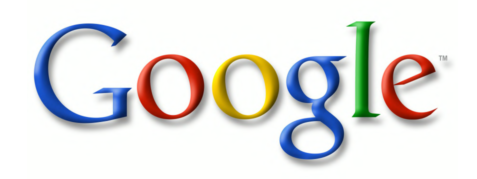








SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

I

1892



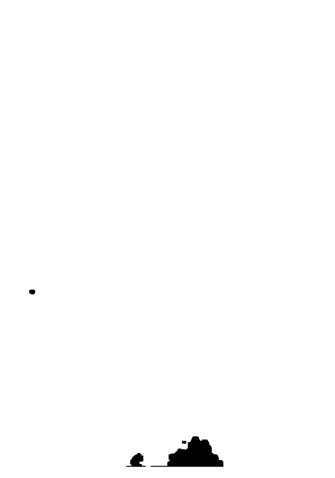
COMPIÈGNE
IMPRIMERIE HENRY LEFEBVRE
31, RUE DE SOLFERINO, 31

1892

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

I



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

I

1892



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE HENRY LEFEBVRE
31, RUE DE SOLFERINO, 31

1892

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

I

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

I

1892



COMPIÈGNE

IMPRIMERIE HENRY LEFEBVRE

31, RUE DE SOLFERINO, 31

—

1892



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 21 Janvier 1892

Presidence de M. A. de ROUCY

Après la lecture du procès-verbal, faite par le secrétaire, M. de Roucy, président élu dans la dernière séance, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

« Appelé encore une fois, par vos suffrages, à l'honneur de la présidence, pendant le cours de la présente année, mon premier sentiment est celui d'une cordiale reconnaissance et ma première parole, une parole de remerciement.

« Plusieurs de vous n'ont pu oublier que, sous l'étreinte d'un vif chagrin de motif tout personnel, j'avais manifesté l'intention de décliner cet honneur, dans la crainte de ne pouvoir y répondre par une collaboration ni par une assiduité suffisante ; mais, touché par une insistance trop obligeante, j'ai dû accepter et c'est ainsi que, sous un titre qui eût été mieux placé sur une autre tête que la mienne, je viens inaugurer, avec vous, la reprise de nos études et de nos travaux, pour l'année 1892.

« Nous sommes encore dans la période où les souhaits de nouvel an n'ont pas perdu leur à

propos. Laissez-moi vous exprimer les miens pour chacun de vous, pour la continuation de la sympathique concorde qui n'a cessé de régner entre nous, pour l'accroissement et la prospérité de notre chère Société.

« Si mon concours personnel ne peut, dans les douloureuses épreuves que je traverse, contribuer au succès de ces derniers vœux, par contre, j'ai la confiance que celui de chacun de mes collègues et plus spécialement celui de mes honorables assesseurs suppléeront, et au-delà, à mon insuffisance.

« S'ils ne siégeaient à mes côtés, j'aimerais à rappeler les utiles services qu'ils n'ont cessé de rendre à la Société historique de Compiègne, à la fondation de laquelle ils ont beaucoup contribué, personnellement.

« C'est, d'une part, votre nouveau vice-président, M. du Lac, homme de méthode et de savoir et, ce qui est mieux encore, un homme de bien, à la tête de toutes les bonnes œuvres, qui, en se multipliant, a fourni à la Société d'intéressantes communications mumismatiques et a largement contribué à la préparation d'un recueil des pierres tombales de notre arrondissement. Pourquoi ce dernier travail est-il resté jusqu'alors à l'état latent ? Serait-ce parce qu'il présente des lacunes ? Mais il n'est pas d'œuvre qui en soit exempte et comme il comprend, en somme, de nombreux et intéressants éléments que le temps peut faire disparaître, sa publication reste l'objet d'un *desideratum* déjà plusieurs fois exprimé.

« Voici, d'autre part, le comte de Marsy, notre vaillant secrétaire, dont on peut résumer ce qu'il est à la Société, par ce simple mot : un indispensable. C'est, pour les matières dont nous nous occupons, comme une encyclopédie vivante à laquelle on peut toujours recourir utilement. Ses fonctions parmi nous, qui sont de beaucoup les plus laborieuses, ne paraissent pas l'être autant pour lui, tant la facilité de rédaction et

l'activité lui sont habituelles, et il y ajoute encore le souci des détails de nos excursions et celui des réimpressions d'opuscules rares intéressant notre contrée. Ce qui le signale aussi très particulièrement à l'estime et à l'intérêt de la Société, c'est qu'il est le lien principal qui nous unit à tant d'autres Sociétés savantes dont l'une des plus accréditées et des plus considérables (la Société française d'archéologie) a le précieux avantage de l'avoir à sa tête comme président.

« Mais cet hommage, que, malgré mes premières intentions de réticence, je n'ai pu m'empêcher de rendre sommairement à mes deux assesseurs, ne serait pas équitable s'il était exclusif.

« En effet, bon nombre d'autres collègues ont fourni à notre Société une plus ou moins large, mais toujours utile contribution qu'il importe de reconnaître.

« Mon prédécesseur, le baron de Bonnault d'Houët, qui perçoit comme il exprime si justement toutes choses, vous a prouvé, par la publication de son beau volume sur le pèlerinage de deux paysans Picards à Saint-Jacques de Compostelle, que, d'un sujet de mince apparence, on pouvait, en le traitant comme il l'a fait, produire une œuvre attachante et d'un réel intérêt.

« M. le président Sorel, dont la plume est toujours alerte autant qu'élégante, a fréquemment répondu à notre programme par des compositions pleines de charmes, par des récits émouvants, remplis d'intéressants détails puisés aux meilleures sources. Sa dernière œuvre, la *Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne*, est de celles dont le mérite honore à la fois et l'auteur et la Société historique de Compiègne, flattée de le compter parmi les siens.

« Entre tous les laborieux se distingue M. l'abbé Morel qui, pour appartenir au clergé séculier, n'en a pas moins l'étoffe d'un docte bénédictin, ses recherches continues sur les

traditions du moyen âge, ses commentaires des vieilles chartes, des anciens diplômes, nous ont valu, de sa part, des communications du plus sérieux intérêt et dont plusieurs, reproduites aux réunions des Sociétés savantes de la Sorbonne, lui ont mérité de bien légitimes encouragements. Ces encouragements, la Société aime à les lui multiplier, spécialement pour la publication du précieux Cartulaire de la royale abbaye de Saint-Corneille, qu'il a vaillamment entreprise, tâche ardue et laborieuse, mais que son zèle saura mener à bonne fin. Dieu veuille seulement, aux vœux de tous ses collègues, affermir et consolider sa précieuse santé, souvent ébranlée par un travail aussi patient que consciencieux.

« Un de mes prédécesseurs, M. Roger Souhart, a su marquer son passage à la présidence par une œuvre ayant sans doute un caractère collectif, mais qu'il a su faire aboutir par son activité et ses soins personnels, à savoir la publication du beau plan *Chandelier*, dont la reproduction offrait des difficultés de plus d'une sorte. On sait, d'autre part, qu'il s'est aussi signalé, en publiant une bibliographie fort estimée et la plus complète jusqu'ici de tous les traités de chasse et de vénerie, tant anciens que modernes.

« On ne saurait, sans injustice, méconnaître ou oublier le zèle et les nombreux services de M. Méresse, un de nos plus anciens et plus fervents collaborateurs. C'est un investigateur d'élite qui, avec une certaine tendance inventive, anime nos séances par de fréquentes communications sur un passé dont il ne cesse de recueillir les éléments épars et dont sa mémoire a conservé les plus utiles souvenirs. Il est le topographe par excellence du vieux Compiègne et, à cet égard, un obligeant répertoire toujours disposé à se communiquer à quiconque y recourt.

« Notre vice-secrétaire, M. Roger de Magnienville, parfois appelé à suppléer l'honorable titu-

...ac-
...n des
...s excur-
...e par une
...ussi, en pu-
...olume intitulé :
...e de lui, se place
...re, M. Adrien Boitel
...a distance qui le tient
...e, a toujours montré de
...quenter nos séances, les ali-
...unications et d'éclaircissements
... appréciés.

...e de nos collègues à citer, c'est M. Pey-
...ui, lui aussi, réside fort à l'écart de
...gne, ce qui ne l'a pas empêché jusqu'ici
...e également assidu à nos réunions; à un âge
...jà avancé, nous l'avons vu déployer une fer-
veur presque juvénile à faire revivre les tradi-
tions, les souvenirs historiques de sa chère et
importante commune d'Elincourt-Sainte-Mar-
guerite, de son église et de son notable prieuré,
il s'est complu à en constituer comme à en pu-
blier une monographie fort étendue, avec les dé-
tails les plus circonstanciés, mais en même
temps avec des commentaires et des applica-
tions très vivement discutés. Comme il porte
allègrement sa verte vieillesse, nous aimons en-
core à compter sur un concours efficace de sa
part.

« La plupart des collègues que je viens de ci-
ter appartiennent, depuis longtemps, à la So-
ciété, et cela explique le nombre et la prépondé-
rance de leurs services ; mais parmi ceux dont
l'admission est plus récente, il en est qui se sont
aussi associés activement à nos études, notam-
ment MM. Benaut et Dervillé. Le premier est
un travailleur infatigable, toujours prêt à traiter
les sujets, à faire les recherches qu'on lui sug-
gère. Sa récente histoire populaire de Com-
piègne, qui vient de le mettre en relief, le signale
comme un de nos plus zélés collaborateurs.

M. Dervillé, son jeune émule, qui nous a déjà fait profiter de ses études sur certaines traditions locales et qui figure à notre présent ordre du jour pour nous exposer l'état de la paroisse de Lacroix-Saint-Ouen, en 1787, n'a besoin que de surmonter sa modestie pour tenir ses heureuses promesses.

« Il y a certainement des omissions involontaires dans cette nomenclature de nos collaborateurs utiles et j'en fais mes excuses aux oubliés ; mais ils ont le moyen de réparer, eux-mêmes, ces omissions, en se signalant, comme je les y convie, par une participation personnelle et plus active aux études et aux travaux de notre chère Société. Le cercle en est moins étendu, pour que chacun, dans sa spécialité, puisse y traiter un sujet de son choix ; une émulation mutuelle suscitant entre tous cette participation effective, tel est l'objet, tel doit être l'effet utile d'une association comme la nôtre, ainsi que je l'ai déjà exposé, je crois, dans un allocution précédente.

« Que le sympathique comte de Lambertye, un Lorrain doublement français par le cœur et par l'espèce d'exil qui lui a fermé, ou à peu près, l'accès de son pays natal, me permette de lui faire, amicalement, application de cette dernière considération ; il a l'esprit orné, il sait apprécier ses intéressantes collections de médailles, d'estampes, de documents historiques ; mais il s'attarde trop à se révéler par des communications qui lui seraient faciles, en même temps qu'elles seraient, pour nous, utiles et agréables.

« Il me resterait à rappeler la mémoire de ceux de nos confrères que la mort nous a enlevés ; mais c'est là un devoir dont notre honorable secrétaire, à qui rien n'échappe, a pris le soin de nous acquitter, dans l'intéressant rapport annuel qu'il va vous lire. »

M. de Marsy présente les excuses de M. R. Chevallier et procède au dépouillement de la correspondance et des ouvrages offerts. Il an-

nonce, en même temps, la mort toute récente d'un de nos plus anciens membres correspondants, M. Henri Hardouin, ancien conseiller à la Cour d'appel de Douai, l'un des fondateurs de la Société des Antiquaires de Picardie et l'éditeur de l'*Histoire des Comtes d'Amiens*, de Du Cange.

Parmi les publications déposées sur le Bureau, figurent d'importants travaux sur le grand duché de Luxembourg et ses archives, et deux études de M. de la Chanonie, l'une sur le *Costume dans les armées royales*, publiée dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, la seconde sur une amazone vendéenne de l'armée de Charette, Mme Bulkeley, parue dans la *Revue du Bas-Poitou*.

M. Bernard des Essards, commandeur de la Légion d'honneur, ancien consul général, à Compiègne, présenté par MM. A. de Roucy et du Lac, est admis comme membre titulaire.

M. de Marsy donne lecture du compte rendu des travaux de la Société en 1891 et dépose les premiers exemplaires imprimés de la réimpression de l'*Almanach historique de Compiègne* de 1789.

Sur la demande de M. le comte de Lambertye, la lecture du rapport de la Commission des finances est remise à la prochaine réunion.

M. A. de Roucy, après avoir offert à la Société les compliments de M. Frédéric de Bernhardt, correspondant à Londres, communique une lettre adressée par l'abbé Auger, devenu plus tard curé de Saint-Antoine, à l'abbé de Feletz, membre de l'Académie française, sur des questions de philologie. Il fait précéder cette lecture de deux notes biographiques dans lesquelles il résume très sommairement la vie de l'académicien et expose avec plus de détails ce que nous savons de l'abbé Auger.

M. Dervillé analyse un état de la paroisse de La Croix-Saint-Ouen, dressé en 1787, en vue sans doute de répondre à un questionnaire adressé dans les diverses paroisses avant la

[illegible] des assemblées provinciales. Ce mémoire, dont l'auteur paraît être L.-F. Lesguillier aîné, renferme d'intéressants renseignements statistiques et il serait à désirer que des recherches ultérieures pussent faire retrouver les réponses au même questionnaire dans d'autres localités de notre pays.

M. Sorel promet de donner, à la prochaine réunion, lecture de sa notice biographique sur Bertrand-Quinquet.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Pendant l'année 1891,

PAR

M. le comte de MARSY, secrétaire.

Messieurs et chers confrères,

L'an dernier, à pareille époque, votre nouveau président, M. le baron de de Bonnault, vous retraçait, d'après la correspondance de M. de Cayrol, l'origine du premier Comité archéologique fondé à Compiègne, il y a près d'un demi-siècle. C'était en quelque sorte une préface anticipée à vos travaux de l'année et après avoir remercié notre confrère d'avoir tiré de l'oubli quelques-unes de ces pages, je me ferai votre interprète en exprimant le désir de le voir l'an prochain, quand notre Société célébrera en 1893 ses noces d'argent, les compléter et nous faire connaître en entier ces souvenirs d'une Société littéraire qui a précédé la nôtre.

Fut-elle la seule? Oui, si nous nous en tenons au sens strict du mot et si nous voulons relever seulement les associations qui ont eu pour but de rechercher nos origines locales. Mais, n'était-ce pas aussi une Société littéraire que cette réunion artistique dont Madame Pain fut le centre pendant près d'un demi-siècle. Vous n'avez pas oublié avec quel charme et quelle délicatesse M. Sorel vous a rappelé la vie de cette femme, aussi remarquable par le cœur que par les talents, femme artiste et poète, que quelques-

uns d'entre vous ont encore connue dans son habitation de la rue d'Alger, où les poètes et les littérateurs se mêlaient aux musiciens et aux peintres. L'étude littéraire sur Joseph Pain, sorte d'épicurien, qui complète le médaillon de sa femme, si finement esquissé par M. Sorel, nous initie au monde littéraire de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration, et qui sait si, lors de l'attentat de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise, dont Mme Pain fut une des victimes, Desmarest, le directeur de la sûreté publique, dont MM. de la Chanonie et Sorel vous ont fait connaître l'existence, ne se trouvait pas à peu de distance, s'efforçant de reconstituer ce drame et de découvrir les auteurs du complot tramé contre le premier consul. Non loin de là, sans doute, devait aussi se trouver l'ex-abbé Jumel, cet ancien prédicateur de Cour, devenu fougueux révolutionnaire et chef du parti jacobin dans la Corrèze, en attendant qu'après avoir professé la réthorique à l'Ecole centrale de Compiègne, et chanté en termes exagérés les louanges de Napoléon, il allât terminer obscurément sa vie dans quelque presbytère ignoré. C'est là un vrai profil, habilement esquissé par M. de la Chanonie, et qui, à la suite de Tercier, prendra rang dans la série que continue en ce moment une amazone vendéenne.

Revenir du consulat à Athènes, pour parler du traité d'Aristote sur les constitutions des Etats, ce serait une difficile transition à chercher ; je ne le ferai pas, et vous rappellerai seulement l'intérêt que vous avez pris à écouter la lecture d'une notice de M. Frédéric de Bernhardt, sur la découverte récente d'un papyrus grec du British Museum qui a fait grand bruit.

Nous rentrerons à Compiègne après cette courte mais lointaine excursion, et nous y trouverons d'abord l'*Histoire populaire*, que vient de publier M. Benaut et dont il vous a lu à diverses reprises des fragments.

L'histoire de notre ville, de ses institutions, de

ses mœurs a fourni à nos confrères le sujet de nombreuses communications. M. Méresse, tirant de ses précieuses archives quelques chartes inédites, nous a fait connaître l'un des plus anciens contrats immobiliers passés au XIII[e] siècle, et nous a montré le rôle que jouait la municipalité dans leur réception. Dans une autre page de ce *Compiègne disparu*, il nous a retracé l'histoire des moulins de Compiègne et de Venette. M. Raymond Chevallier n'a pu remonter aussi haut dans la communication qu'il nous a donnée sur une maison de la rue des Domeliers, mais la série de ses propriétaires, au nombre desquels figure le célèbre prince de la Paix, nous a rappelé le séjour à Compiègne du roi détrôné, Charles IV d'Espagne.

La vue de Compiègne, gravée par Jollain, reproduite en fac-simile par la Société, donnera à tous l'aspect de notre ville au milieu du XVII[e] siècle.

Avec M. Sorel, vous avez assisté à l'établissement dans Compiègne des corporations d'arts et métiers, vous en avez suivi les règlements, les usages, et il a, dans ses conclusions, montré les avantages et les inconvénients de cette organisation du commerce et du travail jusqu'à la Révolution.

Les communautés d'arts et métiers ont cessé d'exister depuis un siècle, mais elles ressuscitent aujourd'hui sous la forme de Syndicats, et l'une d'elles, celle des Comptables et Employés, vous a offert ses statuts et ses insignes.

Avec M. Coudret, vous avez vu la Cour venir à Compiègne sous Louis XV, et dans l'analyse des sentences de la prévôté de l'Hôtel, ainsi que dans l'état qu'il vous a présenté des logements des personnes suivant le roi, il nous a montré l'un des côtés intéressants des voyages du souverain, en même temps que le nom des personnes dont les habitations étaient désignées pour recevoir les hôtes nous rappelait ceux d'anciens Compiégnois.

Ces noms, vous les retrouverez dans l'*Almanach de* 1789, véritable tableau de notre ville, dont je dépose aujourd'hui sur le bureau les premiers exemplaires.

M. l'abbé Morel, poursuivant ses recherches liturgiques, nous a fait connaître les divers offices de la quinzaine de Pâques dans les diocèses qui forment le cadre ordinaire de ses recherches.

M. Bazin, un de nos nouveaux confrères, nous a fait communiquer, avant son admission, quelques renseignements sur Hersan, le fondateur d'une de nos écoles, et nous savons qu'il prépare un travail complet sur cet éducateur de la jeunesse, auquel le rattachent des liens de famille. Votre secrétaire vous a fait connaître aussi une publication récente, entreprise sur le collège de Compiègne.

Deux actes d'abjuration, communiqués par M. Sorel, et de nouveaux extraits des registres de l'état-civil de notre ville, relevés par M. Benaut, compléteront l'aperçu des communications relatives à Compiègne, avec une note de M. le comte Raymond de Breda, écrite il y a 50 ans, au sujet de l'utilité d'ériger un monument à la mémoire de Pierre d'Ailly. Le monument est élevé aujourd'hui grâce à l'initiative et à la libéralité d'un de nos anciens présidents, M. le baron de Bicquilley, mais Pierre d'Ailly en attend une autre, l'édition complète de ses œuvres, c'est à elle que travaille M. l'abbé Salembier, qui vous a envoyé deux traités du célèbre cardinal restés inédits et publiés par lui.

Les recherches sur les environs ont été peu nombreuses : je citerai cependant la notice de M. l'abbé Morel sur la célèbre relique de Sainte-Anne de Chiry et sur les circonstances de son apport, l'analyse faite par M. A. de Roucy de deux règlements de police de Guiscard et de Tracy-le-Mont qui nous font connaître les mœurs et les usages des campagnes au XVIII[e] siècle, et la communication par M. Benaut, au nom de M. A. Bazin, d'un terrier de Coudun dressé au

XVIIIe siècle et qui mériterait de servir de base à une étude sur la propriété rurale, en même temps qu'à d'utiles recherches sur les noms de lieu et les noms de famille de nos environs.

Nos excursions ont été cette année, nombreuses et suivies. La première, dirigée sur Roye et Nesles, nous a permis de surprendre sur le vif à Carrépuits, l'une de nos plus anciennes industries locales, celle de la fonte des cloches exécutée depuis près de trois siècles par les membres de la famille Cavillier, dont M. Berthelé se propose d'écrire l'histoire.

La seconde a été un véritable voyage de deux jours et a eu pour but Beauvais, Saint-Germer, Gournay-en-Bray, Gisors, Chaumont-en-Vexin et Trie-le-Château.

Dans la troisième enfin, vous avez visité une partie des environs de Clermont, Agnetz, la Neuville-en-Hez et l'ancien château des évêques de Beauvais à Bresles.

Indépendamment de ces courses toujours si attrayantes, plusieurs de vos confrères ont pris part aux Congrès archéologiques de France et de Belgique, parcouru la Franche-Comté et une partie de la Suisse, visité les collections de Bruxelles et de Louvain, l'abbaye de Villers et les gisements préhistoriques du Hainaut.

Des comptes rendus détaillés de ces excursions vous ayant été présentés dans vos séances et ayant été reproduits dans les journaux locaux qui donnent, avec une grande complaisance, une large publicité à toutes nos communications, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

Malgré les nombreuses maladies signalées cette année de toutes parts, notre Société a été en quelque sorte préservée, et la liste de nos membres titulaires conserve les mêmes noms qu'il y a un an. De nouveaux confrères, toutefois, ont demandé à y prendre place et nous avons inscrit avec plaisir les noms de MM. Roger Firino, Arthur Bazin, Martinet et Perret-

Maisonneuve, qui ont bien voulu nous promettre leur concours actif.

M. l'abbé Marsaux, que nous avons inscrit sur la liste de vos correspondants, vous a déjà fait parvenir d'intéressantes publications sur Chambly et les localités de l'Oise qui l'environnent.

Parmi nos correspondants, toutefois, quelques vides se sont produits, nous avons perdu M. A. Laffolye, l'habile architecte qui a restauré avec tant de goût l'Hôtel de Ville et reconstruit la Porte-Chapelle, M. le comte Alfred de Longpérier-Grimoard, président du Comité archéologique de Senlis, M. Gustave Millescamps, un explorateur heureux des couches préhistoriques de l'Oise, et M. le docteur A. Boulogne, médecin militaire, connu par ses intéressantes études sur les Balkans. Je rappellerai aussi la mort toute récente du comte de Nieuwerkerke, l'un des membres honoraires décédé, dans un âge avancé, en Italie et qui, lorsqu'il était surintendant des Beaux-Arts, a contribué à l'enrichissement de notre musée.

A ces noms, permettez-moi d'ajouter celui d'une personne qui n'a jamais fait partie de notre Société, mais qui en a toujours suivi les travaux avec un grand intérêt, Madame de Bicquilley, dont la sollicitude éclairée s'est toujours portée sur la grosse tour et sur les restes du couvent des Jacobins qui sont compris dans sa propriété. Vous tiendrez à lui adresser ce dernier hommage et nous sommes sûrs que ses héritiers, M. le vicomte du Puget et M. René de Songeons, que nous comptons au nombre de nos confrères, continueront envers nos vieux monuments, l'œuvre de protection dont elle leur a si bien donné l'exemple.

LES FOIRES

DU

Canton d'Estrées - Saint - Denis

PAR

M. l'Abbé E. MOREL

Ces foires sont au nombre de six; deux se tiennent à Chevrières, deux à Estrées-Saint-Denis et deux au Grand-Fresnoy.

I. *Les Foires de Chevrières* sont les plus anciennes. — Le roi Henry II, à la demande d'Antoine de Brouilly, seigneur de Chevrières, établit à Chevrières deux foires par an, l'une le 3 mai, fête de l'Invention de la sainte Croix et l'autre le 28 octobre, fête des apôtres saint Simon et saint Jude. En même temps il autorisa un marché au même village, le jeudi de chaque semaine.

Voici les lettres patentes qui ont institué ces foires et ce marché :

Blois, Janvier 1556.

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous présens et advenir salut.

Nostre cher et bien amé, Anthoine de Brouilly, seigneur de Chevrières, au bailliage de Senlis, prévosté et bailliage de Compiègne, nous a faict entendre que le lieu et villaige de Che-

vrières est de belle et grande estandue, et pour le païs estre abondant et fertile, seroit grandement requis pour le prouffict et commodité non seullement dudit sieur de Chevrières et de sa terre et subjectz, mais aussy de tout le païs circonvoisin qu'il y eust establissement de foires et marché en icelle terre et seigneurie de Chevrières. Et le dit de Broully (*sic*) nous a très humblement faict supplier et requérir luy octroier et accorder et créer au dict lieu de Chevrières deux foires l'an, l'une au jour saincte Croix, en may, et l'autre au jour sainct Simon et sainct Jude, avec ung marché ordinaire, pour y estre tenu le jour du jeudy, ausquelz jours n'y a foire, ne marché plus près que en nostre ville de Compiègne, estant du dict lieu de Chevrières de troys lieues ou environ, sçavoir faisons que, nous inclinans libérallement à la requeste et supplication du dict de Broully, en faveur et considération des bons et agréables services qu'il nous a par cy-devant faictz au faict de nos guerres, faict et continue chacun jour et espérons qu'il fera et continuera cy après ; voullans décorer et augmenter la dicte terre et seigneurie de Chevrières, redondans au prouffict et commodité du dict de Broully, des habitans, terre, seigneurie du dict lieu de Chevrières et de tout le païs circonvoisin ;

Pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons en icelle terre et seigneurie de Chevrières créé, estably, ordonné, créons, établissons et ordonnons de nostre grâce spéciale, plaine puissance et auctorité royal par ces présentes deux foires l'an, l'une au jour et feste saincte Croix en may et l'autre au jour et feste sainct Simon et sainct Jude avec ung marché le jour du jeudy de chacune sepmaine, pour les dictes foires et marché avoir, tenir par le dit sieur de Broully audit lieu de Chevrières doresnavant par chacun an perpétuellement et à tousjours et en joïr et user ensemble des droictz prouffictz, revenus et esmolumens qui y apar-

tiennent, et telz et semblables que font et ont acoustumé faire les autres seigneurs aïans semblables foires et marchéz; et voullons que les marchans et autres qui fréquenteront et aflueront puissent vendre, eschanger et distribuer toutes denrées, marchandises licites et qu'ils joïssent de tels et semblables privilléges, franchizes et libertés dont ils ont acoustumé joïr et user ès autres foires de nostre royaulme, et que pour icelles tenir et exercer le dit sieur de Broully puisse faire, dresser, construire et édiffier halles, bancz, estaulx et loges audit lieu de Chevrières et en tels lieu ou lieux qu'il verra estre à faire, propres et convenables sans en ce lui donner ne souffrir luy estre faict, mys, ou donné aucun trouble, destourbier ou empeschement au contraire; lesquels si faicts, mys, ou donnéz lui estoient, nous voullons luy estre faictz et réparés incontinent et sans délay à plaine et entière déclaration et au premier estat et deu, pourveu toutesfois que ausdits jours n'y ait foires ny marchéz plus près que nostre dicte ville de Compiègne ne ailleurs à trois lieues à la ronde ausquelles ces présentes lettres puissent préjudicier.

Si donnons en mandement par ces dictes présentes lettres au bailly de Senlis ou son lieutenant et à tous nos autres justiciers et officiers présens et advenir et à chacun d'eulx, si comme à luy apartiendra, que de nos présens création et establissement desdictes foires et marché, et aux mois et jours dessus déclaréz, ils facent, seuffrent et laissent ledit de Broully et ses successeurs, seigneurs dudit Chevrières, joïr et user plainement, paisiblement, perpétuellement et à tousjours, en les faisant signifier et publier ès lieux circonvoisins et autres qu'il apartiendra, ainsi qu'il est acoustumé en tel cas, ensemble les marchans allans et fréquentans icelles foires et marché joïr des privilleiges, franchises et libertéz tout ainsi que dessus est dict, car tel est nostre plaisir, nonobstant quelzconques mandemens, restrinctions

ou défences à ce contraires. Et affin que..., etc... sauf... etc.

Donné à Blois, ou mois de janvier, l'an de grâce mil cinq cens cinquante-cinq (1556, suivant la nouvelle manière de compter), et de notre règne le neufviesme.

Ainsi signé : Par le Roy, Me Guillaume Postel, maître des requestes ordinaires de l'hostel, présent de l'Aubespine. *Visa contentor.* Hurault (Arch. Nat. Reg. JJ 263, n° 55, f° 40).

On n'a gardé à Chevrières aucun souvenir du marché qui se devait tenir le jeudi de chaque semaine ; mais les foires subsistent toujours. On y vend des chevaux, vaches, porcs, moutons, des toiles et tous les objets de mercerie, bonneterie, quincaillerie, taillanderie, etc., nécessaires à l'approvisionnement des campagnes.

La foire du 3 mai est peu fréquentée. Celle de saint Simon a été remise au 30 octobre pour permettre aux marchands, venant d'Attichy ou de Rollot, de s'y rendre commodément. L'importance de cette foire était jadis considérable.

II. *Les foires d'Estrées-Saint-Denis.* — C'est à la prière du cardinal Louis de Bourbon, abbé de Saint-Denis, et, à ce titre, seigneur d'Estrées-Saint-Denis, qu'Henri II accorda aux habitants d'Estrées deux foires par an, l'une le mercredi après Quasimodo, l'autre le premier septembre, fête de saint Gilles et saint Leu, et un marché le mercredi de chaque semaine. Les lettres patentes vont nous

dire pour quels motifs et à quelles conditions ces foires et ce marché furent établis.

St-Germain-en-Laye, Décembre 1556.

Henry, etc., savoir faisons, etc., l'humble supplication de nostre très cher et amé cousin, Loys, cardinal de Bourbon, abbé de l'abbaïe de Sainct-Denis en France, s[r] du bourg et villaige de Estrée-Sainct-Denys, à cause de sa dicte abbaïe, et des manans et habitans du dict lieu de Estrée, contenant que le dict bourg est bien peuplé et habitué de plusieurs grosses maisons, marchans et autres, et en païs fort fertil et chemin passant, au moyen de quoy seroit bien requis et nécessaire, pour le bien, prouffict et utilité de la république, créer et ériger ou dict bourg deux foires en l'an et ung marché par chacune sepmaine, nous humblement requérans les y voulloir créer et establir et sur ce leur impartir nostre grace ; pourquoy, nous, ces choses considérées, inclinans libéralement à la supplication et requeste de nostre dict cousin le cardinal de Bourbon et des dicts manans et habitans du dict bourg d'Estrée supplians, avons faict, créé, érigé et estably, faisons, créons, érigeons et establissons de nostre grace spécial, plaine puissance et auctorité royal par ces présentes deux foires en l'an, assavoir la première le mercredi d'après Quasimodo et l'autre le premier jour de septembre qui est le jour et feste sainct Gilles et sainct Loup, et ung marché au jour de mercredy de chacune sepmaine, pour les dictes deux foires et marché audict lieu et bourg de Estrée-St-Denys doresnavant et perpétuellement et à tous jours entretenir, garder et observer, et voullons et nous plaist que tous marchans fréquentans foires et marchéz y puissent aller, vendre, eschanger et trocquer toutes sortes et manières de marchandises licites et convenables et qu'ilz joïssent de tels et semblables

privilleiges qu'ils ont acoustumé de faire ès autres foires et marchéz de nostre royaulme, pourveu que à quatre lieues à la ronde n'y ait autres foires et marchés à semblables jours. Si donnons en mandement par ces présentes aux bailliz de Senlis et de Clermont en Beauvoisis, ou leurs lieutenans, et à chacun d'eulx, si comme à luy apartiendra, que de nos présens grace, création et establissement ils facent, souffrent et laissent les dicts supplians joïr et user plainement, paisiblement et perpétuellement tout ainsi et en la forme et manière que dessus est dict et déclairé sans leur faire, mettre ou donner, ne etc.

Lequel, si faict mys, ou etc., et oultre ce, leur seuffrent et permettent faire crier et publier à son de trompe et cry publicq ès lieux, villes, bourgs et villaiges d'alentour des dicts foires et marché, ensemble construire et édiffier halles, loges, bancz et estaulx pour tenir à seuretté et couvert les marchans avec leur marchandises, car tel est nostre, etc., et afin que, etc., sauf, etc. Donné à Saint-Germain-en-Laie ou mois de décembre, l'an de grâce mil cinq cens cinquante six et de nostre règne le dixiesme.

Ainsi signé : Par le Roy, le seigneur d'Assy. Me Thierry Dumont Me des requestes ordinaires de l'hostel, présent de Loménie. *Visa contentor.* Coignet.

(Arch. nat. Reg. JJ 263, fo 477 vo, no 573).

Tombées en désuétude, ces foires furent rétablies par ordonnance royale, en date du 21 juin 1833. Elles se tiennent maintenant le 22 avril et le 20 octobre. On y vend des chevaux, vaches, porcs, etc. et des grains de toute espèce. Le marché, également abandonné depuis longtemps, fut réorganisé en vertu d'un arrêté du ministre du commerce, daté du

10 octobre 1833. Il a lieu le mardi de chaque semaine. On y fait le commerce de blé, grains, comestibles, toiles, etc. Depuis 1889, Estrées jouit d'un marché-franc qui se tient le dernier mardi de chaque mois. Inauguré le mardi 24 décembre 1889, veille de Noël, ce marché-franc obtint un véritable succès. Son importance ne fait que grandir.

III. *Les Foires du Grand-Fresnoy.* — Ces foires sont de création moderne. Elles ont été établies par ordonnance du 24 novembre 1819. Elles se tiennent le lendemain de la fête de la sainte Trinité et le lendemain de la fête de sainte Catherine, le 26 novembre. On y vend des bestiaux, des denrées et des marchandises de toute sorte, comme aux foires de Chevrières et d'Estrées-Saint-Denis. En 1868, fut créé un marché qui a lieu le jeudi de chaque semaine. On s'y approvisionne d'œufs, de beurre, de volaille, de légumes, de fruits, de bonneterie, rouennerie, mercerie, etc. Il est assez fréquenté.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 18 *février* 1892.

Présidence de M. A. de ROUCY

M. de Marsy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose sur le bureau diverses publications adressées à la société: Revue historique du Maine; Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, renfermant une importante étude de M. Doinel: « Jeanne d'Arc telle qu'elle est »; Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, comprenant la publication par M. le vicomte de Grouchy, de l'inventaire d'Anne d'Autriche; ainsi que plusieurs publications de M. le chanoine Müller, monographie des rues, places et monuments de Senlis, 4 parties, Promenade archéologique dans l'Oise, Excursion archéologique à Noyon et à Ourscamp, la Vierge de Philippe Pot et note sur les caractéristiques des saints Côme et Damien.

Le secrétaire annonce ensuite la mort: 1° de M. Alfred MAURY, membre de l'Institut, ancien directeur général des Archives nationales, membre honoraire, décédé à Paris. M. Alfred Maury a publié de très nombreux et importants travaux historiques, et, en sa qualité de bibliothécaire de Napoléon III, a pris une part active aux travaux nécessités par la publication de l'histoire de César. En dehors de ses études sur la mythologie, les sciences occultes, la philologie et l'histoire du mouvement scientifique au moyen

âge, il y a lieu de rappeler de lui un livre fort important pour notre pays, c'est l'étude sur les Forêts de la Gaule; 2° de M. l'abbé Boufflet, curé de Saint-Samson de Clermont, membre correspondant. M. l'abbé Boufflet a publié plusieurs études d'histoire locale, dont une sur la naissance de Saint-Louis à la Neuville-en-Hez, l'inventaire de l'église de Saint-Samson, la description de l'Hôtel de Ville de Clermont, etc.

M. l'abbé Boudin, curé de Longueil-Sainte-Marie, présenté par MM. l'abbé Morel et de Marsy, est admis comme membre titulaire.

Sur la proposition de MM. Sorel et de Marsy, M. l'abbé Eugène Muller, chanoine honoraire, premier vicaire de la cathédrale de Senlis, est élu membre correspondant.

M. de Lambertye présente, au nom de la Commission des finances, un rapport sur le compte du trésorier. Ce rapport fait ressortir l'état satisfaisant de la situation de la Société et l'excellente gestion du trésorier. Conformément aux conclusions du rapporteur, le compte est approuvé. Des remerciements sont, en même temps, votés au trésorier et aux membres de la Commission des finances.

M. Sorel donne lecture de l'étude qu'il a rédigée sur l'imprimerie et la librairie à Compiègne, pour servir d'introduction à la biographie de Bertrand-Quinquet.

Il commence par rappeler les recherches précédemment communiquées par lui à la Société sur les corporations et métiers et fait remarquer que si les imprimeurs n'y ont pas trouvé place, c'est que ceux-ci se considéraient non comme exerçant un métier, mais comme pratiquant un art, et que cette prétention fut, du reste, reconnue par un arrêt du Conseil d'Etat de 1583.

C'est vers 1436 que l'imprimerie prit naissance en Allemagne et si on a pu constater quelques traces de son introduction en France dans le quart de siècle suivant, si les recherches de l'abbé Requin tendent à montrer qu'en 1446

des juifs s'y essayaient à Avignon, ce n'est qu'en 1470 qu'Ulrich Gœrring imprima à Paris un premier ouvrage, brochure de quelques pages récemment réimprimée par la Société de l'Histoire de Paris, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de Bâle. Quelques villes de province possédèrent d'assez bonne heure des imprimeries, et on cite parmi les premières, Abbeville où des typographes, ambulants comme ils le furent presque toujours à l'origine, imprimèrent, dès 1489, la *Cité de Dieu* de Saint-Augustin.

Il n'en fut pas ainsi à Compiègne et les premières publications qui portent le nom de notre ville ne datent que de la Fronde où en 1652, Julien Courant, que l'on voit surtout établi à Pontoise, date de notre ville quelques Mazarinades, imprimées sans doute sur une presse portative, mais il n'est même guère permis de considérer Courant comme un imprimeur Compiégnois.

Avant de nous faire connaître ses successeurs, M. Sorel trace un tableau complet, d'après le recueil de Saugrain, des lois, édits et usages qui régissaient sous la monarchie les professions d'imprimeur et de libraire et qui furent encore appliqués en partie jusqu'au décret du 10 septembre 1870 qui proclama la liberté de ces deux branches d'industrie et de commerce. Il serait trop long d'analyser ici l'ensemble de ces dispositions qui concernaient le nombre des imprimeries dans chaque ville, la composition de leur matériel, les obligations du maître envers ses ouvriers et ses apprentis et les devoirs de ceux-ci, les dispositions de police, les mesures à prendre pour empêcher l'impression et la diffusion des ouvrages contraires à la religion, au service du roi, au bien de l'Etat, à la pureté des mœurs, à l'honneur et à la réputation des familles et des particuliers, etc.

Parmi les articles du règlement nous citerons celui qui autorise la veuve d'imprimeur à continuer son industrie, mais sans pouvoir prendre

d'apprenti, l'obligation pour les maîtres de savoir lire le latin et la mise au compte des correcteurs de la réimpression des feuilles insuffisamment corrigées par eux.

C'est en 1671 seulement que nous trouvons le nom de C. Rennesson, imprimeur du Roi et du collège royal à Compiègne, au bas d'un édit de sept pages. L'ouvrage n'est pas gros et il ne dépasse pas de beaucoup en importance les alphabets que certains libraires étaient autorisés à imprimer, en dehors des règlements. Son éditeur fit-il fortune, nous ne le croyons pas et on ne connaît que cette preuve de son habileté typographique. En 1686, Gaya eut recours à Louis Mauroy, de Noyon, pour faire imprimer ses Barons ou Fieffés de Saint-Corneille, et on pourrait en conclu e que notre ville ne possédait plus d'imprimerie, mais les Gaya étaient si mal avec tous les Compiégnois qu'ils ne faudrait peut-être pas se hâter d'en tirer cette conclusion. L'année suivante nous trouvons un imprimeur-libraire du nom de Michel Courtois, marié et père de famille, car c'est le baptême de son fils qui nous revèle le premier son existence. Ce fils eut pour parrain un vicaire de Saint-Jacques, Laurent Courtois, son parent, sans doute, et pour marraine dame Marie Seroux, femme du lieutenant général de Compiègne Louis Charpentier. Courtois semblait donc jouir d'une certaine situation.

Quatre années plus tard, nous le voyons poursuivi comme ayant chez lui de *mauvais livres*, et, à la suite de perquisitions, conduit à la Bastille. Au bout de deux ans de détention préventive, traduit devant le Châtelet, il y fut condamné à être banni de Compiègne pendant cinq années, avec l'interdiction de pouvoir ensuite exercer sa double profession, conformément aux règlements.

Compiègne paraît avoir alors été privé d'imprimerie jusqu'en 1708, où nous voyons apparaître simultanément Charles Courtois et Jean

Sauvage, qui se disputent le privilège de tenir à Compiègne la seule imprimerie autorisée par les écrits royaux.

Ici les décisions contradictoires se multiplient et, pendant un an, on ne sait à qui restera la victoire ; c'est Sauvage qui l'emporte et Courtois semble avoir quitté Compiègne, mais non renoncé à la profession d'imprimeur, car on le trouve établi à Soissons vers 1730, et c'est à lui que les religieux de Saint-Corneille confient l'impression de l'Inventaire de leur trésor.

Sauvage mourut en 1741 et sa veuve, qui lui succéda, en 1751 ; mais on ne trouve guère de leurs productions. A la mort de celle-ci, deux concurrents se présentèrent pour obtenir sa succession, Bertrand et Calvet. C'est Louis Bertrand, originaire de Lévigny près Troyes, qui fut préféré et dirigea pendant plus de trente ans l'imprimerie dans laquelle devait lui succéder son fils Bertrand-Quinquet.

Louis Bertrand ne fut pas sans mérite comme imprimeur et c'est chez lui que fut publiée notamment l'Histoire du Duché de Valois, de Carlier.

M. Plessier communique à la Société un exemplaire de l'Almanach de Beauvais, imprimé en 1781, par Pierre Desjardins et qui avait échappé aux recherches de M. de Marsy.

M. l'abbé Morel donne lecture d'une notice très complète sur Etienne Marcel, son ambassade à Compiègne, sa trahison et sa mort.

M. de Marsy entretient la Société des Congrés et Expositions qui auront lieu en Espagne cette année, à l'occasion du quatrième centenaire du départ de Christophe Colomb pour la découverte de l'Amérique.

Pour extrait :

Le Secrétaire, Marsy.

ÉTIENNE MARCEL

Ses Envoyés à Compiègne. — Sa Trahison. Sa Mort.

PAR

M. l'Abbé E. Morel

I. — Le prévôt des marchands de Paris, Etienne Marcel, issu d'une ancienne famille de bourgeois, aussi influents que riches, a joui pour un temps d'un crédit considérable; sa puissance a pu tenir en échec l'autorité royale. La réputation de patriotisme qu'on a voulu lui faire n'en a pas moins l'air d'un mensonge historique. On voit bien, chez le prévôt des marchands, une ambition démesurée, une soif excessive des honneurs, une haine profonde pour tous ceux qui pouvaient contrarier ses projets; mais l'amour de la patrie ne semble guère avoir eu d'accès dans son âme. C'est à Jean de Venette, à Froissart, et à Pierre d'Orgemont, chancelier de Charles V, que nous allons demander le portrait de ce personnage trop vanté. Ces chroniqueurs nous feront voir la conduite d'Etienne Marcel sous le jour qui lui convient, et nous permettront de l'apprécier à sa juste valeur.

« L'an du seigneur 1357, dit Jean de Venette, pendant que le roi de France était captif en Angleterre, les maux s'accumulèrent en France surtout aux environs de Paris. Les ennemis se multipliaient à travers notre patrie; les brigands pullulaient, au point d'oser dévaster les campa-

gnes et piller les maisons jusqu'au centre des villages. Le duc de Normandie, le seigneur Charles, fils aîné du roi, qui, par droit d'héritage, était tenu de défendre et régir la république et le royaume, restait dans l'inaction, en face d'une telle misère. Aussi un grand nombre de paysans, se sentant incapables de se défendre plus longtemps dans leurs villages, vinrent-ils se mettre en sûreté dans la cité de Paris, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs autres biens, autant qu'ils en pouvaient emporter. Pendant ce temps, les ennemis s'emparaient des châteaux et des lieux fortifiés, mettant à rançon les hommes du voisinage qui tombaient entre leurs mains et, à la moindre résistance, les massacrant impitoyablement et atrocement. Les religieux eux-mêmes, quels qu'ils fussent, n'étaient pas épargnés. C'est pourquoi les moines et les moniales quittaient les monastères, pour se réfugier à Paris, ou ailleurs, chez des amis, autant qu'ils le pouvaient. C'est ainsi que les sœurs de Poissy et de Longchamps, les moniales de Maubuisson et de Saint-Antoine, et les cordelières de Saint-Marceau près Paris, en un mot toutes les religieuses, demeurant hors des villes closes, se virent forcées, comme les moines, de quitter par peur leurs couvents et de gagner finalement les lieux fortifiés. Ce fait jeta la consternation parmi le peuple. On était atterré de voir que personne ne songeait à remédier à une situation si épouvantable.

« A Paris, le prévôt des marchands et les citoyens, non moins stupéfaits et désolés de l'incurie des nobles et surtout du régent, allèrent à plusieurs reprises supplier ce dernier d'aviser aux moyens de mettre fin à cette calamité. Le régent leur fit de bonnes promesses qu'il ne s'inquiéta guère de tenir. Les nobles semblaient plutôt, pour le présent et pour l'avenir, se réjouir des maux qui accablaient le peuple et le plongeaient dans l'affliction. Voyant tout cela, le prévôt des marchands de Paris, qui s'appelait

alors Etienne Marcel, très préoccupé en pareil cas du bien public, de même que les autres consuls ou échevins de la cité, tint conseil avec les habitants Plût à Dieu que leurs desseins n'eussent jamais été mis à exécution. Hélas! ce prévôt et ses amis n'ont que trop bien réussi ; nous les avons entendus s'en vanter, moi et beaucoup d'autres avec moi. De ce que, cédant à leurs instantes sollicitations, le seigneur régent avait souvent promis d'apporter un prompt remède aux périls signalés, et de fait ne s'était jamais mis en peine de satisfaire à ses engagements, le prévôt et la communauté s'imaginèrent que sa négligence tenait aux conseils de quelques-uns de ses familiers. Ceux-ci, suivant eux, le dissuadaient de suivre les avis qu'on lui donnait pour agir; c'est pourquoi le prévôt et les citoyens de Paris jugèrent entre eux qu'il était bon de se débarrasser de quelques-uns des conseillers du régent. Aussi fut-il décidé que tous prendraient le chaperon mi-parti de bleu et de rouge comme insigne de leur association pour la défense de la république. »

Suivant les *Grandes chroniques de St-Denis*, l'adoption de ce symbole eut lieu, dans la première semaine de janvier 1358. Dès lors, les conjurés ne cherchèrent plus qu'une occasion favorable, pour faire leur mauvais coup.

« Si avint (il advint) dit Froissart, un jour, que li dus de Normendie (le régent) estoit ou palais, à Paris, à grant fuison (foison) de chevaliers, de nobles et de prélas, li prévos des marchans assambla ossi grant fuison de commugnes (hommes du commun peuple) de Paris qui estoient de sa secte (son parti) et de son acord (son opinion) ; et portoient cil (ceux-ci) caperons (chaperons) tous sannables (semblables), afin que mieulz se recogneuissent. Et s'en vint li dis prévos ou palais, environnés de ses hommes, et entra en le cambre (chambre) dou duch et li requist moult (fort) aigrement que il volsist (voulût) emprendre le fais des besongnes dou

royaume et mettre y conseil, par tant que li royaumes, qui à lui devoit venir, fust si bien gardés, que telz manières de compagnés qui régnoient n'alaissent mies, gastant, ne robant (pillant) li pays. Li dus respondi, que tout ce feroit il volentiers, se il avoit le mise, par quoi il le peuist faire ; mès cilz qui faisoit lever les pourfis et les droitures (les contributions et les impôts) dou royaume le devoit faire, si le fesist (qu'il le fît).

« Je ne sçai pourquoi, ne comment ce fu, mès les paroles montepliièrent (se multiplièrent) tant et si hault, que là endroit furent, en le présence dou duch de Normendie, occis (tués) troi des plus graus de son conseil, si priès (près) de li, que sa robe en fut ensanglantée. Et en fu il meismes en grant péril ; mès on li donna uns des caperons à porter. Et convint (il fut convenu) que il pardonnast là celle mort de ses trois chevaliers, les deux d'armes et le tierch de lois. Si appelloit on l'un monseigneur Robert de Clermont, gentil et noble homme grandement, et l'autre le signeur d'Esconflans mareschaus de Campagne, et le chevalier de lois, monseigneur Symon de Bussy. De quoi ce fu grans pités, quant, pour bien dire et bien consillier leur signeur, il furent là ensi occis (ainsi tués). »

Ce que Froissart semble ne pas bien s'expliquer, Jean de Venette et Pierre d'Orgemont dans *les Grandes Chroniques* vont nous le raconter dans tous les détails.

« Ainsi coiffés du chaperon mi parti de rouge et de bleu, dit Jean de Venette, les conjurés, poursuivant leur dessein de se débarrasser de quelques familiers du prince, s'assemblèrent tous en grande foule sous les ordres du prévôt, se rendirent aussitôt au palais royal, où se trouvait le seigneur régent, duc de Normandie, fils aîné du roi, et montèrent à sa chambre, à la grande stupéfaction du prince et de son entourage qui se demandaient ce que tout cela pouvait signifier. La troupe s'approcha tout auprès

du régent. Le prévôt des marchands lui dit alors : « Monseigneur le duc, ne vous épouvantez pas, nous avons à faire ici. » Puis se tournant vers ses affidés, reconnaissables à leurs chaperons : « Allons, mes amis, leur dit-il, faites vite votre besogne. » Se ruant aussitôt sur deux chevaliers, placés auprès du seigneur régent, Robert de Clermont et Jean de Conflans, ils les tuèrent. »

Pierre d'Orgemont, dans les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, raconte cet assassinat avec avec des détails plus précis encore. Voici sa narration :

« Le jeudi, vingt deuxiesme jour du mois de febvrier, l'an mil trois cens cinquante-sept (1358 n. s.), à matin, et fut le second jeudi de caresme, ledit prévost des marchans fit assembler, à Saint-Eloi près du palais, tous les métiers de Paris, armés, et tant qu'on estimoit qu'ils estoient bien trois mille, tous armés. Et environ heure de tierce (neuf heures), un advocat du Parlement, appelé maistre Regnaut d'Acy, en allant du palais en sa maison qui estoit près de Saint-Landry, fut tué près du moustier (église) de la Magdeleine, en l'hostel d'un pastissier, là où il se bouta, quand il vit que l'on le vouloit tuer, et eut tant et de telles plaies, que tantost il mourut sans parler. Et tantost après, le dit prévost et plusieurs en sa compagnie montèrent en la chambre de monseigneur le duc, au palais sur les merceries, et là trouvèrent ledit duc, auquel le dit prévost dit telles paroles en substance : « Sire, ne vous esbahissez de choses que vous voyez, car il est ordonné et convient qu'il soit fait. » Et si tost que ces paroles furent dites, aucuns de la compagnie du prévost des marchans coururent sur monseigneur Jean de Conflans, maréchal de Champagne et le tuèrent, joignant du lit de monseigneur le duc et en sa présence. Et aucuns autres de la compagnie dudit prévost coururent sur monseigneur Robert de Clermont, maréchal dudit duc de Normandie, lequel se re-

tira en une autre chambre de retrait dudit monseigneur le duc, mais ils le suivirent et là le tuèrent. Et monseigneur le duc qui moult (beaucoup) estoit effrayé de ce qu'il voyait, pria le dit prévost des marchans qu'il le voulust sauver, car tous ses officiers qui lors estoient en la chambre s'enfuirent et le laissèrent. Et adonc ledit prévost lui dit : « Sire, vous n'avez garde. » Et lui bailla ledit prévost son chaperon qui estoit des chaperons de la ville, partis de rouge et de pers (bleu), le pers à droite; et prit le chaperon dudit monseigneur le duc qui estoit de brunette noire à un orfrois d'or et le porta tout ce jour, et monseigneur le duc porta celui dudit prévost.

Tantost après, aucuns de la compagnie dudit prévost prirent les corps des deux chevaliers et les traisnèrent moult (fort) inhumainement par devant monseigneur le duc jusqu'en la cour du palais, devant le perron de marbre; et là demeurèrent tous étendus et découverts, en la vue de ceux qui les vouloient voir, jusqu'après disner bien tard, et n'estoit nul homme qui les osast oster.

Et ledit prévost des marchans et ses compagnons allèrent en leur maison en Grève, que l'on appeloit la Maison de la Ville. Et là ledit prévost, estant aux fenestres de la dite maison, sur la place de Grève, parla à moult grand nombre de gens armés qui estoient en la dite place et leur dit que le fait qui avoit esté fait, ce avoit esté pour le bien commun du royaume de France, et que ceux qui avoient esté tués estoient faux, mauvais et traistres. Et requit ledit prévost au peuple qui là estoit, que en ce le voulussent porter et soutenir, car il avoit fait ce faire pour le bien du royaume, si comme il disoit. Et lors plusieurs crièrent à haute voix qu'ils avouoient le fait et qu'ils vouloient vivre et mourir avec ledit prévost des marchans. »

Des trois chroniques dont nous venons de donner le texte, il ressort qu'Etienne Marcel complota et organisa le meurtre des maréchaux de

Normandie et de Champagne, qu'il donna lui-même le signal du massacre, avec une scélératesse froide et calculée, et qu'ensuite il essaya de justifier son crime, en le représentant comme un acte de patriotisme. Quel but poursuivait-il? Sa prétention fut de se rendre maître absolu du dauphin et de le plier à sa volonté, comme avaient fait les maires du palais sous les derniers Mérovingiens. Il eut souhaité que son ambition fût réputée amour de la patrie. Le régent et la France en jugèrent autrement.

II. — Revenons au récit de Jean de Venette. « L'an du seigneur 1358, survinrent de nouveaux sujets d'étonnement. Le seigneur Charles, duc de Normandie, régent du royaume, fils aîné du roi de France, Jean, prisonnier en Angleterre, quitta Paris (22 mars 1358). Irrité contre les Parisiens et surtout contre ceux qui avaient si cruellement et si irrévérencieusement mis à mort en sa présence ses deux conseillers et son avocat, il sortit de la ville, l'esprit bouleversé, se promettant bien de n'y pas rentrer, avant que ces crimes n'eussent été suffisamment vengés. Sous le coup de cette indignation, il se rendit en hâte à Compiègne et y fit un long séjour, pendant lequel il y convoqua la noblesse du royaume. »

« Le mardy, premier jour de may, disent les *Grandes Chroniques*, devoient toutes les bonnes villes rassembler à Paris, par l'ordonnance que il avoient faicte à la dernière assemblée qui y avoit esté, mais ledit régent manda que ladite assemblée se feist à Compiègne, le vendredi ensuivant, quatriesme jour du mois de may, et ainsi se fist. »

« Il tint donc conseil, continue Jean de Venette, sur la meilleure manière de tirer vengeance du prévôt des marchands de Paris et de ses complices, coupables des horreurs dont il avait été témoin en son palais. Tous furent d'avis, surtout les amis des victimes, qu'il fallait infliger la peine de mort aux principaux meur-

triers et, dans le cas où cette condamnation ne pourrait recevoir son effet, parce que les coupables seraient défendus par leurs concitoyens, ils conseillaient d'assiéger vigoureusement la ville de Paris et de la tenir aux abois, tant par la force des armes que par la famine, jusqu'à ce que l'on eut l'entière certitude que le prévôt des marchands, ses complices et les échevins auraient subi la peine capitale.

Se voyant dans cette position critique, le prévôt et ceux qui, avec lui détenaient le gouvernement de la cité depuis le départ du dauphin, supplièrent l'Université de Paris d'envoyer quelques-uns de ses membres auprès de ce dernier. Les députés devaient, pour bien s'acquitter de leur mission, prier humblement le duc de Normandie d'éloigner charitablement de son cœur l'aversion qu'il avait pour les Parisiens. Ils devaient, en outre, promettre et offrir au nom de leurs mandataires une satisfaction convenable, à condition toutefois que toutes les personnes incriminées auraient la vie sauve, avec l'honneur et le respect dus à leur rang. Pour le bien de la paix, l'Université consentit à charger quelques-uns de ses dignitaires de tenter cette réconciliation. (La députation, suivant du Boulay, en son *Histoire de l'Université de Paris*, t. IV, p. 344, se composa de deux maîtres et du bedeau supérieur de chaque nation, ayant à leur tête le recteur de l'Université) Un accueil, plein de bienveillance, fut fait à cette députation par le seigneur duc et les autres seigneurs. Qu'on nous envoie, lui fut-il répondu, un fort petit nombre de ceux qui se sont le plus compromis dans la fâcheuse affaire qui s'est passée à Paris, par exemple dix ou douze ou seulement cinq ou six. Ils n'auront rien à craindre pour leur vie. S'ils font cette démarche, le seigneur duc s'engage à n'avoir pour eux que des sentiments d'amitié, comme auparavant. Le prévôt et les personnes de son entourage gardèrent toute leur défiance, malgré ces engageantes promesses. Ne pouvant

croire qu'en se rendant ils ne marcheraient pas à une mort effroyable, ils demeurèrent terrifiés et renoncèrent à s'exposer à un péril qui leur paraissait aussi certain qu'épouvantable.

Reprenant donc leur audace, ils s'apprêtèrent à courir tous les risques. Presque tous les habitants s'unirent à eux et formèrent une ligue. A plusieurs reprises, ils envoyèrent au seigneur régent, duc de Normandie, des députations semblables à la première, tant à Compiègne qu'à Meaux, où parfois il se rendait. Mais ce n'était déjà plus le temps des réponses amicales. On ne leur fit plus entendre que des paroles dures, âpres et comminatoires. Redoutant un danger pour la cité, dont le duc régent et les nobles de sa suite, selon toute probabilité, bouillaient d'avoir raison, voulant d'ailleurs que leur ville fut complètement à l'abri de tout coup de main, ils la mirent en état de défense. A cet effet, les citoyens occupèrent le château-fort du Louvre près des antiques murs de Paris. Ils en chassèrent rondement ceux qui le gardaient au nom du duc régent, en bouchèrent les portes du côté du fleuve et firent une entrée du côté de la ville. Cette bravade ne fit qu'exaspérer le régent. Tous alors travaillèrent fiévreusement aux ouvrages de défense, aux fortifications. Les murs furent réparés. Les fossés, déjà commencés, furent soigneusement approfondis. Au-dessus de ces fossés à l'est on fit des petits murs neufs et on éleva des balistes tout près des portes. . . . .

Quand tout fut ainsi bien disposé et préparé pour la défense à Paris, la misère et les désastres grandirent chaque jour, de tous côtés, dans les campagnes, par le fait des nobles et des brigands. Le seigneur Foulques de Laval, avec ses légions de Bretons, ravageait la Beauce, incendiait les villages et rançonnait Etampes, qui déjà une première fois avait été prise et brûlée par de semblables pillards. Ces brigands s'avançaient ainsi jusqn'à Orléans et au-delà La terreur était telle, que personne n'osait aller, en

suivant les routes, de Paris à Orléans, ni même à Compiègne. Ailleurs, les chemins étaient aussi peu surs, aussi dangereux.

Sur ces entrefaites le régent, duc de Normandie, quitta Compiègne, pour se rendre en la ville, ou plutôt en la forteresse de Meaux, avec la duchesse, sa femme, et une très grande multitude de nobles. Tous se préoccupaient des moyens de réduire au plus vite la ville de Paris. Serait-ce par les armes ou par la famine en interceptant tous les convois de vivres qui chercheraient à s'y introduire par la Seine? En attendant, ils mirent en état de défense le château de Meaux ou plutôt la forteresse et s'y renfermèrent, accaparant toutes les provisions de la cité.

Le régent ne se rendit pas directement de Paris à Compiègne, ni de Compiègne à Meaux, comme semble le faire croire le récit de Jean de Venette. Il est donc intéressant et utile de reconstituer son itinéraire, en suivant les données des autres chroniqueurs.

Le 22 mars, le régent s'échappe de Paris à la dérobée. Le jour de Pâques fleuries, 25 mars, il est à Senlis où il a convoqué la noblesse de Picardie et de Beauvaisis. Le lundi de Quasimodo, 9 avril, il reçoit à Provins maître Robert de Corbie et monseigneur Pierre de Rosny, archidiacre de Brie en l'église de Paris, envoyés vers lui par la ville de Paris.

Le mercredi suivant, 11 avril, il quitte Provins, pour aller à l'abbaye de Reuilly (Indre-et-Loire), puis à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne). De là il va donner une leçon au maire de Meaux qui s'était montré désobligeant pour la duchesse de Normandie et son escorte. Le mercredi, 18 avril, il se rend « à Compiègne, disent les *Grandes Chroniques*, à une journée qu'il avoit mise aux Vermandisiens qui y devoient estre. Et lui apporta-t-on ce jour nouvelles que ceux de Paris avoient pris grande quantité d'ar tillerie qu'on avoit mise au Louvre et chargée,

pour mener en certains lieux où ledit régent avoit ordonné que fut menée ; et l'avoient ceux de Paris fait mener en la maison de la ville, en Grève. Et ils avoient encore les dessusdits de Paris envoyé au dit régent une bien merveilleuse lettre close. »

Deux jours de suite, le mercredi 2 mai, et le lendemain, Charles le Mauvais, qui était logé à Mello, et le régent, qui résidait à Clermont en Beauvaisis, viennent avec une nombreuse escorte, à mi-chemin de ces deux localités, au rendez-vous de Domage-lieu, pour conférer sur le pardon imploré par les Parisiens.

Le vendredi, 4 mai, se tiennent à Compiègne les Etats généraux. Le régent y expose ses griefs contre Etienne Marcel. L'évêque de Laon, Robert Le Coq « qui estoit en l'assemblée de Compiègne, fut en péril d'estre tué par plusieurs nobles hommes qui là estoient avec le dit régent. Et convint qu'il s'en partit célement (à la sourdine) et alla en Saint-Denis en France..... Il fut dit audit régent de plusieurs nobles et autres que le dit évesque estoit faux et mauvais ; et vérité estoit. Car par lui estoient advenus tous les maux du royaume de France. Et lui requirent qu'il ne feust plus à son conseil (*Grandes Chroniques de Saint-Denis*) »

C'est dans le mois de mai que diverses ambassades d'Etienne Marcel viennent à Compiègne tenter une réconciliation du prévôt des marchands avec le Dauphin. La première députation est fort bien accueillie. Les autres sont reçues avec de dures paroles.

La Jacquerie éclate le lundi après l'octave de la Pentecôte, 28 mai, et non le lundi de la Pencôte, comme nous l'avons dit ailleurs. Elle prend fin à la défaite des Jacques au marché de Meaux, le 9 juin suivant. Ce jour-là le régent, qui a quitté Meaux au commencement du mois, arrive à Sens, après avoir passé le 7 à Montereau-faut-Yonne. Le 13 juin, le roi de Navarre a une conférence avec le prévôt des marchands

à Saint-Ouen, près Paris, en l'hôtel du roi appelé la Noble Maison. Le 14 juin, il entre à Paris. Le 15, il est élu capitaine de Paris. « Et lui fut dit, de par le prévost des marchans de Paris, que ceux de Paris écriroient à toutes bonnes villes du royaume, afin que chacun se consentit à faire ledit roi capitaine universel par tout le royaume de France (*Grandes Chroniques*). » Le vendredi, 22 juin, Charles le Mauvais sort de Paris, va à Gonesse avec six cents lances et de là à Senlis. Déjà la défection commence autour de lui. Les Bourguignons notamment lui déclarent qu'ils ne sauraient faire la guerre au régent et se retirent en leur pays. Quant au régent, après avoir séjourné à Sens du samedi 9 au vendredi 15 juin, il se rend à Provins dans la journée du 15, passe ensuite à la Ferté-Milon et à Gandelu (Aisne), aux environs de Meaux où il poursuit les Jacques, à Chelles (Seine-et-Marne), où sa présence est constatée le 23 juin, et arrive enfin au pont de Charenton, le 28 juin. Le lendemain 29, son armée forte de trente mille chevaux campe entre ce pont et le bois de Vincennes. « Et estoit logé ledit régent à Saint-Maur et ses gens là environ, qui couroient tous les jours jusqu'à Paris. Et se tenoit une fois le duc au pont à Charenton et l'autre à Saint-Maur; et ne venoit rien ni entroit rien à Paris de ce côté, ni par terre ni par eau, car le duc avoit pris les deux rivières Marne et Seine. »

III. — Etienne Marcel, sentant baisser son crédit auprès des Parisiens, essaya de mille manières de retenir dans son parti le roi de Navarre ; mais ce dernier, aussi fourbe que le prévôt des marchands conclut d'abord un traité avec le régent, le 8 juillet. « Et dit le roi de Navarre qu'il feroit amender à ceux de Paris la félonie qu'ils avoient faite, parmi tant la commune de Paris demeureroit à paix ; mais le duc devoit avoir à sa volonté le prévost des marchans et douze bourgeois, lesquels il voudroit

élire dedans Paris et eux corriger à sa volonté. »
Deux jours après, Charles le Mauvais, dont le quartier général était à Saint-Denis, se rendit à Paris, sous prétexte de détacher les Parisiens de la cause d'Etienne Marcel, et, en réalité, pour faire avec eux de nouvelles alliances et les maintenir dans la rébellion en les assurant de son concours. Puis il revint à Saint-Denis.

Cependant le siège faisait sentir ses rigueurs ; plusieurs sorties, tentées par les Parisiens, vers le 22 juillet, aboutirent à de sanglantes défaites, Etienne Marcel perdait de sa popularité chaque jour. C'est alors qu'il songea à faire rentrer dans Paris les Anglais et Navarrois qui venaient d'en être chassés et à faire avec leur aide proproclamer roi de France Charles le Mauvais, déjà précédemment élu capitaine de Paris. Froissard va nous raconter comment fut découverte sa trahison, et comment il fut massacré, à l'heure où il se disposait à livrer la ville :

« Li prévos des marchans de Paris et cil (ceux) de sa secte avoient entre yaus (eux) souvent pluiseurs consaulz (conseils) secrés, pour savoir comment il se poroient parmaintenir ; car il ne pooient trouver, par nul moiien, merci ne remède ou duch de Normendie ; dont ce les esbahissoit plus c'autre cose. Si regardèrent finablement que il valoit mieulz que il demorassent en vie et en bonne prospérité dou leur et de leur amis, que dont que il fuissent destruit ; car mieulz leur valoit, ce leur sembloit, à occire (tuer) que estre occis (tués). Si se arrestèrent du tout sur cest estat, et trettiièrent secrètement devers ces Englès qui guerriioient chiaus (ceux) de Paris. Et se porta certains acors entre leurs parties que li prévos des marchans et cil de sa secte devoient estre si au dessus de le porte Saint Hounnouré et de le porte Saint Antonne, que à heure de mienuit, Englès et Navarois tout d'une sorte, qui y devoient venir, si pourveu que pour courir et destruire Paris, les devoient trouver toutes ou-

vertes. Et ne devoient li dit coureur déporter ne homme, ne femme de quel conversation qu'il fuissent, mès tout mettre à l'espée, où uns signes, que liennemi devoient cognoistre, ne seroit trouvés as huis (portes) ou à fenestres de chiaus (ceux) de Paris.

Celle propre nuit, que ce devoit avenir (arriver) espira et esvilla Diex (Dieu inspira et éveilla) aucuns bourgois de Paris qui estoient de l'acort et avoient toutdis (toujours) esté dou duch de Normendie; desquelz Jehan Maillars et Symons ses frères se faisoient chief (chef). Et furent cil (ceux-ci) par inspiration divine, ensi le doit on supposer, enfourmé (informés) que Paris devoit estre courue et destruite. Tantost il s'armèrent et fisent armer tous chiaus (ceux) de leur costé, et révélèrent ces nouvelles secrètement en plusieurs lieus pour avoir plus de confortans. Et s'en vinrent Jehans Maillars et si frère, bien pourveu de armeure (armure) et de bons compagnons tous avisés, pour savoir quel cose (chose) il devoient faire un petit (peu) avant mienuit, à le porte Saint Antonne, et trouvèrent le dit prévost des marchans, les clés de le porte en ses mains.

Le premier parler que Jehans Maillars li dist, ce fu que il li demanda par son nom : « Estiévène, Estiévène, que faites-vous ci à ceste heure? » — Li prévos respondi : « Jehan, à vous qu'en monte dou savoir? Je suis chi, pour prendre garde à le porte et à chiaus (ceux) de le ville, dont j'ay le gouvrenement. » — « Par Dieu, respondi Jehans Maillars, il ne va mies ensi; mais n'estes ci à ceste heure pour nul bien, et je vous le monstre, dist-il à chiaus (ceux) qui estoient dalès (devers) lui, comment il tient les clés des portes en ses mains pour trahir le ville. » — Li prévos des marchans s'avança et dist : « Vous mentés! » — « Par Dieu, respondi Jehans Maillars, mès vous, trahites (traitre), vous mentés. » — Et tantost féri (frappa) à lui et dist à ses gens : « A le mort, à le mort, tout

homme de son costé, car il sont trahitte (traitres)! »

Là y eut entre yaus (eux) grant hutin (clameur), et s'en fust volentiers li prévos des marchans fuis, se il puist, mais il fu si hastés que il ne peut; car Jehans Maillars le féri (frappa) d'une hace en le tieste (tête) et l'abati à terre, quoique ce fust ses compères, et ne se parti de lui jusques à tant qu'il fust occis (tué) et six de chiaus (ceux) qui là estoient et li demorans pris et envoiiés en prison. Et puis commencièrent à estourmir (troubler) et à resvillier (réveiller) les gens parmi les rues de Paris. Si s'en vinrent Jehans Maillars et cil de son acord (ceux de son parti) jusques à le porte Saint Hounnouré et y trouvèrent gens de le sorte le dessus dit prevost. Si les encoupèrent (inculpèrent) de trahison, ne escusance que il fesissent ne leur valli riens. Là en y eut pluiseur pris et en divers lieus envoiiés en prison. Et cil (ceux) qui ne se laissoient prendre estoient tué sans merci. Celle propre nuit, on en prist plus de soixante en leurs maisons, qui furent tout encoupés (inculpés) de trahison et dou fait pourquoi li prévos estoit mors; car cil (ceux) qui pris estoient confessèrent tout le mesfait.

L'endemain, au matin, cilz (ce) Jehans Maillars fist assembler le plus grant partie de la communauté de Paris au marcies as halles (au marché aux halles); et quant il furent tout venu, il monta sus un escafaut (échafaud) et puis remonstra generaument (en général) par quel raison il avoit occis (tué) le prévost des marchans et en quel fourfait il l'avoit trouvé. Et recorda bellement et sagement de point en point, toute l'avenue dou prévost et de ses alloiiés (alliés), et comment en celle propre nuit la noble cité de Paris devoit estre courue et destruite, si Dieu, par sa grasce, ni euist mis remède qui les révilla, et les avoit inspirés de cognoistre ceste trahison. Quant li peuples, qui présens estoit, eut oy ces nouvelles, si furent

moult (fort) esmerveilliet et esbahi dou péril où il avoient esté ; en loèrent li pluiseur Dieu à jointes mains, de le grasce que fait leur avoit. »

Jean de Venette a raconté la trahison et la mort d'Etienne Marcel avec autant de précision que Froissart. Les faits qu'il rapporte se sont passés sous ses yeux. Religieux carme au couvent de la place Maubert, il était à Paris au moment où le prévôt des marchauds tramait la mort des conseillers du dauphin. Tout eut lieu ainsi, dit-il ; le prévôt et ses amis l'ont avoué. Nous l'avons entendu, moi et beaucoup d'autres avec moi. *Et fuit islud, proul iste præpositus cum suis, me et multis audientibus, confessus est.* Enfant du peuple, notre chroniqueur, avait un faible pour les démocrates. Ses sympathies pour les Jacques sont connues. Il n'était nullement porté à excuser l'arrogance et les excès de la noblesse. Son témoignage n'en a donc que plus de poids, quand il nous fait le récit de la trahison d'Etienne Marcel. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Ls prévôt des marchands et ses amis, dit-il, résolurent en secret de rappeler le roi de Navarre, Charles comte djEvreux, de lui confier le gouvernement de leur ville et la défense de leurs personnes, contre le seigneur duc, et enfin de lui offrir le sceptre et la couronne de France. L'entreprise leur semblait aussi naturelle que facile. Le roi de Navarre était un prince de la Maison de France, et on le savait très désireux de régner dans son pays, *Cum ipse rex Navarræ esset de linea et prosapia regia, ad sceptrum regale et regnum Franciæ ascenderet et regnaret ; nam dictus rex Navarræ ad hoc totis viribus anhelabat.*

Il fut donc arrêté entre le prévôt des marchands et plusieurs bourgeois, ses adhérents, qu'au jour indiqué le roi de Navarre s'approcherait de Paris en tapinois avec un grand nombre de guerriers et se tiendrait en embuscade. Le prévôt des marchands et ses amis se feraient remettre les clefs de la cité et se constitueraient

eux-mêmes les gardiens des portes. Puis, sans que personne pût s'en douter, le roi de Navarre entrerait furtivement à Paris avec tous ses hommes, massacrerait tous les opposants dont les maisons lui seraient signalées, triompherait de la population à l'insu de celle-ci, se trouverait avoir ainsi toute la ville à sa discrétion, recevrait les honneurs royaux et finalement exercerait le pouvoir souverain après s'être débarrassé du duc et même du roi captif en Angleterre. »

On ne saurait être plus affirmatif que ne le sont Froissart et Jean de Venette. La trahison du prévôt des marchands est donc un fait bien avéré.

Suivant Pierre d'Orgemont, ce fut le 31 juillet, après leur dîner, qu'Etienne Marcel et ses complices essayèrent de livrer Paris. Jean de Venette assigne à cette triste tentative la date du premier août, fête de saint Pierre-ès-Liens, au petit jour *clara die*. Froissart se contente de dire qu'elle eut lieu un peu avant minuit. La divergence entre ces trois chroniqueurs est plus apparente que réelle. C'est bien dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1358, que tous placent la scène de la porte Saint-Antoine, Pierre d'Orgemont et Froissart vers minuit, et Jean de Venette quatre heures plus tard, au petit jour.

Nous avons emprunté à l'édition de M. Siméon Luce, t. V, nos extraits de Froissart, à celle de Géraud, t. II, nos extraits de Jean de Venette, et à M. Zeller, le texte retouché des *Grandes Chroniques de Saint-Denis.*

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 17 *mars* 1892.

Présidence de M. A. de Roucy.

M. de Marsy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et annonce la mort de S. G. Monseigneur Péronne, membre honoraire de droit. Il rappelle que l'évêque de Beauvais suivait toujours avec grand intérêt les travaux de la Société historique.

La correspondance comprend : 1° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Paris, du 8 au 12 juin, et annonçant que les mémoires destinés à être présentés à cette réunion doivent être adressés au ministère, avant le 1er avril. C'est le rétablissement d'une ancienne mesure, supprimée depuis quelques années et vivement réclamée de nouveau par le Comité des travaux historiques, parce qu'elle permet de mieux répartir entre les diverses sections les manuscrits envoyés et d'éliminer ceux dont l'intérêt ne serait pas suffisant ou qui ne rentreraient pas dans le cadre des travaux du Congrès ; 2° Une lettre de M. l'abbé Müller remerciant de sa nomination de membre correspondant et exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, ainsi qu'il l'avait espéré.

Parmi les ouvrages offerts, figurent, en dehors des publications de plusieurs Sociétés savantes, un volume offert par M. le vicomte de Caix de

Saint-Aymour, correspondant : *Histoire des relations de la France et de l'Abyssinie chrétienne, sous Louis XIII et Louis XIV.* Paris, 1892, in-12.

M. Albert de Roucy lit une notice sur une trouvaille de monnaies romaines faite à Autrêches, au mois de novembre dernier.

Il montre d'abord sur un plan la configuration du village d'Autrêches, l'une des principales communes du canton d'Attichy, dont le territoire accidenté s'étend jusqu'aux plateaux qui dominent la vallée de l'Aisne. Un chemin considéré par quelques archéologues comme étant la route gauloise de Soissons à Amiens, traverse Autrêches et se relie avec la grande voie romaine qui se dirige vers Noyon et Roye pour gagner Amiens. Sur les pentes, au-dessus de ce chemin gaulois se trouvent deux emplacements, où se rencontrent des vestiges de constructions gallo-romaines, désignés sous les noms du Châtelet et du Buisson-de-Clermont. C'est sur ce dernier qu'en labourant sa propriété, M. Théophile Rosain a mis à jour un vase de terre gris-noirâtre, de la forme dite *olla*, recouvrant une masse de petites monnaies fortement oxydées, au milieu desquelles se trouvaient deux bagues ou anneaux d'argent, ainsi qu'un morceau de toile de fil et un débris de mince planchette de bois. Le vase était renversé de manière à mieux préserver son contenu. Des deux bagues, l'une porte sur le chaton une pâte de verre, d'un ton gris-bleu, imitant l'onyx et représentant une petite figure de guerrier, la main droite appuyée sur un bouclier et la gauche relevée et tenant une haste droite.

Les monnaies devaient être au nombre de 800 à 825, la plupart en billon et, sur la presque totalité que M. de Roucy a pu en étudier, toutes, sauf un denier d'argent d'Antonin-le-Pieux, appartiennent à la série des pièces frappées par les tyrans ou empereurs des Gaules, si bien étudiée par le baron de Witte et s'étendent depuis Gordien III jusqu'à Probus, de 239 à 282. Une

seule pièce de Probus, contre 251 de Victorin, 244 de Tétricus père, et 97 de Claude-le-Gothique, semble assigner à l'enfouissement de ce petit trésor, une date voisine du commencement du règne de ce prince, soit 276 ou 277.

En terminant, M. de Roucy rappelle que son but a été surtout, en publiant l'analyse de cette trouvaille, de donner un exemple de la méthode à suivre dans les travaux de ce genre et qu'il résume ainsi :

« Désigner exactement le territoire, le lieu dit et le point précis de l'invention, en mentionnant ses alentours; rappeler les circonstances qui l'ont amenée, les conditions où elle s'est présentée tout d'abord aux yeux de l'inventeur ; mentionner les particularités ou les accessoires rencontrés autour et près de l'objet de la découverte ou de la trouvaille ; décrire, après un sûr et complet examen, sa composition, en analyser les détails pour en tirer, ensuite, les déductions historiques ou archéologiques qui en découlent rationnellement. »

M. de Marsy rappelle la découverte, faite récemment à Beuvraignes, de deux sarcophages francs en pierre, ne renfermant plus aucun objet ou ornement, et la découverte faite dans l'automne dernier, dans la propriété des Frères Maristes, de Pont-Sainte-Maxence, de sépultures de la même époque, dont le produit, quelques armes, a été déposé dans le petit musée organisée par les Maristes dans leur pensionnat.

M. l'abbé Morel lit une étude sur les chapellenies fondées autrefois dans l'église et dans le château de Remy et qui étaient, au siècle dernier, au nombre de six. La première, dite chapelle de Beaumanoir, s'élevait dans le château fortifié où naquit le célèbre juriconsulte, rédacteur des *Coutumes du Beauvoisis*, et elle est mentionnée dès 1283-1300, époque où elle est l'objet d'une contestation entre l'évêque de Beauvais et Arnoul d'Estrées, chevalier, qui en re-

vendiquait la collation comme fondateur. On peut suivre sa destinée jusqu'en 1694 où son revenu fut transféré à l'église de Monchy-Humières. Les deuxième et troisième, dites de Saint-Michel et de Saint-Jacques, étaient dans l'église et figurent dans le pouillé de 1405. La chapelle de Saint-Nicolas datait de 1308 et avait pour fondateurs Jean et Gilles de Remy, chanoines de Noyon et clercs du roi de France. La chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste était la plus ancienne et remontait au XIIIe siècle; on attribuait sa fondation à Gaucher de Chatillon comte de Saint-Pol; elle était assez richement dotée en blé et en bois et le chapelain recevait, à la Toussaint, un *doublier* de vin, mesure spéciale à Remy et qui équivalait à deux muids ordinaires (environ 560 litres). Nous possédons les noms d'un certain nombre de titulaires de cette chapellenie, dont l'un fut, à la fin du XVIe siècle, maître Florent Brumel, doyen de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer et curé de Ressons.

La dernière chapellenie, établie au château de Remy, portait le titre de Saint-Cosme et Saint-Damien, mais elle pourrait avoir eu précédemment les noms de Sainte-Anne et Saint-Denis. M l'abbé Morel suit, avec une grande abondance de détails, d'après divers documents originaux, l'histoire de ces chapellenies jusqu'à leur suppression. C'est encore un morceau intéressant qui vient s'ajouter aux travaux qu'il consacre depuis longtemps à l'histoire du canton d'Estrées.

M. de Marsy étudie sous ce titre : *le Referendum à Compiègne en 1700*, le fonctionnement de certaines assemblées municipales, composées d'un nombre considérable d'habitants et dont l'une fut appelée à se prononcer devant le duc d'Humières, gouverneur, et les gouverneurs attournés, sur l'opportunité d'une imposition à lever sur les habitants et à donner son avis sur la conduite du maire perpétuel François Esmangard de Beauval. Il y a là une curieuse histoire de placet

présenté au contrôleur général et désavoué par les signataires et, en fin de compte, un refus de voter l'imposition et une approbation de la conduite du maire perpétuel, en même temps qu'un blâme et des poursuites contre le greffier de police et un huissier qui avaient récolté les signatures, sans laisser lire le placet, sous le faux prétexte d'une demande en décharge de l'ustensile et du sol par jour dû aux gardes-du-corps par les habitants qui les logeaient.

M. Z. Rendu fait passer sous les yeux de ses confrères plusieurs vues gravées en Hollande à la fin du dix-septième siècle par Van der Aa, d'une très fine exécution, représentant Compiègne, Clermont et Senlis, destinées à l'illustration d'une Description des splendeurs de la France, publiée en Hollande. Il présente ensuite une reproduction allemande, inconnue jusqu'à ce jour, de la gravure du plan général du camp de Coudun de 1698, portant un titre allemand et la signature : *Le C. de Bruhl.*

M. de Marsy donne un aperçu de quelques documents autographes relatifs à Compiègne et aux environs signalés dans de récents catalogues d'autographes.

La prochaine séance est remise, à cause des fêtes de Pâques, au 28 avril. L'ordre du jour comprendra : M. Al. Sorel, Notice sur Bertrand-Quinquet. — M. le baron de Bounault, un Confesseur de Catherine de Médicis. — M. l'abbé Morel, J. F. de la Roque de Roberval, vice-roi du Canada. — Projets d'excursion.

Pour extrait :

Le Secrétaire : Marsy.

A TRAVERS

LES CATALOGUES D'AUTOGRAPHES

Par M. le Comte DE MARSY.

Chaque mois, les marchands d'autographes, Etienne ét Eugène Charavay, et quelques libraires de Paris, Mõre, Saffroy et Voisin, adressent à leurs clients des catalogues de documents originaux et de lettres mis en vente soit aux enchères, soit à prix marqué.

Parmi les documents et les lettres que ces catalogues renferment, il en est fréquemment qui intéressent Compiègne ou nos environs, aussi ai-je pensé qu'il serait utile de signaler les plus importantes de ces pièces à l'attention de nos confrères, qui y trouveront souvent d'utiles indications pour leurs travaux, soit sur l'histoire locale, soit sur la biographie des personnages célèbres de notre pays.

Nous trouvons d'abord une lettre autographe de François Ier à la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, du printemps de 1529 (mars ou avril), intéressante à citer parce qu'elle mentionne un des membres de la famille d'Humières, qui a joué un si grand rôle dans notre pays :

« Oultre la charge, Madame ma Tante, écrit le roi, qui appelait ainsi Marguerite

cause de son mariage avec Eléonore, de Madame ma mère (Louise de Savoie), donné au syeur Jean de Humyères, chevalier de mon ordre et gouverneur de Peronne, touchant le fait de l'entrevue de vous deux », il lui à donné la mission de la saluer. L'entrevue dont il est ici question est celle de Cambrai, pour négocier la paix des Dames. (Vente du 9 mars 1892. Eug. Charavay, nº 67).

Marguerite de Valois, reine de Navarre, par un diplôme daté d'Usson le 14 janvier 1587, nomme à un office de « courtier en toille » en la ville de Compiègne, Mathieu Tallo. (Rev. des Autogr. nov. 1891, n° 22). D'où venait ce droit à la reine Marguerite, c'est une question à rechercher et que nous signalons à M. Sorel.

Diane d'Andoins, comtesse de Guiche, la *belle Corisandre*, maitresse d'Henri IV, s'engage de Paris, le 22 novembre 1595, à rendre à Octavien Doni, seigneur d'Attichy, célèbre financier, alors contrôleur général des finances du Roi, 1,250 écus d'or, à Lyon, où elle se rend pour la foire des Rois. (Vente du 24 février 1892, Eug. Charavay, nº 48).

Signalons encore, pendant que nous ... ce fascicule, une lettre du duc de Longueville, gouverneur de Picardie, ... comte Rhingrave J. Ph. de Salm, à ..., datée de Hodenc (Oise), du 3 octobre 1568, dans laquelle il lui annonce ... de « sa hacquenée » et le prévient ... quitter Hodenc pour Bresle, où ... rencontrer le connétable de Montmorency. (Id. nº 109).

... quis de Saumery, grand maitre

des eaux et forêts de l'Isle-de-France écrit au prince de Condé, de Senlis le 31 juillet (avant 1685, au sujet du buisson des Ajeux : j'ay remarqué qu'il y a dans ceste forest (de Chantilly) icy un presche où ceux de la religion s'assemblent pour leur exercice ; les officiers de la maitrise prétendent que ce presche là est bati sur le fons du roy, qu'il fait tort au bois des environs, ce batiments là étant seul dans la forest ; de sorte qu'ils prétanderoient qu'il y auroit occasion par plus d'un endroit à le démolir ; vous nous en ferés informer si vous le jugés à propos. (Saumeroy était alors contrôleur des eaux et forêts.) (Cat. Saffroy, fév. 1892, n° 16.588, 15 fr.).

Nous donnons ici place a deux curieuses lettres du maréchal de Saxe relatives à ses séjours à Compiègne auprès de Louis XV, en 1740 et 1748, publiées en Allemagne il y a quelques années (1) :

Maurice de Saxe au comte de Bruhl, ministre du roi de Saxe.

A Compiègne, le 20 de juillet 1740.

Monsieur,

Votre Excellence me permettra de m'informer de l'état de sa santé, et de lui faire mes compliments sur les terres que

(1) Maurice comte de Saxe et Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France. Lettres et documents inédits des archives de Dresde, publiés par M. le comte C.-E. Vitzhum d'Eckstaedt, Leipzig, 1867, in-8. (Imp. à Dresde.)

le roy lui a données, dans le voisinage de celle qu'Elle a achetée à M. le comte de Watzdorf. Il ne saurait lui arriver autant de bien que je lui en souhaite et je fais toujours des vœux pour sa prospérité.

La plus grande nouvelle que j'aie trouvée ici, en arrivant, est que le roi a trouvé le vin de Tokai excellent. Il en a mis cent quatre-vingts bouteilles dans un petit caveau dont il a gardé la clef et dont il ne donne à personne. *Wir haben Ehr' mit eingelegt* (cela nous fait honneur), et je la prie de trouver bon que j'en fasse ici mon compliment à M. de Brandestein. J'ai aussi vu Barjac (valet de chambre du cardinal de Fleury), qui trouve le présent des porcelaines trop magnifiques pour lui, et se confond en remerciements. M. le cardinal se porte mieux que jamais; il m'a fort gracieusé Le roi m'a beaucoup questionné sur les fourrés de Hubertsburg (château de chasse du roi Auguste III), sur les chiens, etc. J'ai chassé déjà avec lui pour la bienvenue, comme à Dresde, le sanglier. En arrivant, j'ai trouvé que ses chiens vont diablement vite; mais, en récompense, il y a des allées partout. Je fais des vœux pour que celles de Hubertsburg soient bientôt commencées et achevées, pour la satisfaction du roi et la commodité de ceux qui ont le bonheur de le suivre, ainsi que pour la conservation des hommes et des bêtes; car jusqu'à présent cela a été *halsbrechende Arbeit* (2).

---

(2) C'est-à-dire *une besogne à se casser le cou.* Maurice en savait quelque chose, il venait de

Je finirai cette lettre qui est de peu d'importance par une prière qui me l'est fort, c'est de conserver toujours un peu de part dans ses bontés, et d'être persuadé que l'on ne saurait être plus parfaitement que je suis, Monsieur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

MAURICE DE SAXE.

Maurice de Saxe au Roi de Saxe.

A Bruxelles, le 1er août 1748.

Sire,

J'ai été ces jours passés à Compiègne, où j'ai parlé à M. de Puysieux de l'affaire d'Erfurt.....

J'ai trouvé le roi et ses ministres fort contents de la paix; puisqu'ils le sont, je le suis aussi, car me voilà dehors d'une grande tribulation.....

Madame la dauphine (Marie-Josèphe de Saxe) engraisse et est fort bien. M. le Dauphin l'aime beaucoup, mais c'est encore un enfant; il lui rend quelquefois la vie un peu dure. Mais avec la raison cela viendra; elle a de l'esprit et s'en démêlera bien. Le roi lui parle avec amitié, et l'on voit qu'il l'aime autant, et plus peut-être que ses propres enfants; du moins lui parle-t-il plus souvent et lui fait-il toujours la belle mine.....

---

faire une chûte assez dangereuse en suivant son frère à la chasse.

[illegible] n'est occupé que de réformes à la [illegible] à chasser. Je fais de même; j'ai [illegible] mes chiens et je me suis établi [illegible] qui est à deux lieues d'ici. [illegible] chasse le sanglier dans un parc [illegible] assez bon. C'est un ancien château [illegible]-Hubert a habité et où *il est* [illegible].

[illegible] article récent sur les souve-[illegible] Dabot, j'ai eu à parler, [illegible] du poète Ducis, qui [illegible] plusieurs années Compiègne; il [illegible]ressant de rappeler une [illegible] adressée à un autre [illegible] aussi dans son temps, Cam-[illegible] Verberie et prononça [illegible] funèbre de Stanislas [illegible] commandant de la garde na-[illegible] appelé alors le Lafayette [illegible].

[illegible] Versailles, le 14 août [illegible], pour [illegible]der à Campenon le [illegible] *œuvres diverses*. « Mon épître à ma mère sur sa convalescence, [illegible] à ma sœur et celle à mon cher frère Georges, comme aussi mes trois pièces avec leurs envois à ma très chère cousine, femme de Delmas, maire de Compiègne. » Il faut que mon épître à l'amitié, faitte sous les yeux de mon cher ami Thomas, ne soit pas séparée de tout ce qui appartient à l'histoire de sa trop prompte mort dans le château d'Oullins..... (Vente du 10 mars 1892, Eug. Charavay fils, n° 62).

Combien en est-il, parmi les députés de l'Oise qui firent partie de la Convention, dont le nom ne soit pas complète-

ment tombé dans l'oubli? Eug. Charavay, dans sa *Revue des Autographes* de juin 1891, met en vente un certain nombre de lettres ou de documents signés d'eux et ce sont généralement les plus ignorés dont l'écriture atteint le plus haut prix, 10, 12, 15, 20 et 25 francs. Dans cette liste, nous voyons figurer Auger, Bézard, Bourdon de l'Oise, Calon, l'abbé Coupé, Danjou, Delamarre, Godefroy, Isoré, Massieu, Mathieu de Mirampal, un avocat Compiégnois, couronné par l'Académie de Lyon pour un discours sur l'utilité des voyages et qui mourut sous la Restauration, en exil, professeur à Liège, où il fut le maitre de Polain, Portiez, qui réclame auprès d'André Dumont, au sujet de l'arrestation de son beau-frère et signe « L. Portiez, votant la mort du tyran, sans appel, sans sursis », et enfin le marquis de Villette. le neveu de Voltaire, qui écrit à Camille Desmoulins, le 27 février 1790, une lettre curieuse, dont voici un des principaux passages, en lui envoyant un exemplaire de ses œuvres publiées en 1788, curieux et rare volume dont des exemplaires sont imprimés sur des papiers de toute nature et de toute couleur :

« Bravo ! bravo ! monsieur Desmoulins. Si vous ne m'aviez pas loué d'une manière si aimable, je serais beaucoup plus à mon aise pour vous exprimer tout le plaisir que me fait votre journal, on en dévore la lecture, parce qu'il est écrit d'une manière piquante et rapide ; parce que vous joignez l'érudition à la grâce et à l'originalité ; parce que, lors même

qu'on ne serait pas de votre avis, il faut encore applaudir à cette véhémence, à cette chaleur de l'âme qui vous fait adorer les bons et exécrer les méchants ».

Dans un autre fascicule, nous voyons M. de Villette se faire rendre un compte général de tous les droits perçus sur son marquisat du Plessis-Villette, par Bergeron, bourgeois de Paris, mais dont le nom rappelle l'origine locale, et qui en était en 1773 le fermier général.

Ces quelques extraits suffiront, croyons-nous, pour montrer l'intérêt qu'offre au point de vue local le dépouillement des catalogues d'autographes.

LES

CHAPELLENIES DE REMY

PAR

M. l'Abbé E. Morel

Le *Pouillé* ou *Etat des cures et paroisses du diocèse de Beauvais*, en 1405, mentionne à Remy cinq chapelles ou chapellenies, dont une au château de Beaumanoir et les quatre autres dans l'église paroissiale, savoir Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Nicolas et Saint-Jean l'Evangéliste. Au *Pouillé* de 1707, nous en voyons une sixième, celle de Saint-Cosme et Saint-Damien, au château de Remy.

I. *La Chapellenie de Beaumanoir*. — Beaumanoir est un hameau d'environ 30 habitants, situé tout près de l'Aronde, à la limite du territoire de Remy, vers Monchy-Humières. Il s'y trouvait anciennement un manoir seigneurial fortifié, où naquit Philippe de Beaumanoir, l'auteur des *Coutumes du Beauvaisis*. C'est en ce château qu'était la chapelle de Notre-Dame de Beaumanoir.

Le patronage de cette chapelle fut l'objet d'une contestation entre Thibaud de Nanteuil, évêque de Beauvais (1283-1300), et Arnoul d'Estrées, chevalier. Ce dernier revendiquait la collation de la chapellenie à double titre, comme fondateur de la chapelle et comme seigneur du lieu. Le différend se termina à l'amiable. Les chapelains furent dès lors nommés alternativement par l'évêque de Beauvais et par le seigneur.

Suivant le *Pouillé* de 1405, la chapelle de Beaumanoir était taxée à 12 livres pour les décimes dues à la chambre apostolique, c'est-à-dire au Saint-Siège, au denier de Saint-Pierre. Elle payait encore la même redevance en 1630, à l'époque où Louvet rédigeait son *Histoire de Beauvaisis* Le 29 avril 1369, la septième année de son pontificat, le pape Urbain V, vu les désastres de la guerre et les ravages de la peste, avait réduit cette contribution de moitié. Elle ne semble pas avoir ensuite subi de variation à travers les âges

Il n'en fut pas de même des décimes, concédées au roi par le souverain Pontife, sur les bénéfices ou revenus ecclésiastiques. La rapacité des receveurs les transforma plus d'une fois en véritables exactions. Ces subventions s'expliquaient dans les grandes nécessités de l'Etat, comme au temps de Charles Martel, pour se défendre contre les Sarrasins, ou sous le règne de Philippe Auguste, pour marcher contre les infidèles. Elles ne semblaient pas devoir être jamais permanentes. Et pourtant d'extraordinaires et momentanées que furent d'abord ces taxes, elles devinrent ordinaires et perpétuelles, sous François Ier. Le fisc, toujours mis à sec, se montra de plus en plus exigeant. Il ne tarda guère à réclamer la levée d'autres décimes, qui furent appelées extraordinaires, parce qu'on ne les demandait que tous les cinq ans. Louvet ne nous dit pas ce que la chapelle de Beaumanoir avait à payer, de son temps, à ce sujet. D'après le *Pouillé* de 1707, elle était inscrite sur le rôle des décimes ordinaires pour 47 sous 3 deniers, mais quand on levait les décimes ordinaires et les décimes extraordinaires, sa contribution montait à 3 livres 14 sous. « Son revenu, dit un mémoire rédigé en mai 1694, consistoit en dix-huit muids de blé. Le titulaire estoit obligé de dire ou faire dire la messe les festes et dimanches, mais feu Monsieur Nicolas Choart de Buzenval, évesque de Beauvais, avec le consentement du titulaire mesme et

de Monsieur Hauteville, alors curé de Remy, en transféra le revenu à l'église de Monchy-le-Perreux (Monchy-Humières), à condition que le vicaire de la paroisse (nouvellement installé) en seroit entretenu. » Ce transfert avait été demandé par le maréchal d'Humières, col'ateur alternatif de la chapelle de Beaumanoir.

II et III. *La Chapellenie de Saint-Michel et celle de Saint-Jacques.* — Consulté à leur sujet, Gaultier, curé de Remy, répondait, le 3 janvier 1694, que les plus anciens et les plus intelligents de sa paroisse, n'avaient jamais ouï parler de ces chapelles. Pourtant au *Pouillé* de 1405, on leur donne pour collateur l'évêque de Beauvais: La chapelle de Saint-Michel payait alors 15 livres, pour les décimes apostoliques, et celle de Saint-Jacques 12 livres. D'autre part, Louvet nous apprend que la chapelle de Saint-Jacques fut fondée par Jacques de Francières, l'an 1331. Jacques de Francières figure au *Livre terrier du comté de Clermont*, en 1352, parmi les vassaux d'Isabeau du Cardonnoy, dame de Francières, pour ses hostises ou métairies de Remy.

III. *La chapellenie de Saint-Nicolas.* — En l'an 1308, Jean et Giles de Remy, *Johannes et Egidius de Remino*, chanoines de Noyon et clercs du roi de France, songèrent à établir une chapellenie perpétuelle, à fonder leur anniversaire et celui de leurs parents et à faire d'autres bonnes œuvres. Ils résolurent de consacrer à la réalisation de leurs pieux desseins un revenu annuel de trente livres parisis, à distraire de 69 livres 5 sous parisis de rente que Jean venait d'acheter sur le trésor royal. Philippe-le-Bel, sans l'agrément duquel rien ne se pouvait faire, — par charte datée de Poissy, au mois d'août 1308, — leur assigna, pour être employées en bonnes œuvres, dix livres de rente amortie sur le péage de Compiègne et, en cas d'insuffisance du péage, sur les autres revenus de la prévôté de Compiègne, et vingt

autres livres de rente amortie sur les deniers de son droit de gîte à Noyon. Ces trente livres de rente étaient payables annuellement à la Chandeleur. Munis de cette autorisation, Jean et Gilles de Remy s'empressèrent de céder les dix livres de rente qui leur étaient constituées sur le péage de Compiègne, à l'église paroissiale de Remy, pour qu'on y fondât une chapelle en l'honneur de la sainte Trinité, de la bienheureuse Vierge Marie, mère du Christ et du bienheureux confesseur saint Nicolas. En même temps, ils nommèrent à cette chapellenie, comme premier titulaire, le prêtre Renaud de Vuarenval. Leurs lettres de fondation sont du 20 février 1309. Philippe-le-Bel en ratifia les dispositions au mois d'avril suivant.

L'intention de Jean et Gilles de Remy était bien de faire servir à leur anniversaire les vingt livres de rente amortie qu'ils avaient « seur les deniers qui sont deu au roy à Noion pour son giste » ; mais Jeanne de la Boissière, dame de Saint-Taurin près Roye (Somme), les pria de les lui abandonner pour la fondation d'une chapellenie en l'église de Noyon, à l'autel de Saint-Quentin et de Saint-Eloy. Ils accédèrent à ses désirs, d'autant plus facilement qu'ils avaient « bien autres rentes amorties pour lesquelles il pooient funder leurs anniversaires soufflsamment ». C'est ce que nous apprend leur charte, donnée à Paris, le 2 mars 1313.

La chapelle de Saint-Nicolas était à la collation de l'évèque de Beauvais. Sa dotation resta ce qu'elle était à sa fondation. « Elle n'a, dit le mémoire de 1694 déjà cité, elle n'a que 12 livres de revenu ou environ. Cette somme suffisait en ces temps là, pour la nourriture d'un ecclésiastique. Cette chapelle est sur l'état et le receveur du domaine de Soissons et de Compiègne en paye le revenu au titulaire quy lui en donna quitance. Toutte la charge du chapellain est maintenant de dire une messe l'année, le jour de saint Nicolas. »

On se demande comment, malgré de si mo-

destes ressources, la chapelle de Saint-Nicolas a pu être inscrite au *Pouillé* de 1405 pour 14 livres à payer annuellement au receveur des décimes. Louvet n'en fait pas mention. Il est vrai que seul il signale à Remy, en 1630, une chapelle de Saint-Nicaise, dont personne ne se souvenait soixante ans plus tard. Se serait-il laissé induire en erreur par un copiste distrait qu'aurait écrit *Nicasius* pour *Nicolaus?*

V. *La chapellenie de Saint-Jean l'Évangéliste.* — La fondation de cette chapellenie remonte au commencement du XIIIe siècle. On l'attribue aux seigneurs de Remy, Gaucher de Chastillon, comte de Saint-Pol et Elisabeth de Camp d'Avesnes, sa femme. Il existe en effet une charte du mois de février 1207 (1208 n. s.), dans laquelle ces seigneurs font savoir que, pour satisfaire leur piété et pourvoir au salut de leurs âmes, comme au salut de leurs ancêtres, ils ont érigé une chapellenie en leur village de Remy *in villa nostra que Reminium dicitur.* Maître Hugues fut le premier chapelain, chargé de réaliser leurs intentions. Ils lui donnèrent à lui et à ses successeurs à perpétuité quatre muids (environ 68 hectolitres) de froment et deux setiers (4 hectol. et demi) de pois, à percevoir chaque année, à la Toussaint, en leur grange de Remy; un *doublier* (probablement un double muid, c'est-à-dire environ 560 litres) de vin à prendre, également chaque année, sur leurs vendanges à Pont-Sainte-Maxence, et soixante sous parisis de cens, payables à Remy, au jour de Noël. D'accord avec les chevaliers de Remy, ils ajoutèrent encore à ces libéralités un droit d'usage dans leurs bois. Enfin il fut convenu que le chapelain prendrait ses repas à leur table, pendant toute la durée de leur séjour à Remy, à moins qu'il ne préférât se faire servir ces repas chez lui. Cette concession, comme toutes les précédentes, les engageait eux et leurs successeurs à perpétuité.

Deux ans après, en 1210, Gaucher de Chastillon et sa femme octroyèrent à la chapellenie de Saint-Jean l'Évangéliste la dîme des novales, c'est-à-dire des terres nouvellement défrichées dans la forêt de Remy, appelée bois de Jurkin. Cette dîme n'était que l'équivalent du droit d'usage précédemment accordé dans la même forêt.

Milon de Nanteuil, évêque de Beauvais ratifia en février 1218 (1219 n s.) la fondation de Gaucher de Chastillon et ses diverses libéralités en faveur de la chapellenie de Remy.

Gaucher de Chastillon et Elisabeth, sa femme, fondèrent la maladrerie d'Elincourt-Sainte-Marguerite, l'année même où ils érigèrent cette chapellenie.

Un bail du 24 octobre 1549 va nous apprendre ce que possédait alors en biens-fonds la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste. A cette date, « vénérable et discrète personne Maistre Guillaume Cavet, presbtre curé de Remy et Moyvillers, au nom et comme procureur de Maistre Pierre le Prétiau, chapellain de la chapelle Saint-Jean l'Evangéliste », afferma pour neuf ans « à Jacques Duval, jeune compagnon à marier, demeurant audit Remy », moyennant une redevance annuelle de soixante-deux livres tournois à payer à Paris et diverses autres charges, « la quantité de cinq muids sept mines trois quartiers (environ 24 hectare) de terres labourables, assises en plusieurs lieux et pièces au terroir dudit Remy et à l'environ, appartenants à la dite chapelle avecq tous les préz, bois, taillis, censives et autres droits.

A Pierre le Prétiau, succéda comme chapelain maître Florent Brumel, doyen de l'église de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer et curé de l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Ressons. Le 20 février 1584, Florent Brumel donnait de pleins pouvoirs à maître Guillaume Farou, son vicaire à Ressons, pour gérer en son nom les biens de la chapellenie de Saint-Jean l'Evangé-

liste, et notamment pour « garder ou faire garder les droits et possession dudit constituant en un bois dépendant de ladite chapelle, situé audit Ressons, nommé vulgairement le bois de l'Usage. » Ce bois comprenait 104 arpents 75 perches (53 hect. 24 a. 25). De 1635 à 1645, un receveur, nommé Jean Coutellier, eut la gestion du revenu temporel de la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste. En 1619, il en cultivait les terres, à titre de fermier, mais sans bail, tant à Remy qu'à Ressons. En 1637, il payait 300 livres de redevance à maître François Hallier pourvu de la chapellenie par Messire Augustin Potier, évêque de Beauvais ; mais en outre, il devait faire célébrer deux messes par an et acquitter les décimes au roi. Ces deux obligations lui coûtaient plus de 120 livres tournois par an. François Hallier, docteur et professeur de Sorbonne, mourut évêque de Cavaillon (Vaucluse). Il occupa ce siège de 1657 à 1659.

Son successeur en la chapellerie de Saint-Jean-l'Evangéliste, Messire Jean de la Bare, conseiller et aumônier du roi, était, en 1665, traduit en justice par Paul Barillon d'Amoncourt, conseiller du roi, maître ordinaire des requêtes en son hôtel en la généralité de Paris, commissaire, députe par sa majesté, pour la réformation générale des eaux et forêts, au département de l'Isle de France, Brie, Perche, Picardie et pays reconquis. Durant les guerres avec l'Espagne, des dégâts considérables avaient été commis dans les bois, dépendants de la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste, près de Ressons, et on l'accusait de les avoir sinon autorisés, du moins tolérés. Le sieur Geoffroy, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts à Compiègne, subdélégué par Paul Barillon, pour les poursuites à faire, envoya Jean Sauvage, sergent traversier de la forêt de Compiègne, constater l'étendue des dommages. Dans son procès-verbal du 7 janvier 1665, ce dernier se montra fort désobligeant pour Jean de la

Bare et tendit à le faire condamner à 8.000 livres parisis d'amende et 4.000 livres de dommages-intérêts envers le roi. De la Bare n'eut pas de peine à prouver qu'il était souverainement injuste de le rendre responsable de ces dommages, puisqu'il avait été impuissant à les empêcher. Les plaintes portées contre lui n'étant pas fondées, il fut renvoyé absous, le 3 juillet 1665.

Ce n'est guère, on vient de le voir. que par les baux ou les actes de procédure que nous sont connus les chapelains de Saint-Jean-l'Evangéliste.

Jean de Loeuil paraît avoir obtenu ce bénéfice immédiatement après Jean de la Bare. Il le résigna en faveur d'Antoine Guérin, clerc tonsuré du diocèse de Beauvais, qui en prit possession, le 30 mai 1676. Nous ne saurions peut-être pas ce détail, sans une chicane faite à Antoine Guérin par le seigneur de Ressons. Les 104 arpents, 75 perches du bois de l'Usage, sis à Ressons, relevaient de ce seigneur et lui devaient annuellement cinq sous de censive. On oublia, paraît-il, d'en présenter les titres à Messire Pierre Deschiens, seigneur de Valescourt, seigneur baron de Ressons, quand il eut obtenu des lettres de papier terrier pour son domaine de Ressons. Notez qu'il s'agissait de biens de main-morte, payant d'ailleurs régulièrement le cens. Sans plus de formalités, le bois de l'Usage fut saisi, à la requête du procureur fiscal, jusqu'à ce que l'on eût montré les titres. Ils furent apportés le 15 janvier 1678. On ne donna main-levée cependant que le 10 octobre suivant.

Le dernier titulaire de la chapelle de Saint-Jean fut M. Vigneron de Chencheru ou Sancherre. Il a laissé un état des propriétés appartenantes à son bénéfice « On dit, écrivait en 1694, l'auteur du mémoire que nous avons déjà plusieurs fois cité, on dit que les terres de Saint-Jean-l'Evangéliste ont été usurpées par un nommé de Cambronne. Elles sont maintenant

tenues à ferme par le sieur Bézot de Grandmaison. »

Quelques années auparavant, en 1690 ou 1692, Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Beauvais, avait donné la prébende de Saint-Jean aux Lazaristes, chargés de son grand séminaire diocésain, à condition d'en remplir les obligations, c'est-à-dire de faire célébrer les deux messes annuelles et de payer les décimes au roi. Le 3 juillet 1697, M. le Clerc, receveur de l'abbaye de Saint-Symphorien-lès Beauvais, dont la mense conventuelle venait d'être unie au grand séminaire, donnait au comte de Clermont le dénombrement des terres dépendantes de cette prébende. Il agissait en vertu d'une procuration qu'il avait reçue de Jean Vuatebled, supérieur du séminaire et Chanvallon, procureur du même établissement.

Un autre dénombrement des biens de la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste fut fourni, le 12 juillet 1737, à « son altesse sérénissime, Monseigneur le duc de Bourbon, seigneur engagiste du comté de Clermont et, en cette qualité, seigneur de Remy », par vénérables et discrètes personnes MM. Jean du Chesne et Scipion-Thomas Radix, prêtres de la Mission, le premier, supérieur du séminaire diocésain et le second, procureur de la maison.

Il est question une dernière fois de ces biens dans les actes de vente des biens nationaux. Quarante-cinq mines (15 hectares 92 ares) de terre, en plusieurs pièces, et treize mines (4 hectares 60 ares) de bois, au terroir de Remy, appartenantes au séminaire de Beauvais, à cause de la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste, érigée en l'église de Remy, furent adjugées, le 11 février 1791, moyennant 12.000 livres à Louis-Marthe De Gouy d'Arsy, colonel de cavalerie commandant général des gardes nationaux de Fontainebleau, Villeneuve-la-Guyard et Marines, maire de Moret, député de Saint-Domingue à l'Assemblée nationale. Le marquis L. M. de Gouy n'en jouit pas longtemps. Sa tête tomba

sur l'échafaud le 2 thermidor an II (20 juillet 1794.) La famille de Gouy d'Arsy possédait à Remy le fief de Dammarest.

La maison de Bellon de Thurin eut sa sépulture dans la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste, à partir de l'acquisition que fit du fief de la Tasche-Fresnel, à Remy, au commencement du XVII° siècle, Ambroise Avrillot, veuve d'Audoin de Thurin, seigneur de Luzarches. Le 10 juillet 1734, on y déposait la dépouille mortelle de Marie-Claudine de Bellon de Thurin, femme de Jean-Augustin des Essarts, chevalier de Brimeux ; — le 28 juillet 1735, celle de Marie-Marguerite des Essarts de Mesgneux, mère de Marie-Claudine et épouse de Jean-Baptiste de Bellon de Thurin, comte palatin du saint Empire, gouverneur des ville et château de Montluel-en Bresse, gouverneur et grand-bailli de Clermont-en-Beauvaisis, ancien aide de-camp du maréchal de Luxembourg ; — le 4 juillet 1740, celle de Jean-Baptiste de Bellon de Thurin dont les titres viennent d'être énumérés ; — enfin, le 2 janvier 1744, celle de Jean-Claude de Bellon de Thurin, leur fils, mort sans laisser de postérité.

VI. *La chapellenie de Saint-Cosme et Saint-Damien* au château de Remy. — Il n'en est pas fait mention au *Pouillé* de 1405. Louvet parle de deux chapelles dans le château de Remy, mais il n'en désigne pas les vocables ou saints patrons. « On ne peut guère douter, dit le mémoire de 1694, que ce ne soient les chapelles de Sainte-Anne et Saint-Denis. Louvet n'en marque pas les fondateurs, mais nous savons que Marie de Flandres, comtesse de Boulogne, qui les conférait d'abord de plein droit, comme avait fait Louis, comte de Clermont, et ses autres prédécesseurs, s'en réserva ensuite seulement le patronage et la présentation à l'Ordinaire. Elle laissa cette collation à l'Ordinaire, en 1348, à l'occasion de la remonstrance que lui fit l'évesque de Beauvais Guillaume (Bertran), son parent,

qui lui dit que la collation de plein droit d'un bénéfice ne convenoit pas aux personnes laïques, sans un privilège spécial du Saint-Siège. Les plus anciens de Remy n'ont jamais ouï parler des chapelles de Sainte-Anne et Saint-Denis, mais de celle de Saint-Cosme et Saint-Damien, à cause de laquelle le receveur de Remy est obligé de payer tous les ans au titulaire deux muids (34 hectolitres) de bled avec trois mines (1 hect. 42) de pois, ou huit livres dix sols d'argent. Celui qui la possédoit ci-devant, appelé M. Coppin, donnoit au vicaire de la paroisse un de ces deux muids de bled et les trois mines de pois, affin d'acquitter les deux messes ordinaires, chaque semaine; mais le titulaire d'aujourd'hui (1694), M. Chéreau, neveu de M. Bruyand, thrésorier de l'hostel de Soissons, prétend qu'il n'est obligé, chaque semaine, qu'à une messe, pour l'acquit de laquelle il lui donne vingt cinq livres. »

Outre les quatre chapellenies que nous venons de passer en revue, l'église de Remy avait une confrérie en l'honneur de saint Sébastien. Nicolas Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, l'érigea le 1er août 1666. Il accorda quarante jours d'indulgence à tous les fidèles qui, après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie, visiteraient l'église de Remy, le jour de la fête de saint Sébastien ou le dimanche suivant. Aux membres de la confrérie, il accorda en outre quarante jours d'indulgence, à leur entrée dans l'association, quarante jours également, chaque fois qu'ils assisteraient aux messes, dites à l'intention de la confrérie, ou se visiteraient mutuellement dans leurs maladies, ou se trouveraient aux funérailles, les uns des autres. Il prescrivit l'élection annuelle d'un trésorier, pour recevoir les aumônes et les employer, soit au service divin, soit à l'entretien de la confrérie. L'entrée dans la confrérie devait d'ailleurs rester gratuite.

Nous eussions voulu donner sur les chapelles

de Remy des renseignements plus circonstanciés. « On n'entreprend pas ici, dirons-nous avec le mémoire de 1694, on n'entreprend pas ici d'expliquer ce que sont devenus les droits et biens des chapelles dont on a parlé ci-dessus. Les guerres saintes et les années qui les suivirent apportèrent beaucoup de confusion aux biens de l'Eglise, dont plusieurs gentilshommes croisés se mirenr en possession, les réunissant à leurs fiefs ou domaines, comme si c'eussent encore esté des biens profanes. C'est ce que l'on appela une inféodation, laquelle fut tolérée pour le bien de la paix, quoiqu'elle n'ait pas esté authorizée depuis le concile de Latran qui ménagea cette affaire le mieux qu'il put, dans les circonstances d'alors, outre que les guerres de la religion et qu'ensuite celles mesmes de 1636, où les ennemis se saisirent de Corbie, furent accompagnées d'irruption et ravages, durant lesquels, bien des titres furent brûlés et toutes choses confondues, particulièrement en ces quartiers de Remy qui n'estoient pas fort éloignés des lieux dont les ennemis s'estoient emparés. »

Nous avons relevé toutes les taxes ordinaires et extraordinaires auxquelles étaient assujéties les chapellenies de Remy. On a lieu de s'étonner, à la vue de ces lourdes charges, des attaques dirigées, avant comme depuis la Révolution, contre les privilèges des biens de main-morte. C'est toujours la même mauvaise foi, la même injustice.

Pour évaluer la contenance du doublier de vin, *duplerium vini*, nous nous sommes reportés à un *Vieil état des principales mesures des provinces comparées à celles de Paris* (DU CANGE, Glossaire). Dans cet état, rédigé au XIVe siècle, on lit : « Le muid de vin de Remy vaut deux muids à la mesure de Paris et vingt-quatre setiers font un muid de vin de Remy. » Le nom de doublier semble bien convenir à ce muid particulier qui valait un double muid.

Sur les chapellenies de Remy, on peut consul-

ter aux Archives de l'Oise un registre intitulé : *Livre de la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste, érigée en l'église paroissiale de Saint-Denis, de Remy, en ce diocèse.* On y trouvera, outre le mémoire de 1694, la charte de Gaucher de Chastillon et celle de Milon de Nanteuil. Les chartes de Jean et Gilles de Remy sont parmi les pièces justificatives de l'étude de M. Bordier sur Philippe de Beaumanoir. Aux Archives de l'Oise encore, sont conservés deux *Pouillés* du diocèse de Beauvais qui nous ont fourni d'utiles renseignements. Un autre *Pouillé* du diocèse de Beauvais, fait partie de la collection de Dom Grenier, t. 116, à la Bibliothèque Nationale Il vient de Caron de l'Eperon dont les collections sont à Amiens.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 28 avril 1892.

Présidence de M. A. de Roucy.

En l'absence de M. le comte de Marsy, empêché, M. le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose sur le bureau les revues et publications adressées à la Société.

MM. Al. Sorel et Méresse ne peuvent donner communication des travaux portés à l'ordre du jour et se sont fait excuser.

M. le président appelle l'attention de ses collègues sur le choix des excursions qui seront faites cette année. Plusieurs itinéraires ont été proposés : — vers Péronne — vers Chalis, Hautefontaine, Vivières, etc. — vers Maignelay, Saint-Martin-aux-Bois, Montigny. Après délibération il est décidé que le choix définitif des localités à visiter est remis à la décision de la Commission des excursions. La fête de l'Ascension ayant lieu le 26 mai, la première excursion est provisoirement fixée au 19 de ce mois.

La parole est donnée à M. l'abbé Morel qui donne lecture de notes concernant le Seigneur de Roberval.

Au printemps de l'année 1534 Jacques Cartier s'embarquait à Saint-Malo à destination de l'Amérique. Le 16 juillet il venait attérir au Canada, à l'entrée du golfe auquel il donna le

nom de Saint-Laurent, puis, suivant la côte jusqu'à la baie de Gaspée, il y dressait une croix portant un écusson aux armes de France.

De retour dans sa patrie avant l'hiver, il fit à la Cour de François Ier un tableau enchanteur de la belle et fertile contrée qu'il venait de parcourir. Un établissement au Canada fut aussitôt résolu.

En 1535, Cartier jeta de nouveau l'ancre à l'embouchure du Saint-Laurent, en remonta le cours, pénétra dans une rivière jusqu'au village d'Ocheléza, à la place duquel s'élève aujourd'hui Montréal, et là, planta encore la croix.

L'année suivante il revint en France. Dix ans s'écoulèrent avant qu'il reparut au Canada. Cette fois ce fut en compagnie du seigneur de Roberval.

Jean François de la Roque, seigneur de Roberval était fils de Bernard de la Roque, connétable, et d'Isabeau de Poitiers qui avait reçu en dot la terre de Roberval.

Le 20 février 1540 (1541, nouv. st.), J.-F. de la Roque donnait à son beau-frère Guillaume de Magdaléan de pleins pouvoirs pour « régir et gé« rer ses biens en son absence et retirer des pri« sons des Parlements de Paris et Dijon .. tous les « prisonniers en état de servir... et les lui envoyer « à Saint-Malo avant le 18 avril suivant. » — En cette procuration J.-F. de la Roque prend le titre de « Lieutenant général pour le Roy en certaine armée ordonnée estre conduite pour l'accroissement de la foi chrétienne en divers pays transmarins. »

Malheureusement pour le seigneur de Roberval, ses ressources pécuniaires étaient des plus modestes. Il dut emprunter dès le début.

Il s'adressa successivement à Alonce de Cyrille, habitant de Rouen, à Nicole Coiffart et à Jean son fils, avocats au Parlement de Paris. Leur complaisance fut-elle avantageuse pour lui? et il est permis d'en douter.

Dans les divers contrats qu'il signa avant de

s'embarquer, on peut entrevoir tout d'abord les tribulations dont il fut assailli.

Le 17 avril, date fixée pour son départ, il n'avait pas encore trouvé de vaisseau à louer. Le 8 mai seulement il affrêta à Saint-Malo « une nef », *la Marye*, de 80 à 100 tonneaux, appartenant à plusieurs propriétaires.

Au mois d'août, elle était encore à l'ancre dans le port de Honfleur. Dans l'intervalle, le Vice-roi du Canada s'était risqué à l'acheter pour moitié. Le contrat de vente passé à Honfleur est du 17 juin. Deux jours après il affrêtait dans ce même port deux autres « nefs » la *Valentyne*, de 92 tonneaux et la *Sainte-Anne*, de 80 tonneaux.

M. l'abbe Morel fournit d'intéressants détails sur les clauses et conditions stipulées dans ces actes.

Il semble qu'à ce moment il n'y eût plus qu'à partir, mais le voyage au long cours paraît avoir fort effrayé les propriétaires des deux navires, et la *Valentyne* attendait toujours à côté de la *Marye* dans le port de Honfleur. — Pour en finir, le seigneur de Roberval les fit acheter par des tiers.

Le 22 août, les dernières difficultés furent enfin aplanies. Mais cette question réglée, restaient les questions d'argent qui n'étaient pas sans causer de graves soucis à l'infortuné vice-roi. Il avait dû vendre des terres, des vignes, des rentes, et emprunter en s'engageant pour un remboursement fixé à un délai de dix-huit mois

Son habileté se trouva en défaut quand il fut en vue du Canada, Jacques Cartier le pressait de remonter le Saint-Laurent et de s'établir dans l'île de Montréal. Il crut devoir préférer à cette position l'île Royale (aujourd'hui île du cap Breton) à l'entrée du fleuve, et y construisit un fort.

Le choix n'était pas heureux au point de vue du commerce et de la colonisation. Roberval s'en aperçut lorsqu'il était trop tard.

Il revint en France, nourrissant toujours l'espoir de relever sa fortune.

En 1544, François Ier lui donna mission de fortifier Senlis. Il se signala dans l'accomplissement de cette tâche avec une activité et un dévouement extrêmes. En 1558, il obtint de Henri II l'autorisation de « quérir et chercher « partout le royaume des mines d'or, d'argent, « d'azur (*lapis lazuli*), de plomb et autres mé« taux », Rien, hélas ! ne pouvait plus le sortir d'embarras.

En 1550 il était reconnu débiteur pour 1486 livres de J. de Suzanne, seigneur de Cerny. En 1552 il reçut signification d'avoir à solder sa dette, et dut laisser saisir sa terre.

Douze années s'écoulèrent en atermoiments, L'ordre de vente fut enfin donné, et, le 12 février 1564 (1565 n. 8t.) la terre et seigneurie de Roberval fut adjugée par décret à L. de Magdaléan écuyer, neveu de J.-F. de la Roque, au prix de 5.300 livres tournois.

Les documents analysés par M. l'abbé Morel, se trouvent en originaux au château de Roberval.

Des remercîments sont adressés à l'auteur de cet intéressant travail.

M. Dervillé fournit quelques indications sur le sort de J.-F. de la Roqne qui survécut peu de temps à la ruine de ses espérances.

M. le baron de Bonnault étant absent, son travail est remis à la séance de juin.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : M. Al. Sorel. Notice sur Bertrand Quinquet. — M. le baron de Bonnault. Un confesseur de Catherine de Médicis. — Une communication de M. Méresse.

Le Secrétaire adjoint,

R. de Magnienville.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 19 mai 1892.

Présidence de M. J. du Lac, vice-président.

A l'ouverture de la séance, M. du Lac présente les excuses de M. A. de Roucy, président, qu'une perte cruelle empêche d'assister à la séance.

Tous les membres s'associent au deuil de M. de Roucy et chargent M du Lac d'être auprès de lui leur interprète.

M. le chanoine Eugène Müller, de Senlis, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et procède au dépouillement de la correspondance et des ouvrages offerts.

Il fait connaître ensuite aux membres de la Société les diverses réunions archéologiques qui auront lieu dans le courant de l'été.

1° Le Congrès officiel des Sociétés savantes tenu à Paris, à la Sorbonne du 7 au 12 juin, pour lequel ont été déjà délégués MM. Sorel et l'abbé Morel qui se proposent d'y présenter des communications déjà entendues par la Société ;

2° Le Congrès archéologique de France, qui se tiendra à Orléans, sous la présidence de M. le comte de Marsy du 22 au 30 juin et comprendra des excursions à Beaugency, Cléry-sur-Loire, Saint-Benoit-sur-Loire et Pithiviers et

sera terminé par une visite des châteaux de Blois et de Chambord. MM. Sorel et le baron de Bonnault sont délégués pour y représenter la Société ;

3° Le Congrès d'archéologie et d'anthropologie préhistorique, qui se tiendra à Moscou du 1er au 13 août ;

4° Le huitième Congrès de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Belgique qui aura lieu à Anvers du 10 au 14 août et coïncidera avec les fêtes données par l'Académie d'archéologie de Belgique pour le cinquantième anniversaire de sa fondation et dans lesquelles seront reconstituées les cérémonies des Chambres de rhétorique du XVIe siècle ;

5° Le Congrès de l'Association pour l'avancement des Sciences qui se tiendra à Pau le 1er octobre ;

6° Le Congrès organisé à l'abbaye de la Rabida, en Espagne, à l'occasion de quatre-centième anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, du 6 au 12 octobre, qui sera suivi d'une réunion à Madrid et accompagné d'une vaste exposition rétrospective comprenant deux séries, les antiquités américaines et les objets d'art et d'industrie en usage dans les pays de l'Europe à l'époque de la découverte de l'Amérique et dans les deux siècles qui l'ont suivie.

M. Méresse donne communication d'un compte de la bouche du roi Henri IV pour une journée passée à Compiègne, le 22 juin 1592.

Après avoir résumé les nombreux voyages qu'à cette époque tourmentée de sa vie, Henri IV faisait autour de Paris et les motifs politiques qui l'appelèrent souvent à Compiègne où l'attirait aussi la présence de Gabrielle d'Estrées, M. Méresse entre dans de curieux détails sur l'organisation des divers services qui composaient ce que l'on appelait *la bouche du Roi*, et qui comprenaient la panneterie, l'échansonnerie, la cuisine, la fruiterie et enfin

la fourrière ou service du personnel. Il énumère les diverses fournitures faites et en donne les prix. Le roi, ce jour-là, n'avait pas avec lui *son train* qui était resté à Crécy-sur-Oise et n'était accompagné que d'un petit nombre de personnes, ce qui n'empêcha pas de manger un veau, un mouton, deux poulets d'Inde, quatre chapons, trois poules, vingt-quatre poulets et pigeons, deux levreaux, une perdrix qui coûta 30 sous, six cailles, trois truites et un demi quarteron d'œufs, sans compter le beurre et le lard, le fruit et la salade. Le chiffre total de la dépense, y compris le vin, les fourrages, s'élève à quatre-vingt-sept écus, ce qui, au taux actuel, représenterait environ 1.250 francs.

Ce curieux document, signé des contrôleurs, fait partie de la collection de M. Méresse, qui a su, par ses intéressants commentaires, faire ressortir toute l'importance des détails qu'il présente pour l'histoire de la vie à cette époque.

M. l'abbé Müller fait passer sous les yeux de ses confrères les photographies de plusieurs sceaux de l'abbaye et des abbés de Saint-Corneille, reproduits d'après les chartes originales de l'abbaye de Chaalis faisant partie de la collection de M. Guibourg, de Senlis; il met ces reproductions à la disposition de la Société pour servir à l'illustration du Cartulaire de Saint-Corneille.

M. l'abbé Müller offre ensuite à la Société une curieuse brochure qu'il vient de publier sur un incendie à Noyon en 1789.

M. le président Sorel commence la lecture d'une étude considérable sur Bertrand-Quinquint, imprimeur à Compiègne, qui joua dans cette ville un rôle considérable pendant la Révolution.

Nous attendons la fin de cette communication pour ne pas en scinder l'analyse.

La Société s'occupe du projet d'une excursion dans les environs de Senlis.

L'ordre du jour de la prochaine séance com-

prendra : M. Alexandre Sorel : Beitrand-Quinquet (suite). — M. le baron de Bonnault : Un confesseur de la reine Catherine de Médicis. — M. le comte de Marsy : Comte-rendu de l'excursion faite à Villers-Cotterêts, Vivières, Taillefontaine, etc. -- Communications diverses.

Pour extrait :

Le Secrétaire : Marsy.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 16 *juin* 1892.

Présidence de M. A. de Roucy.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose sur le bureau les publications offertes, parmi lesquelles on remarque une nouvelle livraison de l'Album Caranda, due à M. Frédéric Moreau père.

Malgré son grand âge, à près de quatre-vingt-quatorze ans, l'explorateur des cimetières mérovingiens du département de l'Aisne poursuit sa tâche et chaque fascicule, annoncé comme le dernier, a son successeur. On remarque, dans celui-ci, une intéressante étude sur des mors de chevaux qui paraissent d'origine orientale et auraient pu, comme les armes trouvées à Vermand, il y a quelques années, appartenir à des détachements de cavalerie auxiliaire des armées Romaines. Signalons aussi deux études de M. de la Chanonie, *une Amazone Vendéenne*, et *le costume dans les armées royales* avec deux dessins de C. Box.

M. de Marsy rend compte sommairement du Congrès des Sociétés savantes auquel les lectures annoncées ont été faites par MM. Sorel et l'abbé Morel. Il rappelle en outre, que M. l'abbé Müller a fait, à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, une communication sur les peintures murales qui se trouvent dans un certain nombre d'églises du département de l'Oise.

Après avoir rappelé sommairement les souvenirs de l'excursion faite de Villers-Cotterets à

Pierrefonds au mois de mai, M. de Marsy présente un compte-rendu de la dernière course faite à Ermenonville, à Chaalis et à Senlis, course à laquelle les dames avaient été invitées à assister.

Ermenonville ayant été le but principal de cette excursion et étant surtout resté célèbre par le souvenir du séjour et de la mort de Jean-Jacques Rousseau, M. de Marsy insiste principalement sur l'impression produite sur les voyageurs de la fin du siècle dernier par la vue des lieux habités par le célèbre philosophe et c'est surtout à l'aide de citations puisées dans des *Mémoires d'un nonagénaire*, Yves Besnard, qui vint à Ermenonville en 1789 et rencontra sur son passage l'intendant Berthier de Sauvigny que l'on venait d'arrêter à Compiègne, qu'il décrit la cabane, la grotte, le désert, etc. En finissant, il emprunte au rapport de Lakanal à la Convention les détails de la fête à laquelle donna lieu le transport au Panthéon des cendres de l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social*.

M. A. Sorel continue et achève la lecture de son étude sur Bertrand-Quinquet qui forme un véritable tableau de l'histoire de la Révolution à Compiègne. Cette étude considérable a été puisée dans les documents inédits que renferment les archives de l'Oise et celles de Compiègne. Après avoir montré Bertrand quittant Compiègne pour monter une imprimerie à Paris, M. Sorel nous fait assister aux derniers jours du fougueux révolutionnaire, devenu chef des bureaux de la police impériale et prenant une large part à l'arrestation des auteurs des divers complots formés contre Napoléon Ier.

Sous ce titre : Comment c'est un Compiégnois qui a été l'inspirateur des projets de Christophe Colomb, M. de Marsy résume les différents travaux faits pour montrer l'influence qu'exerça sur la grande découverte, dont l'Espagne et l'Italie et avec elles, les deux mondes vont célébrer le quatre centième anniversaire, la lecture et la

méditation par Christophe Colomb des œuvres du cardinal d'Ailly dont un volume conservé à la Bibliothèque colombine de Séville porte encore les notes marginales.

En suivant la pensée de Pierre d'Ailly, l'*Almirante* ne songeait pas à découvrir un nouveau continent, mais seulement à trouver une route plus courte pour aller aux Indes par l'ouest. L'influence de d'Ailly sur les efforts tentés par le navigateur est telle que, dès le XVIe siècle, Las Casas, dans l'*Historia de las Indias*, pouvait écrire : « Je crois certain que parmi les écrivains anciens, d'Ailly est celui qui a le plus excité Colomb à réaliser son grand projet. »

La prochaine séance comprendra les lectures suivantes : M. Sorel. Les vœux des communautés de Compiègne aux Etats-Généraux. M. Méresse, Documents sur Compiègne. M. de Marsy. Compte-rendu du Congrès archéologique d'Orléans.

Pour extrait :

Le secrétaire : MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 21 *Juillet* 1892.

Présidence de M. A. DE ROUCY.

M. de Marsy donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Il annonce la mort de M. le baron Dard, membre correspondant, décédé à Aire-sur-la-Lys et rappelle que notre confrère, possesseur d'une des plus riches bibliothèques relatives au département du Pas-de-Calais, avait publié d'importants travaux historiques et bibliographiques sur l'Artois et particulièrement sur Saint-Omer et Aire.

M. le marquis de Croizier, commissaire général pour la France, du Congrès des Américanistes de Huelva, demande à la Société d'envoyer un délégué à cette réunion. M. de Marsy est désigné et accepte de remplir cette mission.

En réponse à l'invitation adressée également à la Société de se faire représenter au huitième Congrès des Sociétés historiques de Belgique et aux fêtes du cinquantenaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers, la Société choisit comme délégué M. le président Sorel, qui veut bien accepter de remplir cette mission, qui lui a déjà été confiée les années précédentes,

M. Méresse écrit, de Paris, pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance et y donner communication du travail pour lequel il était porté à l'ordre du jour.

M. l'abbé Morel annonce que, grâce à l'obli-

geance de M. Marcel, bibliothécaire du département géographique à la Bibliothèque nationale, il a pu réunir de nouveaux documents sur Roberval et compléter son étude biographique sur ce personnage.

Sur la proposition de M. de Marsy, la Société décide que pour s'associer au mouvement général qui porte toutes les Sociétés savantes à célébrer le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, le travail de M. l'abbé Morel sera imprimé sans retard et que des exemplaires en seront offerts au Congrès des américanistes.

M. de Marsy donne lecture du compte-rendu qu'il a rédigé sur le Congrès archéologique de France à Orléans et insiste sur la part prise à cette réunion par les membres de la Société historique et des autres Sociétés savantes du département de l'Oise.

M. de Roucy fait un appel aux membres habitant la campagne pour les engager à signaler à la Société les découvertes et les trouvailles qui seraient faites dans leurs environs. Les renseignements qui seraient ainsi recueillis, permettraient de compléter la statistique archéologique de l'arrondissement.

La lecture du Mémoire de M. Sorel, sur les vœux des Communautés d'arts et métiers de Compiègne en 1789, est remise à la prochaine séance, qui aura lieu, suivant l'usage, au mois de novembre.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

d'Orléans.

Le Congrès archéologique de France a tenu à Orléans sa cinquante-neuvième session le 22 juin et les huit jours suivants, sous la présidence de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie.

Comme d'habitude, de nombreux savants français et étrangers avaient tenu à répondre à l'appel qui leur était adressé et les Compiégnois n'avaient pas été les moins empressés à se rendre dans la ville qui conserve tant de souvenirs de Jeanne d'Arc et est, à ce titre, chère à un grand nombre d'entre nous.

MM. le président Sorel, le comte de Lambertye, les docteurs Lesguillons et Chevallier, Charles Leman, le baron et la baronne de Bonnault, Mmes de Poul et la Perche, ainsi que M. Raymond Chevallier, le plus actif et le plus aimable des commissaires appelés à seconder dans l'organisation des excursions le secrétaire général, M. Léon Dumuys, renseignant les nouveaux arrivés, ralliant les retardataires, M. et Mme Vatin, de Senlis, M. Bellou, de Formerie, M. Louis Régnier, tel était le contingent du département de l'Oise, grossi de nos voisins de la Somme, MM. Auguste Janvier, Janin Vayson et Henri Macqueron, de ceux, non moins nombreux de Seine-et-Oise, le comte A. de Dion, Joseph Depoin, Maurion de Larroche, Lèques, Lorin, H. Stein, et Madame Perry de Scultely. — Nommer tous les congressistes, au nombre de plus de cent serait difficile ; qu'il nous suffise d'ajouter qu'il en était venu des points les plus éloignés de la France, du

Languedoc, de la Lorraine et de la Normandie, de l'Artois, de la Champagne et du Périgord. Les étrangers y étaient représentés par des Anglais, des Belges et une famille roumaine, dont le chef, M. le Sénateur Tocilesco a fait au Congrès deux intéressantes communications sur les antiquités romaines de son pays, et notamment sur le monument triomphal de Trajan, à Adam-Klissi.

Pour vous présenter un aspect du Congrès, il me faudrait faire passer sous vos yeux tous les documents réunis par nos confrères et la tâche aujourd'hui n'est pas encore possible, mais nous y arriverons, car, indépendamment d'un groupe d'artistes comme MM. Polak et Willame, Vayson et de Bonnault, dont les carnets sont chargés de croquis, nous avions une véritable brigade, j'allais dire une batterie photographique et le terme serait peut-être plus juste. En effet, sous la direction de M. Félix Thiollier, qui, comme Turenne, plaçait ses pointeurs, la canne à la main, nous avons vu, devant chaque monument, en face de chaque statue, M. Edgar Mareuse, avec son grand appareil, qui semblait les assiéger et profitait d'un moment de repos pour tirer un de ces groupes, dont il nous envoie, chaque année, si gracieusement des épreuves, le marquis des Méloizes, qui, sur un pied fort comme une lance de tournoi, dressait une machine de fort calibre, analogue aux balistes du musée de Saint-Germain. C'était notre matériel de siège, autour duquel voltigeait le marquis de Fayolle, qui, bien que sans son uniforme d'artilleur, braquait, suivant les circonstances, son canon de campagne, ou son *kodak*, le revolver des photographes, pendant que le comte d'Osseville, avec sa petite mitrailleuse, paraissait harceler l'ennemi.

Si les tambours et les clairons nous manquaient, les cornets et les trompes ne faisaient pas défaut et l'un de nos confrères du Blaisois nous appelait au son d'un cor historique,

plusieurs fois centenaire, décrit par Du Fouilloux.

Ajoutons enfin qu'à défaut de discours parlementaires, M. Joseph Depoin avait la plume à la main, pour sténographier les savantes discussions soulevées sous les voûtes ou dans les cryptes des églises sur la date de leur construction.

Les vélocipédistes ne nous faisaient même pas défaut et M. de Rubercy nous gagnait de vitesse, pour porter sur sa bicyclette, au *Journal du Loiret*, nos impressions de la journée.

Nous n'avions ni procès à instruire, ni causes à plaider, sans quoi, juges, avocats et avoués ne nous auraient pas manqué. Et si, ce qui, heureusement, n'a pas été utile, des soins médicaux nous avaient été nécessaires, les docteurs Bertin, Coutan, Lesguillons et Chevallier, MM. Maurion de Larroche et Bellou nous auraient apporté le concours de leur science ; MM. Thillier et Blondel auraient libellé nos dernières dispositions et M. l'abbé Blanquart nous aurait offert ses consolations.

Avons-nous tout énuméré dans notre petite armée, non certes, les ingénieurs et les officiers d'état-major n'y faisaient pas défaut, et, à côté d'éminents viticulteurs, prêts à nous offrir les produits de leurs chais, nous avions, parmi nous, plus d'un artiste culinaire, disposé à mettre habit bas pour nous faire goûter quelques-unes de ces savantes combinaisons du moyen âge qui figuraient, au moins en apparence, sur le menu de notre banquet d'Orléans et faisaient honneur au talent du maître-queux Delannoy.

La foire d'Orléans, bien qu'à son déclin, nous offrait encore de nombreux sujets d'attraction, aux uns la pantomime de Jeanne d'Arc, terminée par l'apothéose de l'alliance franco-russe ; aux autres les poses plastiques de la Passion de la troupe Bonnefoy, et à tous les gaufres de Guilloumé, notre vieille connaissance de la foire des Capucins, le voisin de Mme Grandsire chez la-

quelle nous allions renouveler nos carnets et nos crayons.

Les séances ont été largement remplies par d'importants mémoires sur divers sujets archéologiques et par des discussions sur l'origine des plus anciens monuments religieux d'Orléans et notamment sur les cryptes de Saint-Avit, de Saint-Aignan et de Saint-Serge, discussions auxquelles la présence de MM. le comte de Lasteyrie, Louis Courajod, Anthyme Saint-Paul et Léon Palustre donnait une importance toute particulière.

Grâce à M. Léon Dumys, les anciennes caves d'Orléans, analogues à celles d'une partie de la ville de Compiègne, n'ont plus de secrets pour nous.

Les excursions ont été nombreuses et très suivies. La première a permis de voir La Chapelle Saint-Mesmin, dont le sanctuaire est, avec Germigny-les-Prés, le plus ancien de la région, Meung-sur-Loire, et Beaugency dont l'église aux vastes proportions, le donjon à la masse imposante, le château plein des souvenirs de Louis XI et l'Hôtel de Ville aux délicates sculptures de la Renaissance ont mérité d'attirer l'attention des congressistes, puis enfin Cléry, dont l'église, célèbre par son pèlerinage à la Vierge, renferme la sépulture de Louis XI.

Le retour par la vallée du Loiret a fait connaître l'aspect pittoresque de toute cette partie du pays.

Châteauneuf-sur-Loire, château bâti par Philippeaux de la Vrillière, dont le splendide mausolée décore l'église, a été démoli en partie, mais dans l'aile qui est conservée, Mademoiselle Parent a su réunir une importante galerie de tableaux et des meubles de la fin du siècle dernier, parmi lesquels deux bijoux, des chaises ayant fait partie du mobilier de la princesse de Lamballe.

Saint-Benoit-sur-Loire, est l'ancienne abbaye connue aussi sous le nom de Fleury, déjà célè-

bre au temps des Carlovingiens. Son église aux vastes proportions, précédée d'un narthex et dont le chœur est élevé sur une crypte d'importance considérable, est un des édifices les plus importants du centre de la France et ce n'est pas sans regret que nous avons vu ce monument menacé d'une ruine complète, faute de travaux d'entretien, et cependant Saint-Benoit-sur-Loire figure sur la liste des monuments historiques.

Germi gny-les-Prés était, il y a quelques années une église mérovingienne, mais elle a eu à subir, non pas une restauration, mais une reconstruction presque entière, exécutée assurément avec grand talent, mais qui n'a guère laissé d'intact que la remarquable mosaïque de l'abside. Aussi fallait-il entendre les critiques faites par MM. Courajod et Anthyme Saint-Paul, au sujet de cet acte de vandalisme. Une courte station, au retour, nous a permis de visiter l'église de Chécy, restaurée avec grand soin, grâce surtout à l'initiative et aux libéralités de M. Boucher de Molandon, l'un des doyens des archéologues orléanais, le descendant de ce Jacques Boucher qui fut l'hôte de la Pucelle à Orléans, comme sa cousine Marie Boucher la reçut à Compiègne en 1429 dans l'*Hôtel du Bœuf*.

De Pithiviers, il y aurait peu de chose à dire si on ne devait en louer, après l'église, les fameux pâtés d'allouettes, de Gringoire, c'est de là que nous allons d'abord à Yèvre-le-Chatel, belle construction féodale du temps de Philippe-Auguste, et à Malesherbes où se trouvent deux châteaux : — celui de Rouville, appartenant à M. le vicomte d'Aboville, beau spécimen des habitations de la fin du xve siècle, qui renferme une série de pièces d'artillerie, comme y oblige le nom de son propriétaire et dont le parc est semé de rochers, qui nous font pressentir le voisinage de la forêt de Fontainebleau ; et celui de Malesherbes, propriété de la marquise de Beauffort, ancienne demeure des Balzac d'Entraignes et des Lamoignon, où tout conserve les souvenirs

Dumuys et ses collaborateurs orléanais, si, à Blois, MM. de la Vallière et Ludovic Guignard ont été des organisateurs modèles, nous sommes certains que les habitants du Ponthieu s'efforceront de rivaliser avec eux, nous en avons pour garant la parole de MM. Vayson et Macqueron et la vieille réputation de la Société d'Emulation. M.

P. S. — N'oublions pas qu'un petit groupe, encore fort d'une douzaine de nos confrères, a consacré, après notre séparation, deux journées, sous la direction de M. le marquis de Rochambeau, à la visite du Vendômois et ajoutons qu'eux aussi sont revenus enchantés de la Trinité de Vendôme, des églises de Trôô et de Montoire et des ruines du château de Lavardin.

LE CONGRÈS HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE D'ANVERS

ET LE CINQUANTENAIRE

de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

(10-16 Août 1892)

Par le Comte DE MARSY

I

Depuis 1885, chaque année, au mois d'août, quelques membres de la Société historique de Compiègne, répondant à l'appel de leurs confrères de Belgique, vont prendre part aux travaux de la Fédération archéologique et historique et visiter quelque ville des Flandres, du Brabant ou du Pays Wallon et en explorer les environs.

Cette année, pour la troisième fois, le rendez-vous était indiqué pour Anvers et, malgré l'importance de ses monuments et la richesse de ses musées, on se serait difficilement expliqué cette préférence, si l'Académie d'archéologie de Belgique, fondée en 1842, n'avait sollicité l'honneur de recevoir le Congrès, et de célébrer ainsi son jubilé demi-séculaire.

Diverses circonstances avaient empêché quelques-uns de nos confrères d'assister, comme d'habitude, à cette réunion où cependant la Société historique de Compiègne était représentée par MM. le président Alexandre Sorel, le comte de Marsy et Ch. Leman. Parmi les autres français ayant pris part au Congrès d'Anvers, nous de-

vons citer MM. le docteur Hamy, membre de l'Institut, conservateur du musée du Trocadéro; Aug. Janvier, d'Amiens; Henry Macqueron, d'Abbeville; R de Bailliencourt, Legrand et Decroos, de Saint-Omer; Joseph Depoin, de Pontoise; le comte Charles Lair, A. Desmottes, A. Eckman, le docteur Bertin, L. Guignard, le comte d'Hauteclocque, etc.

D'autres réunions scientifiques ou de purs motifs d'agrément avaient aussi attiré à Anvers de nos compatriotes et même de nos concitoyens et au nombre des membres d'une conférence photographique présidée par l'éminent astronome M. Janssen, figurait M. le général Sébert, aujourd'hui fixé à Verberie.

Fondés, il y a huit ans, les Congrès historiques belges ont attiré de tout temps l'attention des pouvoirs publics, et, dès la séance d'ouverture, deux membres du cabinet, M. Beernaert, ministre des finances, chargé du portefeuille des affaires étrangères et M. de Burlet, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, venaient par leur présence attester l'importance que le gouvernement attachait à cette réunion.

Le lendemain, S. M. le Roi des Belges donnait au Congrès une marque d'intérêt plus considérable encore, en conviant les membres du bureau et les délégués étrangers à assister à une réception donnée au Palais de Bruxelles et dans laquelle il s'entretenait tour à tour avec chacun d'eux, avec la plus grande bienveillance.

Après une séance inaugurale de courte durée, les membres du Congrès consacrèrent la journée du mercredi 10 août à une excursion sur l'Escaut offerte par l'Académie et dont le but était la visite du château de Cleydael, beau manoir féodal, dont la construction primitive peut remonter au milieu du XIVe siècle, mais qui fut rebâti vers 1520 et n'a plus subi depuis cette époque que des restaurations et des modifications pour son appropriation à la vie moderne.

En voyant, au milieu d'un parc aux arbres plusieurs fois séculaires, ce château carré, flanqué de tourelles, dont l'une fut, suivant le gout désastreux du siècle dernier, coiffée d'une lourde toiture bulbeuse, et qu'entourent des fossés remplis d'eau, on se sent reporté à plus de deux siècles en arrière et on se croit en face d'un de ces tableaux qu'excellaient à peindre ces maîtres flamands et hollandais dont les musées d'Anvers et d'Amsterdam, de Bruxelles et de La Haye nous ont conservé tant de curieux spécimens.

L'ameublement, en partie ancien pourtant, ne provient pas, pour la plus grande partie, du château, mais, parmi les œuvres d'art les plus remarquables qui y ont été réunies, figure une belle suite d'anciennes tapisseries de Bruxelles, représentant les scènes de la vie d'Esther.

Après cette visite, dans laquelle nous sommes aimablement guidés par le baron Henri van Havre, représentant d'une des plus anciennes familles d'Anvers, et descendant direct du grand peintre Rubens, Madame la baronne van Havre veut bien nous inviter à prendre part à une collation préparée dans le parc. Ici, il faudrait le pinceau des peintres des fêtes champêtres du XVIIIe siècle, pour reproduire le coup d'œil pittoresque des nombreuses tables autour desquelles se groupent les Congressistes.

Un banquet, auquel prennent part plusieurs dames venues au Congrès, termine fort agréablement cette première journée, déjà si bien remplie. Comme d'habitude, les toasts sont nombreux. Le premier, le toast *loyal*, que tout le monde accueille debout, est porté par le général Wauwermans, président du Congrès au Roi et à la famille Royale. MM. le Ministre de l'Intérieur, le Gouverneur, et l'un des Echevins d'Anvers prennent ensuite la parole, ainsi que MM. le docteur Hamy, le professeur ten Brinck, le comte de Marsy, le docteur de Man, etc.

Nous passerons rapidement sur les deux journées du jeudi et du samedi, remplies par les séances des trois sections du Congrès et dans lesquelles de nombreuses communications historiques et archéologiques ont été faites principalement sur la Belgique. La question de la conservation des monuments, qui n'est pas encore résolue, a fait aussi l'objet d'intéressantes discussions, dont l'importance était augmentée par la nouvelle, annoncée la veille dans le toast ministériel, du dépôt très prochain d'une loi depuis longtemps promise.

Le samedi soir, une fête était donnée à l'Hôtel de Ville en l'honneur des membres du Congrès de la Fédération et du Congrès d'Economie politique réuni également à Anvers. Malgré son état de souffrance, M. le bourgmestre de Wael avait tenu à en faire les honneurs, mais il avait trop présumé de ses forces et frappé d'une congestion à la sortie, il s'éteignait le mercredi suivant, mort à son poste, laissant d'unanimes regrets, parmi ses adversaires comme parmi ses amis, car c'est surtout à son administration de vingt ans qu'est due la transformation d'Anvers.

Dans les voyages, dans les Congrès, on perd facilement la notion du temps, c'est ce qui vient de m'arriver et parlant de l'emploi de nos journées du jeudi et du samedi, je vois que j'ai passé sous silence le vendredi bien employé pourtant par un rapide voyage en Hollande, à Bois-le-Duc, capitale du Brabant. pour voir la belle cathédrale qui y fut élevée au milieu du XV[e] siècle et que la mauvaise qualité de la pierre oblige à reconstruire aujourd'hui presque en entier.

Une excursion en tram à vapeur au château d'Heeswych nous a fait voir un curieux château du XV[e] siècle, renfermant une riche et très nombreuse collectien d'objets d'art.

II

Mais, j'ai hâte d'arriver à la journée du dimanche et de parler du *Landjuweel*, qui était la grande attraction des fêtes données par l'Académie, auquel toute la ville d'Anvers avait tenu à concourir et qui n'a pas amené dans ses murs moins de trois cent mille personnes.

On sait le talent que les Belges et surtout les habitants de Bruges et d'Anvers apportent dans la représentation des cortèges historiques rappelant les évènements de la vie flamande au moyen âge. Aussi l'Académie avait-elle compris que la reproduction exacte d'une de ces fêtes qui au XVI[e] siècle mettaient en mouvement toute la population serait le meilleur moyen de faire participer le pays tout entier à la solennité de son cinquantenaire. Et, ne voulant pas prendre pour sujet la représentation de quelque fait historique trop connu, elle avait choisi la fête donnée en 1561 par les rhétoriciens d'Anvers aux autres sociétés littéraires des XVII provinces.

Les chambres de rhétorique, instituées dans toutes les villes des Pays-Bas étaient en quelque sorte des Académies qui, du XV[e] au XVIII[e] siècle, organisaient des concours d'art dramatique et de poésie, auxquels elles conviaient les associations similaires Ces concours donnaient lieu à de grandes fêtes dans lesquelles, après l'audition des morceaux soumis au jury, avait lieu la distribution d'objets d'orfèvrerie donnés en prix, d'où le nom de *Landjuweel*, joyau du pays, donné à ces réunions.

Celle de 1561, donnée par la *Giroflée* d'Anvers, qui formait la section littéraire de la fameuse corporation artistique de Saint-Luc fut des plus brillantes et attira quatorze sociétés, toutes désignées par des noms de fleurs, tels que l'*Olivier* et la *Fleur de souci*, d'Anvers, la *Fleur d'allégresse*, de Berg-op-Zoom, la *Pivoine* de Malines, la *Courge*, de Herenthals, les *Muguets*, de Léau,

la *Rose*, de Louvain, la *Ronce ardente*, de Bois-le-Duc, la *Guirlande de Marie*, de Bruxelles, etc., fleurs, dont l'image orne les pourpoints des compagnons et leurs bannières et que plusieurs groupes même portent à la main.

Le récit de la fête existait, on connaissait et les noms des sociétés et ceux, même des personnages qui y avaient pris part, on avait la description de leurs costumes, le sujet de leurs discussions. le choix qu'ils avaient fait de leurs emblêmes et de leurs symboles, les motifs des chars qui les accompaguaient et jusqu'aux bons mots des fous qui, dans chaque compagnie, précédaient le Prince ét le Chef-homme.

Le sujet choisi pour le concours dramatique était une pièce de théâtre dont le sujet devait être : « Ce qui incite le plus l'homme à la culture des arts. »

De plus, dans leur entrée solennelle les Sociétés devaient figurer. « Comment on se réunira par amitié et comment on se quittera gracieusement »

Une composition symbolique désignée sous le nom de *point poétique*, et qui devait être peinte sur toile et placée sur la porte du logis de chaque Société, avait pour sujet l'*Eloge de la paix*.

Voici le programme arrêté, restait à en assurer l'exécution et certes ce n'est pas chose facile que de réunir et de grouper trois ou quatre mille personnages, de distribuer à chacun son rôle, de préparer les décorations de quarante-cinq chars chargés de tableaux vivants, dont plusieurs comprennent des groupes de plus de trente personnes, de peindre les points et les bannières, de rechercher d'ancienne musique, de la faire étudier et, pour la mieux exécuter, de faire faire d'anciens instruments, tels que les chalumeaux, l'altpommer et le cinque, la sacquebutte, et la flûte d'eunuque, qui figurent dans la musique de la Hanse, faisant partie du groupe de la *Guirlande de Marie*. Comment enfin subvenir aux dépenses de ces

costumes, tous neufs, dont quelques-uns sont de la plus grande richesse, tous de la plus complète exactitude et dont on n'évalue pas la dépense à moins de cinq cent mille francs.

Si Anvers n'a plus aujourd'hui de Sociétés de rhétorique, elle possède de nombreuses Sociétés littéraires et dramatiques flamandes, des groupes artistiques, des unions musicales, chœurs et fanfares; c'est à eux que l'on fit appel et afin d'exciter leur zèle, une fois les rôles acceptés pour chaque groupe, un concours fut institué avec plus de quarante mille francs de récompenses pour les groupes les plus réussis. Chacun se mit alors à faire assaut d'émulation, les sculpteurs modelèrent les figures et les ornements des chars, dont les architectes tracèrent les plans; les peintres dessinèrent les innombrables bannières aux sujets héraldiques, et les cartouches aux emblèmes variés. La noblesse anversoise voulut donner l'exemple et un groupe, à la tête duquel était le baron G. van de Werve et de Schilde, se chargea de représenter les membres de la *Giroflée*, organisateurs du concours de 1561, revêtus de riches costumes blancs et pourpres et montés sur des chevaux barbes et des genêts d'Espagne. Le Cercle des Diamantaires offrit de composer deux chars représentant la taille du diamant et la statue de Louis Berken, l'inventeur de l'art de polir le diamant, et ses membres formèrent un groupe figurant les marchands orientaux venant vendre des pierreries à Anvers. Les *Corporations* mirent leurs chevaux à la disposition des différentes Sociétés pour traîner les chars, et l'artillerie fournit des montures aux cavaliers. C'est ainsi que, grâce au concours de toutes les classes de la Société Anversoise, put être constitué le splendide cortège dont nous ne saurions essayer de donner une idée complète. Nous en avons indiqué les divisions et les grandes lignes, ajoutons que parmi les groupes les plus réussis figuraient ceux du mariage de Quentin Metzys et

de l'apothéose du forgeron devenu le maître peintre que l'on connaît ; — de la légende de Mariette de Nimègue, la pauvre paysanne séduite par le diable qui la doue de tous les dons de l'esprit et la met à même de jouer la comédie, jusqu'au jour où, plus tard, elle obtient son pardon du pape ; — ceux du triomphe de la Renaissance, du voyage à Anvers d'Albert Durer, et nombre d'autres, dont le défilé ne dura pas moins d'une heure et demie, et provoqua d'unanimes applaudissements.

Le Roi, qui, du balcon de son palais, avait assisté au défilé de la cavalcade, manifestait hautement sa satisfaction et en récompensait les organisateurs, en signant les décrets qui nommaient officiers de l'ordre de Léopold, le baron Osy de Zegwaart, gouverneur de la province et M. Génard, archiviste d'Anvers, et chevaliers MM. le baron de Vinck de Vinnezeele et Max. Rooses.

Tous les spectateurs qui n'avaient pu trouver à Anvers un gîte regagnaient les gares des chemins de fer, s'empilaient dans les wagons et s'entassaient même dans des voitures de marchandises, avec la perspective de faire en quatre ou cinq heures des trajets qui, d'ordinaire, ne réclament qu'une heure. Pour les autres, il restait une dernière fête, non moins attrayante, la soirée théâtrale organisée à la Bourse, vraie représentation du XVIe siècle, sur une estrade formée de tréteaux cachés par des massifs de fleurs et qui comprenait plusieurs chœurs et madrigaux, une farce flamande puisée dans les archives de la gilde de Saint-Luc, la ballade de la dame de Hallewyu, légende du moyen âge déclamée par la grande tragédienne néerlandaise Mme Beersmans et un ballet fort bien réglé.

Le lundi matin, tous les membres du Congrès prenaient la route de Gand où, après une réception par la municipalité, ils visitaient les ruines du château des Comtes, ayant ainsi un avant-goût des monuments qu'ils seront appelés à étu-

dier en 1893, à Gand, où se tiendra le prochain Congrès.

Nous aurions encore bien des souvenirs à rappeler de cette excursion en Belgique et notamment la procession historique du 800e anniversaire de la délivrance de la peste de Tournai, mais nous devons nous arrêter, non sans renouveler nos remerciements aux hôtes qui, pendant cette semaine, nous ont si gracieusement accueillis.

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

ET

Le quatrième centenaire

DE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

Par le Comte DE MARSY

L'anniversaire quatre fois séculaire de la découverte de l'Amérique est cette année l'occasion de manifestations imposantes auxquelles s'associent tous les Etats de l'ancien et du nouveau monde, et qui recevront leur dernière consécration l'an prochain par l'Exposition gigantesque que les Etats-Unis préparent à Chicago.

C'est du petit port de Palos en Espagne, que partit Christophe Colomb, pour l'expédition qui devait amener la découverte et par suite la conquête du continent américain où il aborda le 12 octobre 1492.

Il y a un mois Gènes, la patrie du célèbre navigateur célébrait par de grandes fêtes et par une manifestation à laquelle s'associaient les flottes des principales puissances, ce glorieux anniversaire; un congrès géographique s'y tenait et réunissait de nombreux savants.

Gènes avait cru devoir célébrer ainsi l'anniversaire du départ du glorieux marin qu'elle revendique comme son fils, malgré les réclamations de la Corse, dont les prétentions sont loin d'être établies par l'existence à Calvi d'une famille du nom de Colombo, et l'île, du reste, appartenant alors à la puissante république maritime de la Méditerranée.

L'Espagne, à son tour, après avoir déjà fêté le simulacre du départ de Colomb sur une caravelle reconstruite d'après les anciens modèles du xve siècle, convoque dans le monastère de Santa-Maria de la Rabida, près d'Huelva, les géographes et les américanistes des deux hémisphères, à célébrer l'arrivée de Colomb sur le nouveau continent par des fêtes et un Congrès, auxquels la présence de S. M. la Reine Régente d'Espagne doit donner un caractère d'importance qui n'échappera à personne.

Depuis plus d'un an, chacun s'efforce de participer à cette démonstration, à laquelle par ordre du pape Léon XIII, les églises d'Espagne, d'Italie et d'Amérique sont invitées à s'associer par des services solennels pour cette conquête de la foi, en attendant la béatification de l'apôtre de l'Amérique dont il est chaque jour plus sérieusement question.

Nombreux seront les travaux qui, pendant ces huit jours, seront présentés et développés sur l'histoire de la conquête de l'Amérique et des deux premiers siècles qui l'ont suivie.

Sur l'initiation de S. E. l'ambassadeur d'Espagne, de nombreux comités se sont formés en France et les diverses sociétés savantes ont fait appel au zèle de leurs membres pour concourir à cette solennité.

La Société historique de Compiègne n'a pas voulu rester en arrière, et en même temps qu'elle me choisissait comme son délégué, elle décidait l'impression et l'envoi au Congrès de la Rabida d'une publication renfermant deux études : la première, dont elle m'a confié la rédaction, relative à l'influence exercée sur les projets de Christophe Colomb par la lecture des œuvres du cardinal Compiégnois Pierre d'Ailly et notamment de l'*Imago mundi* dont un exemplaire annoté par l'almirante est conservé dans la bibliothèque colombine de Séville ; la seconde, fruit de longues recherches de M. l'abbé Morel, renfermant

la biographie, rédigée sur des documents inédits, de Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval, de Rhuys, de Noë-Saint-Martin, de Bacouel et d'autres localités du Valois, qui reçut, en 1541, de François Ier, avec le titre de vice-roi du Canada, le soin de conduire une petite armée dans la Nouvelle-France. L'histoire des négociations entamées par Roberval pour son départ, le choix de *son armée* qu'il avait le droit de recruter parmi les condamnés à mort, qui obtenaient leur grâce à condition de prendre part à cette dangereuse expédition ; les détails du voyage et de l'hivernage dans le Saguenay, ceux des rivalités de Roberval et de Jacques Cartier et enfin les tristes résultats de cette expédition forment un curieux chapitre de l'histoire maritime de la France au XVIe siècle. Les dernières années de la vie de Roberval, ruiné par les suites des engagements qu'il avait du prendre pour exécuter les ordres du roi, nous le montrent fortifiant la place de Senlis, en vue de la guerre contre Charles-Quint, puis, cherchant en Auvergne et dans le Languedoc des mines d'or, d'argent et de lapis, et mourant obscurément, assassiné, croit-on, au cimetière des Innocents à Paris.

Parmi les travaux réunis par le Comité départemental du Calvados, en vue du Congrès de la Rabida, trois sont signés d'historiens normands, dont les noms figurent sur la liste des correspondants de la Société historique de Compiègne.

Sous le titre de *Glanes normandes*, M. Eugène de Beaurepaire a rappelé les souvenirs de quelques navigateurs normands qui prirent part aux premières expéditions envoyées aux Indes occidentales. M. le comte de Charencey, bien connu par ses travaux sur la mythologie et la linguistique du Nouveau-Monde, a recherché, parmi les traditions des sauvages, les restes de la légende d'Orphée, et M. Emile Travers, en analysant un drame de Don Tomas Rodriguez

Rubi, a rappelé les scènes de la vie de Colomb, dans lesquelles figure Gonzalve de Cordoue, le grand capitaine.

Indépendamment de ce travail, M. Travers a encore traduit l'une des dernières œuvres de Don Cesaero Fernandez Duro, et examiné ce qu'il y a de vrai dans la tradition qui fait du pilote Alonso Sanchez, de Huelva, le précurseur de l'*Almirante*.

Des expositions relatives à l'ancienne Amérique et à l'industrie et aux arts des peuples de l'Europe à l'époque du départ des premiers *conquistadores* vont, le mois prochain, attirer à Madrid de nombreux visiteurs.

L'Administration de la Bibliothèque nationale de Paris a tenu à célébrer aussi cet événement si important qui clôt, en quelque sorte, l'histoire du Moyen âge, et M. Gabriel Marcel a organisé, dans le département géographique qui lui est confié, une importante exposition de cartes, de plans et de vues du Nouveau-Monde, non-seulement puisés dans les riches collections de la Biblothèque, mais prêtés aussi par les Ministères des Affaires Etrangères, de la Marine et de la Guerre, ainsi que par de nombreux amateurs, en tête desquels figure M. le docteur Hamy, avec ses beaux portululans.

N'ayant pu me rendre en Espagne, comme j'en avais eu l'intention, j'ai fait appel à l'obligeance de M. Adrien Planté, ancien député des Basses-Pyrénées, qui a bien voulu se charger d'offrir au Congrès de Rabida nos travaux, et je suis sûr que cette mission, confiée à l'un des écrivains les plus remarquables du Béarn, sera bien remplie, et que, soit en français, soit en espagnol, car il manie aussi facilement les deux langues, notre délégué saura présenter dignement le modeste tribut de la Société historique de Compiègne.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 17 novembre 1892.

Présidence de M. A. de Roucy

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et procède au dépouillement de la correspondance et à la présentation des ouvrages offerts.

Parmi ceux-ci figurent, en dehors d'un grand nombre de publications de sociétés savantes reçues pendant les vacances, l'*Insulinde*, par M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour; *Le Poignard de Silex*, par M. Gustave Hagemans; *Alonso Sanchez de Huelva, le précurseur de Colomb*, par M. Emile Travers, etc.

M. de Marsy présente ensuite un exemplaire de la publication faite par la Société historique pour le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique et qui formera le commencement du VIIIe volume dn *Bulletin*. N'ayant pu se rendre, comme il l'avait projeté, au Congrès des Américanistes d'Huelva, il a prié M. Adr. Planté, ancien député des Basses-Pyrénées, de faire hommage de cette publication au Congrès. M. le Secrétaire communique les extraits de lettres de M. Planté lui rendant compte de cette réunion et lui disant quel accueil favorable a été fait à l'envoi de la Société historique.

Sur la proposition de MM. de Marsy et A. de Roucy, la Société nomme M. Adrien Planté,

membre correspondant et charge M. le Secrétaire de le remercier d'avoir bien voulu représenter la Société au Congrès des Américanistes de Huelva.

M. le chanoine Marsaux, curé-doyen de Chambly, membre correspondant, assiste à la séance et offre à la Société plusieurs brochures récemment publiées par lui : *La Fontaine de Vie* ; *Instrument de paix de l'Eglise de Champagne ; Les Confréries du Sacré-Cœur dans le diocèse de Beauvais*, et *Notices pour servir à l'Histoire de Chambly*, *Diligences et chemins de fer*.

Des remerciements sont adressés par M. le Président à M. l'abbé Marsaux.

M. V. Flamant, notaire à Compiègne, présenté par MM. Dehesdin et de Marsy, est admis comme membre titulaire.

M. de Marsy rend compte du Congrès tenu à Anvers, au mois d'août, par l'Académie d'archéologie de Belgique, à l'occasion de son cinquantenaire.

M. A. Sorel, délégué pour représenter la Société à cette réunion, complète le rapport présenté par M. de Marsy et propose, de concert avec son confrère, de décerner le titre de membre correspondant de la Société historique à M. Henry Hymans, membre de l'Académie royale de Belgique, et à M. le baron de Vinck de Winnezéele, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Cette proposition est adoptée.

M. le président Sorel donne lecture d'une étude sur les vœux rédigés par les corporations d'arts et métiers de Compiègne, en 1789, à l'occasion de la réunion des Etats-Généraux.

Ce mémoire, qui a été lu à la dernière réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, est le complément du travail entrepris par M. Sorel sur l'histoire des Corporations compiégnoises.

M. de Marsy donne lecture d'une communication de M. O. Vauvillé, sur les ateliers préhistoriques de l'époque néolithique, du canton

d'Attichy. Cette communication, qui montre le grand nombre d'ateliers dont la présence a été reconnue par M. Vauvillé, a été présentée récemment à la Société d'Anthropologie de Paris, et l'auteur, dont on connaît les savantes recherches sur l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aisne, a bien voulu autoriser M. de Marsy à en faire profiter la Société.

M. le président charge M le secrétaire d'adresser à M. O. Vauvillé les remerciements de la Société pour cette communication.

M. Plessier présente quelques observations au sujet de la communication de M. Vauvillé et signale notamment la prédominance de certains outils dans divers ateliers.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : Elections annuelles pour le renouvellement du bureau. — M. Méresse : Etat de Compiègne après la guerre de Cent-ans. — M. Dervillé : — Une réclamation des vignerons de Venette en 1704. — Communications diverses.

Le secrétaire : MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 15 *décembre* 1892.

Présidence de M. A. de Roucy.

M. de Marsy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Secrétaire annonce que M. le Révérend W.-H. Langhorne, M. A., de Queen s'Collège, à Cambridge, assiste à la séance.

Il communique ensuite des lettres de remerciements adressées par MM. Adr. Planté et le baron de Vinck de Winnezéele, élus correspondants dans la séance de novembre et dépose sur le bureau un certain nombre de publications de Sociétés savantes et une brochure de M. l'abbé Marsaux, *Notes d'un voyage en Touraine*. M. de Marsy fait ressortir l'intérêt que présentent des publications de ce genre, l'auteur ayant surtout cherché à faire ressortir les comparaisons archéologiques que l'on peut établir entre les monuments de la Touraine et ceux de notre département et s'étant attaché à signaler les souvenirs historiques se rapportant à notre pays qu'il a été à même de constater dans les localités qu'il a visitées.

Bien que M. Siméon Luce, membre de l'Institut, dont les journaux de ce jour annoncent la mort subite, n'ait pas apparteuu à la Société, M. le Secrétaire rappelle le souvenir d'un historien, dont les travaux ont eu une grande im-

portance pour notre pays. En effet, en dehors de son édition de Froissart, M. Luce a publié des études de premier ordre sur la Jacquerie et sur la guerre de Cent-Ans. Il s'était attaché tout particulièrement à étudier la biographie du Grand Ferré et avait fait récemment des efforts pour obtenir le classement comme monument historique du château de Longueil-Sainte-Marie.

Sous le titre de *Désastres à la suite des sièges et prises de la ville, au milieu du XVe siècle*. M. Méresse communique un titre original de propriété de 1438, qu'il fait précéder d'un intéressant commentaire.

« Ce titre, dit notre confrère, nous conduit au cœur de la cité, sur la place du Marché, qui empruntait son nom de Court-le-Roy au voisinage du Palais que les rois carlovingiens habitèrent et embellirent jusqu'à ce que l'un d'eux en fit une splendide abbaye. Sur les deux côtés en pente de cette place, les rois avaient permis à la commune naissante d'ériger des halles consacrées à diverses branches de commerce. La halle située au milieu, consacrée à la vente du blé, méritait par ses dimensions le nom de grande halle ; elle était surmontée d'un étage où se tenaient la juridiction de la basse justice, les bureaux des bourgeois et leurs archives.

« En descendant plus bas que ce monument, on arrivait à une ruelle qui se dirigeait vers la rivière sous le nom de Fausse-porte et se prolongeait sous celui du Donjon, aujourd'hui rue Saint-Nicolas.

« Le terrain dont vous allez connaître le titre était situé sur la partie inférieure de la Court-le-Roy, à l'angle de la ruelle de la Fausse-porte, qui coupait la rue des Trois-Barbeaux, au long de la Court-marée.

« Jean Cifflet, charron, et sa femme Jeanne de Coudun déclarent l'acquérir de Laurent Conne, curé de Saint-Jacques, moyennant un cens annuel et perpétuel et à la condition d'y bâtir

une maison qui assurât la perception du cens annuel.

« De l'acquéreur Cifflet, nous n'avons rien à dire. Du vendeur, Laurens Conne, bien que l'oubli ait couvert son nom, il est juste de le venger de l'oubli et de constater qu'il a rendu de bons services à la ville; nous le rencontrons souvent chargé de missions, principalement pour traiter avec Charles VII de la reddition de la ville et enfin il accompagnait les gouverneurs le jour de l'entrée solennelle du Roi et de la Pucelle dans Compiègne.

« Le côté dont nous étudions l'intérêt aujourd'hui représente l'abaissement de la valeur foncière, qui n'a pu se relever, même dix ans après le dernier siège. De la maison de Laurens Conne, il ne reste, en 1438, que le sol, encore est-il couvert d'ordures et d'immondices.

« Eu égard à la désolation générale, elle ne trouve acquéreur qu'à une redevance annuelle de dix sols, qui s'élevait à trente sols, avant les malheurs de la patrie. Il est permis d'en conclure qu'il a dû en être de même pour toutes les autres maisons, c'est d'ailleurs constaté dans les plaintes officielles de la commune.

Reçu par les gardes des sceaux du Comté de Senlis à Compiègne, dont l'un Robert de Kerromp, nous est connu autant comme bon citoyen que comme zélé magistrat, cet acte offre de cucurieuses particularités de rédaction.

Après un échange d'explications sur différents points de cette communication entre MM. Sorel, de Marsy et Méresse, ce dernier, à la demande de M. le président, promet de faire connaître dans les prochaines séances, en les accompagnant de commentaires, d'autres documents compiégnois faisant partie de sa riche collection.

M. de Marsy présente, au nom de M. Eugène Mauprivez un planisphère publié en 1626 à Amsterdam, chez Jan Janssonnius. Notre confrère a résumé dans une note les particularités que présente cette carte, remarquable par son exé-

cution et par les sujets gravés qui l'accompagnent. Elle donne un tableau complet des connaissances acquises sur le nouveau monde, environ cent ans après sa découverte, et neuf médaillons groupés autour du titre nous montrent les traits des principaux explorateurs. Dans les angles inférieurs, deux scènes représentent la chute de l'homme et le jugement dernier sur la première, on voit Adam cueillir lui-même la pomme pour l'offrir à sa femme.

L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement du bureau. Des scrutins individuels ont lieu et, à la suite, le bureau est ainsi composée pour 1893 :

Président : M. Alexandre Sorel.
Vice-président : M. le baron Henri de Seroux.
Secrétaire : M. le comte de Marsy.
Secrétaire-adjoint : M. de Magnienville.
Trésorier : M. V. Flamant.
Archiviste : M. Méresse.

Sur la proposition de M. le président, la Société décide d'adresser les plus vifs remerciements à M. Dehesdin qui a rempli pendant vingt ans les fonctions de trésorier et lui confère le titre de trésorier honoraire.

MM. Z. Rendu et Guillouzic, membres sortants des commissions de publication et des finances, sont réélus.

M. de Marsy donne lecture d'une étude intitulée *Racine, sa fortune, son mobilier et sa toilette*, lue par lui à la dernière séance générale de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprend, outre le compte-rendu des travaux de la société en 1892 par le secrétaire et le rapport sur la situation financière, *Une réclamation des vignerons de Venette en* 1704, par M. Dervillé, l'*arrestation de l'Intendant Bertier à Compiègne*, par M. A. Sorel et *la Charte de commune de Compiègne* par M. l'abbé Morel.

Le secrétaire, MARSY.

TABLE

Compiègne. — Imp. Henry Lefebvre, rue de Solferino, 31.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VI

1897



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE POUTREL & LEVÉZIEL
9 et 11, Rue des Pâtissiers

1897

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VI

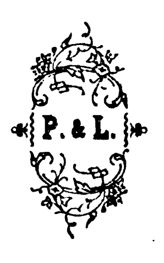
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VI

1897



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE POUTREL & LEVÉZIEL
9 et 11, Rue des Pâtissiers

1897

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 21 Janvier 1897

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

Sont présents : MM. Bazin, le baron de Bonnault, Cauchemé, R. Chevallier, Colin, Coudret, l'abbé Gallois, Garand, le comte de Lambertye, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Liénart, le comte de Marsy, Meuraine, l'abbé Morel, Nolet, l'abbé Philippet, Mme de Poul, MM. de Roucy, Sorel, de Trémisot, l'abbé Vattier, membres titulaires, et le chanoine Muller, membre correspondant.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal et dépose sur le bureau diverses publications de Sociétés savantes et plusieurs envois d'auteurs, notamment : Une campagne de Turenne, 1654, par M. le commandant Palat ; Etudes d'ethnographie préhistorique, par E. Piette ; Un Voyageur français à Anvers, par le comte de Marsy.

M. le Président annonce que, dans sa séance du 30 décembre 1896, le Conseil municipal de Compiègne, à la suite d'un rapport de M. Candlot, a accordé à la Société historique l'emplacement qu'elle sollicitait pour l'érection d'un monument au major Othenin et aux défenseurs de Compiègne en 1814. Après avoir fait voter des remerciements au Conseil municipal pour cette décision, le président dit qu'il s'agit maintenant de passer à

la réalisation du projet dont la Société se trouve chargée. Il ajoute, en citant plusieurs exemples, que ce ne sera l'œuvre ni d'un jour, ni même peut-être d'une année et propose de renvoyer l'examen de la question à une commission précédemment nommée.

M. Lequint, ayant adressé à cette occasion une lettre à la Société, cette lettre sera également remise à la commission.

MM. Garand, de Marsy, Nolet, donnent quelques indications utiles pour le projet de monument.

M. le Secrétaire donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1896. En le terminant, il félicite MM. Blu et Liénart de leur nomination d'officier d'Académie.

M. le Président, en remerciant M. de Marsy de son rapport, joint ses félicitations à celles que vient d'exprimer le Secrétaire et ajoute qu'il a l'espoir que ces distinctions ne seront pas les seules dont seront cette année l'objet des membres de la Société.

M. Bazin lit, au nom de la Commission des finances, un rapport sur la situation financière de la Société en 1896 et sur le compte du Trésorier.

Ce rapport est approuvé par la Société, constituée en Assemblée générale, et des remerciements sont votés au trésorier et aux membres de la Commission des finances.

M. le Président annonce que la Société présentera cette année deux lectures aux réunions de la Sorbonne : Les Cérémonies de la messe du mariage, par M. l'abbé Morel, et les origines de l'imprimerie à Compiègne, par M. A. Sorel.

La Société désigne pour la représenter à la Sorbonne, MM. le Président Sorel, Raymond Chevallier, Coudret, l'abbé Gallois, l'abbé Morel et l'abbé Philippet.

M. l'abbé Vattier donne lecture d'une étude

sur les images et les symboles de la Sainte Trinité. Il s'efforce de choisir dans le pays les exemples qu'il donne des différentes formes affectées par les représentations de la Trinité.

M. l'abbé Muller offre à la Société le beau volume qu'il vient de publier : Senlis et ses environs, illustré par MM. Diogène Maillard et Th. Nouvian.

Il donne ensuite lecture d'un certain nombre de passages des poésies d'un religieux de Chaalis, Jean de Guilleville ou de Deguilleville, qui vivait au XIVe siècle.

M. le baron de Bonnault commence la lecture d'une étude qu'il a entreprise sur les francs-archers de Compiègne.

M. de Roucy offre, au nom de M. Clément Quesnel, chantre à l'église de Saint-Germain, l'empreinte d'un sceau du moyen-âge dont celui-ci possède la matrice.

L'heure avancée force à remettre à la prochaine séance la lecture de M. Bazin.

L'ordre du jour de la séance de février comprendra : Les Abbesses de Royallieu, de M. A. Bazin, la suite des Francs-Archers, de M. de Bonnault, ainsi que d'autres communications.

Pour extrait :
Le Secrétaire, MARSY.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX
de la Société Historique de Compiègne
en 1896

PAR M. LE COMTE DE MARSY, SECRÉTAIRE
lu à la séance du 21 Janvier 1897.

Chez les Chinois, que l'on se plaît souvent à nous citer comme le peuple le plus civilisé du monde, chaque année, nous dit-on, des lettrés rédigent le récit des actes du souverain et ces manuscrits, écrits avec une impartialité que l'on cherche vainement parmi la plupart des historiens, sont placés dans des coffres et doivent permettre de juger après la mort de l'Empereur de ses vertus et de ses mérites, de ses crimes et de ses fautes.

Tel doit-il en être de ces rapports dont les statuts imposent chaque année la rédaction à votre secrétaire et qui, sans les forcer à parcourir toutes nos publications, doivent permettre à ceux qui viendront après nous de juger si nous avons accompli le but qui nous est tracé.

C'est donc un simple journal que je suis appelé à vous présenter et j'ai, depuis près de trente ans, cherché si souvent à en varier les formules que je ne sais plus aujourd'hui quels termes employer pour éviter des redites; aussi m'efforcerai-je d'être bref et ce sera mon seul mérite; et cependant il me sera difficile de ne pas vous retenir un certain temps pour dérouler sous vos yeux ce

tableau des actes de notre société pendant l'année qui vient de s'écouler : aussi aurai-je à solliciter votre bienveillante indulgence.

Depuis la mort de notre regretté confrère M. Albert de Roucy, M. Cauchemé a bien voulu entreprendre de vous présenter le tableau des fouilles exécutées sous sa direction dans la forêt de Compiègne. Un nouveau chapitre consacré à la Carrière du Roi est venu s'ajouter cette année à cette étude dont nous attendons tous avec impatience la fin, sachant que nous possèderons alors un travail complet sur les découvertes gallo-romaines et mérovingiennes de la forêt, destiné à venir se placer à côté des études de MM. Moreau et Pilloy, des abbés Hamard et Renet.

Le lieu de naissance des grands hommes est souvent incertain, et sans remonter à l'antiquité, on a discuté longtemps et sans arriver à un résultat certain pour savoir où Charlemagne, Godefroid de Bouillon et Pierre l'Hermite avaient vu le jour. En sera-t-il de même de saint Louis? Il se qualifiait Louis de Poissy et on ne met pas en doute qu'il ait reçu le baptême dans la vieille église de cette ville, mais s'appuyant sur des traditions et surtout sur des chartes de Louis XI et de Henri IV, discutant les textes des chroniqueurs, M. l'abbé Morel a présenté les droits de La Neuville-en-Hez à être le berceau du saint roi. Une statue y rappelle déjà son souvenir et ne serait-ce pas le cas de répéter que « possession vaut titre. »

L'histoire d'Helin, sénéchal de Flandre, présente aussi bien des obscurités que Mme Le Féron d'Eterpigny s'est efforcée de faire disparaître, en même temps qu'elle nous a fourni des renseignements sur divers membres de la famille de Wavrin.

Chacun de vous a lu le beau livre que M. le président Sorel a consacré à la prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne et lui seul

peut-être y trouve quelques lacunes. Aussi suivant le conseil du poète, ne cesse-t-il de rechercher les documents nouveaux qui peuvent le compléter. Il a eu la main heureuse en rencontrant aux archives du Nord, trois comptes de la maison de Bourgogne, qui fournissent d'intéressants détails sur la vie que menaient les assiégeants autour de Compiègne et apportent quelques renseignements nouveaux aux récits des historiens.

Compiègne a été pendant les deux derniers siècles le lieu de réunion de camps dont notre regretté confrère le lieutenant-colonel de Juzancourt vous avait, il y a quelques années, donné l'énumération. Le plus brillant d'entre eux, celui de 1698 avait eu la bonne fortune d'avoir pour historien Saint-Simon, mais celui de 1739 paraissait n'avoir été l'objet que d'une étude consciencieuse mais aride de l'ingénieur Le Rouge, dans laquelle les essais de mortiers, les calculs et lés épures tenaient la plus large place. M. de Bonnault a trouvé, dans un manuscrit de la bibliothèque de Montdidier, un récit anecdotique de cette fête militaire, dû à un bourgeois de cette ville, Scellier, récit rempli de détails piquants et qui pourtant offre la plus grande exactitude ; cette relation qu'accompagne une gravure de la plus grande rareté, celle d'un menu royal, prendra place dans la collection de vos pièces inédites.

Les voyages en carrosse étaient longs à cette époque, ainsi que l'on peut s'en rendre compte en accompagnant M. de Montullé ainsi que je vous ai convié à le faire dans son voyage à Anvers en 1746 ; on lisait, et mieux qu'aujourd'hui, on cherchait à employer son temps et à connaître la route que l'on suivait. Telle était l'utilité que présentait une carte de Versailles à Compiègne gravée au milieu du XVIIIe siècle, pour les voyages de la Cour et sur laquelle étaient indiqués les châteaux,

les églises et toutes les curiosités que de sa voiture on pouvait voir des deux côtés de la route, ainsi que vous l'a expliqué M. Sorel qui en est le possesseur.

Tout ce qui touche à la vie intime des générations qui nous ont précédés offre une saveur particulière. M. Bazin, dans un travail très documenté sur les pâtissiers vous a montré comment se nourrissaient nos pères, pâtés de gibier, gâteaux et confitures vous font venir l'eau à la bouche et vous n'avez plus rien à ignorer aujourd'hui des menus que mangeaient nos échevins dans les fêtes et nos bourgeois dans leurs réunions de famille. Notre confrère a poursuivi son travail en nous parlant des bouchers, qui le plus souvent joignaient à leur industrie celle du charcutier. Dans cette nouvelle étude, il a trouvé en M. Eugène Mauprivez un excellent collaborateur qui lui a apporté de précieux renseignements recueillis dans ses archives de famille.

Trop gratter cuit... et trop manger incommode, dit-on, aussi ne s'étonnera-t-on pas si de la boutique du pâtissier et de l'étal du boucher il nous faut passer dans le cabinet du médecin ou l'officine de l'apothicaire.

En nous parlant de la peste de 1668, M. Bazin nous a montré l'existence modeste du chirurgien Mathieu que ses services ne surent enrichir et qui dut, sur la fin de ses jours recourir aux aumônes de la ville. Avec M. l'abbé Gallois, c'est chez un praticien de campagne que nous pénétrons, à Elincourt où Baheux donne ses soins à tous les environs. Grâce à des papiers domestiques, nous connaissons les noms de ses clients, ceux des confrères qu'il appelle en consultation, les prix de ses opérations et de ses visites et la liste des remèdes qu'il fait préparer chez les apothicaires.

C'est à M. Coudret que nous nous adresse-

rons pour savoir quelles connaissances on exigeait de ces derniers et les examens qu'ils passaient devant le premier chirurgien du Roi avant d'obtenir des lettres de maîtrise telles que celles qu'obtint en 1774 Bigot de la Boissière, pour s'établir à Compiègne.

Voulez-vous savoir comment on vivait au XVIIe siècle, M. de Bonnault va nous introduire dans une maison de Montdidier où jusqu'à ces dernières années rien n'avait été changé depuis plus de deux siècles. Vous irez avec lui de pièce en pièce, dans le bureau du chef de famille, comme dans la lingerie, vous ferez l'inventaire du mobilier, ouvrirez les coffrets à bijoux, les armoires à linge et les penderies où se trouvent les toilettes de Madame ; vous descendrez au cellier compter les tonneaux, et dans le secrétaire vous trouverez les archives de famille, vieux titres d'honneurs, brevets de charges bien remplies, et avec cela des inventaires, des contrats de mariage, des actes de vente ou d'acquisition passés devant ces notaires royaux ou seigneuriaux dont M. Liénart est venu ensuite nous entretenir en plaçant sous nos yeux le contrat de vente d'un office à Faloy-sur-Somme.

Mais avant d'entrer en ménage, il fallait passer par l'église et M. l'abbé Morel nous a fait connaître les cérémonies de la messe de mariage et les formalités qui précédaient la concession de ce sacrement, ajoutant ainsi un nouveau chapitre à ses recherches sur la liturgie de nos anciens diocèses.

En analysant une publication récente, j'ai eu l'occasion de suivre avec vous l'histoire d'une des anciennes familles de nos environs, les Le Pelletier, braves officiers d'artillerie, qui, pendant près de deux siècles, occupèrent les positions les plus importantes dans cette arme d'élite et comptent encore des représentants dans notre ville.

Où ces familles faisaient-elles élever leurs enfants à la fin du siècle dernier, c'est ce que vous apprendra un travail de M. Dervillé sur l'instruction publique à Compiègne en 1789, utile complément de l'étude publiée il y a quelques années, par M. l'abbé Morel.

On a, depuis peu de temps, publié de nombreux récits militaires sur la Révolution et l'Empire ; tous ces mémoires, qu'ils soient l'œuvre de généraux ou de simples soldats sont-ils bien exacts ; on l'a parfois mis en doute et dernièrement on rappelait que deux de ces publications récentes rapportaient le même fait, comme s'étant passé à dix ans de distance, en Italie... et en Espagne. Tel ne sera pas le reproche que l'on pourra faire au canonnier Bricard, dont M. Dervillé a eu l'idée de contrôler les notes sur son passage à Compiègne, en 1793, car les registres municipaux les ont pleinement confirmées.

Il nous faut sauter maintenant plus d'un demi-siècle et suivre M. Garand, dans le palais de Compiègne qui a été plusieurs années confié à ses soins et dont il possède l'histoire intime et tout le mobilier. Son premier récit nous fait connaître un de ses prédécesseurs Auguste Luchet, administrateur du palais en 1848, qui n'eut pas le temps de réaliser les projet qu'il soumettait au *citoyen ministre* pour y créer un musée napoléonien et les réformes qu'il sollicitait en vue d'améliorer le sort des gardiens. Romancier, dramaturge, journaliste, Luchet ne joua dans la politique qu'un rôle éphémère et son nom est bien oublié. Bien loin aussi nous semblent déjà les souvenirs qui se rattachent à cette armoire du palais qui renferme des reliques de la guerre de Crimée et des jouets du Prince impérial.

M. Benaut a achevé de vous faire connaître les résultats de l'enquête à laquelle il s'est livré sur la guerre de 1870-1871, en nous par-

lant de l'armistice, des secours envoyés aux agriculteurs par des Sociétés étrangères, en nous rappelant les combats et les fatigues de nos mobiles. Le dernier chapitre de ce récit est consacré à la Commune, à l'incendie de Paris et aux services qu'en cette circonstance, comme en tant d'autres, rendit notre brave compagnie de pompiers.

La première excursion de l'année faite à Rivecourt et à Longueil-Sainte-Marie a eu pour objet une manifestation patriotique projetée depuis quelque temps déjà. Une plaque rappelant le souvenir du Grand-Ferret, sur l'église de Rivecourt, a été posée par vos soins, en présence d'une nombreuse réunion et le pays et les communes voisines ont tenu à s'associer à une manifestation dans laquelle MM. Maréchal, le président Sorel, l'abbé Morel, Garand et l'abbé Boudin ont pris successivement la parole.

Un voyage, qui malheureusement n'a pas réuni autant de personnes que nous l'aurions désiré, nous a conduits à Arras dont vous avez vu les monuments et surtout admiré la magnifique exposition rétrospective.

Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon ont été en revanche une excursion des plus réussies, malgré le temps douteux qui nous a poursuivis une partie de la journée. On revoit toujours avec plaisir le beau château de François I[er] et on ne peut s'arracher à l'étude de cette gigantesque construction que la mort de Louis d'Orléans a laissée inachevée.

M. l'abbé Martin nous conduit dans la curieuse église romane de Villers-Saint-Paul, mais laissant de côté l'étude descriptive de cet édifice déjà faite par Eugène Woillez et M. Lefèvre Pontalis, il se borne à en décrire les pierre tombales, fournissant d'intéressants renseignements sur les personnages dont elles recouvrent les restes.

Depuis que ses nouvelles fonctions. lui lais-

... ies loisirs. M. le chanoine Müller prend ... ent la route de Compiègne pour venir ... a nos séances et cette route c'est ... ni le chemin des écoliers ; il s'arrête ... lises, aux vieux châteaux et aux cal... et en décrit les particularités le crayon ... main. Telles sont les notes dont qu'il a ... voulu nous communiquer une partie.

... images, voilà le grand attrait des pu... cations archéologiques, mais tout le monde ... pas à la main un crayon facile comme ... lui de MM. Blu, Cauchemé, Muller ou de ... omnault, aussi sommes-nous heureux de ... oir les photographes venir nous apporter ... eur talent, avec le concours du dieu Soleil. M. Meuraine est de ce nombre, il a bien voulu prendre un certain nombre de vues de ... notre excursion de Villers-Cotterêts ; il a en... trepris de relever tous les restes qui subsis... ent des anciennes maisons de Compiègne. Vous avez eu sous les yeux ces pages qui ... constitueront un album d'autant plus pré... cieux que les éléments en disparaissent ... chaque jour.

... ous, vous avez admiré les belles boiseries ... a chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu et je ... pas à vous rappeler l'émotion que pro... ... it la nouvelle de leur vente il y a quel... ... années ; aujourd'hui, le mal est conjuré, ... chapelle et ses dépendances étant devenues ... propriété de la Ville.

... jeune artiste de notre ville, M. Flugel, ... dans une série de cadres qui ont ... à l'Exposition des Champs-Elysées en ... toutes ces boiseries et grâce à son ai... complaisance nous avons pu faire exé... ... reproduction de ces dessins qui ... distribuée dans le courant de l'an... ... un texte explicatif.

... quelques années, je vous signalais ... qu'offraient les plaques de foyer ; le ... Vatel en possédait déjà quelques

spécimens. Depuis cette époque, la collection s'est augmentée et M. Blu vous en a montré l'intérêt dans une communication accompagnée de nombreux dessins, commentaire de ce catalogue du Musée qu'il prépare avec le soin le plus consciencieux. Grâce à lui, nos publications pourront fournir un contingent à cette étude qui, avec MM. Maxe-Verly, Léon Germain de Maidy et de Rivières, etc., prend chaque jour une plus grande extension.

On démolit beaucoup à Compiègne, de nouvelles constructions s'élèvent et le sol est fouillé pour les fondations, toutefois les découvertes y sont rares; cependant un joli motif aux armes de France a été recueilli par M. Huchez, au coin de la place Saint-Jacques et de la rue des Cordeliers. Il a bien voulu l'offrir au Musée et M. Cauchemé en a exécuté un dessin.

Depuis de longues années, la Société a tenu à honneur de se faire représenter au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne par des lectures et des délégués. M. l'abbé Morel y a présenté un travail sur la Charte de la Neuville-Roy qui, comme ses travaux précédents sur le mouvement communal, y a obtenu un légitime succès.

Le Congrès archéologique tenu à Morlaix et à Brest et le Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique ne nous ont pas laissés indifférents. Vous avez désigné un certain nombre de vos confrères pour prendre part à ces réunions; je dois ajouter que de nombreux volontaires se sont joints à ces représentants officiels et que tous ont pris une part active à ces réunions.

Comme chaque année, la bibliothèque de la ville de Compiègne a reçu de vous de nombreux accroissements; je ne parlerai pas des publications périodiques publiées par les Sociétés avec lesquelles vous êtes en relations

d'échange, mais je tiens à citer quelques ouvrages importants et notamment l'histoire de saint Lucien et des saints du Beauvaisis, de l'abbé Renet.

Vos archives, grâce à la libéralité de Mme Célestin Lagache et de M. Henry Meyer, se sont aussi enrichies de documents précieux que nous nous efforcerons de mettre en œuvre et dont nous vous prions de remercier ces généreux donateurs.

Les publications qui ont été distribuées en 1896 comprennent les procès-verbaux de l'année précédente, le second fascicule du cartulaire de Saint-Corneille, une étude sur l'instruction primaire de M. Dervillé et une brochure renfermant le compte rendu de la cérémonie de Rivecourt. D'autres sont en préparation et ne tarderont pas à commencer à vous être distribuées, permettez-moi de vous en réserver la surprise.

Dans mon dernier compte-rendu je vous annonçais la mort de M. Adrien Boitel de Dienval qui était venue attrister les premiers jours de l'année 1896; cette perte n'a malheureusememt pas été la seule que nous ayons eue à déplorer. Nous avons perdu successivement MM. Emile Saugnier, Cheneval, le comte Doria, Paul Lagarde, Bottier et Peyrecave, membres titulaires, E. de Rozière, Wagener, da Silva, le colonel de Juzancourt et le baron Pichon, membres correspondants. Dans chacune de nos séances, M. le président Sorel s'est fait l'interprète de vos regrets en des termes auxquels je ne saurais rien ajouter.

D'autres de nos confrères s'éloignant de Compiègne ont cessé de nous appartenir, c'est à vous Messieurs, qu'il appartient de combler ces vides en amenant dans la Société de nouveaux membres qu'une trop grande modestie empêche de venir à nous. Déjà, nous avons été heureux d'enregistrer dans

le courant de l'année les admissions de MM. L. Le Couteux de Caumont, Emile Pottier-Delinge, Thorel, Wilhélem, Briatte, de Romiszowski et de Madame Séré qui a tenu a venir prendre au milieu de nous la place qu'y avait si longtemps occupé son mari.

Vous avez aussi élu comme correspondants MM. Roussel, le chanoine Renet, Eugène Soil, le chanoine Van den Gheyn et Devillers.

Au dernier jour de l'année, le Conseil municipal a pris la délibération que vous sollicitiez de lui, pour vous accorder à l'extrémité du Cours un emplacement pour le monument de la défense de Compiègne en 1814. Depuis plusieurs années, le projet sommeillait dans les cartons, c'est à vous maintenant qu'il appartient de voir sous quelle forme il peut être réalisé et à l'aide de quelles ressources. Je ne doute pas du succès final, mais il ne faut pas oublier que de semblables projets sont toujours très longs à exécuter et que plusieurs années s'écouleront sans doute avant que nous n'assistions à l'inauguration du monument destiné à rappeler la valeur du major Othenin et celle de ses compagnons.

Au moment de terminer ce rapport, le *Journal Officiel* nous annonce la nomination comme officiers d'académie de deux de nos confrères dont le nom vient d'y être cité. M. Blu et M. Liénart. Nous serons votre interprète en les félicitant de cette distinction, qui nous l'espérons, ne sera pas la seule, cette année, à venir récompenser les travaux des membres de la Société historique.

UN MÉDECIN DE CAMPAGNE
à la fin du XVIIIe siècle

PAR M. L'ABBÉ GALLOIS,

Notice lue à la séance du 19 novembre 1896.

Grâce à une obligeante communication de papiers de famille, faite par mon regretté voisin, M. Peyrecave (1), membre de la *Société historique*, j'ai pu recueillir quelques détails sur les études médicales à la fin du XVIIIe siècle et sur les conditions dans lesquelles s'exerçait la médecine à Elincourt et dans les environs à cette époque. Je pense que vous ne les trouverez pas sans intérêt.

Je n'ai pas l'intention de vous démontrer que nos ancêtres n'étaient dépourvus de secours en cas de maladie ni à la ville, ni à la campagne; nos éminents collègues, M. le comte de Marsy et M. l'abbé Morel, en ont, je crois, déjà fait la preuve. Je m'en tiens à un cas particulier et je vous présente M. Baheux, maître en chirurgie à Elincourt-Sainte-Marguerite.

Avec l'héroïne de Virgile je suis tenté de dire : *Ab uno disce omnes.* Mais la Logique prétendant que cette extension du particulier au général constitue un sophisme, vous en penserez ce que vous voudrez.

François-Théodore-Adrien-Agathon Baheux était originaire de Saint-Simon (2), où son père, Pierre-Adrien Baheux, exerçait les ho-

---

(1) Décédé à Elincourt, le 11 novembre 1896.
(2) Aisne.

norables fonctions de clerc séculier de la paroisse.

Selon l'usage de l'époque, il entra comme *garçon chirurgien* chez Eloy Guincourt, maître en chirurgie à Villers-Saint-Christophe (1), près de son pays natal. Il y demeura trois ans (1er septembre 1771-1er septembre 1774) y travaillant avec « tout la siduité possible », selon le certificat de son maître, s'y « conduisant avec honneur, très assidu à l'église et à s'approcher des sacrements », comme l'atteste le prêtre-curé de la paroisse.

Après cette première période d'études, le jeune Baheux se mit, pour trois années, sous la conduite de Louis-Amable Quéquet, chirurgien-juré et lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi à Noyon. Le contrat d'apprentissage fut passé devant les notaires royaux au baillage de Noyon, Audebert et Verlon, le 14 novembre 1774. Cet acte porte que « ledit Baheux fils désirant sous le bon plaisir et consentement dudit Baheux son père se perfectionner dans la chirurgie qu'il a desja commencé à apprendre sou le sieur Guincourt chirurgien à Villers près Ham, le sieur Quéquet a consenti et consent par les présentes de le recevoir en sa maison avec promesse de le nourrir, chauffer, éclairer et lui enseigner et apprendre la chirurgie en tout ce qui est relatif à cet état. Et en considération de ce ledit Baheux fils, authorisé à cet effet dudit Pierre-Adrien Baheux son père, promet et s'oblige d'entrer dès ce jourd'hui chez ledit sieur Quéquet, d'i demeurer l'espace de trois années consécutives et pendant ledit temps de travailler pour ledit sieur Quéquet es choses concernant la chirurgie, de recevoir avec docilité les instructions qui lui seront donné par ledit sieur Quéquet et de faire au surplus pendant ledit temps tout ce

(1) Aisne.

qu'un apprentif est tenu, sans pouvoir exiger aucunes choses dudit sieur Quéquet sous prétexte de service que ledit Baheux pourra lui rendre pendant lesdites trois années, lesdits services demeurant au contraire compensés, du consentement dudit Baheux pére, avec ce que pourrait prétendre ledit sieur Quéquet à raison des peines et soins qu'il prendra pour l'instruction dudit Baheux fils et pour lesquels il ne pourra rien exiger desdits Baheux père et fils, sinon une somme de vingt livres qui lui a été présentement payé comptant par ledit Baheux pére et dont quittance. »

Il est stipulé que si Baheux fils, sans causes raisonnables, quitte le sieur Quéquet avant les trois années révolues, il devra payer cent livres à son maître pour le dédommager de ses peines et soins.

Agathon Baheux se montra laborieux et consigna les instructions de son nouveau maître sur un gros registre de 277 pages qui a été conservé et dont la seconde partie est intitulée : *Formules de médicamens appropriés à l'usage de l'Hôtel-Dieu de Noyon et de la Charité de la même ville, donné par M. Dufour, docteur en médecine dudit lieux, ce 1 juin 1776.*

Le jeune étudiant ne se contentait pas de recueillir les formules de médicaments, il notait aussi des recettes d'économie domestique : la manière de faire du vin avec des raisins secs, sans raisin, de rétablir les vins gâtés, etc.

Parmi les médicaments, il en est un curieux, qu'il intitule : *Remèdes pour Lepilepsie infaillible.*

« Il faut du cranne humain d'un mort en plein santée, c'est à dire de mort violente soit rouée ou pendu, il en faut faire raper quatre once le réduire en poudre subtile au porphirre, les apoticaires sont très offait de ce qui concerne l'exécution de cette recette,

il faut avoir les quatre once ainsi pulvérisés franche et bien pesés, il faut encore réduire en poudre subtille une once de betoinne, apres quoy l'on jette cette seconde poudre sur la premierre et on la melle exactement, puis on partage le tout en trente deux paquet à peu prés égale dans un fort ou double papier. Avant de le prendre il faut seigner le malade les trois dernier jour de la lune et le surlendemain qui est le dernier jour de la dite lune il faut le purger. — Le lendemain qui est le premier jour de la lune on lui fait prendre à jeun à sept heur du matin le premier paquet, et il ne doit pas manger avant onze heurs ou midy, on n'en prend qu'un par jour et l'on continue de les prendre ainsi sans interruptions pendant trente deux jours de suite, il n'y a pas d'autre régime à observer que de boire peu de vin et le bien rafraichir. — Il faut cacher au malade les ingrédiens du remede, de peur de lui exciter de la répugnance. Si la maladie venoit de naissance, le remède serviroit peu et peut-être pas du tout. — On peut le prendre sans danger, je l'ai moi-même éprouvé sur un malade. » (1)

Cette dernière réflexion est sans doute de M. Quéquet.

J'ai hâte de dire que cette singulière formule est une exception dans le recueil. La plupart des autres sont la reproduction de la Pharmacopée de l'époque et beaucoup sont conservées dans le *Codex* moderne avec des modifications de peu d'importance

Il est à croire que le maître et l'élève se prisaient l'un l'autre. Le jeune Baheux resta avec M. Quéquet huit mois aprés ses trois ans expirés. M. Quéquet dans une *Observation* transcrite par son éléve, relative à la guérison de M. Magnier, chirurgien à Quesmy (2),

---

(1) Recueil de recettes, page 210.
(2) Près de Guiscard (Oise).

qu'il avait soigné d'une gangrène sphacélée, chez son frère, curé de Crisolles et doyen rural, raconte qu'étant légèrement indisposé et ne sachant pas la gravité de l'état de son confrère, il envoya d'abord son *garçon* « déjà assez instruit », (31 juillet 1776) (1).

Aussi lui délivra-t-il le 22 mai 1778 un certificat dans lequel il affirme que, pendant l'espace de trois ans et huit mois qu'il a demeuré chez lui en qualité d'élève en chirurgie, « il s'est très bien comporté et très assidue à son étast tant envers les pauvres de l'hôpital genneral que de la charité de cette ville...(2) et partout ailleurs ou son étast lapeloit. »

Après plus de six ans d'études pratiques, le jeune Baheux, qui avait alors 24 ans, vint s'établir à Elincourt (1778), où il succédait à Louis Longuet.

De temps immémorial, Elincourt avait été la résidence d'un médecin. La *Notice historique* de M. Peyrecave signale en 1645, Jehan de Bouffeix honorable homme chirurgien à Elincourt. Les registres des actes religieux nous font connaître Charles Flaman chirurgien et lieutenant de justice du prieuré d'Elincourt, qui mourut le 28 juin 1751, à l'âge de 89 ans. En même temps que lui habitaient la paroisse, Jean-Louis Harlay (ou de Harlay), chirurgien et laboureur, qui décéda le 22 mai 1755, et Charles Gueudet, lui aussi chirurgien et lieutenant de justice du prieuré, mort le 29 janvier 1763. Charles Longuet a des enfants baptisés en 1771, 1773 et 1774 dans l'église d'Elincourt.

M. Baheux ne tarda pas à épouser Marie-Anne Leclère, native de Pierrefonds et petite fille de Jean-Louis Harlay. Il entrait ainsi dans la famille d'un de ses prédécesseurs.

(1) Recueil de recettes, p. 121.
(2) Noyon.

Le jeune praticien exerca deux ans son art sans titre légal. Ce n'est que le 2 décembre 1780 que muni de son « brevet d'apprentissage, du certificat de tems de son apprentissage à lui donné par le sieur Quéquet, d'un certificat de catholicité par lequel il est constaté qu'il est de bonne vie et mœurs et de la religion catholique, apostolique et romaine » (1) à 2 heures de l'après-midi, il comparut devant la chambre de juridiction ordinaire, présidée par « Louis Florent Hyacinthe Richard, maître en l'art et science de la Chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy en la ville de Compiègne (2) ». Il fut interrogé et examiné l'espace de plus de trois heures par le président, « par le sieur Jean-François Joly, maître en chirurgie, membre de cette communauté et par le sieur Louis-Claude-Hyacinthe Richard, maître en chirurgie de la ville de Noyon, pour ce mandé à défaut d'autre maître de cette communauté, sur les principes de la chirurgie, les saignées, les apostèmes, les hernies, les luxations, les fractures, les playes, les médicamens. En suite desquels examens, ledit aspirant retiré, et après avoir pris l'avis de l'assemblée qui l'a trouvé capable d'exercer ledit art et science, nous avons, continue le diplôme, ledit sieur Baheux reçu et admis, recevons et admettons pour maître chirurgien, pour résider et exercer au village dudit Élincourt, dépendant de notre ressort, pour lui l'exercer audit lieu et non ailleurs, avec toutes les marques ordinaires et accoutumées, et jouir des mêmes droits et privilèges dont jouissent et doivent jouir les autres maîtres pour ledit lieu, à la charge pour lui de ne pouvoir s'établir ailleurs sans notre permission et que dans les opérations décisi-

(1) Diplôme de Chirurgien de M. Baheux.
(2) *Ibid.*

ves il sera tenu d'appeler un des maîtres de cette communauté pour lui donner conseil, à peine de nullité, et avons au surplus près dudit sieur Baheux pris et reçu le serment au cas requis et accoutumé, et icelui fait, il a juré et promis de se bien et fidellement comporter dans ses fonctions de chirurgien, de se conformer aux status et réglemens de cette communauté, et a signé avec nous, ensemble lesdits sieurs Richard et Joly et notre commis greffier. » (1)

Désormais, M. Baheux était en règle avec les lois et ordonnances ; il pouvait exercer son art avec sécurité.

Sa circonscription se composait des villages d'Elincourt, Chevincourt, Marest, Vandelicourt, Margny-sur-Matz, Mareuil, Mélicocq, Machemont, Vignemont et Marquéglise. Il donnait parfois des consultations à des personnes de Thourotte, de Gury et de Villers-sur-Coudun (2).

La visite coûtait cinq sous, qu'elle se fit dans Elincourt ou dans une des paroisses énoncées plus haut. Pour un voyage exprès à Chevincourt, à Marest, à Vandelicourt, à Margny, à Mareuil, villages limitrophes, on payait dix sous. Pour Vignemont, c'était douze sous ; pour Mélicocq et Marquéglise, quinze sous.

Ces prix étaient pour les malades *du commun*; les personnes de distinction avaient l'honneur d'un tarif spécial. Ainsi Messire Christophe Selame, curé d'Elincourt, M. Le Haut, châtelain de Bellinglise et, en 1790, M. Margantin payaient dix sous par visite. M. le Prieur de Sainte-Marguerite fut pansé par

---

(1) Diplôme.

(2) Ces détails et la plupart de ceux qui suivent sont donnés par un registre où le chirurgien notait les visites et les médicaments qu'on lui devait. Ce registre va de 1778 à 1790.

Le jou [illegible] mai 1783 et
sans tit [illegible] à trente sous
1780 que [illegible]
sage, d [illegible] cinq sous ;
sage à [illegible] un lavement,
certific [illegible] cinq sous ;
taté qu [illegible] 3 livres ; celle
la reli [illegible] un accouchement
maine [illegible]
compa [illegible] ordinairement les
ordin [illegible] C'était une source
cinth [illegible]
la Ch [illegible] 22 mars 1789
rurgi [illegible] Jourdan, apothi-
Il fu [illegible] dans la suite
de l [illegible] qui fit payer
Jea [illegible] au lieu de 3 livres : la
m [illegible] une livre, au lieu de
Lo [illegible] l'once de pilules de
ch [illegible] de 2 livres 8 sous.
[illegible] gros de sel de Glauber,
[illegible] la livre ; le gros de
[illegible] 12 sous, soit 4 livres
[illegible] médecine composée d'un
[illegible] deux onces de
[illegible] sel d'Epsom, coûtait
[illegible] le plus cher était l'apo-
[illegible] à 4 livres, selon la
[illegible]

[illegible] M. Baheux on remar-

[illegible] pauvres de l'Hôtel-Dieu
[illegible] Ils fournissait des
[illegible] l'établissement dont
[illegible] ; les Bénédictins
[illegible] dom Nicolas-Charles-
[illegible] Briouze, prieur con-
[illegible] de Malhan, dom de
[illegible] Pesnay, dom Gabriel le
[illegible] Reynaud de la Marti-
[illegible] dom Louis-Auguste
[illegible] sécularisé dès 1779 ;

au château : *M.* et Mlle Le Haut, M. de Vaux.

A Mélicocq : Les domestiques de M. le chevalier de la Fons.

A Machemont : Les domestiques de M. de Querville.

En dépit de Molière, la saignée et la purgation jouaient un rôle important dans la médication de M. Baheux. Messire Christophe Selame, curé d'Elincourt, étant tombé malade le 31 mars 1781 (probablement au cours d'une épidémie, car les Actes religieux relatent en ce mois 10 décès dont 3 le 26), fut saigné trois fois le 2 avril, une quatrième fois le 3, et une cinquième le 4. Grâce (?) à ce traitement énergique, au sirop de capillaire, aux émulsions et aux juleps qu'on ne lui épargna pas, sa maladie fut courte : au bout de douze jours, les visites cessèrent. La note ne monta qu'à 14 livres 16 sous, bien que le prix des visites fut doublé.

Notre chirurgien n'obtenait pas toujours de si rapides succès. Le 22 juin 1788, il commença à panser « François Gossare dit le Tyo pour une plaie pénétrante des parties nerveuses et tendineuses à l'avant-bras proche l'articulation du coude et compliqué de plusieur dépôt depuis le poingnet jusqu'à l'épaul. » Après l'avoir saigné cinq fois en trois jours, après « avoir fait l'ouverture d'un dépôt de quatre pouces de long », il appela le 14 juillet « M. Depot maître en chirurgie à Cressonsaque pour constater la playe avec moi (écrit-il) parce qu'elle étoit dangereuse pour sa paine. » Cette consultation fut comptée pour le chirurgien de Cressonsacq, 16 livres, pour M. Baheux 4 livres 10 s., et 20 sous pour l'exprès qui était allé chercher le confrère. Les pansements ne cessèrent que le 30 septembre. La note s'éleva à 150 livres 11 sous. M. Baheux fait remarquer que « la plupart des drogue et médicamens qu'il lui a fallu, l'ont été cherchez chez l'apothicaire. »

Au compte de M. Tonnelier, laboureur à Marigny (1789) on lit : « Le 15 juillet un voyage pour la fille Tassain et la fille de Olivier qui ont reçu un coup de fusille de son fils, pour penser la fille de Tassain qui étoient chez le cordonnier et lui faire un point du suture à la leuvre et faire un proces verballe pour avec (?) le chirurgien de Gournai et Ressons .... 8 livres.

Le 16 deux voyages pour la fille Tassain .... 1 livre »

Il est à croire que le drame se termina par la mort des victimes.

M. Baheux transcrivit sur son registre les *avis* des médecins appelés en consultation.

Il y en a trois de M. Bida, docteur en médecine à Compiègne.

M. Lendormy-Lancour, docteur en médecine et médecin du Roy à Montdidier, fut appelé pour deux malades. La seconde consultation, relative à François Demouy (14 mai 1790), présente quelqu'intérêt car elle nous apprend la manière de traiter la phtisie à cette époque :

Le malade doit prendre comme nourriture : Des potages où l'on fera entrer beaucoup d'herbes et de légumes, des œufs frais, quelquefois de la volaille bouillie ou rôtie, des compotes et confitures, « sa boisson sera absolument de l'eau d'orge perlée edulcorée avec du sucre candy. Il faut fuire comme poison toutes les liqueurs fermentées et spiritueuses.

« Tous les matins, à cinq heures, le malade prendra cinq once de suc épuré de bourraché dans lequel on aura dissous trois gros de sucre blanc.

A huit heures, il avalera un bol suivant cette formule :

Prenez Baume de Lucatel, un gros
Antihectique de poterius, six grains
Extrait de Quinquina, douze grains
Laudanum liquide de Sydenham, six goute

... Le soir à cinq heure il faudra prendre un second bol pareillement composé... »

Si au bout de 8 ou 10 jours, la fièvre se calmait, on pourrait substituer au bol les fameuses pilules de la Mecque qui se vendent fort cher à Paris, mais que M. Landormy se charge de faire préparer avec moins de dépense à Montdidier.

Ce traitement et les soins assidus de M. Baheux n'empêchèrent pas la terrible maladie de terminer son œuvre, moins d'un mois après. François Demouy mourait le 12 juin 1790, à l'âge de quarante-deux ans.

Le même recueil contient encore, — un avis du chirurgien-major des cavaliers de Compiègne, au sujet d'une hydropisie (19 juin 1790) ; — deux ordonnances de M. Duvivier médecin à Compiègne (28 germinal an XI, 9 messidor an XIII) ; — une ordonnance de M. Joly médecin et chirurgien à Compiègne (7 juillet 1797) ; — une ordonnance de M. Richée médecin dans la même ville (15 février 1825).

Le registre de visites s'arrête à l'année 1790. Les pages blanches ont été utilisées pour des notes de ménage, qui nous initient au prix de quelques denrées.

L'an 3 de la République, M. Baheux acheta 20 pièces de vin tant à Elincourt qu'à Machemont. Il paya à Elincourt la pièce de 24 veltes 1/2, la somme de 200 livres plus « un corset de 5 livres pour la fille » : à Machemont, la pièces de 25 veltes 250 livres et 2 livres seulement à la fille.

D'où venait cette cherté exceptionnelle ? Etait-elle occasionnée par la rareté de la récolte ou la dépréciation des assignats ?

En 1790, la viande se vendait à Elincourt : le bœuf, 7 sols la livre ; la vache, 6 sols ; une tête de veau, 12 sols ; le mouton, 5 sols la livre ; une tête de mouton, 6 sols.

Ne regardant en M. Baheux que le méde-

cin, nous ne le suivrons pas dans le reste de sa vie. Il exerça les fonctions de maire pendant la Terreur, et, dit M. Peyrecave, par sa sagesse il sut prévenir bien des malheurs dans la commune (1). Il recueillit une foule de documents relatifs à Elincourt, lesquels ont été utilisés par son petit-fils par alliance dans la Notice historique qu'il a publiée.

Il maria la fille qu'il avait eu d'un second mariage (tous les enfants du premier lit étaient morts jeunes) à Clovis Goullet en 1812, et céda sa clientèle à ce dernier, qui avait déjà exercé la médecine au Meux et avait été l'élève du docteur Marjolin, de Paris.

M. Baheux mourut à l'âge de soixante-treize ans, le 29 mai 1827.

---

(1) Elincourt-Sainte-Marguerite, p. 23.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 18 février 1897.

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

MM. A. Bazin, Bénaut, le baron de Bonnault Cauchemé, Colin, Daussy, Dervillé, Dubloc, Garand, Garnaud, J. du Lac, le comte de Lambertye, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. de Magnïenville, le comte de Marsy, Meuraine, l'abbé Morel, Mme de Poul, MM. Alexandre Sorel, de Trémisot et l'abbé Vattier, membres titulaires, assistent à la séance.

M. de Marsy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et communique des lettres et cartes de remerciements adressées par divers membres correspondants au sujet de l'envoi qui leur a été fait du journal renfermant le compte-rendu des travaux de la société en 1896.

Dans le nombre figure une lettre de M. l'abbé Hamard, curé de Hermes, signalant les dernières découvertes opérées par lui et M. Sivi, à Bury, dans une propriété appartenant à ce dernier. Les fouilles faites dans plusieurs tombes ont permis de recueillir des objets intéressants et en assez grand nombre qui en font une des nécropoles les plus riches du département. En dehors de plus de trente vases de verre, d'une centaine de vases en terre, de toutes formes et de nuances

diverses, on a trouvé un diadème ayant la forme d'une demi-couronne, en imitation d'ambre, des agrafes en bronze et une en or, des bagues et bracelets, ainsi que des médailles.

Parmi les publications déposées sur le bureau figurent des livraisons de la Revue de l'Histoire des Religions, de la Société archéologique d'Aix-la-Chapelle, du Comité d'histoire ecclésiastique de Valence, de l'Institut grand-ducal de Luxembourg et de la Société archéologique de Bruxelles.

M. de Marsy signale la discussion soulevée dans ce dernier recueil sur le *Goedendag*, arme employée au XIV[e] siècle par les communiers flamands et dont le caractère n'est pas encore exactement connu.

M. le Président annonce la perte faite depuis la dernière séance par la société par suite de la mort de M. Zacharie Rendu, qui avait été président en 1883, et lui consacre la notice suivante :

ZACHARIE RENDU

Messieurs,

Après les pertes sensibles que nous avons éprouvées l'année dernière, nous pouvions espérer que celle-ci nous en épargnerait de nouvelles. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi car la mort vient de nous enlever un de nos collaborateurs les plus utiles et les plus dévoués, M. Zacharie Rendu.

Né à Francières, le 21 février 1832, dans de modestes conditions, notre regretté confrère, ne dut qu'à lui-même la position que lui valurent ses efforts et son caractère.

Au sortir de l'école communale, son aptitude pour le dessin lui indiqua la voie qu'il avait à suivre. Dès lors, quittant son village, il vint à Compiègne pour s'attacher au cabinet de M. Gouel, architecte du château, et, à

partir de ce moment, Compiégnois de fait et de cœur, il se passionna pour tout ce qui pouvait rappeler le passé de notre vieille cité. L'exercice de sa profession d'ailleurs lui procurait plus qu'à tout autre, maintes occasions de découvrir ce que le sol pouvait encore renfermer d'épaves séculaires.

Dans de telles conditions, sa réputation ne fit que s'accroître et bientôt, la ville de Compiègne, celle de Noyon, ainsi que plusieurs communes de l'arrondissement et même du département, sans compter de grandes administrations comme celle des Hospices, firent appel à son expérience et à son talent, soit pour des constructions nouvelles soit pour la restauration de celles qui existaient déjà.

Une voix ayant bien autrement de poids que la mienne, a rappelé sur sa tombe sa participation à ces divers travaux, les services éclairés qu'il rendit au Conseil municipal dont il fit partie ainsi qu'à la délégation cantonale; la noble conduite qui le distingua pendant la guerre, comme attaché à la *Société de secours aux blessés militaires* et l'heureuse inspiration qu'il eut de fonder à son tour celle des *Sauveteurs de l'Oise* dont il était encore le président honoraire. Je n'y reviendrai donc pas.

Mais ce que je dois mettre en relief dans cette enceinte, c'est la part active qu'il a prise à nos travaux, depuis la création de la *Société historique* dont il fût un des premiers membres, jusque dans les derniers temps.

Vous avez pu constater par vous-mêmes, son assiduité à nos séances et il ne s'agissait pas de sa part d'une présence simplement platonique ou bénévole ; bien au contraire, son unique préoccupation était de nous initier à tout ce qu'il avait pu recueillir ou apprendre, au double point de vue historique et archéologique.

C'est ainsi que dans la séance du 29 mars

1870, il vous lisait une *Notice sur l'ancienne Eglise de Ribécourt* qui allait être démolie, et vous communiquait les dessins de divers objets trouvés en 1849, à Francières, son pays natal.

Puis, à la même époque, profitant des travaux qu'il était chargé de diriger dans la cathédrale de Noyon, il obtenait la reproduction par la photographie d'une série de vitraux bizantins du XIIIe siècle, représentant la légende de Saint-Pantaléon dont il s'est fait l'historiographe.

Ces deux notices figurent dans le tome Ier de notre *Bulletin*.

Au mois d'avril 1872, il a entretenu la Société de quatre statues de bronze qui se trouvaient alors dans le parc et à l'occasion desquelles il a fourni de curieux détails sur les procédés employés à diverses époques pour la fonte des statues.

Plus tard, dépouillant un vieux manuscrit, il nous initiait à la *Vie extatique de Berthe Fremeau, professe du tiers ordre à Compiègne*, et nous faisait connaître des extraits de l'*Inventaire des titres et pièces du Trésor de l'Eglise de Tracy-le-Mont*, dressé en 1739 par l'abbé Pigeon, curé de la paroisse, extraits qui ont été également publiés dans notre *Bulletin*.

A côté de ces lectures se place un grand nombre de communications non moins intéressantes dans lesquelles il signala l'*Etat de Commerce à Compiègne en 1792*, d'après un livre de patentes de l'époque ; le *Monastère de la Visitation* ; l'*Eglise de Choisy-au-Bac* ; l'*ancien Pont de la ville*, *le Cellier de l'Hôtel-Dieu* qu'il connaissait mieux que personne et les *architectes nés ou ayant travaillé à Compiègne* ; malheureusement la première partie seule de ce dernier document a été donnée, et nous en attendions toujours la suite.

Dans d'autres séances, M. Rendu nous

apportait le fruit de ses recherches. A ce titre, il a placé tour à tour sous nos yeux, entre autre choses : des estampages de *pierres funéraires* de *la Cathédrale de Noyon;* des titres originaux des xve et xvie siècles concernant l'hospice de la même ville ; des reproductions de *sceaux du moyen âge* ; le moulage d'un écusson d'*Anne de Montholon, prieure de Saint-Nicolas* ; des fragments de sculpture trouvés dans l'ancienne rue *Saint-Accroupy* et dans sa propre maison ; une série de *vues de Compiègne* gravées en Hollande et une planche en cuivre contenant de curieuses étiquettes en taille douce de la pharmacie des hospices de la ville.

Ce n'est pas tout. Antérieurement à la constitution de notre Société, M. Zacharie Rendu avait déjà fait les publications suivantes :

Notice Historique et Archéologique sur Choisy-au-Bac (1856) ;

Essai sur les Anciennes Monnaies frappées à Compiègne ;

Notice sur l'église de Laucourt (Somme) ;

Les Anciennes Maisons en bois de Compiègne ;

Ephémérides Historiques sur Compiègne et les Environs ;

Les Anciens Quartiers de Compiègne, travail lu en séance publique; à la Sorbonne en 1863, et publié dans le Bulletin des Sociétés savantes de cette même année ;

Jeanne d'Arc et Guillaume de Flavy (1865).

Une telle collaboration à notre œuvre commune méritait plus que des remerciements. Aussi la *Société historique* lui manifesta-t-elle toute sa reconnaissance, en le nommant, successivement, membre de plusieurs de ses commissions, vice-président en 1882, et président quelque temps après.

De plus, il a figuré à plusieurs reprises

parmi les délégués que vous avez chargés de vous représenter à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Toutefois, depuis un an, M. Rendu, malgré ses efforts, n'était plus avec nous aussi souvent que par le passé. La mort de sa femme avait porté une vive atteinte à sa santé et fait plus menaçante encore la maladie dont il portait le germe, et à laquelle, malgré les soins et l'affection de sa fille et de son gendre, il a succombé ; mais il n'en suivait pas moins avec le plus vif intérêt, tout ce que nous faisions en dehors de lui.

Jusqu'à présent, Messieurs, je ne vous ai entretenu que de l'historien et de l'archéologue; vous parlerai-je, maintenant, de l'homme privé? chacun de vous doit être fixé à cet égard. Ne suffisait-il, en effet, de le voir pour apprécier toute sa nature? Vous vous rappelez sa physionomie franche et pleine de rondeur sur laquelle se reflétait un esprit empreint d'une certaine finesse quelque peu gauloise ; la causerie avec lui respirait toujours l'abandon, l'entrain et la gaieté. Obligeant jusqu'à l'excès, il s'oubliait lui-même pour être agréable aux autres, au risque de compromettre ses propres intérêts. Aussi, partout où il a passé, il ne s'est concilié que des sympathies ; le grand nombre d'amis qui l'ont conduit jusqu'à sa dernière demeure en est une preuve manifeste.

Pour nous, la perte de M. Rendu est d'autant plus grande qu'il était comme le dernier écho de l'histoire du vieux Compiègne. Lui seul pouvait combler dans une large mesure, le vide qu'avait déjà produit la mort de notre ancien confrère Méresse. Et maintenant, personne ne sera plus là pour nous guider aussi sûrement dans les recherches que nous tenterons de faire ; toutefois, une consolation nous reste, c'est de penser que tout n'est pas disparu avec lui. Déjà, on a publié une liste

d'ouvrages manuscrits émanés de sa plume et prêts à être livrés à la publicité ; en outre, son cabinet devait renfermer des notes, plans et titres de toute nature ayant un grand intérêt pour nous. Or, j'ai assez de confiance dans le cœur et l'esprit de son gendre qui, lui aussi, aime Compiègne et y a occupé une position des plus honorables, pour être convaincu que rien de ces précieux documents ne sera perdu, et qu'il se fera un grand plaisir, autant qu'un devoir, de nous en faire profiter, car ce sera la meilleure manière de perpétuer la mémoire de celui qui est aujourd'hui pour lui, comme pour nous, l'objet de regrets profonds.

La mort de M. Rendu laissant une place vide dans le conseil d'administration, la Société, se constituant en assemblée générale, désigne pour lui succéder M. le baron de Bonnault.

M. le président fait ensuite observer que la mort de MM. Méresse et Rendu laisse deux places vacantes dans la commission chargée d'étudier le projet d'un monument au major Otenin et à la défense de Compiègne en 1814 et propose de nommer membres de cette commission MM. Cauchemé et Garand. Cette double proposition est ratifiée par la Société.

M. l'abbé Morel lit une étude sur la maréchale de la Mothe-Houdancourt, gouvernante du duc de Bourgogne, rédigée d'après le travail que M. le comte d'Haussonville a commencé à consacrer au petit-fils de Louis XIV, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

M. de Bonnault continue la lecture de son étude sur les francs-archers de Compiègne, il signale leur présence à la bataille de Formigny et fournit d'intéressants détails sur leur recrutement, ainsi que sur leur équipement.

M. Bazin donne lecture de notes sur la dernière abbesse de Royallieu, Madame Paris de Soulanges.

Après avoir signalé sa présence dans un certain nombre d'actes, il nous fait connaître sa conduite au moment de la Révolution et nous fait assister aux derniers jours de l'abbaye de Royallieu.

M. le président insiste sur la nécessité de publier une table détaillée des publications de la Société et demande que cette question soit examinée par la Commission de publication.

M. de Bonnault demande qu'il soit fait une publication spéciale des procès-verbaux des séances des années 1888 à 1891, qui ne se trouvent, ni dans les bulletins de la Société, ni dans la publication spéciale faite depuis 1892.

M. le président annonce que cette question sera également examinée par la Commission de publication.

Madame Le Féron d'Eterpigny montre une serviette en toile de Flandre, datant du XVIIe siècle et dont le damassé représente dans un encadrement surmonté des armes de France, la figure de Louis XIV entourée des vues des principales villes conquises dans la campagne de Flandre, Douai, Bouchain, Le Quesnoy, etc.

L'heure avancée force à remettre à la prochaine séance la lecture de M. Sorel.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra les communications suivantes :

M. l'abbé Martin. La peste à Bonneuil au XVIIe siècle. — M. Alex. Sorel. Stanislas Le Féron.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

LA

Maréchale de la Mothe-Houdancourt

Gouvernante du duc de Bourgogne

Par M. l'abbé MOREL.

La *Revue des Deux-Mondes*, dans son numéro du 1er février, a commencé la publication d'une vie de Louis de France, duc de Bourgogne, petit-fils du Grand Dauphin et père de Louis XV. L'auteur est M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française. « Notre seule ambition, dit-il dans son introduction, est de rassembler sur le duc de Bourgogne tous les détails qui se trouvent épars dans les écrits du temps et de lui redonner par là quelque vie. »

L'œuvre, très étudiée, n'est, en effet, composée que de documents, mais ces documents se trouvent agencés avec tant d'art qu'il en résulte un ensemble d'une parfaite harmonie. Le duc de Bourgogne mourut dans sa trentième année, au moment où ses qualités et ses vertus faisaient concevoir les plus belles espérances. C'est pourquoi tout ce qui le concerne offre un intérêt tout particulier. Sa nature ardente, son esprit judicieux, ses aptitudes pour l'art de la guerre contrastaient singulièrement avec l'indolence et l'irrésolution de son père. « Le Grand Dauphin, cet arrière-petit-fils d'Henri IV, cet élève de Bossuet et de Montausier, ne se montra digne ni de son origine, ni de son éducation. Ce n'est pas qu'il fût dépourvu d'intelligence et

de courage. Mais une paresse incurable, se joignant à une timidité excessive, devait peu à peu étouffer les dons que la nature lui avait départis d'une manière, il est vrai, assez parcimonieuse. Il n'avait qu'une passion, la chasse à courre. Tous les jours il courait le cerf ou le loup. Comme il était gros mangeur, il n'en fut pas moins assez vite envahi par l'embonpoint, menant de plus en plus une vie épaisse et basse. »

Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, qu'il avait épousée en 1680, était, au contraire, une personne accomplie. « Qu'on examine Mme la Dauphine dans les qualités du corps ou dans celles de l'esprit, disait en mars 1680 le *Mercure de France*, on la trouvera toujours une des plus parfaites princesses qu'on ait jamais vues. »

Le duc de Bourgogne avait toutes les heureuses dispositions de sa mère. Sa naissance excita des transports d'allégresse. Ce fut une véritable explosion de joie, quand le jeudi 6 août 1682, à dix heures un quart du matin, Louis XIV s'écria à haute voix : « Nous avons un duc de Bourgogne ». Le grand Roi était radieux. Toute la cour fut dans la jubilation. L'enthousiasme du peuple de Paris alla jusqu'au délire. Versailles devint un véritable lieu de pélerinage. Tous, grands et petits, voulurent s'y rendre dans l'espoir d'apercevoir un instant le petit duc de Bourgogne. Toute l'après-midi, une foule énorme stationna dans la cour du château. « La maréchale de la Mothe-Houdancourt, raconte le *Mercure*, voulut bien se donner la peine de montrer le prince à tout le monde, quand elle crut pouvoir le faire sans qu'il en reçût aucune incommodité. Elle s'attira par là beaucoup de louanges. »

Il faut lire la description pittoresque, que fait M. le comte d'Haussonville, des réjouissances auxquelles se livrèrent alors toutes les

classes de la société, voire même les communautés religieuses.

Les pages suivantes qu'il a consacrées à la gouvernante du duc de Bourgogne nous permettront d'apprécier tout l'intérêt qui s'attache à son récit.

« Le royal enfant, dit-il, dont la naissance avait donné lieu à des transports de joie si sincères, devait, d'après les usages, demeurer aux mains des femmes jusqu'à l'âge de sept ans. C'était à la gouvernante des enfants de France qu'il appartenait de veiller sur son éducation. Ces hautes fonctions étaient occupées depuis dix-huit ans par Louise de Prie, demoiselle de Toucy, veuve de Philippe II de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France, duc de Fayel.

« Ma cousine, lui avait écrit Louis XIV, le « 4 septembre 1664, ayant à donner une gou« vernante à mon fils, j'ai cru que je ne pou« vais faire un meilleur choix que vous. « C'est pourquoi, si rien ne vous empêche « d'occuper cette place, je vous la destine « avec joie, pour l'estime singulière que je « fais de votre personne. » La maréchale de la Mothe-Houdancourt s'était montrée digne de cette estime singulière. A trente-quatre ans elle était demeurée veuve et pauvre, avec la lourde charge de trois filles à élever. Elle réussit à les bien marier. Chacune fut duchesse, et s'il est trop souvent question de l'une d'entre elles, la duchesse de la Ferté-Senecterre, dans la chronique scandaleuse du temps, la dernière au moins, la duchesse de Ventadour, après avoir, étant jeune fille, repoussé les avances de Louis XIV, en le menaçant de l'étrangler, mérita plus tard l'honneur d'être choisie pour remplir auprès de Louis XV enfant, les fonctions que sa mère avait remplies auprès du duc de Bourgogne.

« La maréchale de la Mothe-Houdancourt qui succédait à la duchesse de Montausier,

—

...it, comme l'était la
... de la guirlande. Mais
... les qualités de l'emploi :
...tpensier, dans ses *Mé-*
...e de bonne mine, une
...uvernante, propre à entre-
...es, les femmes de chambre,
... bouillons qu'il faut pour
...a nécessaire à la bouillie.»
...ux encore, c'était une femme
...elle, bien qu'elle fût fort
... ne s'était jamais exercée.
...e respecter. Un jour que le
...remier élève, promenait ses
...rette dont elle était parée
...es courtisans qui étaient pré-
...tant : « Comment, Monsei-
...a celle-ci, il n'y a que vous
... puissiez prendre cet liberté.
...prendrait pas. » Elle avait
...licitude sur l'éducation du
... au jour où il passa aux mains
...ontausier. Elle prodigua les
...ux autres enfants de Louis XIV
... en bas âge. La disparition du
...uc d'Anjou, mort en 1672, avait
...nctions purement honorifiques.
... es avait pas moins conservées,
...naissance du duc de Bourgogne,
... les reprendre sans qu'il fût
...omination nouvelle. Elle devait
...ar Madame de Venelle, en qua-
...ouvernante et par Madame Pe-
...remière femme de chambre.
...après la cérémonie de l'ondoie-
...e Bourgogne lui fut remis. Elle
... genoux et le transporta dans
...orteurs jusqu'à l'appartement
...éparé pour lui.
...u d'un enfant en bas âge, fut-il
...rance, ne peut offrir aucune
...ien saillante. C'est surtout,

comme le disait assez trivialement Mlle de Montpensier, une question de nourrices et de bouillie. De ces soins purement matériels, la maréchale de la Mothe-Houdancourt paraît s'être acquittée avec beaucoup de diligence. « C'était, dit Saint-Simon, la meilleure femme « du monde, qui avait le plus grand soin « des enfants de France et qui les élevait avec le plus de dignité et de politesse ». Le petit prince était délicat et sujet à de fréquentes indispositions. Dangeau et Sourches, dans leurs *Mémoires*, parlent fréquemment de ses accès de fièvre. « Il a eu cinquante accès », dit un jour Dangeau. La fièvre, dans ces temps où les habitations étaient souvent insalubres, était un mal très ordinaire. Contre ce mal on avait découvert un nouveau remède: le quinquina. Mais ce remède qui, sous des formes diverses, est d'un usage aujourd'hui si général, était alors fort discuté. On ne méconnaissait pas le bien qu'il produisait en coupant la fièvre, mais on en redoutait les effets sur la constitution, en particulier pour les enfants. Aussi, sur la question de savoir s'il fallait administrer du quinquina au duc de Bourgogne, y eut-il contestation entre la gouvernante et la mère. La gouvernante tenait pour le quinquina ; la mère s'y opposait, et, bien que le Roi eut pris parti pour la gouvernante et le quinquina, ce fut la mère qui l'emporta.

« Durant les années que le duc de Bourgogne passa sous le gouvernement de la maréchale de la Mothe, on prit soin, si jeune qu'il fût, de l'accoutumer peu à peu à cette vie de représentation qui dans les pays monarchiques faisait et fait encore partie du devoir royal. Il n'avait pas encore sept ans accomplis qu'il s'acquittait des fonctions de mousquetaire avec une application, une justesse et une dextérité infiniment au-dessus de ce que peuvent faire ordinairement les enfants

de son âge et témoignait autant d'adresse et de sang-froid que des gens de vingt-cinq ans.

« Un enfant qui montrait des dispositions aussi viriles ne pouvait rester plus longtemps aux mains des femmes. La maréchale de la Mothe-Houdancourt avait rempli son office à l'entière satisfaction de Louis XIV. Au lendemain du baptême solennel du petit prince qu'elle avait élevé, il lui avait demandé ce qu'elle préférait, de l'argent ou des présens. La maréchale avec dignité, préféra les présens, et le Roi lui fit don d'une agrafe en diamans estimée 4000 pistoles. Mais si bien qu'elle eût rempli sa mission, le moment était arrivé où cette charge devait prendre fin. Le duc de Bourgogne avait sept ans et un mois, lorsque le 3 septembre 1689 au soir, le Roi, rentrant de la chasse, se rendit chez la Dauphine et le fit appeler. C'était pour l'enlever aux mains de la maréchale de la Mothe-Houdancourt et le remettre entre les mains du duc de Beauvilliers, qui le 17 août précédent avait été nommé son gouverneur. L'enfant témoigna quelque émotion. Il eut bien de la peine à se séparer de la maréchale de la Mothe et lui témoigna beaucoup d'amitié, mais il se soumit. »

Avec ces détails sur la maréchale de la Mothe-Houdancourt se termine la première partie de l'étude de M. le comte d'Haussonville : la naissance et la première enfance du duc de Bourgogne. La seconde traitera de son éducation et de ses maîtres, le duc de Beauvilliers et Fénelon.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 14 mars 1897

Présidence de M. Alexandre SOREL

MM. Benaut, Blu, le baron de Bonnault, Cauchemé, le docteur Chevallier, Colin, Dervillé, Garand, J. du Lac, le comte de Lambertye, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, le comte de Marsy, l'abbé Martin, l'abbé Morel, MM. Nolet, de Roucy, Sorel et de Trémisot, membres titulaires, assistent à la séance.

M. le président communique une invitation adressée à la Société pour assister au soixante-quatrième Congrès archéologique de France, qui se tiendra à Nimes, du 18 au 25 mai, sous la présidence de M. de Marsy.

Dans sa prochaine séance, la Société désignera les délégués qui la représenteront à cette réunion.

Parmi les ouvrages adressés à la Société figurent de nombreuses publications de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, de la Société d'émulation du Doubs, de l'Académie d'Arras, et de la Société archéologique du Midi ; *La commune de la Neuville-le-Roy*, par M. l'abbé Morel, et une brochure de M. Léopold Delisle, relative à un certain nombre de chartes concernant le département de l'Oise, données à la Bibliothèque nationale, par M. Henry-A. Meyer.

M. de Marsy fait ressortir toute l'importance du don fait à la Bibliothèque par M. Meyer, car les documents les plus nombreux concernent la seigneurie d'Offémont. Il y a là une suite précieuse de pièces originales du XIIIe au XVe siècle, à l'aide desquelles il sera désormais possible d'écrire une histoire d'Offémont, travail commencé en 1870, par Peigné Delacourt et resté inachevé. M. de Marsy espère que l'un de nos confrères reprendra ce travail à l'aide des documents donnés par M. Meyer à la Bibliothèque Nationale et de ceux concernant plusieurs des familles ayant possédé Offémont à une époque plus récente que notre confrère a bien voulu, avec sa libéralité habituelle, mettre à notre disposition.

M. le président, ayant été consulté sur l'orthographe qui devait être donnée au nom du grand Ferret ou Ferré, demande aux membres présents et notamment à M. l'abbé Morel leur opinion.

M. l'abbé Morel rappelle que le nom latin de Ferret est écrit dans les chroniques *Ferratus*, et que la traduction dans le français du Nord reçoit la forme *Ferret*, et non *Ferré*, et ajoute que cette forme a été adoptée par Siméon Luce et qu'il s'est rangé d'autant plus volontiers à son avis qu'il existe encore dans notre arrondissement un certain nombre de familles portant les noms de *Ferret*, ou *Feret*.

M. de Marsy confirme l'opinion de M. l'abbé Morel et rappelle qu'il a conclu dans le même sens, dans sa réponse à la question qui lui avait été posée récemment par M. Henry Lefebvre, lors de la pose des plaques de la *rue du Grand-Ferret*.

Suivant les provinces, la traduction des noms latins affecte des formes différentes, dont il y a lieu de tenir compte et si nous devons traduire Ferratus par Ferret, d'autres

idiomes nous donneront *Ferry*, *Feray*, *Ferret* ou *Ferré*, etc.

M. l'abbé Martin lit une étude sur la peste à Bonneuil (canton de Breteuil, en 1668. L'auteur rappelle que cette épidémie a déjà été l'objet, pour la ville de Compiègne, d'une notice de M. Arthur Bazin et ajoute que les notes qu'il a pu recueillir viendront aussi compléter celles que M. l'abbé Morel a publiées, il y a quelques années, sur la charité dans le diocèse de Beauvais au XVIIe siècle.

Le curé de Bonneuil s'était retiré à Esquennoy, au moment où la peste, apportée sans doute d'Amiens, vint éclater dans sa paroisse. Mgr Choart de Buzenval, alors évêque de Beauvais, n'hésita pas à venir prendre la place de ce pasteur et dirigea l'ensemble des mesures à prendre afin de soigner les malades, de leur faire donner les secours religieux et, en même temps, de les isoler de manière à préserver de la contagion les autres habitants.

Les mesures, édictées par l'évêque de Beauvais dans ce règlement, mériteraient encore aujourd'hui les éloges des hygiénistes et elles témoignent de la paternelle sollicitude du prélat.

M. Sorel commence la lecture d'une notice sur Stanislas Le Féron, le premier commandant de la garde nationale de Compiègne en 1791.

Il commence par remercier Mme Le Féron d'Eterpigny qui a bien voulu lui communiquer, de la manière la plus grâcieuse, de nombreux documents de famille qui l'ont aidé à compléter les notes recueillies par lui dans divers dépôts d'archives, ainsi que l'éloge funèbre pronocé par Chabanon de l'Académie française.

Après avoir rappelé sommairement l'origine de la famille Le Féron, venue de la Souabe et dont les premiers représentants en

France se distinguèrent sous la bannière royale à Bouvines et mentionné quelques-uns des personnages qui ont illustré le nom de Le Féron, et parmi lesquels il faut citer un prévôt de Paris, un avocat héraldiste consommé, plusieurs grands maîtres des eaux et forêts, et des officiers de mérite, il rappelle les premières années de Stanislas Le Féron, dont le père avait vaillamment servi sous Louis XV et mérité le grade de maréchal de camp, tout en occupant les fonctions de lieutenant dans une des compagnies des gardes du corps du comte d'Artois. C'est ce corps qui fut choisi par lui pour y fairer entrer son fils. Celui-ci, à l'âge de vingt ans, y fut pourvu d'une charge d'exempt, dont le prix était de quarante mille livres.

Filleul du Dauphin et de Marie Leczynska, Stanislas Le Féron avait de puissants protecteurs et en 1789, à peine âgé de trente-deux ans, il avait, dans le corps où il n'avait cessé de servir le rang de lieutenant-colonel.

C'est à cette époque que fut décidée, en France, la création d'une garde bourgeoise, dont La Fayette fut, à Paris, nommé général et à la tête de laquelle, à Compiègne, fut placé Stanislas Le Féron.

Dans une prochaine séance, nous verrons se dérouler, avec la biographie de celui qu'on appela par la suite le La Fayette compiégnois, plusieurs incidents relatifs à la Révolution à Compiègne et le rôle que, sous le commandement de Stanislas Le Féron, joua la Garde bourgeoise, qui ne tarda pas à échanger ce titre contre celui de Garde nationale.

M. de Bonnault continue la lecture de son travail sur les Francs-Archers de Compiègne. Il s'occupe spécialement de leur armement et de leur équipement et établit de curieuses comparaisons entre les renseignements que fournissent les ordonnances, ceux que nous donnent les comptes municipaux, et enfin les

pièces d'armement ou d'équipement lorsqu'elles nous sont conservées dans quelques musées.

M. de Marsy lit une notice sur Jean le Mercier, seigneur de Pimprez et capitaine de Creil sous Charles V et Charles VI.

C'est dans un volumineux mémoire, inséré dans les collections de l'Académie des Inscriptions en 1888 et dû à M. Henri Moranvillé, qu'il a puisé les éléments de ce résumé sommaire de la vie d'une homme qui a joué un rôle considérable sous Charles V et Charles VI, dont, avec le titre de général-conseiller des finances et de maître d'hôtel, il fut un des principaux ministres.

Le Mercier, malgré les assertions intéressées de son neveu Jouvenel des Ursins, paraît avoir appartenu à une famille des plus obscures et on peut le considérer comme un nouvel exemple de ces hommes d'Etat qui, au moyen-âge et plus récemment, ont réussi, par leur valeur personnelle, à mériter les postes les plus élevés du gouvernement, mais qui, comme tant d'autres, ont trouvé la roche tarpéïenne bien près du Capitole. Si Le Mercier, heureux négociateur dans des traités avec l'étranger, habile réformateur des impôts, avait été le favori de Charles V et de Charles VI, les tuteurs de ce dernier prince, lorsqu'il fut frappé de démence, voulurent se venger du conseiller trop souvent écouté et décidèrent de le « détruire » ; ils tentèrent de le faire condamner à mort, mais Le Mercier en fut quitte pour un court exil ; il réussit même à sauver en grande partie sa fortune qui était considérable et mourut en 1397.

La prochaine séance aura lieu le *jeudi 8 avril*, au lieu du jeudi-saint. L'ordre du jour comprendra notamment : Procès-verbal de la dernière séance. — Hommages et envois divers. — M. Dervillé. Les écoles publiques à Compiègne pendant la Révolution. — M. A.

Sorel. Stanislas Le Féron (suite). — M. le baron de Bonnault. Les Francs-Archers de Compiègne (suite). M. le comte de Marsy. Analyse de documents historiques. — Communications diverses.

Pour extrait :
Le Secrétaire, Marsy.

JEAN LE MERCIER

seigneur de Pimprez et capitaine de Creil

(XIVe SIÈCLE)

PAR M. LE COMTE DE MARSY

En écrivant sous le nom de Jean le Mercier ses titres de seigneur de Pimprez et de capitaine de Creil, nous sommes loin de donner une idée des dignités conférées à un homme d'Etat qui joua un rôle considérable dans le gouvernement de la France sous Charles V et Charles VI, mais si nous les avons choisis, c'est que ce sont ceux qui le rattachent directement à notre pays.

Nous n'avons pas la prétention d'apporter d'éléments nouveaux pour la biographie de ce personnage et nous nous bornerons simplement à résumer bien rapidement le travail considérable, rédigé par un de nos confrères de l'Ecole des Chartes, M. H. Moranvillé, et que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a bien voulu admettre dans une de ses collections de mémoires, dont il occupe près de quatre cents pages in-4o (imprimerie nationale, 1888).

Nous ne savons rien de l'origine, de la famille et des premières années de Jean le Mercier, mais, s'appuyant sur la chronique du Religieux de Saint-Denis, son biographe est porté à croire qu'il appartenait à une famille de condition plus que modeste, *ex humili plebe natum*, et que si Jean Jouvenel des Ursins prétend que « gentilhomme et noble estoit de père et de mère, lesquels n'estoient

pas si bien héritez qu'on pourroit bien dire, mais ils en vivaient », ce témoignage peut sembler suspect et intéressé, étant donnés les liens de parenté des deux personnages. Du reste, Le Mercier fut anobli en 1374, ce qui démontre évidemment que son père n'était pas gentilhomme.

On ne connait à Jean le Mercier, aucun ascendant; on l'a dit de Gisors et cela n'aurait rien d'invraisemblable, ce nom étant répandu dans le Vexin, mais il n'est pas possible de le considérer comme étant le fils d'un autre Jean le Mercier, garde du scel de la châtellenie de Gisors.

On ignore également la date de sa naissance et c'est en 1358 qu'il paraît pour la première fois dans des actes où il est qualifié de notaire et secrétaire du roi et on peut supposer qu'il devait avoir *au moins* trente ans environ. Il avait dû débuter comme clerc ou commis d'un des trésoriers ou généraux des finances, dont il ne devait pas tarder à partager les fonctions.

Dès 1360, nous le voyons chargé d'une mission importante, celle de la reddition de la ville de Creil occupée alors par les Anglo-Navarrais. Charles le Mauvais consentit à céder cette place à Charles V, alors régent du royaume, moyennant six mille royaux d'or.

Vers la même époque, il fut employé en Normandie à lever les sommes exigées pour la rançon du roi Jean et ensuite pour la remise des forteresses de cette province entre les mains du commissaire royal Louis d'Harcourt.

Devenu sergent d'armes, il fut attaché comme commissaire et plus tard comme trésorier des guerres à différentes armées et on a conservé les comptes dressés par lui à cet effet depuis 1369.

Dès cette année, il fut chargé en outre de la perception des aides en Normandie et il fit

preuve dans cette mission d'autant d'intelligence que de zèle, aussi fut-il revêtu de la dignité de « général conseiller sur le fait des aides. »

L'étude de cet impôt et de son mode de perception nous entraînerait dans de trop longs détails. Disons seulement que, parmi les fonctionnaires placés sous ses ordres, se trouvait son frère Pierre le Mercier, notaire et contrôleur des aides de la guerre, dont la conduite lui attira plus d'un désagrément.

En 1374, Le Mercier reçut du roi une mission importante pour la direction des opérations militaires contre les Anglais qui dévastaient la Normandie. Il partagea cette mission avec l'amiral Jean de Vienne, les évêques de Bayeux et de Coutances et Guillaume, dit le Bègue de Fayel, personnage dont M. l'abbé Morel a retracé la vie aventureuse.

Peu de temps avant d'être envoyé en Normandie, Jean le Mercier fut chargé d'obtenir l'abandon au domaine royal de la seigneurie de Creil, possédée par Béatrice de Bourbon, veuve du roi de Bohême Jean de Luxembourg, et remariée au seigneur de Grancey.

L'importance de cette place décida le roi à faire de grands sacrifices pour s'en assurer la propriété; il offrit d'abord la seigneurie de Bar-sur-Aube, mais, sur la protestation des habitants de cette ville, Grancey dut se contenter de 12.000 florins d'or. Le Mercier qui avait été, avec Bureau de la Rivière, chargé de ces négociations, paraît avoir reçu l'année suivante, comme récompense, la charge de capitaine de la châtellenie de Creil qu'il conserva jusqu'à sa mort et dont le traitement était de 600 livres tournois, qui équivaudraient à 8.000 francs environ de notre monnaie. Nous verrons plus loin qu'à la fin de sa vie, les traitements, gages et pensions de Jean le Mercier atteignaient un chiffre de plus de 50.000 francs. A ces traitements s'ajou-

taient les frais de voyages et ils étaient nombreux, car Jean le Mercier était presque toujours en route, tantôt pour les affaires financières du royaume, tantôt pour des ambassades auprès des souverains étrangers. Nous le voyons ainsi envoyé en 1376 à Avignon.

Parmi les missions que reçut encore Jean le Mercier, nous devons mentionner celle dont il fut chargé, de concert avec Jean d'Arcy, pour une rétormation sur les Juifs dans le bailliage de Vermandois en 1377, ainsi que celle qu'il reçut avec d'autres grands personnages pour aller recevoir et accompagner pendant son voyage en France l'empereur Charles VI.

Nous le voyons également, à la veille de la visite que Charles V se proposait de faire des domaines du sire de Coucy, préparer le voyage de ce prince qui s'arrêta à Nouvion-le-Comte, dont Le Mercier était seigneur.

Eustache Deschamps, dans une ballade écrite en l'honneur du sire de Coucy, vante en ces termes les charmes de Nouvion :

A Novion pot plaisant lieu veoir,
Et au souleil cler resplendir les toys,
Et le prince richement recevoir,
Qui fu illec trouver pot le hault doys ;
De tous poissons ot illec cours pleniere.
Le gentil Roy y vint à la prière
Jehan le Mercier qui le vit grandement :
Là ot bons vins et moult bel parement
En son chastel fait de bonne piere.

C'est sans doute en reconnaissance du séjour qu'il avait fait à Nouvion que Charles V accorda à son conseiller le privilège fort envié d'être dispensé sur ses domaines des appeaux volages ou frivoles, formalités de procédure qui le soumettaient à la juridiction du bailli de Vermandois.

Si les missions confiées à Le Mercier lui

valurent la confiance de deux rois, Charles V et Charles VI, la part qu'avec Bureau de la Rivière, il prit à d'importantes réformes fiscales, lui créa de nombreux ennemis. Les princes du sang dont il s'était efforcé de réprimer les empiètements sur le pouvoir royal, l'Université dont il avait réussi à diminuer les privilèges, lui en gardèrent rancune et cherchèrent à s'en venger. L'occasion ne devait pas tarder à se présenter avec la maladie qui allait mettre l'infortuné Charles VI hors d'état de dirirer son royaume.

Il était alors à l'apogée de sa faveur, partageant le pouvoir avec Clisson, Le Bègue de Villaines, Montagu et Bureau de la Rivière.

Dès que la folie de l'infortuné Charles VI eut été constatée, ses oncles n'eurent rien de plus pressé que d'enlever l'administration du royaume à ses anciens conseillers et se promirent de les *détruire*, comme le dit le duc de Bourgogne à Le Mercier, et, de fait, ceux qui ne purent se sauver à temps furent arrêtés et leurs biens confisqués, en attendant que leur procès fut fait.

Jean Jouvenel rapporte qu'un lit de justice fut convoqué pour juger Le Mercier et Bureau de la Rivière, et que, sur quatre-vingt-seize opinants, quatre-vingt-six les auraient déclarés dignes de mort, mais que le roi, qui était dans un de ses moments de lucidité, s'opposa à l'exécution de cette sentence. En tout cas, ils furent seulement exilés en Dauphiné ; peu de temps après ils obtinrent l'autorisation de revenir chez eux. Enfin, par lettres du 13 janvier 1394, le roi leur rendit leurs biens meubles et immeubles.

A partir de ce moment, il n'est plus que rarement question de Le Mercier, on voit cependant qu'on le consultait encore quelquefois sur les questions remontant à l'époque de son administration.

En 1397, le 3 juillet, Jean le Mercier mou-

rut et fut enterré à Boulogne-sur-Seine où il avait obtenu en 1377 de Charles V de fonder une chapellenie. Sa dalle tumulaire sur laquelle on lit ses titres de chevalier, seigneur de Nouvion-le-Comte, conseiller et maître d'hôtel du roi, existe encore dans cette église, ainsi qu'une autre dalle effacée qui doit être celle de Jeanne de Saint-Dizier, sa première femme.

Le Mercier se maria deux fois et ses deux femmes appartenaient aux rangs les plus élevés de la noblesse : la première, Jeanne de Saint-Dizier, était la fille de Jean, seigneur de Saint-Dizier, de Dampierre et de Vignori et d'Alice de Nesle-Offémont, petite-fille par conséquent du seigneur d'Offémont ; la seconde était Jeanne de Vendôme, fille de Robert, seigneur de la Chartre-sur-Loir et de Jeanne, dame du vidamé de Chartres ; après la mort de son mari, elle épousa Simon de Dreux.

On ignore la date de son premier mariage et celle de la mort de sa première femme, mais on sait que, pendant son veuvage, Le Mercier se laissa entraîner à plusieurs aventures galantes, dont une ne laissa pas que de manquer de lui attirer de sérieux désagréments.

Une femme, dite Colette la Buquette, se présenta un jour de mai 1391, à la porte de l'hôtel de la rue de Paradis qu'habitait le général conseiller, tenant à la main un enfant sur le bras duquel était attaché un écriteau avec ces mots : « Cet enfant est fils messire Jehan le Mercier, sire de Novion. » Chassée par les domestiques, elle fit un certain scandale dans la rue et fut conduite au Châtelet où on instruisit contre elle à la requête de Le Mercier. Celui-ci déclara qu'il se souvenait bien d'une chambrière qu'il avait connue à l'hôtel de l'Epée à Caudebec, mais nia la date à laquelle Colette rapportait ce fait et cela surtout

parce que si on avait ajouté foi au témoignage de cette femme, il se serait passé après son second mariage.

Colette avait une médiocre réputation, elle reconnaissait elle-même sa mauvaise conduite habituelle, avouait même quelques vols et Le Mercier était l'un des quatre conseillers du roi, en même temps que le grand maître de son hôtel. Grand eût été le scandale causé par le succès des prétentions de cette fille, aussi le prévot de Paris et les conseillers « veu l'estat d'icelle prisonnière, qui est femme de dissolue vie et mauvaise, les dénégacion et variacions par elle faites cy-dessus escriptes, les parolles injurieuses et diffamatoires par elle dites de la personne dudit sire de Nouvion, qui est seigneur de tel estat que chacun scet, et du grand conseil du roy, la manière et cause de convoitise qui mouvoit et a meu icelle prisonnière de proférer les parolles dessus escriptes, par elle dites contre icellui seigneur de Nouvion, le temps qu'il a que ledit enfant fu nez, la depposicion dudit sire de Nouvion afin d'avoir et exiger de lui finence, et que en ce pourroit advenir très grant descort et séparacion de mariage entre icellui sire de Nouvion et madame sa femme qu'il a de présent, la maniere de larrecin par elle fait en l'ostel d'icelle Angelotte, sa maistresse et la trayson par elle faite à icelle en prenant lesdiz biens, avec la valeur d'iceulx, estimez à iiij fr. ou environ », décidèrent que l'on ne pouvait épargner la prisonnière qu'elle ne fut, vu son parjurement, tournée au pilori et ensuite bannie de la ville, vicomté et prévoté de Paris, sous peine d'être enfouie toute vive. Le greffier Cachemarez qui a rédigé cette sentence, dont on trouve le texte dans le registre criminel du chatelet publié par la Société des bibliophiles français, semble avoir bien voulu laisser entendre que, si on condamna Colette, ce fut surtout comme

le dit M. Moranvillé, pour éviter à l'un des principaux personnages de l'Etat une aussi désagréable aventure.

Disons quelques mots de la descendance de Le Mercier : De son premier mariage, il n'eut qu'une fille Guillemette, qui, devenue veuve de Jean de Chepoy, se remaria avec Renaud de Coucy, seigneur de Vervins ; du second il eut deux fils qui moururent jeunes et sans postérité et deux filles.

Les terres de Nouvion-le-Comte, d'Ognes, près Chauny (Aisne), de Pimprez (Oise) n'étaient pas les seuls biens possédés par Le Mercier, il avait acheté dans l'Eure, les seigneuries de Rugles, de Bailly et de Bois-Arnauld, auxquelles vinrent se joindre les terres confisquées sur Simon Le Drouays qu'il reçut en don de Charles VI et enfin la seigneurie de Fontenay-en-Brie, où il obtint du roi l'autorisation d'édifier comme il le jugerait convenable un château avec murs, tours et fossés, pour la sûreté et demeurance de lui, de sa femme et de ses enfants (1388).

D'après le relevé fait par M. Moranvillé, Le Mercier reçut comme gages et dons du roi des sommes considérables qui peuvent s'élever en valeur métallique au chiffre actuel de près d'un million.

Comte de Marsy.

LA PESTE A BONNEUIL

EN 1668

Dans un travail, lu à la Société historique de Compiègne le 18 janvier 1894, M. l'abbé Morel, nous parlant de la charité dans l'Oise au XVIIe siècle, attirait tout particulièrement notre attention sur les mesures prises par Mgr de Buzanval, pour le soulagement des pauvres de 1653 à 1638, et sur le dévoûment de l'évêque de Beauvais pendant la peste de 1068. M. l'abbé Morel disait que Bonneuil (canton de Breteuil) et Ressons notamment apprirent à bénir la charité et le zèle de Mgr de Buzanval. Nous avons eu la bonne fortune de trouver quelques notes sur la peste de Bonneuil en 1668, et ce sont ces notes que nous présentons aujourd'hui à la Société.

Dans le mois de juillet de l'année 1668, la peste se manifesta à Bonneuil et dans quelques villages voisins : elle venait d'Amiens. Quelques années auparavant, vers 1631, une peste semblable avait ravagé toute la province et coûté à la seule ville d'Amiens, dans l'espace de trois années plus de 25.000 habitants. On voit dans les registres de décès de cette époque que la peste était à Amiens, car il était défendu aux habitants de Bonneuil d'aller dans cette ville de peur qu'ils n'en rapportâssent la maladie. On visitait les corps des défunts qui étaient soupçonnés d'avoir été à Amiens pour s'assurer s'ils ne mourraient pas de la peste. Il est donc probable que la

contagion avait été apportée de cette ville. On ne voit point dans les manuscrits quel fut le chiffre exact des malades ; on sait seulement qu'il y eut un grand nombre d'habitants attaqués. Dès le commencement, le curé de Bonneuil, Elie-Dominique de Marsy, s'était retiré à Esquennoy-le-Secours. Alors, Mgr de Buzanval, évêque de Beauvais, vint lui-même pour donner les ordres propres à arrêter les progrès du mal. Il fit séparer des autres ceux qui étaient attaqués et on les logea dans des huttes faites exprès dans la campagne où est aujourd'hui le mont Soyer et dans le bois appelé Bois-de-l'Eglise, détruit par M. Tassart, de Breteuil. On éleva une barrière autour du Bois des pestiférés et il fut défendu aux habitants d'en approcher et encore plus de s'y introduire. Un médecin fut chargé par l'évêque de soigner les malades : Mgr de Buzanval vint lui-même faire la visite de cabane en cabane, faisant porter avec lui une grande quantité de viandes et de remèdes. Il en confessa lui-même un très grand nombre et leur administra le Saint-Viatique de sa main, sans autre précaution que celle de leur donner la Sainte-Hostie sur une cuillère d'argent à long manche. Il leur dit la messe en pleine campagne et passa ainsi plusieurs jours à les assister, exposant sa vie avec un courage qui étonnait tout le monde. Un jour, il se trouva engagé dans un endroit où l'on avait étendu sur les haies les habits des pestiférés. Ceux qui l'accompagnaient le pressant de revenir sur ses pas : « Non, non, leur dit-il, on n'a rien à craindre quand on a pour guide la charité du prochain. »

Ceux qui étaient atteints par la maladie étaient séparés des autres et logés dans le bois. Les personnes qui avaient communiqué avec les malades, telles que les gardes, les médecins et autres, étaient elles-mêmes séparées, et il leur était défendu de communiquer de près avec

les autres habitants. On leur avait enjoint de ne pas laisser couler leurs eaux dans la rue mais de creuser un trou dans leurs maisons pour les recevoir. Les malades ne devaient être visités que par leurs gardes et les médecins. Leurs parents ne pouvaient prendre de leurs nouvelles que de loin. Lorsqu'ils mouraient, on les inhumait dans des fossés très profonds creusés dans un cimetière spécial, au milieu des bois, et que l'on appelle pour cette raison, cimetière des pestiférés. On construisit dans ce lieu une chapelle dédiée à saint Roch, et appelée chapelle des Bois. De nos jours encore, les habitants ont une grande vénération pour cette chapelle et son saint Patron.

Le curé de Bonneuil était obligé lui-même de prendre toutes sortes de précautions pour visiter les malades. Il devait les confesser de loin, leur administrer l'Extrême-Onction avec une touche assez longue et baptiser les enfants des pestiférés avec un vase emmanché. Il lui était défendu d'entrer dans le bois des pestiférés et quand il leur parlait, il lui était enjoint de se mettre toujours au-dessus du vent. Lorsqu'il revenait de la visite, il ne devait pas s'approcher de ceux qui étaient en bonne santé. Il devait célébrer la messe sur un autel élevé à la porte de l'église afin que les habitants pussent y assister sans s'approcher de trop près.

On apportait de Breteuil des vivres pour les malades et les personnes séparées. On les disposait dans des vases préparés tout exprès sur le chemin qui conduisait au Bois des malades et les gardes les venaient prendre 4 fois la semaine à 7 heures du matin. Il était défendu aux habitants de sortir du village pour aller dans les villages voisins. On les engageait à ne point se marier à moins qu'ils ne fussent très pressés. Malgré toutes ces précautions, la peste dura près d'un an

et enleva un grand nombre de malades. Ils étaient atteints d'abord d'une fièvre ardente, leurs membres devenaient peu à peu lourds et pesants : une langueur générale s'emparait de tout leur être et ils éprouvaient des étourdissements de tête et de fréquents vomissements. On ignore quels étaient les remèdes employés pour combatre le mal.

Nous avons mentionné d'une manière générale les dispositions prises pour arrêter les progrès du mal, mais comme il est surtout très intéressant pour nous de connaitre les dispositions spéciales prises par Mgr de Buzanval, nous avons pensé qu'il serait bon de faire connaitre le réglement de l'Evêque de Beauvais, au sujet de la peste de Bonneuil. Voici ce réglement extrait d'un manuscrit qui a pour titre : *Ordonnance et règlement fait par nous, Nicolas Choart de Buzanval, évêque et comte de Beauvais, tant au spirituel qu'au temporel, pour l'assistance des malades, personnes séparées et autres habitants de Bonneuil pendant qu'il sera affligé de la peste.*

(15 juillet 1668).

Article premier. — Comme le secours spirituel est le principal, le sieur de Marsy, curé dudit Bonneuil, qui est de présent à Esquennoy, secours de cette paroisse, se retirera incessament au Presbytère de Bonneuil, pour y remplir toutes les fonctions de sa charge.

Art. ii. — Pour administrer les Sacrements avec sûreté, il pourra porter la soutanelle de camelot ou de toile cirée noire. Quand il les donnera aux pestiférés, il aura soins de se tenir au dessus du vent, et de faire porter s'il se peut, le malade hors du lieu de sa demeure, dans la rue ou dans le jardin, ou s'il est retiré dans le Bois ou dans la campagne, à l'entrée de sa hutte, ou après que ceux qui l'assistent seront suffisament éloignés, il

écoutera la confession du malade, lui donnera l'absolution, même des cas réservés et de l'excommunication s'il en est besoin.

Art. iii. — Pour le St Viatique il pourra se servir de la cuillière faite exprès selon l'usage du Diocèse, en mettant l'hostie consacrée qui sera très petite dans une grande non consacrée et pliée en deux et mouillant les deux morceaux pour les joindre ensemble, en l'enveloppant de surplus d'un papier blanc qu'il mettra ensuite contre la terre, puis le couvrant d'une pierre, de manière qu'il soit aperçu du malade pour qu'il puisse être pris par lui ou par la garde, en l'avertissant qu'il n'y a que la petite hostie consacrée, et lui recommandant de la recevoir avec toutes sortes de respect ; et alors le sieur curé fera du lieu oè il est, la prière prescrite par le Manuel. Puis le pain non consacré pourra être consommé par le malade, ou s'il ne le peut, il sera brûlé avec le papier, avec cette attention que le malade ait pris l'hostie consacrée. Il fera s'il se peut qu'il y ait un cierge allumé auprès du malade. Saint Charles veut qu'on donne la communion à ceux qui sont suspects d'être attaqués de la maladie : mais si elle se découvre ensuite, quoique peu de jours après on leur donne encore la communion en Viatique.

Art. iv. — Pour l'Extrême-Onction le sieur curé se servira de la touche qui lui a été envoyée de Beauvais et se contentera d'une seule onction, s'il ne peut en faire davantage. Il fera essuyer les saintes huiles par la garde avec du papier qu'elle jettera dans le feu. Il pourra, pour plus grande précaution, mettre des terrines de feu entre lui et le malade, dans lesquelles il fera brûler des genièvres ou autres parfums.

Art. v. — Il ne manquera pas de faire de temps en temps le circuit du lieu où sont les malades, pour les consoler et les exhorter

autant qu'il sera possible, et dans une distance dans laquelle il soit hors du danger.

ART. 6. — Pour l'administration du Baptême, s'il arrive que quelque femme ayant la peste ou en étant suspecte, accouche, elle se fera assister, si cela se peut par une sage-femme, ou du moins par une garde instruite pour cet effet. Elles seront obligées de faire avertir le sieur curé de la naissance de l'enfant pour qu'il le baptise, se contentant de le faire en lui versant de l'eau sur la tête et prononçant les paroles sans les cérémonies ordinaires, qui ne serait faites que lorsque l'enfant serait délivré de tout soupçon de peste. Incontinent après, il en fera registre à part et marquera que l'enfant n'a pas eu les cérémonies. Il pourra dans cette circonstance se servir d'un poëllon de fer blanc ou d'une cuillère à long manche pour se dispenser, par ces moyens, de s'approcher trop près de l'enfant.

ART. 7. — Quand il aura visité les malades, il prendra garde de ne pas trop s'approcher de ceux qui sont en santé et même les fera demeurer loin de l'autel où il célébrera la messe. Il pourra en dresser un à l'entrée de l'église, de sorte que les habitants puissent l'entendre du milieu de la rue. Il emploiera tout le zéle possible à exhorter ceux qui sont en santé d'apaiser la colère de Dieu par toutes sortes de bonnes œuvres et prières. Il en fera de publiques tous les jours, comme des processions les dimanches et fêtes, et un salut sur le soir tous les jours, si cela se peut. Il recommandera fort aux habitants de se préparer aux sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie, leur représentant le grand danger où ils sont d'être attaqués de la peste. Il les avertira aussi qu'aussitôt que quelqu'un d'eux se sentira attaqué de fièvre, langueur, pesanteur, vomissemens ou étourdissemens de tête, de demander d'abord le dit sieur

curé pour lui apporter les sacrements; et ensuite le nommé Pierre Graux, chirurgien ordinaire du lieu, lequel visitant le malade, s'il reconnait que c'est la peste, avertira le sieur Baillet, chirurgien commis pour panser les pestiférés, lequel le fera transporter aussitôt par les gardes dans les bois où les loges seront faites à des distances non trop éloignées et commodes pour les faire assister par les mêmes gardes dans les bois.

Art. 8. — Il y aura deux femmes qui seront établies gardes des malades, dont l'une sera la femme Parmentier et l'autre Marie Bilcoq, au cas qu'elles veuillent accepter la dite charge. A leur défaut, il en sera au plus tôt envoyé de Beauvais et d'autant que présentement il n'y a que 4 malades qui tous ont des gardes séparées.

Art. 9.— Les potages et nourritures seront faits en la maison de Firmin Macrez, qui a été nommé pour cet office par les habitants. Il portera tous les jours au matin les dites nourritures par le derrière et le dehors du village au-dessus des dernières maisons, vers le chemin qui conduit au bois des malades, et les versera dans un pot qui sera mis dans le même chemin par les gardes, lesquelles viendront en même temps le prendre pour le porter aux malades. Pour les remèdes, vin bois et charbon, ils seront également portés audit lieu.

Art. 10. — Il sera porté du pain et de la viande à ceux qui ont communiqué avec les malades pestiférés et qui pour cet effet ont été séparés des autres habitants, à raison d'une livre de pain et une 1/2 livre de viande par jour, ce qui leur sera porté par le boulanger et le boucher de Breteuil dans le champ près dudit Bonneuil où on le viendra prendre: et ce sera quatre fois la semaine à 7 heures du matin, et non cependant le mercredi à cause du marché. Et quant à la sub-

habitants dudit Bonneuil qui il en sera fait mémoire de jour quand besoin sera, lequel sera sieur Doyen de Breteuil qui aura tenir promptement le tout selon arqué plus haut.

11. — Les pauvres tant malades que ront assistés aux dépens de la cha- ceux qui ont assez de bien pour s'en au cas qu'ils n'aient pas assez d'ar- leur subsistance, il leur sera donné rine, viande et autres choses néces- à crédit, en envoyant un billet signé curé et de celui qui sera désigné pour cet effet.

12. — Le chirurgien Baillet sera visiter les malades dans leurs loges, jours et même à toute heure quand sera besoin et de les panser au moins ois par jour. A cet effet, il ne s'éloi- desdites loges que le moins qu'il pourra.

13. — Les parens desdits malades ne pas voir dans les loges, mais ils se teront d'en apprendre des nouvelles de et tous ceux qui auront été séparés ou éviteront toutes sortes de communi- avec les autres habitants qui sont en et non suspects. Ils feront chacun un dans leur maison pour l'écoulement de leurs eaux, sans qu'il leur soit permis laisser couler dans la rue. Ils feront leurs bestiaux à la mare qui est hors llage et non à celle du devant.

14. — La femme qui sera envoyée de pour aérer les maisons infectées, ra incessamment à aérer toutes celles ont besoin, selon que les personnes ou convalescentes serons prêtes d'y

15. — Moyennant toutes les dites assis- tous les habitants de Bonneuil en état qu'ils soient, suspects ou non

suspects, sains, gagés ou convalescents, seront obligés de demeurer sur les confins de leur paroisse, sans aller près des villages voisins et des villes, mendier et porter mauvais air suivant l'arrêté fait aujourd'hui avec eux. Autrement ils y seront forccs par toutes voies dues et raisonnables.

Art. 16. — Ceux des malades qui viendront à mourir seront ensevelis décemment et portés dans le cimetière, près de la Chapelle du bois, pour y être enterrés dans des fosses profondes. Et le dit sieur curé dans une distance où il ne sera pas en péril. fera, s'il se peut, les prières ordinaires de l'Eglise, et pourra tenir la main à l'exécution du présent réglement, arrêté avec ledit sieur de Marcy, Antoine de Coigny, commis et marguiller, Louis du Fay, greffier, Pierre Coquel, habitans dudit lieu, qui pour cet effet, prêteront serment devant le Bailly dudit Bonneuil de bien et fidèlement s'acquitter de cette commission.

Arrêté par nous, évêque et comte de Beauvais en l'assemblée faite dans le champ le dimanche 15e jour de juillet 1668.

P. S. — On ne mariera que les plus pressés de ceux qui sont en santé.

Il sera fait des prières en actions de grâces après la délivrance de la maladie.

Pour remercier Dieu d'avoir épargné la plupart des habitants de Bonneuil pendant la peste de 1868, ces mêmes habitants élevèrent une chapelle en l'honneur de saint Roch, pour lequel leurs descendants ont conservé une grande dévotion. Le 3 avril 1773, M. Serré, curé de Bonneuil, écrivait à M. de Pronleroy, doyen de l'église de Beauvais et vicaire général, la lettre suivante :

« Monsieur,

« Il y a dans l'étendue du territoire de Bonneuil une chapelle soit-disant dédiée à

saint Roch. Le peuple parait avoir une grande dévotion à cette chapelle, qu'ils appellent ainsi que le terrain qui l'environne « La chapelle et le cimetière des pestiférés. » par ce que la peste ayant ravagé la paroisse de Bonneuil, dans un temps que personne n'a encore pu me fixer, ces lieux ont servi de sépulture à leurs morts. La dévotion de ce peuple est telle, quoique le cimetière serve aujourd'hui de paturàge aux animaux du lieu, et que la chapelle ne soit pas bénite, qu'ils ne laisse pas que de s'y attrouper certains jours de fêtes et de dimanches, et là d'y chanter des saluts à leurs façon, qu'ils appellent *Saluts blancs*. Le clergé de Bonneuil est même dans l'usage depuis un temps immémorial, d'y aller processionnellement le dimanche *in albis* et le jour do la Toussaint. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, de me marquer si je puis, où si je dois suivre cette coutume, que je regarde comme un abus et que je taxe de superstition ou d'idolatrie.

« J'ai l'honneur, etc... »

Voici la réponse à cette lettre :

« Je ne crois pas, Monsieur, que l'on puisse traiter de culte la dévotion de votre peuple, dont vous me parlez. Tous les jours on fait des stations et des prières devant des calvaires. saint Roch est un saint qu'on invoque pour se préserver des maladies contagieuses. Il faut seulement prendre garde que la chapelle soit fermée, car sous prétexte d'y invoquer saint Roch, il pourrait s'y passer des désordres. Vous pourrez aussi engager vos paroissiens à entourer de haies vives ce cimetière où ils croient que reposent les cendres de leurs parens ou ancêtres.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

De tout ce qui précède il faut conclure que la chapelle qui existait en 1668, servait au

culte, donc elle était bénie. Cette chapelle étant très ancienne, fut remplacée peu après par celle qui existe aujourd'hui. L'architecture de cette dernière ne remonte pas au-delà du 17e siècle ; tandis que le saint Roch extérieur et quelques ornemens sont certainement d'une époque plus reculée.

L'abbé MARTIN,
curé de Villers-Saint-Paul.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 8 avril 1897

Présidence de M. Alexandre Sorel

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Brulé, Cauchemé, Raymond Chevallier, Collin, Daussy, Dervillé, l'abbé Gallois, Garand, le comte de Lambertye, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, le comte de Marsy, E. Mauprivez, Nolet, A. Sorel, l'abbé Vattier, membres titulaires, et le chanoine Marsaux, membre correspondant, assistent à la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose sur le bureau quatre volumes des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. le chanoine Marsaux offre ses dernières publications : *Un coin inconnu de Seine-et-Oise ; Variétés liturgiques ; Broderies conservées à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry ; Congrès de Tournai et Exposition rétrospective d'Angers ; Anciens usages de Chambly ; Exposition rétrospective d'Arras ; La chasuble de Viry-Châtillon.*

MM. Haye, ancien principal de collège communal, rédacteur en chef de l'*Echo de l'Oise*, présenté par MM. Garand et de Marsy, et l'abbé Humbert, curé de Saint-Germain, présenté par MM. Sorel et l'abbé Vattier, sont élus en qualité de membres titulaires.

M. le Président propose un projet d'excursion à Beauvais, Marissel, Therdonne et Vil-

lers-Saint-Sépulcre, pour le 10 mai. Départ à 8 heures du matin, retour à 7 heures du soir. Il fait ressortir les points intéressants de cette course ; à Beauvais, la cathédrale, Saint-Etienne et la manufacture de tapisseries ; à Marissel, l'église en partie romane, en partie gothique, ses vitraux et son beau retable sculpté ; à Villers-Saint-Sépulcre, l'église avec son sépulcre à personnages sculptés de grandeur naturelle, le célèbre carreau rapporté de Jérusalem qui a été le motif de la fondation de l'église et l'office manuscrit illustré par Paimbled ; enfin le monument mégalithique dit *la Pierre-aux-Fées*, allée couverte avec chambre dolménique. Le trajet se ferait en chemin de fer, de Compiègne à Beauvais par Creil, en voiture de Beauvais à Marissel, Therdonne, et Villers-Saint-Sépulcre; et de la gare de Bailleul-sur-Thérain à Compiègne par Clermont, en chemin de fer.

M. le baron de Bonnault achève la lecture de son travail sur les *Francs-Archers de Compiègne*. Il les montre à la bataille de Nesles, et cite des lettres inédites de Louis XI qui les concernent. Il décrit leur armement, dont il donne le prix ; parle de l'indemnité qui leur était attribuée et des exemptions dont ils jouissaient ; peu à peu leur importance diminua et dans les derniers temps de cette institution, au lieu de les recruter parmi les bourgeois de Compiègne, on fut obligé de faire appel à des habitants des paroisses voisines, Margny, Venette, Clairoix, etc. Le nombre des francs-archers, d'abord de sept, fut élevé à vingt-trois, mais, pendant que Balagny en fut capitaine général, il descendit à vingt.

Un récit inédit conservé dans les archives de la ville et écrit par le clerc de l'Hôtel de Ville, du Russel, d'après les dépositions des archers, nous montre le rôle que ceux-ci jouèrent en 1475, pendant une campagne de

l'armée royale en Picardie. Ce récit vient contrôler et rectifier sur certains points ceux des historiens contemporains.

Après la bataille de Guinegatte, à laquelle du reste ne prit pas part le contingent Compiégnois, les francs-archers furent abolis par Louis XI et remplacés par des suisses.

Sous Charles VIII, ils furent rétablis au moment où Anne de Beaujeu eut à lutter contre le duc d'Orléans. Sous Louis XII, on constate encore leur existence, mais ils ne jouent qu'un petit rôle. Enfin, sous François Ier, ils se fondent dans les légions et deviennent ensuite les contingents de milices.

M. Dervillé commence la lecture d'une étude sur l'instruction publique à Compiègne, pendant la Révolution. Il rappelle que des travaux importants ont déjà été faits par M. l'abbé Morel et par M. Plion, sur l'instruction publique dans notre pays, mais qu'ils s'arrêtent à l'époque de la Révolution, et il cherche à jeter quelque jour sur les diverses phases, à première vue, assez confuses qui s'étendent de 1789 à la fin du XVIIIe siècle.

On peut y distinguer quatre périodes. Dans la première, qui s'étend de 1789 à la loi du 29 frimaire an II (19 décembre 1793), la liberté la plus complète est laissée aux parents de faire élever leurs enfants où ils le désirent, et jusqu'en 1792, les traitements des instituteurs sont payés par les bureaux de charité ; les anciennes écoles subsistent pour la plupart.

Dans la seconde, pendant l'application de la loi du 29 frimaire an II, qui dure pendant presque toute l'année 1794, les Frères continuent à tenir l'école de la rue des Minimes, dans laquelle ils ont été installés en 1792. Deux instituteurs enseignent à la section du midi (Saint-Antoine).

Les sœurs de charité de Saint-Jacques et celles de la Sainte-Famille conservent leurs

écoles, et à Saint-Antoine, elles sont remplacées par une institutrice, nommée Véronique Falgérat. Un traitement de 1200 livres est assigné à chaque instituteur, mais on le remplace par une rétribution de 20 livres par an et par élève, accordée à chaque instituteur. Les parents sont tenus à envoyer leurs enfants à l'école de six à neuf ans.

3° La loi du 27 brumaire an III (17 décembre 1794), établit sept écoles primaires, divisées en deux sections et dirigées par sept instituteurs et sept institutrices ; le traitement des premiers est de 1200 livres, celui des institutrices est de 1000 ; parmi les instituteurs, on trouve deux anciens frères. Cette organisation ne dure que quelques mois.

4° La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) supprime la gratuité et l'obligation, les traitements sont remplacés par une rétribution scolaire fixée à 12 et 15 sous par mois et par élève. Les deux frères qui restaient disparaissent.

Cette loi eut des conséquences déplorables pour les écoles primaires qu'elle dépeupla. Les écoles particulières, en revanche, se développèrent.

Après cet exposé, M. Dervillé entre dans les détails du fonctionnement des écoles et montre la part que les membres de la Société populaire des Amis de la République, société qui avait, avec un tout autre esprit, succédé à celle des Amis de la Constitution, cherchèrent à s'attribuer dans la direction des établissements d'instruction. Ceux-ci vinrent faire passer des examens aux élèves ; on y vit des enfants de quatre et cinq ans demander la parole pour affirmer leurs principes républicains et y réciter les droits de l'Homme et les commandements de la République ; on institua des fêtes spéciales, etc., etc.

M. Sorel termine la lecture de son travail sur Stanislas Le Féron, commandant de la

1789 à 1791 ; il nous le
aisant partie du conseil gé-
.egne et prenant une grande
ation de la Société des Amis de
.on, société d'un caractère modéré
nissait alors tout ce que la ville
. d'hommes considérables.
eron en fut un des premiers présidents
uels. On ne peut prévoir quel rôle lui
été réservé dans la ville de Compiègne
endant les années qui suivirent, car il venait d'être nommé colonel d'infanterie et investi en même temps des fonctions d'adjudant général de la 23e brigade, lorsqu'une maladie grave l'obligea à aller se faire traiter à Paris. Au bout de peu de jours, il y mourut, le 2 août 1791, dans l'Hôtel de la République de Gênes, rue Sainte-Anne, 25, aujourd'hui démoli.

Dès que la nouvelle de la mort du Commandant fut connue à Compiègne, la ville toute entière fut consternée et il fut décidé que l'on demanderait à sa famille de ramener son corps à Compiègne afin de lui faire des funérailles solennelles. M. Pannelier fut, avec une députation de la Garde nationale, envoyé à Paris, pour assister au service qui devait être célébré à Saint-Roch et accompagner le corps de Paris à Compiègne.

En attendant, il fut ordonné que la ville prendrait le deuil jusqu'au 14 août et que tous les divertissements seraient suspendus jusqu'à cette date.

Le service fait à Saint-Roch fut des plus solennels ; il y fut distribué 466 aunes de crêpes, 234 paires de gants, 74 nœuds d'épée, etc., et Laisné, *deuilliste,* qui faisait fonctions d'entrepreneur des pompes funèbres, réclama 1900 livres, qui, à la suite d'un procès, furent réduites à 1600.

A Compiègne, les funérailles eurent également un grand caractère, le corps fut pré-

senté à l'autel de la Patrie, promené dans la ville, le service fut célébré à Saint-Jacques, et l'inhumation eut lieu dans la chapelle du cimetière de Clamart, le 7 août 1791.

La Société des Amis de la Constitution ne se contenta pas des hommages ainsi rendus à l'un de ses membres les plus éminents ; elle fit célébrer des services à Saint-Jacques et à Saint-Antoine, avec la même pompe que pour Mirabeau, et plusieurs séances furent consacrées au choix du texte de l'inscription à placer sur la tombe de Le Féron ; la municipalité consultée choisit celle qui portait : « Il a bien mérité de ses concitoyens », rejetant l'inscription latine proposée par l'abbé Renard et d'autres formules telles que : « Sa mort fut une calamité » ou « Le pauvre l'a pleuré, le vrai citoyen le regrette et tous l'ont admiré ».

En même temps, on décida que la rue d'Enfer où il habitait un hôtel qui est devenu depuis la demeure de M. le sénateur Aubrelicque, prendrait le nom de rue Le Féron. Cette décision fut exécutée et jusqu'à la Restauration, la rue d'Enfer porta le nom du Commandant de la Garde nationale, qu'elle a repris depuis 1883, à la suite d'une délibération du conseil municipal, délibération qui vise, non plus Stanislas Le Féron, mais un de ses parents, M. Le Féron de Ville, bienfaiteur des hospices de Compiègne.

L'Académicien Chabanon, déclaré citoyen de Compiègne, vint le 18 septembre à la Société des Amis de la Constitution, et y prononça un éloge de Le Féron, qui fut imprimé à 1000 exemplaires, pour lesquels l'imprimeur Bertrand-Quinquet ne demanda que ses déboursés.

Enfin, Mercier, de Compiègne, lui a consacré aussi, dans ses *Nuits d'Automne*, une pièce de poésie, qui commence ainsi :

« Pour la taille, il fut *Alexandre*,
Alcibiade pour le cœur ;
Vrai preux, il eut l'âme tendre,
Et fut d'*Assas* pour la valeur... »

et qui finit par ces deux vers :

Il vécut assez pour l'honneur,
Et trop peu pour notre bonheur !

En terminant, M. Sorel rappelle que l'inscription consacrée à Le Féron ne figure plus au cimetière de Clamart et propose à la Société de faire placer sur le mur de la chapelle, qui est devenue une sorte de Panthéon Compiégnois, une pierre rappelant le souvenir de ce héros

Cette proposition est adoptée par la Société et son exécution renvoyée aux soins du bureau.

M. de Marsy lit des extraits de la correspondance d'un ecclésiastique franc-comtois, Bergier, aumônier de la comtesse de Provence, qui suivit la cour à Compiègne en 1771 et 1772. Ces lettres renferment de curieuses appréciations sur la ville et sur le caractère de ses habitants, ainsi que sur les usages de la cour à cette époque.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra notamment :

Compte-rendu du Congrès de la Sorbonne.

Compte-rendu de l'excursion à Beauvais, Marissel, Therdonne et Villers-Saint-Sépulcre.

M. Dervillé. L'instruction publique à Compiègne pendant la Révolution (suite).

Pour extrait :
Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 20 Mai 1897

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

MM. du Lac, Garand, Al. Sorel, Benaut, de Magnienville, Collin, abbé Gallois, Liénard, Daussy, de Trémisot, Dervillé, Mauprivez, Cauchemé, Garnaud, membres titulaires, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les publications adressées à la Société : la *Thiérache, bulletin de la Société archéologique de Vervins, t. XVIe ; Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France ; Revue de l'histoire des Religions, deux livraisons ; Memoires et Bulletin de la Société des antiquaires de France ; Bulletins de la Société des études historiques des Hautes-Alpes*, de la *Société des antiquaires de la Morine*, de la *Société archéologique de Belgique ; Annales de la Société historique du Gâtinais*; enfin *Les Chartes de Saint-Bertin, publiées par M. l'abbé Bled.*

M. Al. Sorel présente le compte rendu du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne où M. l'abbé Morel a donné lecture de son savant travail sur l' « *Ancienne liturgie de Noyon et Compiègne*, etc., » tandis que M. Sorel donnait communication de son étude sur l' « *Imprimerie à Compiègne avant 1789.* »

M. le Président, rappelant la célébration du

cinquantenaire de la Société archéologique de Soissons, rend compte de la visite faite en cette occasion aux fouilles exécutées dans une grevière aux portes même de la ville, et qui ont ramené à la lumière plus de quatre-vingt squelettes, ainsi que divers objets en terre, en bronze, en verre irisé datant du IIIe ou du commencement du IVe siècle de notre ère. Deux blocs de pierre de petites dimensions creusés et travaillés sur une face en dos d'âne ont été trouvés même dans la grevière et servaient à recouvrir les vases renfermant les restes de personnages incinérés. Des remerciements sont adressés à la Société archéologique de Soissons pour l'accueil si gracieux fait en cette circonstance à MM. Al. Sorel et de Marsy.

Il est donné lecture d'une note de M. le comte de Marsy, retenu en ce moment par le Congrès archéologique de Nîmes. M. de Marsy rappelle que la Société des Sciences historiques de l'Yonne se prépare, elle aussi, à célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation. Les membres qui désireraient se rendre à l'invitation qui leur est adressée pourront participer à d'intéressantes excursions dirigées vers les grottes d'Arcy et de Saint-Moré, Avallon et Vézelay, dont la célèbre basilique de la Madeleine est l'un des plus beaux édifices de la Bourgogne, puis vers la curieuse église de Saint-Père et le château de Chastellus.

Le programme de ces fêtes qui s'ouvriront dans les premiers jours du mois de juillet est déposé sur le bureau.

M. le Président rappelle en quelques mots que le projet d'une excursion à Beauvais, Marissel et Villers-Saint-Sépulcre n'a pu être réalisé, le deuil causé par l'horrible catastrophe du Bazar de la Charité ayant empêché nombre de nos collègues de se rendre à l'invitation qui leur était adressée.

La commission du monument à ériger en souvenir de la défense de Compiègne en 1814 et à la mémoire du major Otenin s'est réunie et a examiné plusieurs croquis qui lui ont été soumis, mais, tout en remerciant les auteurs de ces croquis la commission, en l'absence de plusieurs de ses membres n'a pas cru devoir prendre de décision : d'ailleurs elle a pensé qu'il conviendrait peut-être mieux avant toutes choses de s'assurer de l'importance des ressources dont elle pourrait disposer, et que dès lors il y aurait lieu de recueillir des souscriptions avant d'arrêter aucun programme. A cet effet et pour examiner à nouveau le parti à prendre, la commission s'est ajournée. — Sur la demande de l'un de nos collègues, la Société estime que l'orthographe du nom est Otenin.

Relativement à la plaque commémorative destinée à rappeler la mémoire de L. J. C. Leféron, commandant la garde nationale, enseveli dans la chapelle du cimetière de Compiègne l'inscription suivante est proposée :

Dans cette chapelle
Repose le corps
de
LOUIS-JOSEPH-STANISLAS
LE FÉRON
Commandant de la Garde Nationale
de Compiègne
Né à Versailles le 14 avril 1757
Mort à Paris, le 2 août 1791.
—
Monument érigé
Par la Municipalité de Compiègne
en 1791
Renouvelé par la Société historique de Compiègne
en 1897

Dans une intéressante notice intitulée : *La dernière série des invités au Palais de*

Compiègne, M. Garand rappelle les noms des personnages admis en 1869 à prendre part aux divertissements de la cour : Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie, maréchal Niel, M. Mme et Mlle Rouher, duc et duchesse de Cambacérès, M. et Mme de Frézals, duc et duchesse de Mouchy, général Lebœuf, etc., etc. — Ce furent, dit M. Garand, « les derniers feux de joie des fêtes impériales », mais, ajoute-t-il aussitôt : « Il n'y a pas longtemps, les journaux annonçaient la mort d'un comédien comique dont le seul aspect, disait-on, provoquait un rire à se tordre ! — Lui, le malheureux, sans qu'il y parût, se tordait de douleur, rongé à l'intérieur par un cancer à l'estomac... Tel était, en 1869, à Compiègne, la physionomie du rire impérial » le cancer, c'était la série des dépêches adressées au gouvernement français en 1866, 1868, 1869, par le baron Stoffel, notre attaché militaire à l'ambassade française à Berlin. Quelques extraits sommaires des rapports du colonel Stoffel, prouvent jusqu'à l'évidence que le gouvernement impérial était amplement renseigné dès cette époque sur les dangers présents et futurs. La conclusion du rapport : « ... Une guerre effroyable s'annonce et menace d'éclater d'un jour à l'autre... etc. » est datée de Berlin 12 août 1869, précédant de 2 mois l'arrivée des invités à la résidence de Compiègne.

Les pièces choisies furent les suivantes : *L'homme aux 76 femmes*, de Siraudin ; *Ernest*, de Clairville ; *la Grammaire*, de Labiche et Leveaux ; et enfin une dernière : *la Consigne est de ronfler*.

Durant cette nuit du 13 novembre 1869, où le théâtre du Palais-Royal tenta de dérider le Palais impérial, la gaîté dût être souvent difficile et le souvenir du dernier rapport de notre attaché militaire à Berlin dut plus d'une fois figer le rire à la dernière

pochade qui clôtura les spectacles de la cour. »

A la fin de la séance, M. Liénart fait passer sous les yeux de ses collègues une médaille grand module, de 1808, reproduisant les traits des membres de la famille d'Espagne.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra la suite de l'étude de M. Dervillé sur « les Ecoles publiques à Compiègne avant la Révolution » et un travail de M. l'abbé Gallois, curé d'Elincourt : « Les fonds baptismaux et le lutrin de Vandelicourt. »

Le Secrétaire-Adjoint,
R. de Magnienville.

LES FÊTES JUBILAIRES

de la Société des Sciences de l'Yonne à Auxerre et de la Société d'Émulation d'Abbeville

Beaucoup de nos sociétés savantes des départements formées à la suite du double mouvement provoqué à Paris, par Guizot, Vitet et Mérimée, en province par Arcisse de Caumont et le comte de Montalembert, atteignent aujourd'hui un demi-siècle et profitent de cette circonstance pour célébrer leurs noces d'or ; c'est à une réunion de ce genre que nous assistions au mois de mai, à Soissons, M. le président Sorel et moi ; c'est le même motif qui nous ramenait la semaine dernière à Auxerre et dans l'Yonne.

I.

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a brillamment employé le temps qui s'est écoulé depuis sa fondation. Ses présidents successifs, le baron Chaillou des Barres, Ambroise Challe et Gustave Cotteau, ont laissé des noms justement estimés dans l'histoire, l'économie politique et les sciences naturelles. Leur successeur, M. Ernest Petit, ne leur cède en rien. Plusieurs d'entre vous ont consulté les volumes parus de son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne*, couronnée récemment par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et chacun a eu recours à ses itinéraires de

Jean-sans-Peur et de Philippe le Bon qui fournissent tant d'indications précieuses pour le passage de ces princes dans notre région.

Le lundi 5 juillet, nous partions de Compiègne, M. le président Sorel et moi, pour prendre part à cette réunion, qui était destinée à devenir un véritable Congrès et, depuis notre départ de Paris, le train, qui avait pris avec nous M. A. de Villefosse, membre de l'Institut, délégué du Ministre de l'Instruction publique, le baron de Guerne et nombre d'autres, recueillait à chaque gare de nouveaux membres ; à Sens, MM. Julliot, Roblot, le commandant Buvignier et l'abbé Chartraire ; à La Roche, le baron d'Avout et d'autres délégués de la Côte d'Or ; en même temps venaient de Nevers MM. de Saint-Venant et de Flamare.

Il serait trop long de les citer tous, car rien que d'Autun, les deux sociétés avaient amené, le jour de l'excursion à Vézelay, plus de quinze membres.

A notre arrivée à Auxerre, M. Petit, secondé par M. l'intendant Péron, par MM. Monceaux, Paraillon et d'autres de ses confrères nous assure à chacun un logement et, après un bout de toilette bien nécessaire à la suite de ce voyage dans la partie la plus chaude de la journée, nous nous rendons au Palais de Justice où, dans la salle de la Cour d'assises, nous attendait une brillante et nombreuse assistance.

M. Petit souhaite la bienvenue aux délégués des Sociétés savantes et aux membres correspondants de la Société, M. de Villefosse, au nom du Ministre de l'Instruction publique, rappelle les services rendus aux sciences par la Société de l'Yonne et par ses membres, M. de Marsy évoque le souvenir des relations de la Société française d'archéologie avec Auxerre où elle a tenu à deux repri-

ses ses congrès, M. de Marcère, préfet de l'Yonne, président d'honneur de la Société, prononce un discours dans lequel il expose en grands traits la mission des Sociétés savantes et le rôle que l'Etat doit jouer à leur égard ; M. Monceaux présente un exposé des travaux de la Société. Cette première séance, enfin se termine par une lecture pleine d'humour de M. de Saint-Venant sur l'histoire de la cuillère à tous les âges, depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, et sur sa sœur cadette, la fourchette qui ne peut guère réclamer que trois cents ans d'existence, à moins que l'on ne veuille remonter à..... la fourchette du père Adam !

Le soir, M. et Mme de Marcère reçoivent dans les salons de la préfecture les membres du Congrès.

La journée du mardi, consacrée encore à Auxerre, a été des mieux remplies ; qu'on en juge par ce programme :

A huit heures du matin, visite de la cathédrale et de son remarquable trésor ; de l'église abbatiale de Saint-Germain d'Auxerre et de sa crypte qui renferme les sépultures des premiers évêques, de la préfecture, autrefois l'ancien évêché.

A deux heures, seconde séance remplie par des lectures de MM. Julliot, sur un monument épigraphique romain, de M. l'abbé Blondel sur le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, de M. de Marsy, sur les anciennes relations d'Auxerre et de Compiègne, de M. de Charmasse, sur Autun et Auxerre, de M. l'intendant Péron, sur les terrains de transport, de M. Joly, sur le Musée d'Auxerre, et de M. Petit, sur des usages singuliers en Bourgogne au moyen âge.

Avant la clôture, M. le président Sorel engage les membres de la Société de l'Yonne à diriger un jour une de leurs excursions sur Compiègne et leur fait espérer qu'ils trouve-

ront encore dans quelques-unes de nos ca. es des bouteilles de vieux Bourgogne qui leur montreront que les relations qui existaient au moyen âge subsistent encore aujourd'hui.

La visite des monuments se termine par le Musée où on admire de nombreux tableaux, des antiquités romaines précieuses, des faïences de la région, la belle collection de monnaies bourguignonnes laissée par M. Ernest Gariel et qu'une rente léguée par le donateur permet d'augmenter, enfin dans la salle d'Eckmuhl, dans laquelle Mme la marquise de Blocqueville a réuni tous les souvenirs qui se rattachent à la famille du maréchal Davout.

La tour de l'horloge et les églises de Saint-Pierre, avec sa riche façade historiée du XVIIe siècle, et de Saint-Eusèbe terminent notre visite.

Il est temps d'aller passer son habit pour le banquet fort bien ordonné, servi dans la grande salle de l'Hotel de l'Epée et qui réunissait plus de soixante-dix convives.

Le mercredi matin, on part de bonne heure par le chemin de fer pour aller aux grottes de Saint-Moré et d'Arcy et à Avallon ; mais le temps a changé; au lieu du soleil, c'est par une pluie diluvienne que nous descendons à Voutenay, notre première étape, afin de visiter la très intéressante collection locale formée par M. l'abbé Poulaines ; mais rien n'arrête les savants, pas même deux lieues dans la boue et sous l'eau, et on se dirige sur les grottes de Saint-Moré.

Ces grottes, dit M. l'abbé Parat, ont pour origine des fentes ou diaclases ; ces fentes se retrouvent dans tous les terrains résistants et quelquefois la fracture se complique d'un glissement, un côté de la masse est descendu et les bancs ne concordent plus ; on a alors une faille ; ces fentes sont communes dans les calcaires compacts et peu mélangés d'ar-

gile, ce qui est le cas pour les escarpements de la Cure ; une fois la fente formée, les eaux du sol s'y sont infiltrées et de grandes étendues ont pu avoir là leur déversoir ; or, l'eau est chargée d'acide carbonique et, à la longue, elle dissout le calcaire, ronge les parois et agrandit en tous sens les fissures de la grotte. Enfin, l'eau en filtrant a formé ces concrétions cristallines qui forment les stalactites et les stalagmites, aiguilles qui montent ou descendent et finissent en se rejoignant pour former des colonnes et des piliers.

Les plus remarquables de ces grottes sont, dans notre région, celles de Han et de Rochefort en Belgique, avec lesquelles, malgré leur intérêt, ne peuvent lutter pour l'importance celles de Saint-Moré et d'Arcy.

Après une première exploration, nous trouvons un pittoresque abri-sous-roche, où, sur de vastes tables, nous attend un excellent déjeûner, largement arrosé de vin blanc.

La visite reprend, nous vous en parlerons d'autant moins que nous n'y avons pas pris part ; il faut être jeune, souple et agile et nous nous sommes borné à attendre nos compagnons, parmi lesquels on comptait de nombreuses dames.

A l'arrivée à Avallon, nous sommes reçus par la Société locale ; et, après une visite au musée, réuni dans une des salles d'une ancienne porte, nous allons étudier le beau portail roman de l'église de Saint-Lazare et admirer la superbe vue que l'on a de la promenade.

La pluie a enfin cessé et, malgré sa violence, elle n'a pas nui au succès de notre excursion. Notre très actif commissaire, M. Paraillon, semble avoir tout prévu et, après avoir pris possession de nos chambres, nous faisons un excellent diner dans une vaste salle qui, *proh pudor*, sert parfois de café-chantant.

Le jeudi, dès six heures et demie, une

douzaine de voitures viennent se ranger le long de la place, grands cars, breaks, omnibus et landaus et, par un temps superbe et qui ne doit plus se démentir, nous prenons, en longeant la très pittoresque vallée du Cousin, le chemin de Vézelay, par Pont-Aubert et Pierre-Perthuis, où, au lieu de passer la Cure sur le beau pont construit depuis quelques années, la plupart de nos compagnons dégringolent au milieu des rochers jusqu'au vieux pont romain.

L'église de Saint-Père est un très bel édifice, dont le portail, précédé d'un narthex, richement décoré de sculptures, et la tour aussi du XIIIe siècle attirent avec raison l'attention des visiteurs ; mais il faut nous hâter et reprendre nos voitures pour gagner Vézelay, la merveille de la région.

L'abbaye de Vézelay fut fondée au milieu du IXe siècle, par Gérard de Roussillon, au faîte d'une colline dominant la Cure. L'église romane, datant de 1132, précédée d'une vaste salle carrée désignée sous le nom d'église des catéchumènes, a des proportions considérables. En dehors de ses deux porches et des sculptures de ses chapiteaux, elle frappe surtout par la grandeur de ses proportions et l'élévation de ses voûtes. Depuis plus d'un demi-siècle, de nombreux travaux de restauration y ont été faits et elle est aujourd'hui entièrement réparée, peut-être même trop réparée, si on en juge par les pierres enlevées, et sculptées à nouveau, laissées comme témoins dans un intéressant musée placé au-dessus de l'église des catéchumènes. De la tour, on jouit d'une vue superbe ; mais le président nous donne le signal, il est temps d'aller déjeûner et à peine pouvons-nous jeter un coup d'œil sur quelques anciennes constructions dont une ou deux remontent à l'époque romane. Vézelay n'a plus que huit cents habitants et cette petite ville est bien

déchue de sa splendeur passée, bien loin de l'époque où elle fut une des premières communes de France, ainsi que l'a rappelé Augustin Thierry, qui a consacré aux luttes des moines et des habitants plusieurs des chapitres les plus importants de ses lettres sur l'histoire de France.

Le déjeuner de l'Hôtel de la Poste est aussi bon qu'abondant et en voyant le temps s'écouler, vers le huitième plat M. Petit prend un parti héroïque et supprime le gigot et les artichauts : personne ne s'en est plaint, sauf un de mes voisins, qui négligeant brochet et jambons, beafteacks et patés, se réservait.... pour le rôti.

Nous jetons encore un regard sur Vézelay qui a fourni à de nombreux peintres de fréquents sujets d'études et nous ne pouvons nous éloigner sans un sentiment de tristesse, en voyant aujourd'hui fermée, l'habitation d'un des premiers d'entre eux, Adolphe Guillon, dont le musée d'Auxerre possède deux belles toiles et qui nous y avait reçus si aimablement, il y a trois ans.

Il nous reste encore à voir une des plus belles demeures seigneuriales de l'Yonne, le château de Chastellus, beau château féodal du XIIIe siècle, remanié à diverses reprises, mais dont la façade avec sa tour d'Amboise et sa tour Saint-Jean se détache au milieu d'un parc splendide. La salle des gardes est des plus imposantes ; partout d'anciennes tentures en tapisseries, des tableaux historiques et des œuvres d'art que Madame la comtesse de Chastellus et ses fils nous montrent avec la plus grande complaisance. Signalons un magnifique mobilier de salon en tapisseries des Gobelins, d'après des sujets de Boucher, dont le souvenir a du empêcher de dormir plus d'un de nos amis, et dans une salle consacrée aux souvenirs de la famille royale un portrait de Mme Victoire exécuté

dans les dernières années de sa vie, alors que pendant l'émigration elle fut soignée et mourut dans les bras d'une Chastellus.

Mais, il faut partir et après avoir remercié nos hôtes et vidé une dernière fois nos verres, nous regagnons Avallon où chacun se disperse, en attendant une occasion prochaine de se retrouver.

La Société historique de Compiègne comptait à cette réunion son président M. Alexandre Sorel, Madame du Breuil et le comte de Marsy, membres titulaires, et parmi ses correspondants, MM. Léon Germain de Maidy, de Nancy, Julliot, président de la Société archéologique de Sens, le comte Lair, de Blou et Janin Vayson, d'Abbeville.

Cette fois, encore, vous le voyez, votre société a été porter en Bourgogne le vieux lion fleurdelysé de Compiègne.

II

Plus vieille que la plupart de nos Compagnies provinciales, la Société d'Emulation d'Abbeville comptait cette semaine un siècle d'existence et elle a tenu à célébrer cet anniversaire en réunissant, dans l'ancienne capitale du Ponthieu, ses membres et les délégués des Sociétés avec lesquelles elle est en relations d'échange.

Ne croyez pas que son grand âge ait affaibli l'activité de la Société abbevilloise ; bien au contraire, jamais elle ne s'est plus affirmée, soit par ses publications ordinaires, soit par les travaux personnels de ses membres.

Une seule journée devait être consacrée à cette réunion, mais elle a été largement remplie. En effet, la Société avait eu la bonne pensée d'organiser une exposition d'objets d'art et d'antiquités dont l'inauguration nous était réservée. A une heure, nous étions à la Halle aux Toiles ; dans un vaste hall et au

milieu d'une brillante assistance, les autorités, le préfet de la Somme, le maire d'Abbeville, M. Coache, député, et de nombreux membres et délégués se plaçaient autour d'une estrade où successivement M. Delignières, président, M. Bignon, maire d'Abbeville, M. Coache, député, et M. de Marsy prenaient la parole. Ensuite, chacun se dispersait et on allait par petits groupes examiner et admirer les objets exposés dans cette belle galerie.

Il est toujours difficile, à la suite seulement de deux courtes visites comme celles que nous y avons faites, de rendre compte d'une exposition comme celle d'Abbeville, qui n'occupe pas moins de quatre cents mètres de superficie, et dont le catalogue comprend plus de neuf cents numéros; certains de ces numéros s'appliquant à des vitrines entières de plusieurs centaines d'objets.

Sur les murs, couverts d'andrinople, se détachent des tapisseries et de nombreux tableaux, parmi lesquels nous citerons un devant d'autel, attribué à Benozzo Gozzoli, appartenant à l'église Saint-Wulfran ; un Silène, de Jordaens, à M. de Pelet ; un Christ, de Quentin Varin, à l'église Saint-Gilles ; une Léda, de Natoire, à M. Rinuy ; une femme, de Raoux et Jésus chez Simon le Pharisien, de Subleyras, à M. Prarond ; une danseuse de Lawrence, à Mme Cornet-Courbet, et de gracieuses grisailles.

Parmi les tableaux modernes des œuvres de Courbet, de Jules Noël, de Girodet, de Tony Johannot, un portrait de l'historien Théodore Burette, de Bouquet.

Les artistes abbevillois sont nombreux, les graveurs surtout ; on en compte plus de soixante dans les trois derniers siècles ; mais, sauf de rares exceptions, il a semblé inutile de comprendre dans l'exposition une série de leurs œuvres qui aurait été moins complète que celle que possède la ville d'Abbeville,

série qui ne compte pas moins de quatre mille gravures de ces maîtres qui se nomment Claude Mellan, Beauvarlet, les Poilly, Aliamet, etc.; mais on a admis des peintures et des dessins de quelques-uns d'entre eux.

Des portraits de personnages abbevillois forment une suite intéressante et viennent prendre place à côté de souvenirs historiques concernant les vieilles familles du pays : la Tasse et les décorations des Mayeurs, appartenant à M. de Neuvillette ; une épée offerte par la ville à M. Tillette de Mautort, à l'occasion du baptême de son fils ; un sabre de mameluck, donné par Bonaparte en Egypte au musicien Rigel, et, pour rappeler le glorieux marin, dont le monument gigantesque s'élève sur la place du Bourdois, un portrait de l'amiral Courbet, le sabre qui lui fut offert par l'empereur du Japon et un sceptre en jade de roi canaque, reçu par lui en signe de soumission.

Bien qu'Abbeville ait été en quelque sorte avec Boucher de Perthes le berceau de l'archéologie préhistorique, cette période n'est que faiblement représentée, mais il n'en est pas de même des suivantes.

Les objets gaulois des collections de M. Oswald Dimpre et de A. van Robais (aujourd'hui chez son frère M. H. van Robais) sont remarquables ; il en est de même pour l'époque romaine où nous trouvons chez ce dernier un pied de candélabre en bronze et des vases de même métal trouvés à Cambron.

La période franque n'est pas moins riche. Les vitrines de M. O. Dimpre remplies d'objets provenant surtout du nord-est du département et des communes voisines, renferment en quantité des boucles de ceinturon et de baudrier en fer recouvert de plaques d'argent, des fermoirs avec grenats, une boule de cristal avec une partie de sa monture de suspension et bon nombre de fibules en or,

en argent et en bronze, ornées de grenats et de verroteries ; celles de feu A. van Robais nous fournissent en outre des armes, des poteries et des verreries, ainsi qu'une curieuse épingle en or avec bec de perroquet, trouvée à Marseille-le-Petit (Oise).

D'autres objets de ces périodes ont été également exposés par MM. H. de Neuvillette (objets trouvés à Saucourt), Mme Edmond Watel (Id. à Villers-sur-Authie), etc.

Mais je n'en finirais pas si je voulais vous énumérer les meubles, les bronzes, les objets d'ivoire, dont quelques-uns fort remarquables à M. G. de Forceville, les faïences des principales fabriques de France, depuis les plus belles pièces de Rouen et de Marseille jusqu'aux modestes produits de Vron, près Abbeville ; les collections numismatiques de M. Henri Macqueron, qui a tiré près de 300 grands écus d'argent de ses cartons, de M. l'abbé Gosselin, qui nous montre une faible partie de ses quatre mille médailles de pélerinage et de M. van Robais qui a envoyé deux planches remplies de médailles d'or.

Il me faudrait citer la collection entière de M. Janin Vayson, qui a dépouillé au profit de l'exposition les galeries de son bel hôtel des Rames, celle de Mme de Florival, dans laquelle je ne releverai qu'une pièce unique : la colonne en ivoire, offerte au grand Dauphin, par la ville de Dieppe, celle enfin de M. Oswald Macqueron, si riche en documents artistiques sur le vieil Abbeville et dans laquelle, à côté de tableaux et de portraits d'artistes abbevillois, on trouve les premiers essais de bustes et de médaillons exécutés au physionotype, par Frédéric Sauvage.

Après avoir prononcé le nom de l'inventeur de l'hélyce dont la statue s'élève aujourd'hui sur le quai de Boulogne, je tiens à rappeler celui de son neveu, longtemps bijoutier orfé-

promenade en ville, nous étions de nouveau réunis à sept heures du soir dans la grande salle de l'Hôtel de la Tête de Bœuf autour de la table du banquet dont le menu illustré était dû à un des membres de la Société, M. Marchand.

Après de nombreux toasts de MM. Delignières, Janvier, Donnet, de Marsy, Lemire, le comte Laïr, etc, on s'est séparé et comme le dit la chanson :

« Chacun s'en fut coucher chez soi ».

Parmi les membres de la Société présents au centenaire d'Abbeville, je citerai MM. le baron de Bonnault, et de Marsy, membres titulaires, et MM. Emile Delignières, Henri Macqueron, Ernest Prarond, Janin Vayson, d'Abbeville, Dufour, de Corbeil, Janvier, d'Amiens, le comte Laïr, de Blou, et Fernand Donnet, d'Anvers, membres correspondants.

Après les réunions jubilaires de Soissons, d'Auxerre et d'Abbeville, nous pensions avoir épuisé pour cette année les occasions toujours avidement recherchées de nous réunir à nos confrères, mais il n'en est rien et je suis autorisé par M. Molle, à vous annoncer qu'au mois d'octobre, la Société académique de l'Oise se propose de nous inviter à venir à Beauvais célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Comte de MARSY.

UN CURÉ FRANC-COMTOIS
à la Cour de Louis XV
(1771-1772)

PAR M. LE COMTE DE MARSY

Nous avons rencontré, il y a peu de jours, dans une série de lettres publiées il y a quelques années pour l'Académie de Besançon par M. Léonce Pingaud, correspondant de l'Institut, des détails sur le séjour de la Cour à Compiègne dans les dernières années du règne de Louis XV, qui, croyons-nous, offriront quelque intérêt pour nos confrères.

L'auteur, qui suivait la Cour comme aumônier de la comtesse de Provence, était non seulement un érudit, mais un homme d'esprit : « Dans cette correspondance, dit avec raison son éditeur, il fait au jour le jour l'histoire de ses lectures et de ses travaux ; il jette souvent un coup d'œil sur les affaires du siècle, il esquisse la chronique de la Cour et du monde ecclésiastique. Dans un style dont sa ferme et nette écriture est l'image, avec une vivacité parfois caustique, il donne son jugement sur les hommes et les choses et se montre en toute circonstance fidèle aux affections de sa jeunesse et aux souvenirs de la Comté. »

Né à Darney, en Franche-Comté, en 1718, l'abbé BERGIER (Nicolas-Sylvestre), fut, pendant de longues années, curé de la petite paroisse de Flangebouche et il chercha dans des études d'histoire, de théologie et de linguistique un délassement à ses fonctions du ministère.

Sept fois en dix ans, ses travaux furent couronnés par l'Académie de Besançon et, malgré son mérite, il ne serait jamais sorti de sa situation modeste, si, après la suppression des jésuites, il n'avait été appelé en 1765 à diriger le collège de Besançon. Quatre ans plus tard, il était nommé chanoine de l'église métropolitaine de Paris, et, tout étonné de cette nouvelle situation pour laquelle il se sentait peu préparé, il se fixait dans la capitale.

Dans ses lettres adressées à un de ses confrères, l'abbé Trouillet, qui était devenu son successeur au collège de Besançon (1), il dépeint les premiers tracas de son installation et explique comment il compte arranger sa vie, donnant après les exercices religieux la plus grande part au travail.

L'abbé Bergier ne semblait point fait pour vivre dans le milieu où il venait d'être appelé, et un de ses confrères le désignait ainsi : M. l'archevêque vient de nous donner pour confrère un curé des montagnes de la Suisse... On le dit homme de génie... mais à son allure, je gagerais que ce n'est pas un homme du monde ; et il ajoutait qu'il manquait « de ce liant, de cette aménité qui contribuent aux agréments de la société. »

Bergier, du reste, ne cachait pas sa modeste origine, et en parlant de la nomination d'un professeur à la faculté de théologie, il ajoute que, pour le devenir, il sera bientôt nécessaire d'être *fils de conseiller*, titre qui est le *non plus ultra* de la noblesse. « Comme malheureusement je ne le suis point, j'aurais bien pu ne pas être nommé ; on aurait reproché à mes cheveux gris que je suis petit-fils de laboureur et que j'ai été ignominieusement curé de village. »

(1) Lettres inédites de Bergier publiées par M. Léonce Pingaud. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, année 1891, p. 222-290.

Si notre chanoine semblait heureux d'être à Paris, c'était surtout pour y travailler et y vivre dans le commerce des savants, et il était préoccupé de se procurer les ouvrages nouveaux des philosophes, Voltaire, Rousseau, le baron d'Holbach, car il ne s'attaquait qu'aux principaux, pour en préparer des réfutations qu'il fit paraître dans de nombreux volumes dont on trouvera la liste dans la *Biographie générale* de Didot.

Mais, il trouvait que ses fonctions de chanoine ne lui en laissaient guère le temps; aussi sollicitait-il de les échanger contre une position moins assujétissante ou une pension sur la feuillle des bénéfices, et, en prévision d'une retraite possible, il faisait l'acquisition d'une maison dans son pays natal, où il ne devait pas tarder à acheter pour son beau-frère la charge de Procureur en l'Hôtel de Ville.

Deux années s'étaient écoulées ainsi, lorsqu'en mars 1771 le roi le nomma confesseur de la princesse Marie-Joséphine-Louise de Savoie, qui allait épouser le comte de Provence, devenu plus tard Louis XVIII, et il fut peu de temps après appelé à remplir les mêmes fonctions auprés de Mesdames, filles du Roi,

« Pour accepter cette place, écrit-il, on ne m'a pas laissé le temps de la réflexion. Ce sont de nouvelles chaînes, et quelques brillantes quelles paraissent, je crois qu'elles seront fort pesantes. Il me faut penser à faire le voyage de Lyon pour aller au devant de la princesse; c'est une dépense à faire dans le moment même où je viens de me défaire de tout mon argent. Figurez-vous quel personnage je vais faire dans un pays inconnu pour moi, dont l'air est empesté, et où l'on est au milieu des orages. Tout cela est encore un mystère et j'attends les ordres du grand-aumônier (le cardinal de la Roche-Aymon) pour être présenté au roi. D'autres envisageraient

cette perspective comme la plus belle chose du monde ; pour moi je ne la regarde qu'en tremblant. Je ne sais encore rien du traitement que l'on me fera et quel qu'il puisse être, il ne compensera jamais les dangers ni les inconvénients. Je regarde ma liberté comme perdue pour toujours ; peut-être serai-je réduit dans peu de temps à regretter Flangebouche. »

Dans une lettre suivante (19 mai 1771) écrite au retour du voyage de Lyon, Bergier nous dit qu'il aura 6.000 livres d'appointements, et 2.000 livres, au lieu de carrosse pour les voyages, ce qui ajoute-t-il, sera bien aisé, si cela lui est payé, mais.... — Et en effet, il n'est que rarement payé ; en 1772, il touche une partie de ce qui lui était dû pour 1771, et encore lui fait-on subir la retenue du dixième, etc, Enfin il s'installe à Versailles, mais il est tenu de suivre la Coūr dans ses voyages et c'est ainsi qu'il fit à Compiègne des séjours en 1771 et 1772. Ce sont du moins les seuls mentionnés dans sa correspondance qui s'arrête au printemps de 1773.

Homme de travail avant tout, soupant à dix heures du soir, après avoir diné debout d'un potage à une heure, et travaillant dix heures par jour, Bergier était peu fait pour la vie de la Cour. Placé à la chapelle à côté de la comtesse de Provence, il assistait aux offices en rochet et manteau long et quand il était appelé auprès de sa pénitente, il s'y rendait en manteau long et en soutane, habit qu'il ne quittait jamais que pour aller à la campagne, aussi ne pouvait-il ni ne devait-il « paraître dans les appartements où tout le monde va, puisque par un abus très réformable, on n'y va qu'en habit court. »

Dans les voyages à Compiègne et à Fontainebleau, il était logé et meublé par le roi ; à Compiègne c'était aux Minimes, mais ses voitures et sa nouriture étaient à ses trais. Son

domestique lui faisait ses repas, fort simples, on l'a vu ; il disait la messe à la chapelle du château, après avoir travaillé, se promenait deux heures après son potage et se rémettait à l'ouvrage ; il fuyait les visites sauf « celles de bienséance » ajoutant que toutes les sociétés étaient dangereuses dans un pays où on était examiné de la tête aux pieds.

En dehors de son service auprès des princesses, car il était aussi confesseur de Mesdames, filles de Louis XV, Bergier dut remplir les fonctions de supérieur d'une communauté qui de Compiégne venait d'être transférée à Versailles.

Voici en quels termes il annonce cette nouvelle : « Le premier compliment dont j'ai été salué à mon arrivée, c'est qu'il faut que je me charge de la supériorité d'une maison religieuse que la reine a fondée et qui va être transférée de Compiègne à Versailles ; je me débats tant que je puis ; mais si malheureusement M. l'archevêque épouse une fois cette idée, il faudra que je succombe. Or, vous jugez quels sont les détails non seulement d'une maison religieuse déjà établie, mais d'un nouvel établissement, et à quel esclavage je serai réduit. »

On trouve au sujet de l'installation de ces religieuses à Versailles, qui pourra faire l'objet d'un travail ultérieur, de très intéressants détails dans *le Château de Clagny,* de Pierre Bonnassieux.

C'est en 1771 qu'il fit avec la cour un premier séjour à Compiègne et il nous a laissé à ce propos une assez curieuse description de notre ville et de l'existence qu'il y menait :

Compiègne, 26 juillet 1771.

« Il y a huit jours que je suis arrivé, mon cher ami, et je ne sçay comment ce temps s'est passé. Je suis logé chez les Minimes, assez près du château. J'ay été fêté par M. de Soissons, par les vicaires généraux, en parti-

culier par l'abbé Descarres, abbé de Saint-Vincent, et par le clergé de Compiègne.

« La situation de cette ville est très belle, le château très médiocre et la forêt charmante ; malheureusement elle est à une demi-lieue de la ville, et il n'y a point d'ombrage pour y arriver. On ne peut pas y demeurer plus tard que cinq heures ou cinq heures et demie du soir, à cause de l'abondance du sereln dont les habits sont bientôt trempés et qui cause fort aisément des rhumes, des catarres, des rhumatismes et autres béatilles. Il faut donc y aller en équipage et à moins que quelqu'un n'ait la charité de m'y mener, je ne pourray y aller que quand le temps sera couvert ou la chaleur tempérée. On ne peut s'y trouver le soir sans rencontrer à tout moment la famille royale qui y va tous les jours et cette rencontre est incommode.

« Le confluent de l'Aisne avec l'Oise est à une demi-lieue au-dessus de la ville ; la première vient de Soissons, la seconde de Noyon. L'Oise, depuis son embouchure dans la Seine jusqu'à Compiègne, peut porter les plus grands bateaux. Malgré l'avantage de cette situation, il n'y a point d'industrie pour les habitants. Acoquinés à gagner par le loyer de leurs maisons lorsque la Cour y vient, ils ne pensent qu'à bâtir, et, si le roi cesse un jour d'y venir, Compiègne sera ruiné. Pour construire des bateaux avec les arbres de la forêt, on est obligé de faire venir des ouvriers de Rouen.

« Les bénédictins de Saint-Corneille ont une assez jolie bibliothèque ; j'y ai vu un missel manuscrit du VIIIe ou IXe siècle, où, après le *memento* des morts, il y a une prière pour les damnés. Ils ont aussi un Saint-Suaire qui a été à Aix-la-Chapelle, mais on a la prudence de ne pas le montrer. Comme le fond du sol de Compiègne est de la craye, l'eau des puits est blanchâtre et très malsaine ; on

en apporte pour la bouche du roi, de la ville d'Avray, près de Versailles; heureusement, j'ai trouvé le moyen d'en avoir; elle est claire, légère et très bonne. La vie est plus chère du double qu'à Paris ; mon voyage me reviendra à plus de cent écus, j'y ai la liberté de travailler à mon aise.

« Le collège de Compiègne, confié à des séculiers, va très mal. Le principal, bon ecclésiastique et galant homme, y a essuyé toutes les traverses et les désagremens inimaginables ; il y avait été retenu par les ordres de la reine et de feue Madame la dauphine ; mais il va quitter et M, de Soissons ne veut plus s'en mêler, il n'y a que quatre à cinq écoliers par classe. On regrette donc les Jésuites. Quand le Parlement de Paris n'aurait à se reprocher que la chute des collèges et de l'éducation dans tout son ressort, c'est un crime qu'il n'expiera jamais. »

M. Pingaud, dans une note, fait remarquer que cette réflexion de Bergier est piquante, car il avait remplacé les jésuites au collège de Besançon, dans un diocèse dont l'évêque (M. de Fitz-James) avait seul contre tous ses collègues demandé, en 1762, la suppression de la Compagnie.

Au mois d'octobre, la comtesse de Provence eut la petite vérole, mais fort bénignement. Son confesseur devait se présenter tous les jours chez elle, aussi était-il excommunié de toutes les compagnies pour le reste du voyage ; mais il s'en consolait. Mesdames ayant grand'peur de la contagion, Madame Victoire l'avait abandonné comme confesseur, et il n'avait qu'un désir, celui de voir Madame Adélaïde, sa sœur, en faire autant, ce qui l'aurait rendu beaucoup plus libre. Bergier, du reste, paraît ne pas avoir plus aimé à confesser les princesses que les femmes du peuple. Et voici ce qu'il raconte à propos du jubilé de 1770, où il avait été choisi comme

un des six confesseurs du Chapitre de Notre-Dame.

« J'ai eu pour ma part les crocheteurs et les laquais, les harangères et les... ; jugez si je suis instruit. Huit ou neuf heures par jour j'ai eu les oreilles rebattues de toutes les abominations du pavé de Paris et j'avone que jusqu'à ce moment je ne savais pas encore ce que c'était que de confesser. Enfin, j'ai fermé boutique hier, dimanche, pour n'y plus rentrer et j'ai laissé bien des mécontents. »

En 1772, la cour vint de nouveau à Compiègne où Bergier la suivit, mais il ne nous donne que peu de détails sur ce second séjour.

Versailles, 20 mai 1772.

« L'on doit partir pour Compiègne le 8 juillet ; je compte y travailler à mon discours pour l'Académie de Nancy. »

Paris, 12 juillet 1772.

« Je suis effectivement, mon cher ami, sur le point de partir pour Compiègne où je m'ennuieray le moins que je pourray ; tous les pays sont à peu près égaux pour la vie que je mène, et, comme je me porte bien, j'espère que des courses fréquentes à la campagne et dans la forêt me donneront encore une augmentation de forces et de santé..... »

Paris, 29 août 1772.

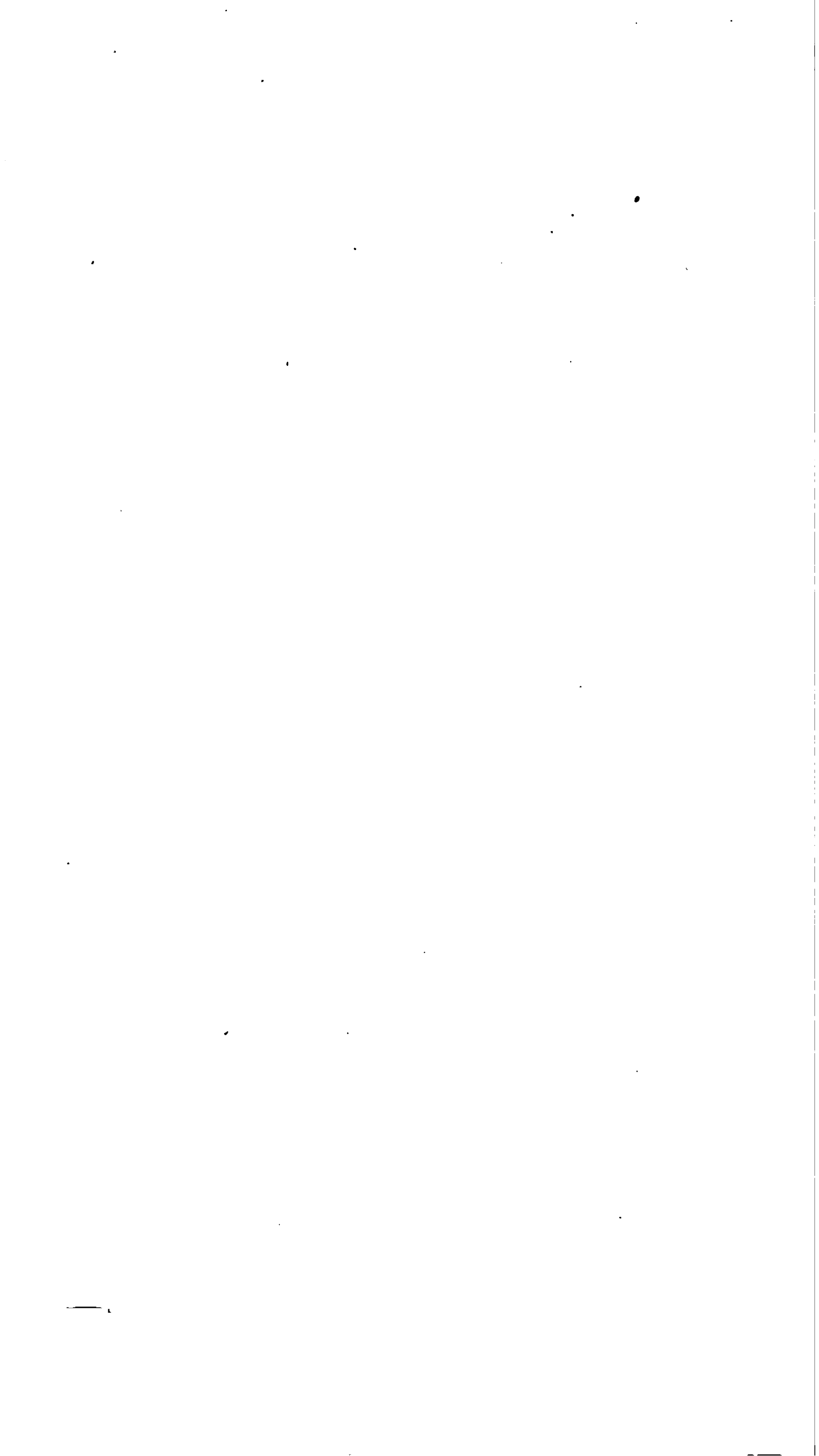
« Je m'en retourne à Versailles, mon cher ami, après un séjour de dix jours à Paris. Je commence à m'y ennuyer parce que ma boutique n'est pas montée et que je ne puis y travailler. J'avais rapporté de Compiègne le mal de gorge. Pour le faire passer, il a fallu prendre le lavage qui m'avait dérangé l'estomac ; tout est rétabli ; il me tarde de rejoindre mon hermitage. »

Après avoir parlé de ses lectures et notamment du célèbre ouvrage de l'abbé Raynal, l'*Histoire des établissements des Européens dans les deux Indes*, il ajoute :

« Tout ce que l'on a débité du prétendu retour des anciens parlementaires, des princes, etc., est une fable. Il ne s'est rien passé d'important pendant le voyage de Compiègne ; on n'y a parlé que du démêlé de l'évêque de Rennes avec le Parlement et de deux ou trois commis de bureaux de M. de Monteynard (le ministre de la guerre), qui ont été renvoyés pour malversations. Ce ministre a découvert dans le département de l'artillerie un brigandage affreux et l'on dit que cette affaire aura des suites. »

La correspondance de Bergier avec Trouillet s'arrête au commencement de 1773 et je ne sais s'il a conservé encore sa situation à la Cour. Son traitement lui était assez irrégulièrement payé comme nous l'avons vu et quand il réussissait à obtenir une ordonnance, il s'empressait d'en employer une partie à acheter des livres et l'une de ses premières dépenses fut pour l'*Encyclopédie méthodique* dont il devait devenir plus tard un des collaborateurs et à laquelle a donné en 1789 un Dictionnaire théologique en 3 volumes.

Bergier mourut à Paris le 9 avril 1790. Son éloge a été prononcé à l'Académie de Besançon en 1858 par M. de Beauséjour.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 15 Juillet 1897

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

Sont présents MM. Benaut, Colin, Garand, J. du Lac, Laze, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. le baron de Lesser, de Marsy, l'abbé Morel, Mme de Poul, MM. de Roucy et de Trémisot, membres titulaires, et le chanoine Pihan, membre correspondant.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et dépose sur le bureau diverses publications des Sociétés archéologiques de Bruxelles, de Soissons et de Tournai, de la Société des lettres des Alpes-Maritimes, le compte-rendu du Congrès historique belge de Gand, etc.

M. le président adresse ses félicitations à notre confrère M. le commandant Palat, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. de Roucy fait une communication sur un tableau placé dans le pourtour du chœur de l'église de Saint-Antoine de Compiègne et représentant le pape Célestin V, ou saint Célestin. Ce tableau du XVIIIe siècle, représentant le Saint enlevé au ciel, provient, ainsi que d'autres tableaux existant actuellement dans l'église, d'un des deux monastères de l'ordre des Célestins situés dans nos environs, Sainte-Croix d'Offémont, ou Saint-Pierre-en-Chastres, et plus probablement du premier.

M. de Roucy retrace la vie de Pierre-Célestin qui vivait à Rome au XIIIe siècle et mourut à 81 ans, en 1296, après avoir, au bout de cinq mois, résigné le pouvoir pontifical auquel il avait été élevé. Il donne ensuite des renseignements historiques sur l'ordre des Célestins et les maisons qu'il possédait dans notre pays.

Cette communication est terminée par une notice sur deux autres tableaux de l'église de Saint-Antoine, signés G. Revel, le premier, représente les derniers moments d'un prélat étendu sur de la paille et entouré de plusieurs personnages. Peut-être est-ce la mort de saint Célestin. dans la citadelle de Fulmora, ou plutôt celle de saint Laurent, archevêque de Venise ; le second nous montre le martyre d'un évêque par un barbaresque et on y reconnaît facilement la décapitation de saint Cyprien, évêque de Carthage, second patron de l'abbaye de Saint-Corneille.

Gabriel Revel est un peintre estimé de l'école française, né à Château-Thierry en 1643 mort à Dijon en 1712. Elève de Le Brun, écrit Siret dans son *Dictioneaire des peintres*, il travailla aux décorations de Versailles et fut reçu de l'Académie de peinture en 1683.

M. de Marsy présente un compte-rendu des fêtes jubilaires célébrées par la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre pour son cinquantenaire et de la Société d'Emulation d'Abbeville, pour son centenaire. Il signale l'intérêt de l'exposition rétrospective organisée à Abbeville et la Société décide qu'elle fera le jeudi 22 juillet une excursion à Abbeville pour visiter l'exposition et les monuments historiques de la capitale du Ponthieu, ainsi que l'église abbatiale de Saint-Riquier. Sur la proposition de MM. Sorel et de Marsy, le titre de membre correspondant est conféré à M. Ernest Petit, président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,

M. le président Sorel donne lecture d'une notice sur l'ancien *Couvent des Bonshommes* au Francport, notice qui lui a été inspirée surtout par la démolition de l'habitation qu'occupait la famille de l'Aigle, et qui doit faire place à un château ayant de vastes proportions.

Ce couvent dépendait jadis de l'ordre des *Grandmontains* fondé au onzième siècle dans les environs de Limoges par saint Etienne de Muret et qui plut tard eut sa maison principale dans le bois de Vincennes.

Les religieux de cet ordre étaient connus sous le nom de *Bonshommes* et leur couvent était désigné sous celui de *Bonne Maison*.

Ces religieux furent l'objet de nombreuses libéralités de la part des Rois de France et de grands personnages tels que les seigneurs d'Offémont, le comte de Flandres, la reine de Castille, etc., etc.

Le cardinal de Lorraine fut un de leurs prieurs.

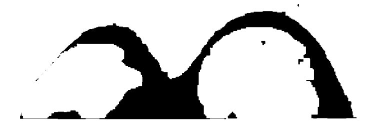
En 1584, Henri III convint avec François de Neuville, abbé et général des Grandmontains, que ces derniers quitteraient Vincennes et iraient s'installer ailleurs, ce qui eut lieu et à partir de cette époque les *Minîmes*, fondés au XVe siècle par saint François de Paule, prirent possession de tous les prieurés qu'occupaient les Grandmontains y compris celui du Francport, et y demeurèrent jusqu'en 1752, époque à laquelle l'évêque de Soissons les autorisa à opérer leur translation à Beaumont-sur-Oise, mais ils conservèrent leurs biens du Francport et les affermèrent à plusieurs personnes. A la révolution ces biens ayant été confisqués comme appartenant au clergé furent mis en vente. L'ancien couvent fut adjugé le 13 avril 1791 à M. Louis Le Caron de Mazencourt, juge au tribunal de Compiègne et passa ensuite entre les mains de M. Victor Maréchal qui, le 22 février 1847, le re-

vendit au marquis Arthur de l'Aigle. Ce dernier fit alors édifier, sur une partie du terrain qui se trouvait au devant du monastère, les constructions qui viennent d'être démolies. C'est donc à tort que beaucoup de personnes croyaient qu'elles reposaient sur les fondations même de l'ancien couvent des Bonshommes dont il ne reste plus aujourd'hui, dans la partie affectée au potager, qu'un bâtiment servant de chapelle.

L'ordre du jour de la séance de novembre comprendra : L'instruction publique pendant la Révolution à Compiègne, par M. Dervillé. Les résultats des chasses à Compiègne sous le second Empire, par M. Colin. Analyses de matériaux et d'objets antiques, par M. Laze. Le mouvement communal dans le Beauvaisis et les pays voisins, par M. l'abbé Morel. Compte-rendu des fêtes du cinquantenaire de la Société académique de Beauvais.

Le Secrétaire

MARSY.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 18 novembre 1897

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, Collin, l'abbé Gallois, J. du Lac, le comte de Lambertye, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. le comte de Marsy, Mauprivez, Molleveaux, l'abbé Morel, Nolet, Mme de Poul, MM. Sorel, de Varanval, l'abbé Vattier et Thorel, membres titulaires, assistent à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

MM. Laze, Henry Lefebvre, Mareuse et l'abbé Martin s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Une lettre de M. Lequint, relative au monument d'Othenin et de la défense de Compiègne, est renvoyée à la Commission spéciale.

M. le Président communique une lettre qui lui a été adressée par M. le docteur Coquerelle, au sujet de l'érection, à Hodenc-en-Bray, d'un monument au médecin Guy Patin, connu surtout par ses œuvres littéraires, né dans cette commune.

La Société vote une somme de 30 francs que M. le Président veut bien se charger d'annoncer à M. le docteur Coquerelle.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau de nombreuses publications de Sociétés savantes françaises et étrangères, le catalogue de la bibliothèque de la Commission des Monu-

ments historiques, celui des œuvres de sculpture comparée du Musée du Trocadéro ; Grandcourt (Somme), par M. l'abbé Leroy, etc.

M. le Président annonce que la plaque commémorative, à la mémoire de Stanislas Le Féron, que la Société avait décidé de faire placer sur un des murs de la chapelle du cimetière de Clamart, a été posée dans les derniers jours du mois d'octobre.

Sous ce titre : Les Chasses de l'Empereur Napoléon III, à Compiègne, M. Colin présente un tableau détaillé complet de tout le gibier tué dans les chasses à tir qui eurent lieu dans les séjours de la Cour à Compiègne, de 1853 à 1869.

M. le président remercie M. Colin de cette communication et lui demande de la compléter par une introduction donnant des détails sur l'organisation de ces chasses, le nombre des tireurs, etc.

M. Molleveaux ajoute qu'il sera heureux de mettre à la disposition de M. Colin et de ceux qui voudraient s'occuper de travaux de ce genre pour d'autres époques, les documents qui sont entre ses mains.

M. de Marsy rend compte de la réunion qui a eu lieu à Beauvais, les 11 et 12 octobre, pour le cinquantenaire de la Société académique de l'Oise et dont il a été publié des comptes rendus dans les journaux. La Société historique de Compiègne y était représentée par MM. Sorel, l'abbé Morel, de Marsy, Raymond Chevalier, ainsi que par plusieurs membres correspondants.

Le premier jour a eu lieu la visite des monuments de Beauvais, et le soir une séance tenue à l'Hôtel de Ville, présidée par M. R. Cagnat, membre de l'Institut, délégué de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Des lectures y ont été faites par MM. l'abbé Pihan, Charvet, l'abbé Morel et L.

Dumuys. Le second jour, des excursions ont été faites à Marissel, à la Maladrerie de Saint-Lazare et à Saint-Germer. Le soir a eu lieu un banquet très nombreux, où ont été portés plusieurs toasts et où M. Cagnat a remis les palmes académiques à M. Charvet, président de la Société et à M. Lhuillier.

M. le Président exprime à ce propos le désir qu'il avait déjà formulé cet été, dans une réunion du Comité archéologique de Senlis, de voir chaque année les diverses Sociétés savantes de l'Oise se réunir dans une localité du département et fait ressortir les bons résultats que ne pourrait manquer d'amener cet échange d'idées.

La Société, partageant complètement les vues de M. le Président, le prie de vouloir bien provoquer l'été prochain une réunion qui aurait lieu à Compiègne ou aux environs.

M. de Marsy présente un certain nombre de photographies de La Ferté-Milon, de Longpont et d'autres localités des environs, offertes à la Société par M. Meuraine.

M. le Président remercie de nouveau notre confrère du talent et du soin qu'il apporte à conserver le souvenir de nos anciens monuments.

M. l'abbé Morel donne lecture d'une étude sur le mouvement communal dans le Beauvaisis et les pays voisins.

Ce travail est le résumé de plusieurs communications précédemment faites par notre confrère sur diverses chartes de commune de Compiègne et d'autres localités de l'Oise.

La Société décide que ce travail sera adressé au Ministère pour être poposé comme lecture au prochain congrés des Sociétés savantes.

MM. Laze et Dervillé, ayant été empêchés d'assister à la séance, les communications pour lesquelles ils étaient inscrits sont reportées à l'ordre du jour de la séance de dé-

cembre qui comprendra également des lectures de M. l'abbé Gallois sur les vitraux d'Orrouy et de M. l'abbé Martin sur la peinture religieuse.

M. le Président rappelle que cette séance sera l'assemblée générale annuelle de la Société et qu'il y sera procédé aux élections pour le renouvellement bisannuel des membaes du Comité.

Pour extrait, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 16 décembre 1897

Présidence de M. Alexandre SOREL

Sont présents : MM. Benaut, Blu, le baron de Bonnault, Cauchemé, R. Chevallier, Colin, Dervillé, J. du Lac, Garand, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, Liénart, le comte de Marsy, l'abbé Martin, E. Mauprivez, l'abbé Morel, le commandant Palat, Mme de Poul, de Romiszowski, le président Sorel, membres titulaires ; les chanoines Müller et Pihan, membres correspondants.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Sorel fait observer qu'en parlant d'un projet de réunion annuelle des Sociétés savantes de l'Oise, il avait pensé que la Société académique de l'Oise devait, la première, comme étant la plus ancienne des Sociétés du département, organiser ces réunions.

M. de Marsy fait remarquer que la Société académique de Beauvais ayant cette année convié les Sociétés du département, à l'occasion de son cinquantenaire, la Société historique de Compiègne pourrait suivre cet exemple en 1898, où elle atteindra sa trentième année.

M. Raymond Chevallier dit qu'il a vu, il y a peu de jours, M. Ernest Dupuis, qui lui a promis le concours du Comité archéologique de Senlis.

Le Secrétaire dépose sur le bureau un volume de M. l'abbé Blond, vicaire-général de Beauvais, *Sœur Charlotte de la Résurrection*, qu'il vient de publier. Cet ouvrage, consacré à la biographie de la doyenne des Carmélites de Compiègne, guillotinées à la Révolution, renferme, non seulement un historique très complet du procès des Carmélites déjà étudié, il y a quelques années, par M. le Président Sorel, mais une histoire très détaillée du Carmel de Compiègne pendant le XVIIIe siècle.

M. le président communique une nouvelle lettre de M. Lequint, au sujet du monument Otenin ; après être entré dans quelques détails sur cette question, il expose les difficultés que présente l'exécution du projet de monument, et ajoute qu'il ne les croit pas insurmontables et que c'est avant tout une question de temps et d'argent ; il cite l'exemple de plusieurs projets analogues dont la réalisation a demandé plusieurs années. La lettre de M. Lequint sera transmise à la commission nommée par la Société pour s'occuper du monument d'Otenin et de la défense de Compiègne.

Sur la présentation de MM. Sorel et Cottenet, Mme Binder-Mestro est admise comme membre de la Société.

M. Dervillé continue la lecture de son travail sur l'instruction publique à Compiègne pendant la Révolution.

Il étudie l'organisation des écoles pendant l'année 1794 où l'enseignement obligatoire pour les enfants de 6 à 9 ans était laissé au choix des parents ; aussi vit-on s'ouvrir des classes tenues par des instituteurs et des institutrices laïques, par d'anciens frères des Ecoles chrétiennes et par d'anciennes religieuses.

Nous ne pouvons analyser toute cette partie très documentée et nous nous bornerons

à emprunter au règlement des écoles de Compiègne quelques détails sur les récompenses et les punitions, qui avaient surtout un caractère moral. Les élèves studieux recevaient pour une décade des cartes d'*émulation et de mérite*, délivrées par la Société populaire, qui leur donnaient entrée au Temple de la Raison et place parmi les autorités constituées et accès aux séances de cette société et aux fêtes publiques de la commune. Les élèves paresseux étaient au contraire placés dans le Temple de la Raison sur le banc dit de correction ou d'humiliation et ils étaient de plus privés du signe républicain, c'est-à-dire de la cocarde nationale. Nous ignorons si ces démonstrations purement morales avaient plus d'effet que les coups de martinet et de règle que les précédents instituteurs distribuaient avec libéralité aux élèves paresseux ou indociles, et qui, malgré les efforts du législateur, n'en continuèrent pas moins de rester dans la pratique jusqu'au moment où fut publié en 1834, le premier règlement des Ecoles primaires élémentaires qui porte « que les élèves ne pourront jamais être frappés. »

M. Liénard communique, au nom de M. l'abbé Gallois, un certificat délivré par dom Lalondrelle, principal du Collège de Compiègne, à un garçon de salle congédié par suite d'une réduction de personnel rendue nécessaire par la situation financière de cet établissement.

La Société se constitue en assemblée générale, conformément à ses statuts, pour procéder à l'élection de douze membres appelés à composer le Conseil d'administration pendant les années 1898 et 1899.

Avant de faire procéder au vote, M. le président déclare qu'il décline toute candidature et insiste sur la nécessité d'appeler, par un renouvellement partiel, dans le sein de ce

conseil des membres nouveaux ayant donné à la Société des preuves de leur activité.

Malgré les efforts faits par ses confrères, M. Sorel ne croit pas devoir revenir sur cette décision, tout en leur donnant l'assurance que la Société pourra toujours compter sur son dévouement.

A la suite d'un vote au scrutin secret, les douze membres suivants sont appelés à faire partie du Conseil : MM. Arthur Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, Dervillé, Flamant, J. du Lac, le comte de Lambertye, le comte de Marsy, l'abbé Morel, Eugène Mauprivez et l'abbé Vattier.

A l'issue de la séance, le Conseil se réunira pour désigner parmi ses membres ceux qui devront faire partie du bureau et des commissions.

M. Blu communique un plat et des fragments de vases en terre rouge vernissée, avec ornements en jaune, le plat portant au centre la devise J H S et autour la légende : *Mater Dei, memento mei*, en caractère gothiques ; ces fragments ont été trouvés dans les travaux faits pour le percement de l'impasse Vallette, à une profondeur de 0m80.

Malgré leur apparence ancienne, qui, à première vue, semblerait les faire remonter au XVIe siècle, il paraît établi que ces débris sont d'une époque beaucoup plus récente et ne remontent peut-être pas à plus d'un demi-siècle.

M. l'abbé Martin rappelle que les types de ce genre, exécutés à Savignies, près de Beauvais, ont continué à se faire dans cette commune et à l'Italienne jusqu'à notre époque par des potiers qui ont reproduit fidèlement les modèles de leurs devanciers. Toutes ces pièces étant brisées, mais de pâte fraîche et sans traces d'usage, on se trouve sans doute simplement en présence de cassons abandonnés par des marchands à la suite de la foire

des Capucins. Toutefois, cette fabrication ayant aujourd'hui cessé, il est intéressant de recueillir, comme l'a fait M. Blu, ces débris.

On a aussi trouvé dans ces remblais une petite cuiller en bronze terminée par une figurine nimbée qui paraît remonter à la fin du moyen-âge.

De la peinture religieuse, tel est le sujet de l'étude de M. l'abbé Martin qui s'attache à faire ressortir, d'après un traité d'un savant professeur de Louvain, Molanus, publié en 1594, l'importance de la peinture au point de vue de l'enseignement religieux. « La religion et l'art, le théologien et le peintre, dit-il, se rencontrent sur le même terrain et tous deux travaillent dans le même but. L'un expose la morale et la doctrine chrétienne du haut de la chaire, l'autre l'anime et la fait, pour ainsi dire, parler sur sa toile... Mais le peintre n'aura de succès qu'autant qu'il aura comme l'orateur une foi vive et une pratique constante des vérités qu'il veut peindre. » Tels sont les principes que M. l'abbé Martin développe et explique d'après le traité de Molanus en y joignant de nombreux exemples puisés dans les compositions artistiques des maîtres de la Renaissance.

En terminant, il insiste sur le soin et la prudence que l'on doit de nos jours apporter dans la restauration des œuvres d'art qui nous ont été laissées par les générations précédentes.

M. l'abbé Müller appuie par quelques exemples les dernières observations de M. l'abbé Martin et signale diverses restaurations malheureusement exécutées dans notre région et qui, il faut l'espérer, ne se renouvelleront plus aujourd'hui.

L'ordre du jour de la séance de janvier comprendra : La désignation des délégués au congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne ; le compte rendu des travaux de la

Société pendant l'année 1897 et le compte-rendu financier; Compiègne sous le gouvernement révolutionnaire, par A. Sorel; les dernières représentations des mystères dans nos campagnes, par M. Benaut; le Mont-Berny, par M. Cauchemé, ainsi que les lectures précédemment annoncées, qui, si le temps ne le permet pas, seront renvoyées à la séance de février.



A la suite de la séance, le Conseil d'administration a procédé aux élections du bureau et des commissions, dont voici la composition pour les années 1898 et 1899:

Président,	MM. le baron de Bonnault.
Vice-Président,	l'abbé Vattier.
Secrétaire,	le comte de Marsy.
Secrétaire-adjoint,	B.-A. Dervillé.
Trésorier,	V. Flamant.
Archiviste,	Benaut.

Commission de publication, MM. Cauchemé, J. du Lac et l'abbé Morel; commission des finances, MM. Bazin, le comte de Lambertye et Mauprivez.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

TABLE

Compiègne. — Imp. Poutrel & Levéziel, 9 et 11, rue des Pâtissiers. 0000



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VIII

1899



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE E. LEVÉZIEL
9 et 11, Rue des Pâtissiers

1900

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VIII

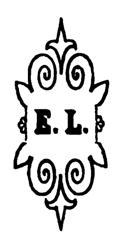
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VIII

1899



COMPIÈGNE

IMPRIMERIE E. LEVÈZIEL

9 et 11. Rue des Pâtissiers

1900

Compte rendu des travaux
de la Société historique de Compiègne
pendant l'année 1898
par M. le comte DE MARSY, secrétaire,
lu à la séance du 19 janvier 1899

Mesdames, Messieurs,

Quand un chat, de ses griffes, a longtemps piétiné dans le panier où sa maîtresse place ses pelotons de laine et ses écheveaux de soie, quand tout a été mêlé, dispersé, il faut à celle-ci une grande patience, cette vertu des femmes, pour tout remettre en place, pendant que, de son œil sournois, le joli félin se demande comment faire pour rétablir le désordre dans lequel il se complaît.

C'est un peu comme la ménagère que je dois procéder en cherchant dans les procès-verbaux de vos séances, dans les différents actes de votre vie sociale, à grouper les faits de l'année écoulée et à essayer d'y introduire un ordre au moins factice.

Il y a si longtemps que je déroule ces pelotons et démêle ces écheveaux que je ne sais plus par quel bout les prendre, dans mon désir d'assortir les nuances et de conserver à votre œuvre son aspect pittoresque et sa gamme de couleurs.

Mais je me promettais d'être bref et je vois que mon préambule dépasse les limites habituelles; aussi prenant la feuille sur laquelle

...umérés les divers points de ce rap... je commence sans plus de façon et si, ...s, je mets la charrue devant les bœufs, ...ire révolutionnaire avant les vieux ...is, je tâcherai du moins de ne rien ou... : si j'ai commis quelques omissions, je ... mes confrères de m'excuser et de me les ...aler afin que je les comprenne dans un for...lable errata.

Maintenant, après avoir écouté mon boni...ent, comme celui du fameux montreur de marionnettes, Lécaillon, qui parcourait nos campagnes, il y a un demi-siècle et dont M. Benaut vous a, d'une façon si pittoresque, rappelé les naïves compositions, jouées au milieu des villages, sur des tréteaux éclairés de chandelles avec le concours des enfants du pays, qui se faisaient acteurs ou figurants pour assister à la comédie, je commence, regrettant que ces troupes ambulantes qui, dans notre enfance, nous retraçaient les vieux mystères ou nous racontaient la tentation de Saint-Antoine aient, même jusque dans les plus petites bourgades, cédé la place aux lourds carrousels d'importation allemande, aux adaptations des drames et des vaudevilles, succès des théâtres de Paris et à l'inévitable Loïe Fuller.

Où sont les antiques marionnettes, auxquelles M. Magnin le savant conservateur de la Bibliothèque Nationale n'avait pas dédaigné de consacrer un volume.

Depuis une dizaine d'années, les études sur la Révolution, provoquées par le centenaire des événements dont elle a été le théâtre, sont devenues plus nombreuses qu'elles ne l'avaient été jusque-là. M. le président Sorel n'avait pas attendu ce moment pour vous faire connaître le changement de noms des rues, les fêtes populaires et le procès des Carmélites de Compiègne, devant le Tribunal révolutionnaire. Cette année, groupant des matériaux

accumulés de longue date dans les archives de Compiègne et de Beauvais, il nous a donné un tableau complet de Compiègne pendant la période révolutionnaire, qui avait été précédé des biographies de deux des personnages qui ont le plus marqué dans notre ville au début de la Révolution : Bertrand-Quinquet et Stanislas le Féron.

Le récit de la mission d'André Dumont dans l'Oise a amené notre président M. de Bonnault à nous montrer, d'après des documents de famille, André Dumont et son terrible compagnon Joseph Lebon, dans une de leurs missions à Montdidier et votre secrétaire a profité de cette circonstance pour faire passer sous vos yeux une suite de portraits et d'autographes de ces conventionnels et d'autres de leurs collègues de nos départements. Si notre Société avait eu à cette séance des graphologues, comme M. Joseph Depoin, ils n'auraient pas manqué de se livrer à des études comparatives sur l'écriture de ces personnages, dont les rôles ont été souvent l'objet d'appréciations bien différentes.

Depuis l'ouvrage de M. Sorel, divers travaux ont été publiés sur les Carmélites de Compiègne, quelques-uns ne sont que des panégyriques sans valeur historique, mais M. l'abbé Blond a écrit sur la doyenne de ces martyres, sœur Charlotte de la Résurrection, une étude importante dont M. l'abbé Morel vous a présenté un compte rendu détaillé.

Quelque obscure qu'ait été l'existence de nos communes rurales pendant la Révolution, les faits que révèlent les documents locaux ne sont pas sans intérêt et apportent d'utiles éléments à l'histoire générale. C'est ce qu'ont fait ressortir M. l'abbé Masson et M. l'abbé Gallois dans leurs études sur Venette et sur Marest-sur-Matz pendant la période révolutionnaire.

J'aurai terminé l'énumération des travaux

relatifs à cette époque en vous rappelant la curieuse affiche que vous a communiqué M. Benaut annonçant l'organisation à Beauvais en l'an VI, d'une fête de l'agriculture, rédigée dans le langage mythologique et boursouflé si en usage alors.

M. Sorel s'occupe depuis longtemps de la topographie de Compiégne ; il a dépouillé la plupart des censives et des actes de vente des maisons anciennes de la ville ; nul plus que lui n'a poussé à la belle reproduction de la partie principale du plan de Chandellier, si bien exécutée, il y a quelques années, sous la direction d'un de nos anciens présidents, M. Souhart, mais il vous a montré combien cette reproduction était insuffisante, puis qu'elle ne nous donnait que le Compiègne intra-muros et qu'elle ne renfermait ni le quartier Saint-Lazare, ni l'ancienne paroisse de Saint-Germain ; aussi, sur sa proposition, avez-vous décidé de faire faire des reproductions de ces différentes parties de la ville, et plus tard un plan d'assemblage à plus petite échelle de l'ensemble de ce plan.

Où enterrait-on les Compiégnois, telle est la question que s'est posé M. Sorel et après avoir rappelé les nombreuses sépultures qui existaient dans les églises paroissiales et dans celles des couvents, il nous a montré que des motifs de salubrité avaient décidé, dans les premières années du règne de Louis XVI, la municipalité de Compiègne à obéir aux injonctions de l'Intendant et à créer le cimetière de Clamart, ouvert en 1786 et qui, pendant un siècle, a été seul affecté à l'inhumation des habitants des paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Antoine.

Le cimetière de Saint-Germain, aujourd'hui désaffecté et qui va céder la place au nouveau cimetière du Sud, a eu aussi sa page dans ce travail.

A diverses reprises, M. du Lac vous a, il y

a de longues années déjà, entretenu de l'histoire des divers établissements hospitaliers de Compiègne, dont il avait été l'un des administrateurs les plus dévoués, mais ses notes restées incomplètes n'ont pas été publiées. M. l'abbé Vattier, reprenant le même sujet, a de nouveau dépouillé les archives déposées à l'hôpital et, dans plusieurs de nos séances, il vous a lu les premiers chapitres de ce travail, dont nous espérons avoir bientôt la suite.

Que dirai-je de M. l'abbé Morel, toujours infatigable; tout en poursuivant la publication du cartulaire de Saint-Corneille, trop lente à son gré et dont le troisième fascicule est entièrement composé, il achève une étude sur la liturgie des anciens diocèses de Beauvais, Noyon, Soissons et Senlis, œuvre qui méritera de figurer à côté des travaux qui ont valu à M. le chanoine Ulysse Chevalier, une si grande place parmi nos érudits contemporains.

Mais, il se délasse aussi en traitant des sujets de moindre importance et cette année il vous a fait connaître le résultat de ses recherches sur les Domeliers.

Serai-je indiscret, en ajoutant qu'après nous avoir donné les monographies d'Houdancourt et du Fayel, il prépare un travail analogue sur toutes les communes du canton d'Estrées-Saint-Denis, où naturellement doit figurer sa paroisse, Chevrières, dont vous n'avez pas oublié la belle église. C'est en vue de sa description qu'il a fait à M. Meuraine un appel qui est toujours entendu et notre confrère a bien voulu exécuter la reproduction des belles verrières du XVI[e] siècle qui ornent le chœur de cette église. Mais si la photographie donne la représentation exacte de ces verrières, elle ne peut nous en faire connaître tous les détails artistiques et rendre l'expression des physionomies si vivantes des personnages qui y sont figurés. C'est ce qu'a

essayé de faire M. l'abbé Müller, en calquant quelques unes de ces têtes qui sont de véritables portraits, comme vous avez pu en juger dans notre dernière séance.

Sans pouvoir rivaliser pour la richesse avec les églises de Beauvais et de Clermont, quelques-unes de nos églises conservent encore de précieuses verrières, restes d'écoles célèbres dans le Beauvaisis et le Vexin ; M. l'abbé Gallois a photographié celles d'Orrouy et vous en a donné l'explication. Il y aurait là le sujet d'une étude, qui a été effleurée par M. l'abbé Müller pour l'arrondissement de Senlis, mais n'a pas encore été tentée pour le nôtre et cependant il existe encore à Baugy, par exemple, des vitraux du seizième siècle principalement, qui, par l'intérêt de leurs sujets, par la naïveté de leurs détails et la richesse de leur coloris, défient tout ce que font nos modernes verriers. Je me borne à signaler ce travail à ceux de nos confrères en quête d'un motif d'études, comme je leur indique aussi la recherche de ces retables flamands, en bois sculpté, dont l'un des plus remarquables dans nos environs est celui de Thourotte étudié d'une manière si consciencieuse par M. l'abbé Marsaux.

Dans un précédent compte-rendu, je vous disais que si nos séances, toujours très suivies, ne cessaient d'être alimentées de travaux et de communications, c'était toujours aux mêmes membres qu'elles étaient dues, je suis heureux de constater qu'il n'en est plus ainsi aujourd'hui et que nous avons trouvé dans les nouveaux confrères que vous avez admis depuis quelque temps des collaborateurs actifs et qui viennent vous apporter des éléments nouveaux; qu'il me soit permis d'en remercier en votre nom MM. les abbés Gallois, Marsaux, Müller et Vattier, M. Fleuret, ainsi que M. Meuraine qui, en vous montrant les épreuves de ses photographies, fait revi-

vre sous vos yeux les monuments visités dans vos excursions.

MM. les abbés Müller et Marsaux sont aussi d'infatigables explorateurs ; ils parcourent le crayon à la main nos paroisses rurales et viennent vous apporter le résultat de leurs recherches. M. Müller s'attache de préférence au style des édifices, à leur caractère, il en discute les dates avec un grand sens critique ; M. Marsaux est attiré surtout par les détails ; il recherche les sculptures, décrit les autels et leurs rétables, visite les sacristies, et en fait sortir la vieille orfèvrerie et les anciens ornements. Par d'ingénieux rapprochements, il en étudie les sujets et nous apporte des éléments pour cet inventaire des richesses d'art de la France, auquel nous devons tous contribuer. Grâce à eux, nous recueillons de précieux renseignements et nous tenons à les en remercier.

Ce n'est pas seulement dans les travaux communiqués à la Société que s'est affirmé le zèle de nos confrères. Plusieurs ouvrages importants publiés par nos membres titulaires et correspondants, témoignent de leur activité.

Notre président M. de Bonnault vient d'achever pour la Société des Antiquaires de Picardie la rédaction d'un travail sur Montdidier destiné à paraître dans la *Picardie monumentale*, M. Bazin a fait imprimer son histoire des abbesses de Royallieu et donné au *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie* une suite de notes sur des détails de l'histoire de Compiègne aux deux derniers siècles ; M. le vicomte de Caix de St-Aymour vous a envoyé récemment un recueil de mémoires sur le département de l'Oise ; M. le comte de Luçay, deux études importantes sur le comté de Clermont-en-Beauvaisis ; M. Janvier, une histoire de Domart-lès-Ponthieu, enfin, je remplirais une page avec l'indica-

tion des brochures de M. l'abbé Marsaux. Je ne dois pas oublier la plus importante de ces publications, l'archéologie romane dans le diocèse de Soissons que vient d'achever M. Lefévre-Pontalis.

Comme les années précédentes, la Société s'est associée à la plupart des manifestations historiques qui ont eu lieu en France et à l'étranger. Au mois de janvier M. le Président Sorel vous représentait à la Cinquantaine de la Société archéologique de l'Orléanais et vous rendait compte de cette fête dans laquelle il avait remis à Mgr Desnoyers, président d'honneur et doyen de la Société orléanaise, le diplôme de membre correspondant. Au Congrès de la Sorbonne, MM. Sorel, l'abbé Morel et l'abbé Müller faisaient des lectures toujours favorablement écoutées et à cette occasion M. le Ministre de l'Instruction publique remettait à ce dernier les palmes d'officier d'Académie, en même temps qu'il annonçait la nomination comme chevaliers de la Légion d'honneur de deux de vos correspondants, M. Emile Delignières, président de la Société d'Emulation d'Abbeville et M. Ernest Petit, président de la Société des Sciences historiques de l'Yonne ; au mois de juin votre secrétaire félicitait M. Alfred Béquet, président de la Société archéologique de Namur, à l'occasion de la remise de son buste, qui coïncidait avec le jubilé demi-séculaire de cette savante compagnie. Peu de jours après, M. le comte de Lambertye donnait une preuve de vos sentiments de sympathie à la Société d'archéologie lorraine, en prenant part aux fêtes organisées à l'occasion de son Cinquantenaire. Au mois de juillet, près de quinze membres de la Société vous représentaient au Congrès archéologique de France à Bourges. En août, la Société voyait ses délégués prendre part au Congrès de la fédération des Sociétés savantes de Belgique,



à Enghien-en-Hainaut. En septembre, enfin, une lecture sur les réceptions d'ambassadeurs à Compiègne, faite par votre secrétaire au Congrès d'histoire diplomatique de La Haye, donnait une nouvelle preuve de l'intérêt que vous ne cessez de porter au mouvement historique tant en France qu'à l'étranger.

La Société n'a fait cette année qu'une excursion, dans laquelle elle a visité la curieuse ville de Dammartin, le beau château du chancelier Du Prat à Nantouillet et le vieux collège des Oratoriens de Juilly. Cette excursion des plus intéressantes a réuni un nombre exceptionnel de nos confrères et attiré parmi vous plusieurs de nos correspondants. La Société des Antiquaires de Picardie a visité Compiègne et Pierrefonds et vous avez tenu à honneur de déléguer quelques-uns de vos confrères pour lui faire les honneurs de notre ville ; enfin, répondant à l'invitation du Comité archéologique de Senlis, plusieurs d'entre vous ont pris part à une très agréable course dans la vallée du Thérain, à Bury, à Mouy et au beau château de Mouchy, dont on revoit toujours avec plaisir les collections historiques et artistiques.

Vous n'avez cessé, vous le voyez, d'entretenir les rapports les plus cordiaux tant avec les Sociétés voisines de vous qu'avec celles qui sont dispersées sur le territoire de la France et même à l'étranger. Nous espérons que cette année, il nous sera donné de reprendre l'idée dont nous vous avons entretenus à diverses circonstances et d'organiser dans le département de l'Oise des réunions dans lesquelles se retrouveraient les membres des diverses Associations du département qui poursuivent le même but. De là naîtront, nous n'en doutons pas, des liens plus étroits qui nous permettront de rendre de plus grands services pour la préservation

de nos monuments et faciliteront les travaux entrepris par la plupart d'entre nous.

Il y a peu de mois, un libraire de Paris mettait en vente un splendide atlas manuscrit somptueusement relié renfermant quarante planches comprenant les plans et coupes en élévation du Palais de Compiègne, de la Vénerie, des Petites écuries, de la Chancellerie, etc., au milieu du premier Empire. Il y avait là pour nous une mine de documents précieux pour les travaux que nous pouvons avoir à effectuer sur la topographie de Compiègne au commencement de ce siècle. Malgré le prix élevé de ce recueil unique, votre bureau a pensé que c'était une occasion qu'il ne pouvait laisser échapper et cet album fait aujourd'hui partie de vos archives où chacun de vous pourra le mettre à profit.

La Bibliothèque et le Musée Vivenel ont continué à être l'objet de votre sollicitude.

De nombreuses publications dont les listes ont été publiées dans vos procès-verbaux vous ont fait connaître les nouveaux ouvrages que vous pouviez aller consulter à la Bibliothèque de la Ville qui, chaque jour s'augmente et qui, grâce au zèle de M. Ridoux, est l'objet d'un classement plus méthodique, en même temps que les heures de travail presque doublées vous en facilitent l'accès.

Le Musée Vivenel a reçu de l'administration municipale de nombreux fragments de sculpture du moyen âge provenant des travaux exécutés à l'ancien Hôtel-Dieu et que MM. Blu et Fleuret ont bien voulu vous faire connaître. Vous avez contribué à l'accroissement de cette collection en y déposant quatre plaques de cheminées en fonte offertes par M. Molleveaux, une curieuse inscription de Philippe Béra, provenant de l'église des Jacobins, qu'a bien voulu vous donner un de vos correspondants, M. Dubuisson, et divers autres objets.

A cette occasion, permettez-moi de me faire l'interprète d'un vœu de quelques uns de nos confrères. Ne pourrions-nous reprendre, dans les journées d'hiver où les excursions à la campagne nous sont interdites par les rigueurs du temps, quelques visites dans la ville, comme celles qui, il y a une quinzaine d'années, nous ont permis, sous la conduite de M. Méresse, d'explorer le Compiègne souterrain. Les premières de ces visites ne pourraient-elles pas être pour le Musée Vivenel, M. Blu en achève le catalogue et nous sommes convaincus qu'il voudrait bien accepter d'être notre guide dans cette collection qu'il connaît aujourd'hui si bien. D'autres de nos confrères, je n'en doute pas, suivraient son exemple, M. Garand nous montrerait les œuvres de sculpture dispersées dans le parc du Palais et qu'il a décrites dans une de vos séances, et l'on ne pourrait nous reprocher, comme le font quelquefois les étrangers que nous conduisons dans nos rues, de tout connaître, excepté la ville que nous habitons.

L'année dernière était à peine commencée que nous perdions M. Alfred de Varanval, d'autres deuils ont suivi celui-ci et successivement nous avons vu disparaître MM. Mercier, (d'Ourscamp), le docteur Alfred Fourrier, l'abbé de Maindreville, de Villeplaine, membres titulaires, Gérin, l'abbé Pécheur et Frédéric Moreau, membres correspondants; enfin, depuis le 1er janvier, M. Léonce Perrot du Vernay.

Votre président, en ouvrant chacune des séances, a dit un dernier adieu aux membres que nous avons perdus, aussi me bornerai-je à vous rappeler aujourd'hui leurs noms.

Vous avez pendant cette année inscrit sur vos listes les noms de six nouveaux membres titulaires, Mlle Le Féron de la Brugère, MM. le comte de Mauroy, Fleuret, le chanoine Pihan, le comte Max de Béthune et Fernand de

Varauval. et ceux de deux correspondants, Mgr Desnoyers, et M. Paul Lafollye.

Plusieurs de ces noms nous sont déjà connus, ce sont ceux des fils d'anciens membres de la Société. A tous, nous souhaitons la bienvenue parmi nous.

J'ai déjà signalé quelques unes des distinctions obtenues par les membres de la Société dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, qu'il me soit permis de rappeler encore que M. le comte Jacques de Bréda a vu sa conduite pendant la guerre de 1870-71 et ses services comme capitaine de l'armée territoriale, récompensés par la croix de chevalier de la Légion d'honneur, que M. Molleveaux a été nommé chevalier du Mérite agricole, que M. Lefèvre-Pontalis, a obtenu le prix Fould pour son bel ouvrage sur l'architecture romane dans le diocèse de Soissons et qu'enfin notre président M. le baron de Bonnault a reçu de la Société d'archéologie de Bruxelles, l'un des corps savants les plus actifs de la Belgique, le diplôme de membre correspondant.

Notre société, Messieurs, compte près de la moitié de ses membres titulaires hors de Compiègne, et si ceux qui habitent la ville peuvent chaque mois, en assistant à vos séances, jouir de la primeur de vos travaux, s'instruire toujours et entendre parfois de brillants orateurs et de charmants causeurs, nous devons aussi penser aux autres et par nos publications les tenir au courant du mouvement dont la salle où nous nous réunissons est le centre.

L'an dernier nous avons distribué l'important ouvrage de M. le baron de Bonnault sur les francs-archers de Compiègne qui a obtenu l'approbation des critiques les plus autorisés dans nos principales revues historiques et le sixième fascicule de nos procès-verbaux. Le septième vous sera distribué dans quelques

jours. Le troisième fascicule du cartulaire de Saint-Corneille de M. l'abbé Morel est entièrement composé et n'attend qu'une dernière correction pour être mis en pages ; des planches ont été exécutées par l'illustration d'une description de la chapelle de Saint-Nicolas, dont la ville a entrepris la restauration et qui, nous l'espérons, sera bintôt ouverte à la fois au culte et à l'admiration des artistes.

M. Cauchemé a continué la lecture dans nos séances de ses études sur les découvertes romaines de la forêt de Compiègne et bientôt les dessins qui représentent si exactement les objets recueillis, serontlithographiés et publiés avec leur texte. Enfin, le neuvième volume de votre bulletin est en cours d'impression.

Tel est Messieurs, le bilan que j'ai à vous présenter, en vous demandant un bill d'indulgence ; assurément nous avons travaillé mais peut-être pourrions-nous faire plus et mieux, dans le siècle qui va bientôt s'ouvrir.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 19 janvier 1899

Présidence de M. le baron de BONNAULT d'HOUET

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, R. Chevallier, Colin, Daussy, Fleuret, l'abbé Gallois, le comte de Lambertye, le baron de la Motte, Henry Lefebvre, Madame Le Féron d'Eterpigny, le comte de Marsy, l'abbé Morel, l'abbé Müller, le commandant Palat, Plessier, Madame de Poul et l'abbé Vattier assistent à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose sur le bureau les publications suivantes offertes par les auteurs : Le comté de Clermont en Beauvaisis ; I. Un referendum législatif au XVIe siècle ; II. Comtes engagistes, Clermont en 1789, par le comte de Luçay ; Etude sur Domart-les-Ponthieu, par A. Janvier et Ch. Bréard ; le vicomte de Caix de Saint-Aymour : Mémoires sur le département de l'Oise ; et des mémoires ou bulletins des Sociétés archéologiques du Midi et de l'Orléanais, de la Société des Antiquaires de Morinie, de la Société historique du Gatinais, de la Société archéologique de Château-Thierry et de la Société historique d'Aix-la-Chapelle.

M. le Président annonce la mort de M. Léonce PERROT DU VERNAY, membre titulaire, décédé dans les premiers jours de janvier et qui faisait partie de la Société depuis sa fondation : Il se fait l'interprète des sentiments de regrets

de la Société auprès de la famille de notre regretté confrère, et prie les membres présents de s'associer également, par une manifestation sympathique au deuil qui vient de frapper M. le Président Sorel, par la mort de son gendre M. Lisle.

Depuis sa dernière réunion, la Société a perdu également deux de ses membres correspondants. M. Charles Read, ancien chef de la division historique de la préfecture de la Seine, et M. Chabouillet, conservateur honoraire du cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, tous deux décédés à Paris.

M. l'abbé Mazeran, chanoine honoraire de Beauvais, chevalier de la Légion d'honneur, curé de Saint-Antoine, présenté par MM. l'abbé Philippet et Dubloc, est admis en qualité de membre titulaire.

M. de Marsy, en qualité de secrétaire, donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1898.

M. le comte de Lambertye, au nom de la Commission des finances, présente un rapport sur le compte du trésorier pendant l'année 1898.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées, décharge est donnée au trésorier par un vote de l'Assemblée ; des remerciements lui sont adressés, ainsi qu'aux membres de la Commission.

M. Benaut, n'ayant put achever la lecture inscrite au programme, signale quelques articles intéressant l'histoire ou l'archéologie dans des publications périodiques adressées à la Société d'agriculture et déposés à la Bibliothèque de la Ville ; ce sont dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture d'Orléans, des recherches de Mgr Desnoyers, sur l'instruction primaire à Orléans avant la Révolution et une étude de M. Guerrier sur les irrégularités volontaires que l'on remarque dans l'architec-

ture des anciens et notamment dans la construction du Parthénon; dans la *Bresse louhannaise* deux travaux de M. le sénateur Guillemaut, le premier sur l'histoire de la Révolution dans cette région, le second sur le patois local.

M. de Marsy, à l'occasion de ce dernier travail dont il cite des passages, s'élève contre la tendance trop généralement admise aujourd'hui par les linguistes qui font des recueils de locutions patoises, d'y introduire des termes tout modernes d'argot parisien, de langage de caserne ou de turf, qui n'ont rien de commun avec les expressions qui devraient former ces glossaires ; il insiste aussi sur le grand nombre de ces mots qui, écrits avec des élisions de voyelles et des apostrophes, ne sont que des transcriptions de déformations populaires.

M. l'abbé Müller communique quelques nouvelles observations sur l'architecture des différentes églises des environs comprises dans le travail dont il a été déjà en partie donné lecture et qui, suivant les itinéraires de nos lignes de chemins de fer et partant toujours de Compiègne, nous conduit jusqu'aux portes de Soissons, de Roye, de Clermont.

M. l'abbé Morel achève la lecture de son travail sur la liturgie dans les anciens diocèses de Beauvais. Noyon et Senlis, du XIIIe au XIVe siècle.

M. de Marsy lit, au nom de M. Bazin, empêché d'assister à la séance, le commencement d'un travail sur la seigneurie du Petit-Margny.

Au XVe siècle, Margny était séparé de Compiègne par de vastes prairies, dont la plus grande partie, quatre-vingts arpents, appartenait à la Ville qui la tenait en vertu d'une donation de Philippe-Auguste. Une partie de ces terrains avaient appartenu aux Templiers,

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 16 février 1899

Présidence de M. le Bon de BONNAULT d'HOUËT

MM. Benaut, Blu, le baron de Bonnault, Cauchemé, Colin, l'abbé Demouy, Fleuret, Garand, l'abbé Gallois, Haye, J. du Lac, le comte de Lambertye, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Mareuse, le comte de Marsy, l'abbé Martin, Mauprivez, l'abbé Morel, le chanoine Müller, le chanoine Pihan, Plessier, Mme de Poul, l'abbé Vattier et de Trémisot assistent à la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et procède au dépouillement de la correspondance qui renferme plusieurs circulaires ministérielles relatives au Congrès de Toulouse, des remerciements de M. le chanoine Mazeran, nommé membre de la Société, et des excuses de M. le président Sorel.

Les ouvrages adressés à la Société consistent en publications des Sociétés de l'Histoire de Paris, des Etudes des Hautes-Alpes, des Antiquaires de la Morinie, la Revue du Maine. — Les Drames sous la couronne ; l'Impératrice Elisabeth d'Autriche, sa famille et le duc de Brunswick, Charles II, par Gadobert, offert par M. Garand ; Les Seigneurs de Beaurepaire-sur-Oise, par le marquis de Luppé, offert, au nom de l'auteur, par M. l'abbé Morel ; Extrait des Grands Dictionnaires Biographiques, M. Sorel.

M. le Président annonce la mort de M. A.-L.



MOULIN, secrétaire de la Société Archéologique de Château-Thierry, membre correspondant, décédé dans sa 76e année. Il rappelle l'aimable caractère de notre confrère, la finesse de ses observations et l'élégance avec laquelle il publiait dans les annales de la Société de Château-Thierry de nombreux articles et de fréquents comptes rendus.

M. l'abbé DRAYE, premier vicaire de Saint-Jacques, présenté par M. l'abbé Philippet et M. l'abbé Vattier, est admis en qualité de membre titulaire.

M. l'abbé Morel est délégué pour représenter la Société Historique au Congrès des Sociétés savantes à Toulouse.

M. Benaut commence la lecture d'une étude sur l'Agriculture dans l'arrondissement de Compiègne depuis un siècle.

Il fait ressortir l'importance qu'a eue dans tous les temps et à toutes les époques, la culture de la terre, la plus indispensable des professions, car c'est elle qui est pour les peuples l'unique moyen de développer leur industrie, leur commerce, et en un mot la vie nationale.

Dans un rapide coup d'œil, il rappelle les encouragements que depuis les Hébreux et les Chinois, tous les gouvernements ont donné à l'enseignement agricole. Cependant beaucoup de ces efforts sont longtemps restés sans résultat. Les assemblées de la première République eurent beau décréter que l'agriculture serait enseignée obligatoirement dans toutes les écoles publiques, ces lois et décrets restèrent sans appplication générale jusqu'en 1879, où chaque département dut avoir un professeur spécial d'agriculture et en 1883 où l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture devint obligatoire dans toutes les écoles primaires publiques.

« Mais, ajoute M. Benaut, dans l'arrondissement de Compiègne, grâce à l'initiative de la

Société d'agriculture et particulièrement du vicomte de Tocqueville, président et de M. Louis Gossin, secrétaire, l'enseignement cultural florissait trente ans avant la loi de 1879. »

A la suite d'une loi du 3 octobre 1848 sur l'enseignement agricole et de la fondation de l'Institut de Versailles, dirigé par l'illustre Gasparin, Gossin, son élève, entreprit, sous le patronage de la Société d'agriculture, des cours d'abord à Compiègne et à Noyon et plus tard à Beauvais et dans d'autres villes du département. Grâce à cette initiative, Compiègne et sa Société d'agriculture furent vite signalés à l'attention de la région du nord de la France. Des concours s'organisèrent à Compiègne, puis dans chacun des cantons ; les meilleures exploitations reçurent des prix et des médailles, les ouvriers agricoles les plus méritants, des primes en argent, les élèves et les instituteurs les plus zélés, les premiers des livrets de Caisse d'épargne, les seconds des médailles et des livres pouvant leur permettre d'étendre leurs connaissances.

Grâce à cet enseignement, les rendements s'améliorèrent, la propriété augmenta de prix, les salaires doublèrent ; les nombreuses industries qui vivent des produits du sol firent de rapides progrès. La fortune publique et le bien-être des populations s'accrûrent dans des proportions jusqu'alors inconnues. Et ce n'est pas la faute de l'enseignement cultural si la moralité générale, si la paix sociale n'ont pas suivi l'évolution du progrès rural où l'esprit révolutionnaire a moins de prise que partout ailleurs.

M. l'abbé Vattier continue ses recherches sur l'Hôtel-Dieu de Compiègne au moyen âge. Il fait l'énumération des libéralités que Saint-Nicolas-du-Pont reçut des successeurs de saint Louis. Louis-le-Hutin donne aux religieux une habitation et des bois à la Brevière, mais

hélas, le dicton : *Qui terre a, guerre a*, ne tarda pas à s'appliquer à eux et ils eurent avec les Maîtres des Forêts des difficultés pour faire enlever les arbres qu'ils avaient abattus sur leur propre terrain. Charles V leur lègue par son testament, 500 florins d'or dont l'on achète un fief sur le minage de Compiègne, et des terres autour de Bouquy et de Belloy, à Venette, etc. Charles VI, prenant en considération les charges qu'ils ont pour nourrir et soutenir les pauvres malades et « femmes gissans », dont ils sont toujours fort chargés, leur accorde des remises d'impositions pour la vente de leurs bleds (1408). Peu de temps après les dernières défaites des Anglais à Meaux et à Pontoise, Charles VII, en 1441, confirme leurs privilèges.

A ces dons royaux venaient se joindre les cadeaux des particuliers ; ainsi en 1408, Agnès du Clos, jadis femme Pierre du Crocq, de Mercières, qui est malade à l'Hôtel-Dieu, lègue deux pièces de terre sises à Mercières, avec le fumier qui se trouve en sa maison, des créances, des draps, une poêle d'airain et d'autres objets mobiliers.

M. de Marsy signale l'intérêt qu'offrent les nombreux mémoires et factums publiés depuis le XVI[e] siècle à l'occasion de procès civils. Il rappelle un certain nombre de ceux qui concernent Compiègne, mais fait remarquer que le plus souvent ces mémoires, rédigés par des procureurs, renferment des analyses trop sommaires ou inexactes des titres allégués, des affirmations douteuses et une grande exagération dans les faits.

Après la réunion à l'abbaye du Val-de-Grâce de Paris de la mense abbatiale de Saint-Corneille de Compiègne, l'évêque de Soissons réclama des droits de juridiction auxquels s'opposa l'abbaye, ce qui donna lieu à un procès qui dura plus d'un demi-siècle. De nombreux mémoires furent publiés de part et

d'autre. Une curieuse correspondance de Dom Martène avec un liégeois, le baron de Crassier, nous fait connaître que le savant bénédictin est l'auteur du plus complet de ces mémoires en faveur de l'abbaye, qui ne compte pas moins de 72 pages in-folio et fut imprimé à Paris en 1725. Dans cette correspondance, Martène nous donne les noms des collaborateurs de l'évêque de Soissons, deux jésuites, connus par leurs travaux de controverse.

Ainsi que cela avait été proposé à la séance précédente, les membres de la Société ont, à la suite de la réunion, visité, sous la conduite de M. Blu, les appartements de réception de l'Hôtel-de-Ville et une partie des salles du Musée Vivenel.

Cette visite a eu un plein succès et il a été décidé que le mois prochain, on continuerait à examiner les œuvres d'art antique et les tableaux qui se trouvent dans les deux galeries du fond de la cour.

Pour extrait :

Le Secrétaire, Marsy.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 16 mars 1899

Présidence de M. le baron de BONNAULT d'HOUËT

MM. Benaut, Blu, le baron de Bonnault, Cauchemé, l'abbé Draye, Fleurêt, Garand, l'abbé Gallois, J. du Lac, le comte de Lambertye, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, le baron de Lesser, le comte de Marsy, E. Mauprivez, le chanoine Müller, le commandant Palat, le chanoine Pihan, Plessier, Mme de Poul, et M. de Romiszowski, assistent à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal et dépose sur le bureau un volume des publications de l'*Académie delphinale*, de Grenoble.

Il annonce qu'à son dernier voyage à Paris, notre confrère M. Henry Meyer a bien voulu lui donner pour les archives de la Société un grand nombre de documents et de notes concernant principalement l'histoire de Ribécourt et d'Ourscamp.

En attendant qu'il puisse dépouiller ce nouveau don de notre confrère, M. de Marsy prie les membres de la Société de vouloir bien se joindre à lui pour exprimer toute leur gratitude à M. Henry Meyer.

M. le Président présente les regrets de M. Alex. Sorel, qui communique une lettre de M. Madeleine annonçant qu'il s'occupe activement de la reproduction des parties du plan Chandellier et qu'il espère avoir achevé ce travail pour le mois prochain.

-cture de la suite du
-r la seigneurie du Petit-
-cessivement l'hôtel de
. primitivement à Pierre
-aître chapelier et à Louis
- isseur sur la place du
- pour enseigne une épée,
- profession. Bruyant était
-ture des armes nécessaires
-n revient souvent dans les
-ceux de son frère Martin
-s, qui exerçaient la même
-nier vendit en 1681 l'hôtel
-s Flammermont, maître du
- ie. L'hôtel de Saint-Antoine,
-n. baillé par la Ville en 1628
-ct, tirait son nom d'une cha-
- la tradition, se serait éle-
- -placement. L'hôtel de la Pu-
- it bâti en 1608 par Arthur
-n donna ce nom parce que
-vait été prise sur ce terrain.
- était très fréquentée et ses
- joignaient un important com-
- de Bourgogne qui arrivaient à
- l'Oise. Jean Fauchart, succes-
- eut à soutenir à ce sujet un
- a Ville qui lui réclamait un
- e. Ce même droit lui était ré-
- de Vaterre, qui se prétendait
- -gny, tandis que la Ville dé-
- ui-ci n'était que le seigneur du
- -villiers. De nombreux procès
- tout le cours des XVIIe et XVIIIe
- l'histoire de l'hôtel de la Pu-
- ont connaître les noms de ses
- successifs. Devenue au milieu de
- brasserie pendant quelques an-
- tellerie a fait place à une mai-
- portant le n° 4 de la place du
- -urrages, et sur la façade de la-
- -iété historique a fait placer une

inscription rappelant la prise de Jeanne d'Arc.

M. de Bonnault lit, au nom de M. l'abbé Morel, une notice sur la division de la ville de Compiègne en trois paroisses en 1199. L'auteur rappelle qu'il y a sept cents ans la ville de Compiègne ne formait qu'une seule paroisse, celle de Saint-Germain, lorsque l'évêque de Soissons, Nivelon de Chérisy, voulut créer deux nouvelles églises. L'abbé de Saint-Corneille s'éleva contre cette prétention en invoquant la donation de l'église Saint-Germain, faite à son monastère par Charles le Simple en 917. L'évêque faisait valoir sa juridiction épiscopale, l'abbé ses droits de propriétaire. En présence de ce conflit, les deux parties s'adressèrent au pape. Celui-ci chargea l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis de procéder à une enquête, à la suite de laquelle intervint une transaction de bon cœur, dont voici les principales dispositions : La paroisse de Saint-Germain sera divisée en trois paroisses ; l'évêque de Soissons, à qui appartient le soin des âmes, possèdera dans les trois églises autant de juridiction qu'il en avait dans l'église de Saint-Germain. L'abbé de Saint-Corneille, dont le droit de patronage est incontestable, exercera ce droit sur les trois églises aussi complet qu'il en usait sur l'église de Saint-Germain. D'autres dispositions sont relatives aux sépultures et aux autres églises non paroissiales et chapelles.

M. l'abbé Gallois signale une découverte numismatique récemment faite à Vandélicourt, dans un chemin proche de la cour de la ferme de M. Jules Bouchoir. Un de ses enfants remarqua une burette en grès d'environ 10 centimètres de hauteur, que des poules venaient de découvrir en grattant et fut surpris d'y entendre un cliquetis de médailles. Son frère aîné la brisa et y trouva 48 pièces de monnaie en argent, dont quarante-six, au type

dit des florettes, portent le nom de *Carolus francorum rex* et doivent être attribuées à Charles VI ; les deux dernières sont au nom et aux armes du duc de Bourgogne Jean-Sans-Peur. Ces pièces, qui datent du commencement du xve siècle et sont dans un excellent état de conservation, ont dû être enfouies en cet endroit peu de temps après leur émission, au moment où la guerre de Cent-Ans désolait nos contrées. Est-ce la fortune d'un habitant du pays, la solde d'un soldat, rien ne pourra jamais nous renseigner à ce sujet.

M. de Marsy analyse la publication récente des extraits des mémoires du duc de Croy-Solre, faite par le vicomte de Grouchy et signale les passages qui sont relatifs aux séjours du duc à Compiègne sous Louis XV. M. de Bonnault signale les articles publiés en ce moment dans la *Revue des Deux-Mondes*, par le comte d'Haussonville sur le duc de Bourgogne et les détails qu'il donne sur le camp de Compiègne en 1698.

A la suite de la séance, les membres de la Société se rendent au musée où sous la conduite de M. Blu, ils achèvent d'étudier les collections d'antiquités et les tableaux exposés dans les galeries sises au fond de la cour et qu'un nouveau classement permet de mieux apprécier.

Nous nous faisons l'interprète de tous en remerciant notre confrère M. Blu, des explications qu'il a bien voulu nous donner avec autant de complaisance que d'érudition.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes à Toulouse. — Suite des travaux de MM. Bazin et l'abbé Vattier. — Aperçu de documents donnés à la Société par M. H. Meyer, etc.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 20 Avril 1899

Présidence de M. le baron de BONNAULT d'HOUËT

MM. Benaut, Blu, le baron de Bonnault d'Houët, le comte Jacques de Bréda, Cauchemé, le docteur Chevallier, R. Chevallier, Colin, Daussy, Fleuret, l'abbé Gallois, Garand, J. du Lac, Liénart, H. Lefebvre, le comte de Marsy, Meuraine, l'abbé Morel, Nolet, le commandant Palat, le chanoine Pihan, Plessier, Mme de Poul, le président Sorel, de Trémisot et l'abbé Vattier, membres titulaires, sont présents :

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et dépose sur le bureau les publications suivantes adressées à la Société : La cession de la mairie de Pontpoint, par M. l'abbé Morel ; Le Masque de Fer, par M. Loquin ; Etudes d'ethnographie préhistorique, V. par MM. E. Piette et J. de Laporterie ; Œuvres complètes, par M. E.-E. Théodule (3e édition) ; Revue historique du Maine, T. 44e ; Revue de l'histoire des Religions ; Bulletins de la Diana, de la Société d'Etudes des Hautes Alpes, de l'Académie royale d'archéologie de Belgique ; de la Société d'archéologie de Bruxelles ; Mettensia II, cartulaire de Gorze, publication de la Société nationale des Antiquaires de France.

M. le Président annonce la mort de M. Eugène Mauprivez, membre du Conseil d'administration de la Société, décédé à Compiègne, dans sa soixante-treizième année.

M. Mauprivez était un des membres les plus assidus de la Société à laquelle il a fait de fréquentes communications ; il a publié, avec M. Bazin, une étude sur les bouchers de Compiègne, et donné à notre bulletin, une notice sur une pierre sculptée trouvée à la Madeleine et offerte par lui au Musée. Notre confrère connaissait, et il était l'un des derniers, l'ancienne topographie et l'histoire des vieilles familles de la ville ; sa perte sera vivement ressentie par tous et M. le Président tient à se faire l'interprète de nos regrets pour la mort imprévue de notre confrère qui assistait encore à notre dernière séance et y prenait la parole.

M. Emile BÉNARD, architecte du palais de Compiègne, présenté par MM. Cauchemé et Sorel, est admis en qualité de membre titulaire.

M. le commandant Palat donne lecture d'un important travail intitulé *Compiègne en 1814*.

Il commence par indiquer quelle était la situation générale de notre pays au commencement de 1814, retrace les mesures prises en vue de la défense de la ville contre une invasion menaçante et qui se manifestait déjà dans le nord-est de la France. Après avoir montré quelles étaient les forces dont disposaient les généraux français pour résister à Laon, à Soissons notamment, l'état déplorable dans lequel se trouvaient le plus souvent les contingents étrangers, les polonais par exemple qui arrivaient, sans vêtements, sans armes et sans munitions, il fait ressortir les efforts tentés par le sous-préfet de Compiègne Delmas, avec le concours dévoué de l'administration municipale qui avait à sa tête M. de Lancry.

Malheureusement quand le danger devient imminent, quand on annonce l'approche de l'ennemi, les troupes régulières reçoivent

l'ordre de se replier dans la direction de Paris et les habitants se voient presque seuls, livrés à leurs propres forces pour défendre une ville en quelque sorte ouverte.

Après plusieurs paniques, la confiance revient vers le 15 février, au moment où un officier supérieur, intelligent, est envoyé pour prendre le commandement de la ville, avec un détachement des tirailleurs de la Jeune-Garde et deux canons. A cette force se joint le régiment polonais de la Vistule.

Mais deux jours après, ce corps ainsi que les gardes nationaux sont mis à la disposition du duc de Trévise et envoyés à Paris.

Les alliés s'avancent ; vers la fin du mois, Bulow a occupé Laon, Soissons a été pris, Von Geismar menace Compiègne et vient même jusqu'à Pont et à Verberie.

Le 28 février, on apprend la capitulation de La Fére et le lendemain on voit passer les artilleurs qui formaient la garnison et qui sont dirigés sur Paris. La situation devient critique ; les soldats se plaignent de l'administration et des habitants, ces derniers commencent à se lasser des sacrifices qu'ils font depuis deux mois ; ils font des réclamations au sujet des Polonais, sorte de sauvages indisciplinés qui commettent de nombreuses déprédations dans les villes dans lesquelles on les a envoyés en garnison, aussi bien à Compiègne qu'à Clermont et à Chantilly.

L'ennemi approche, prêt à entourer la ville, nous sommes aux premiers jours de mars.

La suite de cet intéressant mémoire, rédigé d'après de nombreux documents inédits puisés aux archives du ministère de la guerre, dans celles de la ville et dans les manuscrits d'Escuyer, est remise à la séance suivante et M. le Président adresse toutes ses félicitations à l'auteur.

M. l'abbé Vattier continue la lecture de son mémoire sur le prieuré de Saint-Nicolas du

Pont. Il fait connaître la composition du personnel de l'Hôpital, cinq frères et dix sœurs, analyse leur règlement et montre comment à la fin du XVIe siècle, en 1586, le désordre le plus grand régnait. De nombreuses contestations s'élevaient pour l'élection du prieur et de la prieure, l'attribution des différentes fonctions et l'emploi des revenus.

Les gouverneurs de Compiègne s'étaient inquiétés de ces questions qui portaient grand préjudice à l'état des malades ; ils avaient réclamé des comptes et essayé de prendre en mains l'administration de l'Hôpital. A la mort de Suzanne de Moncel, les deux ou trois religieuses élurent pour prieure l'une d'elles, Marie Blattier. C'est à ce moment qu'Henri IV nomma de son côté comme prieure Marie Bourdet, religieuse de Notre-Dame de Soissons, fille d'un conseiller du roi à Melun et qui était particulièrement connue du roi, car l'abbesse de Soissons était Catherine de Bourbon, sa tante. Il s'éleva de suite un conflit entre les deux prieures, mais Marie Blattier consentit à résigner son titre en faveur de Marie Bourdet et celle-ci resta seule prieure. Elle eut à lutter contre toutes les autorités, mais son intelligence et sa volonté triomphèrent de tous les obstacles et malgré l'opposition de l'abbé de Saint-Corneille, du prieur, frère Le Normand, des religieux et religieuses, de l'évêque de Soissons et de la Ville, elle obtint le 15 décembre 1599 un arrêt de Parlement qui ordonna la nomination de commissaires pour constater l'état des choses et y porter remède. La réforme dans le prieuré est à la veille de se faire et, dans un prochain chapitre, nous en verrons les résultats.

M. de Marsy, qui a assisté avec M. l'abbé Morel au Congrès des Sociétés savantes qui vient de se tenir à Toulouse, rend compte de cette réunion dans une communication verbale accompagnée de dessins que son étendue

ne permet pas de faire figurer dans le procès-verbal.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra les travaux suivants : M. le commandant Palat, Compiègne en 1814 (suite). — M. Bazin, Le Petit-Margny (suite). — M. l'abbé Gallois, Fonts baptismaux de la Renaissance dans diverses églises des environs. — Projet d'excursion. — Congrès archéologique de Mâcon (14-21 juin). Désignation de délégués.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 18 mai 1899

Présidence de M. le baron de BONNAULT D'HOUET

MM. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, R. Chevallier, Colin, Fleuret, l'abbé Gallois, J. du Lac, Henry Lefebvre, le comte de Marsy, Mme de Poul, L. Plessier, le président Sorel et de Trémisot, assistent à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est lu et adopté.

M. le président annonce la mort de M. Charles Leman, membre titulaire ; il se fait l'interprète des regrets causés par la mort de notre confrère. Plus homme de sport que d'études, M. Leman était cependant un esprit curieux et chercheur, et, au milieu de ses occupations commerciales, il trouvait le temps d'être le premier à nos excursions et dans les Congrès français et belges auxquels il prenait part chaque année avec une grande exactitude.

M. de Marsy trace le programme du Congrès archéologique de Mâcon qui doit se tenir le 14 juin.

MM. Cauchemé, Daussy et Sorel sont délégués par la Société pour assister à cette réunion.

M. le commandant Palat s'excuse de ne pouvoir continuer dans cette séance la lecture de son travail sur Compiègne en 1814.

M. l'abbé Gallois, lit une notice sur quelques fonts baptismaux de la Renaissance,

dans le nord de l'arrondissement, accompagnée de photographies :

« Le règne de François Ier, dit-il, a été fécond en constructions nouvelles dans la partie septentrionale de l'arrondissement de Compiègne. La *fièvre artistique* qui s'était emparée des seigneurs leur faisait transformer leurs demeures et les embellir des productions charmantes de l'art de cette époque; c'est ainsi que l'on vit s'élever les châteaux de Monchy, de Bellenglise, du Plessier-de-Roye, d'Avricourt, etc. Les églises n'étaient pas oubliées, quelques-unes, telles que celles de Vandelicourt, de Monchy, de Saint-Nicaise de Conchy-les-Pots, notamment, furent rebâties ou augmentées, d'autres furent ornées de boiseries délicates et virent leur mobilier renouvelé.

« Malgré les ruines accumulées par les huguenots qui, vers 1567, parcoururent en bandes les campagnes, pillant et brisant tout dans les églises, malgré le dédain du siècle de Louis XIV, malgré le temps qui n'épargne rien, on retrouve encore quelques fonts baptismaux de cette époque. Dans ce nombre, figurent, outre ceux de Vandelicourt qui ont été déjà décrits précédemment, les fonts de Vignemont et du Plessier-de-Roye et les anciens fonts de Thiescourt. »

Ce sont ceux qui font l'objet d'une étude complète, dans laquelle M. l'abbé Gallois les décrit et apprécie leurs caractères artistiques en même temps qu'il cherche à en préciser la date.

M. de Bonnault donne lecture d'un cri de monnaies publié à Compiègne sous Charles VIII en 1488 et qu'il a trouvé dans les registres de la Ville.

Après avoir exposé les difficultés que présente aujourd'hui l'appréciation de la valeur réelle des monnaies employées au moyen âge et montré, par des exemples, combien il est

difficile d'établir la valeur comparative à une époque du numéraire et des denrées, journées de travail et autres chapitres de dépenses et indiqué la fragilité des rapprochements qui ont été tentés par des économistes, soit au siècle dernier, soit à notre époque, il définit ce qu'était un cri de monnaies.

Au moyen âge et jusqu'à une époque voisine de nous, l'usage d'une monnaie de compte, la diversité des espèces d'origine française ou étrangère qui étaient en circulation, les variations perpétuelles dans le poids, le titre et la valeur fiduciaire, sont autant d'éléments qui, si on n'y prend pas garde, peuvent causer de graves erreurs. En France, nous ne connaissons plus la monnaie de compte; en Angleterre les élégants seuls parlent de guinées, mais en Portugal, par exemple, on compte encore par reis. La livre et le sou n'étaient pas autre chose chez nous. Comme monnaie réelle, le sou de 12 deniers date du règne d'Henri III et il faut arriver jusqu'au règne de Louis XIII pour trouver un multiple exact de la livre, le *Louis* de dix livres. On ne saurait trop le répéter, la livre et le sou ne sont, dans tout le moyen âge que des monnaies de compte.

Pour acquitter une somme exprimée ainsi, on peut employer toutes sortes de monnaies françaises et étrangères. Depuis le règne de Louis XI surtout, il en vient de tous les pays, en or, argent et billon. Aussi, de nombreuses ordonnances royales s'appliquent à régler le cours de ces monnaies ; malheureusement, elles le modifient à chaque règne et le plus souvent encore sans qu'on puisse y reconnaître les légitimes et naturelles variations du change. Les cris de monnaies, que les rois faisaient publier, avaient pour objet de fixer ces cours et il nous donnent ainsi de curieuses énumérations des pièces alors en circula-

tion et de la valeur qu'il convenait de leur attribuer.

M. de Bonnault continue en donnant lecture du cri de monnaies de 1488 en faisant connaître, par des exemples pris dans la collection de M. du Lac, les types de chacune de ces pièces.

M. Bazin, inscrit pour la suite de sa lecture sur la Seigneurie du Petit-Margny, renonce à prendre la parole à cause de l'heure avancée, et donne lecture de deux lettres de Francisque Sarcey, qui offrent un caractère d'actualité par suite de la mort toute récente du célèbre critique.

M. Bazin a rédigé une notice sur Pannelier d'Annel qui avait, dans les dernières années du XVIIIe siècle, fondé dans sa propriété une Ecole d'agriculture qui avait pour professeur Sarcey de Suttières, agronome distingué qui était le grand oncle de Sarcey. Dans ces lettres, celui-ci écrivait à M. Bazin qu'il acceptait d'écrire une préface pour ce travail.

La Société, après avoir examiné les différents projets qui lui sont soumis par le secrétaire, décide qu'elle fera le mercredi 31 mai une excursion dans laquelle elle visitera Ham et Nesle.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra un compte rendu de l'excursion et la suite des lectures annoncées de M. le commandant Palat, de M. Bazin et de M. l'abbé Vattier.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 15 Juin 1899

Présidence de M. ALEXANDRE SOREL

MM. J. du Lac, de Trémisot, Dervillé, Fleuret, Garand, abbé Morel, Plessier et Alexandre Sorel assistent à la séance.

La plupart des autres membres ont été appelés au Congrès archéologique de Mâcon ou à des réunions de familles motivées par la confirmation administrée le même jour par S. G. l'évêque de Beauvais, en l'église Saint-Jacques.

C'est à raison de l'absence de M. le baron de Bonnault, président, et de M. l'abbé Vattier, vice-président, que M. Sorel, ancien président, occupe le fauteuil de la présidence.

M. Dervillé, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le commandant Palat, retenu par le service militaire, regrette de ne pouvoir continuer la lecture de son étude sur Compiègne en 1814.

De leur côté, MM. l'abbé Vattier et Benaut s'excusent de ne pouvoir assister à la séance et de donner lecture des travaux inscrits à l'ordre du jour.

La suite des recherches de M. Arthur Bazin sur la seigneurie du Petit-Margny est lue par M. Dervillé à la Société. Cette dernière partie est consacrée aux *Prés de la Ville*.

C'est dans cette vaste prairie de Margny, écrit M. Bazin, que se tenaient les tournois

habituels où nobles et bourgeois avaient coutumes de jouter entre eux. Ces exercices militaires étaient suivis par un concours considérable de peuple. L'un de ces tournois les plus renommés fut celui organisé à l'occasion de l'hommage rendu par Thomas de Savoye, comte de Flandre et par sa femme, la comtesse Jeanne, au roi Louis IX, en l'an 1238.

En 1425, la ville affermait ces prés moyennant 10 livres à Raoul de Hallus, capitaine de Compiègne. En 1431, le produit en était donné à Guillaume de Flavy pour le récompenser des services rendus pendant le siége.

On sait que c'est dans cette prairie que Jeanne d'Arc eut, le 23 mai 1430, une série d'engagements avec les hommes d'armes de Jean de Luxembourg. « Elle les rebouta par deux fois jusqu'au logis des Bourguignons et à la tierce fois jusqu'à mi-chemin. Sur ce, les Anglais qui là étaient lui coupèrent les chemins à ses gens et à elle. En se retirant, elle fut prise dans les champs sur le côté qui regarde la Picardie. »

En 1456, les prés étaient affermés à Tassart Soustremy, maître de l'hôtel du Barillet. En 1631, les nouveaux fermiers, Antoine Leroux et Jehan Blandin, maître de l'hôtellerie Saint-Adrien, remontrèrent aux gouverneux attournés que pendant le séjour à Compiègne de la reine-mère, Marie de Médicis, séjour qui s'étendit du 16 février au 18 juillet, des dégâts très importants furent commis dans ces prés, tant par les compagnies des gardes que par les gendarmes, chevau-légers, officiers, carrossiers et muletiers de la suite, logés au faubourg de la ville et villages de Saint-Germain, Venette et Margny. Les gouverneurs attournés leur firent remise d'une partie des fermages dûs.

Après avoir indiqué la suite des fermiers desdits prés et annoncé qu'une partie de cette

prairie fut cédée à Louis Laudigeois, marchand de bois et entrepreneur des camps et armées du roi, demeurant au Petit-Margny, pour y construire des écuries destinées au service des troupes, M. Bazin termine cette intéressante communication en déclarant que le dernier locataire ayant affermé la prairie de la ville jusqu'au moment où elle fut vendue était le sieur Gabriel Rey, maître de la poste et de l'hôtellerie de *Saint-Nicolas*, près de la porte des Jacobins.

A propos de la reconstruction du petit-pont vers Venette, dont M. Bazin semble fixer la construction en l'année 1637, M. Sorel fait la remarque que ce ponceau figure déjà sur le plan de 1509 et que jusqu'à présent il n'a pu découvrir à quelle époque même il a été construit.

M. l'abbé Morel rappelle qu'il existe un lieudit de la forêt de Compiègne, près de Pierrefonds, dénommés également les *Prés de la Ville*. A qui appartenaient-ils ? Cette question reste à résoudre.

Comme suite à la communication précédente, M. Sorel donne nombreux détails : d'abord sur l'entrée de Jeanne-d'Arc à Compiègne à « l'heure secrète », ensuite sur le combat du 23 mai qui s'est terminé par la prise de Jeanne aux *prés de la ville*. Le président Sorel annonce à la Société qu'il se propose de présenter à une des prochaines séances un travail pouvant déterminer l'endroit où a été prise Jeanne.

Puis il continue en décrivant l'enceinte fortifiée et les anciennes portes de la ville. Cette description l'amène aussi à parler des habitations. Il demande qu'une étude aussi complète que possible soit faite sur les anciennes hôtelleries de Compiègne.

Le président étend la conversation sur l'ancien Hôtel-Dieu, sur son nouvel aménagement,

et sur l'Hôtel de Ville, « précieux bijou, dit-il, mais qui semble maintenant trop exigu, malgré ses proportions, pour contenir à la fois et la bibliothèque et le musée Vivenel. »

Puis, à propos des fêtes qui viennent d'avoir lieu, M. Sorel remercie, au nom de la Société, MM. Bussac et Lequint d'avoir évoqué le souvenir du vieux Compiègne, par la reconstruction de l'ancienne porte élevée jadis à l'entrée de la rue de Paris et qui a été démolie en 1811.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra la suite des lectures du commandant Palat, de M. l'abbé Vattier et de M. Benaut, et d'autres de M. Garand, sur le *Brasier du Scœvola du parc de Compiègne*, et de M. B. Dervillé, sur le *Séjour du duc de Bavière à Compiègne, de 1709 à 1715.*

Le secrétaire-adjoint, B. DERVILLÉ.

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Au Congrès Archéologique de Mâcon

La Société française d'Archéologie a tenu du 14 au 22 juin son soixante-sixième Congrès dans le département de Saône-et-Loire et comme chaque année les membres de la Société historique de Compiègne et les habitants de notre région ont répondu dans une large part à l'appel que leur adressait notre concitoyen, M. le comte de Marsy, président du Congrès.

Nous citerons notamment le baron et la baronne de Bonnault d'Houët, MM. Cauchemé, le docteur Chevallier, Raymond Chevallier, Paul Daussy, le comte de Lambertye, Mmes La Perche et de Poul, MM. le président Sorel, l'abbé Marsaux, Mme Vatin, M. Louis Latteux, etc.

Mâcon avait été choisi comme siège du Congrès autant à cause de ses ressources et des différentes lignes de chemins de fer qui facilitaient les excursions, que du concours précieux promis par l'Académie de Mâcon, une des sociétés provinciales les plus sérieuses, et nous pourrions ajouter les mieux logées, car elle vient d'acquérir l'hôtel de Senecé, une des plus belles demeures aristocratiques de la ville.

Nos concitoyens y ont été reçus de la manière la plus gracieuse, par les membres du bureau MM. Arcelin, Pellorce, Duréault, F. Lacroix, Reyssié, etc.

L'administration municipale avait bien voulu mettre à la disposition du Congrès pour y tenir ses séances et y donner son banquet les grands salons de l'Hôtel de Ville, très bel édifice du XVIIIe siècle, qui fut au siècle dernier la propriété de la famille de la Baume de Montrevel.

Plus de deux cents adhésions avaient été envoyées au bureau des diverses parties de la France, de la Belgique, de la Suisse, de l'Angleterre, etc. M. le Ministre de l'instruction publique avait confié à M. A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, président de la Section d'archéologie, le soin de le représenter et si nous ne pouvons citer tous les noms des congressistes, il nous suffira de rappeler ceux de MM. Ad. Francart, P. Laffolye, le comte Lair, H. Macqueron, le marquis de Monclar, Ernest Petit, Eugène Soil, Emile Travers, correspondants de la Société historique, de M. Guiffrey, membre de l'Académie des Beaux-Arts, du duc de Clermont-Tonnerre, du comte de Ghellinck d'Elseghem, délégué du gouvernement belge, du colonel-fédéral C. Favre, etc. De Lyon, de Bourg, de Dijon, de nombreux représentants des Sociétés régionales sont venus prendre aussi part aux travaux du Congrès, dont les six séances ont été largement remplies : la première par des discours du maire de Mâcon, de MM. Arcelin, de Marsy et de Villefosse ; les autres par des communications de MM. Arcelin, Corot et Savoye, sur l'époque préhistorique ; Déchelette et Barrière-Flavy, sur la période barbare ; Martin, P. Richard, J. Virey, Jamot, sur l'archéologie religieuse ; Albert Naef sur l'archéologie de la Suisse française comparée à celle de la Bourgogne, Loyseau, sur un ta-

bleau du musée de Bourg ; le docteur Biot, Jules Protat et Lacroix, sur des découvertes archéologiques ; Lex, sur les anciennes fabriques de céramique de la région, F. de Monnecove, sur une curieuse inscription trouvée près de Romans, etc., communications qui ont souvent donné lieu à d'intéressantes discussions.

Mâcon, malgré son antiquité qu'attestent en plusieurs endroits les restes romains de ses remparts, n'offre plus aujourd'hui qu'un petit nombre de monuments intéressants à l'œil du visiteur, qui a rapidement vu les deux tours et les peintures murales du vieux Saint-Vincent, la curieuse maison de bois de la place de la Herberie et l'apothicairerie de l'Hôpital, avec ses vielles faïences aux formes élégantes et aux vives couleurs. Le musée renferme d'importantes collections archéologiques, quelques tableaux intéressants et des souvenirs locaux, et la Bibliothèque possède quelques beaux manuscrits à miniatures du moyen âge. Les chartistes enfin, ont pu voir aux Archives, sous la direction de M. Lex, près de vingt diplômes originaux antérieurs à l'an mille, pendant que les curieux visitaient les collections d'antiquités et d'objets d'art de MM. Jules Protat, Lacroix, et de Mme Dumont.

L'aspect de Mâcon, bâti sur le flanc d'une colline qui s'étend de la voie ferrée à la Saône, est des plus pittoresques, et le soir, le long de la rivière autrefois si animée par le mouvement de la navigation, on voit la population se répandre sous d'élégantes tonnelles, élevées en face des cafés, depuis le square où s'élève la statue de Lamartine, jusqu'au pont qui conduit à Saint-Laurent d'Ain.

Chacun se case, fait ou refait connaissance avec ses compagnons, retrouve de vieux amis, parle de ceux qui ne sont plus comme M. Eugène de Beaurepaire, mort la semaine précé-

dente, et se prépare, en feuilletant des albums et le guide rédigé par M. Lex, à l'excursion du lendemain, qui doit comprendre deux des villes les plus intéressantes de la région. Cluny et Paray-le-Monial.

Fondée au commencement du xe siècle, l'abbaye de Cluny occupa en quelque sorte la ville tout entière et bien qu'en partie dévastée, elle offre encore aujourd'hui un intérêt tout particulier.

Voici la description qu'en donnait, il y a plus d'un demi-siècle (1839), Lorin, qui y avait passé son enfance :

« A quatre lieues de Mâcon et presque sur les confins de la Bourgogne méridionale, la jolie petite ville de Cluny se cache entre les grandes montagnes couvertes de forêts. Bâtie elle-même sur le penchant d'une haute colline, elle s'abaisse doucement dans une riante vallée, embellie et fécondée par les mille sinuosités de la Grosne. A voir les murs presque intacts qui tournent autour d'une enceinte vide et déserte, remplie de jardins et de champs labourés, aussi étendue pourtant que celle de Mâcon ; à voir les bastions, les tours rondes ou carrées qui interrompent et gardent les murs ; à regarder ces portes antiques, tant aimées de l'artiste, ornées encore de leurs machicoulis ; à suivre de l'œil enfin des rues étroites, sombres, sinueuses, escarpées et les débris des clochers qui survivent partout à d'autres ruines, la pensée remonte involontairement au temps du moyen âge, et se demande si Cluny ne fut pas quelque chose à cette époque si profondément oubliée aujourd'hui.... »

En descendant du train, nous allons d'abord à l'Hôpital voir les débris du tombeau monumental que le cardinal de Bouillon, dont M. Reyssié vient d'écrire un attachante biographie, couronnée la veille par l'Académie française, voulait élever à la grandeur de sa

maison et qui, par ordre de Louis XIV, ne fut jamais érigé et resta près d'un siècle dans les caisses d'où il était venu de Rome pour décorer une des chapelles de la grande église. Celle-ci, aujourd'hui presque complètement détruite et dont il ne reste plus que quelques parties et, notamment, la chapelle du cardinal de Bourbon, avec les socles richement décorés de statues des prophètes qui ont servi de supports à celles des apôtres qui, dit la tradition, étaient en argent.

L'abbaye, dont les bâtiments reconstruits au XVIIIe siècle subsistent encore, a été d'abord une école normale professionnelle organisée par M. Duruy ; aujourd'hui, c'est une école nationale de contremaîtres où trois cents élèves sont réunis. A côté, dans d'autres dépendances, est un dépôt d'étalons. La façade principale de l'abbaye, dite du pape Gelase, le farinier, le clocher de l'Angelus, le parc, sont successivement le but de nos visites, ensuite nous nous répandons dans la ville, allant à la recherche de ces vieilles maisons aux façades romanes qui, nombreuses, il y a cinquante ans, se font rares aujourd'hui. Après un coup d'œil aux églises de Saint-Marcel et de Notre-Dame, nous rentrons dans l'enceinte de l'abbaye par une double porte romane aux riches sculptures et nous allons visiter les deux palais abbatiaux que se firent élever les abbés Jean de Bourbon et Jacques d'Amboise, dans la seconde moitié du XVe siècle. L'un d'eux renferme un musée, dont la partie la plus importante consiste en sculptures et colonnes provenant de l'église et des anciennes constructions de l'abbaye ; l'autre est la mairie, située au milieu d'un joli jardin que termine de façon fort pittoresque, la tour Fabri et d'où on jouit d'un panorama sur toute la ville. Après un déjeuner bien gagné et auquel veulent bien prendre part M. Ricard, directeur de l'école,

et M. de Quinemont, directeur du haras, nous regagnons la gare et montons dans les wagons, hélas surchauffés, qui vont nous conduire en près de deux heures à Paray-le-Monial. Nous traversons de petites vallées, des vignes et partout nous voyons les beaux bœufs blancs du Charollais. Et, après de nombreux arrêts, nous arrivons à l'un des sanctuaires les plus célèbres de France. Mais, il faut bien l'avouer, ce n'est pas la petite chapelle de la Visitation où se conserve le souvenir de Marie Alacoque qui est le but principal de notre course, malgré les pieux souvenirs qui s'y rattachent et qui attirent une foule telle qu'il est presque impossible d'y pénétrer ; nous venons chercher à Paray-le-Monial, comme à Tournus, l'église qui fait défaut à Cluny. Elle n'a pas les mêmes proportions grandioses, mais son type est analogue et du reste, Paray fut longtemps un prieuré de Cluny.

Après avoir admiré le narthex, l'intérieur et les clochers de cette belle église qui a depuis peu échangé son vocable de Notre-Dame pour recevoir le titre de Basilique du Sacré-Cœur, nous nous répandons dans la ville où chaque maison semble un couvent et où dans chaque boutique, on ne vend que chapelets, médailles, photographies et souvenirs pieux. Nous nous arrêtons au Musée eucharistique, dont le fondateur, M. le baron de Sarachaga veut bien nous faire les honneurs avec la plus grande affabilité et après un coup d'œil donné à la maison de pierre aux médaillons finement sculptés, bâtie en 1525 par un riche fabricant de serge et qui sert aujourdh'ui d'Hôtel de Ville, nous regagnons nos voitures et le train nous ramène à Mâcon, vers neuf du soir, et là chacun soupe de bon appétit, avant de gagner son lit.

En voiture, les voyageurs pour Solutré, tel est le cri qui dès l'aube retentit dans les hôtels et chacun va prendre sa place dans les

voitures qui stationnent rue Sigorgne, devant l'hôtel de Senecé ; le temps est menaçant et les marchands de parapluies, qui ouvrent leurs boutiques, réalisent de beaux bénéfices en vendant leurs produits aux voyageurs retardataires ou négligents ; c'est jour de marché à Mâcon et les villageois qui viennent porter leurs légumes et leurs volailles contemplent notre longue caravane. Vers huit heures, nous arrivons à Solutré et nous nous dirigeons, sous la conduite de M. Arcelin, vers la station préhistorique découverte par lui, il y a plus de trente ans, avec M. de Ferry.

« La station de Solutré, lisons-nous dans le guide de M. Lex, occupe un petit plateau, situé entre les habitations du village et l'escarpement de la montagne ; on y trouve tant d'ossements que le lieu est dit *le Crot du Charnier*. L'industrie de Solutré correspond à plusieurs époques. L'une d'elles est, on le sait, caractérisée par la pointe en feuille de laurier, taillée avec beaucoup de soin, fine et mince, en silex, quelquefois en cristal de roche. On a trouvé à Solutré beaucoup de sépultures préhistoriques, gallo-romaines et burgondes. Les ossements de cheval y sont extraordinairement abondants ; ils forment, à eux seuls, une couche de près de 3,800 mètres carrés et qui atteint en plusieurs endroits plus de 2 mètres d'épaisseur. Aussi a-t-on pu estimer qu'on s'y trouve en présence des débris de plus de 30 à 40,000 de ces animaux. »

Sur le champ de ses découvertes, M. Arcelin nous donne ces détails et, dans une tranchée ouverte pour nous, nous met à même d'en constater l'existence. Aussi pendant que quelques intrépides font l'ascension de la Roche de Solutré que couronnait un château féodal, d'autres, s'aidant de leur couteau ou de leur parapluie, s'improvisent fouilleurs et

ce sont des cris de joie quand ils rencontrent quelque ossement ou quelque silex affectant la forme de la feuille de laurier.

Pendant ce temps, les photographes dressent leurs appareils, le docteur Birot, de Lyon, groupe les uns et les autres et il faut le cor de Chevallier pour nous ramener en face de nos voitures ; mais là, une surprise nous attend : les gaufres mâconnaises, une merveille de légèreté, qui, malheureusement, comme le poisson, ne se conserve pas et qu'arrose le Pouilly-Fuissé, dont le territoire touche celui de Solutré.

En voiture, par une pluie fine qui mouille sans pénétrer et en contemplant le splendide panorama qui d'un côté nous montre comme la proue d'un navire la roche de Solutré et de l'autre le vieux château de Pierreclos, nous arrivons à Berzé-la-Ville où nous abandonnons nos voitures pour monter à la chapelle du château des moines de Cluny, édifice roman dont le chœur a été entièrement décoré de peintures dont les sujets représentent Dieu le père, le Christ de gloire, entouré d'apôtres et de saints, des scènes de la vie de saint Blaise et de saint Laurent, des figures d'abbés bénédictins et des bustes de saints et de saintes ; dans le dessin et le coloris de toutes ces figures on retrouve l'influence byzantine et on peut, sans témérité, rapprocher ces compositions de celles de Ravenne et de Byzance. Ces peintures ont été mises au jour par M. l'abbé Jolivet, curé de Berzé, avec autant d'art que de patience et la Société française d'archéologie a rendu un juste hommage au talent de cet ecclésiastique en lui décernant une de ses médailles.

Après le déjeuner au restaurant de la Croix-Blanche, dans lequel on nous a fait goûter un magnifique saumon à la chair rouge et qui ne se pêche, dit-on, qu'entre Villefranche et Lyon, nous allons au château féodal de Berzé-

la-Ville dont la propriétaire, Mme la comtesse de Milly, nous fait fort gracieusement les honneurs. C'est une ancienne forteresse féodale, flanquée de tours, parmi lesquelles on nous signale celle du Bœuf, dont on rappelle la curieuse légende. Un seigneur de Berzé, ayant conçu des doutes sur la vertu de sa femme, fit enfermer dans une tour celui qu'il croyait avoir porté atteinte à son honneur ; dans une autre, on plaça un bœuf et le seigneur, voulant savoir lequel des deux aurait plus de résistance, les laissa mourir de faim. Le bœuf succomba le premier, mais la légende ne dit pas ce qui advint au survivant.

En revenant, nous saluons Milly, habitation de la famille de Lamartine et que le poète se plaisait à nommer sa maison natale, bien qu'il ait vu le jour à Mâcon. Chemin faisant M. Reyssié, à qui on doit un livre justement estimé, *La Jeunesse de Lamartine,* nous en expose en un langage imagé les points les les plus saillants.

Bourg-en-Bresse, chef-lieu du département de l'Ain, célèbre par ses poulardes, est le but de notre troisième excursion ; après une aimable réception par les bureaux des deux Sociétés savantes, nous nous dirigeons vers la belle église de Brou, bâtie dans les premières années du XVIe siècle, par Marguerite d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne et veuve de Philibert le Beau, duc de Savoie. Pendant plus de vingt ans, des architectes et des sculpteurs de tous les pays furent appelés par la duchesse à concourir à la construction et à la décoration de cette merveille. Jubé, stalles du chœur, autels, retables, verrières, nous sont expliqués avec la plus grande science par M. le supérieur du grand séminaire et par M. Buche, mais ce qui fait l'admiration de tous, ce sont les trois tombeaux de Marguerite de Bourbon, mère de Philibert le Beau, de celui-ci et de

Marguerite d'Autriche. Deux d'entre eux offrent cette particularité de représenter deux fois les défunts, vivants et avec leurs costumes, sur le cénotaphe, et dessous à l'état de cadavres.

Les cloîtres du couvent construit par Marguerite appellent aussi notre attention, et après avoir regardé l'heure au grand cadran solaire tracé par terre et que l'on marque soi-même en se plaçant sur la lettre correspondant au mois du calendrier, nous regagnons Bourg, dont nous visitons l'église et le Musée.

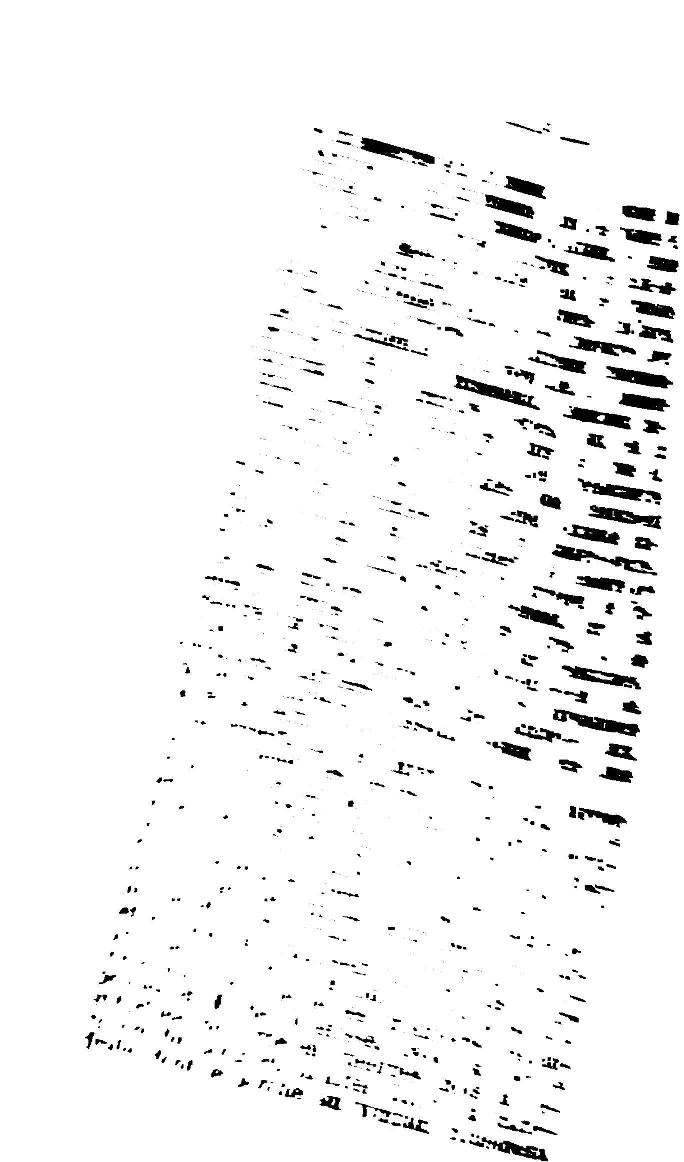
Le soir, a eu lieu la séance de clôture du Congrès et une distribution de médailles faite par la Société à MM. Arcelin, Lex, Déchelette, l'abbé Jolivet, Corot, Martin, Favarcq, etc.

Mais si la clôture est prononcée, le Congrès n'est pas fini et la chevauchée commence le mardi matin par une visite de la ville de Tournus. C'est là encore une vieille ville dont une célèbre abbaye a formé le noyau ; l'église intacte, avec sa crypte et sa chapelle de Saint-Michel, élevée au-dessus du porche, dans une disposition analogue à Vézelay et Saint-Leu d'Esserent, nous retient d'abord ; nous visitons ensuite les parties subsistantes, l'abbatiale, l'auditoire, les celliers et, après un coup d'œil jeté sur la façade de la Madeleine, nous allons au Musée où M. P. Martin nous montre de curieux objets de l'art burgonde remarquables par la richesse de leur damasquinerie d'argent sur fer, d'intéressants débris découverts dans des villas romaines des environs, de nombreux fragments de sculptures provenant de l'abbaye et une suite de tableaux, de dessins et de gravures formant l'œuvre de Greuze, le charmant peintre dont la statue s'élève en face de l'Hôtel de Ville. En route pour Châlon-sur-Saône, dont la visite rapide est encore abré-

gée par un orage qui nous oblige souvent à chercher abri dans les cafés de la ville. Châlon est une ville active où de belles constructions s'élèvent et dont la population s'accroît, en même temps que celle de Mâcon diminue. Le Musée renferme de belles sculptures de l'époque romaine et du moyen âge, des tableaux et de riches antiquités préhistoriques de la trouvaille du Volgu. On y remarque, à côté d'objets égyptiens provenant de Chabas, le modeste savant dont le buste doit s'élever bientôt sur une des places de Châlon, les appareils avec lesquels Niepce tenta ses premières expériences de photographie. L'église de Saint-Vincent a été affublée, il y a une cinquantaine d'années, d'une façade pseudo-gothique flanquée de deux tours, dont l'architecture rappelle celle des confiseurs; mais l'intérieur est resté intact, et, bien que de plusieurs périodes, il n'est pas sans intérêt : on peut signaler les clôtures des chapelles, une belle tapisserie du commencement du XVII° siècle, la sacristie et ses vitraux, ainsi qu'un cloître. La chapelle de l'Hôpital, située sur l'autre rive de la Saône, construction récente comme tout l'édifice, renferme de belles boiseries et d'intéressantes verrières du XVIe siècle, parmi lesquelles une curieuse scène de l'entrevue de Joseph et de la femme de Putiphar.

Autun méritait, à coup sûr, plus d'une journée, mais des exigences matérielles, la difficulté d'y loger un effectif aussi considérable que le nôtre, ont décidé les organisateurs à tout nous montrer en sept heures. La route se fait en chemin de fer par Chagny, Nolay, la patrie des Carnot, Epinac et Sully, dont nous voyons dans les arbres le château appartenant au marquis de Mac-Mahon.

A Autun, le vénérable président de la Société éduenne, M. Bulliot, nous reçoit, accompagné de plusieurs de ses confrères et



sculpté nous offre des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, le musée municipal, telles sont nos étapes dans la vieille cité éduenne, étapes parcourues sous la pluie jusqu'à notre départ.

Le programme était rempli, mais il y restait un post-scriptum et ce ne devait pas être la journée la moins intéressante.

« Excursion facultative à Beaune » ; plus de quarante congressistes étaient encore là le jeudi matin, lorsque nous descendions à la gare de Beaune où nous attendaient les membres du bureau de la Société d'archéologie et d'histoire de Beaune, MM. de Montille, Aubertin et Gloria. Tout d'abord nous nous rendons à l'église Notre-Dame, dont M. l'archiprêtre Héron nous fait les honneurs et où il a bien voulu, comme aux jours de fêtes, faire orner le chœur de la splendide tapisserie de la vie de la Vierge, exécutée en 1500 aux frais du chanoine Le Cocq, par des artistes flamands ; après une courte visite à l'ancien beffroi devenu aujourd'hui le Musée de la Société d'archéologie, nous déjeunons à l'Hôtel de la Poste, et ne tardons pas à prendre sous nos parapluies le chemin de l'Hôpital de Beaune, cette merveille, célèbre dans le monde entier et qui attire chaque année de nombreux visiteurs. C'est en 1443 que Nicolas Rolin, chancelier du duc de Bourgogne, dont nous avons vu à Autun l'hôtel transformé en Musée, fonda, avec sa femme Guigone de Salins, l'hôpital de Beaune qui, aujourd'hui encore, après plus de quatre siècles, a conservé tout son caractère et depuis le guichet de la porte d'entrée, jusqu'à la crémaillière de la cuisine, dans les salles des malades, comme dans la cour au centre de laquelle est le vieux puits en fer forgé, nous reporte au temps du Téméraire, avec les malades dans leurs lits aux rouges courtines, sous les hautes nefs voutées de bois, non loin de la chapelle, dans

le chœur de laquelle on voit les hospitalières en leurs amples vêtements blancs l'été et bleus l'hiver, coiffées du hennin, circuler, allant panser ici un blessé, consoler là un malade. Et ce ne sont pas les premières venues que ces religieuses de Sainte-Marthe, qualifiées de servantes des pauvres et qui, à ce titre, reçoivent chaque année trois francs par an pour leur salaire. Elles doivent suffire à leurs besoins et appartiennent aux meilleures familles de la ville. Dans un parloir réservé, nous apercevons deux jeunes postulantes, dont le costume, comme celui des religieuses n'a pas varié depuis la fondation. On a, dans un Musée, réuni les objets les plus précieux conservés dans l'hôpital et notamment : le célèbre tableau du *Jugement dernier*, attribué à Roger van der Weyden et dont on a refusé plus d'un million, de vieux ornements religieux et des tapisseries anciennes, qui sont en nombre suffisant pour décorer les cours de l'hôpital, le jour de la procession de la Fête-Dieu.

Les revenus de l'hôpital de Beaune consistent en partie en vins, des crus de Meursault et de Corton, dont la vente aux enchères, au commencement de novembre, sert généralement à fixer les cours des grands crus de Bourgogne.

C'est dans la grande salle des adjudications, décorée de tapisseries de l'époque de Louis XIV et meublée dans ce style, que s'est terminée notre visite. M. Montoy, vice-président des hospices, assisté de M. Grandpré, secrétaire, bien connu à Compiègne de tous ceux qui s'occupent de gymnastique, et d'autres membres de la Commission, nous fait goûter, avant de nous séparer, quelques-uns de ces vins généreux et, comme aux adjudications, la brioche au fromage les accompagne, afin de nous permettre d'en distinguer le bouquet.

Nous resterions encore volontiers, mais la pluie redouble, l'heure du train approche; voilà pour un an la séparation définitive; mais beaucoup d'entre nous expriment l'espoir de se retrouver encore au Congrès belge d'Arlon, à l'Association pour l'Avancement des sciences à Boulogne et dans d'autres réunions où nous parlerons avec plaisir de ce que nous avons vu et... de ce que nous comptons bien voir.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 20 Juillet 1899

Présidence de M. Alexandre SOREL, ancien président, et de M. le chanoine VATTIER, vice-président.

MM. Bazin, Boudousquié, Cauchemé, R. Chevallier, Colin, Daussy, Dervillé, Fleuret, Garand, J. du Lac, Henry Lefebvre, le comte de Marsy, l'abbé Morel, le chanoine Müller, le commandant Palat, Mme de Poul, le président Sorel, de Trémisot et le chanoine Vattier assistent à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la tenue du prochain Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à Paris, le 9 juin 1900.

Il présente ensuite la liste des publications adressées à la Société : Revue de l'Histoire des religions, 1899, 1 et 2 ; Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes ; Bulletins des Sociétés archéologiques de l'Orléanais, du Gâtinais et de la Diana, de l'Académie royale d'archéologique de Belgique, etc.

M. le Président Sorel rappelle qu'à plusieurs reprises et notamment, lors du Congrès

de Charleroi, il a insisté auprès de nos confrères de Belgique pour les engager à venir visiter notre pays ; aujourd'hui, la Société d'archéologie de Bruxelles réalise ce projet en venant à Compiègne, Pierrefonds, Soissons et Coucy. Il a cru qu'il était, dans cette circonstance, du devoir de la Société historique de Compiègne d'accueillir avec amabilité cette Société, avec laquelle depuis sa fondation nous sommes en relations d'échanges, et il a demandé à M. le Sénateur-Maire de vouloir bien, ainsi que cela a eu lieu souvent lors de nos excursions à l'étranger, recevoir à l'Hôtel de Ville la Société Bruxelloise. Avec la courtoisie qui le caractérise, M. Chovet a bien voulu lui annoncer que, de concert avec la Société historique, l'Administration municipale offrirait un vin d'honneur le vendredi 21, à neuf heures du matin, à nos hôtes, lors de leur entrée à l'Hôtel de Ville, dans les salons du premier étage et avant la visite du Musée. Il prie les membres de la Société de se joindre au Bureau pour donner ainsi une plus grande preuve de sympathie à la Société d'archéologie de Bruxelles, dont la délégation compte plus de cinquante membres, parmi lesquels un certain nombre de dames.

M. Decelle, libraire à Compiègne, présenté par MM. Cauchemé et Bazin, est admis en qualité de membre titulaire.

MM. le président Alexandre Sorel et le comte de Lambertye, anciens présidents de la Société, sont désignés pour assister au Congrès de la Fédération des Sociétés historiques de Belgique à Arlon, du 30 juillet au 4 août.

Cette réunion comprendra des excursions aux abbayes de Saint-Hubert et d'Orval, dans le Grand-Duché de Luxembourg et sans doute même à Trêves.

M. le commandant Palat continue la lecture de son travail sur Compiègne en 1814. Il reprend son récit à la date du 1er mars, moment où la ville commence à être menacée sérieusement par les Alliés. Il fait d'abord connaître le mesures prises pour utiliser les restes du corps polonais de Dombrowski, resté à Clermont et qui fut envoyé à Pontoise et à Paris, à l'exception de quelques officiers encore montés, mais généralement mal armés et qui furent dirigés sur Compiègne pour constituer un corps d'éclaireurs. Le major Othenin, du 136e, fait connaître dans ses lettres la situation difficile dans laquelle se trouvent la ville et ses défenseurs. Les fusils, en petit nombre, sont de tout calibre et bons tout au plus à faire l'exercice. La poudre manque et on s'en procure à grand'peine cinq livres dont on fera cent dix cartouches.

En général, partout, on voit le manque d'initiative et l'inertie paralyser les ordres de défense donnés par l'Empereur. Ce ne sera pas toutefois le cas d'Othenin dont l'énergie se manifeste sans relache jusqu'au jour de sa mort.

La capitulation de Soissons, arrivée le 3 mars, rejette sur Compiègne une partie de la garnison qui, faute de chevaux, n'a pu amener que 6 pièces de canon sur 20 qu'elle possédait et a dû enclouer le reste.

Quelques succès remportés par les Français forcent les Alliés à abandonner Soissons, mais ils ne tardent pas à reprendre cette ville.

De concert avec M. de Lancry, Othenin prend les mesures nécessaires pour la défense ; on constitue une garde bourgeoise de 50 hommes. Le 13, Compiègne a à subir une première attaque et Othenin, qui avait reçu l'ordre de se rendre à Châlons pour commander des recrues, reste dans la ville et s'occupe

de former des compagnies d'habitants pour garder les rives de l'Aisne. On entretient sur le pont trois bûchers destinés à être allumés successivement. Enfin, le 16 mars, on annonce l'arrivée de l'ennemi, dont les pièces sont mises en batterie : Othenin prend les dernières mesures en vue de la défense, il requiert le maire de faire sonner le tocsin, demande des ordres au général Belliard, qui lui répond : « Tenez » ; et le chef de bataillon Lecomte, du 2e voltigeurs, ajoute « que la ville ne se rendra que quand l'Empereur lui en donnera l'ordre ».

La suite de ce travail est remise à la séance de novembre, mais M. Sorel tient à rendre dès à présent, un juste hommage au travail du commandant Palat qui, plus que bien d'autres manifestations, contribuera à la glorification du major Othenin et des défenseurs de Compiègne.

M. Garand entretient ensuite la société du brasier de Scevola au parc de Compiègne. Après avoir décrit la statue de Mucius Scevola se brûlant le poing, qui se trouve sur la terrasse du parc et en avoir apprécié les qualités artistiques, notre confrère rappelle que, depuis treize ans, ce sujet est devenu inexplicable parce que le trépier-brasier de bronze doré, sur lequel Scevola plaçait son poing, a disparu. Un ouragan célèbre l'a renversé ; on l'a mis dans un dépôt et, malgré deux réclamations au ministère, Scevola est toujours veuf de son brasier. Mais M. Garand nous annonce une bonne nouvelle ; notre confrère M. Bénard, nommé récemment architecte du Palais, a pris le parti de Scevola.

On va lui rendre son brasier, on va le remettre sur le feu !

M. Dervillé lit la première partie d'un étude très complète sur le séjour à Compiègne de 1709 à 1715, de l'électeur de Bavière, alors

dépossédé de ses états et venu profiter de l'hospitalité que lui offrait son allié Louis XIV, cause de sa ruine. Les appréciations varient sur le caractère de ce prince, qu'on a représenté souvent comme fastueux, vaniteux et changeant. A Compiègne, nous le voyons sous un tout autre aspect et, dans ses relations avec nos concitoyens, comme avec les personnages de sa petite cour, il se montre d'une nature généreuse et foncièrement bonne, ainsi que le font voir ses libéralités envers les églises et les corporations, ses rapports avec les diverses classes de la population et ses dons aux pauvres ; détails qui feront, à la rentrée, l'objet de la fin de la communication de M. Dervillé.

M. de Marsy présente un compte rendu des fêtes qui ont eu lieu à Douai, au commencement de ce mois pour le centenaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai. Après avoir rappelé les origines et le but de cette association, il parle des diverses manifestations par lesquelles elle a tenu à célébrer cet anniversaire : soirée littéraire et artistique, exposition rétrospective, concours agricole, exposition d'horticulture, etc. Après nous avoir montré Gayant et sa famille se promenant dans les rues de Douai, il nous décrit la matière du tabliau des *Trois Bossus de Douai*, sujet imposé pour un concours de poésie, puis analyse la pièce en vers de M. Potez : *le Puy de l'Assomption*, charmant souvenir des sociétés de rhétorique du XVIe siècle, très bien interprété par des artistes de l'Odéon.

Le temps ne permet pas d'examiner une série de photographies des monuments de Ham et de Nesles, prise par M. L. Meuraine, lors de notre excursion du 31 mai, et M, de Marsy promet de les présenter, avec un texte, au mois de novembre, à la prochaine séance, dont voici l'ordre du jour : Le commandant

Palat. Compiègne en 1814 (suite). — M. Dervillé. L'Electeur de Bavière (suite). — M. le chanoine Vattier. L'hôpital Saint-Nicolas. — Compte rendu du Congrès archéologique belge d'Arlon. — M. de Marsy. Ham et Nesles en 1899. — Autres communications relatives au mouvement archéologique pendant l'été de 1899.

Pour extrait :

Le Secrétaire : MARSY.

LE CENTENAIRE

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Sciences et Arts de Douai

ET LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, « centrale du département du Nord », fondée en 1799, a atteint sa centième année et a décidé de célébrer cet anniversaire par une suite de réunions caractérisant les différentes branches de ses études : soirée littéraire et musicale, exposition rétrospective d'art ancien, exposition d'horticulture et concours agricole. Elle a bien voulu inviter à ces réunions les délégués des Sociétés savantes avec lesquelles elle est en relations, ainsi que ses membres correspondants. C'est au double titre de délégué de la Société Historique de Compiégne et de correspondant de la Société douaisienne depuis un quart de siécle, que l'auteur de ces lignes s'est rendu derniérement à Douai. Mais, comme ces solennités s'échelonnent sur plus d'un mois, j'ai dû faire un choix, me contentant de la soirée littéraire et de l'exposition rétrospective et j'ai profité de cette circonstance pour assister à la sortie annuelle de Gayant et de sa famille, le dimanche 9 juillet.

Douai a été depuis longtemps célèbre par ses goûts littéraires et artistiques ; au moyen âge, elle a tenu des Cours d'amour, à la Renaissance, elle avait dans son sein plusieurs

compagnies de Rhétorique, dont l'une des plus célèbres fut celle des Clercs parisiens; elle est restée jusqu'il y a peu d'années, le siège d'une Université florissante, comprenant des Facultés de droit et de lettres, que Lille a réussi à lui enlever. Siège du Conseil de Flandre, elle a conservé une Cour d'appel, dont le ressort s'étend aux départements du Nord et du Pas-de-Calais, et qui est une des plus importantes de France par le nombre d'affaires qu'elle est appelée à juger. Enfin, bien que démantelée depuis quelques années, elle est restée un des grands centres d'artillerie, avec deux régiments de cette arme, une fonderie de canons, etc. Ajoutons qu'une Académie de musique, installée dans l'ancien hôtel du Dauphin, des Ecoles de dessin, d'art industriel et de sciences techniques, contribuent encore à en rehausser l'éclat.

Je ne puis décrire Douai en quelques lignes: c'est la vieille cité municipale, aux anciennes maisons bourgeoises comme celle des Remy, aux hôtels parlementaires comme on en trouve autant dans la rue Jean de Gouy que dans la rue des Wez. Au centre, se dresse surgissant du vieil Hôtel de Ville, le beau beffroi commencé en 1386 et achevé en 1410; mais dont le campanile fut brûlé en 1471 et immédiatement reconstruit. Monseigneur Dehaisnes a, dans le *Nord Monumental*, donné de ces beffrois flamands une appréciation que nous nous plaisons à rappeler :

« Le beffroi était, au moyen âge, le symbole, le témoignage des libertés communales et de la puissance d'une cité. La tête de ce monument élevait dans les airs les armes de la ville ; des guetteurs veillaient jour et nuit à la sécurité publique ; la voix de ses cloches sonnait aux bourgeois et aux ouvriers les heures du travail et du repos, se mêlait à l'allégresse de tous et faisait entendre les sons d'alarme ou le glas funèbre qui appelaient au

feu ou aux armes. C'était l'orgueil des villes de Flandre ; dès qu'elles eurent acquis, avec les libertés communales, l'autorité et la richesse, elles se firent gloire d'élever un beffroi renfermant des cloches puissantes et de gais carillons. »

Plusieurs églises, dont la plus ancienne, celle de Notre-Dame se fait remarquer par le luxe de sa décoration, tandis que celle de Saint-Pierre, dont le clocher gothique seul subsiste, a été remplacée par un édifice du siècle dernier, dans le styte des Jésuites, mais dont on ne peut se dispenser de reconnaître les belles proportions, en même temps que l'on remarque les monuments funéraires qui sont appliqués aux parois intérieures. L'activité de la ville se concentre sur la place d'Armes, la Grand'Place, qui porte aujourd'hui le nom de place Thiers. C'est là que nous entendrons les corps de musique des environs, là aussi que le dimanche s'enlèvera un ballon, en présence de Gayant et de sa famille.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous présenter ce célèbre personnage, dont je voudrais vous retracer l'histoire ; mais bien qu'elle ait fait verser des flots d'encre, elle est encore si confuse que je ne pourrais vous dire si Gayant est un ancien seigneur du pays ou si seulement il remonte au commencement du XVIe siècle, et, comme d'autres de ses similaires, le géant d'Anvers, le Reusse de Dunkerque, le cheval Bayard, de Termonde, sur lequel montent les quatre fils du même père, il doit son origine à l'imagination des Espagnols, à leur passion pour les cortèges qui a encore laissé tant de traces dans tout le pays flamand, tant en France qu'en Belgique. Gayant est un géant en costume militaire du moyen-âge, qui ne mesure pas moins de 21 pieds, environ 7 mètres, coiffé d'un casque empanaché, le haut du corps

couvert d'une armure, le bras gauche protégé par un bouclier rond, au D gothique, des armes de Douai et la main appuyée sur une longue épée dans le fourreau, tandis que la droite porte haute une lance à pennon, si haute que ni Gayant ni sa lance ne peuvent, sans se courber, passer sous les hauts fils électriques qui actionnent les tramways ; le bas du corps est formé d'une cage circulaire en osier, recouverte d'une longue robe, et six porteurs, les compagnons de Gayant, font mouvoir dans les rues cette imposante masse, précédée d'un commissaire et d'un tambour et entourée de compagnons qui quêtent pour offrir quelques rafraîchissements à Gayant et aux siens. Derrière Gayant, vient sa femme, Marie Saguenon, un peu moins haute que lui, coiffée à l'espagnole, vêtue d'une riche robe jaune, au devant de velours violet, aux manches blanches, à la poitrine chargée de bijoux, l'éventail en plumes tombant de sa ceinture. Si Gayant et sa femme conservent toujours une attitude grave, il n'en est pas de même de leurs enfants ; l'aîné Jacquet est un beau seigneur au toquet de velours et au manteau à l'espagnole jeté sur l'épaule gauche ; Fillion, une jeune fille de 12 pieds de haut, à la figure douce, encadrée d'une fraise, à la robe bleue rehaussée de broderies d'or, égrenant son chapelet de corail, tandis que le dernier né, Binbin, ou *tiot tourny*, qui n'a guère plus de deux mètres, est vêtu en bébé, avec un bourrelet et un sarreau et tient dans sa main, au bout d'une longue perche, un petit moulin dont le vent agite les ailes. Les trois héritiers de Gayant dansentau cours de leur promenade, s'arrêtent devant les boutiques et le bonheur des enfants est, soit en montant sur les épaules de leurs parents soit en se pressant aux fenêtres, de couvrir de baisers la face luisante et bien vernie de ce gros poupard.

La famille de Gayant est suivie de la Roue de Fortune, dont les personnages ont des costumes de la fin du siècle dernier et autour de ces groupes court le « Sot des Canonniers », fou monté sur un cheval d'osier qu'il fait caracoler. Mais, aujourd'hui Gayant n'a plus le brillant cortège qui l'accompagnait au siècle dernier, où il ne sortait qu'accompagné des chapitres des églises, des juridictions, de l'Université et des compagnies privilégiées des canonniers, des arquebusiers, des maîtres en fait d'armes et des arbalétriers. Il a même perdu depuis une trentaine d'années son escorte de garde nationale qui lui fit encore cortège lorsqu'en 1848, il fut invité par la municipalité de Dunkerque à assister à l'inauguration du chemin de fer ; ce fut son plus long voyage, spirituellement raconté par un de ces Douaisiens qui sont encore fiers de se dire « enfants de Gayant ». Un grave événement manqua de signaler ce voyage et de faire perdre à Gayant un des membres de sa famille. Papa Reusse, le géant de Dunkerque; avait, au commencement du XVIIIe siècle, perdu sa femme, méchamment mise à mort par les Anglais qui avaient même emporté sa tête, de l'autre côté du détroit et, comme ce long veuvage lui pesait, il demanda la main de Fillion, mais on le repoussa en le trouvant trop vieux, car il datait de François Ier. Gayant a été mis en légende et aussi en musique et quant un Douaisien entend l'air de Gayant, son cœur bat plus fort que si la « Marseillaise » ou « Vive Henri IV » venaient frapper son oreille.

Mais, il me faut quitter la rue et aller à l'Hôtel de Ville voir l'Exposition rétrospective uniquement composée d'objets prêtés par des collectionneurs douaisiens et dont la plupart sont des œuvres locales.

M. Poncelet, président de la commission de l'Exposition, a réussi à réunir dans la salle

gothique et dans le salon blanc Louis XVI qui y touche, ainsi que dans deux salles du second étage une précieuse collection d'œuvres d'art, de meubles, de tapisseries, de pièces d'orfèvrerie, de porcelaines et de faïences qu'il ne m'est pas possible d'énumérer en détail, mais qui ont été fort habilement groupés par les soins du commissaire spécial, M. Bilbault.

Donnant l'exemple, les organisateurs MM. Poncelet, Favier, le baron Boissonnet, Druan, de Gennes, Gracy, André Le Glay, Milly, Druelle, Toussaint, Foucart, Mmes Courtecuisse, Tesse, la comtesse Mimerel, Legrand de Lecelles, Preux, les colonels Percin, de Bailliencourt et Boca, les abbés Follioley et Bontemps, et nombre d'autres ont dépouillé leurs hôtels de leurs objets les plus précieux, quelques églises ont bien voulu prêter aussi des tableaux, dont plusieurs de Jean Bellegambe, des tapisseries, des statues en bois sculpté. Une suite de ces gravures en couleurs, si estimées aujourd'hui, occupe une longue galerie empruntée aux archives et qui conduit à une salle dans laquelle sont exposés les titres les plus précieux de la ville parmi lesquels nous nous bornerons à citer une charte de 1203 qui est considérée comme le plus ancien acte rédigé en langue française.

L'exposition toutefois ne peut nous faire négliger de revoir le Musée, magnifiquement organisé aujourd'hui et qui comprend une importante collection de tableaux flamands anciens venant des établissements religieux de la ville et de la collection du docteur Escallier, une belle suite d'œuvres italiennes composant le legs Foucques de Wagnonville, les sculptures de Bra, les plus importantes des antiquités romaines trouvées à Bavay, des porcelaines et des faïences locales, produits peu connus de la fabrique de Douai, et enfin les collections ethnographiques considé-

rables données par MM. Henry Berthoud et Delegorgue.

Le lundi soir, nous sommes conviés à la soirée littéraire et artistique donnée dans la coquette salle de spectacle, en présence d'un auditoire de femmes en toilettes de soirée et d'hommes en habit.

A huit heures et demie, le rideau se lève et la Société philharmonique exécute une ouverture de son président M. Charles Duhot. Vient ensuite une courte et charmante allocution du président de la Société douaisienne, M. Alfred Dupont, qui rappelle en quelques mots heureux la tâche accomplie par la Compagnie à la tête de laquelle il est placé. Il mentionne les services qu'elle a rendus à l'agriculture, à l'industrie, aux sciences, aux lettres et aux arts et en terminant il cède la parole à M. Vitraut pour un rapport sur les deux concours de poésie ouverts par la Société ; l'un était libre, mais à la condition de traiter un sujet se rapportant à l'histoire de Douai ; l'autre était la mise en vers modernes d'un fabliau intitulé les trois bossus de Douai, de Durand, dont voici le thème. Une bourgeoise a épousé un bossu aussi riche que jaloux. Un soir, trois ménestrels bossus vinrent lui rendre visite, et en croyant entendre rentrer son époux, elle fait cacher les trois galants dans de grands coffres ; ce n'était, paraît-il, qu'une fausse alerte, mais elle avait duré trop longtemps et quand notre héroïne voulut délivrer ses prisonniers, ils avaient été étouffés. Que faire pour se délivrer d'eux ? elle appelle un portefaix ; — (on se croirait dans un conte des Mille et une nuits) — et obtient qu'il ira jeter dans la Deule ou dans la Scarpe le corps d'un bossu mort chez elle, en lui promettant une récompense qu'il doit venir chercher, sa besogne accomplie. Le bossu jeté à la rivière, quand notre homme vient réclamer son salaire, la femme lui ré-

pond qu'il s'est trompé et que le bossu est revenu. Il emporte ainsi le second, puis le troisième et quand il revient enfin, il lui dit qu'elle peut être tranquille, car il a assommé le dernier qui revenait encore. On comprend que ce quatrième bossu n'est autre que le mari. Tel est ce fabliau qui a excité la verve de plusieurs littérateurs douaisiens et dont M. Vitraud nous a lu plusieurs charmants passages.

Douai, nous l'avons dit, a eu des Sociétés littéraires au XVIe et au XVIIe siècle et M. le baron A. de Warenghien s'est chargé de nous présenter dans une conférence le tableau de ce mouvement en prenant pour type, un jeune poète mort à vingt-cinq ans, Claude Loys.

Des artistes de l'Odéon, venus pour jouer la pièce qui devait terminer la soirée, ont lu des extraits des pièces dues aux différents poètes dont M. de Warenghien nous a conté la vie.

Après l'audition d'œuvres musicales de Jacques Régnart, compositeur douaisien du XVIe siècle, exécutées avec un rare ensemble par les dames de la ville et la Société chorale « La Lyre » et accompagnées par l'orchestre de la Société philharmonique, nous avons eu la primeur d'une comédie en un acte et en vers, due à un douaisien, M. Henri Potez, professeur au Lycée, dont l'Académie française a déjà couronné plusieurs œuvres. Il serait trop long de raconter en détails l'intrigue, bien simple du reste, du « Puy de l'Assomption ». C'est encore d'une société de rhétorique qu'il est question. La scène se passe à Douai, dans la boutique d'un riche drapier, naturellement père d'une fille et qui, se croyant inspiré des Muses, veut se présenter pour obtenir le chapeau d'argent au concours des Clercs parisiens. Mais pour lui, Pégase est rétif, heureusement il a un apprenti, mieux doué, amoureux par surcroît, qui expose à sa fille ses

sentiments, son espoir et ses craintes et cela, en employant le refrain palinodique et le verset qui doit servir de motif au chant royal. En présence du chagrin de son père, Jossine persuade à Gilles d'aider celui-ci dans sa composition; le drapier reçoit du Prince d'amours la fameuse couronne d'argent et les amoureux s'épousent.

Un capitan espagnol et un marchand hollandais, aspirant tous deux à la main de Jossine, fournissent le sujet de deux scènes comiques. Mme Chapelas et ses camarades de l'Odéon, MM. Duparc, Paumier, Bernard et Siblont, ont fort bien interprété cet acte, qui montre que l'Athènes du Nord possède encore, de nos jours, des poëtes dignes de lutter avec ceux des siècles précédents.

Nous ne terminerons pas ce court récit sans adresser tous nos remerciements à nos confrères de la Société d'agriculture, sciences et arts, pour l'accueil si flatteur et si aimable dont nous avons été l'objet, pendant notre séjour à Douai.

Comte de Marsy

RÉCEPTION

DE

LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

PAR

La Société Historique de Compiègne

(20-23 Août 1899)

Cinquante-deux membres de la Société d'archéologie de Bruxelles, sont venus à Compiègne le jeudi 20 août, pour visiter les principales curiosités historiques de notre ville et de sa banlieue. Cette caravane scientifique était présidée par M. Van der Linden, avocat, membre de la Chambre des représentants. Elle comprenait : MM. Hankar, architecte ; Le Roy, avocat ; le major Combaz professeur à l'Académie royale des Beaux-arts ; J. Poils ; Belleroche ; Van Bellingen, ingénieur ; le docteur Barrella ; Peyralbe père et fils ; H. de Backer, ingénieur ; Cristin ; Van Tichelen, avocat ; Boucneau ; Crespin, artiste peintre ; Daimeries ; A. Daimeries fils, chef des travaux chimiques à l'Université de Bruxelles ; Puttaert, artiste peintre ; Ranschyn ; de Lara ; Mackintosch, avocat ; Van den Eynde ; de Samblanc ; Hallez, géomètre ; Neve, architecte ; A. Delacre ; le docteur Maroy ; Van Havermaet ; Hubert, ingénieur-architecte honoraire de la ville de Mons ; Lacroix ; G. Combaz ; Schildnect ; R. Janssens, artiste peintre ;

Mmes Cadot-Peltzer, Nothomb-Barella, Boucneau; Segers; Daimeries; Van Havermaet, A. Daimeries, P. G. Combaz; Mlles H. et L. Rouvier, Ranschyn. A leur arrivée à Compiègne, les touristes ont été reçus sur le quai de la gare au nom de la Société historique, par M. le Président Sorel, M. le comte de Marsy et M. Raymond Chevallier. Ils ont ensuite gagné les appartements qui leur avaient été retenus dans différents hôtels de la ville.

Le lendemain matin vendredi, à 9 heures, l'excursion a commencé par une visite à l'Hôtel de Ville. Les savants belges ont été reçus par M. Chovet, sénateur-maire, MM. Daras, Bérenger, Mennecier, Chouquet et Henry Lefebvre, conseillers municipaux, et par une délégation de la Société historique, composée de MM. le chanoine Vattier, le comte de Marsy, le président Sorel, l'abbé Morel, Boudousquié, Colin, Plessier, de Trémisot, Cauchemé, le docteur Chevallier, Daussy et Fleuret.

M. Chovet a souhaité la bienvenue aux touristes dans les termes suivants :

« Messieurs, c'est avec le plus grand empressement, croyez-le bien, que j'ai accepté l'invitation à moi faite par M. Alexandre Sorel le très distingué président de la Société historique de Compiègne, de vous souhaiter la bienvenue. Je ne puis être que très honoré de la bonne fortune qui m'est donnée de vous adresser, à cette heure, le cordial salut des habitants de notre ville, d'abord parce que je sais combien vous avez été courtois en Belgique pour les Sociétés françaises qui vous ont rendu visite,

puis parce que vous êtes les dignes réprésentants d'un peuple ami ; enfin parce que vous êtes des savants, c'est-à-dire les pionniers intelligents et les apôtres convaincus de la paix universelle à laquelle devraient aspirer tous les peuples civilisés.

Soyez-donc les bienvenus dans cette vieille cité française, où vous allez trouver des souvenirs du berceau de votre monarchie nationale. En effet, ce n'est point à vous que j'apprendrai qu'en 1832, la Belgique, heureuse et fière de renouer avec la France les liens d'une ancienne fraternité, avait choisi pour roi le duc de Nemours, second fils de notre excellent roi Louis-Philippe Ier. La sage politique du roi des Français lui fit refuser cette couronne pour son fils, mais il la vit avec plaisir sur le front de sa fille ainée, la princesse Louise, dont le mariage avec votre ancien roi Léopold Ier eut lieu à Compiègne dans le mois d'août 1832. De sorte que si votre gracieux souverain Léopold II n'a pas eu le loisir de naître Compiègnois, il n'est pas téméraire d'affirmer que c'est à Compiègne que, pour la première fois, ses augustes parents ont dû gentiment penser à lui... Tout à l'heure, vous allez visiter la chapelle où à neuf heures du soir, fut célébré, par l'évêque de Meaux, le mariage catholique ; puis le salon où la cérémonie du mariage fut célébrée suivant le rite de la religion réformée que professait le roi Léopold Ier. Les témoins étaient pour Léopold: M. d'Arschot et M. de Mérode ; et pour la princesse Louise : le marquis de Barbé-Marbois, le comte Portalis, le duc de Bassano, le duc de Choiseul, pairs de France, et

MM. Bérenger, Dupin, Delessert et Gérard, députés. Deux jours après, le bruit des fêtes et des pompes nuptiales avaient cessé ; les rois et les reines avaient rejoint Paris ou Bruxelles, et le château de Compiègne était rentré dans le silence et dans la solitude.

Depuis cette année 1832, comme le temps et les évènements ont marché vite ! et quelle ample moisson ils ont fauchée pour vous, esprits fins et délicats qui aimez à vous complaire dans les choses d'un passé qui, pour vous comme pour nous, n'a pas été sans gloire. Allez-donc, Messieurs, à travers les salles, aujourd'hui silencieuses, du château de Compiègne évoquer le souvenir du mariage de celui qui fut le premier roi des Belges, et puissiez-vous n'emporter de votre trop courte apparition parmi nous que la plus douce en même temps que la plus durable impression.

Encore une fois, au nom de la ville de Compiègne, je vous salue, je lève cette coupe en votre honneur, en vous souhaitant à tous un bon retour dans votre pays ! »

M. Van der Linden, au nom de ses collègues, a exprimé sa reconnaissance à la municipalité de Compiègne, en même temps qu'à la Société historique, pour cette réception si sympathique. Il a remercié M. Chovet d'avoir rappelé finement le souvenir de la famille royale de Belgique et, en terminant, s'est déclaré enchanté d'avoir choisi Compiègne pour but d'excursion.

M. l'abbé Vattier, vice-président de la Société historique, a prononcé ensuite cette allocution, très applaudie comme les précédentes :

« Messieurs, je suis heureux, mais quelque peu confus de l'honneur qui me revient, d'avoir à souhaiter la bienvenue dans la vieille cité de Compiègne, à la Société d'archéologie de Bruxelles, à son distingué président et aux savants éminents qui la composent. L'absence de M. le baron de Bonnault, notre président, membre correspondant de votre grande Société, vous prive des souhaits de bienvenue qu'il vous aurait adressés avec son amabilité bien connue et tout l'esprit qu'il sait semer à propos dans ses paroles et ses écrits. Veuillez croire, Messieurs, que l'accueil n'en sera pas moins cordial de notre part, d'autant plus que vous retrouvez ici une autre figure qui vous est connue, qui souvent a été prendre part à vos fêtes archéologiques, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archélogie, notre zélé et érudit secrétaire, et M. le président Sorel que vous avez aussi rencontré dans vos Congrès archéologiques.

Nous sommes fiers, Messieurs, de voir que notre département attire votre attention, car c'est après avoir visité Beauvais avec son admirable cathédrale, son église Saint-Etienne, sa Basse-Œuvre, son Palais épiscopal transformé en Palais de justice, ses vieilles maisons, Senlis si riche en monuments de toutes les époques, Chantilly dont je n'ai pas besoin de rappeler les splendeurs encore présentes à vos mémoires, que vous portez cette année vos pas vers Compiègne. Ici aussi vous trouverez des monuments dignes de votre attention, et après ce bel Hôtel-de-Ville, dont M. le

Sénateur-Maire de Compiègne veut bien nous faire lui-même les honneurs, après le Château où vous pourrez évoquer le souvenir de tant de souverains français et même étrangers, qui y firent leur séjour, ses belles églises, les restes trop restreints hélas ! de la royale abbaye de Saint-Corneille. sont, à juste titre, l'objet de l'étude des archéologues. Et puis Pierrefonds, le vieux château féodal si merveilleusement restauré par Viollet-le-Duc, vous attend, et dans son voisinage, si le temps vous le permet, Champlieu et Morienval.

Il y a bien des années déjà, c'était en 1864, j'ai expérimenté personnellement combien est aimable, prévenante, généreuse, l'hospitalité belge, et je n'ai pas encore oublié l'accueil tout fraternel qui attendait à Malines tous les étrangers venus à son Congrès. J'y ai entendu avec bonheur vos éminents orateurs, aux ardentes convictions. Je crois entendre les frénétiques applaudissements qui accueillaient leurs éloquents discours, et je suis heureux de pouvoir rendre aujourd'hui dans la limite du possible, tous les témoignages de fraternelle sympathie que j'ai reçus à cette époque.

Messieurs, je le répète, soyez les bienvenus dans la ville de Compiègne. »

Les touristes se sont ensuite rendus au Palais qu'ils ont visité sous la conduite de MM. Fabre, conservateur, et Cauchemé, inspecteur.

A dix heures et demie, trois chars à bancs emmenaient les voyageurs à Pierrefonds. Le déjeuner a eu lieu à l'hôtel des Etrangers. Le retour s'est effectué par Morienval. Le

soir, à Compiègne, un dîner avait lieu à l'hôtel de la Cloche, auquel avaient été conviés MM. Chovet, Sorel et de Marsy et où de nombreux toast ont été portés. Samedi, les excursionnistes ont été visiter Soissons. Après une visite au musée Vivenel, dirigée par M. Blu, conservateur et M. de Marsy, dimanche matin, les membres de la Société d'archéologie de Bruxelles sont repartis à 10 heures 28, se dirigeant sur Coucy-le-Château et de là en Belgique.

Le Congrès historique belge d'Arlon

30 juillet-4 août 1899

L'Ardenne est une des parties les plus pittoresques de la Belgique, aussi pendant l'été est-elle le but de nombreuses excursions, sur les bords de la Semois; aux châteaux de Bouillon et de la Roche, à Saint-Hubert et à Orval. Nous avons déjà décrit dans les colonnes de ce journal une course rapide que nous y avons faite en 1895 ; aujourd'hui, c'est le Congrès de la Fédération historique de Belgique qui nous y ramène avec bon nombre de nos confrères. Sur cent cinquante congressistes, plus de trente français ont répondu à l'invitation de l'aimable président, M. le comte A. de Limbourg-Stirum, député d'Arlon, et de ses collaborateurs, MM. Sibenaler, Vannerus et Bribosia.

La Société historique de Compiègne y est représsntée officiellement par MM. le président Sorel et le comte de Lambertye, auxquels s'est joint le comte deMarsy, qui avec vingt-deux de ses confrères forme le contingent de la Société française d'archéologie. Plusieurs membres correspondants se joignent à eux; ce sont MM. Delignières, d'Abbeville ; J. Depoin, de Pontoise ; Germain de Maidy, de Nancy ; le comte Lair, de Blou ; Fernand Donnet, d'Anvers et E. Soil, de Tournai.

Nous sommes en pays de connaissance, car indépendamment des Belges que nous roncontrons chaque année aux Congrès belges et aux Congrès français, le Nord est représenté par MM. Quarré-Reybourbon, Emile

et Louis Serbat, l'abbé Desilve, A. Doutriaux ; le Pas-de-Calais par MM. le comte de Hautecloque, Legrand, Cortyl et de Monnecove ; la Somme par MM. Delignières, de Valois et Guerlain ; Seine-et-Oise par MM. Depoin et Fourdrignier ; Meurthe-et-Moselle par MM. Germain de Maidy, le baron de Souhesmes, le docteur Bleicher, le baron Viard, le comte Beaupré, le docteur Colliez ; et venus d'un peu partout, de l'ouest et du centre, MM. de Villenoisy, Guignard, Lacave-Laplagne, Bazenerye, Parmentier, etc.

Arlon, chef-lieu de la province du Luxembourg, situé presque à la frontière du grand-duché et non loin de la France, est pittoresquement bâti sur un monticule que dominent l'église Saint-Donat et l'ancien château. Si les habitations modernes y sont luxueuses, lss monuments anciens y font presqu'entièrement défaut ; mais, en parcourant les salles basses du Musée, on peut constater, par les chapiteaux, les nombreuses stèles et inscriptions qui y sont réunis, l'importance de cette ville à l'époque romaine.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire les beautés d'un site que trois ou quatre cartes postales illustrées, comme on en publie maintenant partout, feraient mieux connaître à nos lecteurs, et, pendant que la musique communale joue la Brabançonne, nous nous dirigeons vers l'Hôtel de Ville, modeste construction moderne où les échevins nous souhaitent la bienvenue et nous offrent le Champagne traditionnel. On se hâte, il faut aller à la séance d'ouverture qui se tient dans l'Athénée (lisez Collège) où est placé le Musée. La transmission des pouvoirs s'opère, on proclame la composition des bureaux, on discute un peu sur le règlement, c'est, dans les Congrès belges, une question qui prend beaucoup trop de temps, et on visite le Musée. C'est un bon type de musée provincial, comprenant

non seulement les antiquités locales, mais une galerie de portraits des grands hommes de la province, destinée à encourager les vocations des petits luxembourgeois, qui, comme chez nous les habitants de la Corse et de la Lozère, sont avant tout fonctionnaires, magistrats, employés de l'enregistrement, des contributions, gendarmes et douaniers. Une large part est faite aussi dans ce musée à l'art décoratif et aux diverses industries; mais nous nous arrêtons surtout devant des sépultures franques, comme celles dont nous devons voir une fouille à Villers-devant-Orval, d'intéressants carrelages du moyen-âge, des taques de cheminées dont plusieurs avec des emblèmes jansénistes qui ont fait l'objet d'une intéressante étude de M. Sibenaler, vice-président du Congrès et conservateur du Musée, un beau retable en bois sculpté de l'Ecole d'Anvers, analogue à ceux que nous possédons dans l'Oise, notamment à Thourotte et à Bury; des vues anciennes des abbayes du pays et surtout de Saint-Hubert et d'Orval, etc. Mais ce qui, comme nous l'avons dit, offre le plus d'intérêt, c'est le *Musée des Pierres*, qui doit être prochainement installé dans un local digne des monuments qu'il renferme. Il y a là en effet une collection de stèles et d'inscriptions romaines que l'on peut comparer aux collections de Sens, d'Autun, de Saintes, etc. Parmi celles qui offrent un intérêt spécial pour l'histoire du commerce, nous signalerons une pierre montrant la boutique d'un marchand drapier.

« Le compartiment supérieur de droite, écrit M. Birnbaum, dans une notice sur les musées d'Arlon, montre trois personnages : deux sont assis devant un comptoir sur lequel un marchand développe une étoffe. Le compartiment d'en bas comprend également trois personnes dont l'une assise tient un libellus en main (C'est le comptable). »

Du musée, nous nous rendons à l'église Saint-Donat, ancienne chapelle du château, devenue au commencement du XVIIe siècle, chapelle des Franciscains, et à laquelle on accède par un chemin de croix de style espagnol.

L'église est sans intérêt ; on y remarque seulement une chasuble et une étole ayant appartenu à saint Bernard et, de la terrasse qui la précède, on jouit d'une vue superbe sur tous les environs.

Six heures vont sonner et nous rentrons nous habiller pour le banquet donné sous une tente dressée dans la cour de l'Hôtel du Nord. Nous sommes une centaine, le menu est bon, les vins choisis et les toasts nombreux.

Le lendemain matin, lundi et jours suivants, les trois sections tiennent leurs séances de huit heures à dix, avant les excursions et il y a des jours où il faut du courage pour se lever de bonne heure afin d'aller discuter un programme très rempli, composé surtout de questions locales qu'il serait trop long d'énumérer, Je rappellerai seulement que M. Matthieu a apporté à propos de la bannière de Beauvais, dite à tort de Jeanne Hachette, de nouveaux arguments venant confirmer l'opinion émise, il y a déjà quelques années, par MM. Charvet et de Marsy, et établissant que ce drapeau qui date du milieu du XVIe siècle était celui des arquebusiers de Binche qui avaient pour patron Saint-Laurent et qui durent en 1561 remplacer leur étendard perdu dans les guerres de cette époque.

A midi, nous montons en chemin de fer jusqu'à Poix et ensuite en tramway pour aller à Saint-Hubert. Nous visitons la célèbre église de pèlerinage où on nous fait vénérer les reliques du saint, son étole, son cor et sa crosse. et où nous admirons une superbe bible don-

née par Charlemagne à l'abbaye et dont les illustrations sont remarquables et la conservation parfaite. A côté de l'église, dans les bâtiments somptueux de l'abbaye, est installée une « Ecole de bienfaisance de l'Etat » où cinq cents enfants condamnés apprennent différents métiers.

Le soir, après un fort beau diner offert aux principaux membres du Congrès, M. et Mme Orban de Xivry ont donné une fête vénitienne dans les jardins du Palais du Gouvernement. Par une attention toute délicate, ils avaient fait venir de Bruxelles différents artistes dont les morceaux ont alterné avec la musique militaire. Les plus applaudis ont été l'*Octuor vocal Bruxellois*, qui a donné une audition de musique ancienne du xv[e] au xvii[e] siècle. On nous permettra de transcrire ici quelques couplets d'une chanson soldatesque de la fin du xv[e] siècle, mise en musique par M. Gévaert :

Réveillez-vous Picards, Picards et Bourguignons,
Et trouvez la manière d'avoir de bons bâtons.
Car voici le printemps et aussi la saison
Pour aller à la guerre donner des horions.

Tel parle de la guerre qui ne sait pas ce que c'est.
Je vous jure mon âme que c'est un piteux fait
Et que maint homme d'armes et gentil compagnon
Y ont perdu la vie et robe et chaperon.

Où est ce Duc d'Autriche ! Il est aux Pays-Bas :
Il est en basse Flandre avecque ses Picards,
Qui nuit et jour le prient qu'il les veuille mener
En la haute Bourgogne pour la lui subjuguer.

Adieu, adieu Salins ! Salins et Besancon !
Et la ville de Beaune, là où les bons vins sont !
Les Picards les ont bus, les Flamands les payeront
Quatre patards la pinte ou bien battus seront.

Le mardi est consacré à une vsite de l'abbaye d'Orval, dont la fondation remonte à 1070. L'église en ruines est un beau spécimen d'architecture de la transition, mais elle est noyée dans un immense ensemble de construction des deux derniers siècles, ruinées

pendant les guerres de la Révolution et qui donnent aujourd'hui l'aspect d'une gigantesque usine abandonnée.

Avant d'aller à Orval, nous faisons, sous de frais ombrages, un déjeuner frugal et nous assistons, comme dessert, à la mise au jour d'un cimetière franc, connu depuis quelques années et dont M. le baron de Loë vient d'entreprendre la fouille méthodique.

Après un dîner à Florenville, nous rentrons à Arlon pour une longue séance administrative dans laquelle sont discutées des questions d'organisation ; puis chacun va refaire ses malles, car nous quittons le lendemain la Belgique pour terminer le Congrès par une excursion de trois jours dans le grand duché de Luxembourg et à Trêves.

Une borne seule sépare la Belgique du Grand-Duché, séparation qui ne remonte qu'à 1839, à la suite du traité dit des Vingt-quatre articles. A Arlon, du reste, le peuple parle déjà allemand et les sermons dans les églises se prêchent dans cette langue. Douze voitures nous conduisent par une route des plus pittoresques aux ruines des vieux châteaux de Septfontaines, d'Ansembourg, d'Hollenfels, de Schoenfels et à l'abbaye de Marienthal, occupée aujourd'hui par les pères blancs d'Afrique. Toutes ces ruines profilent sur les hauteurs leurs silhouettes originales, mais on est souvent désillusionné quand on veut étudier de trop près leurs restes depuis longtemps dénaturés.

Après un déjeuner dont chacun a apporté les éléments dans son sac, et qu'arrose le vin blanc de Moselle, nous visitons le château moderne d'Ansembourg, dont le comte d'Ansembourg, chargé d'affaires du Grand-Duché à Bruxelles, veut bien nous faire fort aimablement les honneurs, et nous arrivons à la gare de Mersch où nous prenons un train qui nous amène rapidement à Luxembourg, en faisant

dérouler sous nos yeux un panorama des plus pittoresques.

Chacun se dispose à s'installer dans les hôtels avant d'aller à la réception qui nous est faite dans la grande salle de l'Athénée, mais nos bagages venus directement ne sont pas arrivés et c'est couverts d'une noble poussière que nous allons au rendez-vous.

Au nom du gouvernement grand-ducal, M. Mongenast, directeur des finances, nous souhaite la bienvenue, les coupes de Champagne circulent et, tour à tour, M. le comte de Limbourg-Stirum, président du congrès, M. Wolfram, archiviste de Metz, M. le comte de Marsy, au nom des Français, MM. Arendt, van Wervèke, le comte van der Straten-Ponthoz et d'autres orateurs prennent la parole. La lecture des rapports sur les travaux du congrès termine la séance et chacun de chercher sa malle et son dîner.

Le jeudi matin, les congressistes visitent les monuments anciens de Luxembourg guidés par M. van Wervèke, la chapelle Saint-Quirin, le musée de Pfaffenthal, la corniche, les tours, le palais du grand-duc, se rendent à l'Hôtel de Ville où ils sont reçus par M. le bourgmestre Musel, qui, le verre en main, les engage à revenir dans quelques années, lors de l'inauguration du musée qui doit réunir les collections actuellement dispersées. En attendant, il leur montre la belle collection de tableaux léguée par M. Pescatore et leur fait admirer, dans son cabinet, l'esquisse du *Christ au Calvaire*, de Munkacsy.

A deux heures, le train vicinal nous conduit à Remich, d'où nous allons à Nennig, en Prusse, voir la célèbre mosaïque représentant des combats de gladiateurs, découverte en 1852 et réparée il y a vingt-cinq ans aux frais de l'empereur d'Allemagne. On gagne Mondorf, élégante station de bains où

le dîner est préparé et on reprend le train ; mais vers dix heures, au moment où les conversations languissent et où les yeux se ferment, nous déraillons et nous voici menacés de camper en pleine voie, à la porte, il est vrai, d'un cabaretier chef de gare. Heureusement, il y a là un chantier d'ouvriers, on les réveille, on remet la lourde machine sur les rails et, vers trois heures du matin, chacun est dans son lit.

Aussi tout le monde est-il à la gare le vendredi à neuf heures du matin pour l'excursion finale organisée à Trèves.

Trèves, ancienne capitale de l'empire romain, est une des villes du Nord dans laquelle les édifices antiques sont les plus nombreux et aussi les mieux conservés : la Porta Nigra, la Basilique, le Palais Impérial, les Thermes, l'Amphithéâtre nous sont successivement montrés par des archéologues distingués, ainsi que la cathédrale et l'église Notre-Dame dans lesquelles nous sommes dirigés par le Prévôt du Chapitre. La visite du Musée provincial, d'une richesse incomparable en monuments antiques, est la dernière de cette journée et si l'heure du train ne nous forçait à repartir, nous resterions encore à écouter les savantes explications de M. le docteur Hettner, son directeur.

Dislocation portait la dernière feuille de notre programme ; les uns continuent leur excursion sur les bords du Rhin, d'autres rentrent dans leurs foyers, en France, en Belgique, à Luxembourg.

Tous emportent le meilleur souvenir de cette semaine si bien remplie et adressent, comme nous, tous leurs remerciements aux organisateurs du Congrès et aux aimables guides de nos courses.

COMTE DE M.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 15 novembre 1899

Présidence de M. le baron de Bonnault d'Houët

MM. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Brulé, Cauchemé, le docteur Chevallier, Colin, Garand, le comte de Lambertye, Henry Lefebvre, Mme Le Féron d'Eterpigny, le baron de Lesser, Liénart, le chanoine Marsaux, le comte de Marsy, Meuraine, l'abbé Morel, le chanoine Müller, le commandant Palat, le chanoine Pihan, Plessier, Mme de Poul, de Romiszowski, le président Sorel, de Trémisot et le chanoine Vattier assistent à la séance.

M. le président annonce la mort de M. le général de division comte de La Salle, décédé depuis la dernière réunion. Il rappelle que le général de La Salle ne fut pas seulement un des plus brillants officiers de cavalerie de l'armée française, mais que c'était aussi un artiste distingué, s'intéressant à toutes les questions de littérature ou d'art. Fixé après sa retraite, dans notre ville où l'attachaient des liens de famille créés par le mariage de l'une de ses filles avec un de nos confrères, appartenant à une vieille famille compiégnoise, il suivait avec intérêt nos travaux. Lorsqu'il y a quelques années, la Société examina un projet de monuments au major Otenin et aux défenseurs de 1814, le général de La Salle accepta la présidence de la commission et lui apporta tout son concours.

Il fait connaître également la mort d'un de

nos correspondants, M. l'abbé Manuel, chanoine de Lorette, curé de la Chapelle-en-Serval.

Avant de donner la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal, le président tient à rappeler le beau succès remporté par notre nouveau confrère M. Bénart, architecte du palais de Compiègne, lauréat du concours ouvert pour la construction de l'Université de Berkeley en Californie. Il ajoute qu'avant de partir pour San-Francisco présider à l'exécution des premiers travaux, M. Bénard a reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur et il adresse ses doubles félicitations à notre confrère.

MM. le duc DE LA MOTHE-HOUDANCOURT, au château du Fayel, présenté par MM. l'abbé Morel et de Marsy, et D'ARRENTIÈRES, au château de Neufvy-sur-Aronde, présenté par Mme Le Féron d'Eterpigny et M. de Bonnault sont admis en qualité de membres titulaires,

M. le Secrétaire dépose sur le bureau un grand nombre de publications périodiques adressées depuis la dernière séance par des Sociétés savantes françaises et étrangères.

M. le commandant Palat continue la lecture de son travail sur la défense de Compiègne en 1814.

Il reprend son récit au 15 mars et nous montre la situation de la ville qui, au point de vue de la défense, ne s'était guère modifiée depuis le seizième sicle. Aussi Otenin dut-il recourir à de nombreux stratagèmes pour tromper l'ennemi sur la valeur réelle des moyens de défense. Des roues de voitures sont disposées sur les remparts pour simuler des canons en position, des feux de bivouac sont allumés, pendant que les tambours du dépôt d'infanterie exécutent des batteries pour faire croire à des mouvements de troupes ; une lettre annonçant les forces de la ville est confiée à un officier de la garde

nationale, M. Poulain, qui suivant les intentions du gouverneur se la laisse prendre par l'ennemi. Une levée en masse est prescrite, mais les habitants ne répondent pas toujours aux démonstrations de leur chef, qui fait cependant une sortie dans la direction de Noyon. Une autre tentative est faite par les garnisons de Beauvais, d'Amiens et de Compiègne le 24 pour reprendre Montdidier, qui est aux mains du général von Geismarck. Mais si les Prussiens se retirent le 24 mars, sur Noyon, ils reprennent le 27 Montdidier que les Français trop peu nombreux n'ont pu occuper. Le général Hulin songe alors à créer une colonne mobile, de 2.500 hommes avec cavalerie et artillerie, mais cette organisation ne rencontre aucun succès, les habitants pleins de zèle pour la défense de la ville, refusant de se laisser incorporer dans l'armée malgré les efforts des ducs de Feltre et de Rovigo. Il est parmi les défenseurs de Compiègne un nom qu'il faut retenir, c'est celui de M. Beauvais, capitaine d'une compagnie franche, qui va harceler l'ennemi, chercher à démonter ses patrouilles et à rompre ses communications. Mais les succès qu'il remporte notamment à Janville le 22 amènent une nouvelle irritation de l'ennemi ; le 29, celui-ci arrive de Monchy sur Venette ; cinquante de ses cavaliers descendent de la montagne de Margny, viennent à Venette, ravagent les rues et y traînent des bottes de paille enflammées ; en même temps un autre détachement essaie d'incendier Margny. Le commandant ennemi annonce que chaque fois qu'on sonnera le tocsin, il en coûtera quelques villages à la France. « On décide, dit alors Escuyer, de laisser les militaire se battre entre eux. » Telle est la triste situation dans laquelle se trouve notre pays dans les derniers jours de mars.

M. Liénart communique la reproduction

d'un plan manuscrit du camp de Compiègne de 1688, tiré des archives du ministère de la Guerre.

M. de Marsy pense que cette reproduction a dû être exécutée pour la publication d'un travail dont les premiers articles ont paru dans la Revue militaire en avril 1899 sous ce titre : L'origine des grandes manœuvres ; les camps d'instruction aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le premier de ces camps fut réuni à Compiègne en mars 1666 et comprenait 20 bataillons et 33 escadrons, dont faisait partie la maison du Roi.

M. le chanoine Marsaux communique des notes sur différentes églises des environs de Clermont : Fitz-James, Catenoy et Nointel. A la suite de remarques sur l'architecture de ces édifices, il en décrit les sculptures, les vitraux et le mobilier et signale notamment une chasuble brodée dans l'église de Nointel.

M. le chanoine Müller présente quelques observations sur les fonts baptismaux de Catenoy.

M. Dervillé termine la lecture de son travail sur l'électeur de Bavière. Il montre ce prince tenant à Compiègne sa petite cour et donnant à notre ville une activité qu'elle avait perdue depuis que Louis XIV, fort âgé avait cessé d'y venir. Maximilien II Emmanuel et les personnes de son entourage se mêlent beaucoup à la population, le duc se fait affilier ainsi que son fils à la compagnie de l'Arquebuse, et dans une fête donnée en son honneur, l'habileté de son tir le fait proclamer roi ; on le voit à des représentations théâtrales organisées par une religieuse à l'Hôpital de Saint-Nicolas ; il assiste aux mariages des personnages de sa cour, est parrain des enfants de plusieurs familles compiégnoises, et fait des démarches pour faire obtenir à leurs membres des faveurs à Versailles.

Désigné d'abord en 1713 lors des négociations du traité d'Utrecht pour prendre possession du Luxembourg, l'Electeur devait recevoir la Sardaigne, en compensation du Haut-Palatinat ; mais l'Empereur et les princes de l'Empire ne voulurent pas accepter cette condition, la guerre recommença et à la suite des victoires de Villars à Spire, à Worms et à Landau, de nouvelles négociations furent entamées à Rastadt et par le traité du 6 mars 1714, Maximilien II Emmanuel fut réintégré dans ses états, quittant Compiègne en 1715, après près de cinq ans de séjour.

Pendant cette période de nombreuses alliances furent contractées entre les personnages de sa suite et les habitants de Compiègne et aujourd'hui encore subsistent en notre ville quelques-uns des descendants de ces unions.

M. de Marsy résume les principales réunions archéologiques auxquelles il a pris part ainsi que plusieurs de nos confrères, congrès belge d'Arlon, réunion de l'Association pour l'avancement des Sciences à Boulogne et à Cantorbery. etc. Il rappelle la visite à Compiègne de la Société d'archéologie de Bruxelles et la réception qui lui a été faite par la Ville et par la Société, et demande à ses confrères d'adresser à cette occasion tous leurs remerciements à M. le Sénateur-Maire et aux membres de l'Administration municipale.

M. Sorel signale les travaux qui viennent d'être exécutés le long du mur de Saint-Antoine pour le redressement de la rue Hersan. D'assez nombreux squelettes y ont été trouvés, mais aucun objet à l'exception d'un petit pot, sans caractère, comme il a été d'usage d'en déposer dans les sépultures jusqu'à une époque récente pour recevoir de l'encens ou de l'eau bénite. C'est à cet endroit, du reste,

que se trouvait l'ancien cimetière Saint-Antoine qui a subsisté jusque vers 1785.

L'ordre du jour de la Séance de décembre comprendra : les Elections pour le renouvellement du Conseil d'administration ; la fin du travail de M. Palat, sur la défense de Compiègne en 1814, une communication de M. l'abbé Gallois, sur les vitraux du nord de l'arrondissement, etc.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.

LES

Cathédrales de Noyon

La cathédrale de Noyon, l'un des plus beaux édifices religieux de notre pays, a été décrite plusieurs fois, il y a environ cinquante ans par Vitet, Moët de la Forte-Maison, Dantier et l'abbé Laffineur et plus récemment par les abbés Müller et Pihan, elle a été dessinée par Daniel Ramée, l'architecte chargé de sa restauration dans un splendide album publié par le Gouvernement dans la collection des documents inédits en 1845 ; on peut, grâce à ces ouvrages, la visiter sans peine, en examiner les diverses parties, étudier jusqu'aux plus menus détails de sa décoration ; mais, lorsque l'on veut quitter ce rôle de *simple visiteur* ou de dévot pèlerin, cesser de suivre les auteurs qui ont tracé consciencieusement l'inventaire de Notre-Dame de Noyon pour rechercher l'époque de sa construction et préciser la date des différentes parties qui la composent, on se trouve désorienté, car les auteurs dont nous venons de parler ont surtout étudié le monument sans se préoccuper des documents qui pouvaient aider à fixer son histoire. « Le travail de M. Vitet est plutôt une étude sur les origines et le développement de l'arc en tiers-point qu'une véritable monographie ; ses brillantes qualités d'écrivain, son désir d'éviter les termes trop techniques lui ont fait perdre de vue certains éléments essentiels de la cathédrale, tels que les voûtes et les profils. » Enfin, ajoute l'auteur de ces lignes, il n'a pas dépouillé toutes les sources de l'histoire du monument. Telles sont les

raisons qui ont porté M. Eugène Lefèvre-Pontalis, — ancien élève et chargé à diverses reprises du cours d'archéologie à l'Ecole des chartes, membre du Comité des travaux historiques et de la Société des antiquaires de France, et, ajouterons-nous, correspondant de la Société historique de Compiègne, — à rédiger sous la forme chronologique et en s'aidant à la fois des sources historiques et des éléménts que fournissent l'étude de l'édifice et sa comparaison avec quelques autres monuments contemporains, une « histoire de la cathédrale de Noyon » (1). L'expression peut-être juste en principe, mais ce n'est pas une, mais quatre ou cinq cathédrales que, depuis Saint-Médard nous allons voir s'élever et disparaître, s'effondrer surtout au milieu des incendies, pour arriver à la Notre-Dame actuelle, modifiée et réparée par l'évêque Guy des Prés, à la suite de l'incendie de 1293.

Le travail de notre confrère est tellement serré, tellement nourri de dates, bourré de citations, qu'il est difficile de l'analyser dans un article de journal, l'important pour nous est d'en signaler l'existence aux archéologues de notre région, qui n'iraient sans doute pas le chercher dans un recueil qui ne comprend que peu de travaux d'archéologie et est surtout consacré à des études d'histoire et de paléographie. Essayons cependant de reconstituer le monument depuis son origine.

Il est inutile de rappeler qu'après la destruction de Vermand par les Huns et les Vandales, ou pour parler peut-être plus exactement après la destruction de l'*Augusta Veromanduorum* que beaucoup d'historiens placent à Saint-Quentin, saint Médard transporta en

---

(1) Histoire de la cathédrale de Noyon, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LX, p. 457-490, 1899. Paris, librairie Alphonse Picard et fils).

531 son siége épiscopal à Noyon et il ne tarda pas à y faire élever une basilique, modeste construction sans doute, comme celles que nos évêques missionnaires construisent en Indo-Chine ou sur le littoral africain, et dans laquelle en 544, il reçut sainte Radegonde, femme de Clotaire, venant le supplier de la consacrer à Dieu. Cent ans plus tard, cette primitive cathédrale, placée après sa mort sous le vocable de saint Médard, menaçait ruine, saint Eloi en voyait les lézardes et son biographe, saint Ouen, nous raconte qu'il était pressé de voir, malgré la mauvaise saison les maçons y mettre la main, disant que « si le mur n'était pas réparé de son vivant, il ne le serait jamais » (658 à 659).

On n'eût guère à faire l'épreuve des réparations prescrites par saint Eloi, car en 676, le feu endommageait, s'il ne détruisait pas en entier la cathédrale, et c'est ici que se trouve placée l'intervention de sainte Godeberthe, pieuse vierge, alors gravement malade et qui quitta son lit pour venir arrêter les ravages du feu.

L'évêque Mummolin et son successeur Gandouin construisirent une nouvelle cathédrale, dans laquelle aurait été inhumé Chilpéric II, en 720, mais le fait est douteux, tandis qu'il est certain que Charlemagne y fut sacré en 768 ; aussi n'a-t-on pas manqué de leur attribuer la construction de la nef actuelle, dont nous sommes encore bien loin, car, au milieu du neuvième siècle, voici les Normands qui remontent l'Oise, pillent Noyon, détruisent vraisemblablement la cathédrale, et massacrent l'évêque Immon.

On peut supposer que c'est au commencement du dixième siècle, après 901, que l'évêque Lambert releva l'église de ses ruines. Ici se place une question curieuse, celle de la modification de l'emplacement qu'elle occupait. — Le chevet de cette troisième cathé-

drale était adossé au mur d'enceinte et d'après les recherches de Moët de la Forte-Maison, on peut reconnaître que ce mur passait dans le transept de la cathédrale actuelle. Il faut en conclure que l'abside en hémicycle de la cathédrale carolingienne et des édifices antérieurs occupait la partie centrale de la nef en face des deux dernières travées.

Au milieu du dixième siècle, l'église était terminée et pour la première fois en 936, on y enterra l'un des évêques, Walbert, qui fut enseveli dans le chœur à droite de l'autel. En 987, Hugues Capet, élu roi de France à Senlis par les grands feudataires, y fut sacré.

Au onzième siècle l'histoire de la cathédrale est enveloppée d'obscurités, il est vraisemblable qu'à cette époque, l'évêque Hardouin de Croix (993-1030) fit commencer la construction d'une nouvelle église, ce qui justifierait le passage où l'historien Levasseur dit « qu'après l'an mil, notre chœur fut rafraischy, notre nef parachevée, nos clochers adjoutez pour accomplissement de l'œuvre. » A la même époque, ce prélat réussit à faire démolir vers 1027 un château, élevé sans doute tout près de l'église et de l'évêché où habitait l'officier royal qui usurpait les droits de l'évêque.

Vers 1060, Eudes, seigneur de Ham, signe un acte dans le « chœur neuf » de la cathédrale et quelques années plus tard, un chanoine Arnoul fait une donation pour le pavage de l'église. Vers la même époque l'évêque Baudouin Ier fit mettre dans une chasse d'or les ossements de saint Eloi, cachés par l'évêque Hédilon dans un vieux vase, au moment des invasions normandes.

L'église est alors désignée sous le double vocable de Notre-Dame et de Saint-Médard et le nom de cet évêque disparaît au XIIIe siècle.

En 1131, un terrible incendie détruit la

ville et réduit en cendres la cathédrale, l'évêché et les maisons des chanoines. Le Pape Innocent II, qui se trouvait alors à Crépy, adresse des lettres aux archevêques de Sens et de Rouen pour les engager, ainsi que leurs suffragants, les abbés, les clercs, les nobles et les fidèles de leurs provinces à venir en aide à l'évêque Simon de Vermandois et à lui envoyer les ressources nécessaires pour relever de ses ruines la cathédrale de Noyon.

Cet appel fut entendu et l'évêque se mit aussitôt à l'œuvre, sollicitant d'abord du roi l'autorisation de détruire une partie des remparts gallo-romains pour augmenter le chœur de la nouvelle église.

Malgré l'opinion de Vitet, M. Lefèvre-Pontalis pense que les travaux marchèrent fort rapidement et on peut admettre qu'en moins de quinze ans le nouvel édifice était construit. Malgré un nouvel incendie arrivé en 1152, mais qui ne paraît pas avoir atteint la cathédrale, les travaux semblent avoir été terminés vers 1155 à 1160, car en 1157 l'archevêque de Reims et les prélats de la province déposèrent les reliques de saint Eloi dans une nouvelle châsse en bois, recouverte de lames d'or et enrichie de perles.

« Cette opinion, écrit M. Lefèvre-Pontalis, fondée sur un fait historique, s'accorde avec l'étude archéologique du chœur, car cette partie de la cathédrale et l'abside de Saint-Germain-des-Prés, consacrée le 21 avril 1163, présentent des caractères identiques. On y trouve neuf chapelles rayonnantes voutées suivant le même système, des arcades en plein cintre dans les travées droites et à l'entrée des chapelles, des voûtes hautes établies suivant le même tracé et des fenêtres en tiers-points. A Notre-Dame de Noyon, les ogives des chapelles et les nervures des voûtes du chœur présentent, les unes des pointes

de diamant, les autres des perles ou de petites fleurs entre deux tores. «

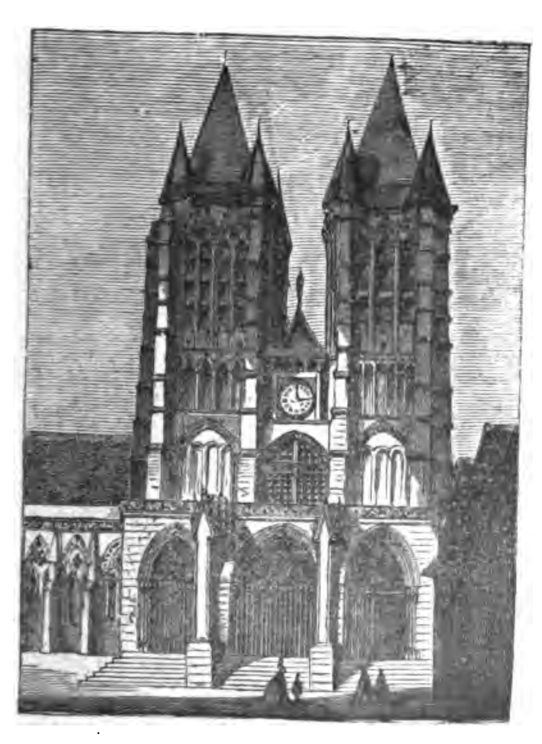
Nous passerons sur d'autres observations relevées par l'auteur de l'*Histoire de la Cathédrale de Noyon*, pour nous arrêter aux rapprochements que l'on peut établir entre la construction du transept de Noyon et celle de celui de Tournai que l'on en a souvent rapproché :

« Baudouin II fit également bâtir la salle du Trésor avant de commencer les travaux du transept, dont les croisillons furent arrondis comme ceux de la cathédrale de Tournai, qui portent l'empreinte d'un style plus archaïque, car leur construction remonte au second tiers du XIIe siècle. L'influence germanique se fit donc sentir dans le plan du transept de N.-D. de Noyon, comme dans certains clochers du Vermandois et de la Champagne ; mais si les croisillons arrondis de plusieurs églises des bords du Rhin, comme celle des Saints-Apôtres et de Sainte-Marie du Capitole à Cologne, sont antérieurs à ceux de Tournai, il est juste de faire observer que cette forme dérive du plan des chapelles trichores élevées à Rome par les premiers chrétiens. »

De grands remaniements ont été apportés au transept de Noyon, sans doute depuis l'incendie de 1293, dont nous aurons encore à parler. Beaucoup de chapiteaux furent remplacés et toutes les voûtes d'ogives furent refaites aux XIVe et XVe siècles.

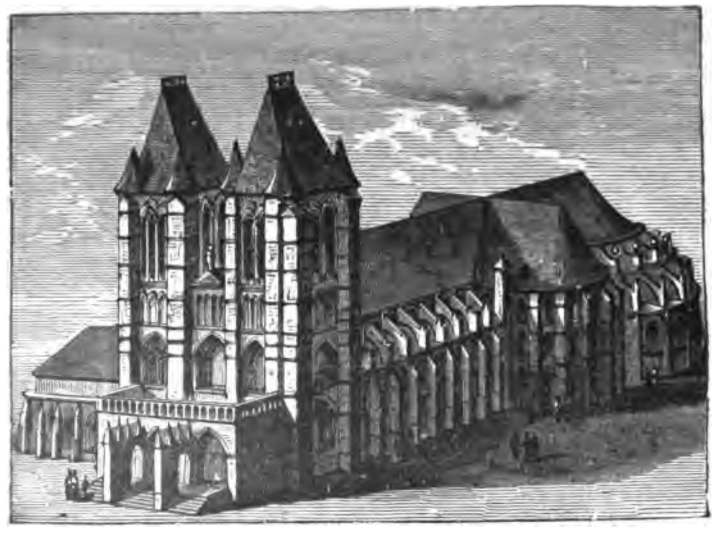
Si on compare le transept de Noyon au croisillon sud de Soissons et à l'abside de Saint-Remi de Reims, on peut en déduire que le transept de Noyon fut terminé vers 1170.

Après une interruption de près de vingt ans, les travaux durent être repris vers 1190 ; la nef et les bas-côtés se trouvaient alors presque complètement achevés.



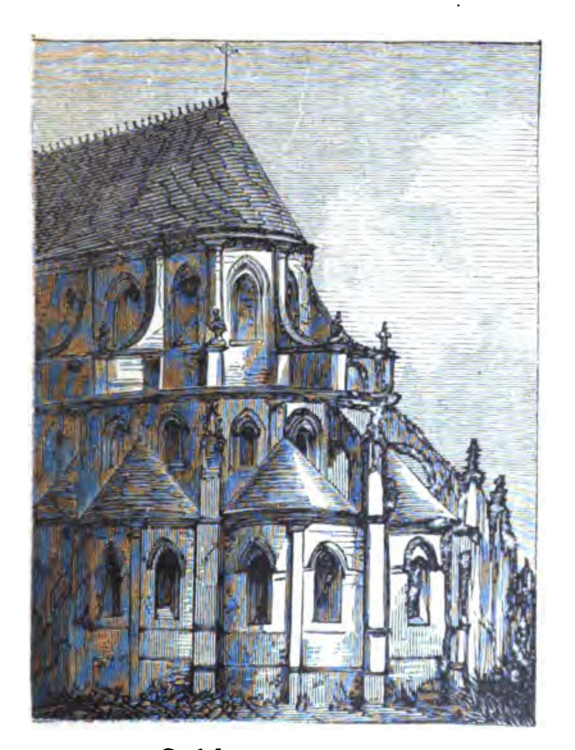
Cathédrale de Noyon

Portail et tours



Cathédrale de Noyon

Vue du côté sud



Cathédrale de Noyon

Abside



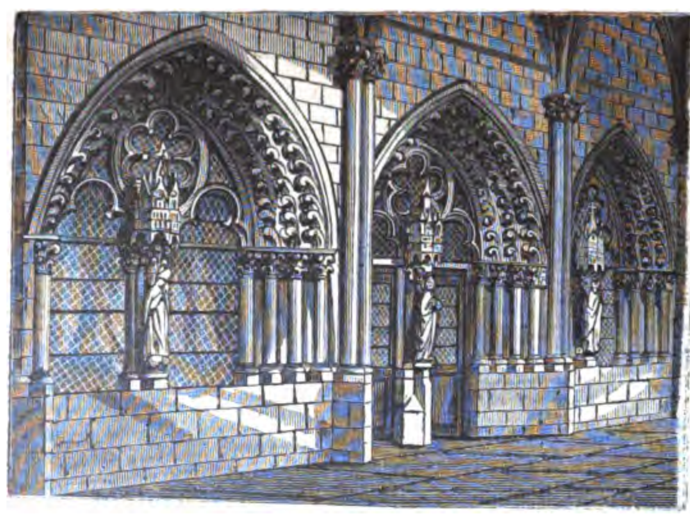
Cathédrale de Noyon

Le Cloître



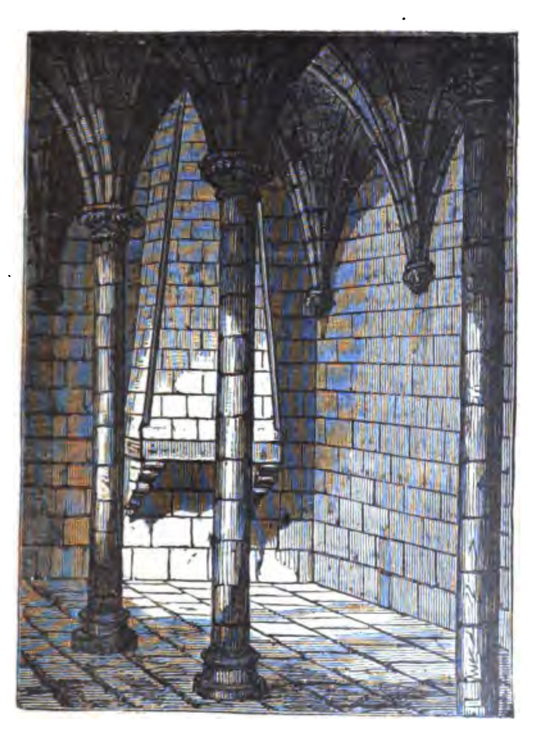
Cathédrale de Noyon

Le Cloître



Cathédrale de Noyon

Porte de la Salle capitulaire



Cathédrale de Noyon

Salle capitulaire

A la mort de l'évêque Etienne de Nemours en 1221, la chapelle de l'évêché, la partie de la nef qui se trouve au-dessous des deux tours, le porche et le gros clocher du sud venaient d'être terminés.

Dès lors la cathédrale pouvait être considérée comme complète et l'incendie de 1238 qui, d'après Democharès, aurait détruit toute la ville, ne paraît avoir causé aucun dégât à la cathédrale. Un incendie beaucoup plus grave est celui qui éclata en 1293 et dont on voit encore les traces. Le feu consuma d'abord la charpente de la cathédrale, qui entraîna dans sa chûte toutes les voûtes de la nef et du transept, l'arc triomphal et un autre doubleau du chœur. Le clocher septentrional, les trois portails de la façade, le côté nord de l'église, les tours jumelles du chœur, les toitures des tribunes, du porche, du cloître et de la salle capitulaire furent également très endommagés.

On fut plus de quinze ans à réparer les dégâts causés par ce sinistre et Philippe-le-Bel, pour venir en aide aux chanoines leur accorda une carrière qui s'ouvrait sur le flanc du Mont-Saint-Mard, dans la forêt de Compiègne. « On transforma d'abord le style des trois portails de la façade au moyen d'un placage très décoratif qui recouvre les pieds droits, les archivoltes et les tympans primitifs. Les nouvelles voûtes de la nef furent bâties sur plan barlong et les maçons remplacèrent tous les anciens arcs-boutants dont le nombre fut doublé. Enfin la restauration partielle du transept précéda la construction de l'étage supérieur de la grosse tour du nord, qui fut terminée vers 1320, comme l'indique le remplage de ses longues baies. »

Quand nous aurons dit que le clocher du nord ou tour des grosses cloches fut achevé en 1333 et qu'à la même époque on peignit les sculptures du grand portail et rappelé la

[illegible]

[illegible]

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance et assemblée générale
du 21 décembre 1899

Présidence de M. le baron de BONNAULT D'HOUËT

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, Colin, Daussy, Fleuret, Garand, J. du Lac, le comte de Lambertye, le comte de Marsy, l'abbé Morel, le chanoine Müller, Plessier, le président Sorel, de Trémisot et le chanoine Vattier sont présents à la séance.

MM. R. Chevallier, l'abbé Gallois, et Liénart s'excusent de ne pouvoir assister à la séance, ainsi que le commandant Palat, empêché de faire la lecture annoncée.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et dépose sur le bureau diverses publications de la Société historique du Maine, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, de la Société d'Études des Hautes-Alpes, et le dernier fascicule des *Chartes de Saint-Bertin*, publié par l'abbé Bled pour la Société des Antiquaires de la Morinie.

M. Benaut annonce que la Société d'Agriculture de Compiègne a remis à la bibliothèque diverses publications périodiques de nature à intéresser nos confrères et il signale notamment les derniers volumes des Mémoires de l'Académie de Stanislas, de Nancy, de la Société libre de l'Eure, à Evreux, et de la Société de Statistique de Marseille.

M. Sorel offre à la Société ses recherches

sur l'imprimerie et la librairie à Compiègne et ses notices sur Stanislas Le Féron et Bertrand-Quinquet, extraites du t. 9e du Bulletin de la Société, en cours de publication.

M. le Secrétaire communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant à la Société de concourir par l'envoi de ses publications depuis 1889, à l'Exposition universelle de 1900.

La Société consultée décide qu'il sera répondu favorablement et que la Société qui a déjà exposé en 1889 et a obtenu une médaille, ne peut qu'être fière de voir son nom figurer de nouveau parmi les exposants du Ministère de l'Instruction publique.

M. Fleuret communique le texte suivant du procès-verbal de la pose de la première pierre du calvaire de Saint-Antoine :

« L'an mil sept cent cinquante-deux, le samedy douze février, deux heures de relevée, la première pierre des murs de clôture du Calvaire de Saint-Antoine a esté posée par Messieurs les Maire et Echevins, la Ville estant seigneur du terrain où est élevé ce Calvaire et où de tout tems il y avoit eu un corps de garde relevant pour le spirituel de la paroisse dudit Saint-Antoine. Ce terrain a esté donné par la Ville pour satisfaire la dévotion des âmes pieuses qui ont fait élever ce Calvaire le vingt-quatre novembre mil sept cent cinquante-un, à la suitte d'une mission faite en la paroisse de Saint-Jacques. La Ville s'est faite honneur d'accorder ce terrain et se trouve très glorieuse d'estre seigneur d'un lieu où reposera à jamais ce monument précieux de la rédemtion de tous les hommes et par là la Ville laisse à la postérité des preuves authentiques de la réalité de sa devise : URBS DEO, REGI ET REGNO FIDELISSIMA, ainsy qu'il est écrit sur la porte de Paris auprès de laquelle est posé ce Calvaire. Dont et de tout ce que dessus avons dressé le présent procès-

verbal pour servir et valoir ce que de raison et avons signé les jours et an susdits :

Signé au registre. LEVESQUE, BERA, MARTIN, DE CROUY. »

(Archives de Compiègne, BB, 32 f° 50.)

M. de Marsy fait remarquer la formule insolite de la devise, dans ses premiers mots : *Urbs Deo* ; celle-ci ayant toujours été *Regi et Regno fidelissima* et l'indication donnée par le procès-verbal que cette devise avait aussi été placée sur la porte de Paris. Il promet de faire des recherches à ce sujet.

Il est inutile de rappeler que le calvaire Saint-Antoine était placé sur la terrasse de la propriété de notre confrère M. le baron de la Motte, qui domine le carrefour formé par la rue des Domeliers, la rue Hersan et la rue Carnot. Il existe une gravure contemporaine qui représente l'érection de ce calvaire.

M. le président Sorel présente un travail en réponse à la 23e question du programme du Congrès de la Sorbonne en 1900, ainsi conçue : Tracer, d'après les archives départementales et communales, l'histoire des fêtes nationales qui furent célébrées dans un chef-lieu de canton sous le Directoire.

Il rappelle que ces fêtes devaient être au nombre de sept, comprenant notamment, celles de la jeunesse et des époux, des vieillards, de la paix, de l'agriculture, etc., auxquelles vinrent s'ajouter des cérémonies exceptionnelles telles que la fête de la paix continentale. Il fait connaître, d'après les délibérations du Conseil municipal, les programmes de ces fêtes arrêtés sur le rapport du citoyen Mosnier.

Dans la fête de l'Agriculture, une couronne tricolore devait être décernée au plus ancien cultivateur, au son de symphonies et après un discours du président.

Mais malgré une « sage économie, » les fêtes coûtaient cher et l'enthousiasme dimi-

nuait, aussi, sur le rapport du citoyen Briot, fut-il décidé de ne plus inscrire au budget ces « dépenses voluptuaires » et toutes les fêtes furent supprimées sauf une.

La Société, après avoir entendu la première partie de ce travail, rempli de détails curieux, remercie M. Sorel et le prie de vouloir bien en continuer la lecture à une prochaine séance. Elle décide que ce mémoire sera adressé au ministère pour être compris dans le programme du Congrès.

Conformément aux statuts, la Société procède à la nomination de douze membres appelés à faire partie du Conseil d'administration pendant les années 1900-1901.

Sont nommés au scrutin secret membres du Conseil d'administration : MM. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, Dervillé, Flamant, J. du Lac, le comte de Lambertye, le comte de Marsy, l'abbé Morel, le président Sorel et l'abbé Vattier.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra outre les lectures précédemment annoncées de MM. Palat et Gallois, le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1899, et le rapport sur la situation financière pendant la même année, les travaux suivants : Le responsorial de Noyon, par M. l'abbé Morel ; les représentations théâtrales du Palais sous Napoléon III, par M. Garand, et les registres paroissiaux de Margny, par M. l'abbé Vattier.



A l'issue de la séance, le Conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de M. J. du Lac, son doyen d'âge, pour la constitution du bureau et des commissions pour les années 1900-1901.

Ont été nommés au scrutin secret :

Président........ M. Alexandre Sorel.
Vice-président.... M. Cauchemé.
Secrétaire....... M. le comte de Marsy.
Secrétaire-adjoint M. Dervillé.
Trésorier........ M. Flamant.
Archiviste....... M. Benaut.
Membres de la Commission de publication...... MM. le baron de Bonnault, J. du Lac, l'abbé Morel.
Membres de la Commission des finances........ MM. Bazin, le comte de Lambertye et l'abbé Vattier.

Pour extrait :

Le secrétaire : MARSY.

TABLE

Compiègne. — Imp. E. LEVÉZIEL, 9 et 11, rue des Pâtissiers

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XIII

1904



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE
17, Rue Pierre-Sauvage, 17

1905



PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XIII

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XIII

1904

COMPIÈGNE
IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE
17, Rue Pierre-Sauvage, 17

—

1905

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

COMPTE RENDU
DE L'ANNÉE 1903 (1)

MESDAMES, MESSIEURS,

Jeanne d'Arc garde chez nous la première place, la place d'honneur, et j'aime à commencer par elle le compte rendu annuel de vos travaux. Elle semble porter bonheur à ceux qui lui gardent un culte fidèle. Notre regretté président Sorel lui a dû son œuvre capitale et elle a valu à notre confrère, M. l'abbé Humbert, de brillants débuts qui nous le font espérer moins rare à nos réunions. A vrai dire, son drame en trois actes et en vers n'avait pas été composé à notre intention. Mais l'heure n'étant guère propice aux paisibles représentations théâtrales, quand les cœurs angoissés redoutent le vrai drame dans la vie civile et religieuse, l'abbé Humbert s'est souvenu que notre Société était une sorte d'asile fermé aux passions politiques, où l'on ne s'occupe que d'art et d'histoire, et il est venu nous lire ses vers inspirés par la foi et le patriotisme. Il n'a pas eu à le regretter, et les applaudissements inusités qu'il a recueillis lui ont montré que pour s'occuper d'histoire et d'archéologie, on n'en a pas moins au cœur autre chose que l'amour des chartes et des pierres. Que dis-je ?

---

(1) Lu à la séance du 15 janvier 1904.

ces reliques du passé ne sont-elles pas la vraie source du patriotisme !

Personne, après le premier moment de surprise passée, ne se plaindra de trouver des vers dans le *Bulletin* de notre Société historique, sauf peut-être votre Secrétaire qui cherche vainement une transition pour passer de la langue des dieux à des œuvres d'allure plus calme. Nous sommes encore sous l'impression poignante du drame qui vient de se terminer à Rouen, quand le chanoine Morel nous y ramène, non pas pour reprendre à nouveau l'examen de l'*affaire*, mais pour étudier les variations du bréviaire de Rouen, sous la conduite du chanoine Collette, aumônier du lycée Corneille, qui vient de publier une *Histoire du Bréviaire de Rouen*. Un bréviaire peut donc avoir une histoire ! Osera-t-on encore affirmer que les peuples heureux n'en ont pas. Sans doute, pour le commun des fidèles, rien ne semble moins susceptible de changements que ce recueil de prières à l'usage de prêtres dont la foi règle le symbole. Mais le chanoine Morel, continuant les traditions de Dom Guéranger et devenu l'un des meilleurs collaborateurs de l'abbé Ulysse Chevalier, nous a guidés déjà plusieurs fois sur ce difficile terrain des études liturgiques. A sa suite, nous avons entrevu leur intérêt, puisque de l'antiquité des prières découle la preuve de l'antiquité du symbole. Aussi, avec quel regret ne voit-il pas modifier ces vénérables formules dont mieux que personne il comprend la poésie. Qui le croirait ? elles ne sont pas plus que toutes choses humaines à l'abri de ce singulier tyran qu'on nomme la mode.

Descendant de ces hauteurs, et sans aucune recherche d'actualité (il la craindrait plutôt), le savant chanoine s'occupe de l'aliénation des biens du clergé par l'Assemblée nationale de 89. Fidèle à nos traditions d'histoire locale, c'est par le tableau minutieusement dressé d'un canton qu'il nous fait voir ce qui s'est passé dans le reste de la France. Le canton d'Estrées-Saint-Denis, dont



il prépare l'historique et dont il vous a fait connaître l'épigraphie, était tout indiqué. Les immeubles enlevés à l'église, dans ce seul canton, représentaient une valeur de plus de deux millions, en échange desquels la nation s'engageait à doter chaque cure d'un revenu de 1.200 livres, et il n'y en a que treize dans ce canton.

Jamais gouvernement n'a contracté un emprunt aussi avantageux, et il lui serait difficile d'y trouver un motif suffisant pour renier sa dette.

C'est sans doute au cours des recherches nécessitées par ce travail, que l'abbé Morel aura rencontré par hasard (mais il n'a eu garde d'en profiter), le curieux document qu'il nous apporte sur l'époque révolutionnaire : Le rapport au Comité du Salut public, adressé le 7 août 1793, par les représentants Collot d'Herbois et Isoré, en mission dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Il s'agissait surtout d'en tirer les vivres, et les deux conventionnels se vantent de labourer les deux départements. *Labourer* est inexact et l'effet s'en ferait trop attendre ; s'ils voulaient user d'une métaphore agricole, c'est *faucher* qu'il fallait dire. Et toutes les têtes se courbaient devant eux. Cependant ils notent le mauvais esprit de Noyon et trouvent celui de Compiègne très bon. Devons-nous en être fiers ?

Je manquerais à ma tâche, si, à côté de ces graves communications, je ne plaçais pas celle du comte Jacques de Breda, car elle montre bien quelle est la variété de nos séances et elle est un précieux encouragement à ceux qui ne font rien, faute d'un grand sujet à traiter. Il est vrai que M. de Breda a mêlé à ses simples observations un grain d'humour si particulier, qu'il est peut-être plus difficile à trouver qu'un grand événement ou un grand homme encore mal connu. Nos publications ont été l'objet de ses critiques ; nous y ferons droit, et pour bien montrer que nous sommes sans rancune, nous n'aurons garde de passer ses reproches sous silence.

Plusieurs communications me jettent dans un

tout autre embarras, parce qu'elles sont incomplètes, bien qu'ayant tenu une grande place dans nos séances. Il y a d'abord un travail sur la Ligue à Compiègne, où il est question de tout autre chose que de Compiègne. Mais vous me pardonnerez quelque indulgence pour l'auteur qui a sans doute ses raisons, pour vous promener autour de son sujet avant d'entrer au vif de la matière. Il n'est pas poëte, comme l'abbé Humbert, et l'*In medias res* est un précepte qu'on ne saurait lui imposer.

M. Bazin avait également entrepris un important travail sur la topographie compiégnoise et nous avait conduits successivement, rue Jeanne-d'Arc, rue Solferino, rue de la Sous-Préfecture, place du Change, place du Marché-aux-Herbes et place de l'Hôtel-de-Ville. Nous espérions prochainement la fin de ce travail, sur lequel nous croyions pouvoir compter, puisque nous avions eu souvent l'occasion d'applaudir l'auteur et que nous l'avions aidé des nombreuses notes laissées à la Société par le président Sorel.

Nous regrettons que des convenances personnelles en aient décidé autrement, et nous espérons que les notes si importantes versées dans nos archives pourront servir également à d'autres confrères et nous valoir d'intéressants travaux.

Avec d'autres archives, celles de l'Hôtel-Dieu, l'abbé Vattier avait entrepris, depuis longtemps, l'histoire de cet établissement commencée jadis par notre premier président, M. du Lac, et je crains fort que les deux travaux n'aient le même sort. Je ne connais rien de plus triste que l'impression de tous ces efforts perdus, et notre dernier président obéissait certainement à cette pensée, aiguisée peut-être par un douloureux pressentiment, quand il s'efforçait de sauver, en la publiant, l'œuvre d'un de ces prédécesseurs, le baron de Bicquilley.

***

Notre Société ne vit pas seulement, une fois par mois, dans le local officiel de nos séances. Si

bien logés que nous soyons ici, grâce à une hospitalité dont nous ne sommes pas reconnaissants seulement en parole, mais que nous savons reconnaître en donnant à la ville la plus grosse part des livres qui entrent chaque année dans sa bibliothèque, nous sommes trop de notre temps pour n'avoir pas souvent envie de voyager. N'est-il pas de bon ton d'aller à la campagne? Nous n'attendons même pas la belle saison. Vient-on de découvrir, près de Croutoy une allée couverte dans la propriété du comte de Bertier, immédiatement plusieurs des nôtres s'y rendent malgré un temps assez rude, passent la journée au milieu des travailleurs qui fouillent les chambres sépulcrales, y retournent plusieurs fois, et M. Cauchemé vous apporte des dessins exécutés avec sa précision habituelle, pour illustrer le rapport que nous attendons toujours de l'aimable propriétaire.

Les Sociétés savantes, qui jadis se réunissaient à Paris, ont pris le parti d'émigrer en province une année sur deux, sous prétexte de décentralisation. Cette année, l'honneur de recevoir tant de savants échut à Bordeaux. La distance n'a pas effrayé notre confrère l'abbé Morel, qui, tout en greffant sur le Congrès de nombreuses excursions, a trouvé le moyen de tout entendre et de nous rapporter un compte rendu fort complet.

La Société française d'archéologie a tenu aussi ses assises dans les mêmes régions, à Poitiers, et le contingent compiégnois, le plus nombreux jadis du vivant du comte de Marsy, semble prêt de remonter à son ancien chiffre. Inutile de dire qu'il se compose uniquement des membres de notre Société.

Enfin, nous avons eu notre excursion particulière, excursion de famille, si je puis dire, pour la distinguer de celles où nous sommes des invités. Morienval et Vez en étaient le but et je vous en ai donné un compte rendu. Vous me permettrez de n'y pas revenir, car aujourd'hui le côté archéologique disparaît pour moi devant le souvenir du

regretté président auprès duquel je me trouvais alors pour la dernière fois. Son successeur, M. Plessier, lui a rendu un hommage si juste et si complet qu'il me laisse peu de choses à ajouter pour graver dans vos souvenirs la physionomie de ce prêtre instruit et modeste, sans cesse éclairée d'un sourire si bienveillant et si candide, qu'on ne voyait pas la trace des désillusions de la vie et qu'on oubliait son âge et sa fragile santé. Toujours prêt à s'effacer malgré un réel mérite et d'importants travaux, il parut tout surpris, quand la sagacité de notre ancien secrétaire alla le chercher dans sa retraite pour le faire entrer dans votre Conseil, et plus tard, quand nos suffrages le portèrent à la Présidence.

Nous avons encore d'autres vides à déplorer dans les rangs de nos membres titulaires. M. Labate, appartenant à une famille depuis longtemps fixée dans votre ville, portait un vif intérêt à notre histoire locale et assistait volontiers à nos séances ; mais, spécialement porté vers les arts et peignant avec goût, il s'est trop méfié des sécheresses de la plume pour se charger de rendre ses impressions souvent ingénieuses, toujours formulées avec bonne grâce et justesse.

M. Mennechet de Barival fut aussi épris d'art sous toutes les formes, et éleva un véritable monument pour loger ses collections qui iront enrichir le musée de Saint-Quentin. Le président de Roucy, en écrivant jadis la préface d'*une chère Mémoire*, a éclairé d'un jour délicat et discret ce ménage d'artistes aujourd'hui réunis dans la mort.

Le duc de La Mothe-Houdancourt, qui vient de s'éteindre après une longue et cruelle maladie, avait noblement suivi les traditions de sa race pendant la guerre néfaste de 1870. Quand il déposa les armes, ce fut pour servir son pays par la diplomatie jusqu'au jour où des lois de proscription lui firent de la retraite un devoir d'honneur. Ceux qui l'ont connu, vous diront ce qu'était alors cet esprit fin et cultivé ; et son nom, inscrit par la gratitude d'un de nos plus savants confrères en tête d'un de

ses premiers ouvrages, rappelle les traditions de patronage que les vrais grands seigneurs ont toujours entretenues avec les écrivains à l'avantage et à l'honneur des uns et des autres.

En terminant, pour secouer ces tristes souvenirs, c'est un vrai réconfort pour moi d'adresser à nos nouveaux confrères de l'année le cordial salut d'un ancien, car voici vingt-cinq ans que j'ai l'honneur de faire partie de notre Société. C'est une longue union à laquelle je ne saurais me vanter d'avoir toujours apporté une fidélité exemplaire, elle ne m'en a pas moins valu de précieuses amitiés, et quand plusieurs m'ont été trop tôt ravies, il m'en est resté de chers souvenirs et des habitudes de travail qui aident à supporter bien des vides. Aussi, bien qu'il soit toujours délicat de parler de soi, est-ce avec l'appui d'une vieille expérience que je vous dirai à tous : Groupons-nous autour de notre Président si dévoué, ouvrons nos rangs aux nouveaux, mais resserrons nos liens de cordiale camaraderie dans un but de travail. C'est encore le meilleur emploi de la vie.

Baron DE BONNAULT.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 15 janvier 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, Benaut, Benoit, le baron de Bonnault, le docteur Chevallier, Raymond Chevallier, Colin, Daussy, Mlle Deverson, Mme Le Féron d'Eterpigny, Fleuret, Lambin, Liénard, Moreau, le chanoine Morel, le chanoine Müller, Plessier, de Romiszowski, de Roucy, Sabattier, assistent à la séance.

Se sont excusés: MM. Flamant et le chanoine Pihan.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le Président annonce qu'il a reçu des lettres de Mlle Deverson et de MM. Pasquier, de Roucy et Pépin le Halleur, remerciant la Société de les avoir admis comme membres titulaires.

M. le Commandant Boyer est présenté par MM. Plessier et de Bonnault, et M. le Président rappelle qu'aux termes du règlement la Société ne peut prononcer l'admission d'un nouveau membre qu'à la séance suivante.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants envoyés par les Sociétés correspondantes.

Antiquaires de Picardie, Mémoires T. XXXIV, et Bulletin 1903, fasc. 1, 2, 3.

Académie d'Arras, Mémoires 2e série, T. XXXIV.

Tremblement de terre dans l'Oise en 1756.

Comité de Senlis, Mémoires T. V, 1902.

Comité de Noyon, Mémoires T. XVIII, et Bibliographie noyonnaise.

Société de Secours mutuels de Noyon, noces d'or, 1903.
Antiquaires du Centre, Mémoires T. XXV.
Société de l'Orléanais, Mémoires T. XXVIII, et Bulletin T. XIII, n° 177.
Société d'archéologie lorraine, 1903, décembre.
Antiquaires de France, Mettensia IV.
Société royale d'archéologie de Belgique, Bulletin de 1903, III.
Annales d'archéologie de Bruxelles, T. XVII, 3 et 4.
Bulletin historique 1903, fasc. 3.
Histoire des religions, T. XLVIII, n° 2.

M. le Président communique une lettre de l'Académie d'Arras nous invitant aux séances et excursions qu'elle projette à l'occasion de l'Exposition régionale, à partir du 11 juillet 1904. Sont alors désignés pour nous représenter : MM. Benoit, de Bonnault, R. Chevallier et Daussy. Sont également désignés pour le congrès des Sociétés savantes : MM. Morel et Plessier.

Le Président invite le Secrétaire à communiquer, en l'absence de M. Flamant, trésorier, un résumé de l'exercice financier. Il en résulte que l'actif de la Société monte à 24.000 francs, mais que les cotisations arriérées atteignent 455 francs, environ le tiers de nos ressources de ce chef. La situation n'en reste pas moins florissante et des félicitations sont votées au Trésorier et à la commission des finances.

M. Plessier, notre nouveau président, adresse ses remerciements à ses confrères, au sujet de sa récente nomination, et rappelle, avec une bonhomie charmante, qu'à la première réunion, en 1868, présidée par M. du Lac, il fit la première lecture sur la pierre Tourniche, et que c'est peut-être au souvenir d'un début aussi ancien, qu'il doit sa nomination. Mais notre président n'est pas de ceux qui avancent à l'ancienneté ; ses travaux et son zèle pour notre Société lui confèrent des droits plus sérieux, et son allocution se termine au milieu des applaudissements de ses collègues.

Le secrétaire présente alors le compte-rendu des travaux de l'année, rappelle les souvenirs des confrères disparus et souhaite aux nouveaux la bienvenue. Ouvrons nos rangs et resserrons nos liens d'amicale camaraderie en vue d'un travail commun et profitable à tous.

Le chanoine Morel continuant ses études sur le canton d'Estrées-Saint-Denis, nous retrace le douloureux tableau d'une sorte d'émeute populaire produite à Longueil-Sainte-Marie par l'enlèvement des cloches, en 1793. Pour cette besogne néfaste, deux charpentiers arrivent de Compiègne, montent au clocher, et opèrent l'enlèvement. Mais la plus grosse cloche restait ; elle sonne le tocsin, la foule s'émeut, les femmes sont au premier rang, et la municipalité de Longueil, intimidée, ne peut que constater le refus des habitants de laisser enlever leurs cloches, tant qu'on n'aurait pas infligé pareil affront à la paroisse voisine. Triste égoïsme, qu'on voudrait remplacer par un sentiment plus noble en présence d'une liberté violée ! Revenus les mains vides à Compiègne, les deux charpentiers firent leur rapport au Comité de Salut public et, dès le lendemain, ils retournaient à Longueil, accompagnés d'un membre du Comité et appuyés par des dragons. Devant la force armée, le village céda, livrant ses cloches et ceux de ses habitants qui s'étaient le plus compromis la veille par leur résistance.

A ce propos M. de Roucy donne quelques détails sur la monnaie de billon fabriquée alors et appelée *sous de cloche*.

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra :

Mme LE FÉRON D'ETERPIGNY : *Les Amis de Jeanne-d'Arc.*

M. LE BARON DE BONNAULT : *Les Fortifications de Compiègne, à l'époque de la Ligue*

M. L'ABBÉ GALLOIS : *Les trois Enfants de Saint-Nicolas.*

Le Secrétaire : Baron de BONNAULT.

Mais, si ma première pensée est celle d'une profonde gratitude, la seconde se tourne instinctivement vers notre chère Société. En me reportant en arrière le plus loin possible, en novembre 1868, je revois encore, dans l'une des salles de cet hôtel de nos franchises municipales, une vingtaine de fervents amis de l'antiquité, réunis sous l'égide du plus érudit d'entr'eux et écoutant un jeune lecteur qui les entretient de l'un des plus anciens monuments de notre vieille forêt. C'était alors votre première séance effective. Le savant qui présidait aux balbutiements de la Société naissante, était notre doyen actuel, notre vénérable confrère M. du Lac, retenu chez lui par les rigueurs de la saison, mais à qui je suis doublement heureux d'envoyer, hors de cette enceinte, un salut bien cordial. Quant au jeune lecteur, il a également franchi, à l'heure actuelle, le tournant scabreux de la soixantaine, pour s'engager sur le revers le plus glissant de la colline, où tout faux pas peut devenir fatal, et c'est... votre nouveau président.
Il se trouve donc, et cette circonstance n'est peut-être pas étrangère à votre choix, que celui qui, il y a trente-cinq ans, inaugurait modestement vos travaux, est celui-là même que vous avez récemment appelé à les présider à son tour.

Le temps a marché depuis cette époque lointaine, et la jeune société, de son côté, a singulièrement grandi. Sous l'heureuse et vive impulsion de tous et notamment de son organisateur intrépide, A. de Marsy, la Société historique de Compiègne, en effet, s'est rapidement élevée au niveau de ses voisines. Par de solides travaux et l'incontestable autorité de la plupart de leurs auteurs, en même temps que par une sage administration financière, elle a pu atteindre enfin, dès 1895, sa suprême consécration et sa personnalité légale, sous forme de déclaration d'utilité publique.
C'est que Compiègne et ses environs se prêtent singulièrement aux études archéologiques. Nos sagaces confrères l'ont bien compris, et les



dix volumes du « Bulletin » parus jusqu'à ce jour, ainsi que les douze volumes de nos « Procès-Verbaux », en seraient des preuves plus que suffisantes. Mais, à ces publications courantes, vinrent s'ajouter en outre, indépendamment de la réimpression d'opuscules rares, plans, etc., concernant notre histoire locale, d'autres brillantes monographies, plus vastes ou plus spéciales.

Tels sont : *Le maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne*, par M. R. de Magnienville ; *Le Château du Fayel et ses Seigneurs*, par M. le chanoine Morel ; *Compiègne pendant l'invasion espagnole*, par M. A. Bazin ; *Les Francs-Archers de Compiègne*, par M. le baron de Bonnault, et *L'Instruction publique à Compiègne en 1789*, par M. A. Dervillé. Enfin, deux œuvres aussi importantes que remarquables, en dehors du XIe volume du Bulletin et du XIIIe des Procès-Verbaux, sont en cours de publication : le *Cartulaire de Saint-Corneille*, par le savant chanoine Morel, vrai travail de bénédictin, et la *Description des fouilles archéologiques de la forêt de Compiègne*, qui a valu à son auteur, M. Cauchemé, une grande médaille d'argent au récent Congrès de Poitiers.

Tel est, à l'heure présente, avec une brillante situation financière, le bilan littéraire de la Société historique. En rendant hommage aux efforts et au travail de tous, nous pouvons donc franchement regarder en arrière et être fiers du chemin parcouru.

Toutefois, de même que noblesse, succès oblige ; et, sous peine de rétrograder, il faut suivre le mouvement ascensionnel. La mine est loin d'être épuisée, la source, d'être tarie. Il nous suffira de creuser d'autres sillons, de compulser davantage nos archives, d'évoquer une foule de documents inédits, pour faire jaillir de nouveaux et nombreux matériaux historiques. Ils le savent bien, d'ailleurs, ceux de nos vaillants confrères dont le labeur est incessant et qui trouvent une compen-

sation suffisante à leurs veilles dans la découverte de faits inconnus, de documents ignorés, susceptibles d'augmenter la valeur intrinsèque du travail qu'ils méditent ou qu'ils élaborent !

Imitons tous ces derniers, dans la mesure de nos forces et de nos aptitudes personnelles ; et, sans négliger l'importante question du recrutement, afin de combler au moins les vides cruels qui se produisent fatalement parmi nous, redoublons de zèle, de courage, de travail. C'est là le meilleur moyen, sinon le seul, de nous montrer dignes de nos devanciers et d'honorer cette belle Société, dont la prospérité doit être notre but essentiel et nous tient tant au cœur.

Enfin, Messieurs et chers confrères, permettez-moi, en terminant, de rendre, une fois de plus, un pieux hommage aux précieuses qualités de votre dernier Président, tombé au champ du labeur beaucoup avant l'âge ; nos sympathiques regrets accompagnent sa mémoire et l'excellent abbé Vattier survivra longtemps encore, parmi nous, par ses multiples et solides travaux d'érudition.

L'ENLÈVEMENT DES CLOCHES

DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE

en 1793[1].

Une loi, décrétée le 23 juillet 1793, permit à chaque église de conserver une cloche et prescrivit la remise des autres cloches à la Nation pour en faire des canons, destinés à la défense de la patrie.

Le 16 septembre suivant, le Comité du Salut public, siégeant à Compiègne, envoya deux maîtres charpentiers, Lemaire et Foulon, à Longueil-Sainte-Marie, pour en enlever les cloches. Les habitants de Longueil ne furent guère flattés de cette visite et encore moins de la réquisition qui la motivait. Toute la population s'émut. Un grand rassemblement se fit devant l'église. Il fut décidé qu'on ne laisserait point prendre les cloches. Les femmes se montrèrent particulièrement ardentes dans leurs protestations.

Les charpentiers et leurs aides montèrent au clocher pour accomplir leur œuvre de destruction. La grosse cloche restait libre. Elle sonna le tocsin. Le tambour donna l'alarme d'une autre manière. Les ouvriers, peu rassurés, se hâtèrent de descendre. Ce fut pour se répandre en menaces.

---

1. Lu à la Société historique, dans la séance du 15 janvier 1904.

Le maire, les membres de la Municipalité et ceux du Conseil général de la commune furent particulièrement visés. Affolés, ils se prêtèrent à tout ce qu'on exigea d'eux. Précipitamment, ils rédigèrent la délibération qui devait sauver leurs personnes et préserver leur village de la dévastation.

On voulut même les contraindre à dresser la liste des personnes les plus compromises. Le greffier allait écrire. La responsabilité d'une pareille dénonciation lui fit tomber la plume des mains.

En proie à la colère, Lemaire et Foulon, sans plus tarder, coururent à Compiègne raconter au Comité du Salut public ce qui venait de se passer à Longueil.

A dix heures du soir, le Comité siégea, prit un arrêté et le lendemain de grand matin les maîtres charpentiers retournaient à Longueil. Un délégué du Comité, Leclerc, les accompagnait. Une escouade de dragons les escortait.

A six heures du matin, la Municipalité de Longueil était en séance. Il fallut bien cette fois donner les noms des plus ardents défenseurs des cloches et remettre ces braves gens entre les mains des dragons. La terreur régnait dans le village. Personne n'osa plus se montrer. Les cloches quittèrent le clocher pour aller au district. Quand elles furent emportées, les dragons partirent à leur tour emmenant leurs prisonniers.

Nous avons exposé les faits, lisons les documents :

L'an mil sept cens quatre-ving-treize, le deuxième de la République Française une et indivisible, le seize de septembre, heure de midi, nous maire et officiers municipaux de la paroisse de Longueil-Sainte-Marie. Sont comparus devant nous les citoyens Lemaire et Foulon, maîtres charpentiers, demeurant à Compiègne, et trois compagnons, citoyens de la même ville, lesquels dits citoyens Lemaire et Foulon nous auroient représenté un extrait du registre du Comité du Salut public de Compiègne à l'effet d'une commis-

sion de démonter les closches de notre parroisse, — pour satisfaire à la loi du 23 juillet dernier, — et remetre les clefs de l'église et du clocher, ce que nous avons à l'instant fait. Mais lorsque les dits ouvriers estoient opcupé (*sic*) au travail relatif de la descente des dites closches, c'est formé devant la porte de l'église un atroupement occasionné par les fervescence fanatique de la plus part des femmes de notre commune, auquel se sont joint plusieurs habitans, qui pour s'opposer vilainement à la décente des dites closses, ont sonné une closse qui n'estoient point dessabillée, comme devant resté, et ont monté dans le clocher pour contraindre les ouvriers à quitter leurs travaux. Les ouvriers n'étoient pas encore descendus, qu'ils se sont portés jusqu'à même battre la générale, ce qui les a obligé à descendre promptement. Les dits habitans ont donné pour prétexte de leur émeute qu'ils vouloient que les cloches de Fresnoy fussent descendues avant les leurs. Pourquoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir ce que de raison.

C. Claudieu, maire ; Devaux, greffier ;
Palette, officier ; Fillain, officier.

*
* *

Noms des personnes qui sont dans le cas d'arrestation en date du 16 septembre 1793. (La liste n'a pas été dressée.)

*
* *

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Extrait du Registre du Comité du Salut public (Compiègne).

Séance du 16 septembre 1793, 10 heures du soir.

Le Comité du Salut public, informé que la loi relative à la descente des cloches a trouvé une opposition criminelle de la part des habitans de la

commune de Longueil-Sainte-Marie, que des femmes égarées ont provoqué une résistance coupable, que des hommes français oubliant qu'ils sont citoyens, se montrant indignes d'être républicains, ont osé outrager la patrie et la loy par des cris, des mouvemens rebelles et séditieux, a arrêté qu'à la réception du présent, la municipalité indiqueroit et dénonceroit les auteurs et fauteurs de cette rébellion et qu'hommes et femmes arrêtés à l'instant seroient amenés dans la maison d'arrêt de cette ville, que faute de ce, la municipalité demeureroit responsable de tout délit attentatoire au respect dû à la loi et à la chose publique, a nommé le citoyen Leclerc, l'un de ses membres, commissaire, à l'effet de faire procéder sur le champ à la descente des cloches et de prendre toutes mesures nécessaires pour que force demeure à la loi.

A Compiègne, le 16 septembre 1793, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Signé : Jean-François WAQUANT, président; CHAMBON, secrétaire ; MOTTEZ, TRÉZEL, DEPRONNAY, BOURGEOIS, commissaire.

***

Extrait du Registre de la Municipalité de Longueil-Sainte-Marie.

L'an mil sept cens quatre-vingt-treize, le deuxième de la République Française une et indivisible, le dix-sept septembre, six heures du matin, le maire, les membres de la Municipalité et ceux du Conseil général de la commune de Longueil-Sainte-Marie, assemblés extraordinairement en la Maison commune dudit lieu, — assisté et en présence du citoyen Leclerc, membre du Comité du Salut public, à l'effet de faire procéder sur le champ à la descente des cloches et de prendre toutes mesures nécessaires pour que force demeure à la loi, — pour délibérer sur l'extrait du Comité du Salut public de Compiègne — dont copie est de

l'autre part au présent registre — et encore sur l'émeute séditieuse et réfractaire qui a été formée hier par des hommes et femmes ci-après dénommés de ladite commune, relativement à la descente des cloches de la paroisse. Au même instant, la Municipalité, ensemble le Conseil général de la commune dudit Longueil, ont indiqués et dénoncés, ainsi qu'il suit, les hommes et femmes dudit lieu qui ont osé outrager la patrie et la loi par des cris et des mouvemens séditieux et rebelles, tels que son de cloches, battement de tambour et propos incendiaires, en s'opposant à l'exécution de la loi du 23 juillet dernier, relative à la descente des cloches :

1. Philippe Lesueur, cultivateur dudit lieu (son nom a été ensuite biffé).
2. Nicolas Becquement, cultivateur dudit lieu.
3. Nicolas Trumelet, aussi cultivateur dudit lieu.
4. Etienne Gavrelle, cultivateur.
5. Claude Thibaut, cultivateur.
6. Jacques Dusacq, l'aîné, manouvrier.
7. Louis Griset, manouvrier (biffé ensuite).
8. Martin Barblu, l'aîné (biffé).
9. Marie-Jeanne Boitel, femme de Jean-Baptiste Monnart.
10. Marie-Catherine Barblu, femme de Pierre Dumont.
11. Pierre Delacontée, fils de Jacques, vigneron.

(Après le biffage des noms, on a biffé tous les chiffres qui, d'ailleurs, ne donnaient plus qu'un faux numérotage. Restaient encore huit inculpés).

Ensuite, deux officiers municipaux, accompagnés de dragons, envoyés à cet effet par ordre du Comité du Salut public de Compiègne, se sont rendus sur le champ chez les personnes ci-dessus mentionnées, pour les mettre en état d'arrestation jusqu'au moment où elles seroient amenées dans la maison d'arrêt de Compiègne. En outre, la municipalité et le Conseil général de la commune

ensemble le commissaire nommé à l'effet de faire procéder à la descente des cloches, — dans la crainte qu'au départ des dites cloches, l'émeute séditieuse et réfractaire à la loi ne se renouvelle, — ont jugé à propos de garder les dragons jusqu'à ce qu'ils (elles) soient parties.

De tout ce que dessus, il a été dressé, comme dit est le présent procès-verbal de leur arrestation et de leur transférence pour servir et valoir ce que de raison en temps et lieu.

Signé : C. CLAUDIEU, maire ; COTELLE, procureur de la commune ; FILLAIN, officier ; Antoine FILLAIN, le jeune ; PALETTE, officier ; DEVAUX, secrétaire greffier.

Et par suite audit procès-verbal susdaté concernant l'arrestation des hommes et femmes, dénommés de l'autre part, de la dite commune de Longueil-Sainte-Marie, relativement à la descente des cloches de la dite paroisse, — à laquelle descente ils se sont opposés violemment, — la dite suite audit procès-verbal, formant continuation d'icelui, faite les dits jour et an que dessus, — ledit Jacques Dusacq, l'aîné, manouvrier, mis en état d'arrestation comme complice de l'émeute, dont il est parlé audit procès-verbal, — ayant été amené en la maison de la commune dudit lieu, lorsqu'il fut de retour de Chevrières où il s'étoit retiré, — a dit qu'il avoit entendu dire que le bulletin de jeudi dernier faisoit mention que la descente des cloches n'avoit plus lieu et a persisté dans un autre dire qui prouve qu'il étoit monté au clocher. Il a dit aux ouvriers qui travailloient à les descendre qu'il s'opposoit formellement, comme tout le village, à la descente desdites cloches, pourquoi nous avons arrêté que cette persévérance dudit Jacques Dusacq l'aîné devoit être mentionnée, pour servir de suite au dit procès-verbal et pour prouver que bien loin que tout le village se soit rendu complice du même fait — prouvé par ses propres pa-

roles et déposé par d'autres, — c'est qu'il n'y a que les dénommés de l'autre part ainsi que lui qui se soient opposés à l'exécution de la loi.

> *Signé* : C. Claudieu, maire ; Cotelle, procureur de la commune ; Palette, officier ; Antoine Fillain, le jeune ; Fillain, officier ; Devaux, secrétaire greffier.

Le quatre octobre 1793, furent payés, par la municipalité de Longueil-Sainte-Marie, 63 livres 10 sous à Pierre Lesueur, tant pour la dépense occasionnée par la descente des cloches que pour la rémunération des commissaires.

E. Morel.

Cercle archéologique de Mons, annales T. XXXII.

Société d'archéologie lorraine, bulletins, janvier 1904.

Zeitschrift des Aachner geschichtsvereins, T. XXV, 1903.

Le Secrétaire signale, dans ces divers ouvrages, à l'attention de ses confrères, tout particulièrement, le très intéressant volume de Pontoise, qui renferme une classification des clochers romans et de ceux de la période de transition qui serait à imiter pour ceux de nos environs. — Une très intéressante étude sur Martial de Giac, l'un des possesseurs du château de Saint-Leu, bien digne, par sa tragique distinée, de figurer au nombre des maîtres de ce château dont le dernier fut l'infortuné duc de Bourbon, si étrangement suicidé. — Un épisode du siège de Château-Gaillard par La Hire, le fidèle compagnon de Jeanne d'Arc, et la délivrance d'un chevalier français qui, nouveau Regulus, ne veut pas sortir de prison sans que l'Anglais lui ait rendu sa parole. — Un cahier de la Noblesse de 1789 où nous relevons la signature d'Hérault que sa seigneurie de Séchelles rattache à notre pays.

Le Secrétaire recommande également dans les annales de Mons une étude sur la corporation des cuisiniers et pâtissiers de cette ville, qui pourrait fournir d'intéressantes comparaisons avec celles de nos confrères, MM. Bazin et Mauprivez. Enfin, il y a, tout particulièrement pour l'abbé Morel, des renseignements sur le Saint Suaire dans les Mémoires de la Société du Doubs, et sur les reliques transportées d'Aix à Compiègne par Charles le Chauve, dans ceux de la Société d'Aix-la-Chapelle.

Sur la proposition du Président, la Société vote l'admission à titre de membre titulaire de :

M. le Commandant Boyer.

Sont ensuite présentés à titre de membres titulaires :

M. Delaidde, ancien notaire à Lassigny, présenté par MM. Benaut et Liénart ;
M. Louis Hugues, présenté par MM. Flamant et Plessier ;
M. le Docteur Fernique, présenté par MM. Plessier et de Romiszowski.

Et à titre de membre correspondant :

M. l'Abbé Beaudry, secrétaire de la Société archéologique et historique de Clermont, présenté par MM. Morel et Plessier.

M. Raymond Chevallier rappelle l'ouverture, au mois de juin, du Congrès que tiendra au Puy la Société française d'archéologie ; il annonce également que la même Société aura, en 1905, un Congrès à Beauvais.

Mme Le Féron a la parole pour sa communication sur *les amis de Jeanne d'Arc*. Elle explique d'abord quelle atmosphère de foi avaient créée dans notre pays des saintes comme sainte Brigitte, sainte Lidwige, sainte Colette de Corbie surtout, que Jeanne d'Arc avait pu voir. Si la foi enfante les miracles, il était judicieux d'indiquer comment elle a fait éclore l'héroïne sans égale dans l'histoire des peuples modernes. Apparaissent ensuite sous nos yeux les amis de Jeanne, Dunois, La Hire, Xaintrailles et aussi ceux plus modestes sur lesquels notre attention est plus vivement sollicitée par leur obscurité même et l'attrait d'un problème à éclaircir, ces deux femmes qui, à Orléans et à Compiègne, accueillent Jeanne d'Arc avec une tendresse fraternelle. A Orléans, c'est la femme de Jacques Le Boucher, trésorier du roi, qui lui offre un magnifique souper, où la Pucelle se contente de prendre un peu de pain et de vin, après quoi elle sort avec son hôtesse et partage son lit, suivant les mœurs patriarcales du temps. Il en fut de même à Compiègne, où Jeanne reçut

l'hospitalité de Jean Le Féron. Le Président Sorel nous avait raconté quel fut son accueil et celui de sa femme dans leur hôtel du Bœuf, mais il avait admis d'après une note du grand héraldiste, Jehan Le Féron, que cette dame Le Féron était en 1430 Marie Le Boucher, cousine-germaine du trésorier d'Orléans, et que même cette parenté avait pu dicter le choix de Jeanne d'Arc. Or, notre collègue nous apprend que cette Marie Le Boucher était morte en 1418 et enterrée aux Cordeliers, et que Jean Le Féron, remarié, avait alors pour femme Jacqueline de Cachemarcé, qui vécut jusqu'en 1440. Nous serions avides de détails sur les deux hôtesses de Jeanne, mais notre collègue a qualité pour nous dire que les honnêtes femmes n'ont pas d'histoire.

M. de Bonnault, après avoir exposé comment pendant la Ligue, Compiègne, entourée de villes ligueuses, resta, seule, fidèle au roi, examine quelle était la force de ses fortifications. Prenant comme point de départ le plan reconstitué par le Président Sorel pour le siège de 1430, il signale les améliorations plus souvent projetées que réalisées de Louis XI à Henri III. A l'aide de documents extraits des archives de Compiègne, et du plan de Jacques Duwiert, le plus rapproché comme date de l'époque de la Ligue, il suit pas à pas l'enceinte de la ville, signalant les réfections de murailles et les additions d'ouvrages défensifs, principalement devant les portes. De ce long et minutieux examen, il semble résulter que si Compiègne n'était pas une place forte de première ordre, même pour l'époque, le biographe de Charles d'Humières a exagéré sa faiblesse, pour grandir d'autant le capitaine chargé de la défendre.

Peu de saints sont plus populaires que saint Nicolas, et je crois qu'il n'est guère de société historique locale qui ne puisse le réclamer, même en se renfermant strictement dans le cadre le plus étroit. M. l'abbé Gallois avait donc tout droit de nous en parler, il l'a fait avec une science ecclésiastique qu'il serait malséant de louer, et aussi avec un goût et une connaissance de la caractéristique



des saints qui révèlent l'amateur éclairé et familier avec les pieuses légendes du moyen âge, qu'elles saillissent en relief aux tympans de nos églises ou qu'elles s'éclairent des brillantes couleurs de nos maîtres verriers. Mais hélas ! pourquoi la science a-t-elle si souvent pour résultat de démolir les légendes qui ont charmé notre enfance, et nous charment encore, plus tard, plus que nous ne voulons en convenir. Après l'étude de l'abbé Gallois que reste-t-il des trois enfants dans le saloir traditionnel ? Il veut bien nous laisser celle des trois jeunes filles que l'aumône a sauvées, mais cela ne nous console pas. Leur histoire est moins facile à raconter que celle des trois petits garçons, et ceux-ci élevés à l'état de matelots ou de pêcheurs n'auront plus le même attrait.

M. le Président lit une note de M. de Romiszowski relative à deux médailles trouvées récemment aux environs de Compiègne. L'une, en or, de Dioclétien, antérieure à la réforme monétaire opérée par cet empereur, remonte environ à l'année 285 après Jésus-Christ. L'autre est un petit bronze de Carausius, tyran de la Grande-Bretagne, frappée probablement à Boulogne antérieurement à l'année 294, époque où Constance Chlore entreprit de chasser ce tyran. Ces deux pièces sont donc à peu près contemporaines.

A la fin de la séance, la Société proclame l'admission des membres qui lui ont été présentés au début, et décide qu'on procédera ainsi à l'avenir.

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra :

M. Lambin. Le poste de Saint-Nicolas-de-Courson.

M. Plessier. Introduction à la topographie de l'Oise.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

NOTE

sur deux Médailles trouvées récemment dans les environs de Compiègne.

La première est une médaille d'or de Dioclétien trouvée au Francport, dont voici la description :

IMP. C. C. VAL. DIOCLETIANVS P. F. AVG, buste lauré de Dioclétien à droite ;

Rev : VICTORIA AVG. La Victoire allant à gauche et tenant une couronne et une palme.

Cette pièce, du poids de 4 grammes 80 centigrammes, très bien conservée, a ceci de particulier qu'elle n'a pas été frappée à l'époque à laquelle Dioclétien avait opéré la réforme monétaire, alors qu'il n'était pas encore maître de l'Italie, ni de la Gaule.

Son émission peut vraisemblablement être fixée à l'année 285 après Jésus-Christ, car, plus tard, cet empereur institua le monnayage de l'or à 60 pièces à la livre, et le poids des Aurei, sur lesquels la tête impériale est plus en relief, est d'environ 8 grammes.

Dioclétien (284 à 305) fut un grand réformateur, mais d'un caractère trop enclin à la dureté qui dégénéra en cruauté. Il persécuta les chrétiens deux ans avant d'abdiquer à Nicomidie, en 305.

La seconde pièce, trouvée au mont Ganelon, est un petit bronze de Carausius, tyran

de la Grande-Bretagne (ayant régné 287 à 292) :

IMP. CARAVSIVS P. F. AVG. Son buste radié est drapé à droite ;

Revers : PAX AVG. La paix debout à gauche tenant un faisceau d'épis et un sceptre droit.

Cette pièce, de fabrique assez barbare, ayant beaucoup d'analogie avec les pièces des deux Tétricus, a dû être frappée à Boulogne-sur-Mer où les émissions des monnaies de ce tyran ont été faites hâtivement comme de véritables pièces de nécessité et avec la précipitation exigée pour la solde de troupes réunies sur un seul point. On sait, en effet, qu'en 294 après Jésus-Christ, Constance Chlore fut chargé d'une expédition en Bretagne pour en chasser Carausius, et les historiens contemporains citent le fait d'un long siège de Boulogne-sur-Mer, vaillamment défendue par Silvius et constamment approvisionnée par la flotte de Carausius.

Ces deux pièces, trouvées à quelques mois d'intervalle, sont donc à peu près contemporaines et assez rares l'une et l'autre.

Dr Romiszowski

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 18 mars 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, Bias, Brulé, Cauchemé, A. Colin, Mme Deverson, MM. Daussy, Delaidde, Dervillé, Fleuret, abbé Gallois, Lambin, Liénart, de Lambertye, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Moreau, chanoine Morel, chanoine Muller, Peiffer, Plessier, de Romyzowski et de Roucy assistent à la séance.

M. le Président exprime les regrets de MM. de Bonnault et du docteur Chevallier qui s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Dervillé, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Après cette lecture, M. l'abbé Gallois fait observer qu'au nombre des *Amis de Jeanne d'Arc* dont la communication a été faite à la séance précédente par Mme Le Féron, on pourrait y adjoindre *Louis de Coutes*, seigneur de Pimprez et de Novian, qui fut page de Jeanne d'Arc. Ce chevalier, que l'on dit être né dans le Berry, guerroya contre les Anglais et fut inhumé au Mont-Renaud. M. l'abbé Gallois ajoute qu'une étude intéressante pourrait être tentée sur ce personnage qui appartient à notre région, en consultant les Archives de l'Oise et le 8e volume du Bulletin de la Société d'Orléans, dans lequel on peut lire la biographie du page de Jeanne d'Arc due à Mlle de Villaret.

M. le Président donne connaissance de lettres de MM. Beaudry, Delaidde, Dr Fernique, remerciant la Société d'avoir bien voulu les admettre au

nombre de ses membres et d'une demande présentée par la Société Académique de l'Oise et la Société des Amis des Arts portant sur une souscription de 120,000 francs destinés à l'acquisition, au profit de la ville de Beauvais, de l'hôtel Morin, et à l'installation dans cet hôtel du musée actuel et d'un nouveau musée des beaux-arts et des arts décoratifs du département de l'Oise.

La Société historique décide de contribuer à cette acquisition en souscrivant quatre parts de 250 francs, soit mille francs, remboursables par voie de tirage au sort dans l'espace de trente années.

Sur les envois reçus des Sociétés correspondantes et déposés sur le Bureau, M. le Président signale : dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, des détails particulièrement intéressants sur un tombeau de l'époque néolithique exploré à Lumbres, dans le Pas-de-Calais, par M. l'abbé Collet, qui décrit le monument, les ossements, ainsi que les nombreux silex rencontrés à l'intérieur.

Dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome XVIII, 3e partie, une étude très bien faite sur une période de la vie de Lamartine, sous le titre de Lamartine, garde du corps à Beauvais en 1814, par M. G. Varenne ; puis, une notice nécrologique et bibliographique de notre collègue, M. le chanoine Pihan, sur M. Charvet, ancien président de la Société académique ; et une notice historique et archéologique sur Héricourt-Saint-Samson, du canton de Formerie, par M. Hermanville, ancien instituteur de cette commune.

Au *Bulletin historique et philologique*, M. le Président signale également les recherches de M. Haillant sur les mesures anciennes des diverses régions vosgiennes ; celles de M. Thoison sur les anciennes mesures du Gâtinais, et enfin la communication de MM. Leclère et Cozette sur les mesures anciennes en usage dans le canton de Noyon. Ce dernier travail, qui présente pour nous un intérêt local, paraît extrait des ouvrages de Trem-

blay, Graves et Thorel, mais il a le mérite d'être présenté sous forme de tableaux synoptiques qui rendent les recherches plus faciles.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture de M. Lambin sur le *prieuré de Saint-Nicolas-de-Courson.*

A mi-chemin de Saint-Jean-aux-Bois et de Pierrefonds se trouvent les vestiges d'une ancienne abbaye de l'ordre des Bénédictins, qui portait autrefois le nom de prieuré de Saint-Nicolas-de-Courson.

Ce prieuré, situé dans un endroit des plus pittoresques, remonte aux premiers temps du christianisme, et dans les constructions actuelles se remarquent encore des traces d'architecture remontant au XIIe siècle. L'abbaye, dont il relevait, était celle de Marmoutiers. Muldrac rapporte, à l'époque où il écrit, vers 1650, qu'il y avait alors devant le maître-autel de la chapelle un monument en pierre, mais, à ce moment, les bâtiments avaient été transformés en une ferme.

Les Bénédictins, aussitôt après avoir repris possession de ce domaine, louèrent ces locaux à un fermier, ainsi que les droits de panage qu'ils possédaient dans la forêt de Cuise, autrement dit de Compiègne.

De 1701 jusqu'à la Révolution de 1789, les Archives de l'Oise enregistrent une série de baux passés, au nom des religieux, avec divers tenanciers, dont les plus connus que nous puissions citer sont : Le Caron de Fleury, Marie de Saint-Paul et Amable Laudigeois. Le prieuré possédait également, près de Pierrefonds, notamment au terroir de Retheuil et à celui de Palenne, plusieurs pièces de terre qui complétaient heureusement ses possessions.

Le dernier prieur, au moment où les biens du clergé furent convertis en biens nationaux, se trouvait être dom Vittaux, abbé de Notre-Dame-de-Londos. Ce fut le citoyen Troussel, membre du Comité du Salut public, qui, en 1793, acquit ce domaine.

Il le revendit à la liste civile en 1816, pour le prix de cent mille francs, après y avoir toutefois apporté de sensibles améliorations. Depuis 1822, époque où furent détruits les murs de l'enclos, les bâtiments ont été appropriés pour servir de logements aux gardes forestiers et deux d'entre eux y ont leur résidence.

M. Lambin peut considérer l'accueil fait par la Société à cette étude comme un précieux encouragement dans ses recherches historiques sur la forêt de Compiègne.

M. Plessier donne lecture de la première partie de l'*Introduction historique* au *Dictionnaire topographique du département de l'Oise*, savant ouvrage composé en 1862 par Emmanuel Woillez, « l'un des hommes auxquels l'archéologie locale doit le plus après Graves ».

Ce travail, récompensé d'une médaille d'argent par le ministère, resta à l'état de manuscrit et fut offert, à la mort de l'auteur, par son gendre, le docteur Fourrier, à la Société historique de Compiègne.

Le travail de M. Woillez est au point de vue historique une source précieuse de renseignements. Il eût été regrettable que, faute d'une *Introduction* et d'une *Table des formes anciennes*, un document de cette importance ne fût jamais qu'un manuscrit toujours difficile à consulter. Nous avons le ferme espoir que M. Plessier et M. le chanoine Pihan, dont les hautes qualités de travail et d'érudition sont connues de tous, mèneront à bien la besogne qu'ils ont entreprise et donneront à l'œuvre de M. Woillez une forme définitive et complète. Ils auront ainsi doté l'histoire et l'archéologie d'un ouvrage de grande valeur et contribué à enrichir la collection déjà nombreuse des œuvres utiles sorties des travaux et des recherches de notre Société historique.

Madame la duchesse de La Mothe-Houdancourt, présentée par MM. le chanoine Morel et Plessier, est ensuite proclamée membre titulaire de la Société.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. le chanoine Morel : Les Ecoles religieuses du Beauvaisis et des environs.

MONOGRAPHIE

DE

SAINT-NICOLAS-DE-COURSON

(Forêt de Compiègne)

Entre le chemin de Crépy et celui de Gilocourt se trouve un poste forestier servant d'habitation à deux gardes et à leur famille ; on l'appelle Saint-Nicolas-de-Courson.

Jadis, c'était un prieuré de l'ordre des Bénédictins, prieuré qui donnait son nom à tous les bois d'alentour ; dans les anciennes chartes, ces bois portent le nom de *Foresta de Curso*.

Ce prieuré a la réputation d'être l'un des plus anciens bénéfices du Valois ; son origine est fort obscure et paraît remonter à une haute antiquité, aux premiers temps du christianisme. Situé près de la Chaussée-Brunehaut, ancienne voie romaine de Senlis à Soissons, entre Saint-Pierre-en-Chastres et Morienval, au sud-est de la ville de Compiègne, cet établissement religieux a dû commencer par une *Cella*, un ermitage habité par de pieux solitaires, par des anachorètes qui auront substitué à un temple païen un autel dédié au Dieu des chrétiens.

La tradition, jointe à quelques notions générales que nous avons recueillies de l'inspection des lieux, nous porte à croire qu'il a commencé avant la monarchie française. Rien ne ressemble plus au séjour des premiers disciples du Sauveur que sa position dans une vallée, sur le retour d'une gorge au fond d'une épaisse forêt ; il est dominé par une haute montagne couverte de bois. La vue

est bornée, à peu de distance, par d'autres collines fort raides et presque impraticables, sans voisinage, dans un terrain mouvant où la difficulté de bâtir a été grande.

Un tel lieu, sans fermeture et sans défense, dominé de toutes parts et situé sur un grand chemin, a dû nécessairement devenir la proie des partis et la retraite des vagabonds, pendant les temps de troubles. Nos perquisitions ne nous ont rien appris sur son premier état, sinon qu'il a été plusieurs fois brûlé et rétabli avant le douzième siècle, pendant les révolutions du gouvernement et les invasions des Barbares.

Les débris de l'époque romaine sont nombreux auprès de ce poste forestier. On a découvert, près de la chaussée, des médailles impériales en bronze, des poteries en terre rouge, une amphore, enfin une borne miliaire rectangulaire dont l'inscription était fruste.

Tout récemment, on a découvert, près de Saint-Nicolas-de-Courson, les débris d'un bénitier en pierre qui portait sculpté un écusson ayant trois porcs-épics posés deux et un, sans la devise. On sait que l'ordre du Porc-Epic, dit du Camail, avait été institué par Louis de France, duc d'Orléans et de Valois, en 1303, à l'occasion du baptême de son fils aîné, Charles. Lors du mariage de Charles d'Orléans avec Marie de Clèves, en 1440, ayant reçu du duc de Bourgogne le collier de l'ordre de la Toison-d'Or, le duc d'Orléans conféra à Philippe-le-Bon l'ordre du Porc-Epic, qui portait cette devise : *Cominus et Eminus*, de près et de loin.

Cet ordre disparut sous Louis XII.

Revenons à notre histoire. Aux pieux ermites qui, les premiers, avaient sanctifié ces lieux, avaient succédé des religieux qui élevèrent une chapelle afin d'adorer le vrai Dieu, là où fut brûlé l'encens en hommage aux idoles des Lètes païens. L'invasion des Normands renversa l'humble chapelle, les ornements furent enlevés, les religieux dispersés et les sépultures furent violées.

Dès lors, l'asile de la prière ne fut plus qu'un désert, les ronces envahirent les bâtiments claustraux qui servirent de repaires aux vagabonds et aux braconniers.

Cependant, cette partie de la forêt portait si bien, par sa solitude, à la prière et à la méditation, que de nouveaux religieux, pleins de foi, vinrent relever la chapelle de ses ruines. Mais, comme ils se trouvaient réduits à un petit nombre, on réunit ce prieuré à l'abbaye de Marmoutiers. Grâce aux libéralités de la comtesse Eléonore de Vermandois, les religieux purent rebâtir une nouvelle église, qu'ils dédièrent à saint Nicolas, évêque de Myre, en Lycie, et c'est en 1185 que la dite comtesse fit présent à cette église, qu'elle nomme dans une de ses chartes Saint-Nicolas-en-Cuise, de trois mines de blé à prendre sur les moulins de Crépy.

C'est donc vers le XIII[e] siècle qu'il convient de fixer la date de la construction du prieuré, car le culte de saint Nicolas ne commença à se répandre en France qu'au XI[e] siècle. En effet, ce qui reste des constructions de cette époque rappelle, par ses ouvertures ogivales, par ses chapiteaux, le style romano-ogival.

Du reste, cet édifice religieux a subi bien des transformations. Il a été coupé, dans sa hauteur, par un plancher qui forme un étage au-dessus de la nef et du chœur. Muldrac, le chroniqueur, rapporte qu'un monument en pierre était élevé de terre devant le maître-autel de la chapelle. Il représentait la Majesté d'un roi, tenant son sceptre à la main, mais sans mémoire ni épitaphe.

Ce monument existe encore, ajoute Carlier, dans son histoire du duché de Valois, écrite au XVIII[e] siècle ; on remarque autour du cénotaphe quelques caractères d'écriture, mais effacés, et qui n'indiquent ni l'âge, ni la nature du tombeau.

A l'époque où Muldrac écrivait sa relation (XVII[e] siècle), il n'y avait plus à Saint-Nicolas-de-Courson ni prêtre, ni religieux ; ce n'était plus qu'une ferme ; une partie de l'église servait de grange au fermier. « Le chœur, la nef et les deux

bras de la croix se réunissent, dit-il, et sont appuyés à une grosse tour carrée, plus solide qu'élevée. Les bâtiments du prieuré sont environnés de cinq à six chaumières, formées des débris des anciens lieux réguliers ».

En effet, en 1632, le couvent de Saint-Nicolas avait été réuni à l'abbaye de Marmoutiers, de l'ordre de Saint-Benoît, qui possédait aussi le prieuré de Saint-Sulpice de Pierrefonds. L'abbaye y envoya une colonie de religieux, à la tête desquels elle mit un prieur. Ils desservirent la chapelle, remplirent les charges, et s'acquittèrent des obits fondés par les donateurs. Mais les Espagnols du prince de Condé, aussi bien que les soldats du duc de Mayenne, profitant de l'isolement des religieux, pillèrent et incendièrent le prieuré ; les religieux, qui avaient survécu à ces désastres, regagnèrent l'abbaye de Marmoutiers pour raconter à l'abbé que le prieuré de Saint-Nicolas n'offrait plus que des ruines.

C'est alors que les Bénédictins transformèrent en une ferme, avec des granges, les bâtiments claustraux qu'ils affermèrent à un fermier, avec les terres, et les droits de panage qu'ils possédaient dans la forêt.

Ce fut Isaac Laican, menuisier à Crépy, qui fut chargé, en 1644, de faire le devis des dépenses que nécessiterait la transformation des immeubles en bâtiments ruraux à exécuter au prieuré de Saint-Nicolas-aux-Bois. C'est en 1701 que les archives de l'Oise nous renseignent d'une manière continue sur les vicissitudes de l'occupation à bail, par divers preneurs, des édifices qui constituaient alors le domaine de Saint-Nicolas-de-Courson. Le 17 novembre de cette année, fut passé un bail général du revenu de ce prieuré, par messire Louis Charpentier, prêtre, ancien abbé et comte de Blangy-en-Artois, de l'ordre de Saint-Benoît, premier titulaire du prieuré de Saint-Nicolas-de-Courson, demeurant à Paris, rue des Gravilliers. Ce bail fut conclu pour neuf ans, après l'expiration du bail du sieur Motel, alors

receveur du prieuré, et consenti à Henry Lecaron, seigneur de Fleury, conseiller du roi, premier élu en l'élection de Compiègne, et procureur du roi au grenier à sel de Crépy, demeurant à Compiègne, pour la ferme et la recette générale du prieuré de Saint-Nicolas-de-Courson, à charge de faire célébrer une messe basse chaque semaine, et le service ordinaire, le jour de saint Nicolas, en la chapelle du prieuré, ainsi qu'il est accoutumé, et de payer les décimes ordinaires seulement, dont le bénéfice pouvait être tenu, moyennant la somme de 910 livres de fermage et 110 livres de pot-de-vin. Il résulte d'un plan d'arpentage dressé par Firmin Chandellier, arpenteur-juré à Compiègne, que Saint-Nicolas possédait, en 1726, tant en prés qu'en aulnois et terres labourables, bordures de bois, taillis, etc, une étendue de soixante-dix-neuf arpents. Cet arpentage fut complété en 1728 par le même arpenteur qui eut à procéder au lotissement de plusieurs autres pièces de terre. Le prieuré avait aussi des biens à Jaux, consistant en une pièce de terre, sise au lieu dénommé le Rhuys, et que Le Caron, fermier-général, sous-loua à un vigneron de Jaux, moyennant cent sous de fermage. Le prieur de Saint-Nicolas possédait aussi des dîmes à Jonquières que Nicolas Poisson, bourgeois de Compiègne et procureur général de messire Alexis Combes, prêtre, prieur de Saint-Nicolas de Courson, demeurant à Paris, au collège de Presle, loua à Jacques Lavieille, laboureur à Jonquières, moyennant cent quatre-vingts livres, dix-huit mines de blé, neuf mines d'avoine et cinquante-deux livres en argent à remettre au curé de Jonquières. Ce bail fut renouvelé au même fermier, par Nicolas Pinsson, procureur de messire Pierre Collet, prêtre, directeur du séminaire des Missions Etrangères, demeurant à Paris, rue du Bac, et aux mêmes charges.

Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu en 1761, portait suspension des droits d'usage et de panage dans la forêt de Compiègne. Déjà un arrêt du 17 juin 1732 avait ordonné que les usagers qui

avaient le droit de mettre des porcs dans la forêt, seraient tenus de représenter, dans le délai de 3 mois, les titres sur lesquels ils fondaient leurs prétentions, et ce, sous peine d'une confiscation et d'une amende de 300 livres. Les Bénédictins produisirent un arrêt du Conseil, en date du 2 décembre 1673, les autorisant à prendre quarante sommes de bois dans la forêt, et à faire pâturer vingt porcs, à la glandée.

Comme fermier général des biens du Prieuré, Le Caron de Fleury fait bail de la maison, de la ferme prieurale, des jardins, héritages, terres labourables, prés, aulnois, bordures de bois, le tout contenant environ soixante-huit arpents, d'une pièce de terre située dans le fond d'Euphrase et de trois petites maisons sises hors de l'enceinte du Prieuré à Marie de Saint-Paul, veuve de Jacques Debrie, et à Simon de Saint-Paul, son fils, laboureurs à Saint-Nicolas, moyennant un fermage annuel de quatre cents livres, cent fagots, quinze livres de beurre et deux poulets vifs (1743). Ce bail fut renouvelé, aux mêmes conditions, à Louis Laudigeois, marchand à Compiègne, puis à Marguerite Laudigeois, veuve d'Amable Bertaut, fermier, qui devait donner, en plus de cette redevance, une paire de chapons (1754-1770).

Voici quelle fut durant le cours du dix-huitième siècle, la série des baux passés par les prieurs de Saint-Nicolas-de-Courson. Baux, par les procureurs des prieurs, de deux maisons à Saint-Nicolas-de-Courson, tenant au chemin de Villers-Cotterêts, d'un arpent de terre en chanvrière, tenant au chemin du Four-d'En-Haut, de trois arpents de terre dans le fond de Saint-Euphrase et de trois arpents de pré en la prairie de Saint-Nicolas-de-Courson ; à Louis Neveu, bûcheron audit lieu, moyennant 80 livres d'argent et six livres de beurre, 1739, 1747, 1755 et 1770 — idem, à François Comptant, bûcheron à Saint-Nicolas, qui lui succéda, moyennant 100 livres, une paire de poulets et huit livres de beurre, 1777 et 1784, d'où résulte une légère augmentation.

Baux, par les procureurs des prieurs, d'une maison à Saint-Nicolas-de-Courson, derrière l'église, d'un quartier de terre au Fond-de-Châtres, d'un arpent et demi dans le fond de Saint-Euphrase, et d'un arpent et demi dans la prairie de Saint-Nicolas-de-Courson ; à Claude Herlaut, le jeune, bûcheron, redevance stipulée 40 livres d'argent et trois livres de beurre, en 1717 ; à J.-B. Lallouette, fendeur d'échalas à Lacroix-Saint-Ouen, au même fermage 1754 et 1770 et moyennant 50 livres d'argent et trois livres de beurre en 1777.

Ce bail passa, aux mêmes conditions, à Laurent Tardu, bûcheron au Four-d'En-Haut, paroisse de Morienval, en 1783 et 1784. Signalons encore les baux faits par les procureurs des prieurs, d'un arpent et demi de pré, en la prairie de Saint-Nicolas-de-Courson, à Sulpice Bonnard, pour le prix de 18 livres en 1747 — à Pierre Bonnard, manouvrier au Four-d'En-Haut, dans la forêt de Compiègne, paroisse de Morienval, 1770 — à Marie-Anne Perdu, sa veuve, moyennant 18 livres en argent et six livres de beurre, 1778 — à Alexis et François Comptant et Sulpice Bonnard, moyennant 24 livres en argent et six livres de beurre, 1785. Mentionnons un titre nouvel délivré à François Langelé, manouvrier à Saint-Nicolas-de-Courson et consorts, de 45 sous de surcens et une obole de cens à prendre par le prieur de Saint-Nicolas sur des maisons et prés à Saint-Nicolas-de-Courson.

Saint-Nicolas-de-Courson eut pour prieur très-haut et très-puissant prince et seigneur Camille-Eugène Hercule, prince de Rohan, clerc du diocèse de Paris, chanoine de la cathédrale de Strasbourg, demeurant au collège des Jésuites ; c'est au nom de ce personnage que François de Paule Mathieu, sous-diacre du diocèse de Soissons et de la paroisse Saint-Jacques de Compiègne, fait bail avec Jean Lavieille, aux mêmes conditions.

A cet illustre prieur succéda Claude-Amable-François Robin de la Tremblaye, chevalier de

l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, du diocèse de La Rochelle, ayant pour procureur J.-B. Soucanye de Noreuil, greffier en chef de l'Election de Compiègne (1770). Puis, Jean Jacquesson, clerc tonsuré du diocèse de Châlons-sur-Marne, fut aussi prieur, et, par son procureur, ajouta aux charges des fermiers deux grands paniers à mains de pommes de reinette grosses et bien choisies. (1777). Il fut remplacé par Dom René Le Vittaux, religieux bénédictin, vicaire général de Messire le cardinal prince de Rohan, demeurant ordinairement à Paris, rue Vieille-du-Temple, et auquel l'affaire du Collier devait valoir une si peu enviable célébrité. Ce prieur loua à Antoine Blondel, laboureur et vigneron à Jonquières, toutes les dîmes que le Prieuré avait le droit de prendre dans la paroisse, aux charges ordinaires, ainsi que de faire faire toutes les menues réparations au chœur et au caveau de l'église Saint-Nicolas (1754).

Le prieuré possédait des dîmes au Plessis-Cornefroy, commune de Trumilly, qu'il afferma à différents laboureurs, moyennant de l'argent et deux paires de chapons.

A l'époque où Messire Alexis Combes était prieur de Saint-Nicolas-aux-Bois, son procureur, Jean-Louis Poirade, vicaire de l'église Saint-Antoine de Compiègne, fit faire, comme nous l'avons dit plus haut, par Firmin Chandellier, arpenteur-juré à Compiègne, l'arpentage des terres et des bois que le prieuré possédait près de Pierrefonds, savoir : au terroir de Retheuil, une pièce de 40 esseins, dont un pêcher ; en bois, au lieu dit « Au-dessus-du-Bois-Baron », une pièce de 26 esseins, à la suite de Cabarest ; au terroir de Palenne, diverses pièces de terre, près le chemin de Morienval, dans le fond du Four-Cheval, derrière la grange de Palenne, aux Carreaux, à la Croix-Saint-Clément, au Puits-Noyer ; au terroir de Pierrefonds, d'autres terres et des bois, sis au chemin du Poirier-Valeran, aux Hayettes et à la Mare-aux-Canes. Toutes ces propriétés furent affermées à des laboureurs de Retheuil, moyen-

nant des redevances en argent, quatre paires de chapons, un dindon et vingt livres de beurre (1734 et 1735).

Le dernier prieur fut Dom Vittaux, abbé de Notre-Dame-de-Londos, nommé par l'abbé de la Chaise-Dieu à ce bénéfice qui rapportait encore douze cents livres. Mais, comme l'église et les bâtiments conventuels nécessitaient de grandes réparations, la chapelle, qui était très élevée et rectangulaire, fut démolie en 1787, et les bâtiments furent reconstruits l'année suivante.

A la Révolution, le prieuré et ses dépendances devinrent bien nationaux ; ils furent vendus au citoyen Troussel, membre du Comité du Salut public. Après avoir apporté à la maison conventuelle diverses améliorations, ce dernier revendit ce domaine, en 1816, à la Liste Civile, moyennant cent mille francs.

Les murs de l'enclos furent détruits en 1822, et les bâtiments furent appropriés pour en faire des logements de garde forestier.

Près du prieuré existait une source abondante, dont on remarque encore des vestiges, qui alimentait un assez vaste étang poissonneux, créé par les Bénédictins en 1545.

Tels sont les renseignements les plus complets et les plus exacts qu'il nous a été donné de recueillir sur Saint-Nicolas-de-Courson.

Il nous a paru intéressant de retracer l'histoire d'un site pittoresque, placé dans une partie de la forêt généralement peu connue du public.

P. Lambin.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 15 avril 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, Benoit, Raymond Chevallier, A. Colin, Mlle Deverson, MM. Deciry, Delaidde, Dervillé, Fleuret, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Lambin, chanoine Morel. Plessier, chanoine Pihan, de Romyzowski et de Roucy assistent à la séance.

M. Dervillé, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le baron de Bonnault, secrétaire, en ce moment en voyage en Espagne, adresse à ses confrères ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, ainsi que M. Gallois, curé d'Elincourt-Sainte-Marguerite.

M. le Président annonce qu'il a reçu deux lettres, l'une de Mme la duchesse de La Mothe-Houdancourt, remerciant la Société de l'avoir admise comme membre titulaire, et l'autre du docteur Leblond, président de la Société académique de l'Oise, qui remercie également la Société historique de sa part contributive à l'achat de l'hôtel Morin destiné à être le siège du nouveau musée de Beauvais. M. le docteur Leblond ajoute que l'inauguration de ce musée coïncidera avec le Congrès de la Société française d'Archéologie qui tiendra ses assises à Beauvais en juin 1905.

A ce propos, la Société historique exprime le

vœu que les membres de cette Société viennent, lors du Congrès, visiter la ville de Compiègne.

M. R. Chevallier dépose sur le bureau des invitations au Congrès de la Société française d'Archéologie qui tiendra sa soixante-et-onzième session au Puy (Haute-Loire), le mardi 21 juin prochain.

M. Edgard Mareuse invite aussi la Société à prendre part à l'excursion que les Amis des Arts de Seine-et-Oise se proposent de faire, le 28 avril prochain, à Saint-Sulpice de Favières.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière réunion :

Mémoires de la Société des Antiquaires de France. Année 1901, 7e série, tome deuxième.

Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine : mars 1904.

Mémoires de l'Académie nationale de Caen. 1903.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique : 5e série. Tome V.

Procès-Verbaux de la Société archéologique et historique de Clermont. 1903.

Revue de l'Histoire des Religions : janvier-février 1904.

Curieuse Inscription sur une gaîne de hache, par M. Thiot.

Procès-Verbaux de la Commission municipale du Vieux Paris : année 1902 et année 1903, jusqu'en juillet.

M. le Président signale dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, un travail de M. C. Enlart, sur deux têtes de pleureurs du xve siècle, au musée de Douai, et une savante étude de M. Héron de Villefosse sur divers outils d'artisans romains, notamment sur des pieds, demi-pieds et doubles-pieds en bronze rencontrés dans les fouilles à Paris et ailleurs, et figurant dans les collections du Louvre.

Il signale aussi l'étude de M. Thiot sur la curieuse inscription dans le genre de celles, en

caractères runiques, rencontrées sur d'autres haches ou instruments préhistoriques et sur l'interprétation desquelles on est loin d'être d'accord, comme malheureusement en beaucoup de matières préhistoriques. Il est toujours bon cependant de signaler ces inscriptions, car de leur rapprochement, de leur comparaison, peut inopinément jaillir la possibilité de leur détermination.

Quant aux deux volumes de la Commission municipale du Vieux Paris, année 1902 et sept fascicules de l'année 1903, adressés par le musée Carnavalet, ce ne sont que de simples procès-verbaux, mais bourrés de faits, parfois de rapports intéressants et de nombreuses planches se rapportant aux incessantes découvertes faites dans les fouilles accidentelles ou intentionnelles du Vieux Paris. Tous les objets qui en sortent et que la Commission peut se procurer, le plus souvent à titre onéreux, sont déposés au musée Carnavalet qui constitue déjà l'une des plus belles collections que l'on puisse rencontrer.

L'ordre du jour appelle alors la lecture de l'étude de M. le chanoine Morel qui, avec sa précision habituelle, fait l'exposé de l'enseignement primaire dans les paroisses du Beauvaisis et des environs avant la Révolution. Il nous introduit dans les écoles des presbytères, nous fait passer en revue les règlements épiscopaux, assister à la création des écoles normales par les évêques. Puis il analyse les lois révolutionnaires qui ont remplacé l'enseignement donné par l'Eglise, nous retrace la restauration des écoles religieuses sous la direction du Clergé en 1825 ; enfin résume toute la législation scolaire jusqu'à nos jours.

M. Plessier donne lecture du compte-rendu des fêtes du Centenaire de la Société nationale des Antiquaires de France, auxquelles il a pris part en qualité de délégué de la Société historique de Compiègne. Cette solennité s'est déroulée le 11 avril dernier dans le grand salon carré du Palais du Louvre, au milieu d'une assistance d'élite et

des représentants des nombreuses Sociétés correspondantes, qui s'étaient empressés de répondre à l'aimable invitation de la Commission d'organisation.

Sur l'estrade on remarquait, avec les délégués du gouvernement, MM. Omont, de l'Institut ; Bayet, directeur de l'enseignement supérieur ; Heuzey ; de Barthélemy ; Valois, de l'Institut ; Kaempffen, directeur des musées nationaux ; Henry Marcel, directeur des beaux-arts ; Léopold Delisle, de la bibliothèque nationale ; Héron de Villefosse ; Croizet ; le prince Roland Bonaparte ; Lefèvre-Pontalis, etc., etc.

M. Héron de Villefosse commença la série des discours en prononçant celui du Comte Durrieu, président de la Société, retenu à la chambre par une indisposition ; puis lui succédèrent MM. Bayet et Henry Marcel.

Arrivait ensuite le tour de M. N. Valois, secrétaire de la Société, qui fit un rapport magistral sur la création, le but et les résultats de la Société des Antiquaires de France, fondée en 1804 sous le titre d'Académie Celtique et qui vit figurer au nombre de ses premiers membres le brave La Tour d'Auvergne. Ce ne fut que le 29 octobre 1813 qu'elle prit son titre actuel. En 1819, elle tint sa première séance publique et, de l'année 1829, date son organisation définitive fixant à quarante-cinq le nombre de ses membres résidants.

M. Plessier est heureux de rappeler qu'un des fondateurs primitifs de la Société fut le breton Jacques Cambry, le premier Préfet du département de l'Oise, qui a écrit de nombreux ouvrages archéologiques sur notre région ; et que, parmi les lauréats, se trouvent : M. Edgard Mareuse, membre de la Société historique de Compiègne, qui s'est vu honorer d'une médaille d'or, et M. le chanoine Müller, aumônier de l'Hospice de Condé et membre correspondant de notre Société, dont les savants travaux ont été récompensés d'une médaille d'argent.

La Société historique se joint à son président pour adresser aux deux lauréats ses bien sincères et cordiales félicitations.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. le chanoine Morel : Compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes.

LES ÉCOLES PRIMAIRES RELIGIEUSES

du Beauvaisis, de la Picardie et du Vermandois (1).

I

Le continuel souci qu'a l'Eglise de créer et d'entretenir des écoles vient de ce que les écoles lui sont non seulement utiles, mais nécessaires pour remplir sa mission.

Voici l'ordre du Seigneur : Allez, enseignez toutes les nations, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit (Matth., XXVIII, 19-20). Pour s'y conformer, la prédication telle que nous l'entendons ne suffit pas. Il n'y a guère que les adultes pour en profiter. Aux enfants, il faut des leçons plus élémentaires. Mais, de même qu'une culture particulière est nécessaire à chaque espèce de semence et que, plus la semence est délicate, plus la culture doit être soignée et protégée, de même une préparation spéciale est indispensable à la semence de la parole de Dieu et cette semence doit être mise à l'abri de toute influence malsaine. Le vice pullule. La vertu ne se développe qu'avec peine. Il est en botanique deux plantes qui se ressemblent tellement qu'on les appelle du même nom : *triticum* ; l'une est le *triticum repens*, le chiendent, l'autre le *triticum sativum*, le froment. On se garde bien de les laisser en contact.

Voilà pourquoi l'Eglise tient à avoir ses écoles distinctes, s'il ne lui est pas donné de diriger toutes

(1) Lu à la Société historique, à la séance du 15 avril 1904.

les écoles. La mentalité chrétienne est tout l'opposé de la mentalité payenne : la manière de penser, de voir, d'agir, de l'homme de bien diffère essentiellement de celle du scélérat.

Le clergé catholique a formé la France, comme les abeilles façonnent leur ruche. Le mot est de l'historien protestant Gibbon. Cette formation, à laquelle nous devons notre brillante civilisation, est l'œuvre des écoles ecclésiastiques et religieuses, des écoles épiscopales et monastiques. Le chanoine écolâtre avait le gouvernement non seulement des écoles annexes des cathédrales, mais de toutes les petites écoles du diocèse. Chaque monastère renfermait une école dans laquelle venaient recevoir l'instruction aussi bien les enfants des campagnes que les jeunes religieux.

L'église du village, elle-même, s'est longtemps appelée le moûtier. On disait le moûtier de Chevrières, le moûtier de Longueil, le moûtier de Jonquières, etc.

Plusieurs prêtres y vivaient en commun.

Le presbytère était une sorte de monastère. L'un des clercs y rédigeait les testaments et nombre d'actes de la vie civile, ce qui ne l'empêchait pas de chanter les offices avec ses confrères.

Un autre ecclésiastique y tenait école. Il en était encore ainsi à Chevrières en 1612, à Bitry en 1637, à Monchy-Humières en 1678. Mais, à la fin du XVIIe siècle, il n'y avait déjà plus assez de prêtres pour régir les écoles paroissiales. Cette fonction fut alors dévolue à des séculiers qui, en qualité de successeurs des clercs, prirent le nom de clercs laïcs.

II

L'Eglise se préoccupa non moins sérieusement d'avoir des écoles distinctes pour les filles. Nous possédons « les règlements dressés par les évêques pour apprendre aux maîtres et aux maîtresses à s'acquitter dignement de leur emploi ». « Les maîtres d'escholes, disait en 1641 Monseigneur

Augustin Potier, évêque de Beauvais, seront tenus de se trouver aux visites qui se feront par nous, nos grands vicaires, archidiacres, et doyens ruraux pour y respondre de l'acquit de leurs charges ». « Nous faisons, ajoutait la même année Monseigneur Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, nous faisons très expresses inhibition et défense à tous les hommes d'iceluy nostre dit diocèse de tenir écolles de filles et pareillement aux femmes d'exercer les susdites fonctions à l'égard des garsons de quelque âge et condition que soient les dits enfants, et tant aux dits enfants, maîtres et maîtresses, de recevoir garsons et filles en mêmes écoles, qu'aux pères et mères ou autres, ayant charge d'iceux enfants de les envoïer à peine d'excommunication ». « Les écoles pour les garçons, disait pareillement en 1673 Monseigneur François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, seront tenues par des hommes, et celles pour les filles seulement par des femmes ou des filles de capacité et de piété reconnues, sans que les garçons et les filles puissent être réunis ensemble dans la même école, sous quelque prétexte que ce soit ». Le cardinal Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Beauvais, tenait un langage analogue en 1699 : « Dans les lieux où il pourra y avoir des écoles distinctes, les écoles pour les garçons seront tenues par des hommes et celles des filles par des filles, veuves ou femmes de capacité et piété reconnues, sans qu'il soit permis d'envoyer ou recevoir aucun garçon dans les écoles des filles, ni aucune fille dans les écoles des garçons ».

Les maîtres pour les garçons se recrutaient toujours avec facilité. Il n'en fut pas de même des maîtresses pour les filles. Le zèle des évêques dut se surpasser dans la création d'écoles normales. Les communautés religieuses devinrent leurs principales ressources.

En 1666, le père Barré, minime, fondait à Rouen *la Congrégation des Sœurs de la Providence* ou *des Ecoles chrétiennes et charitables du saint Enfant Jésus*. Son but, en établissant

cette école normale, fut de former des institutrices pour l'instruction gratuite et l'éducation chrétienne des jeunes filles pauvres. Claude-François-de-Paule Lefebvre d'Ormesson, doyen du chapitre de Beauvais, vicaire général du cardinal de Forbin-Janson, fit venir en 1684 un essaim de religieuses de cet Institut qu'il installa en la paroisse Saint-Etienne. Beauvais eut ainsi son école normale qui prit le nom d'école des Barrettes, du nom du fondateur ; les institutrices qui en sortirent donnèrent un enseignement uniforme dans tout le diocèse.

Une Congrégation analogue à celle des Barrettes ne tarda pas à s'établir à Noyon, sous la direction du chanoine Antoine Allet et grâce à ses libéralités. Elle s'appela *Communauté des Nouvelles Catholiques de la Sainte Famille de Jésus*. Des lettres patentes leur furent accordées en 1679. Ces religieuses, elles aussi, tenaient école pour la jeunesse de leur sexe et préparaient gratuitement à la fonction d'institutrice les filles ou les veuves qui en manifestaient le désir. Ce fut le séminaire de toutes les maîtresses d'école du diocèse de Noyon.

Parmi ces maîtresses, les unes portaient l'habit religieux, les autres enseignaient sous le costume séculier.

Une troisième pépinière d'institutrices fut créée en 1708 par Madame de Valgensense et la marquise de Genlis, sa fille, à Beaumont-en-Beine (Aisne). Cette communauté fut transférée en 1714 à Soissons. Aussi n'est-elle connue que sous le nom de *Sœurs de l'Enfant Jésus de Soissons*. Elle a fourni des maîtresses à plus d'une école du Valois.

Notre pays ne fut pas le seul à établir des écoles normales. A Châlons-sur-Marne, dans notre voisinage, en 1672, l'évêque Félix de Vialart en fonda une qu'il confia aux dames Régentes « pour former, disaient les Statuts, des maîtresses capables d'enseigner ». Il en fut ainsi partout.

III

Grâce aux trois écoles normales, créées dans notre région, la plupart des paroisses, pour ne pas dire toutes les paroisses, furent bientôt pourvues soit d'institutrices congréganistes, soit d'institutrices séculières. Les autres communautés bien que fondées dans un autre but apportèrent également leur contribution à l'œuvre de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse. Des écoles furent tenues par *les Religieuses du Tiers Ordre de Saint-François* à Beauvais, Chaumont et Cires-lès-Mello ; — par *les Ursulines* à Beauvais, Clermont, Crespy-en-Valois. Noyon ; — par *les Augustines* du couvent de la Présentation à Senlis ; — par *les Filles de la Croix* à Noyon et à Senlis. Compiègne posséda les écoles *des Filles de la Congrégation de Notre-Dame* ou religieuses du bienheureux Pierre Fourrier, celles *des Religieuses de la Visitation* et celles *des Sœurs de la Sainte Famille.*

Les Frères des Ecoles Chrétiennes furent installés à Noyon en 1718 et à Compiègne en 1739.

En 1717, l'abbé Marc-Antoine Hersan fonda de ses deniers à Compiègne une école pour les garçons et deux pour les filles, une sur la paroisse Saint-Jacques et l'autre sur la paroisse Saint-Antoine.

Notre région se trouvait donc largement pourvue d'écoles sous la haute direction des évêques et la surveillance quotidienne des curés des paroisses. De nombreuses fondations y assuraient la gratuité au moins pour les indigents. L'instruction et l'éducation y marchaient de pair au grand avantage de la civilisation chrétienne. L'église de France avait le droit d'en être fière.

Mais l'ennemi de tout bien, dont Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert s'étaient fait les porte-paroles, vit d'un œil jaloux cette marche ascensionnelle des œuvres catholiques. Leur ruine fut déci-

dée dans des conciliabules secrets. Les Welches, disait Voltaire, n'ont pas besoin de savoir lire, encore moins écrire. Les Welches, c'étaient les Français. Ainsi nous appelaient les Allemands.

De son côté La Chatolais écrivait : « Les Frères sont survenus pour achever de tout perdre : ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'auraient dû apprendre qu'à dessiner et à manier la lime. Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent par les arts et que les arts font vivre. »

Et Voltaire lui répondait : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. »

IV

Au IVe siècle, l'empereur Julien l'apostat, qui fut, dans sa jeunesse, admis à la cléricature et remplit, dans l'église, les fonctions de lecteur, n'eut rien de plus pressé, quand il fut parvenu au pouvoir, que d'interdire aux maîtres chrétiens, à ses anciens maîtres, l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique. Nous le savons de l'historien Ammien Marcellin.

Quatorze siècles plus tard, d'autres apostats, imitant cet exemple, s'attaquent de la même manière aux écoles catholiques.

Le 18 août 1792, l'Assemblée Nationale supprime les Congrégations religieuses. Elle décide qu'aucune partie de l'enseignement public ne leur sera confiée, mais tolère que les membres de ces Congrégations continueront à instruire la jeunesse jusqu'à l'organisation définitive des nouvelles écoles projetées. Il est, en outre, arrêté que les biens des séminaires, collèges, etc., seront vendus comme biens nationaux, sauf certaines exceptions, et qu'en attendant la vente, l'administration en sera confiée à des commissaires spéciaux. On se préoccupa aussi du traitement des maîtres et des maîtresses.

L'œuvre de treize siècles est ainsi détruite en un jour et, pour qu'il devienne impossible de la relever, on la dépouille de ses biens et l'on frappe d'incapacité toutes les personnes dévouées qui, jusque-là, s'étaient dépensées pour la faire prospérer. 35,714 élèves recevaient alors l'instruction chez les Frères des Ecoles chrétiennes.

L'Assemblée Nationale anéantit l'enseignement catholique. La Convention va inaugurer l'enseignement républicain ; mais il faut trouver de nouveaux maîtres et de nouvelles maîtresses et leur constituer un traitement convenable. Là, commencent les difficultés.

Le 12 décembre 1792 paraît un premier décret sur l'organisation des écoles primaires :

« Les écoles primaires, y est-il dit, formeront le premier degré d'instruction. On y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement s'appelleront instituteurs. »

La vente des biens des séminaires et collèges subissait de nombreux arrêts à cause de l'opposition qu'elle rencontrait. En outre, arrivaient de continuelles réclamations, relativement aux collèges anglais, écossais, irlandais, aux personnes qui y résidaient et aux biens qui en composaient la dotation.

Le 14 février 1793, la Convention promulgue le décret suivant :

« La loi concernant la suppression des congrégations séculières ne s'étendant pas aux établissements d'instruction publique indépendants de ces fondations, la vente des biens de ces établissements continuera à être suspendue conformément aux décrets rendus par l'Assemblée Nationale. » Elle y ajoute cet article relatif aux maîtres : « Le traitement des professeurs actuellement en exercice dans les villes au-dessous de 30,000 âmes, ne pourra être moindre de 1,000 livres ; et dans les villes au-dessus de cette population de 1,500 livres, sans néanmoins que le

maximum pour les premières villes puisse s'élever au-delà de 1,500 livres et pour les autres au-delà de 2,000 livres. »

V

Aussitôt surgirent des réclamations d'un nouveau genre. Il y avait à Lyon des écoles gratuites pour les pauvres, dites *Ecoles Saint-Charles*. Ces écoles avaient été fondées dans la seconde moitié du XVII[e] siècle par le prêtre bressan Charles Démie qui créa le *Séminaire de Saint-Charles* pour y former des instituteurs, et *la Congrégation des Filles de la charité*, vouée à l'enseignement. Trois domaines, appartenant à ces établissements, avaient été vendus à un prix élevé. Les administrations réunies des Collèges de Saint-Charles trouvèrent mauvais qu'on les empêchât de continuer la vente. Elles eurent gain de cause. La Convention Nationale, deux jours après, le 16 février 1793, suspendit l'exécution de son décret du 14, quant aux biens confisqués, et ne maintint que l'article concernant les traitements.

Le 8 mars suivant, elle coupa court à toutes les réclamations par un nouveau décret. On y lisait à l'article premier : « Les biens formant la dotation des collèges, des bourses et de tous autres établissements d'instruction publique français, sous quelque dénomination qu'ils existent, seront dès à présent vendus dans la même forme et aux mêmes conditions que les autres domaines de la République, sauf les exceptions cy-après énoncées ». L'article second concernait l'administration de ces biens, jusqu'à la vente, par les préposés de la régie des domaines nationaux.

« Les dits collèges ou établissements, ajoutait l'article troisième, cesseront de recevoir à compter de ce jour les rentes et arrérages qui pourraient leur être dûs par le Trésor public ». A l'article quatrième, il était dit que les préposés de la régie rendraient compte de leur gestion.

L'article cinquième et le sixième spécifiaient les exceptions ; les suivants ont rapport à la validité des ventes et aux traitements.

Art. 5. — Sont exceptés des dispositions contenues dans les articles 1 et 2, tous les bâtiments servant ou pouvant servir à l'usage des collèges et de tous autres établissements des deux sexes, les logements des instituteurs, professeurs et élèves, ensemble les jardins et enclos y attenant.

Art. 6. — Sont exceptés pareillement les biens de tout genre formant la dotation de tous les établissements étrangers.

Art. 7. — Toutes ventes de biens dépendant des collèges et autres établissements d'instruction publique sont validées par le présent décret. La Convention annule seulement la vente des objets réservés par l'article 5.

Art. 8. — A compter du premier janvier 1793, le payement des professeurs et instituteurs tant des collèges que de tous établissements d'instruction publique sera à la charge de la Nation.

Art. 9. — Les établissements d'instruction publique, dont les fonds ont été toujours faits par la trésorerie nationale, continueront d'être payés sur les anciens états, de la même manière, jusqu'à la nouvelle organisation.

Art. 10. — Il sera payé à chaque professeur et instituteur ce qui aura été convenu par les corps administratifs, sans néanmoins que le traitement de chacun puisse excéder, savoir : dans les villes au-dessous de 30,000 âmes, 1,500 livres, et dans les villes au-dessus de cette population, 2,000 livres.

En vertu de ce décret et malgré les exceptions qui s'y trouvent spécifiées, les ventes d'écoles allèrent leur train. Déjà les biens du Séminaire de Beauvais à Remy (45 mines de terre ou 20 hect. 52 cent.) avaient été vendus le 11 février 1791, moyennant 12,000 livres.

Ceux de la Congrégation Notre-Dame de Compiègne, au Grand-Fresnoy, furent adjugés le 11 octobre 1793, le moulin au prix de 7,000 livres

et les terres formant 94 ares 66 centiares, au prix de 1,350 livres.

Ceux du Séminaire de Senlis à Houdancourt, eurent le même sort, le 25 juillet 1794. Trois hectares 20 ares 40 centiares de terre furent donnés pour 11,200 livres, payables en assignats.

L'école de Francières, estimée, en 1790, 712 l. 10 sous, fut adjugée le 7 brumaire an IV (29 oct. 1795) pour 51,300 livres, qui furent soldées en assignats. Les 10 ares 73 cent. de terre qui lui appartenaient furent vendus le 5 messidor an V (23 juin 1797) la somme de 396 francs.

L'école de Chevrières, donnée par la maréchale de la Mothe-Houdancourt, estimée 4,000 livres, fut adjugée le 11 nivose an VIII (1er janvier 1800) au prix de 35,000 francs. Les assignats figurèrent au payement.

Nous n'avons cité que des ventes faites dans le canton d'Estrées-Saint-Denis. Il en fut partout de même.

VI

Détruire les écoles religieuses avait été une besogne facile. Les remplacer par des écoles républicaines devenait plus difficile. La Convention n'épargna pas les décrets.

Le 30 mai 1793, elle édictait :

Art. 1. — Il y aura une école dans les lieux qui ont depuis 400 jusqu'à 1,500 individus. Cette école pourra servir pour toutes les habitations moins peuplées qui ne seront pas éloignées de plus de 1,000 toises (deux kilomètres).

Art. 2. — Il y aura dans chacune de ces écoles un instituteur chargé d'enseigner aux élèves les connaissances élémentaires nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, remplir leurs devoirs et administrer leurs affaires domestiques.

. . . .

Art. 4. — Les instituteurs seront chargés de

faire aux citoyens de tout âge, de l'un et de l'autre sexe, des lectures et des instructions une fois par semaine. (C'était pour remplacer les offices et les instructions du dimanche).

La nouvelle organisation des écoles figurait parmi les lois ; mais les écoles ne s'ouvraient pas ou restaient sans élèves. La Convention pensa qu'aux abords de l'hiver ses règlements seraient mieux accueillis.

Le 30 vendémiaire an II (21 octobre 1793), elle remania son décret du 30 mai précédent. Elle y disait :

Art. 1. — Il y a des premières écoles distribuées dans toute la République à raison de la population.

Art. 2. — Les enfants reçoivent dans ces écoles la première éducation physique, morale et intellectuelle, la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines, l'amour de la Patrie et le goût du travail.

Art. 3. — Ils apprennent à parler, lire, écrire la langue française.

On leur fait connaître les traits de vertu qui honorent le plus les hommes libres, et particulièrement les traits de la Révolution française, les plus propres à leur élever l'âme et à les rendre dignes de la liberté et de l'égalité. Ils acquièrent quelques notions géographiques de la France. La connaissance des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen est mise à leur portée par des exemples et par leur propre expérience.

On leur donne les premières notions des objets naturels qui les environnent et de l'action naturelle des éléments.

Ils s'exercent à l'usage des nombres, du compas, du niveau, des poids et mesures, du levier, de la poulie et de la mesure du temps.

On les rend souvent témoins des travaux champêtres et des ateliers. Ils y prennent part autant que leur âge le permet.

Art. 4. — Il y a une première école par com-

mune dont la population est de 400 à 1,500 habitants des deux sexes et de tout âge.

Art. 5. — Sur la demande des habitants et l'avis des corps administratifs, il peut être établi une première école dans les lieux qui n'ont pas la population exigée par l'article précédent, pourvu que cette population se trouve dans l'arrondissement de mille toises de rayon et que dans cet arrondissement il n'y ait pas d'autres écoles. »

Ce décret déterminait le nombre des écoles à établir et traçait le programme de l'enseignement, mais il restait muet sur la condition des maîtres.

Le décret du 29 frimaire an II (19 décembre 1793) combla cette lacune.

Section première.— *De l'enseignement en général.*

« Art. 1. — L'enseignement est libre.

Art. 2. — Il sera fait publiquement.

Art. 3. — Les citoyens et citoyennes qui voudront user de la liberté d'enseigner seront tenus :

1° De déclarer à la municipalité ou section de la commune qu'ils sont dans l'intention d'ouvrir une école ;

2° De désigner l'espèce de science ou art qu'ils se proposent d'enseigner ;

3° De produire un certificat de civisme et de bonnes mœurs, signé de la moitié des membres du Conseil général de la commune et par deux membres au moins du comité de surveillance de la section ou du lieu de leur domicile ou du lieu qui est le plus voisin.

Art. 4. — Les citoyens et citoyennes qui se vouent à l'instruction et à l'enseignement de quelque art ou science que ce soit, seront désignés sous le nom d'instituteurs et d'institutrices.

Section deuxième. — *De la surveillance de l'enseignement.*

. . . .

Section troisième. — *Du premier degré d'instruction.*

Art. 1. — La Convention nationale charge son comité d'instruction de lui présenter les livres élémentaires des connaissances absolument nécessaires pour former les citoyens et déclare que les premiers de ces livres sont : *les Droits de l'homme, la Constitution, le Tableau des actions héroïques et vertueuses.*

Art. 2. — Les citoyens et citoyennes qui se borneront à enseigner à lire, à écrire et les premières règles de l'arithmétique, seront tenus de se conformer dans leur enseignement aux livres élémentaires adoptés et publiés à cet effet par la Représentation nationale.

Art. 3. — Ils seront salariés par la République, à raison du nombre des élèves qui fréquenteront leurs écoles et conformément au tarif compris dans l'article suivant.

Art. 4. — Les instituteurs et institutrices qui ouvriront des écoles dans les communes de la République, quelle que soit leur population, recevront, annuellement, pour chaque enfant ou élève, savoir : l'instituteur, la somme de 20 livres ; l'institutrice, 15 livres. Les communes éloignées de plus d'une demi-lieue du domicile de l'instituteur le plus voisin et dans lesquelles, par défaut de population, il ne s'en établirait pas, pourront, d'après l'avis des directoires des districts, en choisir un. La République lui accordera un traitement annuel de 500 livres . . . .

Art. 6. — Les pères, mères, tuteurs et curateurs seront tenus d'envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles du premier degré d'instruction.

Art. 7. — Cet article oblige les parents et tuteurs à déclarer le nombre et l'âge de leurs enfants et à désigner l'école qu'ils auront choisie pour les faire instruire.

Art. 8. — Les enfants ne seront point admis dans les écoles avant l'âge de six ans ; ils y seront envoyés avant celui de huit.

Art. 9. — Les pères et mères, tuteurs et curateurs qui ne se conformeraient pas aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la présente section, seront dénoncés au tribunal de la police correctionnelle ; et si les motifs qui les auraient empêchés de se conformer à la loi ne sont pas reconnus valables, ils seront condamnés pour la première fois à une amende égale au quart de leurs contributions. »

Si l'instruction n'était pas gratuite, elle était bien laïque et obligatoire.

Le culte catholique était proscrit. On venait de placer sur les autels la déesse Raison. Joseph Humet, curé de Chevrières, songea à se faire recevoir instituteur.

Le 10 nivose an II (30 décembre 1793), il se présenta à cet effet devant le jury du district et le 10 ventose suivant (28 février 1794), il demanda et obtint de la municipalité de Chevrières une autorisation de tenir école. Le pauvre curé, après avoir accepté la constitution civile du clergé et prêté le serment exigé, cherchait encore un moyen d'échapper à la persécution et de remplir sans danger quelque fonction de son ministère.

VII

Les décrets de la Convention nationale, malgré les menaces qu'ils renfermaient, se heurtaient à des difficultés insurmontables.

Les maîtres manquaient toujours et les écoles restaient vides. Le conventionnel Grégoire constatait que sur plus de 700 districts, 67 seulement possédaient des écoles ouvertes.

Le Directoire essaya de triompher de tous les obstacles. Le 3 frimaire an IV (24 novembre 1795), il fut décidé, non plus qu'il y aurait une école dans tout village de 400 âmes, mais qu'une ou plusieurs écoles seraient établies dans chaque canton. Pour faciliter le recrutement des instituteurs, on leur fit de belles promesses. Ils devaient être logés par la République. Ils auraient un jar-

din. Ils recevraient de leurs élèves une rétribution annuelle et les municipalités ne pourraient exonérer de cette rétribution qu'un quart des enfants pour cause d'indigence. Rien n'y fit.

Le 11 frimaire an VII (1er décembre 1797), les frais de l'instruction primaire sont classés par la loi au nombre des dépenses communales. Le malaise persista.

Le 11 floréal an X (1er mai 1802), on sentit le besoin de formuler une nouvelle loi sur l'enseignement. Elle portait au titre II relatif aux écoles primaires :

Art. 2. — Une école primaire pourra appartenir à plusieurs communes à la fois, suivant la population et les localités de ces communes.

Art. 3. — Les instituteurs seront choisis par les maires et les conseils municipaux. Leur traitement se composera : 1° du logement fourni par les communes ; 2° d'une rétribution fournie par les parents et déterminée par les conseils municipaux.

Art. 4. — Les conseils municipaux exempteront de la rétribution ceux des parents qui seraient hors d'état de la payer. Cette exemption ne pourra néanmoins excéder le cinquième des enfants reçus dans les écoles primaires.

Art. 5. — Les sous-préfets seront spécialement chargés de l'organisation des écoles primaires ; ils rendront compte de leur état, une fois par mois, aux préfets.

Il en fut de cette ordonnance comme des précédentes.

Rien ne put faire sortir l'enseignement public de son marasme. Portalis se plaignait que depuis dix ans les enfants avaient été réduits au vagabondage par suite de la fermeture de la plupart des écoles.

VIII

L'Empire, à son tour, vint règlementer les écoles ; il le fit avec son absolutisme habituel. Le 17 septembre 1808, fut promulguée la loi suivante :

« A dater du premier janvier 1809, l'enseignement public dans tout l'Empire sera confié exclusivement à l'Université. Tout établissement quelconque d'instruction qui, à l'époque ci-dessus, ne serait pas muni d'un diplôme du grand Maître, cessera d'exister. »

Mais déjà, par décret du 17 mars 1808, Napoléon I[er] avait agrégé l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes à l'Université.

L'Eglise, « cette perpétuelle recommenceuse », comme l'a qualifiée l'un de ses pires ennemis, l'Eglise allait reprendre son œuvre éducatrice si brutalement interrompue par la Révolution. De nouvelles Congrégations religieuses se formèrent et l'enseignement catholique redevint en faveur.

Toutefois, c'est seulement à dater de 1825 que la plupart des Communautés enseignantes obtinrent une situation légale.

La loi du 24 mai 1825 renfermait à leur égard les dispositions suivantes :

« Aucune Congrégation religieuse de femmes ne sera autorisée qu'après que ses statuts dûment approuvés par l'évêque diocésain auront été vérifiés et enregistrés au Conseil d'Etat et en la forme requise par les bulles d'institution canonique. Ces statuts ne pourront être approuvés et enregistrés s'ils ne contiennent la clause que la Congrégation est soumise dans les choses spirituelles à la juridiction de l'Ordinaire. Après la vérification et l'enregistrement, l'autorisation sera accordée par une loi à celles des Congrégations qui n'existaient pas au 1[er] janvier 1825. A l'égard de celles des Congrégations qui existaient antérieurement au 1[er] janvier 1825, l'autorisation sera accordée par une ordonnance du roi. »

Une ordonnance du 29 février 1816 avait attribué aux évêques la surveillance des écoles. Une autre, datée du 8 avril 1824, les fit rentrer complètement sous leur autorité, en laissant à leur sagesse le choix du mode d'organisation qu'ils jugeraient le plus convenable. Monseigneur de Lesquen, évêque de Beauvais, rédigea aussitôt, pour les écoles primaires de son diocèse, un règlement qu'il rendit obligatoire le 14 septembre 1824. L'école de chaque village avait pour inspecteur né le desservant de la paroisse. Aucun maître d'école n'était admis à exercer qu'après en avoir reçu l'autorisation de l'évêque.

IX

Ce régime dura jusqu'en 1833. Une loi du 28 juin de cette année, appelée loi Guizot, du nom de son promoteur, retira aux évêques la direction de l'enseignement et créa pour les écoles l'organisation qui subsiste encore aujourd'hui.

Les maîtres et les maîtresses ne pouvaient exercer s'ils n'étaient munis d'un brevet de capacité. « L'instruction primaire élémentaire, disait la loi, comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures. » L'instituteur remplissait à l'église les mêmes fonctions qu'auparavant. Le curé ou le pasteur faisait partie du Comité de surveillance avec le maire.

La loi Falloux des 19 janvier, 26 février et 15 mars 1850, ainsi nommée parce qu'elle fut proposée par le comte de Falloux, admit trois équivalents au brevet de capacité :

1° Ce brevet pouvait être suppléé par un certificat de stage délivré par le Conseil départemental aux personnes qui justifieraient avoir enseigné pendant trois ans au moins dans les écoles autorisées à recevoir des stagiaires.

2° Il pouvait encore être suppléé par le diplôme de bachelier, par le titre de ministre d'un des cultes reconnus par l'Etat, ou par un certificat d'admission dans une des écoles spéciales de l'Etat.

3° Enfin, les lettres d'obédience en tenaient lieu pour les institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat.

Un Conseil supérieur de l'Instruction publique remplaçait le Conseil de l'Université. L'inspection des écoles primaires appartenait de droit au maire et au curé.

En plus d'un village, la cloche de l'église continua à appeler les enfants aux heures des classes, comme au temps où les curés dirigeaient eux-mêmes les écoles.

X

A la faveur de cette loi, les écoles de filles se multiplièrent et de nouvelles congrégations se formèrent. Dans notre département, M. l'abbé Pascal Labarre, curé de Gaudechart, réunit quelques pieuses filles, sous la direction desquelles les jeunes personnes du pays reçurent l'instruction religieuse et firent l'apprentissage des travaux manuels. Cette œuvre prit de tels développements que le 11 décembre 1855, Monseigneur Gignoux l'érigea en congrégation sous le nom d'*Institut des Petites Servantes de Marie-Immaculée*. Mlle Dumontier, originaire de Breteuil (Oise), après avoir prononcé ses vœux le 2 mars 1868, sous le nom de sœur Marie-Thérèse, devint la première supérieure générale et conserva le gouvernement de la congrégation jusqu'à sa mort arrivée en 1896.

Dès le 9 janvier 1856, un décret impérial avait reconnu l'Institut à supérieure générale et lui avait ainsi donné une existence légale.

A Domfront, dans l'Oise encore, Madame Alphonse Petit, qui, à la mort de son mari en

1841, avait commencé à recueillir des malheureux en sa demeure, ne tarda pas à former une petite communauté de personnes pieuses, que Monseigneur Gignoux, en 1854, érigea en congrégation religieuse sous les auspices de la Sainte Vierge Marie, honorée dans le mystère de sa Compassion. Le gouvernement la reconnut l'année suivante et l'autorisa à supérieure locale.

Enfin, en 1859, il reconnut l'Institut comme congrégation hospitalière et enseignante à supérieure générale.

Dès lors, le nom de *Filles de la Compassion, servantes du Seigneur*, fut donné à cette pieuse famille, dont Madame Alphonse Petit était la mère et dont elle devint la supérieure générale sous le nom de Marie de la Compassion, après avoir pris elle-même l'habit de la congrégation.

En 1880, les *Filles de la Compassion* avaient cinq écoles et les *Petites Servantes de Marie-Immaculée de Gaudechart* quinze. En outre, les *Religieuses de Saint-Joseph de Cluny* en avaient douze, les *Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus de Saint-Aubin-les-Elbeuf* soixante, les *Sœurs de la Sainte-Famille d'Amiens* quinze, les *Sœurs de la Providence de Portieux* six. Les *Religieuses de Saint-Vincent de Paul*, les *Sœurs de la Charité et Instruction chrétienne de Nevers*, les *Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve*, les *Sœurs de la Providence de Rouen*, celles de la *Providence de Ruillé-sur-Loir*, etc., se partageaient vingt-deux autres écoles.

L'éternel ennemi de Dieu, du genre humain, de l'ordre et de la paix, ne pouvait tolérer une telle extension des écoles catholiques. Il entra de nouveau en fureur.

Un formidable orage ne tarda pas à gronder sur l'église.

Le reste est connu.

Un arrêté du 6 janvier 1881 prescrit de consulter les pères de famille sur la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse.

Une loi du 16 juin suivant établit la gratuité

absolue de l'enseignement primaire et exige de tous les maîtres et de toutes les maîtresses le brevet de capacité, supprimant par le fait les lettres d'obédience.

Une autre du 28 mars 1882 déclare l'instruction obligatoire et retire aux curés le droit d'inspection, de surveillance, de direction, dans les écoles publiques et privées.

La loi des 30 et 31 octobre 1886 ordonne la laïcisation complète de l'enseignement et oblige les instituteurs à renoncer à toute fonction à l'église.

Enfin, la loi de 1901 *sur les Associations*, complétée par celle de 1904 sur la *Suppression des Congrégations*, achève l'œuvre.

Observons l'incroyable ironie des choses et des temps. En beaucoup d'endroits, la cloche de l'église continue à sonner l'école, pendant que, dépossédée de ses écoles, privée de ses maîtres, le plus souvent battue en brèche par l'enseignement officiel, l'Eglise est mise dans l'impossibilité d'ouvrir de nouvelles classes ; et le tout s'accomplit au nom de *la liberté*, de *l'égalité* et de *la fraternité*.

E. MOREL.

LE CENTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

COMPTE-RENDU (1)

Les centenaires, depuis assez longtemps, sont à l'ordre du jour ; et, tandis que les oriflammes, orchestres et appareils pompeux paraissent être les apanages obligatoires de la plupart d'entre eux, d'autres, au contraire, conservent une simplicité d'allure qui n'en rend souvent le cérémonial que plus attrayant.

Tel était le caractère de celui de la Société des Antiquaires de France, auquel vous aviez confié à votre Président la très honorable mission de vous représenter.

Cette solennité s'est déroulée, le lundi onze avril dernier, dans le grand salon carré du Louvre, qui servait ainsi de cadre merveilleux aux membres éminents de la Société, à leurs savants associés et aux représentants des nombreuses Sociétés correspondantes, qui s'étaient empressés de répondre à l'aimable invitation de la Commission d'organisation.

Une basse estrade, frangée d'or, avait été seulement dressée à l'extrémité du salon ; les

---

(1) Lu dans la séance du 15 avril 1904.

banquettes des salles du Louvre, rendues disponibles par la fermeture réglementaire du lundi, servaient de sièges, ainsi que deux cours latéraux de légères banquettes à dossier, laissant en pleine valeur les splendeurs picturales qui font de cette pièce l'une des plus grandioses et l'une des plus riches, sinon la plus riche du monde entier.

Sur cette estrade, avaient pris place, avec les délégués du gouvernement, la plupart des *quarante-cinq* de la Société — car, comme à la grande Académie, le nombre des membres résidants est strictement limité à la Société Nationale des Antiquaires et, de plus, circonstance aggravante, chacun de ces derniers, à l'encontre sinon à l'inverse de nos immortels, est rigoureusement astreint à la production annuelle d'un travail inédit.

Sur les banquettes, au milieu et de chaque côté de la salle, se trouvaient les membres associés, les invités et les délégués des Sociétés françaises ou étrangères, formant un groupe compact d'au moins deux cents personnes.

En l'absence de M. le comte Durrieu, retenu à la chambre par une malencontreuse grippe, M. Omont, de l'Institut, l'un des vice-présidents, présidait cette solennité. A sa droite, avaient pris place : MM. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, Heuzey, de Barthélemy, N. Valois, de l'Institut, et Kaempffen, directeur des musées nationaux ; à sa gauche : MM. Henry Marcel, directeur des beaux-arts, Léopold Delisle, directeur de la bibliothèque nationale, Héron de Villefosse, conservateur des Antiquités grecques et romaines, au musée du Louvre, et Croizet, de l'Institut.

En arrière étaient massés : MM. Babelon, Longnon, Perrot, de l'Institut, le prince Roland Bonaparte, Maurice Prou, comte de Baye, Blanchet, Enlart, Lefèvre-Pontalis, etc., etc.

Le discours, préparé par M. Durrieu, fut lu par M. Héron de Villefosse, qui s'acquitta de cette tâche avec une véritable *maëstria*.

Dans ce discours, le président des Antiquaires de France remercie d'abord le gouvernement d'avoir bien voulu s'associer au centenaire, en s'y faisant représenter officiellement par deux personnages des mieux qualifiés, et en permettant à la Société de se retrouver, après un siècle, dans ce palais du Louvre, où elle s'est formée en 1804.

Il démontre ensuite que la vaillante Société, depuis cette époque lointaine, ne s'est jamais écartée de son but, a constamment suivi sa voie, se souciant peu des obstacles, même des plus dangereux ; et que, restant fidèles à la devise : GLORIÆ MAJORVM, la plupart de ses membres ont rendu d'immenses services tant à l'histoire proprement dite qu'à celle des arts en général. Se renfermant enfin dans la spécialité où il excelle, M. le comte Durrieu étudie les phases de la peinture au XV[e] siècle, en faisant surtout ressortir les heureuses influences étrangères sur l'art français, qui s'épanouit alors avec les Jean Fouquet, les Nicolas Froment, etc., etc. : en un mot, avec nos *Primitifs*, dont l'exposition rétrospective, correspondant précisément avec le centenaire des Antiquaires, permet justement d'en admirer toutes les gracieuses merveilles.

La lecture de ce discours fut souvent coupée de sincères marques d'approbation, mais

un passage rendant pleine justice à l'heureuse collaboration de l'armée et du clergé dans les découvertes archéologiques, en a surtout été remarqué, et a donné lieu à d'unanimes et vigoureux applaudissements.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur se lève alors et, d'une voix chaude et persuasive, prononce une allocution qui est vivement écoutée. M. Bayet, en effet, se dit doublement heureux de se trouver au centenaire, comme fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique et comme membre, depuis près de trente années, de la Société des Antiquaires. A ce double titre, toutes ses sympathies sont acquises à cette Société, dont il retrace rapidement l'existence primitive et la féconde influence sur les études historiques et archéologiques. Il regrette toutefois que nos *Antiquités nationales* ne soient pas dotées d'une chaire spéciale d'enseignement au Collège de France, à l'égal des antiquités grecques et romaines, voire même des antiquités égyptiennes. Il ne désespère pas, si les ressources ministérielles ne permettent guère, en ce moment, de songer à ce luxe, ou plutôt à cette impérieuse nécessité, de voir bientôt un de ces Mécènes, comme il s'en trouve encore en notre chère France, fournir spontanément la dotation nécessaire à cet indispensable auxiliaire des richesses accumulées au musée spécial de ces antiquités nationales, au splendide musée de Saint-Germain-en-Laye.

A M. Bayet, succède M. Henry Marcel, directeur général des Beaux-Arts, qui, lui aussi, dans quelques phrases nettes, concises et finement ciselées, félicite la Société des

Antiquaires de France des services rendus particulièrement aux arts. Il ne voit, dans la vieille hospitalité qu'elle reçoit au Louvre, que la réciproque ou mieux une juste récompense aux recherches et aux efforts de la Société des Antiquaires, pour la détermination et l'augmentation de nos œuvres artistiques.

Avant de donner la parole à M. Valois, secrétaire de la Société, M. le Président fait connaître la longue liste des adresses et des adhésions reçues de tous les coins de la France et de l'étranger. Nous n'essaierons point de le suivre dans cette énumération homérique, dans laquelle nous trouvons une nouvelle preuve de la sympathie et de l'autorité dont jouit la Société des Antiquaires dans l'univers entier.

Enfin, avec M. Valois, nous arrivons au morceau de résistance de la journée. Son discours, ou plutôt son rapport sur la création, l'existence, le but et les résultats de la Société des Antiquaires de France, est un véritable modèle d'érudition, de netteté et de bon goût; et nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter l'analyse de ce morceau remarquable à l'une de nos importantes feuilles quotidiennes (1) :

Faire l'historique d'une Société savante aussi grave que la Société des Antiquaires, citer des dates, des noms, les lieux successifs où la Société a tenu séance, établir la statistique de ses membres, retracer le programme, qui a varié ou tout au moins s'est amplifié, de ses études, et tenir son public en haleine de la première à la dernière

(1) *L'Eclair*, numéro du 12 avril 1904.

ligne, tel est le tour de force que M. Valois a accompli, sans qu'il en parût le moins du monde incommodé.

Rien de plus attrayant et de plus piquant que cette « Académie celtique », tel était le titre de la Société des Antiquaires au jour de sa fondation, en 1804, alors qu'elle reportait tout aux Celtes et qu'elle considérait, le plus sérieusement et le plus consciencieusement du monde, que le bas-breton était antérieur au déluge, que les Celtes avaient tout conquis, que tout découlait d'eux et que le Druide était l'image de la puissance suprême et de l'omniscience.

La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, se fit inscrire des premiers au nombre des membres de l'Académie celtique ! Et l'on vit se faire « peindre en druide » le premier de ses présidents. Ces enthousiasmes naïfs, ces utopies n'empêchèrent point l'Académie celtique de manifester sa vitalité et de poursuivre ses travaux sans interruption, dans les circonstances les plus périlleuses — que l'on soit à la veille d'Austerlitz ou au lendemain de la bataille de Brienne, les séances continuent.

C'est au Louvre qu'on lui donne d'abord l'hospitalité. Elle en est bien vite expulsée. La voici aux Petits-Augustins en 1815. La catastrophe de Waterloo ne suspend aucune de ses trois séances mensuelles. Tout se passe alors comme aujourd'hui ; c'est-à-dire que l'on cause amicalement, sans emphase, sans embarras, sans querelles.

Les membres de la Société appartiennent aux opinions les plus diverses. On y voit des francs-maçons fraternisant avec des Vendéens. C'est à Joséphine qu'a été dédié le premier volume des *Mémoires* publié en 1807 ; on dédiera plus tard les autres volumes au pouvoir existant. Ce n'est ni de la faiblesse, ni de l'intérêt ; c'est au bout du compte du nationalisme, dans le sens le plus élevé du mot.

Mais voici qu'on critique l'Académie celtique. On

lui reproche ses doctrines fondées sur des hypothèses, on lui prouve de manière irréfutable que tout le monde ne parle pas le bas-breton. Elle réfléchit et consent sagement à étendre son domaine. C'est alors que, le 29 octobre 1813, elle prend le titre de Société des Antiquaires de France. En 1819, elle tient sa première séance publique, et c'est de 1829 que date son organisation actuelle, fixant à 45 le nombre de ses membres résidants.

De même qu'elle tenait séance au moment des victoires ou des défaites de l'empire, de même elle demeura impassible durant les événements de 1830, de 1848, du coup d'Etat, du siège et de la Commune.

Pendant les Glorieuses, nous conte M. Valois, se perdit d'une façon singulière un rapport de l'un des secrétaires de la Société, rapport qui démontrait avec une évidence incontestable l'authenticité d'un manuscrit d'Alcuin, authenticité niée par des savants jaloux.

Ce rapport fut pris par des patriotes bien pensants qui en firent des bourres pour leurs fusils. C'est bien fâcheux pour le manuscrit d'Alcuin.

Et pour nous donner un témoignage de la sérénité avec laquelle se poursuivaient les travaux de la Société, pendant les plus mouvementées périodes de notre histoire, M. Valois signale les conférences de M. Egger sur les pigeons voyageurs sous les Romains, alors que les obus prussiens tombaient sur Paris en 1870.

Nous n'ajouterons, à cette brillante analyse, que quelques mots relativement à l'un des membres de cette vieille Académie celtique, offrant pour nous un souvenir et un intérêt tout particuliers.

Au nombre des premiers fondateurs, antérieurement même au brave La Tour d'Auvergne, se rencontre le nom d'un autre breton, comme lui *féru* des Celtes, et bien capable de



se faire peindre en *Druide*. C'est celui du citoyen Jacques Cambry, qui fut le premier préfet du notre département et auquel nous sommes redevables de nombreuses observations, sinon de judicieuses études archéologiques sur nos régions. Sa description de l'Oise laisse bien à désirer en la forme et au fond, mais elle est bourrée de faits précis et d'observations qui constituent, avec les ouvrages des Louvet, des Loisel, des Simon, des Daire, des Le Vasseur, etc., les véritables prolégomènes de notre histoire locale. De plus, son atlas, malgré le travers du fier magistrat de s'y prélasser, presque à chaque planche, en grand uniforme, nous retrace des monuments et des sites disparus depuis longtemps pour la plupart, mais que les amis de l'antiquité y considèrent toujours avec bonheur.

La fin du brillant rapport de M. Valois fut saluée de longs bravos et ensuite eut lieu la proclamation des médailles d'or et d'argent que la gracieuse initiative et le généreux concours de M. Ch. Ravaisson-Mollien permettaient à la Société des Antiquaires d'attribuer à de nombreux correspondants de la province ou de l'étranger.

Parmi ces lauréats, nous sommes heureux de citer, en leur adressant nos plus sincères et nos plus cordiales félicitations :

1° M. Edgar Mareuse, de Paris, membre titulaire de la Société historique de Compiègne, qui consacre presque tous ses moments aux sciences archéologiques et qui fut honoré d'une médaille d'or ;

2° M. le chanoine Müller, aumônier de

l'Hospice de Condé et membre correspondant de la Société historique, dont les multiples et savants travaux furent récompensés d'une médaille d'argent.

Enfin, cette mémorable journée se complèta ou s'acheva, le soir, par un banquet au Palais du quai d'Orsay. Près de deux cents convives s'y trouvèrent et les *toasts* y furent dignes des discours du matin, au grand salon du Louvre.

La chaleur communicative du banquet resserra davantage encore les liens de confraternité entre les Antiquaires de France et leurs nombreux invités, et chacun se retira avec les meilleures dispositions pour de nouvelles études historiques ou de nouvelles conquêtes archéologiques.

L. PLESSIER.

13 avril 1904.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 20 mai 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, Benoit, Bias, le baron de Bonnault, le comte J. de Bréda, Cauchemé, Colin, Delaidde, Dervillé, Mlle Deverson, MM. Dubloc, Lambin, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. les chanoines Morel, Müller et Pihan, MM. Plessier, de Romiszowski, de Roucy, l'abbé Roy, Sabattier, assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. R. Chevallier et Peiffer.

M. le Président rappelle à la Société le Congrès que doit tenir au Puy, la Société française d'archéologie, du 21 au 28 juin. Sont alors désignés pour nous y représenter : MM. de Bonnault, Cauchemé, Chevallier et Daussy. L'année prochaine, le Congrès de la Société française d'archéologie aura lieu à Beauvais et M. le Président est heureux de porter à notre connaissance, que la visite de Compiègne et de ses environs figure au programme.

La Fédération archéologique et historique de Belgique doit également avoir un Congrès, à Mons, qui ouvrira le 30 juillet. Sont désignés pour nous y représenter : MM. Plessier et de Bonnault.

Il est procédé à la présentation de nouveaux membres titulaires :

M. l'abbé Thétard, premier vicaire à l'église Saint-Jacques, par MM. le chanoine Morel et Dervillé.

M. Félix Dubois, percepteur honoraire, à Margny, par MM. Benaut et Plessier.

M. le Baron Joseph Le Pelletier de Glatigny, par MM. de Bonnault et le chanoine Morel.

Suivant l'usage, il a été procédé, à la fin de la séance, au vote sur l'admission de ces nouveaux membres qui sont alors proclamés membres titulaires.

Nous avons reçu des Sociétés correspondantes, les ouvrages suivants :

Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1904, fas. IV.
Annales de la Société archéologique de Namur, T. XXIV, liv. 4°.
Bulletin des Antiquaires de France, 1903.
Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1903, liv. 3°.
Société d'études de Cambrai, 1904, 3° numéro.
Société historique et archéologique de l'Orléanais. 1903, Trim. 2, 3, 4.
Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1904, trim 1 et 2.
Bulletin mensuel de la Société d'archéologie Lorraine, avril 1904.
Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Travaux de l'Académie nationale de Reims, vol 113.
Procès-Verbaux de la Commission municipale du Vieux Paris, année 1903, juillet-décembre.
Bulletin des Antiquaires de Picardie, 1903, 4° trimestre, où le Secrétaire signale à ses confrères une charmante étude de M. A. de Francqueville sur les anciennes maisons à pans de bois existant encore dans les villages de Picardie. L'auteur, qui manie aussi délicatement le crayon que la plume, fait revivre d'abord sous nos yeux la maison type, avec son mobilier inventorié jusqu'en ses moindres détails. Puis il signale, dessine et décrit les trop rares épaves de ces vieilles demeures que le temps fait disparaître chaque jour.

Le Président recommande à l'attention de ses collègues une publication de la Société académique de Laon, sur les anciennes papeteries du département de l'Aisne, par M. A. Matton.

Enfin, nous devons remercier notre confrère, M. l'abbé Marsaux, de nous avoir envoyé sa dernière plaquette sur les drames liturgiques et les mystères du moyen âge.

Suivant l'usage, il est décidé de faire prochainement une excursion archéologique ; la date du jeudi 9 juin est admise, ainsi que le projet de visiter Longpont et Septmont.

L'abbé Morel a la parole pour nous communiquer son rapport sur le Congrès des Sociétés savantes, tenu à Paris, du 5 au 9 avril dernier.

Notre confrère s'excuse de ne pouvoir nous énumérer qu'une faible partie des travaux présentés dans les diverses sections, car il ne saurait avoir le don d'ubiquité.

Je lui ferais volontiers le reproche d'être trop complet et de rendre bien difficile la rédaction de ce procès-verbal. J'aurais voulu ne m'arrêter qu'aux œuvres touchant particulièrement notre pays, présentées par des hommes que nous connaissons depuis longtemps : MM. Pilloy, l'excellent collaborateur de M. Boulanger, Depoin, de Pontoise, Cozette, de Noyon, notre confrère l'abbé Gallois, mon camarade Demaison et notre ami Louis Regnier ; mais alors même que l'abbé Morel nous parle d'autres régions, il sait trouver d'ingénieux et intéressants rapprochements. A propos de bastides ou villages créés dans le Midi, grâce à la protection bienveillante d'une abbaye, il nous signale le même fait pour Chevrières, Jonquières et Royallieu. En Bourgogne, c'est un sceau représentant un maïeur à cheval entouré de ses échevins qui lui rappelle celui appendu à notre charte de commune. Un peu partout, ce sont des études sur le rôle de l'église dans l'école, aboutissant à lui rendre justice, là où la passion ne restreint pas l'enquête à de mesquines considérations.

M. Lambin continue courageusement ses investigations à travers notre belle forêt, moins soucieux naturellement de son charme pittoresque que de ses souvenirs historiques, et s'arrête aujourd'hui à Sainte-Périne.

Malgré ses recherches, l'auteur en est réduit, au début, aux indications assez vagues de l'historien du Valois qui nous montre Sainte-Périne faisant partie du domaine de Cuise, habitée par des religieuses dont un petit essaim va se fixer à Saint-Jean-aux-Bois.

Mais tandis qu'on refusait des religieuses à Saint-Jean, la maison de Sainte-Périne était peu florissante. Ce monastère fut transféré, en 1240, à Saint-Germain de Compiègne. Dès lors les libéralités affluent tant des rois que des particuliers, pendant près d'un siècle. La guerre de cent ans met fin à cette prospérité ; les religieuses sont dispersées. Quand le calme renaît, nous les retrouvons, sans que nous sachions comment, revenues dans leur couvent de Sainte-Périne.

Elles y restent jusqu'au règne de Louis XIII où, revenues à Compiègne et installées dans l'hôtel de la Porte-Rouge, que le roi leur a donné, en 1625, elles ne tardent pas à se trouver à l'étroit.

Une humble religieuse, dont la naissance était aussi illustre que mystérieuse, put, par le crédit de son père, le fameux Bassompierre, obtenir pour elles d'être relevées de l'obédience qu'elles devaient à l'évêque de Soissons, et cet essaim volage put enfin aller se fixer aux portes de Paris.

Leur ancienne maison de la forêt, Sainte-Périne, vendue en 1626, devint la propriété de la famille le Féron jusqu'au jour où la Révolution la fit rentrer dans le domaine forestier où elle sert actuellement à loger des gardes et parfois à abriter les promeneurs attardés sur les bords de l'etang, dans l'espoir d'y voir un bat-l'eau.

M. de Bonnault étudie les finances de Compiègne pendant le dernier tiers du xvie siècle, afin d'y trouver un des éléments de résistance que la ville put opposer à la Ligue qui dominait dans toutes

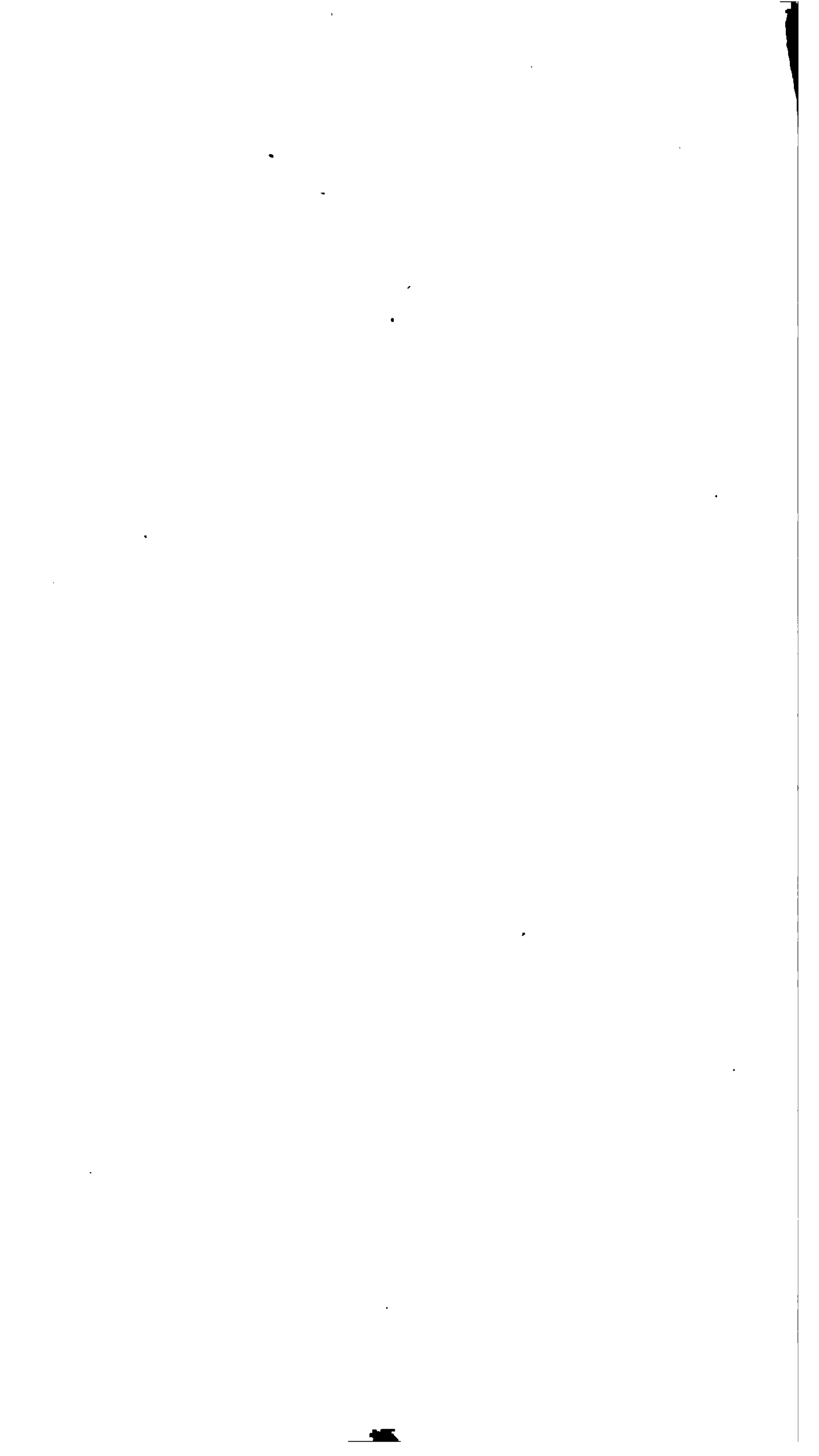
les villes voisines. Les comptes en recettes et en dépenses fort bien tenus et presque tous conservés rendent ce travail facile pour les deniers communs, mais la ville avait d'autres ressources, les droits sur le sel et le vin qui, ayant une affectation spéciale, formaient des comptes séparés. Ceux-ci, malheureusement, manquent presque tous.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. Plessier : Introduction à la Topographie de l'Oise.

M. de Bonnault : Compiègne pendant la Ligue : Le Corps de Ville et les diverses Juridictions.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.



CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A PARIS

du 5 au 9 Avril 1904.

L'ouverture du Congrès s'est faite dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Emile Levasseur, administrateur du Collège de France. Comme les années précédentes, les travaux les plus variés y ont été présentés, sans que les questions inscrites au programme aient été épuisées.

Il y a toujours grand intérêt à rapprocher et à comparer les diverses études d'un même sujet, faites dans toutes les régions de la France. Ces études s'éclairent mutuellement. Les conclusions qui en ressortent font justice de beaucoup d'idées préconçues, aussi bien en archéologie qu'en histoire.

Mon intention ne saurait être d'analyser devant vous tous les mémoires qui ont été lus et discutés. Je n'ai pu d'ailleurs en entendre qu'un petit nombre. Pour les autres, force a été de me contenter des résumés publiés au *Journal officiel*.

M. l'abbé Arnaud d'Agnel, de la *Société de statistique de Marseille*, a fait la description des fouilles exécutées aux environs de la petite ville de Sault (Vaucluse). Ces fouilles ont mis au jour des antiquités préhistoriques et romaines fort remarquables, telles que statuette de guerrier, pointes de flèches, épingles, fibules, bracelets, en bronze ; vases, lampes, colonnettes, de terre cuite ; statuettes de divinités, tête de marbre blanc très fine, bas relief en forme d'autel, etc.

Le mont Berny et Champlieu recélaient des tré–

sors du même genre dont la publication de M. Cauchemé nous permet d'apprécier toute l'importance.

M Arnaud d'Agnel a de plus entretenu le Congrès de deux reliquaires du XIII[e] siècle, appartenant à l'ancienne cathédrale d'Apt (Vaucluse). « L'un de ces reliquaires, avec ses figurines informes en relief, est un article de pacotille, que fabriquaient les émailleurs limousins au XIII[e] siècle. L'autre est un superbe édicule, très soigné, décoré de motifs végétaux du plus gracieux effet et de personnages entièrement émaillés ». Ces reliquaires ont-ils servi aux restes de sainte Anne? Auraient-ils contenu son chef, donné aux seigneurs de Roye au XIV[e] siècle et déposé ensuite dans l'abbaye d'Ourscamp? M. d'Agnel ne le dit pas. Ce serait un point à éclaircir.

D'importantes cachettes monétaires, découvertes dans la Seine-Inférieure, ont fourni à M. Léon de Vesly, de Rouen, la matière d'un mémoire savamment rédigé. Dans la forêt de Lyons, on n'a pas rencontré moins de 872 monnaies de grand bronze, allant de Vespasien à Albin. Toutes ces cachettes datent de temps troublés.

A M. Maurice Gillet, inspecteur des télégraphes à Suresnes, on doit une étude des stations néolithiques sises entre les villages de Villepreux et Chavenay près Versailles. On en a retiré une hâche polie, des pics assez grossiers, des grattoirs, etc.

M. Charles Magne, secrétaire du *Comité d'études historiques et archéologiques « La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords »*, a traité du fer à cheval dans l'antiquité et présenté six spécimens des périodes celtique, gallo-romaine et mérovingienne, recueillis dans les fouilles faites sur la rive gauche de la Seine.

Une épée de bronze, trouvée dans la rivière d'Oise, en aval de Chauny (Aisne), a été décrite par M. Pilloy, de la *Société Académique de Saint-Quentin*, avec grande compétence et avec sa précision ordinaire.

Les portails romans du Vexin français et du Pincerais ont été, de la part de M. P. Coquelle, de la *Société des Etudes historiques de Paris*, l'objet d'une étude spéciale. Il divise ces portails en deux séries : celle du roman primitif, composé des portails à deux pieds droits, nus ou à petite imposte avec linteau souvent renforcé au centre, ou encore avec un arc de décharge très peu saillant sur un tympan uni ; et celle du roman à son apogée, qui comprend trente-cinq portails caractérisés par un jambage formé de ressauts rectangulaires ornés de colonnettes à chapiteaux variés. Les voussures sont souvent de simples tores ; parfois elles sont décorées de scènes animées. L'archivolte est ordinairement finement sculptée.

*
* *

M. le chanoine Pottier, président de la *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne* et correspondant de notre Société historique, est venu au Congrès, les mains pleines de documents. Sous sa direction, des fouilles ont été entreprises sur l'emplacement de l'abbaye cistercienne de Grandselve, au canton de Verdun (Tarn-et-Garonne). On confond parfois cette abbaye avec l'abbaye bénédictine de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux. Toutes les deux se sont appelées *Silva Major*, mais Grandselve a surtout porté le nom de *Grandis Silva*. Les fouilles de Grandselve ont permis de déterminer les dimensions de son église à trois nefs. Elle avait 101 mètres de long sur 20 mètres de large. Une partie du carrelage du XIIIe siècle a revu le jour. Nous voudrions pouvoir en dire autant de l'église de Saint-Corneille.

L'an dernier, à Bordeaux, M. le chanoine Pottier apportait un certain nombre de chartes de coutumes. Cette année, il s'est occupé de la formation des bastides ou villages, dans le Midi, au XIIIe siècle, sous la tutelle des abbés de Grandselve, et des franchises accordées alors à ces bastides. Il vous souvient que, dans notre région, plusieurs villages, notamment la Bruyère, Chevrières, Jon-

quières, Royal-Lieu, ont été l'objet de sembables faveurs.

M. le chanoine Poltier a recueilli dans son voisinage, quarante sceaux, dont il a présenté non-seulement les empreintes, mais les matrices elles-mêmes. Ce sont des sceaux d'abbayes, de prieurs, de clercs, de seigneurs, de marchands, de simples artisans, etc. Notre infatigable confrère paie donc largement son tribut à l'histoire et à l'archéologie.

Un sceau, pour nous, bien digne de remarque, est celui de la commune de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), dont a remis une empreinte au Congrès M. de Saint-Genis, président de la *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*. Ce sceau, appendu à la charte originale de franchises, donnée aux habitants de cette ville par le duc Robert II, en 1276, représente le maire à cheval avec, autour de lui, en auréole, les têtes en relief des six échevins. Il diffère peu de celui de la commune de Compiègne.

Un autre des correspondants de notre Société, M. Joseph Depoin, secrétaire de la *Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, s'attache, depuis quelque temps, à préciser les dates des faits et les coutumes discutables de notre histoire. Il a présenté, cette année, au Congrès un mémoire ayant pour titre : « Précisions chronologiques sur le règne de plusieurs Mérovingiens ». A l'aide de deux indications fournies, l'une par l'obituaire de Saint-Lucien de Beauvais, et l'autre par l'obituaire de la cathédrale de Limoges, il a cru pouvoir fixer au 22 novembre 595 les obsèques de Childebert II, et au 13 février 721 la mort de Chilpéric II.

Il a aussi appelé notre attention sur l'emploi du prénom Arnoul, aux IXe et Xe siècles. Le respect avec lequel paraissent avoir été traités certains prénoms, portés par la parenté de Charlemagne, notamment le prénom Arnoul, l'avait frappé. Il croit en avoir trouvé la raison dans ce fait, qu'on a, pour ainsi dire, réservé ce nom aux enfants nés d'unions irrégulières des rois de cette lignée ou

des personnages descendant par les femmes du fondateur de la dynastie.

De M. Depoin encore, nous avons eu une étude des conditions du mariage en France et en Germanie, toujours du IXe au XIe siècle. Il nous a retracé les mœurs et les usages de cette époque. Les convenances politiques amenaient souvent à fiancer des enfants au berceau. On cite des jeunes femmes nobles, mères à 13 ans. Le libre consentement était une condition essentielle. Tout mariage forcé était nul. Les vœux religieux étaient également des empêchements dirimants. Les enfants adultérins ou nés de personnes d'inégale condition n'héritaient pas. Les enfants naturels héritaient à défaut d'enfants légitimes. Ce mémoire sera lu avec grand intérêt.

* * *

M. l'abbé Proyart, chanoine et vicaire général d'Arras, a publié, en 1860, une *notice sur le Saint-Cierge ou Sainte-Chandelle d'Arras* et dressé une liste des maïeurs de la confrérie de Notre-Dame des Ardents depuis 1106. Cette notice de 68 pages a-t-elle troublé le sommeil de M. Guesnon, professeur honoraire de l'Université ? Cela semble très vraisemblable. L'existence d'une charte de mai 1201, munie jadis de six sceaux, dont cinq subsistent encore, et la reconnaissance de ce document par des notaires apostoliques l'an 1482, sur l'ordre de Sixte IV, ne l'ont pas empêché de s'inscrire en faux contre la légende. Il a donc écrit un mémoire sur les origines de la chandelle et de la confrérie des jongleurs d'Arras, dans lequel il ne craint pas de dire : « On a inventé des faits, altéré des textes, forgé des actes, simulé des approbations apostoliques, enfin, pour les besoins de la cause, systématisé l'anachronisme ». Ce jugement est dur. Est-il irréformable ? Baillet et de Launoy en ont porté bien d'autres qui n'ont guère été depuis ratifiés.

Les huit officiers laïques de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, dont nous a entretenus M. J.-J.

Vernier, archiviste de l'Aube, ressemblent fort aux huit barons fieffés de Saint-Corneille. C'étaient le maire ou grand maire, le cellerier, le grènetier, les deux marguilliers, le sous-maire, le premier franc sergent ou closier, et le second franc sergent ou maire de Lugères. Saint-Corneille avait son maire de Jaux. Ces officiers s'appelaient *servientes, famuli, famuli liberi*. Ils étaient à la nomination de l'abbé et recevaient de lui l'investiture. L'église abbatiale de Saint-Loup était leur paroisse, comme la paroisse ou l'autel du crucifix dans l'église de Saint-Corneille était la paroisse des barons fieffés. Parmi leurs privilèges figuraient des droits de justice. Ils étaient tenus de donner, en signe de leur liberté *in signum libertatis*, deux livres de bonne cire, pour grossir le cierge que l'on portait, chaque année, à la procession le jour de la fête de Saint-Loup. Louis de Gaya a consigné des usages analogues dans son *Histoire des huit barons fieffés de Saint-Corneille*.

M. Pagel, archiviste d'Auch, a analysé *le Livre des serments de Noyon*, manuscrit du XIVe siècle. Il a passé en revue les serments des officiers municipaux, des employés de la ville, des maîtres boulangers, des échevins, des bourgeois, etc.

La vénérable Jeanne d'Arc a eu, cette année encore, les honneurs du Congrès. Certains versets de forme prophétique, quatrains, tercets et autres textes relatifs à la Pucelle, inscrits sur le blanc des feuillets, en deux manuscrits de Froissart, ont piqué la curiosité de M. Germain Lefèvre-Pontalis. Il s'est appliqué à dégager le fonds de vérité qu'ils pouvaient contenir.

Un passage de la prophétie de Merlin, déjà mentionné au XIIe siècle par le chroniqueur Geoffroi de Monmouth, l'a surtout intrigué. Il y est dit : *Capite leonis coronabitur*. Il sera couronné à la tête, c'est-à-dire au début du signe zodiacal du lion. N'y aurait-il pas là une prédiction du sacre de Reims, qui eut lieu le 17 juillet ?

Les prophéties vraies ou fausses ont toujours surexcité les imaginations. L'application de celle

de Merlin à Jeanne d'Arc prouve que la mission de notre héroïne était bien regardée comme venant du ciel.

* * *

Le président de la *Société Académique de Laon*, M. Souchon, a dressé un état des édifices religieux non aliénés dans le département de l'Aisne, à la veille de l'application du Concordat de l'an X (1801). Il a constaté que huit ventes seulement avaient été réalisées. Il n'y eut qu'une dizaine d'églises désaffectées dans les villes. Celles des communes rurales ont toutes été conservées. M. René Worm, secrétaire général de la *Société de Sociologie de Paris*, a cru bon d'insister sur l'intérêt de cette communication. Il a même exprimé le vœu qu'en chaque département soit établie une pareille statistique. La raison qu'il en a donnée mérite d'être signalée. La liste des édifices qu'atteindra la dénonciation du Concordat, si elle a lieu, sera, nous a-t-il dit, toute préparée.

M. Paul Cozette, du *Comité Historique et Archéologique de Noyon*, nous a communiqué une enquête agricole, faite au district de Noyon, en 1788, et nous a rappelé celle de 1697, dont l'intendant Phélipeaux rédigea le procès-verbal en 1698. Il a en outre tracé le tableau de la Société populaire et républicaine de Noyon en 1790. Enfin, il a appelé l'attention de la Section de zoologie sur les mesures à prendre pour repeupler les cours d'eaux. Certains industriels, au mépris de tous les règlements, empoisonnent les eaux et font périr le poisson. La loi du 20 janvier 1902 tend à réprimer cet abus. En accordant aux Sociétés de pêche la faculté de louer des lots à l'amiable, elle leur facilite les moyens de préserver les eaux de toute pollution.

M. l'abbé Gallois, membre de notre Société, a raconté toutes les péripéties de la levée des volontaires dans la commune de Ville pendant la Révolution. L'histoire de Barthélemy Marin, interrompant ses études ecclésiastiques pour voler à la

défense de la Patrie, est particulièrement intéressante. Ses campagnes sur la Sambre et sur le Rhin, ses exploits en Egypte, où il escalada, l'un des premiers, les murs d'Alexandrie, la bravoure dont il fit preuve aux Antilles, en Prusse, en Pologne, lui valurent de flatteuses distinctions. Il reçut le brevet de colonel de la main de Napoléon, après la prise de Stralsund, sur la Baltique. Un coup de feu lui fracassa le genou à la bataille d'Essling, dans une île du Danube, en 1809. Il avait trente-six ans. Ce fut la fin de sa carrière militaire, que couronnèrent les titres de maréchal de camp et de baron de l'Empire.

M. Bordez, architecte, membre de la *Société académique de l'Oise*, a traité des taux des salaires et décrit la situation de l'industrie de l'éventail dans la commune de Sainte-Geneviève (canton de Noailles, Oise). La statistique qu'il en a fournie est instructive.

M. de Malarce, secrétaire perpétuel de la *Société des Institutions de Prévoyance de France*, a présenté un résumé historique des crises des Caisses d'épargne, de 1818 à nos jours. Il n'a pu s'empêcher de reconnaître que cette institution populaire repose avant tout sur la confiance.

Un dépouillement des archives du Clermontois, conservées au château de Chantilly, nous a été donné par M. André Lesort, archiviste de la Meuse.

« Ces archives, comme il nous l'a expliqué, ont été constituées à l'aide de documents provenant de trois sources différentes : 1° les papiers de l'administration du pays de Clermont par les princes de Condé, depuis l'époque ou le territoire leur fut donné par Louis XIV (1648) jusqu'à la Révolution, papiers saisis à l'hôtel de Condé, le 23 mars 1792 ; 2° les dossiers saisis chez leurs officiers à Varennes et Stenay, déposés aux archives des districts de Montmédy et Clermont, puis aux archives de la Meuse, et restitués en 1814 à Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé ; 3° les titres anciens provenant des cham-

bres des comptes de Bar-le-Duc et de Nancy et des archives de l'évêché de Verdun et de divers chartriers ecclésiastiques du pays, déposés à la citadelle de Metz, pour le service de la chambre des réunions, titres cédés au grand Condé par ordre de Louis XIV. Les différents triages et les diverses mutations, dont ces papiers furent l'objet, ont occasionné des pertes regrettables et la dispersion de quelques fonds, dont les éléments se retrouvent aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, et aux Archives de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle. »

M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, nous a apporté de précieux renseignements sur les écoles ecclésiastiques du moyen-âge. Il confirme ainsi tout ce que j'ai dit moi-même sur les écoles des moûtiers ou presbytères. D'après une enquête faite en 1474 par un secrétaire de l'archevêque de Reims, dans sept villages du doyenné de Lavannes (Marne), au sujet de la réforme des clercs du diocèse, il lui a été donné de « constater que tous les villages étaient alors pourvus d'une école, et que le nombre des clercs y était considérable. Dans le village de Berru, on comptait 89 clercs, dont 73, après examen, ont été jugés suffisamment lettrés. Il y avait donc à la fin du moyen-âge une instruction assez bien organisée dans les campagnes du pays de Reims et cette constatation vient à l'appui de l'opinion de M. Siméon Luce, qui a très justement prétendu que les villages avaient conservé des maîtres, enseignant la lecture et l'écriture aux enfants, jusque dans les années les plus agitées du XIV[e] et du XV[e] siècle. » Ainsi s'est exprimé le *Journal officiel*.

A la suite de ce document, tout à la louange de l'Eglise catholique, il nous faudrait noter d'autres opinions bien différentes. Un professeur du lycée de Beauvais prétend donner comme base à la sienne une enquête faite par lui sur les écoles de l'Oise de 1816 à 1833. Pour n'en tenir aucun compte, ignore-t-il les plaintes de Portalis sur le vagabondage des enfants pendant 10 ans, et la nécessité

où se trouva l'Empire d'agréger à l'Université l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes ?

Pour juger l'enseignement de l'Eglise, cette période de 1816 à 1833 est-elle bien choisie, quand, dépossédée depuis 25 ans, elle ne fait que réorganiser ses écoles en 1816, ou mieux en 1825, pour se les voir enlever de nouveau, moins de dix ans après, en 1833 ? Loin de blâmer cette nouvelle violation du droit, l'auteur ne songe qu'à jeter le discrédit sur la victime.

Un autre a, peut-être, sans s'en douter, surenchéri sur cette étrange façon d'apprécier le passé. N'a-t-il pas eu la singulière fantaisie de nous apporter comme documents une description légèrement ridicule du local où enseignait son grand-père, et d'y joindre un tableau des punitions assez récréatives qu'il infligeait à ses élèves et des méthodes de lecture et d'écriture dont il usait ? Il aurait pu, aussi bien, nous expliquer que les livres de ce temps-là ne renfermaient pas de phototypies.

*
* *

Les dictionnaires topographiques de la France sont loin d'être tous terminés. Celui de l'Aude ne tardera pas à paraître, grâce au labeur de M. l'abbé Sabarthès. Il en a détaché pour le Congrès ce qui concerne la formation de ce département et sa division en districts, arrondissements, etc. C'est une œuvre du même genre que prépare, pour le département de l'Oise, notre actif et dévoué président.

M. Sabarthès a aussi fait un relevé des noms de baptême à Leucate, sa paroisse. Il a constaté que cinquante-huit pour cent de ces noms étaient empruntés à la liturgie diocésaine, autrement dit au calendrier du pays, et quarante-deux pour cent étaient dus à l'influence des ordres religieux.

L'épigraphie a été l'objet de trois mémoires. Les inscriptions tumulaires et campanaires de l'ancien décanat de Dun forment le lot de M. l'abbé Nicolas de la *Société archéologique Lorraine*.

Celles du canton de Grandvilliers (Oise) ont été

relevées par notre confrère, M. l'abbé Meister, curé d'Halloy. J'ai fait de même pour celles du canton d'Estrées-Saint-Denis.

Nous avons été devancés par M. Louis Régnier, d'Evreux, qui a déjà publié tous les monuments épigraphiques du canton de Chaumont-en-Vexin, nous laissant un modèle que nous nous empresserons d'imiter, tant il est remarquable par la minutieuse précision des détails et la scrupuleuse exactitude de l'annotation.

Je m'arrête, car il faut savoir se borner.

Diverses visites ont été proposées aux congressistes afin d'occuper leurs loisirs. Il était difficile, pour ne pas dire impossible, de répondre à toutes les invitations.

Le vendredi matin, sous la direction de M. Michel, de l'Institut, nous avons visité les tombeaux de l'abbaye de Saint-Denis. Je n'entreprendrai pas d'en faire la description. Ce serait recommencer le travail de M. de Guilhermy, sans avoir sa compétence. Certaines statues, comme celle de du Guesclin, sont de véritables portraits que confirment de tous points les données de l'histoire.

Les diverses écoles de sculpture sont là représentées. L'école française aussi bien que l'école italienne y offrent pour l'époque de la Renaissance des types très caractéristiques.

L'après-midi, M. Bruel, chef de section aux Archives nationales, nous a fait voir les principales curiosités de cet établissement, notamment le procès-verbal de l'Assemblée du clergé de France en 1682, l'acte de mariage de Napoléon Ier et de Marie-Louise d'Autriche, les documents les plus célèbres de la Convention nationale, les autographes de tous les personnages illustres de l'histoire de France, les pièces à conviction des procès les plus retentissants, etc., etc.

A ce même vendredi après-midi avaient été fixées la visite à l'Hôtel des Invalides des collections des plans reliefs des places de guerre, la visite des établissements et des maisons ouvrières



de Noisiel, et la visite des usines électriques du Métropolitain.

La veille, à deux heures du soir, avait eu lieu la visite à l'Hôtel des Monnaies et Médailles, quai Conti.

La séance de clôture du Congrès a été présidée par M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur. La doctrine des physiocrates et leur théorie de la liberté ont fait tous les frais du discours très documenté qu'a prononcé M. Esmein, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

C'est à Alger que se réunira l'an prochain le Congrès des Sociétés savantes.

E. Morel.

ÉTUDE SUR SAINTE-PÉRINE

(Forêt de Compiègne).

Au sud de La Brévière, et à l'ouest de Malassise, dans la forêt de Compiègne, se trouve une annexe de la maison de Cuise, l'écart de Sainte-Périne-aux-Bois, qui remonte à une haute antiquité. Ce lieu a commencé par un monastère de filles, dont on ne connaît pas l'origine, mais on sait que « ce n'est guère qu'au XIIe siècle que cette maison religieuse acquit une forme et un état fixes. »

Lors de « la fondation de l'abbaye de Saint-Jean-aux-Bois, ce monastère avait servi en premier lieu de refuge à une colonie de religieuses sorties de Sainte-Périne, où elles étaient fort à l'étroit et presque sans moyens. Lorsque ce changement se produisit, les religieuses de Sainte-Périne jouissaient en la forêt de Cuise ou de Compiègne, d'un droit d'usage que le roi Louis VI, dit le Gros, leur avait conféré » (1). Ce fut, paraît-il, sa femme, la reine Adélaïde, qui fit reconstruire la chapelle, dont on voyait encore des ruines, il y a quelques années : il subsiste encore, datant du XVe siècle environ, des fenêtres en ogive qui sont fort remarquables.

Le successeur de Louis le Gros, « Louis VII,

CARLIER. *Histoire du Duché de Valois*, Tom. II, pag. 151.

dit le Jeune, ordonna qu'on ne recevrait plus de religieuses à Saint-Jean-aux-Bois, tant que leur nombre n'aurait pas été réduit à quarante ; aussi, la plupart des personnes du sexe auxquelles on refusait l'habit à Saint-Jean-aux-Bois, durent-elles se retirer à Sainte-Périne. »

« Depuis ce règlement, jusqu'en 1240, sous le règne de Saint Louis, la communauté de Sainte-Périne fut quelquefois nombreuse, mais le plus souvent dégarnie de sujets, faute de logement et d'un revenu suffisant pour subvenir aux besoins les plus pressants. »

« Un couvent de femmes situé dans une solitude, au milieu des bois, sans clôture, sans autre secours, pour la vie, qu'un revenu très borné et mal administré, où l'on recevait presque sans choix des personnes animées d'un zèle passager pour la vie monastique, qui, souvent, ne finissaient pas leur année de noviciat ; des bâtiments resserrés et une chapelle fort étroite, tel était le tableau de la maison de Sainte-Périne, lorsque la résolution fut prise de la réformer et de la transférer ailleurs. »

« En 1240, les frères mineurs de Compiègne offrirent pour retraite aux religieuses une maison accompagnée d'un jardin avec vignoble, sise à Compiègne, dans le quartier Saint-Germain » (1). La nouvelle maison, installée sous la dénomination de Saint-Jean-des-Vignes, y suivit la même règle qu'à Saint-Jean-aux-Bois. « Après qu'on eût fait les réparations et les augmentations convenables, on y installa les religieuses dont on avait fait

(1) Carlier. Loc. cit., pag. 151.

besse du
aire garder
vie monasti-
nt Louis favo-
Sainte-Périne. Il
livres de rente et
tres datées au mois
, tout ce qu'il possé-
-Bois, autrement dit à
, sous le règne de son
pe III, dit le Hardi, Herbert
bourgeois de Compiègne,
tament, un chapelain perpé-
esservir l'église. Herbert sur-
testament. C'est le même qui,
egistres, dits olim, est appelé Her-
rivain, et qui fut condamné à faire
age de Saint-Jacques en Galice, lui ou
eux fils, pour avoir insulté son compa-
le, Gérard le Boucher ou Carnifex » (1).

« Philippe III confirma, au mois de février 1277, les acquisitions que le couvent avait déjà faites. Signalons également d'autres lettres patentes de Philippe IV, dit le Bel, son fils et successeur, en date du mois de février 1285, qui donnent à Saint-Jean-des-Vignes l'ancienne maison de Sainte-Périne, alors nommée fief de l'Hermite, et lui concèdent deux muids de blé à prendre sur le moulin banal de Béthisy, quarante sols parisis à prélever annuellement sur la prévôté de Compiègne, et droit d'usage dans la forêt pour quarante bœufs ou vaches. Une charte du même souverain, datée de Choisy-au-Bac, en 1290, confirme les acquisitions

(1) Carlier. Loc. cit. pag. 151-152.

faites par les religieuses dans le voisinage de Thourotte. Philippe le Bel promulgua également à Vic-sur-Aisne, en novembre 1295, une autre charte destinée à sanctionner d'autres acquisitions à Choisy-au-Bac. Mentionnons un autre don fait à leur intention, sous le même règne, au mois de juin 1310, de dix arpents de bois dans la forêt de Cuise. Enfin, Philippe V, dit le Long, par ordonnance datée de La Brévière, au mois d'août 1319, assure et confirme de nouveau toutes les possessions du monastère » ([1]).

« Les religieuses de Sainte-Périne demeuraient encore à Saint-Germain-lès-Compiègne en 1334, ainsi qu'en fait mention à cette époque une charte de Philippe VI, dit de Valois. Cependant, un riche seigneur, dont le nom est resté inconnu, mais que l'on croit issu du sang royal, fit clore de murs l'ancienne habitation, qui avait été ruinée pendant les guerres du XIVe siècle, notamment la terrible guerre de Cent Ans. Il releva les bâtiments, les agrandit et les embellit, de manière qu'il changea ce désert en une campagne très agréable » ([2]).

Ce fut sous les règnes de Charles V et de Charles VI, pendant lesquels eurent lieu les guerres des Navarrais, des Mauvais Garçons et des Tard-Venus, que « la maison de Saint-Germain fut détruite et que les religieuses se dispersèrent. On les rassembla quelque temps après et on les rétablit dans leur ancien séjour, devenu plus sûr et plus

(1) Graves. *Précis statistique sur le canton de Compiègne*, pag. 166.

(2) Carlier. Loc. cit. pag. 152.

commode par les travaux et la restauration dont nous venons de parler. Sous le règne de Louis XIII, eut lieu de nouveau leur transfert dans la ville de Compiègne. »

La maison de Saint-Jean-des-Vignes, qu'on avait réparée, fut démolie en 1591, par ordre de d'Humières, gouverneur de Compiègne, dont une des rues de notre cité porte encore le nom ; cette démolition eut pour objectif la sûreté de la ville pendant la Ligue.

En 1625, le roi Louis XIII leur fit cadeau de l'hôtel de la Porte-Rouge où l'on construisit une église.

A la même époque, « leur maison de la forêt fut vendue trois mille livres à un particulier qui, peu de temps après, par contrat du 4 janvier 1626 », rétrocéda son acquisition à un membre de la famille Le Féron, qui du nom de cette propriété prit le nom de Le Féron de l'Hermitte. La position de cette maison de plaisance est des plus gracieuses et sa situation, qui donne à la fois non loin de la route de Crépy et au tournant de la route de Lacroix-Saint-Ouen, est une des plus pittoresques que l'on puisse imaginer.

« Du moment où les religieuses furent établies à Compiègne, elles firent vœu de clôture entre les mains de l'évêque de Soissons. Mais leur séjour ne fut pas long dans cette ville, parce qu'elles y étaient trop à l'étroit. Le 10 avril 1645, l'abbesse », Charlotte de Harlay, qui avait succédé à sa sœur Anne de Harlay, morte en 1616, et qui devait conserver le gouvernement de la communauté jusqu'à sa mort, survenue en 1662, « obtint de l'évêque de Soissons la permission d'aller s'établir à

La Villette, près de Paris » (1). Cette translation eut lieu grâce à la grande influence d'une simple religieuse, Louise de Bassompierre, fille du célèbre maréchal de ce nom, aussi connu sous Louis XIII et Louis XIV par sa bravoure que par son extrême originalité; elle et son père, fort bien en cour, grâce aussi à l'appui d'une grande dame, la princesse de Conti, vinrent à bout de la résistance opiniâtre opposée par l'évêque de Soissons, Simon le Gras, à leur départ de son diocèse. Elles se trouvaient sous l'obédience directe de cet évêque qui, de 1624 à 1656, fut à la tête du diocèse de Soissons, et sous celle plus élevée de Jean-François de Gondi, de peu édifiante mémoire, qui, de 1622 à 1654, titulaire de l'archevêché de Paris, a laissé dans l'histoire et les lettres un durable souvenir sous le nom bien connu du cardinal de Retz. N'oublions pas de rappeler que les deux abbesses de Harlay, dont nous venons de parler, faisaient partie, ainsi que Charlotte de Harlay, qui, après sa tante, et sous le même nom, dirigea de 1662 à 1688 le couvent de Sainte-Périne, de cette illustre famille de Harlay, également réputée dans les fastes de la bourgeoisie et de la magistrature, et qui, à Paris, comme à Compiègne, a vu les rues de la ville s'honorer de perpétuer sa mémoire.

Après leur transfert à Paris, les religieuses de Sainte-Périne trouvèrent à La Villette « une maison plus commode que celle de Compiègne, maison qu'elles payèrent trente-six mille livres. En 1741, elles changèrent d'habitation une dernière fois et furent réu-

(1) CARLIER. Loc. cit. pag. 152.

nies à la communauté des filles de Sainte-Geneviève de Chaillot. Depuis cette réunion, la maison de Chaillot porta le titre d'abbaye royale des chanoinesses de Sainte-Périne » (1). A la Révolution, cette maison, convertie en lieu de retraite pour les vieillards des deux sexes, a conservé son ancien nom, mais l'emplacement en a été légèrement modifié ; elle se trouve toujours dans le même arrondissement, mais non dans le même quartier.

Quant à la maison de la forêt, devenue en 1626, comme nous l'avons dit, la propriété de la famille Le Féron, elle resta en sa possession jusqu'en 1790. On y comptait alors huit logements répartis dans la première cour, et deux dans la seconde, le tout loué à autant de fermiers et divisé en deux corps de bâtiments.

A cette époque, réuni, par suite de vente, aux possessions forestières de l'État, ce domaine fut affecté au logement d'un garde des Forêts, mais, même encore, à l'heure actuelle, une partie, celle qui fait face à la route de Lacroix-Saint-Ouen, sert de demeure à de simples particuliers. On y a également adjoint, depuis un siècle, comme dépendance, un étang fort réputé dans les annales des chasses de notre région, étang qui a maintes fois vu se dérouler sur ses bords les péripéties des prouesses cynégétiques accomplies, dans un passé encore peu éloigné, par les derniers représentants des vieilles familles qui ont jadis si brillamment marqué dans l'histoire de la France.

PAUL LAMBIN

(1) CARLIER. Loc. cit. pag. 152.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 17 juin 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bias, Benaut, le baron de Bonnault, le commandant Boyer, Cauchemé, le Dr Chevallier, Delaidde, Mlle Deverson, MM. Dubloc, Dubois, l'abbé Gallois, Leduc, Liénard, Meuraine, les chanoines Morel et Müller, Plessier, Restoux, de Roucy, l'abbé Roy, Sabattier, assistent à la séance.

S'est excusé : M. le chanoine Pihan.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président annonce la mort de M. Chouquet :

« Depuis sa dernière séance, un douloureux vide s'est encore produit au sein de la Société : elle a perdu prématurément, en effet, l'un de ses membres, M. Chouquet, ancien président du Tribunal de Commerce et ancien adjoint de la Ville de Compiègne.

« Entièrement absorbé par son commerce et par ses fonctions multiples, M. Chouquet ne put suivre nos séances, comme il l'aurait tant désiré ; mais il s'intéressait vivement à nos travaux et à la prospérité de la Société historique.

« Bon, enjoué, serviable, franc et des plus dévoués : tel était notre confrère, et sa mort a été un véritable deuil public pour la Ville qui avait pu si souvent apprécier ses éminentes qualités.

« Nombre d'entre nous, d'ailleurs, lui ont rendu le suprême hommage, en assistant à ses obsèques

imposantes, mais je crois être votre interprète, en renouvelant ici toute la sincérité de nos regrets et en adressant à la famille, si éprouvée de notre excellent confrère, la cordiale expression de nos bien vives et bien sympathiques condoléances ».

Le Président fait part des lettres de remerciements qu'il a reçues de MM. Dubois, le baron Le Pelletier et l'abbé Thétard admis à la dernière séance comme membres titulaires, et annonce la présentation de MM.

Bellin, imprimeur à Montdidier, par MM. de Bonnault et Morel.

De Vorges, par M. de Bonnault et Mme Le Féron d'Eterpigny.

Ces deux nouveaux membres sont admis à la fin de la séance comme membres titulaires.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants et y ajoute quelques renseignements :

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Section des Sciences économiques et sociales, Congrès de 1903.
Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. 114.
La Thiérache, bulletin, t. XIX.
Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne, 1903, trimestres I, II, III, IV.
Bulletin mensuel d'Archéologie lorraine, mai 1904.
Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin de 1904, 1er fasc.
Société de Lyon, bulletin de 1904, 1er trim.
Académie royale d'Archéologie de Belgique, bulletin de 1904, I.
Académie royale d'Archéologie de Belgique, annales, t. 55.
Société de Leuwarden. 1902-3 et 1903.
De MM. Dupuis et Macon, *Historique du Domaine du Commelles*.
De M. Thiot, *Casse-Tête* découvert à Chepoix.

M. de Bonnault continue son étude sur Compiègne pendant la Ligue et passe en revue la population et les divers rouages de l'administration, de la justice, des finances et de la guerre, en signalant les noms des principaux officiers retrouvés dans les archives communales.

Le chanoine Morel reprend, afin de compléter le travail de M. Lambin sur Sainte-Périne, un sujet qu'il avait étudié il y a plus de vingt ans. Tout d'abord, il fait observer fort judicieusement qu'on ne saurait admettre, sur le témoignage de Carlier, que les deux communautés de Saint-Jean-des-Vignes, près Compiègne, et de Saint-Jean-aux-Bois, dans la forêt, fussent des filles de Sainte-Périne, car à Saint-Jean-aux-Bois on suivait la règle de saint Benoît et à Saint-Jean-des-Vignes celle de saint Augustin. Plutôt que de changer de règle, des religieuses bénédictines auraient préféré se retirer dans des monastères de leur ordre, situés dans nos environs, à Soissons ou à Morienval.

En réalité, on ne connaît pas l'origine de ces monastères, et le chanoine Morel, qui n'avance rien que sur des textes précis, préfère nous en rapporter un grand nombre qui nous édifient sur les libéralités reçues par Saint-Jean-des-Vignes et sur ses démêlés avec l'évêque de Soissons. Il en tire ensuite une intéressante liste d'abbesses de Saint-Jean-des-Vignes ; puis il nous raconte, avec des dates précises, l'exode des religieuses des faubourgs de Compiègne, à Sainte-Périne, leur retour en ville, et enfin leur départ définitif pour la capitale.

M. Leduc, qui a bien voulu se charger du compte rendu de notre excursion à Septmonts et à Longpont, sait en présenter un tableau où l'humour ne nuit en rien à l'exactitude et à la précision des détails. Après nous avoir prouvé une fois de plus que l'habitude du pinceau est une excellente préparation à l'usage de la plume, il dépose soudain la sienne pour rendre hommage au secrétaire incomparable qu'était le comte de

Marsy, dont plus que personne j'ai à regretter la perte.

Avant de lever la séance, le Président offre, en ces termes, aux membres présents, le premier volume du Cartulaire de Saint-Corneille :

« Avant de faire procéder à la distribution du premier volume du cartulaire de Saint-Corneille, j'estime qu'il est de mon devoir de rendre hommage aux deux excellents confrères auxquels nous devons ce précieux ouvrage.

« M. le chanoine Morel, en préparant ce véritable travail de bénédictin, et M. le baron de Bonnault, en prenant à sa charge les frais importants de sa publication et évitant ainsi, à nos réserves financières, une très copieuse saignée, ont bien mérité de la Société historique.

« Cet ouvrage, expurgé et annoté comme il l'a été par notre érudit Vice-Président, fera certainement sensation dans le monde savant, tout en servant de précieux instrument de travail pour l'histoire de notre cité Compiégnoise.

« Je suis donc heureux de pouvoir remercier, au nom de tous, nos deux sympathiques confrères, l'un de son patient labeur et l'autre de sa gracieuse générosité, et il n'est que juste de leur associer l'imprimeur zélé, M. Bellin, qui a su si bien les seconder dans l'exécution de ce remarquable monument ».

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. Plessier. Introduction au dictionnaire topographique de l'Oise.

M. le chanoine Müller. Variétés archéologiques.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

à Septmonts et Longpont.

Voici le jour désiré... nous sommes tous réunis pour le départ... lorsqu'une bien maussade personne vient se mêler à nous : la pluie !... Que faire ?

Nous ne pouvons que l'accepter, sinon de bon cœur, du moins avec résignation.

Avec l'espérance de chasser de notre Société cette personne encombrante, nous quittons Compiègne pour Soissons, où, à notre arrivée, nous trouvons, grâce à l'organisation de notre infatigable Secrétaire et à celle de M. le docteur Chevallier, une voiture prête à nous mener rapidement à Septmonts.

En quittant Soissons, nous laissons sur notre droite les superbes restes de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

La route qui nous conduit à Septmonts est fort jolie malgré le temps pluvieux ; dans les montées, elle nous fait admirer la vallée de la Crise et à droite et à gauche les villages de Berzy-le-Sec et de Noyant

Nous voici à Septmonts devant l'ancienne résidence des évêques de Soissons.

Le propriétaire actuel de cette antique demeure, M. le baron d'Espeleta, nous y reçoit avec la plus grande courtoisie et se met immédiatement à notre disposition pour nous faire visiter son domaine.

Sous sa conduite, nous pouvons admirer avec la façade du château, le rez-de-chaussée où se trouvent la salle à manger revêtue de peintures murales, le salon avec sa cheminée monumentale, meublé et garni d'étoffes anciennes.

Par le grand escalier en forme de demi-fer à

cheval, nous nous retrouvons devant la façade principale.

Toujours conduits par M. d'Espeleta, nous nous dirigeons vers le donjon, au travers de ruines fleuries de rosiers grimpants.

« Il est fort gracieux ce donjon du XIVe siècle, de forme cylindrique, qui s'élève à 45 mètres de hauteur, percé de jolies fenêtres richement travaillées ».

L'aspect de ce donjon est riant, et ne présente rien de rébarbatif dans son ensemble ; il devait être plutôt un ornement mis à la disposition d'une demeure princière qu'un monument de redoutable défense.

A l'intérieur, nous y trouvons de vastes salles superposées, aux voûtes élevées, garnies de nervures gracieuses.

L'heure fâcheuse nous force à abréger notre visite et nous quittons l'ancienne résidence des évêques de Soissons, ravis des souvenirs que M. d'Espeleta a bien voulu nous laisser admirer.

A peine étions-nous entrés dans l'église de Septmonts qu'il fallut en sortir pour nous diriger à nouveau sur Soissons.

Notre retour se fait par la cathédrale, ce qui nous permet de jeter un regard à ce beau monument, rien qu'un regard, car la discipline, mêlée à une grande faim, nous empêche de descendre de voiture.

Nous sommes en retard, le temps passe, les bouchées sont mises doubles et nous voici de nouveau en chemin de fer pour Longpont.

*
* *

Par un parc merveilleux, nous faisons notre entrée dans la propriété de M. le comte de Montesquiou.

Notre visite commence par la chapelle établie dans une ancienne construction basse du XIIIe siècle, ayant servi de cellier.

Cette chapelle est actuellement convertie en église paroissiale.

Nous y admirons deux coffrets du XIIIᵉ siècle, dont l'un contient le chef de saint Denis, enlevé au pillage de Constantinople et donné aux évêques de Soissons ; l'autre, les ossements du bienheureux Jean de Montmirail, religieux de l'abbaye.

Un arbre de Jessé, sculpté sur albâtre, du XIIIᵉ siècle.

Deux tableaux sur bois, ainsi que le chemin de croix sur fond or attirent notre attention.

Le chemin de croix est dû au pinceau de M. de Montesquiou.

*
* *

Au moment de continuer ces lignes, la mémoire me rappelle qu'un des nôtres, le regretté comte de Marsy, a décrit Longpont.

Je me reporte à ce qu'il a si magistralement écrit ; et la science, le style de l'auteur, le souvenir qu'il laissa dans notre Société, me font un devoir de m'abstenir de toute description devant celle de ce maître.

Permettez-moi de le faire revivre un instant parmi vous en lisant cette belle description, car, le lire, c'est rendre hommage à sa mémoire :

« L'abbaye de Longpont, l'une des filles de Cîteaux, fut fondée, en 1131, par Joscelin de Vierzy, et richement dotée par les rois de France et les seigneurs de la province.

« Son église, bâtie comme une expiation, par Raoul Iᵉʳ, comte de Vermandois, en 1142, fut dédiée en 1227, et cent trente-deux reliques, pour la plupart rapportées de Terre-Sainte par l'évêque Jacques de Bazoches, furent déposées sous ses autels.

« Aujourd'hui, l'église est en ruines, ainsi qu'une partie des bâtiments claustraux, mais l'abbatiale, splendidement reconstruite au XVIIᵉ siècle, sert d'habitation à M. le comte Fernand de Montesquiou.

« Vers 1810, le comte Henri de Montesquiou racheta et sauva des mains des démolisseurs ce qui avait, depuis 1793, échappé à leur vandalisme, et, pendant près de soixante-dix ans, il s'attacha à faire revivre tout ce qui pouvait être conservé des ruines de l'ancienne abbaye, utilisant un talent véritable à restaurer une partie des appartements et à les décorer de peintures d'un caractère profondément artistique.

« Longpont est aujourd'hui un musée, dans lequel, à côté des objets conservés dans l'abbaye ou recueillis aux environs, ont pris place des reliques de famille, des souvenirs de voyage.

« Parcourez les appartements du rez-de-chaussée, montez cet escalier magistral qui mène à la grande galerie et sur lequel s'ouvre la galerie dite de Louis XIII, et, partout, vous trouverez à satisfaire vos goûts d'archéologue ou d'artiste, voire même de simple curieux.

« La grande galerie du premier étage nous offre les sujets d'étude les plus variés : tableaux, vitraux, sculptures, meubles des trois derniers siècles ; chacun des anciens appartements des moines, — car, à la fin du XVIII[e] siècle, les Bernardins avaient un peu, comme les Chartreux, mais avec un confort tout différent, un petit logement spécial, — nous offre un type différent de décoration. Tentures de cuir de Cordoue, meubles italiens, suisses et flamands, chambres du plus pur style Henri II et Henri IV, salon Louis XVI, tout est complet et d'une correction rare à rencontrer.

« Mais, il est une pièce dans laquelle on n'entre pas sans émotion, c'est celle qui renferme le mobilier de campagne de Dupleix, cet héroïque gouverneur des Indes, qui voulut conquérir un empire à la France et y aurait réussi sans les basses jalousies des agents du pouvoir central, sans les calculs intéressés de la fameuse Compagnie qui voulait, non des succès, mais des trésors.

« Dans la salle à manger, nous ne savons que regarder de ces dressoirs chargés d'orfèvrerie, de porcelaines et de faïences, ou de ces dessus de

portes, dus au pinceau de Nattier, représentant, sous les figures du temps et des saisons, le marquis de Mailly et ses quatre filles. »

Que puis-je ajouter à un aussi beau récit ? Si ce n'est que, de cette salle à manger, la vue s'étend sur des terrasses superbes, dessinées à la française ; que dans le petit salon Louis XV, nombreux sont les meubles Louis XVI au style pur ; que des gravures, au dessin délicat, de ces deux époques, y ornent les murs ; que des biscuits et des saxes ont ravi nos yeux.

* * *

Nous terminons notre visite par le réfectoire et nous voici dans le parc, au milieu des restes de l'église.

Ici, la nature, légèrement maintenue par le talent des jardiniers, envahit les ruines.

Les plantes grimpantes enlacent de leurs tiges les fûts des colonnes. Les chapiteaux renversés mêlent leurs feuillages de pierre, finement sculptés, au feuillage naturel des plantes, les fleurs elles-mêmes s'épanouissent au milieu de ces belles ruines.

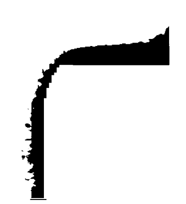
Sur la place, nous admirons le portail, seule partie conservée avec les contreforts de la nef.

Combien de cathédrales devaient envier cette église abbatiale, dont la longueur avait plus de cent mètres, et la longueur des transepts, plus de cinquante !

Notre visite se continue par la porte de l'enceinte de l'abbaye, porte fortifiée, du XIIe siècle, dont la beauté et les formes gracieuses tentent nos photographes.

Avec regret nous quittons Longpont dont la silhouette charmante s'efface bientôt à nos yeux ; heureux que de tels restes soient dans les mains d'un conservateur et d'un artiste tel que M. le comte de Montesquiou.

Notre réunion ne fut pas composée d'un aussi grand nombre de personnes que nous l'aurions



désiré, mais elle fut, il est vrai, plus aimable, rehaussée par la présence de beaucoup de dames qui, malgré le mauvais temps, se montrèrent fort courageuses pour le braver.

Aussi furent-elles le charme et, permettez-moi de le dire... le soleil de notre journée.

E. Leduc

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 15 juillet 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. le baron de Bonnault, Cauchemé, le docteur Chevallier, Colin, Mlle Deverson, MM. Lefèvre-Pontalis, les chanoines Morel et Müller, Plessier, de Roucy, assistent à la séance.

S'est excusé : M. le chanoine Pihan.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président fait part des remerciements de M. Bellin, admis comme membre titulaire à la dernière séance.

M. de Bonnault informe ses collègues de l'intention de M. Fournier Sarlovèze, père du maire de Compiègne et président de la Société des Amateurs, de décorer la salle du Conseil municipal de peintures représentant les principaux faits de l'histoire de Compiègne. La Société, profondément reconnaissante, charge son Secrétaire de remercier l'aimable artiste et de s'entendre avec lui pour le choix des sujets.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, et en indique les articles particulièrement intéressants :

Musée Guimet, Conférences, 1903-1904.

Musée Guimet, Revue de l'histoire des religions, mars-avril 1904

Musée Guimet, Jubilé du Musée Guimet, 1904.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1904.

Société de la Diana, bulletin t. XIII, n° 8.

Société de l'Histoire de France, annuaire-bulletin, 1903.

Société archéologique du Midi, bulletin n° 31-32.

Du Dr LEBLOND, président de la Société académique de Beauvais, *Le Musée de Beauvais, tel qu'il doit être.*

De M. CAZALIS DE FONTOUCE, *Les cromlechs de la Cau de Ceyrac.*

M. de Bonnault donne quelques détails sur la Réunion des Sociétés savantes à Arras, où il a eu l'honneur de représenter celle de Compiègne, sur les projets de groupement des Sociétés du Nord de la France, à l'imitation de la Fédération belge, et sur les nombreuses lectures qu'il a entendues sur des sujets d'histoire et d'archéologie locales.

M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, donne quelques détails sur le Congrès qui se tiendra en 1905 à Beauvais et à Compiègne. Il ouvrira le 20 juin à Beauvais, et se transportera à Compiègne le lundi 26. Le 27, la matinée sera consacrée à la visite de la ville : Hôtel-Dieu, Saint-Antoine, Hôtel de Ville, Saint-Jacques, ancienne église des Minimes et Château. L'après-midi, excursion en voiture à Saint-Jean-aux-Bois et à Morienval. Le soir, séance. Le 28, les congressistes se rendront à Ourscamp et à Noyon, où aura lieu la dislocation du Congrès.

Ces détails sont recueillis avec le plus vif intérêt, et M. le Président, après avoir remercié M. Lefèvre-Pontalis d'avoir bien voulu joindre au Congrès de Beauvais, le déplacement à Compiègne, l'assure de son dévouement et de celui de tous les membres de notre Société.

M. le chanoine Müller a la parole pour une de ces communications dont il a malheureusement le monopole, moins lecture que causerie, où il déploie toute la verve d'un esprit que la plus accablante chaleur ne saurait alourdir. Au cours de ses visites archéologiques, il a relevé sur les registres de catholicité, principalement à Pont-Sainte-

Maxence, un certain nombre de signatures figurées par le principal outil ou objet professionnel. Ainsi pour les bouchers, un couperet; pour les ouvriers travaillant le chanvre, un instrument destiné à le broyer et appelé en picard une *makoire* ; pour les charpentiers, une cognée ; pour les mariniers, une ancre ; pour les couvreurs, une petite enclume à tailler les ardoises ; pour les jardiniers, une bêche ; pour les vitriers, un diamant ; pour les cordonniers, une petite croix inscrite dans un ovale où nous avions pensé reconnaître une boucle de soulier, mais le même emblême est adopté par les messagers. Il en est d'autres qui, naturellement, sont d'une interprétation douteuse. Mais le chanoine Müller a trouvé une voie, qui, suivie à travers d'autres registres, et embellie par des reproductions exactes, pourrait conduire à un résultat fort piquant.

M. de Bonnault lit le compte-rendu du Congrès du Puy où il représentait la Société historique de Compiègne. Après s'être excusé d'avoir à le faire en présence de celui qui l'a si bien dirigé, il affirme que ce Congrès a laissé les meilleurs souvenirs aux membres de la Société qui ont pu y prendre part.

M. Plessier continue la lecture de l'introduction qui doit, avec les tables, mériter la publication du Dictionnaire topographique de l'Oise, composé jadis par M. Woillez, dont on vous a naguère signalé l'importance et l'utilité. Il en est arrivé à l'étude des voies navigables, l'Ourcq, l'Aisne, l'Oise et les divers canaux qui facilitent le commerce dans notre département. On reconnaît, dans la précision de ce tableau, l'ancien agent des Ponts et Chaussées.

Vient ensuite un examen des chemins gaulois, romains et francs. Mais, en réalité, depuis l'époque romaine, il faut descendre jusqu'à Sully et Colbert, pour voir nos voies de communications reprendre un essor qui ne s'arrêtera plus jusqu'à l'établissement des chemins de fer qui en semblent le couronnement.

Après la géographie physique, arrive naturelle-

ment la géographie politique. Elle commence par les sept peuplades répandues sur le sol de notre contrée, peuplades dont les noms deviendront plus tard les noms de nos principales villes, quelques-uns d'une identification facile et incontestée, quelques autres présentant un problème plus difficile, compliqué encore par l'amour-propre local.

Laissant de côté pour le moment les divisions ecclésiastiques, l'auteur continue son travail par le tableau des divisions de l'ancienne monarchie en généralités et élections, indiquant ce qu'il faut réclamer aux généralités de Paris, d'Amiens et de Soissons (cette dernière créée en 1595), pour reconstituer ce qui formera plus tard le département de l'Oise. Un tableau de ce département dans son état actuel termine forcément ce grand travail. Un dernier trait achèvera de faire connaître avec quelle conscience il a été établi. M. Plessier, tout en recourant aux documents officiels, s'est bien gardé de les accepter sans contrôle. Pour la population notamment, les chiffres relevés canton par canton donnent, pour les arrondissements, des totaux bien différents de ceux imprimés par l'Administration

La prochaine séance ne devant avoir lieu qu'au mois de novembre, il n'y a pas lieu de régler dès maintenant son ordre du jour.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DU PUY [1]

Chaque année, nos pères les Gaulois se réunissaient aux environs de Lyon pour célébrer, le premier août, la fête du dieu Lug. On peut en croire M. de Villefosse, et admettre les détails qu'il nous donne, car il est l'homme de France qui connaît le mieux ces époques lointaines, et volontiers on oublierait qu'il est le représentant du ministre de l'instruction publique pour ne voir en lui que le porte parole de nos vieux ancêtres gallo-romains. Comme eux, nous dit-il, nous avons aussi l'habitude de nous assembler chaque année, mais la date est un peu avancée, le lieu de la réunion varie et le dieu Lug est remplacé par une vieille déesse l'archéologie, dont le culte n'est cependant pas fort ancien.

Cette année, le rendez-vous était donné au Puy, et la réputation de cette contrée avait largement compensé son éloignement, car le nombre des congressistes avait encore augmenté. Les notabilités locales, appartenant à l'administration et aux sociétés savantes, n'étaient pas moins nombreuses, sympathiques et exceptionnellement généreuses. Après un discours de bienvenue prononcé par le maire,

---

(1) Rapport présenté à la Société historique de Compiègne, à la séance du 15 juillet 1904.

notre directeur, M. Lefèvre-Pontalis, avec cette précision dont il a le secret, a apprécié l'intensité du mouvement archéologique dans le Velay, résumé la situation générale de la Société et rappelé le souvenir des confrères disparus, en y mêlant, comme une consolation et un encouragement, celui de ceux qui, à des titres divers, se sont signalés cette année par leur travaux ou par les récompenses qu'ils ont obtenues. Tour à tour MM. de la Batie, président de la Société académique, et Noël Thiollier, auteur d'un ouvrage monumental sur l'architecture romane dans le Velay, se sont fait applaudir en célébrant leur pays et en nous traçant à grands traits une histoire de l'art dans le Velay. N'imaginez pas cependant quelque éloge exagéré, sans fondement comme sans critique. Noël Thiollier a été à trop bonne école chez son père d'abord et ensuite à l'école des Chartes. Ne serait-ce pas mal servir le pays où il va être notre guide, à la fois imprimé et vivant ? Aussi convient-il sans réticence que la sculpture y est médiocre, moins par la faute des artistes que par la nature de la pierre rebelle aux délicatesses du ciseau.

Au sortir de cette première réunion, les archéologues, venus des quatre coins de la France et aussi de la Belgique et de l'Angleterre, réunis en petits groupes, heureux de revoir de vieux amis et de demander des nouvelles des absents, se répandent par la ville, admirant de ci de là un vieux logis ou une pittoresque perspective ; quelques-uns s'attardent et pourraient s'égarer, sans la complaisance de leurs confrères indigènes ; tous se retrouvent au musée Crozatier, désireux de

profiter de l'expérience et des observations des spécialistes.

Chacun peut trouver ici à s'instruire au gré de ses préférences. Tâchons d'entrer dans la salle du fond où sont groupées les sculptures et les inscriptions romaines afin de recueillir les observations de M. de Villefosse, et d'admirer principalement de superbes bas-reliefs représentant des scènes de chasse.

Pour ceux qui rêvent d'une antiquité plus reculée, la salle voisine offrira des collections préhistoriques. Mon rôle de rapporteur impartial m'oblige à reconnaître que l'attraction est plus vive encore pour une collection de sculptures du haut Moyen Age, colonnes et chapiteaux qui vont de la fin du xe siècle à la fin du xiie, et qui proviennent pour la plupart de la cathédrale du Puy. Il y a bien quelques moulages et il serait d'une bonne administration d'employer des étiquettes de couleurs différentes, ainsi que cela se pratique en Allemagne.

Pour bien voir la salle du mobilier, il faudra y revenir, en compagnie d'un petit groupe de connaisseurs, alors que l'aimable conservateur de ce musée, M. Giron, pourra nous en ouvrir les vitrines et nous laisser examiner à l'aise, petites châsses, — émaux, — pièces d'orfèvrerie à destination inconnue ou contestée, — statuettes infiniment précieuses en marbre blanc, comme le *moine pleurant* qu'on dirait enlevé aux tombeaux des ducs de Bourgogne, l'admirable bas-relief des *religieuses groupées autour de leur abbesse*, ou le simple *masque funèbre* trouvé dans la rue des Tables ; — un superbe olifant d'ivoire d'un travail oriental à côté du coffre de

Jean de Bourbon ; — une importante collection numismatique, et isolé dans une vitrine, le résultat d'une trouvaille unique, qu'on pourrait appeler la trousse d'un oculiste antique. Malgré leur finesse relative, ces instruments vous donnent froid aux yeux.

Au premier étage, il y a naturellement une collection de peintures dont les envois de l'Etat forment malheureusement la plus grosse part. Je ne sais quelle règle a dicté ces choix, mais ils pourraient servir d'arguments aux esprits chagrins qui considèrent l'art et l'administration comme des époux mal assortis, peu faits pour une union féconde. Mieux vaut s'arrêter dans l'escalier, à examiner les reproductions d'anciennes peintures murales du pays faites par M. Giron. Elles sont forcément d'une valeur inégale, mais leur ensemble présente un grand intérêt et l'on ne saurait trop féliciter l'artiste qui n'a reculé devant aucun effort pour nous conserver le souvenir de tant d'œuvres souvent invisibles et presque toutes destinées à disparaître.

Il ne pouvait être question de continuer la visite de la ville encore moins d'entreprendre celle de la cathédrale dont la haute silhouette attire sans cesse les regards, dominée cependant par la statue de la Vierge. On sait qu'elle a été coulée avec des canons pris à Sébastopol ; mais par une aberration inexplicable, on l'a peinte en jaune d'ocre. En lui donnant ainsi l'apparence d'une terre cuite, on lui a enlevé cet air de force, le plus indispensable élément de beauté pour une œuvre aussi colossale.

Le soir, nous nous réunissions de nouveau dans la salle qui a servi à l'ouverture du

Congrès, et il en sera ainsi tous les jours malgré des journées de douze heures passées en excursions aux environs du Puy ! J'avoue qu'il faut alors un certain courage pour écouter sans défaillance des lectures généralement fort bien faites, mais pas toujours aussi bien lues, sur des sujets qui demandent presque tous la vue de plans et de dessins. Mais les auditeurs vaincus par le sommeil peuvent se consoler, ils retrouveront ces lectures dans le prochain volume du Congrès. Contentons-nous d'admirer le courage et la constance des membres du Bureau.

***

Dès le lendemain de notre arrivée, le mercredi 22 juin, les excursions commençaient, la première en voiture, à sept heures du matin ! Mais nul ne songe à se plaindre, car ce pays pittoresque double l'intérêt de nos visites archéologiques. C'est le cadre qui relève le prix du tableau, et a peut-être pour quelques-uns plus de charme que lui.

La Rochelambert, notre première visite, est un petit castel du XVI[e] siècle, collé contre le rocher dans une gorge sauvage et étroite. L'espace manquait au point qu'il faut arriver de côté, et que, dans la salle des gardes, la roche noire et abrupte forme la paroi du fond. Dans cette singulière construction, il ne saurait y avoir de fenêtres que d'un côté, et l'inconvénient est négligeable tant le corps de logis est étroit. Aussi, s'élève-t-il à trois étages reliés par un escalier placé dans une tourelle centrale terminée par un toit en poivrière. Mesdemoiselles de La Rochelambert, qui habitent toute l'année cette étrange

demeure, nous en laissent librement parcourir les moindres recoins, examinant ici des bibelots de toutes natures, notant là les portraits de leurs ancêtres, tandis que quelques-uns évoquent le souvenir de George Sand qui, dans *Jean de la Roche*, a donné de ce château une description aussi précise que vivante.

Descendus à pied au fond de la gorge, après avoir admiré la silhouette de la Rochelambert tout en gravissant le versant opposé, nous retrouvons nos voitures qui nous ont bientôt conduits à Saint-Paulien, capitale religieuse du Velay jusqu'au VIIe siècle où le siège épiscopal fut transféré au Puy. Ce n'est plus qu'un modeste village, où les congressistes doivent s'éparpiller dans divers hôtels pour trouver leur pâture.

Le rassemblement se fait tout naturellement devant l'église, où les fumeurs ont tout le loisir de s'attarder, car l'intérieur ne vaut pas le chevet. La disposition paire des chapelles et les incrustations appliquées autour des absidioles rappellent le style auvergnat. Les deux grosses tours, manifestement élevées après coup au-dessus de ces absidioles, donnent à l'édifice un caractère défensif et reportent la pensée vers l'époque des guerres religieuses qui motivèrent cette addition. Le portail, avec son clocher tellement remanié qu'il semble neuf, offre moins d'intérêt. En tous cas, il ne semble pas exciter le nôtre autant que l'inscription encastrée dans le flanc nord, l'enfeu ouvert dans le mur extérieur de l'abside et surtout, sur la place voisine, cet étrange amas de pierres cubiques, évidées en plein ceintre sur leurs quatre faces, posées

les unes sur les autres au nombre de trois et surmontées d'une croix. Hâtons-nous d'ajouter que la première pierre est seule ancienne. Elle garde dans ce pays le nom de *pierre à tuer les bœufs*, et a pu servir d'autel. Aurait-il été élevé là pour supplanter, en le purifiant, le souvenir des sacrifices sanglants des païens. L'Eglise a eu souvent de ces conciliantes adresses vis-à-vis des populations nouvellement converties.

Mieux vaut abandonner ces rêveries, pour entendre la discussion engagée dans l'intérieur de l'église. Formée d'une seule nef démesurément large pour sa hauteur, elle désoriante les habitués des églises du Nord. Mais ce n'est là, paraît-il, qu'une transformation d'un édifice primitivement à trois nefs qui ont disparu en même temps que le déambulatoire du chœur, accident qui semble s'être reproduit souvent dans ce pays, ainsi que nous aurons à le constater plus d'une fois.

Plus heureuse, l'église de Polignac a conservé son ancienne voûte en berceau plein ceintre, et elle le doit peut-être à un artifice qui a porté assez haut les voûtes en berceau des bas côtés, pour leur permettre de contrebuter efficacement la voûte centrale. Pour obtenir ce résultat, on n'a pas craint de faire reposer les doubleaux des bas côtés sur des piliers surhaussés qui sont d'un effet médiocre

Il y aurait bien des observations à faire, sur des traces de reprises découvertes, au niveau de la dernière travée avant les absidioles, par notre ami du Ranquet ; mais à Polignac, c'est surtout le château qui nous sollicite.

Il occupe tout le sommet d'un plateau aux

pentes tellement abruptes qu'elles défiaient toute tentative d'escalade et qu'il était inutile de les couronner de hautes murailles et de construire plusieurs enceintes. Il suffisait d'élever un mur percé de meurtrières et de suivre exactement la forme du rocher. Cependant on multiplia les portes, six je crois, par lesquelles on doit passer avant de parvenir dans cette enceinte. Là, il faut le coup d'œil de notre savant directenr pour se reconnaître dans cet amoncellement de ruines d'époques bien diverses, puisqu'elles vont du XIIe au XVIIe siècle et que les ronces, qui les ont envahies, en rendent l'approche difficile. Seul debout, sur le versant nord, se dresse le donjon, fortement taluté à sa base, haut de plus de 20 mètres, mais tellement réparé tout nouvellement, aux frais de la famille de Polignac, qu'extérieurement il semble neuf. Quand on y pénètre, on voit que l'enveloppe seule a été reprise car on distingne nettement ses trois étages, la baie ronde et centrale qui permettait de monter les provisions et les projectiles, et enfin les cheminées. L'une d'elles a conservé de hauts jambages, dont les moulures accusent nettement le commencement du XVe siècle ; or, on sait que le donjon fut construit de 1385 à 1421. Ce serait donc presque un contemporain de notre château de Pierrefonds, mais il paraît plus âgé et la chose est toute naturelle si l'on tient compte de la distance qui séparait une province reculée comme le Velay, de notre riche Valois, apanage du premier prince du sang.

Ces réflexions ne sont pas pour diminuer l'incomparable beauté de ce pays, de cette ville du Puy surtout, vue de la route de Poli-

gnac. Tous ces rochers couronnés d'églises, qui surgissent du fond de ce cirque ceint de toutes parts par de hautes montagnes, forment un panorama inoubliable et qu'on ne saurait confondre avec ces vues générales de villes qui, d'ordinaire, se ressemblent toutes.

*
* *

L'excursion du jeudi à la Chaise-Dieu a été incontestablement le clou du Congrès. La ville du Puy ne serait pas ce qu'elle est, qu'il vaudrait la peine d'y venir pour aller à la Chaise-Dieu, et maintenant on y arrive en chemin de fer.

Cette abbaye célèbre fut fondée en 1043, mais elle doit sa splendeur à un de ses fils, le moine Pierre Rogier, devenu pape sous le nom de Clément VI (1342-1352) et à un neveu de celui-ci, également moine à la Chaise-Dieu et élevé sur la chaire de saint Pierre en 1370, sous le nom de Grégoire XI.

Heureusement, les comptes de la construction de 1344 à 1347 ont été retrouvés au Vatican et publiés par M. Faucon. Sans cela, on serait fort exposé à se tromper et à rajeunir singulièrement cet édifice conçu au milieu du XIVe siècle par l'architecte Hugues Morel. Sans doute, M. Pontalis nous rappelle fort à propos qu'à Saint-Urbain de Troyes, on avait déjà abandonné les chapiteaux, au sommet des piliers qui recueillent directement les nervures des voûtes. Malgré cet exemple, la plupart d'entre nous seraient fort tentés de rajeunir d'un siècle cette église de la Chaise-Dieu, élevée dans un pays réputé en retard sur le Nord de la France. L'interruption des travaux à la mort de Clément VI

et la reprise sous son neveu Grégoire XI sont également confirmées par des différences signalées dans les premières travées de la nef. Les bas côtés surprennent par leur hauteur ; mais, pour amener ces voûtes, grandes et petites, au même niveau, il a fallu sur les doubleaux des bas côtés élever de petits murs d'un effet peu gracieux. L'impression générale, que je dois me borner à noter, est celle de la grandeur, mais d'une grandeur un peu lourde et triste. Deux choses contribuent à aggraver ce sentiment, l'érection au xve siècle d'un jubé qui rompt les grandes lignes de la nef, ainsi qu'on l'éprouve dans les églises espagnoles, et la disparition de l'ancienne polychromie, suffisamment visible pour être incontestable, mais remplacée en fait par une pierre sombre et froide.

Ce chœur des moines, pour lequel j'éprouve quelques remords de m'être montré sévère, a, comme les coro espagnols, bien des excuses à faire valoir. Indépendamment du service qu'il rendait aux religieux en les protégeant contre le froid, il garde à l'extérieur une curieuse peinture connue sous le nom de Danse des Morts. Comme l'a fort judicieusement expliqué le marquis de Fayolle, ce n'est pas une danse et ce n'est peut-être pas davantage une peinture. L'artiste fort habile a simplement dessiné, d'un trait net et juste, une série de personnages représentant toutes les classes sociales, et placé à côté de chacun d'eux l'inévitable mort auquel nul ne saurait échapper. Seuls, les attributs de la mort se modifient, s'atténuent, pour mieux s'harmoniser avec le personnage. Il y a là une suprême preuve de tact, dont la Camarde est peu

coutumière et où notre spirituel collègue veut voir la preuve d'une œuvre bien française.

M. de Villefosse complète ces explications par de curieux rapprochements avec des vases grecs sur lesquels il signale des scènes analogues, mais dont il fait ressortir la pensée philosophique toute païenne. La présence de la mort à côté des divers personnages n'est pas dans l'intention de l'artiste un rappel à des préoccupations sérieuses. Loin de là, sa philosophie épicurienne se réduit à envisager sans effroi une transformation inévitable et à ne rappeler le terme de la vie que pour nous presser d'en jouir.

A l'intérieur, au-dessus des stalles en bois sculptées, les murs nus sont couverts d'une série de tapisseries reproduisant les principaux traits de la vie du Sauveur prédits par les scènes correspondantes de l'Ancien Testament. Sans doute, ces stalles ne peuvent entrer en comparaison avec celles d'Amiens, mais avec leurs chapiteaux ornés d'un double rang de feuillage, elles accusent bien nettement le xve siècle, et les stalles de cette époque sont assez rares pour être signalées. Quant aux tapisseries dont quelques pièces ont été réparées aux Gobelins, dont un sujet figure à l'exposition des Primitifs, je me bornerai à dire que tout le monde les croyait flamandes, et que même certain amateur belge osait préciser et indiquer Audenarde, quand une note de M. Guiffrey, directeur des Gobelins, est venu les revendiquer comme une œuvre française exécutée par des ouvriers de Lyon.

Au centre du chœur, le tombeau du pape Clément VI, tout mutilé qu'il ait été par les

protestants, garde une valeur considérable qu'il doit aux liens étroits existant entre l'artiste et son modèle. Tous deux étaient limousins, et M. Fage, en revendiquant cette œuvre à l'honneur de sa province, a expliqué qu'on pouvait lui attribuer la valeur d'un portrait.

Je laisse forcément de côté d'autres tombeaux et d'intéressantes remarques sur le cloître, les bâtiments conventuels, la tour Clémentine et même l'extérieur de l'église, dont chacun s'entretient en revenant au Puy.

*
* *

Le vendredi 24, nous n'avons fait le matin qu'une petite course avant le déjeuner pour visiter une seule église de campagne, Chamalières, simplement pour nous mettre en appétit, avant d'attaquer le gros morceau que sera, cette après-midi, la cathédrale du Puy.

Mais Chamalières, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme également célèbre des environs de Clermont-Ferrand, est une église chère aux archéologues et aux architectes, une des rares où ils se rencontrent sans s'invectiver. Il est vrai qu'elle a été réparée par M. Nodet, notre collègue.

Cette église est de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle, avec quelques parties postérieures. Elle passe pour une des mieux conservées de la région. Cependant, elle ne saurait être donnée comme un spécimen de l'architecture locale. Par exemple, les voûtes de ses bas côtés peu élevées ne contrebutent pas la grande nef. De plus, la voûte du chœur a été complètement remaniée, puisque le déambulatoire a disparu.

De moindres problèmes ne sont pas moins intéressants. Le bénitier de cette église est célèbre. Chacun se doutait aisément que ce n'est pas pour faire un bénitier qu'on avait sculpté ce fût orné de quatre personnages, des prophètes sans doute, dont David reconnaissable à sa harpe. Notre collègue des Forts a clairement démontré que c'était une ancienne colonne d'angle du cloître. Quelques-uns ont exercé leur sagacité sur d'autres fragments ornés encore de vieilles peintures qui doivent provenir d'un autel ou d'anciens tombeaux, peut-être même d'un autel renfermant le corps du saint sous lequel les pèlerins passaient en s'y frottant, par dévotion.

Notre-Dame du Puy est bien la digne cathédrale de cette étrange ville. Au sommet d'un interminable escalier apparaît cette façade blanche et noire, comme celle d'une église d'Italie, comprenant trois corps et trois étages couronnés par des frontons isolés. Quand on a franchi les trois grandes arcades du rez-de-chaussée, on continue de monter, mais la voûte de cet escalier supporte le pavé de la cathédrale, si bien que pour ne pas y entrer, comme on sortirait d'un puits, il faut prendre sur la gauche, gagner le cloître et entrer ainsi de plein pied dans l'église par le milieu.

Ces détails peu archéologiques me semblent indispensables pour faire comprendre comment, même avec de bons plans, il est assez difficile de s'orienter dans cette église compliquée d'une foule d'annexes, cloîtres, chapelle des morts, musée religieux, trésor, sacristie, bâtiment des mâchicoulis, hôpital,



chapelle Saint-Jean, sans parler du clocher et des nombreuses portes. Aussi je renonce à vous en donner ici une description fort bien faite par M. Thiollier, et complétée par les savantes critiques de M. Pontalis. Je préfère me contenter de quelques observations portant sur des détails et plus exposées à se perdre dans l'oubli.

Le *Cloître*, par lequel on débute d'ordinaire, joint à l'intérêt de ses constructions successives réduites par M. Thiollier à un siècle, de la fin du XIe siècle à celle du XIIe, celui plus attrayant de ses chapiteaux. Plusieurs ont été remplacés ; quelques originaux sont au musée, en compagnie des moulages exécutés sur ceux laissés en place.

A côté, la *Salle des Morts*, probablement l'ancienne salle capitulaire, voûtée en berceau brisé, et malheureusement assez mal éclairée, renferme une belle fresque du XIIIe siècle représentant un Christ en croix. Quelques têtes émergent du mur dégradé avec une énergie superbe. A l'étage supérieur, on nous montre une belle cheminée romane, d'une jolie forme ronde, que M. de Brive a fait reproduire pour son château de Bouzols, et plus haut encore d'autres restes de peinture sur lesquels M. Giron nous donne d'intéressantes interprétations. Finalement, on tombe d'accord pour les attribuer au XIVe siècle. Plus anciennes seraient celles du transept nord, à l'étage supérieur, là où l'on a installé un orgue bien gênant. Ces formes allongées, ces lignes sévères, tout cet ensemble qu'on eût qualifié jadis de bysantin, semble se rapporter au XIIe siècle, et c'est justement à cette époque que M. Pontalis fait remonter cette partie de la cathédrale.

Dans la *Sacristie*, il nous faut mentionner également une fort belle peinture sur bois, portant les armes du chanoine Odin, à trois fasces de sable, de gueules et d'or, qui aurait été attaché à l'évêque Jean de Bourbon, ambassadeur de Louis XI auprès du Saint-Siège. Cette peinture représente le Christ mort sur les genoux de sa mère, entre la Madeleine et Saint-Jean, derrière lesquels quatre femmes profilent des têtes charmantes, tandis que derrière la Vierge, au centre, deux anges tiennent les instruments de la passion : clous, éponge, lance, fouet, colonne. Ce panneau aurait été digne de figurer à l'exposition des Primitifs.

Les peintures les plus célèbres de la cathédrale du Puy sont les fameux *Arts libéraux*, fragments de fresques représentant la musique, la grammaire, la rhétorique, la logique, mis en lumière par Mérimé, et qu'on attribue à la fin du XVe siècle. Mon ami, le marquis de Fayolle, qui les a habilement discutés sur place, se retrouvant quelques jours plus tard avec moi à l'exposition des Primitifs, se montrait fortement impressionné des remarques faites devant nous par un des meilleurs critiques d'art, M. Hulin de Loo, auteur du Catalogue critique de l'exposition de Bruges. Il nous signalait une étroite parenté entre ces fresques du Puy et les œuvres du maître de Moulins, auquel il a voulu rendre un état civil certain, en faisant de lui Jehan Perréal.

Le *Musée religieux*, sous l'autorité de l'administration diocésaine, renferme des objets intéressants et surtout la célèbre bible de Théodulphe, du IXe siècle, sur velin

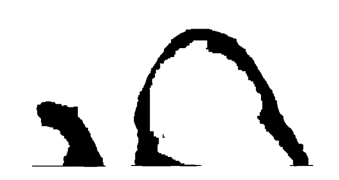
pourpre, citée par M. Delisle comme le plus magnifique monument calligraphique du temps de Charlemagne. Il me semble cependant que c'est oublier celle d'Abbeville, de la même époque.

Le *Bâtiment des Mâchicoulis*, dont le nom seul trahit l'aspect et la destination, est une forteresse commencée à l'époque romane, surélevée à diverses époques et terminée par de curieux mâchicoulis qui naissent dans l'épaisseur des contre forts et se prolongent sur des consoles formées de plusieurs assises en encorbellement. Ils rappellent l'étrange situation de l'évêque en lutte avec les puissants vicomtes de Polignac et la commune grandissante.

La *Chapelle Saint Jean* peut être considérée comme une annexe de l'église, car jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, elle a servi d'unique baptistère aux paroisses du Puy. Cet édifice rectangulaire, terminé par cinq absidioles prises dans l'épaisseur des murs, était jadis voûté en trois parties, une première travée par une voûte en berceau, une seconde par une coupole, et la troisième, l'abside, par une voûte en cul de four.

* * *

Samedi 25. — Trois heures de chemin de fer pour aller à Brioude, autant pour en revenir ; c'est long, au retour surtout, car à l'aller nous nous sommes arrêtés deux heures à Chanteuges. Cette abbaye était une fille adoptive de la Chaise-Dieu, qui menaçait de mal tourner, avant d'être rattachée à cette abbaye célèbre. Nous y retrouvons également les armes de l'abbé J. de Senectaire. Les trois nefs, sans chœur ni transept, se termi-



nent par trois absides, et leurs voûtes ont été remaniées. L'intérêt se concentre sur les chapiteaux ornés d'animaux et de personnages. Sur l'autel, on déploie une belle étoffe orientale et l'on expose une sorte de reliquaire qui est un coffret d'autant plus rare qu'il est d'origine purement civile, avec d'intéressantes gravures sur cuivre doré, notamment un tournoi : travail attribué par le plus grand nombre au XIVe siècle.

L'extérieur de l'église est intéressant ; le flanc sud garde la trace de fortifications, et l'abside a été couronnée d'un hourdage en pierre porté sur des corbeaux d'une forme singulière, un rond sous un petit dé légèrement saillant.

Sur la face opposée, la masse des congressistes a peine à tenir dans l'élégante chapelle construite au début du XVIe siècle par l'abbé Jacques de Senectaire, et fait le désespoir des photographes qui voudraient relever ces sculptures délicates.

L'église de Brioude est un édifice d'une importance capitale, mais les voûtes ayant été fortement relevées au XIVe siècle, l'église semble maintenant trop étroite. De plus, un demi siècle au moins sépare le carré du transept et le déambulatoire, du bas de la nef, partie plus ancienne qui possède, chose rare, un narthex. Autre singularité, dans le bras du transept, on remarque une tribune comme à Notre-Dame du Puy.

M. Pontalis nous fait, avec sa clarté habituelle, la genèse de cette église au milieu d'un bruit assourdissant d'indigènes plus curieux qu'intelligents, et presque tous chaussés de sabots ! Enfin, M. de Fayolle attire notre attention sur un tableau placé dans le tran-

sept, dont le coloris et l'expression énigmatique des figures font songer naturellement aux Milanais. Il croit pouvoir l'attribuer à André Jobbo, plus connu sous le nom de *del Solari,* élève de Gaudenzio Ferrari.

*
* *

Le dimanche était jour réservé aux excursions individuelles et bon nombre de congressistes infatigables n'ont pas manqué d'aller voir quelque nouvelle église ou les innombrables beautés pittoresques de la région. D'autres, plus modérés, et j'étais du nombre, se sont contentés de revoir la cathédrale et le musée.

On me pardonnera de passer légèrement sur la visite de la Voûte-sur-Loire, château fort bien situé sur un rocher dominant la Loire, mais presque entièrement reconstruit, et de laisser à de plus vaillants le récit de la dernière visite au Puy, notamment de l'ascension à la chapelle Saint-Michel, sur la pointe du pic d'Aiguilhe, que j'ai dû me contenter d'admirer d'en bas et de revoir avec mes souvenirs.

*
* *

J'ai pu, du moins, faire la dernière excursion, le mardi 28, au château de Bouzols, restauré par le comte de Brive, depuis plus de 20 ans, avec une affection touchante, qui va jusqu'à écarter toute main étrangère. La mère la plus tendre n'aurait pas plus de délicatesse !

Et cependant il s'agit d'un rude donjon en roche noirâtre, si peu taillée qu'elle semble toute hérissée. En l'examinant de plus près, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas d'un donjon dans le sens habituel de réduit suprême mé-

nagé dans un château plus grand, dont il protège le point faible. Ce qu'on appelle le donjon de Bouzols est un petit château, dont les divisions intérieures sont encore visibles, et auquel plus tard on a fait des additions qui constituent le château actuel ; plus tard encore, quand on habitait à la fois le donjon et le château, on a ouvert de grandes baies dans ce que je continue à appeler improprement le donjon.

Sans avoir le temps d'examiner, comme elles le méritent, les intéressantes collections d'objets locaux, principalement de bijoux, réunis par le comte de Brive, nous remontons en voiture pour nous élever à travers un pays admirable jusqu'au Monastier. Avec leur sens habituel des beautés de la nature, les moines ne pouvaient manquer de bâtir en ce lieu, où une belle église et le nom même du bourg rappellent leur souvenir à la gratitude de la postérité. Ces moines étaient en même temps de puissants agents de transmission artistique, aussi nous signale-t-on dans l'église de fortes influences bourguignonnes, notamment la différence considérable de hauteur entre les voûtes des bas côtés et celles de la nef principale.

Depuis, toutes ces voûtes ont été couvertes par un comble unique, qui se traduit par un seul pignon assez laid au sommet du grand portail roman divisé en trois corps et destiné vraisemblablement à recevoir primitivement trois couronnements distincts.

A l'intérieur, les chapiteaux, comme toujours, accaparent les lorgnettes. Plusieurs représentent des bœufs accouplés, et comme attendant le joug. Ce serait un souvenir des

services rendus par ces animaux lors de la construction de l'église.

La population, plus respectueuse qu'à Brioude, a cependant envahi l'église au point qu'il est parfois difficile d'arriver jusqu'à la chapelle où est exposé le buste de saint Chaffre. Le corps est en bois, recouvert de lames d'argent ; la tête, de même métal repoussé au marteau, a un grand caractère, malgré des fautes grossières de modelé, notamment dans la bouche et le menton, qui pourraient, s'ils étaient exacts, servir d'argument en faveur de nos origines simiennes. Les ornements dorés autour du cou sont fort curieux et cette œuvre semble bien appartenir au XIIe siècle, ainsi que l'avait indiqué Dideron.

Il reste quelques menues curiosités à visiter encore dans ce bourg de Monastier, mais les congressistes commencent à se débander. Quelques-uns sont partis pour coucher dans la montagne et assister de là-haut au lever du soleil ; le plus grand nombre furette dans les maisons, espérant y trouver quelques bibelots à rapporter, comme souvenir de voyage. Le long séjour des moines avait rendu ce pays particulièrement riche autrefois, mais il y a longtemps que les brocanteurs ont tout raflé. Cependant, un brave gendarme occupe ses loisirs à réunir une collection numismatique, qui fait surtout honneur à la moralité des habitants.

La descente sur le Puy abonde en panoramas vastes et superbes, variant à chaque détour de la route. Bouzols, perché comme un nid d'aigle, reste longtemps en vue, et on ne s'arrête à Coubon devant un portail roman complètement refait en 1840, que pour lais-

s et a
ies dentel-

étape ; un tout
ngié, mais orné
xve siècle et d'un
os clous et de gros
e en pierre, comme on
n Espagne, à *la Casa de*
lamanque, ou mieux à celle
Ségovie.
eur, de belles cheminées en
s portes en bois sculptées, une
un coffre Renaissance, même un
eux porte-manteau Louis XVI excitent
convoitises des collectionneurs, ou tout
u moins stimulent le crayon de nos artistes.

La journée a été charmante, et le soleil se couche superbe. Cependant, une ombre passe sur tous, en sentant que nous touchons au terme de notre réunion. Nous n'entendrons plus les explications si complètes et si sûres de notre guide Noël Thiollier, les rapprochements ingénieux et les classifications si précises de notre directeur Pontalis, les appréciations artistiques de Fayolle ou les réminiscences classiques de Villefosse, et même... le sifflet bien connu de Chevallier, qui, depuis bien des années, a ramené dans le droit chemin tant d'archéologues égarés, avant que Mareuse ait voulu lui donner l'éclat dangereux de l'or. En voilà pour un an... et Dieu veuille que nous nous retrouvions tous à Beauvais et à Compiègne.

Baron de BONNAULT.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 18 novembre 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Cauchemé, le docteur Chevallier, Colin, Daussy, Delaidde, Mlle Deverson, MM. Fleuret, l'abbé Gallois, Lambin, Moreau, le chanoine Morel, Plessier, de Roucy, l'abbé Roy, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président annonce que le Congrès des Sociétés savantes de 1905 se tiendra à Alger et que le 29e Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à Paris. Il dépose le programme et le règlement sur le bureau.

Il annonce que M. Alfred Evillot, avocat à la Cour d'appel de Paris, est présenté comme membre titulaire par MM. Daussy et de Bonnault. Il sera, suivant l'usage, statué sur cette présentation à la fin de la séance.

Le Secrétaire dépose sur le bureau une partie des ouvrages reçus depuis la dernière séance, et donne quelques indications sur quelques-uns d'entre eux :

Bulletin de l'Académie delphinale, 1903.

Bulletin de la Société archéologique historique et scientifique de Soissons, 1900.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1904, 1re liv.

Bulletin historique et archéologique, 1903, Nos 3 et 4.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1904, trim. 3 et 4.

Société des Antiquaires de l'Ouest, bulletins 1903, 4e trim. *Mémoires* 1903.

Annales de la Société de lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, T. XVIIIe, 1903.

Commission des Antiquités et des Arts (Seine-Inférieure), T. XXIVe.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 1904, liv. 3.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1904. 3e trimestre.

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1904, discours de MM. Esmein et Bayet.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, juin et juillet 1904.

Bulletin de la Diana, T. XIV, no 1.

Société nationale des Antiquaires de France. Centenaire, journée du 11 avril 1904.

L'homme préhistorique : revue, juillet 1904.

L. Thiot. — *La station et l'atelier préhistorique de Saint-Just*, près Beauvais.

Société des Antiquaires de la Morinie, bulletin historique 1904, fasc. 2e.

Abbé Gallois — *La commune de Ville pendant la Révolution.*

Des remerciements sont adressés à notre confrère.

Le Secrétaire communique deux lettres de M. Martin, bibliothécaire-archiviste à Tournus, demandant communication d'une pierre tombale ronde qu'on lui avait signalée dans une église de Compiègne. A ce propos il a envoyé un spécimen de ces pierres tombales, en forme de sceau, comme il en a relevé plusieurs à Tournus ; mais aucun des membres présents ne connaît de pierre tombale analogue, ni à Compiègne, ni dans les environs.

Le Secrétaire croit devoir dire quelques mots d'une conférence faite dernièrement à Paris, par le commandeur Marucchi, sur les catacombes, puisque

le même sujet traité à Compiègne par le baron Kanzler n'a pas laissé la Société historique indifférente. Après un aperçu général et des projections reproduisant les peintures et les sculptures les plus remarquables, M. Marucchi raconte les découvertes qu'il a faites, en descendant, le 18 février dernier, dans les catacombes de Commodilla, où nul n'avait pénétré depuis le VIe siècle. Aussi a-t-il retrouvé les tombes intactes, avec les inscriptions, les peintures et même les menus objets tels que monnaies, lampes, fibules, dont les chrétiens se servaient pour marquer les tombes et pouvoir les reconnaître même en l'absence de toute inscription. D'ingénieuses déductions lui permettent d'y retrouver la trace de saint Paul, et il espère pouvoir bientôt achever cette démonstration comme il l'a fait pour saint Pierre, dans les catacombes de Sainte-Priscile.

La Société s'entretient ensuite de la tour dite de Jeanne d'Arc. Les projets qui la menacent, soulèvent l'opinion à Compiègne, ont trouvé un écho dans un journal de Paris, et ne peuvent nulle part causer autant d'émotion qu'à la Société historique. Aussi est-elle résolue à faire pour sa conservation tout ce qui dépendra d'elle. Un de ses membres est désigné pour s'entendre, à ce sujet, avec la Municipalité.

M. de Bonnault lit un travail de M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant, sur les troubles auxquels le château de Pierrefonds n'a donné que trop de force à la fin du XVIe siècle et qui ont motivé son démentellement au siècle suivant, pour cause de sécurité publique.

Notre correspondant a trouvé aux Archives nationales un petit mémoire rédigé en 1618 par un prieur de Pierrefonds et portant au crayon cette mention bien faite pour exciter le zèle d'un paléographe : « Reconnu comme illisible ». C'est ce mémoire qui nous est adressé, enrichi de nombreuses notes.

Sans doute on peut trouver que le bon prieur donne trop d'importance aux déprédations causées

à son prieuré par les gens de guerre des deux partis, et l'on pourrait désirer plus de précision. Il n'en fournit pas moins des indications précieuses et dignes d'être contrôlées.

Après la mort du duc de Guise, dès le commencement de janvier 1589, le château tombe aux mains des ligueurs. D'Humières et d'Epernon l'assiègent inutilement et sont blessés. Le premier maréchal de Biron et Henri IV en personne échouent également. En octobre 1592, Rieux, devenu gouverneur de Laon, abandonne le commandement du château à Gouy d'Arcy.

En 1594, Rieux, fait prisonnier au commencement de janvier, est pendu à Compiègne le 11 mars, et quelques mois plus tard, Gouy d'Arcy se voit enlever le château de Pierrefonds, qui, finalement, est remis entre les mains de d'Estrées, sous l'autorité du roi

Mais le 10 août 1595, la forteresse est prise par les Espagnols, qui la gardent jusqu'au 29 octobre de la même année. Depuis, d'Estrées et son fils s'y succèdent comme gouverneurs jusqu'au jour où les troubles, qui marquèrent tristement la minorité de Louis XIII, nécessitèrent une nouvelle intervention de l'autorité royale.

Le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX et de Marie Touchet, qui sortait de prison et tenait à témoigner de sa fidélité, emporte le château, après un siège de quelques jours, le 2 avril 1617.

La royauté donnant alors satisfaction aux vieilles plaintes des villes voisines, ordonne la destruction d'une forteresse qui prêtait aux factieux un appui dangereux.

Cette communication enrichie de minutieuses notes est accueillie avec un vif intérêt, et, en attendant qu'elle puisse figurer dans notre Bulletin, le Secrétaire est chargé de transmettre à l'auteur nos remerciements.

Avant de lever la séance, il est voté sur l'admission de M. Alfred Evilliot, qui est admis à l'unanimité.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M le chanoine MARSAUX. Documents tirés des Archives de Saint-Antoine

M. le chanoine MOREL. La Révolution et le serment à la constitution civile du clergé.

M. COLIN. Un édit de Henri II sur la vente du gibier de la forêt de Compiègne.

Baron de BONNAULT. Compiègne pendant la Ligue (suite).

Le Secrétaire, Baron de BONNAULT.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 16 décembre 1904.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, Bias, le baron de Bonnault, Brière, Raymond Chevallier, Colin, Delaidde, Mlle Deverson, MM. Dubloc, Evillot, Mme le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, Lambin, Leduc, le chanoine Marsaux, Moreau, le chanoine Müller, Peiffer, Plessier, de Roucy assistent à la séance.

S'est excusé M. le chanoine Morel.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. Fleuret communique quelques documents tirés des archives, à titre de confirmation et de complément du travail de notre confrère le vicomte de Caix de Saint-Aymour, sur le château de Pierrefonds. Ils lui serviront d'appendice lors de sa publication.

Le Président nous apprend que sur sa demande, M. le Préfet de l'Oise a bien voulu mettre à la disposition de la Société historique, tous les volumes actuellement parus de l'Inventaire des archives de l'Oise. Les membres de la Société sont particulièrement heureux de posséder cet indispensable instrument de travail, qu'ils voudraient voir bientôt achevé, et en remercient M. le Préfet.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes, en attirant surtout l'attention sur celles d'un intérêt local :

Bulletin historique et philologique, 1903, nos 3 et 4.

Mémoires des Antiquaires du Centre, 1903.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1904.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1904.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Congrès archéologique de Troyes et Provins en 1902.

Bulletin des Antiquaires de Picardie, 1904, 1er trim.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Clermont, 1904, fas. 1er.

Comité archéologique et historique de Noyon, T. XIX.

Commission municipale du Vieux Paris, 1903.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Bruxelles, 5e série, t. VI, livr. 1 et 2.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Bulletin, 5e série, t. VI, livr. 1 et 2, 1904, 2.

Société d'archéologie de Bruxelles, Annuaire, 1904.

Société d'archéologie de Bruxelles, Annales, t. XVIII, livr. 3 et 4.

Mémoires de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, 6e série, t. V.

Antiquités du Nord. Stockholm, 1898-99 et 1901-02.

De notre confrère, M. le vicaire général Marsaux :

1° *Notes iconographiques sur la Sainte Vierge* ;

2° *Ampoule de Saint-Mennas* ;

3° *Notes historiques sur la paroisse d'Hondainville* ;

4° *Fers à hosties.*

De M. Thiot : *Casse-tête découvert à Chepoix.*

Sont alors présentés à titre de membres titulaires :

M. Marcel Pillon, par MM. Plessier et de Bonnault.

M. Charles de Salverte, par MM. Plessier et de Bonnault.

M. Sabattier, par MM. Colin et de Roucy.

A la fin de la séance, ils sont admis par un vote unanime de l'assemblée.

En même temps, le titre de membre correspondant est accordé à M. de Romiszowski, que nous avons vu à regret s'éloigner de notre ville, mais qui promet de se rappeler à notre souvenir par l'envoi de communications.

M. le chanoine Marsaux a dépouillé pour nous, aux archives de l'Oise, un registre des délibérations de la fabrique de Saint-Antoine, allant de 1764 à 1786, et c'est le résumé de ses découvertes qu'il vient nous apporter. Aucun ordre, aucun lien n'est possible dans un tel travail, mais c'est une mine de renseignements précieux. Nous prenons ainsi connaissance des noms de plusieurs chapelles complètement tombés en oubli, comme celui de Saint-Gond, dont le chanoine Müller nous conte aussitôt la curieuse légende. La récente suppression du jubé cause également une perturbation dans les places assignées aux confrères du Saint-Sacrement. Des travaux, des procès, des fondations occupent surtout l'attention des marguilliers ; un chantre est payé à l'année 150 livres, et un sermon 3 livres. Nous ne donnons pas d'autres exemples des renseignements curieux qu'on trouvera dans ces notes, puisque nous devons les publier.

M. le chanoine Morel n'ayant pu venir à la séance, le Secrétaire s'est chargé de lire son travail sur Mgr de la Rochefoucauld et la Constitution civile du clergé. Après avoir brièvement rappelé le vote de l'Assemblée, la protestation des évêques de France, les hésitations et la capitulation du malheureux Louis XVI, bientôt suivies de la condamnation formulée par le pape Pie VI, notre confrère oppose au ferme courage de l'évêque la Rochefoucauld, les défaillances d'une partie de son clergé et les lâchetés de l'enseignement qui se donnait alors au séminaire de Beauvais.

Mais bientôt les illusions ne sont plus permises, les rétractations se multiplient, grossissant le troupeau fidèle où brille au premier rang, Dom Barry, jadis prieur, maintenant curé de Saint-Leu.

Monseigneur de la Rochefoucauld fut massacré aux Carmes, à côté de son frère, évêque de Saintes ; l'évêque constitutionnel, député régicide et prêtre marié, finit dans l'exil et la misère. Sans qu'on sache comment il avait pu traverser la Terreur, Dom Barry revint ensuite paisiblement reprendre sa cure de Saint-Leu.

M. Colin, qui est chasseur, a su découvrir une ordonnance d'Henri II, datée de 1559, l'année même de sa mort, et destinée à réprimer le braconnage. Ses prescriptions si sages pourraient être remises en vigueur, et c'est doublement un sujet d'actualité dans une ville comme Compiègne où la chasse tient une place prépondérante. Le roi considère que le braconnage écarte du travail honnête, et conduit bien souvent au crime. Pour le combattre, il faut en restreindre le profit en interdisant toute vente cachée et en fixant des prix modérés. A ce propos, notons que le héron, qui n'est plus guère comestible, est coté le même prix que le lièvre.

Même sous la monarchie réputée absolue, les édits des rois n'étaient pas toujours observés si nous en jugeons par le besoin d'en faire sans cesse de nouveaux, pour le même objet. Aussi notre collègue a pu en citer sept autres sur la même matière, avant la Révolution.

Et peut-être serait-il besoin de formuler un nouvel arrêt, ou du moins d'exécuter les anciens !

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra :

Le compte-rendu annuel du Secrétaire ;

Le rapport financier du Trésorier ;

La Ligue à Compiègne, suite.

Le Secrétaire, Baron DE BONNAULT.

Monseigneur de La Rochefoucauld

ET

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ[1]

Il est dans l'histoire des pages particulièrement tristes. De ce nombre sont celles qui relatent l'organisation du schisme en France et l'établissement d'une église nationale à la fin du XVIIIe siècle.

C'est le 17 juin 1790, que l'ensemble du projet de loi relatif à la Constitution civile du clergé fut soumis au vote de l'Assemblée nationale et adopté. Par lettre du 10 juillet, le Souverain Pontife fit savoir au roi de France qu'en ratifier les dispositions, c'était aller au schisme. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, garde des sceaux de France, rassura maladroitement Louis XVI et la Constitution civile devint loi de l'Etat, le 24 août. Mais le 30 octobre, parut l'*Exposition des principes de la Constitution civile du Clergé* avec la signature de trente évêques de l'Assemblée nationale. Cent quatre autres évêques de France s'empressèrent d'adhérer aux conclusions de ce mémoire. C'était la condamnation de la loi.

L'Assemblée nationale n'en persista pas moins à demander qu'elle fût mise à exécu-

---

1. Lu à la Société historique de Compiègne, à la séance du 16 décembre 1904.

tion. Louis XVI résista. Le 27 novembre, fut déclarée obligatoire la prestation de serment à la Constitution civile du clergé. Le roi maintint encore un mois son veto. Enfin, le 26 décembre, il céda et signa le décret. Le clergé eut huit jours pour s'y conformer, sous peine de perdre ses titres, ses pensions, voire même ses droits civils. On ne parlait pas encore de prison et de guillotine. Le 4 janvier 1791 fut le dernier délai. Sur trois cents ecclésiastiques faisant partie de l'Assemblée nationale, quatre-vingts seulement prêtèrent le serment.

Le 10 mars, Pie VI manifesta l'intention de condamner la Constitution civile du clergé. Le bref renfermant la condamnation ne fut publié que le 13 avril. A tous les prêtres qui avaient prêté le serment, il fut enjoint de le rétracter dans l'espace de quarante jours, sous menace de suspense.

Monseigneur François Joseph de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, avait refusé le serment. Aussi, fut-il considéré comme démissionnaire et remplacé, le 26 février 1791, par un malheureux prêtre, député aux Etats généraux, Jean-Baptiste Massieu, curé de Cergy, châtellenie de Pontoise, diocèse de Rouen, qui prit le titre d'évêque constitutionnel de l'Oise. Un trop grand nombre de curés du diocèse de Beauvais prêtèrent, hélas ! sans scrupule, le serment schismatique. L'approbation qu'avait donnée malgré lui le roi très chrétien à la Constitution civile du clergé avait suffi à tranquilliser leur conscience. N'enseignait-on pas d'ailleurs au Séminaire de Beauvais que la soumission était permise, pour éviter de plus grands maux. Monsei-

gneur de La Rochefoucauld en fut profondément attristé. Les papiers saisis à son domicile à Paris, lors de son arrestation, en font foi. Ces papiers sont aujourd'hui aux Archives nationales sous la cote W 251. Il s'y trouve un mémoire de seize pages portant ce titre : *Principes en faveur de la Constitution civile du Clergé de France, enseignés au Séminaire de Beauvais sous l'autorité de M.* LOSIER, *supérieur, et de M.* MAUGET, *professeur.* A la suite de cet écrit figure la note suivante : « M. Mauget est l'auteur de cette production (chacun pourra facilement la qualifier après une simple lecture). Elle a été écrite sous sa dictée. En outre, à l'œuvre on connaîtra l'ouvrier ».

Il s'en faut de beaucoup que tous les ecclésiastiques aient sympathisé avec l'évêque constitutionnel. La lettre suivante de Dom Barry, moine bénédictin, curé de Saint-Leu-d'Esserent, à Monseigneur de La Rochefoucauld, est à cet égard fort suggestive :

A Saint-Leu, ce premier juin 1791.

C'est avec une grande satisfaction, Monseigneur, que j'apprends les dispositions où sont plusieurs de mes confrères de se rétracter. M. le curé de Précy, que j'ay eu l'honneur de voir avant-hier, m'a communiqué ses sentiments, dont vous aurés lieu d'être content. Vous devés recevoir par la même voie que la mienne une lettre de sa part. La réponse que vous ferés ne contribuera pas peu à en déterminer d'autres. Le dernier bref de sa Sainteté, quand il paraîtra, ferat ouvrir les yeux à bien des personnes qui ont paru vivre dans un sommeil léthargique à l'égard des vrais principes.

Parmi ceux que je puis connoître ne pas vouloir connoître l'intrus, sont :

MM. les curés de Boran,
— de Preci,
— de Villers-sous-Saint-Leu,
— de Thiverni,
— de Saint-Maximin,
— de Villers-Saint-Paul,
— de Monchy-Saint-Eloi,
— de Cramoisy,
— de Mello,
— de La Mollay.

J'ay engagé M. le curé de Thiverni à vous aller rendre ses devoirs la semaine prochaine. Il m'a témoigné beaucoup d'empressement à le faire. Vous le mettrés sur les voies et il vous dirat tout ce qu'il peut sçavoir. Vous m'avés marqué dans votre dernière lettre que si je n'avois pas assés d'huile, vous m'en procureriés encore. Je crois que je seroy obligé d'accepter vos offres. J'attent avec empressement les exemplaires du 2e bref pour avoir le plaisir de les distribuer et de faire revenir au bercail les brebis qui s'en étoint écartés.

Je prendroy la liberté de vous instruire de tout ce que je pourroy découvrir dans la suite.

J'ay l'honneur d'être, Monseigneur, avec les sentiments de la plus parfaite vénération,

Votre très humble

et obéissant serviteur,

Barry,
Curé de Saint-Leu.

M. le curé de Précy a-t-il envoyé sa lettre à Monseigneur l'Evêque de Beauvais ? Nous ne l'avons pas vue à côté de celle de Dom Barry. Par contre, la rétractation de M. le curé de Sainte-Geneviève (canton de Noailles),

écrite le 18 juillet 1791, nous a été conservée, mais elle n'est pas signée.

Un an plus tard, Monseigneur de La Rochefoucauld fut emprisonné, puis massacré aux Carmes le 2 septembre 1792, à côté de son frère, évêque de Saintes.

Jean-Baptiste Massieu vota la mort de Louis XVI sans sursis et sans appel. Envoyé en mission dans les Ardennes, en 1793, il y épousa Mademoiselle Lécolé, fille du maire de Givet, et se démit de ses fonctions ecclésiastiques. Archiviste du Ministère de la Guerre pendant quelque temps, il fut, en 1797, nommé professeur à l'Ecole centrale de Versailles. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, ce défroqué haineux et sectaire dut se réfugier à Bruxelles. Il y mourut à soixante-quinze ans dans la misère la plus profonde, le 6 juin 1818.

Quant à Dom Barry, nous dit M. le chanoine Müller, nous ne savons comment il a traversé la Terreur, mais il ne tarda pas à reprendre possession de sa cure de Saint-Leu-d'Esserent.

E. Morel.

LE BRACONNAGE

ET LA VENTE DU GIBIER[1]

On sait de quelle façon draconienne la chasse au moyen-âge était protégée, pour ne pas dire interdite au plus grand nombre, et l'on se souvient du cruel traitement infligé par le roi Richard Cœur-de-Lion à un pauvre paysan chez lequel il avait trouvé un faucon, — si noble oiseau ne pouvant pas être en la possession d'un vilain ! — Malgré ces rigueurs, le chasseur et même le braconnier semblaient peu respecter les règlements de police et même le roi, sur les domaines duquel ils ne craignaient pas de s'aventurer.

Pour combattre le braconnage, il semble qu'on ait voulu recourir, au XVIe siècle, à des procédés moins violents et plus sûrs, arrêter la fraude en supprimant ses profits. A ce point de vue, l'ordonnance d'Henri II nous semble intéressante à reproduire, car elle inaugure une méthode nouvelle, plus pratique et plus moderne.

Le 5 janvier 1559, l'année même de sa mort, Henri II rendit l'ordonnance suivante :

Désirant pourvoir au dommage qui provient du délaissement que fait le menu peuple de vaquer à son labourage, arts et autres exercices et négo-

---

(1) Lecture faite à la Société historique à la séance du 16 décembre 1904.

ciations licites et utiles, pour s'appliquer aux dites chasses; et en considération aussi de ce que, pour cet effet, ils font du jour la nuit, et de la nuit le jour, pour obvier d'être appréhendés en leurs méfaits, et pour cette occasion ils sont souvent armés et en compagnie, qui est cause que souvent ils commettent plusieurs meurtres et larcins, et que le meilleur moyen de leur faire quitter et délaisser les dites chasses, et retourner à leur labourage, est de leur ôter l'espérance du profit des dites chasses, nous avons dit, statué et ordonné qu'iceux rôtisseurs, pâtissiers, poulaillers, et autres de cette qualité, vendeurs ou revendeurs, ne pourront dorénavant vendre aucune perdrix, perdreaux, lièvres, levrauts ne hérons, sinon en plein marché, et plus haut prix que douze deniers tournois chacune perdrix, et en semblable le héron et le lièvre, et de six tournoïs de chacun perdreau, et en semblable le levraut et le héronneau, soit directement ou indirectement, sous peine de dix livres tournois d'amende pour chacune des dites pièces d'icelui gibier qu'ils auraient vendues, dont un tiers au profit d'icelui ou ceux qui auront relevé ladite vente et achat, etc.

Il est inutile d'insister sur la sagesse de ce règlement, qui définit très judicieusement les mauvaises habitudes développées par le braconnage, voit en lui une cause de ruine pour l'Etat et un danger pour la sûreté publique. Pour combattre ce fléau, il ne vise pas directement les braconniers, mais ceux qui les font vivre; enfin, il est intéressant de noter les prix fixés pour les différents gibiers et de relever le fait de coter le héron au même taux que le lièvre.

Cependant, ce règlement ne paraît pas avoir obtenu le résultat désiré, car il fallut en promulguer d'autres sur le même objet, en 1656, 1658, 1659, 1668 ; il en existe un

surtout très détaillé, sous la date du 17 avril 1674, par lequel il est défendu à tous les marchands forains, rôtisseurs, lardeurs et autres, d'acheter, de vendre, ni exposer aucun lièvre depuis le premier jour de carême de chaque année, à peine de confiscation et d'amende.

L'ordonnance du 21 janvier 1715 et celle du 3 août 1760 défendent à toutes personnes de vendre ou acheter du gibier ailleurs que dans les marchés à ce destinés, à peine d'emprisonnement, de confiscation du gibier et de 500 francs d'amende, dont moitié ainsi que le gibier confisqué appartiendront au dénonciateur, ou à ceux qui auront fait la saisie ou procuré l'emprisonnement des contrevenants.

Différents arrêts de la Table de marbre, jugeant au souverain, ont consacré les mêmes principes.

L'Assemblée nationale, par décrets du 11 août 1789 et 30 avril 1790, attribua à tout propriétaire le droit de détruire, sur ses possessions seulement, toute espèce de gibier, « sauf à se conformer aux lois de police qui pourront être faites relativement à la sûreté publique. »

C'était reconnaître que le gibier est une propriété, et qu'il appartient exclusivement à celui sur le terrain duquel il se trouve.

Toute propriété étant confiée à la garde publique, le braconnier qui la viole commet un véritable délit, un vol manifeste, et se place dans la catégorie des gens que la loi recherche et punit.

En 1817, le braconnage est porté si loin qu'on pourrait le considérer comme une

profession, puisque, indépendamment de ce qu'il favorise l'oisiveté et le vagabondage, il fournit à ceux qui s'y livrent un moyen d'existence, par la vente, dans toutes les saisons, du fruit de leurs rapines. Comment se faisait-il qu'au moment où la confiance, l'ordre et la sécurité renaissaient avec la paix, le gibier fût la seule chose dérobée dont il était permis de trafiquer impunément.

Les citations qu'on pourrait faire sur cette matière seraient interminables et prouveraient que ce que les gouvernements ont fait à différentes époques pour régulariser la vente du gibier, et les soins qu'ils se sont donnés pour y parvenir, n'avaient d'autres motifs que d'arrêter les désordres résultant du braconnage, de prévenir les meurtres et larcins qui en étaient la suite, et de rendre à l'agriculture les bras dont le vagabondage des braconniers lui faisait éprouver la privation.

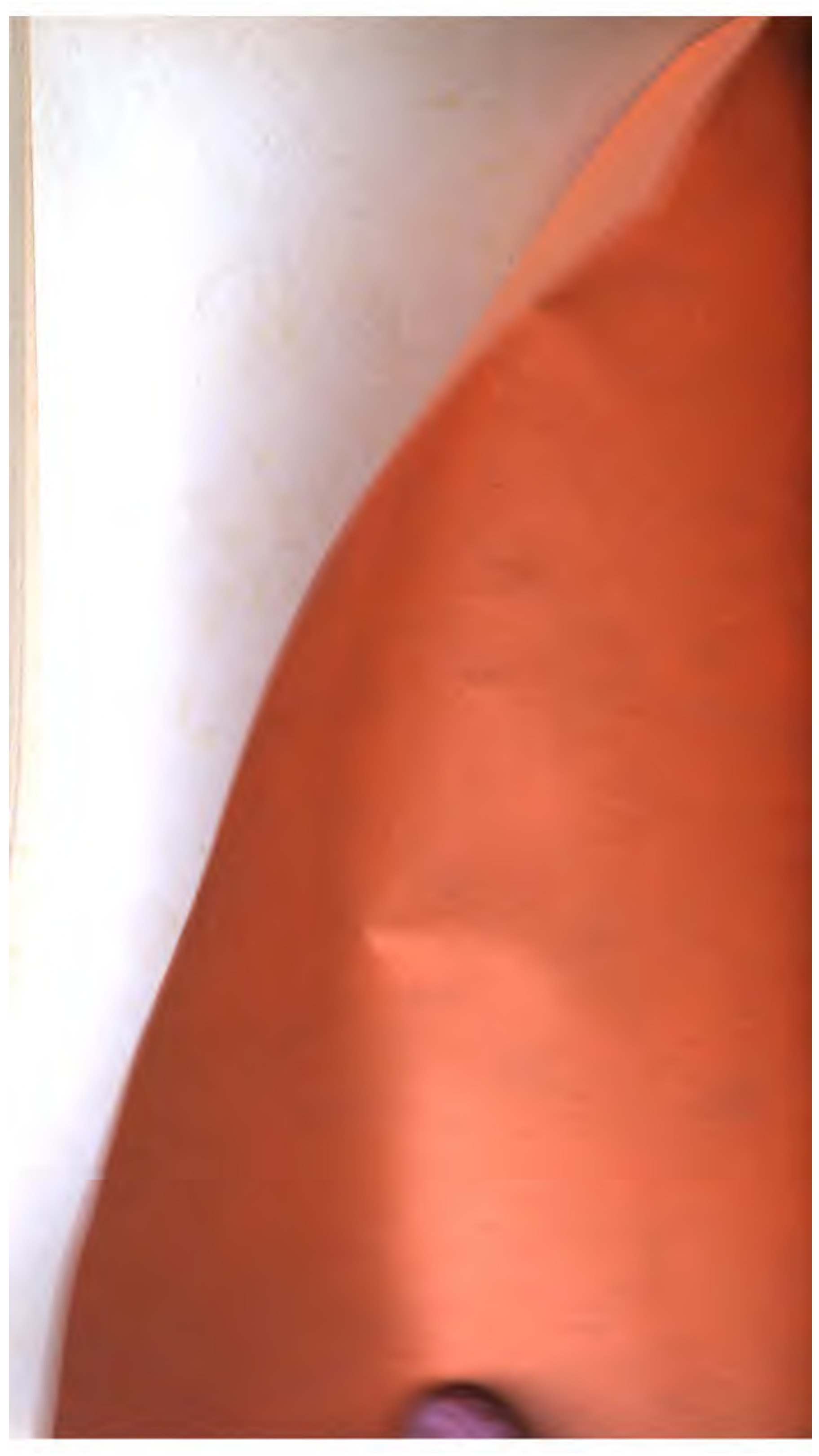
L'expérience confirme de plus en plus cette opinion, que le braconnage, en effet, est une sorte d'abus qu'un gouvernement sage doit proscrire.

A. COLIN.

TABLE



Compiègne. — Imp. du Progrès de l'Oise



… COMPIÈGNE

…ÈS-VERBAUX

…PORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XIV

1905



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE
17, Rue Pierre-Sauvage, 17

1906



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XIV

1905



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE
17, Rue Pierre-Sauvage, 17

1906





PROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XIV

ORIQUE DE COMPIÈGNE

ROCÈS-VERBAUX

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

XIV

1905

COMPIÈGNE
IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE
17, Rue Pierre-Sauvage, 17

1906

…É HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

COMPTE RENDU

Pour l'année 1904[1].

Messieurs et chers confrères,

Si les peuples heureux n'ont pas d'histoire, je pourrais passer cette année sous silence, car notre Société si cruellement frappée, depuis que j'ai l'honneur d'être votre secrétaire, me semble avoir été particulièrement favorisée en 1904. Mais votre règlement m'impose ce compte rendu annuel et peut-être me reprocheriez-vous de me dérober quand je n'ai à vous offrir qu'un tableau quelque peu monotone, mais consolant.

Douze nouveaux confrères sont venus grossir nos rangs et combler bien au delà les vides causés par le cours naturel des choses. Quelques-uns de ces vides ne sont même pas absolus : ainsi M. de Romiszowski, en se retirant dans son cher pays d'Autun, où l'antique Bibracte lui réserve sans doute quelques heureuses trouvailles, veut bien rester membre correspondant et nous promettre des communications sur les découvertes que ses loisirs lui permettront.

---

1. Lu à la séance du 20 janvier 1905.

Vos finances sont également prospères, ainsi qu'en témoignera tout à l'heure le rapport de votre Commission. Aussi pourrons-nous vous donner bientôt le volume annuel des *Procès-verbaux* et un nouveau *Bulletin* enrichi de nombreuses planches. Ce sera, avec le tome premier du *Cartulaire de Saint-Corneille* distribué depuis quelques mois, une preuve de notre activité.

Cette preuve, vous la trouverez surtout en relisant nos procès-verbaux, et peut-être est-il fâcheux que celui qui les a rédigés soit appelé à les faire passer de nouveau sous vos yeux. Il est du moins plus à l'aise pour reconnaître qu'ils ne rendent pas dans leur sécheresse obligatoire tout le charme de vos séances. Ceux-là seuls qui les suivent assidûment peuvent apprécier l'agrément de se retrouver entre amis partageant les mêmes goûts, d'écouter une lecture pas toujours attrayante de tous points j'en conviens, d'entendre les observations du Président, d'y mêler les leurs et finalement de sortir d'ici plus instruits et plus désireux de travailler. N'est-il pas inestimable de pouvoir s'arracher ainsi aux préoccupations parfois sombres de l'heure présente, pour se plonger dans l'étude désintéressée du passé, sorte de bain à l'eau de Jouvence d'où l'on sort rajeuni et meilleur.

Aussi n'est-ce que comme jalons destinés à guider votre mémoire que je rappellerai les principales lectures faites cette année.

*
* *

Au moyen âge, le monde des travailleurs, du plus humble artisan à l'artiste le plus

habile et au plus riche bourgeois, était réparti et comme enrégimenté en un certain nombre de corporations et de confréries.

Chacune avait son chef, son patron, sa bannière, sa chapelle à l'église et aussi ses fêtes, même ses banquets.

Si nous vivions encore en ces âges lointains, nous posséderions tout cela et j'imagine que les créateurs de notre Société n'auraient pas hésité longtemps sur ce choix de notre patronne. Jeanne d'Arc eut été choisie et acclamée avant que l'église l'eut reconnue vénérable. Chaque année, son éloge eut été de règle, ainsi que cela se pratiquait pour la Sainte-Vierge dans les confréries du Puy, chez nos voisins d'Abbeville et d'Amiens. Or, je remarque que, sans qu'il ait été besoin de l'inscrire dans notre règlement, il ne se passe pas d'année où Jeanne d'Arc soit oubliée. Cette fois, l'hommage est plus délicat, car il lui est adressé par une plume féminine. M[me] Le Féron, dont le nom est inséparable du souvenir de l'hospitalité que Jeanne reçut à Compiègne, a bien voulu jeter un nouveau jour sur les personnes qui eurent l'honneur de recevoir l'héroïne. Après le Président Sorel si documenté sur la question, elle a pu rectifier le nom de la dame Le Féron qui la reçut sous son toit et même dans son lit. C'était Jacqueline de Cachemarcé et non Marie Le Boucher, morte en 1418 et enterrée aux Cordeliers.

Je vantais tout à l'heure l'heureux régime sous lequel nous vivons ici, régime de la communauté étendue aux acquets que chacun peut faire dans les connaissances de tous. M. l'abbé Gallois veut bien m'en donner une

preuve nouvelle. Mme Le Féron n'avait pas terminé sa lecture sur les amis de Jeanne d'Arc, qu'il nous en signalait un nouveau, Louis le Coûtre, seigneur de Pimprez, page de Jeanne d'Arc, espérant qu'un de nos confrères ira l'exhumer de son tombeau à la chartreuse du Mont Renaud pour le faire revivre dans un de nos Bulletins.

C'est ce qu'a fait le même abbé Gallois avec une physionomie bien connue, celle du bon saint Nicolas. En est-il de plus populaire ? Mais sait-on pourquoi on le représente avec trois jeunes enfants dans un baquet ? Il court là-dessus. une horrible légende qui semble une version christianisée de celle de l'ogre. Eh bien ! il parait qu'il faut y renoncer et y voir tout simplement trois matelots dans une barque. Voilà les enfants rassurés, mais seront-ils reconnaissants d'avoir perdu une terreur qui les effrayait juste assez pour les intéresser.

Le chanoine Morel ne va pas chercher aussi loin ses sujets d'études, et pour ne pas être tenté de nous donner de trop copieuses citations latines, il se cantonne cette année sur les confins de la Révolution. Qu'a-t-elle fait pour l'instruction des enfants dans le diocèse de Beauvais ? Nul mieux que notre collègue n'était préparé à traiter cette question. Avec sa méthode précise, il montre par des faits les résultats obtenus par l'Eglise quand elle agissait seule, la situation après dix ans de troubles, la difficulté à rétablir l'ordre, et il laisse le lecteur tirer la conclusion.

L'enlèvement des cloches à Longueil est un simple épisode dans un temps où les

coups de foudre se succèdent sans interruption, mais, raconté d'après des documents indiscutables, il intéresse, parce qu'il met en lumière les dessous de l'âme humaine : l'indignation de ces braves gens quand on veut briser des traditions respectables, la jalousie bien campagnarde du clocher voisin, et finalement le lâche respect des abus de la force, quand ils se masquent des apparences de la légalité.

La constitution civile du clergé et le serment qui coupe en deux camps ennemis le troupeau et les pasteurs est un des points saillants de la Révolution. Le chanoine Morel n'a pas eu la prétention de le traiter en quelques pages, mais il a apporté des éléments locaux à ce grand procès jugé depuis longtemps, mais sur lequel on ne se lassera pas d'écrire parce que les deux adversaires ne désarmeront jamais.

***

Vous plaît-il de quitter ces hauteurs et de respirer une atmosphère moins orageuse ? M. Lambin vous convie à reprendre avec lui le chemin de la forêt Ensemble, nous nous arrêtons à Sainte-Périne, sur le bord de cet étang si paisible quand la chasse à courre n'y ramène pas le pauvre cerf aux abois.

Quelques constructions, si enfouies sous le lierre que l'aspect pittoresque prime complètement l'intérêt archéologique, nous rappellent que ce poste forestier fut jadis une maison de religieuses. En écoutant leur histoire, leurs déménagements successifs entre la forêt, Compiègne et Paris, nous apprendrons qu'on ne trouve pas la paix en ce

monde, irait-on la chercher même dans le cloître. On y rencontrerait plutôt matière à roman avec cette novice, fille d'un maréchal de France et d'une princesse de Lorraine, oubliée par son père, Bassompierre, retrouvée par son frère, dédaigneuse des promesses du monde et ne demandant qu'à finir ses jours dans l'oubli.

Respectons sa volonté et passons notre chemin. Un peu plus loin, à Saint-Nicolas-de-Courson, M. Lambin nous arrête de nouveau pour interroger les vieux débris si bien encadrés par la frondaison des grands hêtres. Ce serait un des plus anciens prieurés du Valois, dépendant de celui de Pierrefonds, abandonné à cause de son isolement qui en faisait une proie impossible à défendre contre les gens de guerre, et même en temps de paix contre les vulgaires maraudeurs. Réduit à l'état de simple ferme, la Révolution s'en empare pour le vendre à un particulier et la Restauration le fait rentrer dans le domaine forestier.

Tandis que M. Lambin compulse laborieusement de vieux livres pour écrire ainsi l'histoire de la forêt, son parent, M. Colin, voit surtout en elle ce qu'apprécie particulièrement tout bon Compiégnois, la chasse. Il vous a donné jadis le tableau des héca tombes impériales et ces chiffres ont suffi à exciter d'ardentes convoitises. Peut-être vous dira-t-il comment se préparaient de telles prouesses.

Avant de tomber sous le plomb royal, impérial ou présidentiel, le qualificatif importe peu au gibier, il doit échapper à un autre ennemi, moins noble peut-être, mais aussi adroit et quotidien, le braconnier. Il fut de

tous les temps, et l'on sait avec quelle rudesse il était traité alors que la chasse était réputée privilège de la noblesse. Une ordonnance d'Henri II nous montre un mode de répression plus habile, et, je crois, plus efficace. On cherche dès lors à diminuer le braconnage en tarissant ses profits. La vente du gibier est soigneusement réglementée. Cependant, tant d'autres ordonnances suivirent, sur le même sujet, qu'il en faut conclure à l'impuissance du pouvoir absolu, en face d'une passion vieille comme l'humanité.

Il est bien rare de parcourir notre belle forêt sans pousser jusqu'à Pierrefonds ; cette fois, nous y serons attirés par un de nos membres correspondants, le vicomte de Caix de Saint-Aymour, qui a retrouvé, aux archives nationales, un fragment de journal rédigé en 1618 par un prieur de Pierrefonds. Le bon religieux ne songe guère à nous décrire la silhouette imposante de la forteresse avant qu'elle eût été éventrée par Richelieu. Il ne voit en elle qu'un dangereux point d'appui pour tous les révoltés et ennemis, ligueurs ou espagnols, qui pillèrent son prieuré ; et ce n'est pas lui qui blâmerait, par amour de l'art, l'inflexible cardinal. Les hommes de cette génération avaient trop souffert des guerres de Religion, dont j'ai entrepris de vous tracer le tableau restreint aux limites de notre ville.

***

Il n'est pas besoin d'événements aussi graves pour motiver d'intéressants travaux, et à ceux de nos confrères qui dissimulent leur paresse sous le vain prétexte qu'ils man-

quent de sujet, je dois signaler surtout les communications des chanoines Müller et Marsaux.

Passant par Pont-Sainte-Maxence, le chanoine Müller s'avise de feuilleter de vieux registres de catholicité ; il remarque, en guise de signature des parrains, d'étranges hiéroglyphes, remonte à la profession des personnages et a vite reconnu que chacun a voulu représenter l'outil professionnel. D'autres registres viennent heureusement corroborer sa remarque et il en résulte tout un symbolisme des métiers présenté avec cette verve ingénieuse, qui n'est pas, je l'avoue, d'un exemple aussi facile à suivre.

Retenu par d'absorbantes fonctions, le chanoine Marsaux n'a plus autant de loisirs pour aller à la découverte. C'est à Beauvais, dans les archives de l'Oise, qu'il consulte un registre des marguilliers de Saint-Antoine de Compiègne au XVIII[e] siècle, et il songe aussitôt à nous en apporter les renseignements les plus intéressants.

*
* *

Comme tous les ans, notre vie s'est prolongée en dehors de nos séances, et il faut ajouter ici le chapitre des relations extérieures. Quelques-uns d'entre vous, dont plusieurs dames, ont fait à Septmonts et Longpont une visite dont M. Leduc vous a retracé le charme avec autant d'humour que d'exactitude. Nous étions moins nombreux au Congrès tenu au Puy par la Société française d'Archéologie, mais les Compiégnois y tenaient encore un rang bien supérieur à l'importance de notre ville. Au Congrès des

Sociétés savantes, nous n'avions pour nous représenter que le chanoine Morel, mais c'est bien le cas de dire :

Non numerantur sed ponderantur.

Avec un chanoine n'est-il pas convenable de parler latin, même pour dire des choses fort honnêtes.

A Arras où vous étiez invités, j'ai eu l'honneur de vous représenter, et notre Président, M. Plessier, s'est acquitté du même soin a Mons, auprès de nos vieux amis de Belgique, comme il l'avait fait au centenaire de la Société des Antiquaires de France. Cette fête de la doyenne de nos Sociétés archéologiques a laissé un profond souvenir à tous ceux qui ont pu y assister et le compte rendu de notre Président a doublé nos regrets. Sortant de son rôle de rapporteur, il a rappelé fort à propos que l'Académie celtique, comme elle s'appelait alors, avait compté parmi ses fondateurs, un breton, féru des Celtes comme La Tour d'Auvergne et bien capable de se faire également peindre en druide, Jacques Cambry, premier préfet de l'Oise, auquel nous devons une précieuse description du département. M. Plessier a qualité pour l'apprécier ainsi, puisqu'il a bien voulu se charger de donner au *Dictionnaire topographique de l'Oise*, laissé manuscrit par M. Woillez, une introduction et des tables qui permettront de le publier.

Ecrire une introduction, rédiger une table, cela peut sembler une mince besogne à quiconque ne s'est jamais attelé à pareil labeur. En fait, c'est le travail tout entier qu'il faut reviser et je souhaite que notre Président

puisse trouver le loisir de le mener à bonne fin, tout en s'occupant de notre Société avec le zèle incessant qu'il lui consacre chaque jour. Mais, malgré mon désir de lui rendre justice, ce sont là, entre Président et Secrétaire, affaires de ménage sur lesquelles il ne faut pas s'appesantir ; et puisque Conrart était, dit-on, le modèle des secrétaires, nous devons sur ce point

Imiter de Conrart le silence prudent.

Baron de BONNAULT.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 20 janvier 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, le comte J. de Bréda, Cauchemé, R. Chevallier, Delaidde, Dubloc, Evilliot, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, Lambin, l'abbé Martin, le chanoine Morel, le chanoine Müller, le chanoine Pihan, Plessier, de Romiszowski, de Roucy, G. Sabatier, Sabattier, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages envoyés par les Sociétés correspondantes :

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, bulletin t. 30, livr. 6, et t. 31, livr. 4.
Comité archéologique, 1904, livr. 2.
Comité historique, 1904, livr. 2.
Société des Antiquaires de France, Mettensia IV.
Académie d'Amiens, 1903.
Antiquaires de la Morinie, 1904, fasc. 3.
Société du département du Nord, 1900 : 1 et 2.
Société lorraine, bulletins mensuels de septembre, octobre, novembre 1904.
Revue de l'Histoire de Versailles, 1903.
Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, 1904 : 2 et 3.
Société française d'Archéologique, Congrès de Poitiers en 1903.

Bulletin de la Société de Lyon, avril-septembre 1904.
Société archéologique du Midi, n° 33.
Société des Hautes-Alpes, bulletin 1904, trim. 4.
Académie royale d'Archéologie de Belgique, annales t. VI, n° 3, et bulletin de 1904.
Société archéologique de Stockholm.

Dans ces publications, nous devons signaler surtout : Dans le *Comité archéologique*, les pierres tombales rondes de M. Martin, qui nous avait demandé des éclaircissements ; dans les *Antiquaires de la Morinie*, la tombe d'un évêque de Saint-Omer retrouvée à l'abbaye de Selincourt (Somme) ; plusieurs articles, aussi intéressants que bien écrits, dans l'*Histoire de Versailles* ; dans *les Antiquaires de l'Ouest*, les fouilles du R. P. de la Croix, dans les terrains où fut découverte la fameuse Minerve de Poitiers ; le volume du Congrès tenu à Poitiers, illustré avec un luxe de planches inusité jusqu'ici ; dans le *Bulletin de Lyon*, un curieux pèlerinage à Lorette ; dans les annales et bulletin de l'*Académie de Belgique*, un livre de raison et de curieux paris à Anvers.

M. de Bonnault communique la correspondance qu'il a échangée avec M. de Villefosse, conservateur des antiquités grecques et romaines du musée du Louvre, au sujet d'un bas-relief célèbre chez les mythographes gaulois, et connu sous le nom de stèle de Compiègne. Il serait intéressant de la comparer avec un buste barbu accompagné de deux oiseaux, récemment découvert à Alise-Sainte-Reine. Malheureusement la stèle de Compiègne, découverte autrefois par M. de Roucy et reproduite par M. Cauchemé dans les Fouilles archéologiques, fasc. I, pl. IX, a été transportée au musée de Saint-Germain.

Le Président sollicitera l'envoi d'un moulage pour le musée de la Ville et M. de Villefosse s'offre d'appuyer sa demande.

Le Secrétaire présente le rapport annuel sur l'état de la Société, ses travaux, et les divers

congrès et réunions savantes auxquels elle a pris part en 1904. La situation est satisfaisante, de nouveaux membres ont comblé, et au-delà, les vides que nous avons le regret de constater ; deux volumes, le Bulletin et les Procès-Verbaux vont être distribués prochainement et nos séances, régulièrement suivies, ont été remplies par des communications intéressantes, dont nous avons plaisir à citer les auteurs.

Le rapport financier est également favorable. Nos ressources, tant en capital anciennement accumulé qu'en cotisations courantes, dépassent 25,000 francs. Aussi la Société s'empresse d'adresser ses félicitations au Trésorier et à la Commission des finances.

Une place étant vacante dans le Conseil des douze membres chargés de l'administration de la Société, par suite du départ de M. de Romiszowski, les membres présents nomment M. Moreau.

Le Président termine la première partie de la séance par les paroles suivantes :

Messieurs et chers Confrères,

« Je crois être votre interprète, en remerciant cordialement, au nom de tous, notre érudit Secrétaire et notre zélé Trésorier de leurs excellents comptes rendus.

« Ces documents démontrent péremptoirement que, grâce à la prudente sagesse et aux travaux de nos devanciers, la Société historique se trouve dans une situation des plus prospères. Nous ne pouvons que nous en féliciter sincèrement, à tous égards ; et, dédaignant certaines appréciations au moins malveillantes, nous montrer dignes de nos aînés, en les suivant, avec une nouvelle ardeur, dans la double voie du travail et d'une sage gestion.

« En adressant un souvenir ému aux confrères que la mort impitoyable ou des circonstances impérieuses nous ont ravis, je suis heureux de saluer amicalement, à mon tour, les nombreuses

recrues — et surtout les jeunes — qui, l'an dernier, n'ont pas craint de venir grossir nos rangs.

« Enfin, puisque nous sommes spécialement en la saison des vœux, permettez-moi d'émettre celui de voir se développer davantage encore, parmi nous, le goût et l'habitude du travail. Il n'est pas donné à beaucoup, je le sais, de produire des plats de résistance comme *le Maréchal d'Humières*, *les Francs-Archers*, *le major Othenin* et, en dernier lieu, *le Cartulaire de Saint-Corneille*; mais la plupart d'entre nous peuvent aborder les travaux de moindre importance, ou hors-d'œuvre que réclament notre *Bulletin* et nos volumes de *Procès-Verbaux*, et tous peuvent à la rigueur, pratiquant « l'art d'accommoder les restes », nous servir d'anciens reliefs, en ayant soin, toutefois, d'en indiquer la provenance exacte, pour ménager au besoin la susceptibilité d'autrui, et d'en varier la sauce, pour les rendre plus savoureux et plus digestifs. »

M. de Bonnault continue la lecture de son travail sur Compiègne pendant le Ligue, ou plutôt pendant les guerres de religion qui ont précédé la Ligue et qui, ayant eu à Compiègne des effets moins désastreux, n'ont pas fait sentir aux Compiègnois le besoin de chercher, dans la Ligue, un remède contre les faiblesses du pouvoir royal.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. Lambin : Saint-Jean-aux-Bois.

M. Plessier : Trois parrainages illustres.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

Séance du 17 février 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, le commandant Boyer, le docteur Chevallier, Colin, Daussy, Delaidde, Dervillé, Mlle Deverson, MM. Evilliot, Fleuret, Fournier Sarlovèze, Mme le Féron d'Eterpigny, MM Leduc, Lambin, Moreau, le chanoine Morel, Plessier, Sabatier, assistent à la séance.

Se sont excusés, MM. R. Chevallier, Peiffer, le chanoine Pihan, Sabattier.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, le Président fait part de la décision du Conseil municipal qui assure la conservation du fragment de fortification, à l'angle de la rue de la Sous-Préfecture, dit le Bastion de la Vierge, contre lequel porta le principal effort des Anglais lors du siège illustré par le dévouement de Jeanne d'Arc et l'héroïque défense des Compiégnois. La Société, soucieuse des souvenirs historiques de la ville, adresse ses remerciements au Conseil municipal et charge son Secrétaire d'en faire mention au procès-verbal.

Le Président communique également une lettre de M. Salomon Reinach qui annonce l'envoi, au musée de Compiègne, du moulage de la stèle *dite de Compiègne,* dont il a été question à la dernière séance.

Le Secrétaire lit une lettre de M. R. Chevallier au sujet du prochain congrès que tiendra dans notre région la Société française d'archéologie. L'excursion faite aux environs de Compiègne sera

probablement modifiée. La visite de Morienval comprendra également celle de Vez et de Lieu-Restauré, au lieu de Saint-Jean-aux-Bois. La souscription au congrès est portée à 15 francs, tandis que la cotisation annuelle des membres de la Société française d'archéologie reste fixée à 10 francs. Il y a donc tout avantage à faire partie de la Société.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les livres reçus depuis la dernière réunion :

Antiquaires de France, mémoires 1902.

Antiquaires de Picardie, bulletin 1904, trim. 2 et 3.

Bulletin d'archéologie lorraine, décembre 1904 et janvier 1905.

Bulletin de la Société de l'Orléanais, 1er et 2e trim. 1904.

Bulletin de la Diana, avril-juin 1904.

Académie de Caen, mémoires 1904.

Antiquaires de la Morinie, Regestes des évêques de Thérouanne, t. I, fasc. 3.

Zeitschrift des aachener geschichtsvereins, 1904.

De notre collègue, M. le chanoine Müller : *Quelques remarques nouvelles sur l'Evangéliaire de la Cathédrale de Noyon* au point de vue de la paléographie et de la déclamation liturgique.

Inventaire Poulet-Féret, de Noyon, en 1591.

Le Secrétaire signale, dans le Bulletin de l'Orléanais, un état des objets déposés au Musée de Saint-Germain, provenant du Loiret. Ne serait-il pas utile de suivre cet exemple et de relever dans ce même Musée les pièces de provenance compiégnoise ? On sait quelle riche moisson avaient donnée les fouilles si bien dirigées par M. de Roucy. Après avoir perdu ces objets envoyés au musée de Saint-Germain, il nous serait utile d'en posséder l'énumération. L'exemple de la *Stèle de Compiègne* l'a montré dernièrement.

...tulaires :

...r MM. Benaut

Domeliers, par MM.

...e Saint-Lazare, par MM. de

séance, l'Assemblée vote leur

lit une étude sur Saint-Jean-aux-
...rme une suite naturelle à celles qu'il
...jà données sur différents postes de la

...s renseignements géographiques et statistiques
... cette commune, ses différents noms, les
...carts qu'elle renferme, précèdent l'historique de l'ancienne villa mérovingienne devenue, au XIe siècle, propriété ecclésiastique, par la libéralité de Philippe Ier. C'est encore à la reine Adélaïde qu'il faudrait attribuer l'établissement, dans cette maison, d'une communauté de religieuses. Elle se chargea des travaux nécessaires et fit commencer l'église, laissant à son fils, Louis VII, le soin d'achever son œuvre et de la doter. L'exemple des libéralités royales fut suivi par les seigneurs de Pierrefonds, et le nombre des postulantes fut tel qu'une ordonnance royale de 1175 dut limiter à 40 le nombre des religieuses.

Plus que les faveurs des rois et des grands, plus même que les privilèges concédés par les papes, l'arrivée du corps de sainte Euphrosine contribua à la célébrité du monastère. Aussi la légende qui rapporte cette translation de reliques s'est-elle embellie des circonstances miraculeuses qu'on retrouve dans ces sortes de voyages, et Saint-Jean-aux-Bois devint un pèlerinage très fréquenté.

Cependant, la forêt semblait un asile peu sûr pour des religieuses. Sous le gouvernement de leur 35e abbesse, Gabrielle de Laupesbine, elles

obtinrent d'échanger leur couvent contre celui de Royal-Lieu qui était un monastère d'hommes, 26 mars 1634. On pourrait plutôt s'étonner qu'elles aient attendu aussi longtemps et traversé tant de jours troublés. Mais le calme n'était pas alors aussi parfaitement rétabli qu'on pourrait le croire, car, en 1652, le noviciat installé à Saint-Jean-aux-Bois fut pillé. La maison ne fit plus que végéter pour être définitivement fermée en 1760, à la suite d'un crime commis dans l'intérieur du couvent.

Rattachée à l'abbaye de Saint-Léger-de-Soissons, la maison de Saint-Jean-aux-Bois ne reçut dès lors qu'un seul religieux qui, avec le titre de prieur, remplissait les fonctions de curé.

M. Lambin nous décrit ensuite le petit village de Saint-Jean, ses restes de fortification, l'église et la salle capitulaire récemment restaurée par notre collègue M. Bernard. Il énumère ensuite les diverses propriétés de l'abbaye principalement d'après des titres du XVIII[e] siècle. Il termine par quelques indications sur les écarts compris actuellement dans la commune de Saint-Jean-aux-Bois, Malassise, la Brevière, la Muette, etc.

M. Plessier nous avait annoncé *trois parrainages illustres*, il nous en apporte cinq, mais il y aurait mauvaise grâce à le chicaner sur ce point. Les parrain et marraine du premier et du quatrième furent Louis XIV et Anne d'Autriche, sa mère. Dans ces actes de la paroisse Saint-Jacques, dont le château dépendait, le roi est qualifié Louis de Bourbon, nom qu'on n'a pas coutume de lui donner et qui, à cette époque, désigne habituellement le grand Condé.

Le premier filleul est le fils d'un officier de la maison du roi, Mathieu Maresse, personnage peu important qui devait cet honneur à l'affection dont on récompensait son zèle et ses services. Mais le Président nous intéresse à lui, en le rattachant à plusieurs familles du pays, comme les Le Caron, les Esmangart et les Bosquillon de Bouchoir. L'autre filleul ne dut cette faveur qu'à l'em-

pressement témoigné d'ordinaire aux nouveaux convertis. C'était un juif nommé Tahil, qui, avec la flexibilité de sa race, ne devait pas en rester là dans ses changements de religion. Tous deux reçurent le nom de Louis.

En 1753, les parrain et marraine furent le Dauphin, père de Louis XVI, et sa sœur Elisabeth, duchesse de Parme. Il s'agissait cette fois du descendant d'une famille bien connue dans le pays. Ce parrainage illustre ne devait pas lui porter bonheur. Le 5 juillet 1794, Louis, Marthe, marquis de Gouy d'Arsy, mourait sur l'échafaud, à l'âge de 41 ans, victime des lâches délations de Collot d'Herbois.

Le troisième parrainage est si récent et si connu que M. Plessier ne fait que l'indiquer : il s'agit du fils du marquis de Montebello, alors ambassadeur à Saint-Pétersbourg, auquel le Tzar voulut donner un témoignage d'affectueuse sympathie qui, de l'ambassadeur, rejaillissait sur le pays qu'il représentait.

Le cinquième et dernier est peut-être le plus original, en tous cas le plus intéressant pour l'historien, car il soulève un problème difficile à résoudre Il s'agit, cette fois, d'un baptême protestant, aussi n'est-il plus possible de produire le document authentique, et faut-il nous contenter de l'affirmation de Le Grain, l'auteur de la Décade. Pendant le prêche, auquel Henri IV assistait à Compiègne, il aurait servi de parrain au fils d'un simple paysan. L'auteur ajoute que ce prêche faisait fort mauvais effet. Or, nous pouvons, sur ce point, confirmer son exactitude.

Le matin du dimanche 19 mai 1591, un prêche fut tenu à l'hôtel des Rats, en présence d'Henri IV, et l'annaliste Picart ajoute que les assistants étaient presque tous des étrangers et que les Compiégnois, forts mécontents, auraient murmuré, si la présence du roi ne les eut contraints au silence « mordans leurs lèvres ».

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

Le chanoine Morel. — Les Vitraux de Chevrières.

Le baron de Bonnault. — Compiègne pendant la Ligue (suite).

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

CHRONIQUE

DE

SAINT-JEAN-AU-BOIS

(Forêt de Compiègne)

S'il est, dans la forêt de Compiègne, un lieu particulièrement aimé des touristes, et qui, surtout pendant la belle saison, sert de but de promenade et de villégiature pour les personnes désireuses de goûter un repos qui ne risque pas d'être interrompu par les fâcheux et les importuns, c'est assurément la commune de Saint-Jean-au-Bois. Située non loin de la route de Crépy, a l'extrémité du chemin des Meuniers, qui vient aboutir à cette route, à l'angle également d'une voie qui se jette dans la chaussée du Volerbeau, menant directement au village de Vieux-Moulin, cette commune se trouve être à 10 kilomètres de Compiègne, à 5 kilomètres de Pierrefonds ; cet emplacement, bien qu'il y manque la joyeuse agitation de la locomotive, est donc des plus favorables pour le citadin, aussi bien que pour le campagnard, avides de calme et de bien-être. Cette commune, assise aux pieds des Grands-Monts, a porté successivement les noms de Saint-Jean-de-Cuise, La Solitude, en 1794, et enfin définitivement celui de Saint-Jean-au-Bois (*Sanctus Joannes in bosco*). Ses premières appellations, dans la basse latinité du moyen-âge, furent *Domus Cuisiæ*, *Domus Cotiæ*, *Domus Regis*, *Domus de Nemore*. Elle

borde la limite méridionale de la forêt de Compiègne, entre Saint-Sauveur et Lacroix-Saint-Ouen à l'ouest, Compiègne et Vieux-Moulin au nord, Pierrefonds à l'est, Morienval et Orrouy au sud. D'après le dernier recensement, celui de 1901, la population totale se monte à 492 habitants. Elle a pour dépendances les hameaux de la Brévière et de Malassise et les écarts de la Muette, la Landeblin, Sainte-Périne, qui constituent des postes forestiers. Sa contenance territoriale, à raison de sa vaste étendue, n'est guère moindre de 3.760 hectares, soit exactement de 3.759 hectares 70 ares. « La limite de la commune est formée, au nord, par une seule ligne droite, résultant de la route de la Mariolle ; à l'est, par les routes de la Héronnière et de la Fontaine-aux-Porchers ; au sud, où elle montre plusieurs saillants et rentrants, elle est déterminée par les routes de Saint-Nicolas-de-Courson, de la Garenne, d'Ancourt, du Pont-Cardon, de la Landeblin, de Morienval, des Grès-Saint-Jean, de Bourbon, de Diane et des Princesses ; à l'ouest, elle est représentée par la route de Champlieu, sur un seul alignement »

« Le territoire forme une plaine légèrement inclinée vers le sud, s'arrêtant au pied des Grands-Monts et couverte de bois ; quelques parties défrichées pour l'emplacement des lieux bâtis, de terres et de prés, équivalent au plus à la quarante-septième partie de la contenance. Le village est à peu près central ; il comprend une cinquantaine de maisons, dont beaucoup sont renfermées dans l'enceinte circulaire de l'ancienne abbaye. » (1)

De même qu'un certain nombre de communes du canton de Compiègne, Saint-Jean-au-Bois n'a cessé de croître et d'augmenter d'importance pendant toute la durée du XIXe siècle. Sa population,

(1) Graves. *Précis statistique sur le canton de Compiègne*, pag. 161.

qui n'atteignait que 404 habitants en 1850, en comptait 88 de plus lors du dernier dénombrement. Il faut attribuer cet heureux résultat, qui contraste avec la diminution ordinaire qui attriste trop souvent les campagnes, à l'attrait si puissant exercé par la forêt sur les âmes paisibles qui ne se lassent pas de goûter ses charmes profonds, et aussi à l'industrie de nombre d'habitants, employés comme bûcherons par les marchands de bois des alentours, dont le commerce est des plus prospères. Hâtons-nous d'ajouter que les mœurs de cette heureuse population sont des plus douces et que, dans son sein, le vol et les autres délits sont, pour ainsi dire, inconnus.

« Saint-Jean-au-Bois est le lieu où était située la maison royale de Cuise, si célèbre sous la première et sous la deuxième races, et qu'on a cru, pendant longtemps, avoir existé à Cuise-la-Motte, canton d'Attichy, et même à Compiègne. »

« Carlier assure (*Histoire du Duché du Valois*, tome 1, page 32), que cet endroit a été le premier défriché dans l'immense forêt de Cuise ; il ajoute que la maison de Cuise, tenait, avec celle de Nanteuil, le premier rang par son ancienneté et l'étendue de son domaine. Grégoire de Tours, l'illustre historien du moyen âge, rapporte que Clotaire Ier, roi de Soissons, chassant en 560, autour de la maison de Cuise, y fut pris de la maladie dont il mourut, au château de Choisy-au-Bac. Le roi Eudes y réunit, en 890, les évêques et les grands vassaux du royaume. En 1060, Philippe Ier, qui était venu présider à la dédicace de l'église Saint-Adrien, à Béthisy, fit don au chapitre collégial de cette église, de la villa de la maison royale de Cuise, qui déjà tombait en ruines. » (1)

« Louis VI, dit le Gros, confirma cette donation en 1108. Les rois abandonnèrent aux chanoines les bâtiments du château, de sorte que, quand ils venaient chasser, ils s'arrêtaient à La Brevière, où

(1) Graves. Loc. cit. pag. 161-162.



ils possédaient un palais. Pendant près de cinquante ans, jusqu'en 1152, les chanoines conservèrent la maison de Cuise, transformée en métairie. Ils firent alors un échange de ce domaine avec la veuve de Louis le Gros, la reine Adélaïde, mère de Louis VII, dit le Jeune. Elle leur donna des rentes, et cinq mesures de terres, sises à Béthisy. Le roi adhéra aussitôt à cette donation, et l'évêque de Soissons, qui était alors Ansculphe de Pierrefonds, y donna sur le champ son consentement. La reine Adélaïde séjournait volontiers dans ce palais qu'elle changea bientôt en un monastère de religieuses. »

« Déjà, il existait, près de la maison de Cuise, une communauté de filles, dite de Sainte-Périne, fort nombreuse et trop à l'étroit dans les bâtiments qu'elles occupaient. La reine les installa dans le château de Cuise. Elle leur abandonna la chapelle, et y fit construire des dortoirs, rebâtir une partie de l'église, et élever la tour qui sert de clocher. On y mit des vitraux de grisailles, comme à Longpont. Avant de mourir, elle pria son fils, le roi Louis VII, de prendre soin de l'achèvement du monastère, qu'elle venait de fonder, et de pourvoir à la subsistance des religieuses qu'elle y avait établies. »

« Le roi lui accorda la dîme du pain et du vin qui se consommaient, pendant son séjour aux palais de Compiègne, de La Brevière et de Béthisy, en vertu d'une charte datée de 1155. » (1)

« Les seigneurs de Pierrefonds firent aussi des libéralités au monastère, en rentes et en fonds de terre, à condition cependant que ces biens et la plupart des possessions de cette maison relèveraient de leur châtellenie. »

« Dès qu'on vit le roi et les seigneurs de Pierrefonds accorder leur protection au nouveau monas-

---

(1) Coët. *Notice historique et statistique sur les communes de l'arrondissement de Compiègne*, pag. 70-71.

tère, un grand nombre de personnes du sexe vinrent de toutes parts à Saint-Jean-aux-Bois, demander à entrer en religion. L'on reçut les premières qui se présentèrent. Lorsqu'on se fût aperçu que cette dévotion dégénérait en un concours qui multipliait les charges du monastère au-delà de ses revenus, le roi rendit une ordonnanee, par laquelle il enjoignit à l'abbesse de Saint-Jean-aux-Bois de ne recevoir aucune novice avant que le nombre des religieuses n'eût été réduit à quarante. Cette ordonnance est de l'an 1175. »

« On éleva dans l'église trois autels consacrés à saint Jean-Baptiste, patron de la chapelle du château, à saint Quentin et à sainte Marguerite. »

« Le roi Philippe-Auguste accorda aux religieuses la même protection que son père. »

« On a une charte de ce prince, datée de 1180, par laquelle il leur donne à perpétuité la dîme du pain et du vin du château de Choisy et de sa maison de Pierrefonds. »

« La première abbesse, à qui fut confié le gouvernement de Saint-Jean-au-Bois, s'appelait Rosceline. Les papes lui adressèrent plusieurs bulles, et le roi Louis VII promulgua différentes ordonnances concernant les constitutions de sa communauté. Le pape Alexandre III la qualifie abbesse de Saint-Jean-Baptiste de la maison du Roi, dans une bulle datée de 1175. Les évêques de Soissons lui adressèrent plusieurs chartes relatives aux affaires de sa maison. »

« Deux évêques de Noyon, Renaud et Etienne, lui firent parvenir des gratifications et des fonds pour l'entretien et l'habillement de ces religieuses. Elle eut beaucoup de part à un évènement mémorable qui rendit la communauté célèbre dès sa première origine. C'est sous son gouvernement que furent transférées dans son abbaye les reliques de sainte Euphrosine rapportées de la Terre-Sainte par le roi Louis VII. » (1) « On n'est pas d'accord

(1) Carlier. *Histoire du Valois*, tom. Ier, pag. 501-502.

sur les circonstances qui ont précédé et accompagné la translation en France des reliques de sainte Euphrosine. Les uns prétendent que ces reliques furent conservées dans la ville d'Alexandrie jusqu'à l'époque de la Croisade à laquelle prit part Louis VII : que ce prince, ayant obtenu des chrétiens de cette ville le corps de la sainte, le fit transporter en France. D'autres avancent que le corps de sainte Euphrosine fut d'abord transféré d'Alexandrie à Rome et que le roi le reçut du Pape en présent, un onzième jour du mois de février. »

« Les sentiments sont également partagés touchant les circonstances qui ont fait passer ces reliques aux mains des religieuses de Saint-Jean-au-Bois Les uns assurent que l'abbesse Rosceline demanda au roi Louis VII la châsse de la sainte, et que ce prince la lui accorda. D'autres racontent, ainsi qu'il suit, l'histoire de la translation des reliques, du Palais-du-Roi à Saint-Jean. Le Roi avait primitivement destiné cette châsse à une église qu'il faisait bâtir à Reims. Lorsque cette église fut achevée, il fit remettre cette châsse à des envoyés de cette église, qui se chargèrent de la conduire avec la décence et les honneurs convenables. Les députés déposèrent le corps de sainte Euphrosine sur une voiture qu'ils avaient préparée et prirent la route de Reims par la chaussée Brunehaut, le seul chemin public de la contrée où l'on pût voyager commodément. »

« Les conducteurs arrivèrent la nuit assez près de Saint-Jean-au-Bois. L'abbesse Rosceline eut, dit-on, révélation du passage de ces reliques ; on ajoute même que, du moment où la voiture entra sur la partie du territoire de Saint-Jean-au-Bois, que la chaussée traverse, les cloches sonnèrent toutes seules, c'est-à-dire qu'on ne vit, sous le clocher, personne qui les sonnait. »

« Rosceline fit inviter les conducteurs à venir prendre quelque repos dans son monastère ; ce qu'ils acceptèrent. Ils avaient laissé la voiture sur le grand chemin, où ils se proposaient de retour-

ner, après quelques heures de délassement. Mais Rosceline usa de tant d'insistance auprès des voyageurs pour les engager à passer la nuit au couvent, que ceux-ci ne purent se dérober à la politesse de son procédé. L'abbesse envoya deux novices au chariot, avec ordre de prendre les reliques et de les apporter dans l'église du monastère Ses ordres furent ponctuellement exécutés. »

« L'hospitalité exercée par Rosceline avec un si grand zèle partait d'un principe d'intérêt et d'un désir ardent d'acquérir la propriété des reliques, à quelque prix que ce fût. »

« Soit qu'elle fût d'avance assurée du consentement du roi, soit qu'elle eût gagné les conducteurs, les reliques de sainte Euphrosine demeurèrent définitivement dans l'église de Saint-Jean-au-Bois, où il s'établit un pèlerinage qui s'est soutenu par la dévotion des fidèles jusqu'en 1634, année où les religieuses furent transférées à Royallieu. » (1)

On célèbre encore à Saint-Jean-au-Bois la fête de sainte Euphrosine, le dimanche après la Quasimodo, écrivait en 1764, le savant auteur de l'*Histoire du Duché de Valois*, le père Carlier, prieur d'Andresy. On rendait encore le même jour, à cette époque, à cette sainte, un culte bien plus solennel à Royallieu, et on y allait en pèlerinage pour guérir les fièvres intermittentes. Avant la translation des reliques à Saint-Jean-au-Bois, cette fête avait lieu le 11 février.

L'abbesse Rosceline parvint à un âge très avancé. Elle était encore, en 1190, à la tête du monastère de Saint-Jean-au-Bois. La religieuse qui lui succéda et qui fut la deuxième abbesse, du nom de Pétronille, obtint de Philippe-Auguste, en 1194, confirmation des privilèges concédés par ses prédécesseurs.

Le petit-fils de ce monarque, « saint Louis, a daté de Crépy-en-Valois, au mois d'octobre 1260, une charte en faveur de Saint-Jean-en-Cuise ».

(1) Carlier. Loc. cit. pag. 501-505.

Mentionnons, en passant, la troisième abbesse, Hildéarde de Verberie, sur laquelle les chroniques du temps restent muettes.

A la louange de la cinquième abbesse, Odette d'Offémont, nous pouvons citer la reconstruction du campanile de l'église, en 1273.

« Autres lettres de Philippe le Bel, données à Choisy, en faveur des religieuses de Saint-Jean. »

« Lettres pareilles de Philippe V, dit de Valois, en 1334 ; ce prince se trouvait alors à l'abbaye d'Ourscamp. »

« On compte trente-cinq abbesses, jusqu'à Gabrielle de Laubespine, sous le gouvernement de laquelle le monastère fut transféré à Royallieu en 1634 Plusieurs d'entre elles appartenaient à de vieilles familles de Picardie ; relevons les noms de Marie de Marle en 1425, Marie de Billy en 1449, Renée de Mailly en 1551. » (1)

Les religieuses de Saint-Jean-au-Bois sollicitaient depuis plusieurs années la permission d'être transférées dans un lieu plus sûr que leur emplacement au milieu d'une forêt. Après avoir cherché dans les villes voisines une retraite convenable, on proposa le tempérament de transférer les religieux de Royallieu à Saint-Jean-au-Bois, et de les faire remplacer à Royallieu par les religieuses de Saint-Jean. L'échange fut accepté de part et d'autre et exécuté en 1634.

Qu'on nous permette, à ce propos, une légère digression, qui, du reste, se rapporte à notre sujet d'une manière assez directe.

La maison de Royallieu portait originairement le nom de La Neuville-aux-Bois. Nos rois l'avaient fondée auprès de Compiègne comme un rendez-vous de chasse. En 1308, Philippe le Bel plaça dans cette maison vingt profès de l'ordre du Val-des-Ecoliers. Ce prince les déclara ses chapelains et leur assura un fonds pour subsister. Les rois Philippe le Long et Philippe de Valois perfectionnèrent cet établissement. Ils abandonnèrent

(1) Graves. Loc. cit. pag. 162.

aux religieux toute la maison de La Neuville avec ses dépendances.

Cette communauté souffrit beaucoup pendant les guerres de religion ; la maison fut même pillée plusieurs fois ; mais les religieux, grâce à la protection des rois, purent toujours réparer leurs pertes.

Le premier supérieur, qui gouverna cette maison, se nommait Jean Desgranges. Il prenait la qualité de prieur et d'aumônier du roi. Il était profès de la maison de Sainte-Catherine de la Couture, à Paris ; cette rue, appelée par corruption de langage, rue Culture-Sainte-Catherine, est aujourd'hui la rue de Sévigné, près de la Bastille. Ce prieur vivait entre 1303 et 1308, et il eut dix-neuf successeurs réguliers, jusqu'à René Le Caron qui mourut en 1626. Après le décès de ce dernier, le roi plaça un économe dans Royallieu et donna ensuite le prieuré en commende à René Le Clerc, évêque de Glandèves, qui avait présidé au transfert des moines de Royallieu à Saint-Jean. Cet évêque possédait encore ce bénéfice, lorsque le changement dont il est ici question fut proposé. Il y donna son consentement et souscrivit à une sorte de permutation avec la dame Gabrielle de Laubespine qui fut ainsi la dernière abbesse de Saint-Jean-au-Bois. Cet écrit porte la date du 26 mars 1634. L'abbesse, installée à Royallieu en 1636, gouverna la communauté jusqu'en 1662. Les deux communautés conservèrent leurs biens respectifs et changèrent seulement d'habitation. Ajoutons, pour finir l'histoire de ce changement, que l'évêque de Glandèves, dont il est question, céda sa commende en 1644, à son neveu, Louis Leclerc. Viennent après lui, Christophe de Briolet, Renaud de Briolet, abbé de Saint-Serge d'Angers, Théophile de Rosset, après lequel les revenus de la commende furent réunis à la mense abbatiale de Royallieu.

Reportons maintenant notre esprit au sort qui attendait les religieux transférés à Saint-Jean-au-Bois. Ils adoptèrent la règle de la Congrégation de

France, ce qui leur valut un différend avec leur prieur commendataire. Ce différend fut terminé par un accord du 27 août 1649. On établit alors à Saint-Jean-au-Bois un noviciat afin sans doute que, dans le calme de la solitude, les jeunes religieux fussent moins distraits. Ce noviciat subsista jusqu'en 1652. En cette dernière année, un détachement de l'armée des maréchaux de Turenne et de la Ferté-Sénectère pilla la maison et détruisit une partie des lieux réguliers, avec ce qui restait encore de l'ancien palais de Cuise. En 1659, il n'y avait plus que trois religieux de Sainte-Geneviève, sans compter quelques infirmes qui venaient là pour se rétablir.

La communauté de Saint-Jean-au-Bois ne subsista plus longtemps après 1760; elle fut alors supprimée à la suite d'un évènement tragique. « Un assassinat ayant été commis dans l'intérieur du couvent, un arrêt du Parlement, rendu l'année suivante, de concert avec l'évêque de Soissons, unit la communauté à l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, ordre de Sainte-Geneviève, et statua qu'un religieux serait placé à Saint-Jean, avec le titre de prieur-curé. L'abbé de Saint-Léger eut la collation de ce nouveau bénéfice. » (1)

Plusieurs de nos rois ont pris plaisir à occuper, par intervalles, les restes de l'ancien château de Cuise. Ainsi les tablettes de cire de Philippe le Bel nous apprennent que ce prince arriva à Saint-Jean-au-Bois le 17 octobre 1308 et y séjourna jusqu'au 25 du même mois. En 1304, il avait réuni à cette abbaye la chapelle de l'Ermite qui venait de devenir vacante par la démission du chapelain Jean de Clavisé, à la charge d'une messe anniversaire qui devait être célébrée par les religieuses après sa mort. L'acte de réunion est daté du bois de Vincennes, le 4 juin.

Le monument, sans contredit le plus remarquable de Saint-Jean-au-Bois, est l'église paroissiale

(1) Graves. Loc. cit. pag. 162-163.

qui est classée au nombre des monuments historiques et dont la conservation est d'un grand intérêt au point de vue de l'art.

On y accède par un pont-levis très ancien, placé sur un fossé ; il reste la muraille d'enceinte. La porte d'entrée, couronnée de mâchicoulis, était flanquée, au XVII[e] siècle, de deux tourelles, dont l'une subsiste encore en totalité. Débouchant alors sur une grande cour, garnie de maisons, le touriste contemple avec ravissement cet édifice, de beaucoup supérieur à l'importance de la commune. « Cette construction, dans le style romano-ogival, commencée vers 1152, par la reine Adélaïde, ne fut achevée qu'à la fin du douzième siècle. Elle a 38 mètres de longueur, 8 de largeur, et est surtout remarquable par la hardiesse de ses voûtes, élevées de 15 mètres au-dessus du sol, par la légèreté et l'élégance des deux colonnes du transept ; chaque colonne est isolée, svelte, et ornée de chapiteaux à feuillages contournés. Le chœur est éclairé par trois ogives simples, étroites, dont l'intermédiaire est plus élevée. Il y a des restes de vitraux, des carreaux émaillés et des peintures murales. Une autre construction, attenante à l'église, probablement la salle capitulaire, est du style roman le plus pur » (1) et n'a été que tout récemment restaurée.

On remarque, accolé à l'église, un tombeau en pierre qui, ouvert le 14 juillet 1817, laissa voir un caveau qui contenait un squelette et les vestiges d'un cercueil en bois. Les ossements paraissaient avoir appartenu à une femme âgée de quarante ans. L'hypothèse tendant à faire considérer cette sépulture comme celle de la reine Adélaïde, est contredite malheureusement par la vérité des faits historiques. Adélaïde était inhumée dans l'église du monastère de Montmartre, où l'on voyait son épitaphe.

« On voit, dans le transept sud la pierre tombale

---

(1) Graves, loc. cit. pag. 163, et Coët, loc. cit. pag 94.

de Diane Clausse, trente-troisième abbesse de la Communauté. et on y lit cette inscription » (1) :

Ici repose le corps de très-respectable madame Diane
Abbesse de St-Jean-aux-Bois qui après l'avoir gouverné
l'espace de vingt-cinq ans avec un esprit
de paix et de douceur, est expirée au grand regret
de cette communauté le 19e juin 1627.
Priez Dieu pour le repos de son ame.

Avant de compléter cette étude par une description sommaire des hameaux et des dépendances de la commune de Saint-Jean-au-Bois, il nous reste à dire un mot des possessions de l'abbaye, ainsi que des baux relatifs à ces possessions, tels qu'il nous a été donné d'en avoir connaissance. Ces baux sont relatifs uniquement à la période qui comprend le dix-huitième siècle.

L'origine de ces biens remonte au XIVe siècle, au 28 février 1394, pour parler plus exactement ; ce jour-là, « Gille de Verrine, abbesse de Saint-Jean-au-Bois, reconnaissait avoir reçu du duc d'Orléans, par l'intermédiaire de Pierre de la Porte, grènetier du château de Crépy, la redevance annuelle de deux sacs de blé, dus par les moulins de Crépy. Cette abbesse était encore à la tête du monastère le 28 janvier 1413. Les religieuses de Saint-Jean-au-Bois possédaient alors, en plusieurs pièces, vingt journaux de terre sis à la Motte-d'Arvillers, à Bouchoir (Somme), et à Guerbigny, près le chemin de Roye ; ces biens avaient été achetés, au mois de juin 1350, au maire d'Erches, Arnoul, et à sa femme, Erembourg, moyennant le prix de 160 livres. » (2)

Environ cent ans après, nous trouvons trace d'une transaction passée le 29 août 1444 entre Pierre Le Maire et Robert de Kerromp, gardes des sceaux royaux à Compiègne, entre les gouverneurs et attournés de ladite ville, et religieuse sœur Marie de Marle, abbesse de Saint-Jean-au-Bois.

(1) Graves. Loc. cit. pag. 161.
(2) Coët. Loc. cit. pag. 94.

Aux termes de cette transaction, l'abbesse qui avait le droit de prendre chaque année, au jour de saint Jean, un muid de blé, mesure de Paris, sur le minage de Compiègne, consent, à cause des guerres qui ont détruit ledit minage, à ne recevoir pendant quatre ans que le quart de ladite rente. Douce et clémente envers les pauvres gens, elle abandonne également plusieurs arrérages qui restaient dus.

Nous devons ensuite franchir une période de plus de deux cents ans pour retrouver les traces des domaines et des propriétés de l'abbaye de Saint-Jean, ainsi que les noms des fermiers, tels que nous les ont transmis les Archives de l'Oise.

Nous relevons tout d'abord, « le 11 octobre 1666, un procès-verbal d'arpentage de terres, sises tant à Malassise qu'à Saint-Jean, le mesurage ayant été opéré par Guillaume Crespin, arpenteur-juré, à raison de 22 pieds pour verge, 12 pouces pour pied et 100 perches pour arpent ». Dans la série chronologique, viennent ensuite les « baux des terres de Trosly, passés au profit de Jean Brullant, en 1687, de Marguerite Vuarin, 1720 et 1726, et de Jacques Fillion, en 1752 ».

Nous allons maintenant énumérer les différents contrats successivement passés par le prieur de Saint-Jean, au nom de l'abbaye avec les occupants des terres appartenant à la communauté.

« 1720-1766. Baux. Par le prieur claustral de Saint-Jean-au-Bois, le R. P. Louis Auger, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, de la congrégation de France, prieur et procureur fondé de pouvoir et député de la communauté de l'abbaye royale de Saint-Louis de Royallieu, transférée à Saint-Jean : d'une maison avec jardin et dépendances, sise en la basse-cour de l'abbaye, au profit de Marguerite Jouriaux, 12 février 1720 ; — d'une autre maison avec ses dépendances, à Saint-Jean-au-Bois, au profit d'Etienne Sénéchal, même jour ; — de la ferme de la basse-cour, au profit de Jacques Perdu, le 25 juin 1720 ; — du moulin de Saint-Jean-au-Bois, avec les terres en dépen-

dant, au profit de Louis Lebaille, 24 décembre 1720 ; — d'autres immeubles au profit de Jean Sénéchal, Jean Vasseur, Marie Deschamps et de Jean-Baptiste Boutry, de Jacques Tourneur, 1723, de Marie Denis, Louis Deschamps et Antoinette Denis, de Simonne de La Fontaine, de Jean Censier, 1726, de François Deschamps, de Pierre Deschamps et Nicolas Dubois, en 1727, etc. »

« 1726-1756. Terroir de Clairoix. Baux par les religieux du prieuré de Saint-Jean-au-Bois, de plusieurs pièces de terre, sises à Clairoix, au profit de Claude Vaillant, moyennant un loyer de 80 livres et 2 chapons, plus 2 canards vifs en plumes, 23 mars 1726 ; — de diverses pièces de terre au même terroir, au profit de Claude Vaillant et de Catherine Driancourt, 1739 et 1749, puis de Catherine Driancourt, veuve de Claude Vaillant, 1756. »

« 1719-1751. Territoires de Compiègne et de Royallieu. Baux par le prieur de Saint-Jean-au-Bois, au nom du R. P. Baptiste-Claude Bazin, chanoine régulier, prieur titulaire de la chapelle de Saint-Blaise, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Soissons, de terres sises à Royallieu, Clairoix, Venette et autres lieux, au profit de Louis Desmarest, laboureur à Saint-Germain-lès-Compiègne, 22 mai 1719, et de Jacques Bazin, laboureur à Royallieu, 25 mai 1726 Autres baux conclus au profit de Jacques Bazin et de Louise Dacheux, sa femme, 1723 et 1739, de Jacques de Charly, 1740 et 1751. »

« 1708-1752. Commune de Nampcel. Enregistrons les baux de dix muids de terre, formant les deux tiers de la ferme de Cambeaulieu, sise au terroir de Nampcel, au profit de Jacques Rabeuf, 1708 et 1720 ; autres baux stipulés avec le même, portant les dates de 1725 et 1737, et avec Augustin Thuillier, en 1744 et 1752. »

« 1728-1752. Terroir de Pontpoint. Baux des terres appartenant au prieuré de Saint-Jean-au-Bois, sur le territoire de Pontpoint, au profit de Pierre Frigault, 1728, et Pierre Macré, 20 janvier

1745 et 1752. Reconnaissance souscrite par Pierre Macré, qui s'engage à payer annuellement au prieuré une redevance de neuf mines d'avoine par mine de terre, 1752. » (1)

Nous aurons parachevé cette étude en disant quelques mots des écarts, hameaux et dépendances qui complètent la commune de Saint-Jean-au-Bois. Nous trouvons d'abord « Malassise, ou La Malassise, hameau de quinze maisons environ, situé sur le rû des Planchettes, au nord-ouest de Saint-Jean, et dans une prairie. C'était autrefois une seigneurie distincte, relevant de l'abbaye de Royallieu, qui concéda un terrain pour l'établissement d'un moulin aujourd'hui détruit. Il n'y eut, pendant longtemps, que la seule maison du moulin. Les autres habitations ont été construites depuis 1789 ».

« Au nord-ouest de Malassise est le hameau de La Brévière *(Bruiera)*, sur la route de Compiègne à Crépy. Il comprend quarante feux. Annexe de la maison royale de Cuise, il prit quelque importance quand celle-ci eut été convertie en monastère. Les rois y eurent un château qui tenait à la route de Morienval et qui est entièrement détruit depuis plusieurs siècles ; l'emplacement est recouvert d'une vieille futaie de hêtre. Louis VII, par une charte datée de Compiègne en 1177 (2), accorda divers privilèges à la ville de La Brévière. Philippe le Long y résidait au mois d'août 1319 ; l'ordonnance, portant suppression de la commune de Compiègne, est datée de ce lieu, ainsi qu'un autre acte de Charles le Bel, concernant La Croix-Saint-Ouen. On voit, dans le recueil des ordonnances, des lettres de Charles VI, données à

(1) Inventaire sommaire des Archives de l'Oise antérieures à 1790. Série H, tom. 1er, pag. 248.

(2) D'après le chanoine Morel, la charte de Louis VII, de l'année 1177, se rapporterait à Bruyère, dépendance du Meux, et non à La Brevière, forêt de Compiègne (voir le procès-verbal de la séance du 17 mars 1905).

Compiègne, au mois d'août 1381, et portant confirmation des privilèges accordés, en 1177, aux habitants de La Brevière, par Louis le Jeune (1) ».

Ce village a quadruplé depuis 1789. Il appartenait à la généralité de Paris, tandis que Saint-Jean ressortait de celle de Soissons. Dans les environs, « le parquet de la Landeblin forme un écart entre Saint-Jean, Saint-Pierre et Vaudrampont, du canton de Crépy. Il a été bâti pour parquer des cerfs, sous le règne de Louis XV. Tout près de là, se trouve un autre écart, du nom de la Maison-Bleue. » Il y a encore à citer un poste forestier appelé « La Muette, jadis nommé Bruyères. C'est un ancien rendez-vous de chasse, à trois kilomètres au nord-ouest de Saint-Jean, sur la route de la Mariolle. Les bâtiments en ont été construits sous le règne de Louis XIII, ainsi que l'indiquait une inscription en lettres dorées, sur une plaque de marbre bleu, qui était placée au-dessus de la porte d'entrée » :

Du règne de Louis XIII, Roy de France et de Navarre.
Et de l'ordonnance de messire Dominique de Ligny,
Chevallier seigneur de Marcilly Conseiller du Roy
En son Conseil d'Estat et Grand-Maître des Eaues
Et Forestz de France, Ceste Muette fut batie par
Lexprès Commandement de Sa Majesté pour la
Conservation de ses Plaisirs en la forestz de
Cuyse-Les-Compiègne, L'an 1643.

« Près de là se trouvait la mare Beauval, ainsi appelée du nom d'un officier des chasses, qui l'avait fait établir et empoissonner ; elle avait près de cent mètres de longueur. »

Pendant le XVIIIe siècle, « on a recueilli, à plusieurs reprises, près de La Muette, des haches de bronze ; on a cru qu'il y avait eu là une fabrique de ces armes. On voyait autrefois, près de la route Beauval, une croix dédiée à sainte Euphrosine. »

« La tradition rapporte que les reliques de la sainte s'arrêtèrent là lors de leur translation à Saint-Jean et qu'il s'y fit depuis, pendant longtemps, des miracles. »

---

(1) Graves. Loc. cit. pag. 165.

« On découvrit, en 1816, au lieu dit le Pont-Cardon, à la limite de Saint-Jean, vers Saint-Nicolas-de-Courson des ruines considérables avec des médailles qui indiquaient leur origine romaine. On en retira, vers l'année 1823, quantité de pierres, de grandes tuiles, de vases de couleurs diverses. On a recueilli aussi de grandes tuiles et des poteries au Longpont, près du carrefour de l'Hermitte, au sud de La Brévière. Il y a aussi de nombreux vestiges de constructions dans la garde de la Michelette, autour de La Brévière, de Sainte-Périne et de Malassise ; on y a également retrouvé des puits et des restes de fours à chaux ». (1)

N'oublions pas de mentionner les moulins à blé et à huile de faine, qui fonctionnaient encore à Saint-Jean-au-Bois en 1850 ; ils s'approvisionnaient dans l'arrondissement de Compiègne et, depuis, ont totalement disparu.

De nos jours, comme nous l'avons dit plus haut, la population, essentiellement laborieuse et pacifique, se compose principalement de bûcherons. Pendant la belle saison, la grande armée de Parisiens et de touristes se partage entre cette commune et celle de Vieux-Moulin, qui, elle, a l'avantage des communications par la voie ferrée. Il y a peu de temps demeurait là un des membres les plus distingués de la Société historique de Compiègne, Léon Duvauchel, le délicat auteur de la *Moussière* et des *Poèmes de Picardie*, dont on voit la remarquable sépulture dans le cimetière attenant à l'église. C'est sous l'évocation de sa mémoire regrettée que nous plaçons cette étude.

P. Lambin.

(1) Graves. Loc. cit. pag. 167-168.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 17 mars 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, le baron de Bonnault, Boyer, Cauchemé, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Delaidde, Dervillé, Dubloc, Evillot, Mme le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, l'abbé Gallois, Guynemer, Lambin, Mareuse, Moreau, les chanoines Morel et Pihan, Plessier, Restoux, de Roucy, membres titulaires, MM. les chanoines Marsaux et Müller, membres correspondants, assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. Raymond Chevallier et Gabriel Sabatier.

Depuis la dernière réunion la Société a reçu les publications suivantes :

Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, T. LVI, livr. 4
Bulletin 1904.
Bulletin de la Société littéraire de Lyon.
Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1905.
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1903.
Bulletin de la Diana, T. XIV, n° 3.

M. le Président annonce l'arrivée du moulage de la *stèle dite de Compiègne*, qu'il a pu obtenir de M. Salomon Reinach, conservateur du musée de Saint-Germain. Des remerciements sont votés à M. Salomon Reinach, et la stèle sera placée au

musée. Le Président rappelle que le congrès des Sociétés savantes se tiendra, cette année, à Alger, et qu'il est urgent de s'occuper d'assurer le logement des membres de la Société française d'archéologie qui viendront à Compiègne au mois de juin. La Commission des excursions voudra bien s'en charger.

M. le capitaine Louis de France, présenté par MM. le général vicomte de France et le commandant Boyer, est nommé membre titulaire.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le chanoine Morel présente quelques observations relatives à la lecture de M. Lambin sur Saint-Jean-au-Bois.

Le diplôme du roi Louis VII donné, en 1177, au village de *Bruaria* ne se rapporte pas à la Brevière, forêt de Compiègne, ainsi qu'on pourrait le croire d'après une note marginale insérée dans les Ordonnances des rois de France T. VI, p. 620, mais au hameau de Bruyère, dépendance du Meux, L'étymologie s'y oppose et surtout l'intervention d'Aubert de Fayel qui n'avait aucun droit dans la forêt, tandis qu'il possédait les deux tiers du village du Meux, d'après les titres du prieuré de Saint-Wandrille de Rivecourt. Son approbation était donc indispensable à l'octroi des faveurs royales.

Graves s'est également trompé en disant que c'est de la Brevière que sont datées les lettres de Philippe-le-Long qui ont transformé la commune de Compiègne en prévôté. Ces lettres ont été « données à Germigny-sur-Marne, l'an de grâce mil trois cens et dis et neuf, ou mois de septembre. »

M. le chanoine Marsaux, qui ne nous oublie pas dans ses recherches aux archives de l'Oise, nous en rapporte aujourd'hui des projets de fêtes de l'époque révolutionnaire relatives l'une à Barra et Viala, l'autre à l'Etre Suprême. Ce sujet a déjà été traité par MM. Sorel et Dervillé, d'après les procès-verbaux conservés aux archives de la Ville. La comparaison avec le projet primitif montre qu'on dut *le*

réduire singulièrement, malheureusement sans se débarrasser de cette phraséologie déclamatoire qui rend si fatiguante la lecture des documents de cette époque.

M. le chanoine Morel fait passer sous nos yeux de grandes photographies des vitraux de Chevrières exécutées par notre collègue, M. Meuraine, et nous en donne un commentaire fort complet. Les renseignements hagiographiques les plus précis éclairent sa description qui va du côté de l'Evangile à celui de l'Epître :

1° Fenêtre à deux meneaux consacrée à l'histoire de saint Pierre ; Vocation de saint Pierre et de saint André, fort remarquable. — Délivrance de saint Pierre par un ange. — Résurrection de Tabithe. — Flagellation de saint Pierre, suivant les apocryphes — Crucifiement. — Décolation de saint Paul.

2° Fenêtre à un meneau représentant la vie de saint Vast ; sa naissance, son sacre, son arrivée à Arras, la légende de l'Ours, la mort du saint.

3° Fenêtre, de l'abside, sans meneau : La Crucifixion et la Résurrection de Jésus-Christ.

4° Fenêtre à un meneau : Sainte Trinité, fort remarquable. — Baptême de Jésus-Christ. — Assomption de la Vierge.

5° Fenêtre, dont les vitraux détruits représentaient, dit-on, les Litanies de la sainte Vierge.

Ces vitraux, du XVI° siècle, sont malheureusement fort réparés. Beaucoup possèdent des dates, des inscriptions, des blasons qui permettent d'indiquer les donateurs. Resterait à en déterminer les auteurs. La générosité du chapitre de Beauvais peut faire supposer qu'il s'est adressé à des artistes de cette ville. Le soleil et la lune qui semblent représentés, la lune avec une tête d'homme et le soleil avec des traits féminins, pourraient peut-être indiquer une provenance allemande ou flamande, puisque dans ces langues les deux astres ont un genre opposé à celui qui leur est attribué en français.

M. de Bonnault continue sa lecture sur Compiègne à l'époque des guerres de religion. En vue de reconnaître les causes qui ont déterminé cette ville à tenir, pendant la Ligue, une ligne de conduite toute différente de celle suivie par ses voisines, il insiste sur la situation privilégiée de Compiègne qui a relativement peu souffert. Pendant le règne de Henri III jusqu'à la mort du duc de Guise, il ne trouve à signaler que deux tentatives pour surprendre la ville, quelques contributions d'hommes au siège de la Fère et d'incessantes demandes d'argent pour le Trésor royal toujours à sec. Si la tâche de l'historien est plus ingrate, un habitant de Compiègne ne saurait s'en plaindre. Les fréquentes visites de personnages illustres rompent la monotonie de cette vie provinciale, et rattachent l'histoire de la petite ville à celle du royaume. Des questions moins relevées, mais capitales pour la cité, mettent en lumière le dévouement et l'habileté de ses administrateurs, quand il faut lutter contre la peste ou envoyer Seroux, l'un des attournés, négocier avec le roi un achat de grains aussi avantageux pour les habitants que pour les finances de la ville.

En raison des solennités de la semaine sainte, la Société décide de tenir sa prochaine réunion le second vendredi d'avril.

L'ordre du jour comprendra :

Le chanoine Morel. — Les tapisseries de Saint-Corneille.

M. Plessier. — Sépultures à Jaux.

Le Secrétaire : Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 14 avril 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Benaut, Bias, A. Colin, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Delaidde, Dervillé, Evilliot, Mme Le Féron d'Eterpigny, MM. Fleuret, l'abbé Gallois, Leduc, Liénart, le chanoine Morel, Plessier, de Roucy, Sabattier, l'abbé Thétard, membres titulaires, assistent à la séance

M. le Vice-Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les diverses publications adressées à la Société depuis la dernière réunion. Ces ouvrages sont :

Mémoires de la Société Académique de l'Oise, tome 19e, 1904.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. 1904.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1er trim. 1905.

Bulletin de la Diana, oct.-déc. 1904.

Bulletin de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique, 1905.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1904.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, mars 1905.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er trim. 1905.

Conférences faites au musée Guimet en 1903-1904.



Revue de l'histoire des religions, nov.-déc. 1904.

Revue historique et archéologique du Maine, 1er sem. 1904.

Le Culte et les fêtes d'Adonis-Thammouz dans l'Orient Antique.

Le Népal, étude historique d'un royaume hindou, par Sylvain Lévi.

M. le Président signale les renseignements plus particulièrement intéressants pour nous fournis par ces publications, notamment dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise* : une étude très documentée sur le conventionnel Jean-Pierre Danjou, père du magistrat qui fut, pendant de longues années, président de la Société Académique ; l'épigraphie du canton de Grandvilliers, par notre confrère, M. l'abbé Meister, travail lu, l'an dernier, à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne ; et enfin, les notes, avec photogravures à l'appui, de M. Bénard, sur la découverte et les fouilles d'un dolmen à Champignolles. Pareille aubaine nous échut l'an dernier ; mais moins heureuse que sa sœur aînée de Beauvais, la Société historique attend toujours que l'envoi de renseignements précis sur les crânes et divers ossements communiqués au *Museum* permette à notre excellent confrère, M. le comte de Bertier, de nous donner semblable travail sur le dolmen de Saint-Etienne.

Dans la *Revue du Maine*, entre autres études, un travail très important de M. G. Fleury sur les portails romans du XIIe siècle et sur leur iconographie s'appliquant surtout au midi de la France. Cette étude, accompagnée de très nombreuses planches photographiques, présente une infinité de détails typiques et peut être lue ou consultée avec beaucoup de fruit par tous ceux qui s'intéressent particulièrement à l'architecture romane.

M. le Président rappelle à la Société le Congrès que doit tenir, du 20 au 28 juin prochain, à Beauvais, Compiègne et Noyon, la Société française d'archéologie.

MM. Plessier, le chanoine Morel, de Bonnault, de Roucy, l'abbé Thétard, Delaidde, Meuraine, Leduc et Mme Le Féron d'Eterpigny sont délégués pour représenter la Société historique.

M. le chanoine Morel qui, en vue du *Cartulaire de Saint-Corneille*, a pris la peine de compulser tous les mémoires de dom Gillesson, y a trouvé une description des tapisseries qui ornaient le chœur de l'église abbatiale. C'est la description même, donnée par le savant bénédictin, qu'il nous apporte.

Il y avait à droite six tapisseries reproduisant la vie et le martyre de saint Corneille. La première représentait le couronnement de saint Corneille après son élévation au Souverain Pontificat en 1251 ; la seconde, sa comparution devant l'empereur Dèce, qui l'envoya en exil pour le punir de son zèle apostolique ; la troisième, son rappel et son emprisonnement par le même empereur qui ne pouvait souffrir les visites que le saint Pape recevait dans son exil à Centum-Celles, aujourd'hui Civita-Vecchia ; la quatrième, la guérison miraculeuse qu'obtint par l'entremise de saint Corneille, Salustia, femme du centurion Céréalis, malade depuis cinq ans ; la cinquième, l'interrogatoire de saint Corneille, dans le temple de Tellus, sa flagellation avec des lanières garnies de pomb et enfin sa condamnation à mort ; la sixième, la décapitation de saint Corneille, pour avoir craché au visage du dieu Mars, au lieu de lui offrir de l'encens.

A gauche, six autres tapisseries étaient consacrées à la vie de saint Cyprien. La première représentait son élévation à l'épiscopat après son élection à Carthage ; la seconde, ses visites aux malades et aux pestiférés ; la troisième, sa comparution devant Aspasius Paternus, proconsul d'Afrique, qui l'envoie en exil à Curubi pour avoir refusé d'adorer les dieux des empereurs Valérien et Gallien ; la quatrième, son retour de Curubi et sa condamnation à mort par le nouveau proconsul d'Afrique Galère-Maxime ; la cinquième, le mar-

[illegible]

[illegible] Saint-Corneille [illegible] Saint Cor- [illegible] du chœur.

[illegible] Jacques Amyot, le [illegible] 1564 à 1588 et [illegible] d'Auxerre de 1571 à [illegible] les derniers [illegible]

[illegible] lecture d'un curieux

manuscrit offert à la Société historique, en 1877, par l'auteur, M. le marquis Louis de Laincel. Dans cette thèse historique qui a pour titre : « *Leçons de patriotisme. Le Siège de Compiègne : 1430.* », l'auteur se montre partisan convaincu de la non trahison de Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne, à l'égard de Jeanne d'Arc.

Après avoir compulsé les mémoires ou chroniques des auteurs de l'époque, tels que Remy Lefèvre, d'Abbeville ; Enguerrand de Monstrelet, « toujours bourguignon de cœur et d'âme » ; maistre Nicolle Gilles, Perceval de Cagny, natif du pays beauvoisin, etc., il ne trouve pas la moindre trace qui puisse laisser croire à la trahison du gouverneur de Compiègne. « Certes, considéré par de certains côtés et surtout si l'on regarde à sa vie privée, Guillaume de Flavy ne peut guère attirer à lui beaucoup de sympathies, mais une observation suffit pour nous mettre dans le cas de rappeler ce qu'il fit à l'occasion du siège de Compiègne et même de prendre sa défense quant à l'accusation dont il a été l'objet. D'ailleurs, il importe de noter en passant, que ce n'est point du vivant de ce capitaine que s'élevèrent les voix qui l'ont incriminé, mais après sa mort ; et les morts, on le sait, ne peuvent attaquer personne en diffamation ».

« Si, poussé par la jalousie, par la cupidité, ou pour tout autre motif, Guillaume de Flavy avait réellement trahi et vendu Jeanne d'Arc ; si dans le but de la perdre, il avait donné des ordres afin que l'on fermât une barrière uniquement pour empêcher la vaillante Pucelle de rentrer dans la ville, n'aurait-il pas fallu que ce gouverneur trouvât des gens aveuglément disposés à lui obéir et à devenir ainsi ses complices ? Or, parmi les habitants de Compiègne, pas plus que chez les autres Français venus pour défendre la ville, à en juger par la façon dont les uns et les autres se sont comportés après cet événement, est-il permis de supposer qu'il s'en fût trouvé un seul d'assez infâme pour se prêter à de telles vues ? »

Si l'on ose accuser Guillaume de Flavy d'avoir livré Jeanne d'Arc aux Anglais et aux Bourguignons, pourquoi fait-il lever le siège de Compiègne à ces mêmes ennemis après une défense héroïque de six mois ? Et lorsqu'on verra la Pucelle comparaître devant ses juges à Rouen, elle-même ne portera aucun jugement désobligeant sur la conduite de de Flavy à son égard.

Telle est l'œuvre historique que M. Plessier a bien voulu faire connaître à la Société et qui semble digne, à tous égards, de prendre place dans ses prochaines publications.

Une discussion s'engage ensuite, dans laquelle plusieurs membres rappellent l'opinion émise sur Guillaume de Flavy par des historiens plus modernes, notamment par le Président Sorel. Ce dernier lave également la mémoire du gouverneur de Compiègne de toute trahison, mais en reprochant à ce capitaine de n'avoir pas fait tout son possible, soit à l'aide de son artillerie, soit par une action combinée avec les attaques successives de Jeanne d'Arc, pour empêcher la jonction des Anglais avec les détachements ennemis de Coudun et de Margny, et assurer ainsi la retraite de la malheureuse héroïne !

La séance est enfin levée après fixation du prochain ordre du jour, qui comprendra :

1° M. Dervillé. — Etudes sur la période révolutionnaire à Compiègne ;

2° M. Plessier. — Notes sur d'anciennes sépultures à Jaux.

Le Vice-Secrétaire, B.-A. Dervillé.

LE SIÈGE DE COMPIÈGNE

EN 1430 (1)

En présence des ouvrages excellents et si complets de M. Quicherat, de M. Wallon et de tant d'autres historiens qui se sont occupés de Jeanne d'Arc, il devient absolument inutile de toucher même à un seul épisode de la grande épopée qui, commencée à Domremy avec bonheur, eut à Rouen un dénouement si lamentable !

Toutefois, après s'être appesantis sur la catastrophe de la grande guerrière tombant au pouvoir des ennemis sous les murs de Compiègne, les historiens n'accordent, en général, qu'une mention insuffisante au siège de cette ville, qui fut continué durant plus de six mois après la prise de l'héroïne, et dont l'issue fut heureuse pour la France entière. Or, si Compiègne ne devint pas la proie des ennemis, ce fut grâce à la persistance dans la bravoure dont firent preuve, en cette circonstance, tous les habitants de cette ville, tous, y compris les femmes.

Il est en outre une tradition dont l'inexactitude ou plutôt la fausseté mérite d'être démontrée. Il s'agit d'une accusation qui s'est insinuée dans

---

(1) Ce travail a été offert, par l'auteur, à la Société historique en 1877, mais aucune lecture ne paraît en avoir été faite alors. Nous avons donc cru devoir réparer cet oubli regrettable, en donnant connaissance de cette intéressante étude, dans la séance d'avril dernier, et en l'insérant dans le volume des procès-verbaux de l'année 1905. — (Note du Président).

l'histoire et qui y a pris de telles racines, que l'en extirper aujourd'hui n'est plus œuvre facile.

Ouvrons, à propos de Compiègne, le *Guide des Environs de Paris*, nous y rencontrerons, recueillie et affirmée, cette accusation qui n'aurait jamais dû être formulée ou reproduite sans de solides preuves à l'appui.

On dit que l'héroïne fut faite prisonnière par suite de la *trahison* de Guillaume de Flavy, qui était alors gouverneur de Compiègne, et cette tradition, bien que n'ayant pas le sens commun, s'est propagée au point qu'on la retrouve même en de menus livres destinés par leurs auteurs à devenir populaires.

Certes, considéré par de certains côtés et surtout si l'on regarde à sa vie privée, Guillaume de Flavy ne peut attirer à lui beaucoup de sympathies, mais une observation suffit pour nous mettre dans le cas de rappeler ce qu'il fit à l'occasion du siège de Compiègne et même de prendre sa défense quant à l'accusation dont il a été l'objet. D'ailleurs, il importe de noter en passant que ce n'est point du vivant de ce capitaine que s'elevèrent les voix qui l'ont incriminé, mais après sa mort; et les morts, on le sait, ne peuvent attaquer personne en diffamation.

Acceptée comme vraie, la croyance en une trahison de la part de Flavy ne serait-elle pas faite pour unir à perpétuité le nom de la ville de Compiègne à la partie la plus triste d'un évènement déjà si douloureux par lui-même? La ville ne se trouverait-elle pas comme implicitement mêlée de complicité dans une accusation dont justice aurait dû être faite depuis longtemps?

Si poussé en effet par la jalousie, par la cupidité, ou par tout autre motif, Guillaume de Flavy avait réellement *trahi* et *vendu* Jeanne d'Arc; si dans le but de la perdre, il avait donné des ordres, afin que l'on fermât une barrière uniquement pour empêcher la vaillante Pucelle de rentrer dans la ville, n'aurait-il pas fallu que ce gouverneur trouvât des gens aveuglément disposés à lui obéir et à

devenir ses complices ? Or, parmi les habitants de Compiègne, pas plus que chez les autres Français venus pour défendre la ville, à en juger par la façon dont les uns et les autres se sont comportés après cet événement, est-il permis de supposer qu'il s'en fût trouvé un seul d'assez infâme pour se prêter à de telles vues ?

Eh bien, non !

Non, pas un d'entre eux n'eut été capable d'obéir à un ordre aussi odieux. Il paraît infiniment plus vraisemblable qu'il faisait à peu près nuit lorsque rentrèrent dans la ville les troupes qui, ce jour-là, avaient fait une sortie ; et puis, il est une circonstance qui, constatée par les historiens, suffirait à elle seule pour expliquer de quelle façon un tel malheur devint possible. Tous les chroniqueurs du temps ne sont-ils pas unanimes pour affirmer que la rentrée des troupes s'effectua dans le plus grand désordre et qu'autour de la porte de la ville se pressait, tumultueuse, une foule de fuyards. Rien de moins surprenant qu'en de telles conditions une barrière ait pu être fermée, soit par mégarde, soit pour empêcher les ennemis de pénétrer dans la place à la faveur d'un pareil désarroi ; quoi de plus naturel qu'aux premiers moments, au milieu du trouble et du tumulte, on ne se soit point avisé, sinon trop tard, que la vaillante Pucelle était restée en arrière ?

Il faisait presque nuit, avons-nous dit. D'après Remy Lefèvre, d'Abbeville, conseiller du duc de Bourgogne, qui, vers 1460, écrivit des mémoires ou chroniques que M. Quicherat a cités, Jeanne d'Arc avait exécuté sa sortie à deux heures après-midi ; comment aurait-il pu se faire par conséquent que, lorsqu'elle retournait vers Compiègne avec sa troupe, après de violents combats, la nuit ne fût pas à peu près venue ?

Il en est aussi qui ont été jusqu'à affirmer que Jeanne seule avait été faite prisonnière. Or, cette allégation est absolument contredite par la plupart des chroniqueurs et tout d'abord par Enguerrand

de Monstrelet qui dit textuellement : « Avec elle « fut (sic) prins Pothon (1) et aucuns autres ».

Hélas ! pourquoi faut-il que dans tous les désastres militaires, quels qu'ils soient et à toutes les époques, apparaisse constamment l'accusation de *trahison*, dirigée contre celui qui commandait quand un malheur s'est accompli ? Un bouc émissaire sur lequel Israël puisse faire peser ses propres fautes, ou simplement celles d'un malheureux hasard, est-il donc indispensable pour expliquer un fatal désastre ?

Mais n'oublions pas que notre but est, avant tout, de nous occuper ici, pour la remettre en lumière, de la conduite des habitants de Compiègne, qui, bien qu'ils n'eussent plus, pour les soutenir, la grande guerrière venue à leur secours, purent conserver leur ville à la France.

Le récit d'un siège qui fut aussi long que mémorable, ne saurait trouver place dans notre travail, avec tous ses détails. Une esquisse peut suffire et voici donc le fragment d'une page des *Femmes illustres de la France*, livre publié en 1866 par MM. Tranchant et Jules Ladinier. Ensuite, nous verrons leurs affirmations confirmées par des récits contemporains, ou du moins presque contemporains.

« En 1430, le duc de Bourgogne, renforcé par « les comtes d'Huntington et d'Arondel, assiégeait « Compiègne des deux côtés de l'Oise. Le 24 octo- « bre, le comte de Vendôme, le maréchal de « Boussac et Pothon de Xaintrailles arrivèrent « avec un petit corps de gens d'élite, à travers la « forêt, et tombèrent sur les quartiers des assié- « geants.

« En même temps, tous les habitants de la ville « s'élancèrent hors des murs et assaillirent avec « furie les bastilles ou petites forteresses picardes

(1) Il s'agit là de Pothon dit le *Bourguignon* et non de Pothon de Xaintrailles.

« et bourguignonnes. Deux ou trois de ces postes « furent emportés avec un grand carnage. Les « femmes et les filles qui avaient suivi leurs maris « ou leurs pères, se distinguèrent par leur intré- « pidité et contribuèrent beaucoup au succès de « cette attaque. Les troupes de secours et les gens « de Compiègne se rejoignirent victorieux au mi- « lieu des lignes ennemies. »

Enguerrand de Monstrelet qui, dans sa *Chronique*, reste toujours bourguignon de cœur et d'âme, ne peut pas s'empêcher de raconter d'une façon élogieuse des faits qui dénotent un patriotisme dont les preuves, à cette époque, furent données à Compiègne comme dans toute la France. Ainsi, à propos de la bastille dressée du côté de la porte Pierrefonds, il dit qu'à cet assaut Guillaume de Flavy « étoit venu en grande diligence et que fier « et hardiment il y induisoit les gens à faire tout « devoir. Avec lui, ajoute-t-il, estoient hommes et « femmes qui, sans s'espargner villainement en tous « périls, s'avançoient à gréver leurs adversaires, » lesquels se défendoient très vaillamment et par « long espace. Finalement, dit-il d'un ton chagrin, « ladicte bastille fut prinse par vive force d'armes, « malgré les deffendeurs et sans remède furent « mis à mort dedans huit vingt hommes de guerre, « les aultres furent tous prins et menez prestement « dans Compiègne. »

Avant de faire à Monstrelet d'autres emprunts, nous croyons devoir transcrire textuellement un récit abrégé de ce siège, qui se trouve dans les *Annales et Chroniques de France*, par maistre Nicolle Gilles, imprimées sur la correction du seigneur Denis Sauvage, de Fontenailles-en-Brie, en 1557, en prenant ce récit seulement à partir de la prise de Jeanne d'Arc : « Le siège fust devant « la dicte ville de Compiègne bien l'espace de six « mois et estoient les François de dedans en « grande nécessité de vivres. Un escuyer, nommé « Jomet du Tilloy, s'alla mettre dedans la dicte « ville, accompagné de quatre-vingts ou cent

« hommes, dont ceux de la ville se resjouirent, et
« moult vaillamment se comporta le dict Jomet.
« Après, fut faicte une armée de mil et cinq cents
« combattants pour aller secourir la dicte ville, et
« en eurent la charge le comte de Vendôme et le
« mareschal de Boussac. Si y allèrent et vigou-
« reusement d'arrivée ils frappèrent sur les Anglois
« et les Bourguignons qui tenoient le siège, et
« entrèrent dedans leurs fortifications qui estoient
« faictes à grands fossez, palliz et pieulx, et plu-
« sieurs bastilles, et là eut de grands faicts d'armes
« et en tuèrent moult les François, dont plusieurs
« Anglois se reculèrent par dessus un pont qu'ils
« avoient fait à travers de la rivière d'Oise.
« A l'heure qu'ils se combattirent, ceulx de
« dedans la ville assaillirent une bastille que
« lesdicts Anglois et Bourguignons avoient faicte
« devant la porte, où avoit bien cinq cents Picards
« de la compagnie de Jean de Luxembourg qui
« tous furent mis à mort en la place, et pour ce
« que la nuict estoit venue, convint aux dicts
« comte et maréchal eulx mettre dedans la ville.
« Toute cette nuict les Anglois, Picards et Bour-
« guignons se deslogèrent et s'en allèrent qui s'en
« peut aller, sans ordonnance et en grand désar-
« roy, les uns en Normandie, les autres en Picar-
« die, et abandonnèrent trois grosses bombardes
« et plusieurs canons et aultres artilleries et
« grand quantité de vin, vivres et aultres biens.
« Dedans ladicte ville estoit Philippe de Gamaches,
« abbé de Saint-Pharon de Meaux; lequel, comme
« on disoit, fut cause de tenir la ville si longue-
« ment contre les Anglois. Aussi se comporta
« vaillamment Guillaume de Flavy, capitaine
« d'icelle ville. Durant ledict siège avoit été faict
« certain appointement pour traiter paix, et par y
« celuy estoit accordé que ladicte ville de Com-
« piègne seroit mise es mains du duc de Bourgo-
« gne, parce que c'estoit passage de rivière, afin
« que ce duc peust aller et venir de ses païs à Paris
« et ailleurs pour besongner au faict du traicté et
« pour ceste cause ledict duc estoit venu à Noyon.

« Mais pour quelque mandement que le roy feit
« audict de Flavy, il ne voulut point bailler ladicte
« ville audict duc de Bourgogne, sachant qu'il ne
« seroit bien au Roy ny au royaume, et estoit la
« ville et passage bien gardés pour entretenir toutes
« les aultres qui estoient en l'obéissance du Roy ».

Que voilà de fort singulières façons d'agir pour un homme que l'on a qualifié de traître au roi et qui, dit-on, aurait vendu Compiègne, en même temps que Jeanne d'Arc et par le même marché !

M. Escuyer, qui a écrit une *Histoire de Compiègne* qui mériterait d'être publiée au moins en abrégé, dit qu'au moment où la Pucelle venait de tomber entre les mains des ennemis, toutes les cloches de Compiègne furent mises en branle pour aviser ceux qui pourraient combattre, du péril où la guerrière se trouvait et les appeler à son secours. Par malheur, il était trop tard. Monstrelet lui-même raconte que les Français étaient rentrés dans la ville *moult dolans et courroucés, ayant par espécial grand desplaisance pour la prinse de la Pucelle.*

Avec des hommes consternés et démoralisés qui, sans doute, s'attendaient à ce que l'ennemi, encouragé par sa capture, livrerait immédiatement assaut à la ville, comment eut-on pu raisonnablement songer à une sortie ayant pour but la délivrance de l'illustre prisonnière. Heureusement les ennemis, rassurés par cette prise et comptant, par conséquent, avoir bientôt raison de Compiègne, ne songèrent d'abord, au contraire, qu'à se réjouir et à fêter leur victoire. Les violents cris de joie poussés par cette soldatesque, le bruit de leurs tambours et de leurs fanfares qui, sans doute arrivaient jusqu'aux défenseurs de la Ville, n'étaient-ils pas faits pour amoindrir le courage de ces derniers et pour leur ôter la pensée d'une sortie ? Franchement, le chef de ces hommes eût-il été écouté, s'il avait voulu, pour essayer de sauver Jeanne d'Arc, entraîner hors des murs de Compiègne ceux qui venaient d'y rentrer tout émus et

en désordre, et même ceux qui, du haut des remparts, venaient d'être témoins de leur insuccès ?

M. Escuyer fait en outre observer, avec juste raison, que durant les longs interrogatoires subis par la victime de Cauchon et des Anglais, jamais celle-ci ne dit un mot, pas un seul, qui pût inculper ni Flavy, ni aucun autre de ses compagnons d'armes. Aucun des nombreux témoins appelés ne dit rien qui fût susceptible de fournir un indice d'une odieuse trahison. Il est néanmoins vraisemblable que si quelqu'un de ces Anglais que Flavy avait empêchés de s'emparer de Compiègne, avait cru pouvoir se venger de ce gouverneur en l'incriminant, il n'en aurait pas laissé perdre l'occasion.

Ensuite, le même historien cite Cambry qui, dans sa *Description du département de l'Oise*, a prétendu que les habitants de Compiègne, désespérés, attribuant à la trahison de ce gouverneur la prise de l'héroïne, « l'avaient pendu aux murailles de leur ville ».

On sait ce qu'il faut penser d'une sottise aussi peu véridique. Cambry appuyait son assertion sur un vieux tableau vermoulu qu'il n'avait pas vu, mais qu'on lui avait dit avoir existé autrefois dans l'Hôtel de Ville de Compiègne et qui représentait ce fait ! Et c'est d'après des témoignages aussi peu sûrs qu'il jette la flétrissure à un capitaine français ; il n'a pas vu lui-même le tableau qui représentait vraisemblablement quelque autre point de l'histoire de Compiègne, mais il en a entendu parler, et cela suffit pour lancer dans un livre un mensonge, ou plutôt une odieuse calomnie ?...

M. Quicherat, au tome quatrième de son excellent ouvrage sur les *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, a réuni les témoignages des chroniqueurs et des historiens du XV[e] siècle. En tête figure Perceval de Cagny, natif du Pays de Beauvoisin, serviteur du duc d'Alençon, qui écrivit son récit en 1436, à peine cinq ans après le drame horrible de Rouen. Ce Perceval dit que le capitaine de la place, voyant une grande

multitude de Bourguignons [illegible] cavalier la ville [illegible] la porte [illegible] fit lever la herse [illegible] la porte de la ville. Les choses [illegible] passées. [illegible] vraisemblablement [illegible] homme de Flavy [illegible] la garde de la ville [illegible] sauver l'héroïne [illegible] la porte. [illegible] manqua-t-il pas de [illegible] d'Arc.

Perceval de Cagny a [illegible] « la Pucelle enfermée [illegible] « avecques elle » [illegible] ceux qui furent faits prisonniers avec [illegible] ment est-il possible de [illegible] accuse Flavy [illegible] venger de l'acte [illegible]

Nous venons de [illegible] une infâme [illegible] Flavy par les Compiégnois [illegible] peinture qu'il [illegible] témoignage qu... [illegible] sérieuses.

Dans le recueil de documents [illegible] par M. Quicherat se trouve un [illegible] des *Femmes* [illegible] l'histoire de [illegible] parmi les contes de [illegible] de *Jehanne-la-Pucelle* [illegible] Jeanne d'Arc présente de [illegible] observer M. Quicherat [illegible] à la catastrophe de Compiègne. L'auteur [illegible] de ce récit prétend tenir ce [illegible] vieillards de cette ville [illegible] par [illegible] en 1498. L'un de ces [illegible] âgé de 98 ans, et l'autre de [illegible] et tous deux [illegible] avoir été présents en l'église de Saint-Jacques lorque Jeanne y serait venue, s'y serait confessée, y aurait communié, puis, la messe terminée, se retirant près de l'un des piliers de cette église, aurait annoncé à une centaine d'enfants qui se

seraient amassés autour d'elle, que *vendue et trahie, bientôt elle serait livrée à mort.*

Sérieusement, peut-on se figurer la grande guerrière qui avait dirigé des armées et commandé des troupes françaises, entourée de gamins curieux et s'adressant gravement à eux pour énoncer de telles prédictions ? Et c'est uniquement d'après le témoignage de deux vieillards que leur âge merveilleux, au moment de leur confidence tardive, permet aisément de comparer aux jeunes auditeurs d'antan, que l'auteur du *Mirouer des Femmes vertueuses* assurait que Flavy avait *vendu* la Pucelle à Jean de Luxembourg ! Et c'est aussi d'après ce même récit qui, lorsqu'on le lit, fait plutôt l'effet d'une légende ou mieux d'un conte de bonne femme, que Belleforest dans sa *Chronique des neuf Roys Charles*, Jean Boucher et tant d'autres après eux, y compris le grave Mézeray, ont propagé une accusation aussi odieuse contre Guillaume de Flavy !...

M. Henri Martin, cependant, a dit avec raison dans son *Histoire de France*, à propos de cette accusation : « Il fallait à l'opinion populaire une « victime expiatoire pour l'abandon de la Pucelle, « on lui jeta le gouverneur de Compiègne ; il « semble naturel d'admettre qu'un démon ait trahi « un ange. Plus tard, les historiens, faute d'une « connaissance suffisante des faits et des intérêts « du temps, ne comprirent pas que quelque oppo- « sition qu'il y eut entre les vertus de Jeanne et « les vices de Flavy, celui-ci avait les mêmes « ennemis que l'héroïne et qu'il ne pouvait la « trahir sans se perdre lui-même. » Il est certain, en effet, que Flavy ne pouvait s'attendre qu'au mauvais vouloir et aux sourdes *trahisons* de ceux qui avaient osé conseiller au roi de livrer Compiègne au duc de Bourgogne. Il avait, lui, la lourde responsabilité du gouvernement de cette ville, et la conserver au roi qui lui en avait confié la garde, était donc de son devoir et de son intérêt. Or, pour cette conservation, est-ce que la présence de la Pucelle et sa réputation n'étaient pas de précieux auxiliaires ?...

Mais laissons enfin, une fois pour toutes, une accusation aussi peu fondée, qui ne repose sur aucun témoignage sérieux, et occupons-nous plutôt encore de la façon dont les habitants de Compiègne surent agir en d'aussi tristes circonstances.

Dans le récit très complet qu'il a fait du siège qu'avait si vaillamment subi sa ville adoptive, M. Escuyer ne pouvait omettre ce qui leur faisait honneur ; il cite Pierre Crin qui s'en fut à travers la forêt pour chercher des secours auprès du roi de France et qui put enfin ramener heureusement dans la ville un convoi de vivres et y apporter de l'argent ; il dit que Guillaume de Flavy, lui aussi, était allé, en bravant des dangers de tout genre, pour requérir d'autres secours, lorsque ceux qu'avait obtenus Pierre Crin eurent été épuisés. Enfin, après avoir raconté l'effet produit par l'arrivée de Xaintrailles et l'attaque de la bastille située auprès de la porte de Pierrefonds, il dit que les vainqueurs aussitôt après la prise de cette fortification, coururent vers une autre qui se trouvait près de la route de Soissons et d'une tour dite des Oziers dont il ne reste plus de traces. « Des renforts sont envoyés de la ville ; tout y est soldat « en ce grand jour ; les hommes s'y portent avec « un courage intrépide, les femmes même veulent « avoir part à l'expulsion de l'ennemi commun et « font paraître une résolution fort au-dessus de « leur sexe. Le gouverneur, Guillaume de Flavy, « anime tout par ses paroles et plus encore par « son exemple. il se couvre de gloire. Cette « seconde bastille est enlevée avec la même rapidité que l'autre ».

Quelques pages auparavant, l'auteur représentait les soldats et les bourgeois enfermés dans Compiègne assiégé, comme des *spectres ambulants,* tant la famine y sévissait. Mais il ne paraît cependant pas que cette disette eût rendu incapables de tout acte d'énergie les défenseurs de la ville, puisque Monstrelet raconte que dans les mines et les approches creusées par l'ordre de

Jean de Luxembourg, plusieurs des assiégeants furent *navrés* par les assiégés ; d'après lui, hommes et femmes rivalisaient d'ardeur et de zèle pour la défense de la place.

Voici, toujours d'après le même chroniqueur, ce qui se passa après le départ ou plutôt la fuite des Anglais et des Bourguignons, après l'arrivée des Français et la prise des bastilles : « Quelle liesse « ils menèrent, dit-il, ils feirent incontinent rédifier « le pont de dessus l'Oise (1) et issirent à grande « puissance de la dicte ville, chevauchans à esten- « dars déployés, par plusieurs compagnies, cou- « rans en divers lieux et le ramenant des fuyards « qu'ils trouvèrent, meirent à l'espée. Leurs « ennemys eurent grand paour, si qu'à peine les « osoient attendre. Et tous les villages et chas- « teaux, le Pont-Sainte-Maxence, Longueil-Sainte- « Marie, le chastel de Guermegil, Ressons-sur- « le-Mas, etc., se rendirent à eux et ils y laissèrent « partout garnison ».

D'autres s'étaient dirigés vers Royallieu où ils avaient trouvé de quoi faire bombance. Ils ne s'en firent pas faute, et largement ils mirent à profit les vivres et le vin abandonnés par les Anglais. Ensuite et une fois bien restaurés, pour se mettre à l'abri de l'éventualité d'un retour offensif de la part des ennemis et pour prévenir de nouvelles incursions, ils s'en allèrent rompre le pont situé près de Venette.

Voilà donc Compiègne enfin délivré de ses souffrances et de ses appréhensions, mais n'est-ce pas le cas de rappeler ce qui advint de Jeanne d'Arc, après qu'elle eut été faite prisonnière.

Tandis qu'elle était renfermée dans le château de Beaurevoir où elle séjourna durant quatre mois, on s'acharnait à lui donner sur l'issue du siège de Compiègne les nouvelles les plus désolantes. On lui assurait que cette ville allait être prise et que

---

(1) Ce pont fut tout au moins hâtivement reconstitué au moyen de bateaux.

sans exception, tous les habitants en seraient passés au fil de l'épée. Ces propos affligeaient l'héroïne au-delà de toute expression et c'est alors qu'elle disait : « Qu'elle aimait mieux mourir que vivre « après une telle destruction de bonnes gens ». Puis, dans son trouble, elle invoquait sainte Marguerite et sainte Catherine. « Comment lairra « (laissera) Dieu, disait-elle encore. mourir ces « bonnes gens de Compiègne qui ont été et sont « si loyaux à leur seigneur ! »

Désespérée, elle tenta de s'évader en s'élançant du haut de la tour où elle se trouvait prisonnière. A ses voix qui lui assuraient que Dieu viendrait en aide à ceux de Compiègne, Jeanne répondait que « si Dieu aidait à ceux de Compiègne, elle y vou- « lait être ! » Par malheur, en tombant, elle se blessa grièvement et resta évanouie au pied de cette funeste tour ; ses gardiens l'y retrouvèrent et l'on sait ce qui s'en suivit.

Marquis DE LAINCEL.

Mars 1877.

des
1564 ;
uissiers-
souvient,
la Société
ois de plus que
ere qui possède
ments nécessaires,
fin jusqu'ici, car, à
consulaire remonte sen-
ate, soit au mois d'août
ur les déesses-mères d'Or-
lo-romaine, et dont les figures
rochées de celles de la forêt de
Une note très intéressante de
sur la maison de Jeanne d'Arc à
rmant un véritable pendant au travail
ient Sorel sur les séjours de Jeanne d'Arc
piègne ;

ans le *Bulletin de la Société archéologique Tarn-et-Garonne*, un travail important dû à M. le commandant Delaval sur les anciennes fortifications de Montauban et le siège de 1621, et une belle étude de M le chanoine Pottier sur le trésor du l'ancienne église de Montpezat, avec nombreuses photographies représentant le reliquaire des Anges, une châsse émaillée du XIIIe siècle, un sac brodé du XIVe et un coffret de mariage du XVe ;

Dans la chronique des archives, extraites du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, un rapport de M. E. Roussel, archiviste de l'Oise, mentionnant pour 1902-1903 : le classement dans la série B, des documents sur les bailliages de Beauvais et de Clermont, convocations, assemblées, élections et cahiers de 1789 ; dans la série E, des fonds du duché de Fitz-James et du marquisat de Mouy ; dans la série L., des fonds des Sociétés populaires et Comités de surveillance ;

Dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, une

vée dans un jardin près du pont de Soissons. D'après M. le chanoine Müller, cette pièce serait un jeton du xv[e] siècle.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont déposés sur le Bureau.

Ce sont :

Le Musée de Beauvais, par le docteur Leblond, 1905.

Esquisse historique sur le Château de Vincennes, par l'abbé de Laval.

Revue historique et archéologique du Maine, 2[e] semestre 1904.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 1[re] livraison 1905.

Cartulaire du chapitre de Sens, par l'abbé Eugène Chartraire.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1904-05.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, année 1904.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1904.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, 1904.

Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde, par Justin de Pas.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, année 1905.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1904.

Bulletin archéologique et historique de la Société de Tarn-et-Garonne, année 1904, 4 fascicules.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, 1905, etc., et le programme des questions présentées au concours de 1905 par la *Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut.*

M. Plessier signale dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*: 1° Un travail très étendu et très documenté de M. A. Breton sur la juridiction consulaire à

Orléans, contenant à la fin la liste complète des juges et consuls depuis leur institution, en 1564 ; celles des greffiers connus, des agréés, huissiers-audienciers, etc. Pareille étude, on s'en souvient, a longtemps figuré à l'ordre du jour de la Société historique, et nous regrettons une fois de plus que ce travail, entrepris par un confrère qui possède toutes les aptitudes et les éléments nécessaires, n'ait pu être mené à bonne fin jusqu'ici, car, à Compiègne, la juridiction consulaire remonte sensiblement à la même date, soit au mois d'août 1565 ; 2° Une notice sur les déesses-mères d'Orléans, à l'époque gallo-romaine, et dont les figures peuvent être rapprochées de celles de la forêt de Compiègne ; 3° Une note très intéressante de M. E. Jarry, sur la maison de Jeanne d'Arc à Orléans, formant un véritable pendant au travail du président Sorel sur les séjours de Jeanne d'Arc à Compiègne ;

Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, un travail important dû à M. le commandant Delaval sur les anciennes fortifications de Montauban et le siège de 1621, et une belle étude de M le chanoine Pottier sur le trésor de l'ancienne église de Montpezat, avec nombreuses photographies représentant le reliquaire des Anges, une châsse émaillée du XIII[e] siècle, un sac brodé du XIV[e] et un coffret de mariage du XV[e] ;

Dans la chronique des archives, extraites du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, un rapport de M. E. Roussel, archiviste de l'Oise, mentionnant pour 1902-1903 : le classement dans la série B, des documents sur les bailliages de Beauvais et de Clermont, convocations, assemblées, élections et cahiers de 1789 ; dans la série E, des fonds du duché de Fitz-James et du marquisat de Mony ; dans la série L., des fonds des Sociétés populaires et Comités de surveillance ;

Dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, une

savante étude de M. L. Passy, sur les Origines de Gisors, les curieuses recherches étymologiques sur le nom de cette ville, et une description, par M. Patte, du dolmen de Champignolles dont il a été question, à la dernière séance, à propos des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, et qui, en raison de sa proximité du Vexin, intéresse également la Société de Pontoise.

Des remercîments sont adressés à M. le docteur Leblond pour le don de sa notice sur le Musée de Beauvais et à M. Sabattier, professeur d'horticulture à Compiègne, pour l'offre à la Société d'une étude très détaillée de M. l'abbé de Laval sur le château de Vincennes.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le baron de Bonnault, secrétaire de la Société historique, en voyage en Italie. Cette lettre est datée de Rome « la seule ville, suivant son expression, où l'étranger ne se sente pas dépaysé ». C'est le récit de l'inauguration faite, le 27 avril dernier, de la catacombe de *Commodilla*, située à peu de distance de la grande basilique de Saint-Paul, hors des murs de Rome, cérémonie à laquelle assista M. de Bonnault, grâce à l'amabilité du baron Kanzler, membre correspondant de la Société.

Des travaux récents ont mis à jour un emplacement à peu près rectangulaire long d'environ quinze mètres et large de quatre, avec un renfoncement à l'extrémité renfermant un tombeau double et ouvert, et une petite abside. Puis, à droite, sur la partie latérale, une autre absidiole.

Tous les archéologues paraissent reconnaître dans le tombeau signalé celui de *saint Félix*, prêtre, et d'un humble inconnu désigné par le martyrologe sous le nom de *sanctus Adauctus*, qui trouvèrent la mort, en 305, durant la persécution de Dioclétien.

Puis, M. de Bonnault donne la description des fresques mises à jour et signale entre autres celle qui montre la Vierge assise portant sur ses genoux l'enfant Jésus, ayant à sa gauche saint

Félix et à sa droite saint Adauctus qui lui présente une femme nommée Turtura, fresque d'une conservation parfaite. La Vierge surtout est un morceau admirable : « C'est une des plus belles peintures byzantines que l'on connaisse. »

La plus grande partie de la catacombe de *Commodilla* reste à fouiller, et il est permis d'espérer que les prochaines explorations justifiant les renseignements fournis par les itinéraires des pèlerins amèneront la découverte de précieux souvenirs de saint Paul dont le tombeau est peu éloigné.

De concert avec le Président, la Société est heureuse d'adresser tous ses remercîments au sympathique Secrétaire pour son intéressante communication.

M. Dervillé donne lecture d'un passage de manuscrit qui pourrait être intitulé « Relation du voyage de Louis XV à Compiègne, en 1764 ». C'est la description d'une procession solennelle à travers les rues de la ville, à laquelle assistèrent le roi et la famille royale. Toutes les rues étaient garnies de tentures ; la place de l'Hôtel-de-Ville surtout était remarquable par sa décoration. On avait fait venir du garde-meuble de Versailles quantité de magnifiques tapisseries dont les noms sont donnés par le manuscrit. Une des séries, représentant l'histoire d'Esther et d'Assuérus, fait aujourd'hui l'ornement du Palais de Compiègne.

Ensuite, M. Dervillé communique un incident survenu en 1798 entre l'Administration municipale et une troupe lyrique installée à Compiègne. D'abord, délibération prise par l'Administration pour faire percevoir sur les billets d'entrée le droit des pauvres et nomination à ce poste de l'un des employés de ses bureaux ; nouvelle délibération étendant à tous ses employés, à tour de rôle, la fonction de percepteur de ce droit chaque fois qu'il y aura spectacle ; puis, interdiction à la troupe de jouer la pièce ayant pour titre « Le Prévenu d'émigration ou les Trois Clefs », parce que cette pièce est « loin de manifester des principes répu-

blicains », et confiscation du manuscrit incriminé; série de délibérations afin de forcer les artistes à l'observation exacte du calendrier républicain et à n'apporter aucun retard dans l'ouverture du spectacle annoncé; enfin paix entre l'Administration et les artistes qui, par la suite, prêtent leur concours à la célébration des fêtes nationales à Compiègne.

M. Plessier donne une description très complète de quelques objets provenant d'anciennes sépultures du territoire de Jaux, mis à jour en 1891 et qui font aujourd'hui partie de sa collection. C'est un petit vase en terre noirâtre et assez fine, ne présentant d'autre ornementation que quatre stries à peu près équidistantes ; une contre-plaque en bronze argenté et le ferret qui se trouvait à l'extrémité libre de la ceinture, et une espèce de petite fibule ou broche, sans aucune argenture, mais ornée sur la face d'une série de petits cercles marqués au centre d'un creux. Ces objets furent trouvés dans un sarcophage creusé en forme d'auge, beaucoup plus étroit au pied qu'à la tête et contenant un squelette presque réduit en poussière, ayant les pieds tournés vers l'est.

M. Plessier continue en faisant part des fouilles faites sous sa direction à l'endroit même où eut lieu la découverte du premier sarcophage.

Cet endroit se trouve dans la plaine qui s'étend au-dessus de Jaux vers Jonquières, au bord du chemin de Dizocourt à Varanval, au lieu dit « les Gravillers ».

Les nouvelles recherches n'amenèrent aucune trace importante de mobilier funéraire, mais il n'est pas téméraire cependant de conclure à l'existence, sur ce point, d'un ancien champ de repos à l'usage des populations ayant occupé les emplacements des Tartres, Dizocourt, Varanval, etc., vers la dernière période Carolingienne, soit à la fin du huitième siècle ou au commencement du neuvième.

Enfin, il est procédé à l'admission, à l'unanimité, de M. Sibien, en qualité de membre titulaire,



et à la fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance, qui comprendra :

1° M. le chanoine Morel. — Une lettre du XIe siècle relative à Roscelin, chanoine de Saint-Corneille.

2° M. Bazin. — Compiègne sous Louis XI.

Le Vice-Secrétaire, B.-A. Dervillé.

INAUGURATION

DE LA

CATACOMBE DE COMMODILLA[1]

Rome est la seule ville où l'étranger ne se sente pas dépaysé. C'est dire qu'elle appartient à tout le monde et, à ce titre, il me semble permis de vous entretenir de la belle cérémonie à laquelle je viens d'assister dans la catacombe de Commodilla, grâce à l'amabilité du baron Kanzler, un de nos membres correspondants. Nul de vous n'a oublié l'honneur qu'il fit à notre ville en commençant par elle la série de ses remarquables conférences sur les catacombes, et quelques-uns d'entre nous sont allés à Paris, en novembre dernier, pour entendre le professeur Marucchi exposer, à la Salle de Géographie, les dernières découvertes faites au cimetière de Commodilla.

Jeudi dernier, 27 avril, a eu lieu l'inauguration solennelle de cette catacombe, située comme toutes les autres hors des murs de Rome, à une faible distance de la grande basilique de Saint-Paul et de la route d'Ostie, dans la vigne de M. Giuseppe Serafini, bordée par la voie des Sette Chiese.

---

1. Lettre adressée de Rome par M. le baron de Bonnault, secrétaire de la Société historique, et lue par M. le Président dans la séance du 19 mai 1905.

Grâce aux itinéraires de pèlerins des VIIIe et IXe siècles, on connaissait à peu près exactement son emplacement. Un des plus célèbres archéologues du XVIIIe siècle, Boldetti, y était descendu en 1720, mais quand il revint quelques jours plus tard pour compléter ses observations, un éboulement fortuit le força à y renoncer, et nul depuis n'avait osé s'y risquer. Depuis lors, quelques trous béants au milieu d'une vigne rappelaient seuls la catacombe qu'elle cachait.

Les travaux, commencés il y a deux ans environ par la Commission d'archéologie sacrée, ne tardèrent pas à amener d'importantes découvertes. En janvier 1904, le baron Kanzler pénétrait le premier dans la crypte des martyrs, transformée en une petite basilique et ornée de peintures et d'inscriptions par les papes saint Damase (366), saint Sirice (384) et saint Jean I (523). L'éminent archéologue nous a profondément impressionnés en nous traduisant son émotion, lorsqu'il retrouva, après douze siècles, ces peintures inconnues et fraîches encore sous la terre qui les protégeait.

C'est dans cette petite basilique souterraine qu'eut lieu la fête du 27 avril et qu'une messe fut dite, pour la première fois, après un intervalle de plus de mille ans !

Imaginez un rectangle assez irrégulier, long de douze à quinze mètres et large de quatre. A l'extrémité, en face de l'escalier qui y descend, un renfoncement abrite un tombeau double et ouvert. A côté, à droite, une petite abside occupe le reste de cette paroi de quatre mètres au plus ; à droite encore, sur la partie latérale, une autre absidiole est taillée dans le tuf, faisant face à un étroit couloir qui conduit également dans cette petite basilique. Pour parer à l'éboulement des terres, il a fallu élever une voûte en briques, mais on a ménagé une ouverture au centre, qui laisse passer les rayons du soleil de midi. Pour la circonstance, les murs latéraux en tuf brun sont ornés de feuillage et de couronnes de fleurs ; de longues palmes se dressent dans les angles, le tombeau double du fond

est garni d'une jonchée de fleurs blanches et rouges. Entre les deux absidioles un petit autel est dressé, sobrement orné d'une croix byzantine et de six chandeliers de bronze comme les autels primitifs. Mgr de Waal, président des *Cultores Martyrum*, célèbre la messe, en faisant face aux assistants, suivant l'ancien usage liturgique. Autour de lui, les clercs du Collège germano-hongrois exécutent de nombreux morceaux de chant purement grégorien. Si leur accent guttural est parfois un peu rude pour des oreilles françaises, leurs robes rouges s'harmonisent parfaitement avec le caractère de cette fête des martyrs.

Tous les archéologues s'accordent, en effet, à reconnaître dans le tombeau couvert de fleurs, celui de saint Félix, prêtre, qui mourut en 305, durant la persécution de Dioclétien. Pendant qu'on le conduisait au martyre, un inconnu se présenta, et, s'affirmant hautement chrétien, recueillit avec lui la palme de triomphe. Faute de savoir son nom, le martyrologe l'appelle *Sanctus Adauctus*, le saint adjoint ou ajouté par Dieu. Tous deux furent déposés dans le cimetière de Commodilla, *in uno loco*, c'est-à-dire soit dans le même tombeau double, comme l'affirme M. Marucchi, soit simplement dans la même chambre cimetériale, suivant l'opinion de Mgr Wilpert. Quant à Commodilla, propriétaire du cimetière, on sait seulement que c'était une riche matrone romaine, dont le nom n'est pas autrement connu.

Une peinture assez dégradée représente les deux saints au-dessus du tombeau et entre eux sainte Merita, dont la tombe est le sujet d'une discussion encore pendante et trop longue pour la rapporter ici. Mieux vaut nous attacher aux diverses peintures qui font de ce sanctuaire, un des plus intéressants retrouvés jusqu'ici dans les catacombes.

C'est d'abord à gauche, en débouchant de l'escalier, une théorie de saints rangés à droite et à gauche du Sauveur. Le Christ est sans nimbe cru-

cifer, suivant la règle des peintures fort anciennes ; à sa gauche saint Paul tient à la main le rouleau des épîtres, puis viennent saint Félix et saint Etienne ; à droite on reconnaît successivement saint Pierre avec son type traditionnel, un saint à demi-effacé et sainte Merita. Les noms sont inscrits en latin à côté des personnages représentés au tiers de nature. L'œil exercé de Mgr Wilpert a reconnu dans ce tableau la remise des clefs à saint Pierre et chacun aujourd'hui l'y distingue facilement. Ce sujet n'avait jamais été retrouvé jusqu'ici parmi les peintures des catacombes, et il est inutile d'insister sur son importance dogmatique.

Du même côté, en nous rapprochant du fond, une autre fresque nous montre la Vierge assise, ayant à sa gauche saint Félix et à sa droite saint Adauctus qui lui présente une femme nommée Turtura. Ici la conservation est parfaite et la Vierge surtout est un morceau admirable. Vêtue d'un long manteau sombre qui l'enveloppe tout entière et ne laisse apercevoir que ses pieds chaussés de pourpre et l'étroite coiffe blanche qui serre la tête, la Vierge est assise dans un fauteuil à dos rond et doré, aux bras droits constellés de perles et de cabochons. On dirait une impératrice bysantine. L'enfant Jésus, qu'elle porte sur ses genoux, est vêtu de drap d'or et tient à la main une lettre scellée, sans doute le placet de Turtura. Une longue inscription métrique nous renseigne sur les vertus de cette veuve, qui mérita bien son nom de Tourterelle par sa fidélité inviolable à la mémoire de son époux et à laquelle son fils a voulu rendre cet hommage. Ces personnages sont représentés grandeur demi-nature, de face, les yeux énormes, le nez long et droit, la bouche petite. C'est une des plus belles peintures bysantines que l'on connaisse.

Sans doute, on avait déjà découvert des madones plus anciennes, aux catacombes de Domitilla et surtout de Priscilla où la Vierge est du commencement du deuxième siècle, mais rien n'égale la

majesté de la vierge de Commodilla, et l'on y voit nettement indiquée l'intercession des saints en faveur des fidèles. C'est le premier type de ces innombrables tableaux de donateurs accompagnés de leurs patrons, tels que se sont plu à les représenter les vieux maîtres flamands et italiens.

On s'accorde à reporter à un siècle plus tard, c'est-à-dire au VIIe, la fresque placée entre le tombe du fond et l'absidiole. Elle représente saint Luc, tenant dans son sac ses instruments de chirurgie.

De nombreux grafittes mordent sur cette fresque ; il ne faut pas trop le regretter, car ils témoignent de la vénération des pèlerins pour les saints enterrés en ce lieu : saint Félix, saint Adauctus, sainte Merita. Quelques-uns même émanent de prêtres qui se disent attachés au service de la petite basilique qui leur était consacrée sur le lieu de leur sépulture.

Le sol de cette basilique est littéralement pavé de tombeaux attestant l'antique et pieux désir des chrétiens de reposer près des corps des martyrs, leurs intercesseurs auprès de Dieu. Mais avec la foule qui s'y presse aujourd'hui, ce n'est pas le moment de les examiner. Parcourons plutôt les galeries déjà déblayées, où l'après-midi une procession aux flambeaux évoquait le souvenir des mystères sacrés célébrés jadis aux catacombes.

Dans quelques parties on a déjà reconnu trois étages de galeries comptant parfois jusqu'à onze *loculi* ou tombes superposées. Un tiers à peine est fermé par des plaques ornées d'inscriptions. Pour les autres, les chrétiens se contentaient, afin de reconnaître leurs morts, de sceller quelque fragment de verre, de poterie, de marbre, ou bien encore des coquillages et même des boutons.

Une disposition assez singulière mérite d'être signalée ; c'est l'établissement de puits carrés, dont les parois sont complètement garnies de *loculi*, On enterrait les morts en commençant par le fond. et l'on distingue encore la trace des barres de bois auxquelles on attachait des cordes pour descendre les cadavres. Les puits étaient ensuite remblayés

au fur et à mesure, et pour ces morts doublement ensevelis et condamnés à un éternel oubli, on supprimait naturellement toute inscription.

Dans les galeries établies suivant l'usage habituel, on n'a pas jusqu'ici retrouvé d'arco-solium, mais plusieurs tombes, en forme de cercueil, disposées le petit côté en avant formé d'une plaque de marbre, avec peinture sur le fronton triangulaire. Le symbolisme des peintures et des gravures est trop connu pour qu'il y ait lieu d'y revenir. L'aimable directeur des fouilles, M. Bevignani, nous fait remarquer cependant la fréquence du monogramme du Christ sous les deux formes PX enlacés et P simplement barré.

J'ai déjà dépassé les bornes d'une lettre et je ne puis entrer dans de plus amples détails et rapporter ici toutes les conjectures vraisemblables ou ingénieuses que j'ai entendu émettre. La plus grande partie de la catacombe reste à fouiller, et il y a lieu d'espérer que les prochaines découvertes, justifiant les renseignements fournis par les itinéraires de pèlerins, feront reconnaître de précieux souvenirs de saint Paul, dont le tombeau est peu éloigné. Commodilla fournirait ainsi, pour le grand apôtre des Gentils, un pendant à ce que Priscilla a donné pour saint Pierre.

Je ne saurais mieux terminer que par les paroles qui ont servi de conclusion à la belle conférence du baron Kanzler : « Si nous discutons « encore sur l'emplacement du tombeau de tel ou « tel saint, nous avons pu affirmer l'existence de « ces martyrs inconnus jusqu'ici, et la messe qui « vient d'être célébrée en leur honneur est identi- « tique à la dernière qui ait été dite ici, il y a plus « de mille ans. C'est pour les enfants de la grande « famille catholique, à laquelle nous appartenons, « un titre de noblesse dont nous sommes juste- « ment fiers ».

Baron DE BONNAULT.

Rome, 1er mai 1905.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 16 juin 1905.

Présidence de M. PLESSIER, président.

MM. Bazin, Bellin, Benaut, le baron de Bonnault, R. Chevallier, Collin, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Daussy, Delaidde, Dervillé, Evilliot, Fleuret, Lambin, Leduc, Moreau, le chanoine Morel, Peiffer, Plessier, le comte du Puget, Restoux, de Roucy, Sabatier assistent à la séance.

S'est excusé : M. de Salverte.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, M. le Président annonce que M. l'abbé Mazéas, curé de Coudun, est présenté par MM. Martin et Morel comme membre titulaire de la Société, et qu'il sera voté sur son admission à la fin de la séance.

Les envois des Sociétés correspondantes sont :

Bulletin de la Diana, janvier-mars 1905.

Revue de l'histoire de Versailles, les quatre fascicules de 1904.

Académie royale d'archéologie de Bruxelles, 1905, T. II.

Revue de l'histoire des Religions, 1905, 1 et 2.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, mars 1905.

Académie de Reims, 1903-1904.

Comité archéologique de Senlis, 1903.

Bulletin mensuel de la Société du Vimeu, 1905, livraison 2e.

Le Président donne quelques renseignements sur le prochain Congrès de la Société française d'archéologie. Les membres arriveront à Compiègne le

lundi 26 et seront reçus le soir à l'Hôtel de Ville par la Municipalité et la Société historique. La visite de la Ville aura lieu dans la matinée du lendemain, MM. les curés de Saint-Jacques et de Saint-Antoine, ainsi que MM Bénard et Tabaraud, architecte et conservateur du Palais, en seront informés.

Le chanoine Morel lit un travail sur Roscelin, personnage dont le nom est aussi célèbre que ses œuvres sont peu connues. D'origine bretonne, il fut chanoine de Saint-Corneille et a gardé, dans l'histoire, le nom de Roscelin de Compiègne. Ses correspondants lui reconnaissent un esprit sagace et une brillante éloquence, mais ils lui souhaiteraient une intelligence plus réservée. Roscelin, en effet, ne tarda pas à effrayer ses contemporains par de dangereuses théories en des matières qui touchaient à la foi et particulièrement au mystère de la Trinité. Il voulut se couvrir des plus hautes autorités, et cite Laufranc, archevêque de Cantorbery, et saint Anselme, abbé du Bec-Hellouin.

L'évêque de Cantorbery était mort, mais l'abbé du Bec, au retour d'un voyage en Angleterre peu de temps après la mort de Guillaume-le-Conquérant, c'est-à-dire vers 1088 ou 1089, entreprit contre Roscelin une vigoureuse campagne. Il le signale comme un hérétique dans une lettre adressée à Foulques de Dammartin, évêque de Beauvais. Un concile, réuni à Soissons en 1092, condamne les doctrines du chanoine de Compiègne. Celui-ci dut se rétracter, par crainte du peuple qui menaçait de le tuer. Mais cette conversion n'était pas sincère. Il recommence à répandre ses erreurs dans des publications clandestines. Réfugié en Angleterre, il exploite contre saint Anselme l'animosité du roi Guillaume-le-Roux, mais après la réconciliation de ce prince avec cet illustre prélat, Roscelin se voit chassé également d'Angleterre. Sans asile et sans ressources, il s'adresse alors à saint Yves, évêque de Chartres, qu'il avait connu abbé de Saint-Quentin-lez-Beauvais. La réponse du saint évêque est pleine de charité chrétienne, mais

elle engage fermement Roscelin à se soumettre. Loin d'en profiter, le malheureux hérétique aigri par l'infortune se répand en injures contre les plus saints et les plus illustres personnages de son temps : l'évêque de Paris, le fondateur de Fontevrault Pierre de l'Arbrisel, son ancien disciple Abailard. Son langage, où l'on trouve déjà les violences et les grossièretés de Luther, n'est pas toujours facile à traduire en français. Tel fut le triste personnage qui reste dans l'histoire le chef des nominalistes, en face de Guillaume de Champeaux, chef des réalistes, avec Abailard comme porte-drapeau d'une doctrine intermédiaire, funeste querelle bien oubliée aujourd'hui qui agita violemment le Moyen-Age jusqu'à la Réforme.

M. Bazin commence la lecture d'un important travail sur Compiègne pendant le règne de Louis XI. Son premier chapitre s'étend de la retraite de Louis encore dauphin chez le duc de Bourgogne jusqu'à son avénement au trône. Le grand intérêt de cette étude vient de l'emploi presque exclusif de documents inédits tirés de nos registres communaux, notamment du compte CC. 21, qui s'étend de la saint Jean Baptiste 1460, à pareille date de 1463. Aussi les questions financières y tiennent-elles le premier rang. A l'avénement d'un nouveau monarque, il importe de faire confirmer les privilèges de la ville, et lorsqu'il s'agit de débattre de tels intérêts avec un prince aussi intéressé et aussi rusé que l'était Louis XI, nos magistrats doivent faire preuve d'une diplomatie habile, appuyée sur de nombreux présents. Fort heureusement, les dernières années du règne de Charles VII ont laissé nos finances dans une situation prospère, et les libéralités de la ville pouvaient s'étendre également à des malheureux et à des exilés dont on n'avait rien à attendre, notamment à de pauvres Grecs sauvés de Constantinople, après la prise de cette ville par les Turcs.

La récente étude que l'auteur a faite de la topographie compiégnoise, lui permet de vivifier son

récit en remettant les faits dans leur cadre. A la suite de chaque événement qu'il rapporte, il lui est facile d'indiquer la maison qui en fut le théâtre.

M. de Roucy ayant remarqué près du portail sud de la cathédrale d'Amiens un bas-relief représentant des marchands empilant dans des sacs des boules de waide, précieuse matière colorante dont l'emploi précéda celui de l'indigo, notre confrère, qui est également un botaniste distingué, nous apporte un échantillon de cette plante, *Isatis tinctoria*, qui, bien dédaignée aujourd'hui, fit jadis la fortune de l'industrie amiénoise.

A la fin de la séance, M. l'abbé Mazéas est nommé membre titulaire de la Société.

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra :

M. Bazin. *Compiègne sous Louis XI* (suite).

Baron de Bonnault. *Compte rendu du Congrès archéologique tenu à Beauvais et Compiègne.*

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 21 Juillet 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, baron de Bonnault, commandant Boyer, Dr Chevallier, R. Chevallier, Mme Deblangy, Mlle Deverson, Dervillé, de La Motte, capitaine de France, Fleuret, Lambin, chanoine Morel, chanoine Müller, Plessier, F. de Roucy et abbé Thétard, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts par les Sociétés correspondantes :

Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine, juin 1905 ;

Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1905 ;

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 2e trimestre 1905 ;

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1905 ;

Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu, 1905 ;

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1903-04 ;

Annales de la Société archéologique de Namur, 1905 ;

Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 1905 ;

Revue de l'Histoire des Religions, 1904, t. Ier, IIe et IIIe ;

Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France, 1904 ;

Epigraphie du canton de Grandvilliers, de M. l'abbé Meister ;

Procès-verbaux de la Société archéologique et historique de Clermont, 1904.

M. le Président signale l'*Epigraphie du canton de Grandvilliers*, due à M. l'abbé Meister, notre collègue : étude intéressante et très complète, donnant de nombreux renseignements biographiques sur une foule de personnages locaux et sur les fondeurs des cloches du canton de Grandvilliers.

Il recommande aussi, dans les *Procès-verbaux de la Société de Clermont*, sous le titre de « Promenade archéologique », le compte rendu de l'excursion annuelle de la Société qui constitue une étude très intéressante et en même temps très savante des localités situées autour du plateau de Liancourt. Les églises, notamment, y sont étudiées avec un soin et des détails particuliers ; et ce travail fait grand honneur au zélé secrétaire de la Société archéologique et historique de Clermont, M. l'abbé Beaudry, que nous avons le plaisir de compter au nombre de nos correspondants.

M. le Président annonce la perte faite depuis la dernière séance par la Société, par suite de la mort de M. Jules Briatte, officier de la Légion d'honneur, président honoraire de la Cour des Comptes.

La Société se joint à M. Plessier pour exprimer à la famille de M. Briatte, la cordiale expression de ses bien vives et respectueuses condoléances.

M. le Président procède à la présentation, comme membre titulaire, de M. Moritz, directeur de la filature d'Ourscamp, présenté par MM. R. Chevallier et Plessier ;

Comme membres correspondants, de MM. le docteur Leblond, président de la Société académique de l'Oise, et Bry, président du Comité archéologique de Noyon, présentés par MM. de Bonnault et Plessier.

Après ces présentations, M. R. Chevallier exprime l'espoir, qu'à la suite du Congrès tenu à Beauvais, bon nombre de membres de la Société historique tiendront à se faire inscrire à la Société française d'archéologie.

Puis, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Halinbourg, conseiller général de l'Oise, demandant à la Société de vouloir bien contribuer à l'utilisation des ruines du théâtre romain de Champlieu pour des représentations artistiques. Dans sa dernière session, le Conseil général votait, à cet effet, une somme de 100 francs ; la Société académique de l'Oise s'est fait inscrire pour 50 francs, et celle de Senlis pour 25. La Société décide de s'associer à cette œuvre et vote également une somme de 50 francs ; mais en même temps elle exprime le vœu qu'on veuille bien préserver les sculptures exposées, jusqu'alors, à toutes les intempéries, et qu'on fasse le nécessaire pour la continuation des fouilles.

M. de Bonnault lit un rapport très substantiel sur le Congrès de la Société d'archéologie française qui vient de tenir ses assises à Beauvais et Compiègne. L'ouverture du Congrès se fit dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Beauvais, le 20 juin dernier, sous la présidence de M. Lefèvre-Pontalis, d'un grand nombre de notabilités, de délégués anglais, belge et suisse, et en présence de M. de Villefosse, délégué du ministre de l'Instruction publique, de M. le vicomte de Ghellinck, délégué du gouvernement belge, de M. le Préfet de l'Oise, de Monseigneur l'Evêque de Beauvais, etc., etc. La séance s'est terminée par la communication de deux pièces très rares tirées du riche cabinet de M. le comte de Troussures : « La Tentation de saint Antoine », peinture sur verre, et un ivoire fort ancien représentant deux des premiers évêques de Beauvais. La fin de cette première journée fut employée à la visite du Musée, par trop resserré, où les collections, faute de place, sont entassées pêle-mêle, et de l'église Saint-Etienne, aux vieilles peintures sur bois et aux magnifiques verrières.

Le 21 fut consacré à la visite de l'église de Marissel, au clocher du XIIe siècle et au riche retable si bien décrit par l'abbé Vattier. Dans l'église d'Allonne, les congressistes purent admirer deux charmantes statuettes du XIVe siècle : la Sainte-Vierge et l'ange Gabriel. Le retour à Beauvais se fit par la maladrerie de Saint-Lazare, du XIIe siècle, actuellement convertie en ferme L'après-midi, les excursionnistes visitèrent l'église de Bury dont les fonts baptismaux remontent au XIIe siècle, celle de Cambronne et la croix mutilée du cimetière, l'Hôtel de Ville et l'église de Saint-Samson de Clermont.

Le 22, excursion à Trie-Château, dont le château, entièrement démoli, fut habité par J.-J. Rousseau ; à Gisors, où les congressistes, sous la conduite de M. Régnier, admirèrent les ruines du donjon et l'église, qui date de la Renaissance ; à l'église Saint-Hildevert, de Gournay, qu'on peut faire remonter au XIIe siècle, et retour à Beauvais, après visite de la vieille église et de la charmante chapelle de Saint-Germer. La journée du 23 fut tout entière consacrée à la visite des monuments de Beauvais : la cathédrale, la Basse-Œuvre, le Palais de Justice, l'ancien évêché, le palais épiscopal, sans oublier la manufacture nationale de tapisseries ; et celle du 24, à l'excursion de Senlis. Le lendemain, jour de repos, les congressistes pouvaient assister à la Fête de l'Assaut, fête annuelle donnée en l'honneur de l'intrépide Jeanne Hachette.

Le 26, on se mit en route pour Compiègne où les congressistes n'arrivèrent qu'après avoir visité les églises de Nogent-les-Vierges, de Villers Saint-Paul, de Saint-Leu-d'Esserent, de Montataire et l'ancien château du baron de Condé, c'est-à-dire très tard, mais où ils recevront à l'Hôtel de Ville l'accueil le plus cordial de la part de la Municipalité et de la Société historique.

Toute la matinée du 27 fut consacrée à Compiègne et l'après-midi à la vallée de l'Automne : Éméville, Vez, Lieu-Restauré, Fresnoy-la-Rivière et Morienval ; la matinée du 28 fut occupée à Ours-

camp et l'après-midi à Noyon, où le Congrès prenait fin, après huit jours de séances laborieuses et d'excursions des plus intéressantes.

Au nombre des travaux communiqués, citons ceux du chanoine Morel, sur les vitraux de Chevrières, et de l'abbé Meister, sur les fonts baptismaux du canton de Grandvilliers, etc.

En terminant, M. de Bonnault rappelle que, parmi les lauréats, la Société historique compte les chanoines Marsaux, Morel et Müller, M. Henri Bernard, architecte, M. L. Régnier, M. l'abbé Meister, M. l'abbé Beaudry, dont les savants travaux ont été récompensés de médailles de vermeil ou d'argent.

M. le Président, au nom de la Société, est heureux de renouveler aux lauréats ses plus cordiales félicitations et ses plus sincères compliments.

Notre confrère, M. Bazin, continue ensuite la lecture de son travail sur Compiègne de 1464 à 1466. La Ville eut à loger trente lances fournies et pour aider les habitants à supporter ce logis, il fut décidé qu'on leur donnerait seize sous par mois pour chaque lance, outre l'ordonnance du roi. Comme il n'y avait pas d'argent pour réparer les fortifications, il était tout naturel de demander au roi une part sur ses aides. On alla donc le trouver à Saumur, à Paris, à Montreuil-sur-Mer : peine inutile, il ne voulut rien accorder. De nouveau, on retourne à Paris « cuidant y trouver le roy », mais il était parti à Orléans. Le délégué Pierre de Ruissel s'y rend, et à la façon de l'historien Philippe de Comines, nous retrace un très amusant tableau de la scène qui se passe en présence de Louis XI, du duc de Bourbon, de l'archevêque de Bordeaux, de l'évêque de Narbonne, de celui d'Evreux, le fameux Jean la Balue, du comte de Dammartin, grand maître d'hôtel de France, du seigneur de Chatillon, d'Etienne Thiébault, du comte de Warwick et du chancelier Jouvenel des Ursins. En même temps qu'on apprend la formation de la ligue du Bien public, un incendie éclate à l'Hôtel

de Ville qui est en partie détruit. On répare les fortifications pour résister à l'armée du comte de Charolais, on fait de la poudre à canon et à coulevrine, on hisse des bombardes sur les tours. Le comte ne s'arrête pas devant Compiègne et va devant Paris où a lieu la bataille indécise de Montlhéry. Ensuite, c'est la prise de Pont-Sainte-Maxence, son démantèlement, dont les matériaux accordés par le roi permirent à la Ville de réparer le palis de bois situé au-devant du *pont Radigues*. Le comte entra dans Compiègne avec toute son artillerie et fut reçu avec solennité. Il s'en retourna dans ses Etats en passant l'Oise dans un bac, au lieu dit Belle-Rive. L'armée des Bourguignons fit perdre beaucoup d'argent à la Ville sur ses revenus des fermes, de l'issue des vins, de la chaussée, du mesurage et de la clergie de la prévôté de Margny.

A la fin de la séance, la Société proclame l'admission de M. Moritz, en qualité de membre titulaire, et de MM. le docteur Leblond et Bry, comme membres correspondants.

La prochaine séance ne devant être tenue qu'au mois de novembre, il n'y a pas lieu de régler dès maintenant son ordre du jour.

Le Vice-Secrétaire, E.-A. DERVILLÉ.

SOUVENIRS

DU

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE BEAUVAIS[1]

On aurait pu croire qu'un congrès archéologique tenu dans l'Oise manquerait d'attrait pour nous, car il n'avait pas celui de l'inconnu. Mais nos compatriotes s'y sont retrouvés aussi nombreux que les années précédentes. Avec raison ils ont jugé qu'on ne connaît jamais assez sa province, *la petite patrie*, et que la connaître c'est l'aimer ! Je suis sûr qu'ils ont été récompensés de leur démarche par des découvertes inattendues. Visiter une ville, un monument, le livre à la main, quand il a été composé, pour Beauvais par l'abbé Pihan, ou pour Senlis par l'abbé Müller, c'est mieux que de se contenter du guide banal des touristes ; mais quelle différence quand on se trouve en compagnie d'amis passionnés pour les mêmes découvertes, aussi soucieux d'entendre les savantes dissertations de M. Lefèvre-Pontalis que

---

(1) Lecture faite à la Société historique de Compiègne, séance du 21 Juillet 1905.

d'apporter chacun leur part d'observation, je dirais volontiers leur petite pierre, pour reconstituer l'édifice primitif, fixer son âge, déterminer les transformations qu'il a subies. L'attrait est d'autant plus vif que le problème est plus compliqué, et de là vient sans doute que les monuments qui passionnent l'archéologue ne sont pas toujours les plus importants et les plus beaux. Pour lui, l'église de Morienval passera peut-être avant la cathédrale de Beauvais, et c'est en cela qu'il diffère de l'artiste, sans qu'on soit en droit de le blâmer ou de l'estimer moins.

*
* *

Le Congrès s'est ouvert à Beauvais, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, le mardi 20 juin. Aux murs, des peintures modernes de Diogène Maillard nous retracent les fastes glorieux de la cité de Jeanne Hachette, dont on aperçoit la statue au milieu de la grande place. Là, quelques vieilles maisons retiennent les congressistes flaneurs, pendant que le bureau se garnit de notabilités civiles et religieuses, de membres de l'Institut et de délégués étrangers, anglais, belge et suisse.

Nous entendons successivement M. Hucher, maire de Beauvais ; le docteur Leblond, président de la Société académique de l'Oise ; M. de Villefosse, délégué du ministre de l'Instruction publique ; Sa Grandeur Monseigneur Douais ; le vicomte de Ghellinck, délégué du gouvernement belge, et M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie.

L'éloge de l'archéologie et du pays qu'on va visiter forme naturellement le thème de

ces discours, à travers lesquels perce l'inquiétude, plus ou moins voilée mais comprise par tous, qu'inspire le sort réservé à nos monuments religieux.

Parmi ces innombrables églises romanes, gothiques, ou même de la Renaissance, qui font la joie des artistes et des archéologues, un quart à peine est *classé* et cette formule administrative est loin de leur assurer les réparations les plus urgentes ! Elle ne peut que défendre ces monuments privilégiés contre des restaurations maladroites. Mais les autres, que deviendront-ils? Pour tous, ne sera-ce pas une véritable mutilation que d'être enlevés à la foi qui les a enfantés, aux fidèles qui les conservent, aux cérémonies qui les vivifient ?

Ne va-t-on pas tuer ainsi l'âme même de ces vieux édifices, car ces pierres ont une âme dont la vie est indispensable à leur beauté. Pour le comprendre, il suffit d'avoir visité quelque antique cathédrale de Hollande ou d'Allemagne transformée en temple luthérien ou calviniste avec ses autels nus, ses niches veuves de statues, son chœur inutile, sa nef trop vaste garnie de cloisons et de banquettes autour de la chaire, où le pasteur n'est plus qu'un conférencier.

Le visiteur le plus prosaïque ne saurait s'y tromper ; une inexprimable tristesse le saisit, et nul ne ressent l'impression grandiose qui arrête l'homme le moins religieux au seuil de nos grandes cathédrales.

Dans ce pays de l'Ile-de-France, où notre génie national a donné sa floraison la plus riche, la perte qui nous menace semble plus cruelle qu'en toute autre province, et chacun



songe à quelque petite église rurale qui était un véritable bijou et tout aussi justement un écrin. Statues de pierre ou de bois, peintures, vitraux, orfèvreries, broderies; tous ces témoins de notre royauté artistique ne vont-ils pas s'éparpiller dans les collections étrangères? Aussi est-ce de tout cœur que chacun adhère à la belle lettre adressée par notre directeur à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour lui demander de protéger le plus beau fleuron de notre couronne nationale.

Avant de quitter la salle des séances, l'architecte chargé de la restauration de l'église Saint-Etienne expose la découverte qu'il vient d'y faire d'anciens thermes gallo-romains, et M. le comte de Troussures fait passer sous nos yeux deux pièces tirées de son riche cabinet : un ivoire qu'il estime fort ancien et qui représente deux des premiers évêques de Beauvais et surtout une peinture sur verre églomisé. Mon ami le marquis de Fayolle qui, au Congrès d'Abbeville, en 1893, a eu la bonne fortune de signaler semblable rareté en l'église de Saint-Vulfran, se charge d'expliquer la technique de ces ouvrages et de faire ressortir la beauté de celui-ci. On sait qu'il s'agit d'une peinture exécutée à l'envers d'une vitre, avec application de feuilles d'or, et que ces ouvrages, usités surtout au XVI[e] siècle, ont pris dans la langue des collectionneurs un nom formé avec celui d'un artiste habile, Glomy, qui vivait au XVIII[e] siècle ([1]).

---

(1) Voir *Le Glossaire archéologique* de Gay, au mot églomisé.

Le tableau du comte de Troussures est de dimensions exceptionnelles et la vitre d'une seule pièce, au lieu d'être formée comme à Abbeville de petits morceaux réunis par des plombs ; le sujet, *La Tentation de Saint-Antoine*, est traité à la manière allemande et les ors réservés donnent à toute cette peinture un éclat comparable à celui des broderies en or nué. Nous devions retrouver une autre pièce de même travail au musée, beaucoup moins belle, mais bonne à signaler ; elle fait ressortir celle de M. de Troussures et ces ouvrages sont fort rares.

Le musée de Beauvais ne répond pas à l'importance de la ville, encore moins à la réputation des amateurs d'art que cette ville a possédés de tous temps. Cela doit tenir à l'insuffisance des locaux, qui donne aux collections l'aspect peu engageant d'un magasin de bric-à-brac. On est peu disposé à donner, quand on songe en quel fouillis iront se perdre les objets réunis avec tant d'amour et tant de peine ! Mais je touche à un sujet brûlant. N'insistons pas et contentons-nous de noter :

Le mercure barbu, découvert à Marissel en 1695, demi-rond de bosse encadré sous un fronton triangulaire, où figure une inscription qu'on s'étonne de ne pas trouver à sa place habituelle, sur le socle de la statue, et que l'œil exercé de M. de Villefosse a jugée fort douteuse.

Une tête de Christ couronné d'épines, d'une douleur poignante, épave d'un *Ecce homo*, bien que la bouche déprimée semble marquée des stigmates de la mort.

Un Saint-Jacques assis, vêtu en pèlerin, du XIVe siècle.

La mitre de Philippe de Dreux, évêque de Beauvais 1175-1217.

Quantité de sculptures sur pierre et sur bois, entassées un peu partout, notamment sous le cloître adossé à la Basse-Œuvre.

La visite de l'église Saint-Etienne a achevé de remplir cette première journée. On s'arrête un instant pour examiner la portion des thermes récemment mise au jour, le célèbre pignon treillissé du croisillon nord et la roue de fortune. A l'intérieur, une cloison en planches et des échafaudages coupent le vaisseau et suppriment toute impression d'ensemble. Le style est, du reste, fort diparate. Au XIIe siècle appartiennent le portail nord, les transepts et la nef, sauf les deux premières travées qui sont du XIIIe, ainsi que la façade ouest. La voûte du carré du transept, le chœur, le déambulatoire et la chapelle absidale sont l'œuvre du XVIe siècle. Notre directeur excelle dans ces délicates répartitions, un chapiteau, une base, une simple moulure lui suffisent pour préciser une époque. L'œil se forme au cours de ces véritables dissections.

Le amateurs d'études moins arides s'occupent surtout des magnifiques verrières, fort bien décrites par le chanoine Marsaux, qui nous fait lire la signature ENGR, Engrand-le-Prince, d'une famille féconde en maîtres-verriers.

Les dames, qui nous accompagnent, admirent les pentes du dais couvertes de broderies en or nué. Les vieilles peintures sur bois ont aussi leurs fidèles devenus plus

nombreux depuis le succès de l'exposition des Primitifs. Enfin, les naïfs, qui, dans une œuvre d'art, en sont encore à s'occuper avant tout du sujet, s'arrêtent étonnés devant une femme crucifiée, sainte Vilgeforte, au menton de laquelle on distingue encore quelque trace de barbe. Ici la perte de cette caractéristique du sexe fort, n'a rien de commun avec la dégradation qui, dans les idées du moyen âge, en priva la mère Eve au sortir du Paradis terrestre. Ce sont les honnêtes marguilliers de Saint-Etienne qui ont fait raser la pauvre sainte. Sa barbe était cependant le témoignage de la protection divine, lorsque, refusant un époux, la vierge demanda à Dieu de l'enlaidir ainsi pour protéger sa vertu. Quelques années après, elle mourut vierge et martyre et eut même l'honneur d'être crucifiée comme un homme.

*
* *

Mercredi 21. — Les excursions ont commencé dès le lendemain de l'ouverture du Congrès et nous en avons fait deux ce jour-là, l'une avant le déjeuner aux portes de Beauvais, l'autre l'après-midi, moitié en voiture, moitié en chemin de fer, jusqu'à Clermont. Total, un hôtel de ville, une ancienne maladrerie et six églises. Comment se rappeler tant de choses et marquer d'un trait distinctif tant d'édifices analogues ? Le pourrais-je, que ce serait excéder les limites de ce compte rendu, et refaire sans profit le guide distribué aux membres du Congrès. Bornons-nous à quelques notes.

L'église de Marissel, qui est presque située dans un faubourg de Beauvais et celle

d'Allonne qui n'est guère plus éloignée, ont toutes deux un clocher du XIIe siècle, un chœur à chevet droit du XIIIe, une nef et un portail du XVIe siècle.

A Marissel, nous sommes surtout attirés par ce rétable si bien décrit par notre regretté président l'abbé Vattier. Il l'a comparé à ceux de Lafraye, Rochy-Condé et Haudivilliers que nous n'avons pas vus, et l'on pourrait également y joindre ceux que nous connaissons à Thourotte et à Maignelay. Sous une architecture encore gothique, le costume des personnages indique la Renaissance, la facture trahit une influence flamande et peut-être leur trouverait-on une origine commune. Le rétable de Marissel a perdu ses volets tandis que celui de Maignelay a conservé les siens, mais à Marissel il existe une prédelle sculptée, postérieure d'un siècle, c'est-à-dire du XVIIe, représentant le Christ et les apôtres à mi-corps.

On peut négliger le rétable d'Allonne, mais on y admire deux charmantes statuettes du XIVe siècle, en marbre : l'ange Gabriel et la Sainte Vierge, l'ange frisé et charmant, d'un style plus banal et moins noble que la Vierge, à laquelle il a porté le message divin.

La maladrerie de Saint-Lazare, bien que convertie en ferme, a vivement excité la curiosité des congressistes. Ces édifices sont rares. L'église, coupée par des cloisons, pour l'utilité du fermier, remonte au XIIe siècle. Le tympan de la porte, décoré de compartiments piqués comme pour recevoir une décoration de couleur, le linteau en pierres curieusement appareillées, les gros tores de l'archivolte, les fenêtres en plein-cintre, les

corniches composées d'arcatures, les corbeaux à figures grimaçantes annoncent bien le XIIe siècle. Cependant, le clocher central a reçu, après coup, une voûte d'ogive, et le chevet droit, deux absidioles au XIIIe siècle.

Comme je l'ai dit, l'intérêt se porte surtout sur les bâtiments civils, à cause de leur rareté. Un vaste bâtiment terminé par deux pignons aigus, a dû servir au rez-de-chaussée de réfectoire et au-dessus de dortoir. Un autre, de même aspect extérieur, est encore divisé à l'intérieur par deux rangées de piliers supportant des arcs en tiers-point, au-dessus desquels apparaît une belle charpente. Pour faciliter la rentrée des récoltes, chaque pignon de cette belle grange est percé d'une porte charretière placée sur le côté.

L'après-midi, Bury, Cambronne, Clermont nous retiennent tour à tour. Ces deux villages possèdent de belles églises à chevet plat des XIIe et XIIIe siècles, mais leurs voûtes ont été ajoutées après coup. On peut presque l'affirmer rien que d'après l'absence des formerets, et on voit la trace de cette opération délicate dans les tailloirs mutilés. A Bury, il faut noter les fonts baptismaux, de forme octogone, avec quatre colonnes aux angles plus un tableau flamand des rois mages. Les fonts de Cambronne ne sont que du XVIe siècle, mais ils présentent cette particularité fréquente en Picardie d'une petite cuvette accolée à la grande. J'aime mieux la croix du cimetière, si mutilée soit-elle, avec son pupitre en pierre au bas du fût, pour recevoir le livre de l'officiant pendant la procession.

L'église de Clermont, Saint-Samson, ne saurait rivaliser avec celles de ces modestes villages, sauf pour les vitraux. Je parle des anciens : l'arbre de Jessé, la légende des saints Crépin et Crépinien ; car pour les modernes, un motif, qui n'a rien d'archéologique, peut seul nous arrêter dans cette chapelle Saint-Louis où je retrouve la sépulture du célèbre Charondas et d'une trentaine de Bosquillon, ses parents. Et encore, aurait-on pu blasonner avec moins de fantaisie les armoiries de ces deux familles.

Clermont nous a plu surtout pour son Hôtel de Ville et sa position pittoresque. L'Hôtel de Ville a été presque entièrement refait par M. Salmersheim, mais de nombreux témoins sont là pour inspirer confiance et l'on peut en sûreté admirer sa charmante tourelle qui semble une lanterne colossale au sommet du grand pignon.

*
* *

Jeudi 22. — Il faut être à la gare vers 6 heures du matin pour profiter du train spécial qui doit nous conduire à Trie-Château. Eglise tellement restaurée, que j'y laisse les savants pour revoir une jolie petite façade de maison romane qu'on nomme l'*Auditoire.* Nous sommes dans le pays qu'habita Rousseau. Il ne reste rien du château, mais notre cher président Sorel lui a consacré un article inséré après sa mort dans notre bulletin ; et mon esprit, mon cœur surtout s'égare bien loin des discussions archéologiques.

Elles reprennent plus ardentes que jamais en arrivant à Gisors. Cette place forte fut

jadis un grand sujet de querelles entre les rois de France et d'Angleterre ; aujourd'hui, c'est le fief incontesté de notre ami Régnier, et malheur à l'architecte qui oserait y toucher.

Pontalis lui-même le reconnaît et lui cède la parole et le soin de nous conduire. A peine pouvons-nous stationner un instant sur le pont où la vierge dorée rappelle le grave péril couru par Philippe-Auguste, ou essayer une interprétation délicate des grossières allégories figurées sur la maison de bois du Fossé-aux-Tanneurs ; Régnier nous conduit au château en telle hâte, que nous semblons monter à l'assaut. Il nous montre les agrandissements successifs autour du donjon qui, à cheval sur l'enceinte, finit par en occuper le centre, les progrès de l'art de la fortification, les tours ouvertes à la gorge reliées par des courtines bien postérieures, mais antérieures cependant à l'artillerie. Seule, l'entrée du donjon soulève quelque difficulté et l'on tombe d'accord pour la supprimer. On y accédait par le premier étage, au moyen d'un escalier de bois facile à supprimer en temps de siège.

Le château a fait tort à l'église, qu'il a fallu voir trop vite, et c'est dommage, car la Renaissance y a laissé de charmantes sculptures et d'éblouissants vitraux.

Après un déjeuner à Gournay, dans un hôtel somptueux, digne d'une ville d'eau à la mode, et que nous devons, paraît-il, au passage des automobiles, nous allons visiter l'église Saint-Hildevert. Mauvaise préparation !

L'église a perdu quelque peu de sa très

haute antiquité dans l'esprit des archéologues; elle remonterait encore cependant au XIIe siècle et la nef serait même de la première moitié, le chœur de la seconde, avec des additions au XIIIe et au XIVe siècle. Ici encore les grandes voûtes ont été établies après coup, en réunissant deux travées, pour lancer des voûtes sexpartites qui ont entraîné des suppressions de colonnes, ou du moins de graves mutilations.

Si la chaleur, la fatigue et la digestion d'un bon déjeuner trop longtemps attendu ont endormi quelques congressistes, dont votre secrétaire, tous se réveillent en mettant pied à terre à Saint-Germer.

L'église est trop connue pour qu'il y ait à en parler longuement, et l'on trouverait dans le guide du congrès des détails assez précis pour se donner à peu de frais des airs savants. Je me bornerai donc à signaler un singulier mode de construction que Pontalis nous a fait toucher du doigt, en introduisant une règle entre les colonnettes et les piliers qu'elles cantonnent. Une assise sur deux n'est pas reliée au massif central. C'est un procédé hâtif, économique, mais médiocre ; en tous cas, l'église menace ruine au point que le curé a dû l'abandonner pour se réfugier dans la charmante sainte chapelle qui lui fait suite. Si dans la grande église certains détails vous choquent, comme les baies rectangulaires ouvertes au-dessus du triforium, il est impossible de ne pas être saisi d'admiration devant cette surprenante chasse de verre, où les parties pleines sont réduites à un minimum tel qu'il ne semble pas réalisable avec d'autres matériaux que le métal.

Mais je crois bien que nul d'entre nous n'aurait osé faire honneur au XIIIe siècle d'une œuvre que l'épanouissement de l'art gothique semble rajeunir d'un siècle. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans le pays où cet art est né et s'est le plus rapidement développé.

*
* *

Vendredi 23. — Nous restons à Beauvais pour nous reposer de la grande journée d'hier... en visitant la ville ; et c'est fort heureux, car j'ai connu des congrès où ce qu'on avait le moins visité, c'est la ville dans laquelle ils se tenaient.

Procédant chronologiquement, nous commençons par la Basse-Œuvre. La date de cet édifice en est le point de vue le plus intéressant.

Un petit appareil cubique avec addition de briques, des fenêtres en plein centre encore fort larges et sans ébrasement, quelques pierres ornées de dessins géométriques, de petites figurines rapportées on ne sait d'où, une croix ancrée dans le haut du pignon ; à l'intérieur, des piles cruciformes dont l'usage remonte à l'époque carolingienne et point de voûte : tels sont les pauvres éléments avec lesquels il faut dater cet édifice, reconstruit pour une grande partie. Cependant la majorité des archéologues opine pour le XIe siècle.

Ce vénérable débris aurait disparu, si la cathédrale avait pu être achevée ; pareille éventualité n'est plus à redouter. Tout ce qu'on peut souhaiter se borne à la conservation de ce qui existe.

Peu d'édifices ont été aussi malheureux. Commencé en 1247, le chœur de la cathédrale s'écroulait pour la seconde fois en 1284, c'est alors qu'on doublait les piles et que, forcément, on donnait aux arcs une forme plus aigüe. Les travaux interrompus pendant un siècle et demi, par suite des guerres et de l'occupation anglaise, n'étaient repris qu'au XVIe siècle et alors, au lieu de construire la nef, on élevait, sur le carré du transept une flèche qui, faute d'être contrebutée, s'écroulait cinq ans après, en 1573. Cette triste histoire est écrite sur les pierres qui ont gardé le style de chaque époque et l'empreinte des différents architectes, mais il faut, pour la bien lire, l'œil exercé de notre directeur.

Le temps nous manque, malheureusement, pour faire une étude analogue sur les verrières, les tapisseries, les ornements sacerdotaux et bien d'autres objets qui garnissent cette cathédrale.

Nos compagnons sont déjà repartis pour l'ancien évêché, le palais de justice actuel, dont les grosses tours d'entrée auraient pu difficilement être conservées si la cathédrale avait été achevée. Elles datent cependant de 1305, époque à laquelle on n'avait pas renoncé à terminer la cathédrale. Après avoir franchi la double herse, on découvre le palais construit au XVIe siècle sur l'enceinte romaine. Rien à voir à l'intérieur, tandis que le plus aimable accueil nous attend au palais épiscopal, où, indépendamment des anciennes tapisseries qui l'ornent depuis longtemps, Mgr Douais a réuni des peintures rapportées d'Italie, des émaux,

des bois sculptés, des manuscrits et quantité de bibelots précieux, où se trahit le goût du savant et de l'archéologue.

Un congrès à Beauvais ne se comprendrait pas sans une visite à la manufacture de tapisseries. Elle date de 1664, mais on faisait, à Beauvais, des tapisseries depuis une époque beaucoup plus ancienne, et c'est sans doute le motif qui détermina Colbert à choisir cette ville, trois ans avant la fondation des Gobelins. Le travail est le même, car haute ou basse lisse ne désigne que la disposition du métier, verticale ou horizontale. L'œuvre qui en sort est la même et, malgré l'affirmation des prétendus connaisseurs, il n'y a guère moyen de la reconnaître, quand elle est achevée. Un petit musée de modèles, dû en grande partie à l'initiative de M. Badin, l'aimable directeur actuel, termine agréablement cette visite. Quelles humiliantes réflexions il suggère sur les variations du goût ? L'esthétique a-t-elle des lois, comme l'affirment les critiques savants, ou se borne-t-elle à codifier les caprices de la mode ?

Le reste de la journée, en dehors des séances, a été employé à une intéressante promenade à travers les rues de la ville, en quête des vieilles maisons de bois. La grande place n'a plus que celle bien connue des Trois-Piliers ; mais de nombreux pignons, sans valeur artistique, dessinent encore à l'entour une ligne pittoresque amusante à voir à distance. Dans les rues voisines on trouve, çà et là, une façade ou du moins un fragment curieux, mais plus d'ensemble digne d'arrêter un artiste. Beaucoup de ces

rues possédaient un canal aujourd'hui recouvert d'un trottoir trop large. Les enseignes des marchands, les couleurs criardes des badigeonneurs contribuent également à altérer leur caractère. Cependant Beauvais reste une des villes de France les plus riches en vieilles maisons de bois.

*
* *

Samedi 24. — Une journée entière pour visiter Senlis, en partant de grand matin et en revenant à Beauvais par Clermont ! .. Sans doute on ne pouvait faire autrement, mais tant de peine rend exigeant pour les curiosités qu'on visite et l'impression s'en ressent.

On débute par l'abbaye de Saint-Vincent, où tout est si neuf que des archéologues peuvent se demander ce qu'ils viennent y voir. L'église est cependant du XIIe siècle et son clocher un des plus anciens après celui de Rhuis. Saint-Pierre et Saint-Frambourg sont également de belles églises, mais transformées en marché et en magasin. A Saint-Pierre, on remarque des parties des XIIIe, XVe et XVIe siècle. Sa forte déviation remet sur le tapis la vieille question de la déviation des églises. L'idée du symbolisme semble aujourd'hui écartée. Cependant M. Brutails fait observer que cette déviation se produit toujours au même point. Le portail est charmant et n'est pas sans analogie avec celui de Saint-Antoine de Compiègne.

Saint-Frambourg, au contraire, a une remarquable unité, une simplicité merveilleuse et d'excellentes proportions. Quatre voûtes d'ogives sexpartites recouvrent sa nef

unique, où de belles fenêtres et la grande rose du portail, trop grande même à mon sens, versent abondamment la lumière.

Malgré leur incontestable beauté, ces églises vous laissent quelque peu indifférent, et ce sentiment mal défini doit tenir à leur abandon. Tout autre est celui qu'inspire la cathédrale, et si l'impression reste faible, la cause est différente. A part la flèche, qui est une pure merveille, l'œuvre du XIIe et du XIIIe siècle est trop voilée sous les additions du XVIe ; on l'en dégage avec trop de peine, et les œuvres architecturales ne donnent une impression forte que lorsqu'elles sont simples et claires.

Les ruines du château adossé au mur romain de la cité, forment de jolis points de vue au milieu des jardins de M. Turquet de la Boisserie Profitant de son aimable accueil, chacun s'y promène à sa fantaisie, cherchant ce qui peut davantage l'intéresser.

Les plus courageux poussent jusqu'aux arènes, tandis que les gens d'humeur sédentaire se cantonnent dans le musée.



Dimanche 25. — Suivant un excellent usage, rien ne figure au programme en ce jour de repos marqué par le Seigneur, ce qui n'empêche pas les intrépides d'organiser des excursions supplémentaires. Retenu par l'hospitalité du docteur Leblond, qui ne met pas précisément ses convives au régime du docteur Sangrado, je me suis jugé incapable d'apprécier la bibliothèque du comte de Troussures que je devais aller voir, et j'ai terminé ma journée à la fête de *l'Assaut*,

donnée en l'honneur de Jeanne Hachette. Les jeunes filles, naturellement, y tiennent la première place ; elles arrivent en deux processions conduites, d'un côté de la place, par l'évêque et son clergé revêtus de leurs plus beaux ornements, de l'autre, par des fonctionnaires en habits noirs. Puis, tandis que les deux processions restent ainsi face à face, les jeunes filles viennent successivement mettre le feu aux deux canons qui, seuls, confondent leurs détonations une heure durant.

*
* *

Lundi 26 — Nous quittons Beauvais définitivement ce matin, pour continuer le congrès à Compiègne. Mais avant le déjeuner, nous visitons encore deux églises, Nogent-les-Vierges et Villers-Saint-Paul, ainsi que l'ancienne propriété de M. Houbigant qui sauva un fragment du château de Sarcus.

Vous me permettrez de passer sous silence cette visite intéressante qui a été pour vous l'objet d'une récente excursion. Après le déjeuner à Creil, aussi long que médiocre, nous nous trouvons en retard pour visiter l'église et le château de Montataire, et nous arrivons à Saint-Leu-d'Esserent à l'heure où il faudrait en partir. Mais des archéologues ne sauraient consentir à sacrifier une aussi belle église. Mieux vaut prendre sur le diner et prier le maire de Compiègne de retarder la réception qui nous attend à l'Hôtel de Ville. Nous visiterons ainsi à fond cette merveilleuse église, nous pourrons profiter des lumineuses explications du directeur, parcourir les galeries hautes et même le cloître du

prieuré, jusqu'au moment où nous sommes expulsés par un propriétaire peu sociable. Accident bien rare et d'autant plus sensible que nous venons de trouver au château de Montataire un accueil tout différent, chez un anglais. Il est vrai que celui-ci est le neveu et l'héritier de l'aimable baron de Condé.

Le soir, les congressistes se trouvaient réunis dans les jolis salons de notre Hôtel de Ville, trop étroits pour contenir la foule des amis venus pour leur faire fête. Le maire, M. Fournier Sarlovèze, avec son aisance et sa bonne grâce habituelles, souhaite à tous la bienvenue ; notre président, M Plessier, saluant ensuite les nombreux membres du Congrès, avoue modestement que les églises de notre ville n'ont pas une valeur architecturale comparable à celle des cathédrales de Beauvais, Senlis et Noyon, mais il conseille fort judicieusement de ne pas négliger leur mobilier, celui du château, les boiseries de l'Hôtel-Dieu, les collections du musée. Il ne faut pas s'attacher uniquement à la cage, quand elle renferme des oiseaux charmants et rares.

*
* *

Mardi 27. — Rendez-vous était donné à l'Hôtel de Ville pour la visite de nos monuments, mais le temps est si limité que forcément chacun va où l'entraînent ses prédilections. Les uns s'attardent au musée, d'autres visitent au galop l'Hôtel-Dieu, Saint-Antoine, Saint-Jacques, sans oublier les restes de Saint-Corneille. Ceux-ci restent aux Minimes à discuter l'âge de notre plus antique monument. Ceux-là parcourent les salles du palais, où le conservateur nous fait le meilleur accueil.

Je ne crois pas possible de rappeler ici les remarques que j'ai pu recueillir, ce serait allonger un récit qui doit avant tout donner l'impression d'une course vertigineuse. Mais rassurez-vous et croyez-en un vieil habitué de ces congrès : chacun des congressistes emporte de Compiègne, hôtes et monuments, un excellent souvenir et nul ne donnera un démenti au vieux proverbe dont vous êtes justement fiers.

L'après-midi était réservé à la visite de Morienval. Mais avant d'attaquer ce morceau capital pour les archéologues, nous faisons quelques arrêts à Eméville, dont le clocher se termine par quatre pignons et a conservé également ses quatre gargouilles d'angle ; à Vez, qui possède une église et un château, objets de notre dernière excursion avec l'abbé Vattier ; à Lieu-Restauré, dont la rose flamboyante attire tous les regards. L'église encombrée par un matériel de culture est bien intéressante. Dans le bras du transept sud, un gros pilier rappelle une disposition analogue à Saint-Jean-au-Bois et l'on y remarque la trace d'un escalier qui communiquait avec les dortoirs de l'abbaye. Fresnoy-la-Rivière est notre dernier arrêt dans cette jolie vallée de l'Automne. Nous y trouvons de beaux vitraux et une clôture en bois avec médaillons de la Renaissance.

Enfin nous arrivons à Morienval. Chacun se serre auprès de M. Lefèvre-Pontalis qui, plus que jamais, est là sur son terrain, expose l'origine de l'église, ses transformations, sa restauration, les points certains, ceux probables ou douteux. En marge de l'article qu'il a écrit pour nous, les notes s'accumulent et

maintenant qu'avec tous ces matériaux il faudrait vous donner un résumé de dix lignes, je préfère vous renvoyer au guide du congrès.

*
* *

Mercredi 28. — Ourscamp a occupé notre matinée; la belle façade du XVIIIe siècle avec son ours monumental, les ruines si pittoresques de l'église, la salle dite des Morts surtout ont charmé les congressistes qui n'ont pas été insensibles à une collation offerte fort gracieusement par le directeur de la filature.

La désignation de salle des Morts est certainement impropre. Faut-il y voir l'infirmerie de l'abbaye? Il me semble que les proportions seraient trop vastes pour cet usage, et j'aimerais mieux en faire une salle réservée aux pèlerins, que les abbayes accueillaient toujours si libéralement, et qui étaient nombreux en ce pays. Ils ont même laissé des héritiers jusqu'en ces derniers temps, dont j'ai pu retrouver la trace et vous conter les aventures.

A Noyon, nous sommes l'objet du plus aimable accueil de la part de nos confrères du Comité archéologique, qui profitent de la présence du Congrès pour célébrer son cinquantenaire La réunion a lieu dans la belle salle capitulaire et une médaille commémorative, remise à chacun de nous, en fixe le souvenir.

Le déjeuner nous réunit une dernière fois pour les toasts d'adieu. Mais le congrès n'est pas fini et il se termine dignement à la cathédrale dont M. Pontalis a publié l'histoire dans la Revue de l'école des Chartes.

Je n'aurai pas l'outrecuidance d'en parler après lui, mais je signalerai simplement ce

qui donne à cette cathédrale un charme unique entre toutes nos églises françaises. Elle n'est pas, comme les autres, isolée au milieu d'une place, *dégagée* entre des rues banales, sans lien avec ses entours. Le palais épiscopal n'est plus qu'une ruine, mais il reste la salle capitulaire, le cloître, la librairie des chanoines, charmante maison de bois du XVI[e] siècle; et sur la place du parvis, les maisons des chanoines alignent en demi-cercle leurs portes monumentales, aux gros piliers coiffés de leurs bonnets carrés. Il faudrait aller en Angleterre pour retrouver une cathédrale ainsi placée dans son vieux cadre, encore entourée de ses dépendances. L'aspect général de cette ville de Noyon, quelque peu solennel et froid, complète cette impression d'ancien régime ecclésiastique, et Ernest Daudet ne pouvait choisir un meilleur cadre pour son roman des Deux Evêques.

*
* *

Ce récit trop long serait cependant par trop incomplet, si je ne mentionnais pas au moins les travaux qui nous touchent plus particulièrement par leur objet ou par la personnalité de leurs auteurs.

Notre confrère le comte de Caix de Saint-Aymour a étudié un temple découvert dans la forêt d'Hallatte. Il pense qu'il était dédié à Mercure, et les nombreux ex-voto qu'on y a découverts prouvent qu'on invoquait ce dieu pour obtenir la guérison des hommes et même des animaux.

M. Georges Durand, l'auteur de la belle monographie de la cathédrale d'Amiens, nous a entretenus de la persistance du style gothi

que dans le département de la Somme. Protégé peut-être par la réputation de l'incomparable cathédrale, il était encore employé pendant le premier tiers du XVIIIe siècle.

Le chanoine Morel a communiqué aux congressistes son étude si précise sur les vitraux de Chevrières et les a entretenus également d'un certain nombre de pierres tombales des environs.

Un autre de nos membres titulaires, M. l'abbé Meister, a étudié les fonts baptismaux du canton de Grandvilliers et une vierge polychrome du XVe siècle.

M. des Forts a décrit d'une façon élégante et précise trois pièces de tapisserie, données à l'abbaye de Saint-Martin-au-Bois par l'abbé de Baudreuil, au commencement du XVIe siècle. L'une est conservée chez un de ses parents, qui porte également le nom de Baudreuil ; il a découvert l'autre à l'exposition des Primitifs et la troisième ne nous est plus connue que par un dessin de Gaignières.

De belles projections données par M. Martin-Sabon ont fait passer sous nos yeux les principaux monuments du pays, ravivant des souvenirs, causant des regrets, ménageant aussi des déceptions, car ces photographies sont si habilement prises et agrandies, qu'il vaut mieux parfois ne pas aller voir la nature.

En terminant, il me reste à rappeler que parmi les lauréats de la Société, nous comptons bon nombre de nos membres, les chanoines Marsaux, Morel et Müller, l'abbé Meister et l'architecte Henri Bernard, et je suis sûr que tous vous aurez applaudi à ces choix.

Baron DE BONNAULT

DISCOURS

Prononcé à l'Hôtel de Ville de Compiègne,

Lors de la réception du Congrès de la Société française d'archéologie,

Le 26 Juin 1905.

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est un grand honneur pour la Société historique — et en particulier pour son Président — d'avoir à vous souhaiter aujourd'hui la plus cordiale bienvenue dans la bonne ville de Compiègne.

Notre joie, toutefois, n'est pas sans mélange et sans amertume, car votre présence, en nous causant la plus douce satisfaction, provoque instinctivement un retour en arrière et nous rappelle, à tous, des pertes cruelles et bien douloureuses !

Arthur de Marsy et Alexandre Sorel, pour ne citer que les plus éminents, manquent, en effet, à notre fête de famille ; ils reposent, depuis déjà quelque temps, à l'orée de notre belle forêt, dans cet enclos funèbre, vers lequel nous vous convions à tourner un instant votre pensée.

Arthur de Marsy, auquel le savant délégué du Ministère, M. Héron de Villefosse, accordait un souvenir des plus émus à la séance d'ouverture de votre Congrès actuel, restera pour tous l'un des plus vaillants champions de l'Archéologie. Par son habile direction, ses vastes connaissances, il imprima une forte impulsion à la Société française ; il en marqua l'une des plus glorieuses étapes, en

même temps qu'il fut, pour nous, le promoteur, le principal fondateur et l'âme de la Société historique de Compiègne.

Quant au Président Sorel, l'un des plus assidus de vos brillants Congrès, il contribua puissamment aussi, par ses savantes investigations et ses nombreux travaux, à la prospérité de notre modeste Compagnie.

A ce double titre, les uns et les autres, nous ne saurions donc trop rendre hommage à leur mémoire, ni trop les regretter, en les proposant comme rares modèles à ceux qui les suivent dans la carrière archéologique.

Après ce faible tribut de reconnaissance et de légitimes regrets, permettez-nous, Messieurs et chers confrères, de remercier le digne continuateur des de Caumont, des Palustre et des de Marsy, d'avoir bien voulu inscrire notre ville au programme du Congrès de 1905, et vous tous, d'être venus, en si grand nombre, demander à Compiègne sa légendaire hospitalité.

A part son gracieux hôtel de ville, qu'une restauration plus complète transformerait en véritable bijou, Compiègne, cependant, ne saurait retenir votre attention par des monuments comparables à ceux dont la masse imposante, la hardiesse et l'élégance ont excité votre admiration dans vos courses d'hier, ou qui vous attendent dans celles de demain. Deux églises en exercice et une troisième, plus ancienne, plus pure de style, transformée en gymnase communal ; un château, plus recommandable par sa décoration intérieure et la richesse de son mobilier, que par ses caractères architectoniques ; quelques cloîtres d'une abbaye royale éventrée par la création d'une rue dans l'axe de sa collégiale ; une tour vénérable, aux trois quarts ruinée par le temps et les hommes ; un pont, à peu près complétement défiguré par des ..... *améliorations* successives ; quelques restes d'une enceinte jadis imposante, et enfin une porte — long passage voûté souterrainement —

dont l'entrée, vers la plaine, reste typique par ses demi-tours engagées, les coulisses de sa herse, etc., tandis que, du côté de la ville, sa façade et son fronton conservent les plus gracieux ornements de l'époque Henri II et ces chiffres enlacés qui ont si longtemps exercé la sagacité des savants : tels sont, à peu près, les seuls éléments que notre ville puisse offrir à vos études et à vos méditations.

Néanmoins, si nous pénétrons dans la plupart de ces édifices, si nous en examinons l'intérieur, l'intérêt qu'ils présentent ne tarde guère à grandir et à se préciser.

L'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville, ses salons officiels, son musée municipal, dû en grande partie à un généreux enfant de la cité, se montrent absolument dignes de l'écrin qui les renferme. Le chœur de Saint-Antoine, ses fonts baptismaux, ses précieux débris de vitraux anciens et sa Vierge harmonieuse ; le vaisseau de Saint-Jacques, ainsi que la vieille église des Minimes, que sa nudité permet de mieux apprécier, ne semblent pas trop indignes de ces savantes dissertations, dont votre vaillant Directeur paraît avoir le monopole, sinon le véritable secret.

Au château, une foule de merveilles vous attendent ; et il faudrait des journées entières pour en étudier les bronzes, les marbres, les nombreuses peintures et surtout ces suites splendides de tapisseries, faisant le plus grand honneur à l'art français.

Enfin, ajoutez à tout cela que Compiègne est par excellence la ville des souvenirs ; que tous nos rois ou empereurs et la plupart des souverains étrangers en ont foulé le sol ; que chaque page de son histoire correspond, pour ainsi dire, à chacune des phases des grandes annales françaises ; que son modeste territoire fait partie intégrante du berceau de notre belle France, et que de maints endroits de la vieille forêt de Cuise surgissent des preuves flagrantes de la puissance des arts à toutes les époques : et vous pourrez augurer, dès maintenant, des solides attraits

offerts par Compiègne et ses environs, à votre impérieux désir de voir et étudier tout ce qui se rattache à nos gloires nationales.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, merci donc, à toutes et à tous, d'avoir bien voulu faire escale à Compiègne et en parcourir les alentours.
Votre attente, nous l'espérons fermement, ne sera pas déçue ; et la visite de nos modestes monuments, l'examen de leurs richesses intérieures, dont l'étude et l'appréciation, selon nous, sont loin d'être incompatibles avec l'archéologie pure, vous dédommageront amplement de vos peines et de vos fatigues.
Puisse chacun de vous, après nous avoir quittés, formuler cette promesse ultime de la bonne Lorraine :

« Je iray revoir mes bons amys de Compiengne ».

Ou ce propos flatteur :

« Oncques ne sort de Compiengne »,
« Qui volontiers n'y reviengne ».

C'est là notre meilleur vœu et notre plus cher désir.

L. Plessier

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 17 novembre 1905.

Présidence de M. Plessier, président.

MM. Bazin, Benaut, le baron de Bonnault, Bry, le docteur Chevallier, Raymond Chevallier, Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Delaidde, Dervillé, Fleuret, l'abbé Gallois, Lara, Leduc, le baron Creusé de Lesser, Mareuse, les chanoines Marsaux, Morel, Müller et Pihan, Plessier, l'abbé Thétard, assistent à la séance.

Se sont excusés : MM. Pépin le Halleur, Peiffer et de Roucy.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président annonce la mort de deux de nos collègues : MM Baudoüin et Chovet. Il rappelle que si M. Chovet, longtemps maire de Compiègne et sénateur de l'Oise, a été trop absorbé par ses multiples fonctions pour prendre part à nos séances, il a toujours témoigné de sa sympathie pour nos travaux. Avant d'être notre collègue, il nous a aidés à élever une statue à Jeanne d'Arc ; maintes fois, il a reçu avec une grande amabilité les Sociétés étrangères qui venaient nous rendre visite ; enfin, son concours a permis de conserver à la Ville les artistiques boiseries de l'ancien Hôtel-Dieu.

Le Président annonce que le Congrès des Sociétés savantes se tiendra cette année à la Sorbonne, et celui des Sociétés savantes des Beaux-Arts des Départements au lieu habituel de ses séances. Enfin, un Congrès d'archéologie préhistorique doit avoir lieu à Monaco, du 16 au 21 avril 1906.

Une lettre de notre collègue, M. Peiffer, inspecteur des Eaux et Forêts, nous apprend qu'il a pu faire classer, parmi les monuments historiques, Saint-Pierre, Sainte-Périne et Saint-Nicolas. De vifs remerciements lui sont adressés.

M. Bry, président du Comité archéologique de Noyon, remercie la Société de l'avoir nommé membre correspondant et lui offre le jeton frappé à l'occasion du cinquantenaire de la Société de Noyon.

Après avoir déposé sur le bureau les ouvrages suivants :

Bulletin et *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 7e série, tome IV.

Notice-Etude sur une statère découverte à Bury, par A. Houlé. Hommage de l'auteur.

Liste des Membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome XIX, 1re et 2e livraisons.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 32e année, 2e et 3e livraisons.

Bulletin de la Diana, tome XIV, n° 6.

Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu, 1905, nos 4 et 5.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1905, 2e et 3e trim.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1905, 2e fascicule.

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1905, 1er, 2e et 3e trim.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1904, 4e trim., et 1905, 1er et 2e trim.

Annales de la Société d'Emulation du Département des Vosges, 1905.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 1904.

Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 5e série, tome VII, 1re, 2e et 3e livraisons.

Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1905, 4e livraison.

Bulletin de la Commission historique du Département du Nord, 1904.

Autour du Plateau de Liancourt, par A. Beaudry. Hommage de l'auteur.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1904, 3e livraison, 1905, 1re livraison.

Mémoires de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, 1904.

Revue de l'Histoire des Religions, tome LI, n° 3, tome LII, n° 1.

Bulletin et *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, années 1904 et 1905, 2e trim.

Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine, 1905, nos 7, 8, 9 et 10.

La Thiérache, tome XX.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1905, 3e trim.

Discours prononcés par MM. Héron de Villefosse et Stéphane Gsell, à la Séance générale du Congrès des Sociétés savantes, à Alger, en 1905.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome XIII, 2e livraison.

Rapport sur le Congrès archéologique de France, tenu au Puy en 1904, par le vicomte de Ghellinck Vaernewyck. Hommage de l'auteur.

Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, 25e volume.

M. le Président attire notre attention sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* qui contient un travail fort intéressant sur les souterrains-refuges, dénommés de diverses manières, dont on trouverait également de nombreux exemples à citer dans notre pays. Ce volume renferme également un inventaire méthodique des monuments et des objets d'art conservés dans les églises, hospices, etc. C'est un bon exemple à suivre.

Il cite également dans le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, une étude fort complète de M. de La Bouralière sur l'Imprimerie à Poitiers ;

dans celui du *Hainaut* une comparaison entre le wallon du pays de Mons et le vieux français ; dans celui des *Vosges* un travail sur la formation des noms des lieux ; dans celui de *Seine-et-Oise* le culte des fontaines ; dans *les Annales du Musée Guimet* le culte du serpent en Egypte, sujet qui, depuis plusieurs années, captive toute l'attention d'un de nos confrères. Enfin, il signale le rapport de M. Reinach sur le menhir du canton de Marolles, dont il a eu l'occasion de parler dès 1877.

M. le chanoine Marsaux ne s'est pas contenté, comme tout le monde, de retourner à Champlieu pour voir les ruines romaines, sur lesquelles des projets de fêtes, à l'instar de celles d'Orange, ramènent l'attention ; il ne néglige pas l'église en ruine de l'ancien prieuré des Bénédictins. Après nous avoir décrit son portail roman et le flanc nord de l'édifice orné d'arquettes à l'intérieur, il restitue la lecture de l'inscription en l'honneur de Marie plus belle que la rose ! Puis, fouillant les archives de l'Oise, il nous conte la triste histoire du modeste prieuré enrichi par les libéralités de la comtesse Eléonore en 1194, dépendant d'abord de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, attribué au XVIIe siècle aux bénédictins anglais du faubourg Saint-Jacques de Paris. Quelques procès, un entr'autres avec le curé d'Orrouy, jaloux de maintenir ses droits, ne troublent guère la vie paisible qu'on mène dans ce modeste prieuré. Objet d'un pèlerinage, il reçoit la visite de nombreuses femmes, principalement de celles qui ont espoir de postérité, et leur reconnaissance y laisse de délicates offrandes. Aussi quand la Révolution chasse les pieux habitants du prieuré et met les vases sacrés à l'encan, notre confrère relève la vente de ses devants d'autel brodés, *antependium*, qu'il recherche avec tant de soin et décrit avec une maîtrise consommée.

M. Bazin continue son étude sur Compiègne sous Louis XI, d'après les registres de la ville, pendant le triennal de la Saint-Jean-Baptiste 1466 à la

Saint-Jean-Baptiste 1469, pour lequel le corps de ville vient d'être renouvelé. Plusieurs des locataires de la ville changent également, et il n'y a pas là seulement une source de renseignements sur les anciennes familles compiégnoises. Une paix relative permet à la ville de louer une partie des fossés de son enceinte, et le rez-de-chaussée des tours, puisqu'on n'a pas besoin d'y monter la garde. Cependant de nombreux gens de guerre viennent tenir garnison à Compiègne. Le connétable de Saint-Pol y a placé dix lances, Dammartin veut renchérir sur lui et nous en a envoyé vingt autres.

La ville proteste, dépêche auprès du connétable à Rouen et du roi à Bourges, et finalement obtient gain de cause contre Dammartin. Plus tard, elle voudra recommencer le même jeu, quand le connétable lui imposera le logement de trente lances, mais le roi inflexible répondra, qu'il ne peut rien changer aux ordres de son connétable.

Ces gens d'armes sont une lourde charge pour les habitants, malgré ce qu'ils touchent et du roi et de la ville. Leur indiscipline est telle que, pour les empêcher de traverser l'Oise et d'aller piller les campagnes, il est ordonné de couler toutes les barques.

Une autre source de dépenses vient des innombrables présents, qu'il faut faire aux officiers susceptibles d'appuyer les demandes et d'obtenir les faveurs royales. Aux grands personnages, qui ne font que traverser la ville, on ne manque jamais d'offrir du vin, des confitures, parfois même un dîner chez quelque tavernier en renom. Cependant, Louis XI, fidèle à ses habitudes de simplicité et d'économie, se contente de loger chez le bourgeois Morlière, qui y gagne le titre d'écuyer, la charge de valet de chambre du roi et celle de garde de la forêt de Cuise.

La peste, si fréquente jadis, décime la population et la réduit d'autant plus, que bon nombre d'habitants épouvantés quittent la ville sans esprit de retour. Aussi l'ancienne taille devient-elle trop lourde pour cette cité amoindrie.

Les fermes des divers revenus données en adjudication pour trois ans doivent finalement être réduites, puisque les fermiers sont hors d'état de tenir leurs engagements

Au milieu de ces détails qui ne regardent que la vie de la cité, il en est d'autres qui se rattachent à l'histoire générale du royaume : La nomination de trois délégués aux Etats-Généraux de Tours qui aideront Louis XI à se dégager vis-à-vis de son frère, en lui prêtant la force nouvelle de l'opinion publique.— La joie du monarque à l'annonce de ses succès en Bretagne, qui se traduit par la création de la chapelle sur la porte de Pierrefonds.— L'envoi dérisoire des francs-archers au secours des Liégeois révoltés, ou bien encore les allées et venues motivées par la funeste entrevue de Péronne.

M. de Bonnault fait connaître le livre de M. Pierre Champion sur Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. C'est moins un compte rendu de l'ouvrage, qui a obtenu l'assentiment des professeurs de l'Ecole des Chartes, qu'une rapide analyse du personnage déjà étudié par le Président Sorel dans ses rapports avec Jeanne d'Arc, mais que M. Champion nous montre avec plus de détails au début de sa carrière et à la fin de sa vie.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. Bazin. — Compiègne sous Louis XI, suite.

M. de Bonnault. — Compiègne pendant la Ligue, suite.

Le Secrétaire, Baron de Bonnault.

PAROLES

Prononcées dans la Séance du 17 Novembre,

A l'occasion de la mort de M. A. CHOVET.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Pendant nos vacances, un douloureux vide s'est encore produit dans nos rangs, par la mort inattendue de M. Alphonse Chovet, Sénateur de l'Oise, ancien Conseiller général, ancien Maire de Compiègne et Membre titulaire de la Société historique.

A ce dernier titre, je crois donc être votre interprète à tous, en adressant à la mémoire d'un éminent confrère, quelques mots de suprême hommage.

Enfant de Compiègne et véritablement fils de ses œuvres, Alphonse Chovet avait une profonde affection pour sa Ville natale et s'intéressait vivement à toutes ses institutions. La Société historique, par conséquent, ne pouvait le laisser indifférent. Il vint parmi nous en 1895 ; et, si ses loisirs lui ont rarement permis de suivre nos séances et de prendre une part effective à nos travaux, nous ne saurions néanmoins oublier les preuves de bienveillant intérêt et d'aimable sollicitude qu'il nous donna, notamment en trois circonstances mémorables : la première fois, en aidant puissamment, sans être cependant encore des nôtres, à la réussite d'un

projet dont la Société historique avait généreusement pris l'initiative, à l'érection, sur la place de l'Hôtel de Ville, d'une statue à notre vaillante Jeanne d'Arc ; la seconde, en usant de sa légitime influence sur le Conseil municipal et auprès de l'Administration supérieure, pour faire conserver à Compiègne les superbes boiseries sculptées de la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu ; et la troisième enfin, en faisant, cette fois avec nous, le plus gracieux accueil à une délégation de la Société d'archéologie de Bruxelles, lors de sa visite à Compiègne et aux environs.

Son ultime pensée fut d'ailleurs celle d'un sage. En bannissant des bords de sa tombe les discours officiels, toujours pompeux et souvent trompeurs, il a voulu laisser entièrement à l'avenir le soin de porter un jugement impartial sur les actes d'une vie bien remplie, mais hélas ! trop soudainement brisée. C'est pourquoi, respectueux à notre tour des dernières volontés de notre excellent confrère, nous bornerons-nous, ici, à lui rendre un simple témoignage de sincère estime et de bien cordial souvenir, en transmettant à sa famille, si cruellement éprouvée, la respectueuse expression de nos plus vifs regrets et de nos plus sympathiques condoléances.

PLESSIER



GUILLAUME DE FLAVY [1]

Guillaume de Flavy est surtout connu pour le rôle qu'il a joué comme gouverneur de Compiègne, lors de la prise de Jeanne d'Arc, rôle assez louche pour piquer la curiosité des historiens et laisser libre carrière à l'imagination des romanciers. La publication des *Mémoires de Mathieu d'Escouchy*, par M. de Beaucourt, a révélé sa fin misérable et tragique, qui a pu paraître le châtiment d'une vie souillée par bien des crimes. Cependant l'idée d'une trahison proprement dite à l'égard de la Pucelle semble généralement abandonnée, notamment par le Président Sorel, qui se refuse toutefois à innocenter Flavy dans ses aspirations intimes et dans sa conduite militaire pendant cette funeste sortie.

Le personnage reste donc fort intéressant, et nous autres Compiégnois surtout, nous devons être reconnaissants à un jeune archiviste, M. Pierre Champion, de l'avoir choisi pour sujet de thèse à sa sortie de l'Ecole des Chartes. Elle vient de paraître, enrichie de planches photographiques et de tables, en un élégant volume de 305 pages, sans compter 19 pages d'introduction, à la librairie de M. Honoré Champion, son père, que connais-

---

(1) Séance de la Société historique du 17 novembre 1905.

sent tous les fervents de l'histoire de France et les curieux de raretés locales.

Suivant un usage très fréquent autrefois et qui ne manque pas d'utilité, cette monographie de Guillaume de Flavy a un sous-titre :

Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc ;

Et à l'étude de la vie militaire et privée au XVe *siècle.*

Ce sous-titre est à retenir, car il donne un avant-goût très juste du double intérêt de l'ouvrage, et le second, d'ordre plus modeste, n'est pas moindre que le premier.

Guillaume de Flavy était de vieille noblesse picarde. Des sceaux du XIIIe siècle nous montrent cette famille en possession de la seigneurie de Flavy-le-Martel, village situé actuellement dans l'arrondissement de Saint-Quentin.

Le grand-père de Guillaume, Pierre de Flavy, suivit le parti de Charles V contre le roi de Navarre. Il épousa Marie de Bazantin.

Son père Raoul fut également au service du roi de France et nous le trouvons en 1386 dans l'ost réunie pour une descente en Angleterre et en 1392 dans le rassemblement qui se forme au Mans, en vue d'une expédition en Bretagne. Il épousa Blanche de Nesle, fille de Jean, seigneur d'Offémont, et d'Adde de Mailly. De cette union naquirent six fils, dont le second, Guillaume, vers 1398. Nous avons donc affaire à une famille de vieille noblesse du pays par ses origines et ses alliances. Ajoutons que son sang se mêlera plus tard à celui d'autres familles plus illus-

tres encore et que Charles de Humières, le célèbre capitaine de Compiègne pendant la Ligue, descendait des Flavy. Mais pour être un indigène, Guillaume de Flavy ne différera guère des aventuriers étrangers qui pillent le pays depuis un siècle.

La légendaire ignorance des gens de guerre commençait à se dissiper. Le jeune Guillaume fut envoyé à l'Université de Paris, il fut gradué ; et Sorel va jusqu'à dire qu'il eut le grade de clerc en habit et tonsure ! Il l'eut vite oublié et après avoir suivi quelque temps Regnault de Chartres dans ses ambassades à Rome, en Savoie et en Angleterre, il se tourna vers le métier des armes qui convenait mieux à sa nature, et où la protection du fougueux archevêque de Reims ne devait pas lui manquer davantage. Ils étaient parents ou du moins alliés, puisque Blanche de Nesle, sa mère, épousa Hector de Chartres, père de Regnault. Aussi, Guillaume suivit-il toujours le parti de Charles VII, tandis que plusieurs de ses frères, obéissant sans doute à des intérêts territoriaux, s'engageaient au service du duc de Bourgogne. De pareilles divisions dans les familles n'étaient pas rares à une époque où l'on jugeait prudent et utile d'avoir un pied dans chaque camp.

D'après M. Champion, Guillaume de Flavy se signale pour la première fois en 1417, à l'escalade du Mont Sainte-Catherine, citadelle qui domine Rouen et dont la prise entraîne la reddition de la ville. Il avait 19 ans, et l'on a peine à comprendre comment il avait pu déjà faire tant de choses : suivre les cours de l'Université et accompagner Regnault de Chartres dans ses multiples ambassades.

Pendant cinq années, de 1417 à 1422, à travers la Normandie, la Picardie et l'Ile-de-France, il prend part à de nombreuses expéditions contre les Anglais et les Bourguignons. Beaucoup sont hardiment menées, quelques-unes heureuses au début ; mais peu liées et mal soutenues, elles aboutissent à l'effondrement de la cause royale, marqué surtout par la bataille de Mons en-Vimeu, où Guillaume fut laissé pour mort, et par la prise de Meaux par les Anglais.

Quand il n'y a plus rien à tenter en Picardie, Guillaume passe dans cette région de l'Argonne où quelques places tiennent encore pour le Dauphin, à cette extrémité du royaume de France d'où viendra le salut, en la personne de la vierge de Domremy. Les hommes de la trempe de Guillaume de Flavy sont toujours rares. Il est investi de la charge de capitaine de Beaumont en Argonne.

Cependant, quand Luxembourg vint attaquer cette place, Guillaume n'était pas à son poste, il suivait alors le Dauphin et se trouvait près de lui, à Orléans.

En trois jours de chevauchée, il regagne Beaumont et se jette dans la place qui allait capituler. Aucun secours ne lui arrive du Dauphin et, malgré sa bravoure et son esprit fécond en ruses de toutes sortes, il est bientôt réduit à se rendre, mais avec les honneurs de la guerre et en emportant tous ses biens, fin mai 1427. Il se saisit alors d'une autre place, la Neuville-sur-Meuse, s'y fortifie et de là pille impitoyablement tout ce pays d'alentour jusqu'à ce que, débusqué de cette dernière retraite, il soit contraint à licencier ses gens d'armes et à demander un sauf-

conduit pour regagner le logis paternel, à Liancourt-en-Santerre.

Il ne sort de sa retraite que lorsque la fortune de Charles VII, subitement relevée par Jeanne d'Arc, rouvre la voie à son activité et à son ambition.

Pendant la marche sur Reims, les villes s'empressent de rentrer sous l'autorité royale. Cependant Compiègne, sommée de se soumettre, hésite de prendre un parti. Les bourgeois se révoltent contre le gouverneur bourguignon Raoul de Hallus. Pour les calmer, Philippe le Bon remplace Hallus par le seigneur d'Offémont, mais il est inexact de dire qu'il vint à Compiègne pour le remplacer (1). Cette concession ne suffit pas. Guillaume de Flavy venu chez son frère, à Choisy, dirige le parti français et conduit la députation compiégnoise auprès de Charles VII. Il amène au sacre de Reims trois ou quatre cents gentilhommes portant les couleurs royales blanche et verte. Aussi n'est-il pas étonnant de le voir investi de la charge de gouverneur de Compiègne, quand la ville ouvre ses portes au roi. La Trémouille en a le titre, mais Flavy en exerce les fonctions, suivant le vœu des habitants. C'est lui qui, avec les attournés, reçoit Charles VII et Jeanne d'Arc, à leur entrée dans Compiègne, le 18 août 1429.

Quelques jours plus tard, Charles VII, mal conseillé, signe avec Philippe le Bon une trêve qui enraie le mouvement royaliste suscité par le prestige de Jeanne d'Arc et le sacre de Reims. Au vain espoir de détacher

(1) Champion. *Guillaume de Flavy*, p. 21.

le duc de Bourgogne de l'alliance anglaise, Charles VII sacrifie les villes qui s'offrent à lui. Bientôt même il ira jusqu'à ordonner aux habitants de Compiègne d'ouvrir leurs portes aux Bourguignons. Regnault de Chartres vient en personne leur exposer qu'il ne s'agit que d'une occupation temporaire. Nos pères, se souvenant des maux passés, refusent d'obéir et se montrent plus royalistes que le roi. Flavy lui-même conseillait de céder. Cependant on ne saurait l'accuser de coupables calculs, car une lettre de Regnault de Chartres aux habitants de Reims, nous le montre refusant l'or Bourguignon qui s'offrait à lui, en échange de Compiègne, sous la forme d'un riche mariage (1). Philippe le Bon en conçut un tel dépit, qu'il en prit prétexte pour rompre la trêve et qu'il jura d'occuper Compiègne par la force.

Son armée donne la main aux troupes d'Henri VI qui vient de débarquer à Calais, le 23 avril 1430, enlève Choisy et commence le mémorable siège de 1430.

Jeanne d'Arc, prévenue à Crépy, retourne aussitôt à Compiègne et, chevauchant toute la nuit, arrive le matin du 23 mai.

Le Président Sorel a décrit minutieusement les fortifications de Compiègne et les positions des assiégeants, il a donné un récit si exact de la funeste sortie du 23 mai, qu'il a laissé peu de choses à ajouter au nouvel historien de Guillaume de Flavy. Cependant il lui reproche de s'être borné aux documents compiégnois et d'avoir négligé notamment

(1) Id., p. 33.

la *Chronique anonyme des Cordeliers* et les comptes bourguignons de Lille. Or Sorel cite la chronique anonyme p. 119 et il a donné tout un compte de dépenses du duc de Bourgogne devant Compiègne, tiré des archives de Lille. Je lui reprocherais plutôt d'avoir accepté la date de 1509 pour le plan reproduit par Lambert de Ballyhier et Pélassis de l'Ousle. Il suffit de le comparer avec celui de J. Duwiert de 1611, pour voir que le prétendu plan de 1509 lui est certainement postérieur.

M. Champion place le vieux pont en amont du pont actúel (1). C'est une erreur matérielle facile à rectifier et il accepte sans discussion la date du 23 mai donnée par la lettre du duc de Bourgogne aux habitants de Saint-Quentin. C'était l'avis de Sorel, mais il convenait peut-être d'indiquer comme lui les raisons qui avaient conduit à une conclusion différente, des historiens comme Vallet de Viriville, Wallon et Marius Sepet. Enfin il rejette toute idée de trahison de la part de Guillaume de Flavy. Un chapitre spécial est consacré à cette question capitale (2). Mais la discussion ne porte que sur l'ancienneté des sources, et finalement il conclut qu'une trahison de Flavy aurait laissé des traces dans les comptes bourguignons, comme celle de Guichard Bournel, capitaine de Soissons. Ce n'est qu'une preuve négative.

Mais il ne suffit pas d'innocenter Flavy d'un honteux marché avec l'étranger. C'est surtout de ses relations avec Regnault de

(1) Id., p. 13.
(2) Id., p. 281-286.



Chartres qu'il faudrait le laver, et de tout ce qu'elles éveillent d'affreux soupçons, quand on connaît la joie féroce avec laquelle l'archevêque de Reims apprit la capture de l'héroïne. Il me semble certain que la réserve gardée par Jeanne d'Arc depuis qu'elle considérait sa mission comme terminée, laisse à Flavy toute la responsabilité de cette dangereuse sortie, dont il se désintéresse ensuite complètement. Il ne fait pas tirer le canon pour arrêter la marche des Anglais, qui, de Venette à Margny, se présentent de flanc. Il n'envoie pas un homme d'arme au secours de l'héroïne qui se débat à quelques pas de la tête du pont.

Pour l'honneur militaire de Flavy, sa meilleure défense sera toujours sa conduite courageuse pendant le siège qui va suivre ; mais son courage même rend plus suspecte l'inaction dont il a usé à l'égard de Jeanne d'Arc, et le silence absolu gardé à son endroit par les registres de la ville semble un parti pris de laisser dans l'oubli cette tragique aventure.

Par contre, nous pouvons suivre tous les détails du siège et connaître les noms des principaux défenseurs de Compiègne. Ce qu'on s'explique moins, c'est le motif qui retint pendant deux mois les assiégeants sur la rive droite de l'Oise, sans autre objectif que d'enlever le boulevard du Pont, alors qu'en franchissant la rivière ils auraient coupé les communications de l'assiégé avec le dehors et trouvé des points d'attaque plus faciles. Quand ils s'y décidèrent, ils élevèrent une bastille en face de la porte de Pierrefonds, et M. Champion affirme qu'elle ne

fut jamais achevée (1) ; en tous cas, elle résista faiblement quand le comte de Vendôme vint délivrer la ville, 26 octobre.

L'heureux Flavy est alors tout puissant ; il rançonne ou pille à son gré toutes les villes voisines, jusqu'au jour où le connétable de Richemont fait sentir sa rude main. Il arrive à Compiègne le 8 décembre 1436, accompagné du chancelier et du maréchal de Rieux, et fait mettre Flavy en prison. Quand il en sort, il trouve moyen de reprendre par la force son gouvernement de Compiègne, appuyé par les habitants qui ne veulent pas souffrir un capitaine choisi par le roi, au mépris de leurs privilèges. L'annaliste Picard nous apprend que Richemond lui-même doit céder et reconnaître pour légitime la fonction reprise par Flavy. Dès lors il se croit tout permis et ayant attiré Pierre de Rieux à Compiègne dans un véritable guet-apens, il se saisit de sa personne et ne craint pas de garder en prison un maréchal de France pendant huit mois. Le roi est impuissant, et il faut que les parents de Rieux apportent sa rançon ; ils arrivèrent le jour de son enterrement. Pour satisfaire la justice, un des serviteurs de Flavy eut la tête tranchée, mais le vrai coupable reçut, en 1441, ses lettres de rémission. A cette époque, il prêtait au roi 20.000 écus et son artillerie pour assiéger Pontoise.

Sur ces mœurs étranges le livre de M. Champion abonde en documents curieux et les notes ne sont pas moins intéressantes que le texte.

---

(1) Id. p. 53.

L'épisode du mariage de Flavy forme le dernier chapitre du livre. Il commence comme un roman assez banal et se termine comme un drame. Flavy épouse sur le tard une toute jeune fille d'une naissance fort obscure, à cause de ses grands biens, maltraite cette enfant et est tuée par elle et son amant. Cette Blanche d Overbreuc, dame de Nesles et vicomtesse d'Acy, était d'origine assez mêlée. Si sa mère Anne de Francières était d'une noble famille, bien connue à Compiègne, Robert d'Overbreuc, son père, était un paysan boulonnais dont on a peine à comprendre la fortune

A la mort du dernier vicomte d'Acy Guyot la Personne, en novembre 1435, Overbreuc n'a-t-il pas l'audace de se présenter comme son héritier et n'est-il pas tenu pour tel, sans autre titre que d'avoir été assez riche pour payer les droits !

On comprend mieux qu'une telle conduite lui ait attiré de nombreux procès et que pour s'assurer un protecteur puissant, il ait accordé la main de sa fille à Guillaume de Flavy : mais du même coup il s'était donné un bourreau. Guillaume sut habilement se débarrasser de tous ceux qui pouvaient réclamer une part d'héritage, puis fatigué de payer à ses beaux parents une rente de 300 livres, il leur fit la vie si cruelle qu'Anne de Francières mourut de chagrin. Comme ce vieux paysan d'Overbreuc avait la vie plus dure et menaçait de se plaindre au roi, Guillaume le fit jeter en prison, où il mourut de faim. Un tel homme ne pouvait être qu'un mari exécrable. Vieux, podagre, avare et dissolu, il froissait sans cesse la jeune femme

qui, rencontrant sur sa route le jeune capitaine Pierre de Louvain, envoyé en garnison à Noyon en 1445, noua bientôt avec lui une liaison coupable. On sait le reste et comment le vieux Flavy fut assassiné dans son château de Nesles-en-Tardenois, le 9 mars 1449. L'émotion que cette mort produisit à Compiègne a laissé des traces dans nos registres, et j'ai eu l'occasion d'indiquer, dans l'historique de nos Francs-Archers, comment ils furent convoqués pour maintenir l'ordre et assurer la sécurité de la ville.

La justice intervint, mais poursuivit faiblement les deux amants. La victime était peu recommandable, et les coupables riches et puissants. Ils finirent par obtenir des lettres de rémission et se marièrent. Leur union ne fut pas heureuse. La famille de Flavy n'avait pas pardonné. Pierre de Louvain fut attaqué, le 15 juin 1464, sur la route de Compiègne à Berzy, et Raoul de Flavy lui coupa la gorge. La même année, Blanche se remariait pour la troisième fois avec un maître des requêtes de l'hôtel du roi, Pierre Puy. En but à la haine des Flavy et des Louvain maintenant ligués contre elle, Blanche n'osait plus sortir de sa maison, et sa triste existence se prolongea jusqu'au début du XVI[e] siècle.

Le procès motivé par la mort de Flavy, heureusement retrouvé aux Archives nationales par M. Champion, lui a fourni les détails les plus curieux sur la vie intime du ménage de Flavy, les brutalités du mari, les intrigues amoureuses de la femme, le rôle de l'amant et de différents serviteurs, notamment du barbier-médecin, et enfin sur l'as-

sassinat qu'on essaie d'abord de dissimuler sous une maladie et que finalement on se décide à exécuter brutalement. Et cependant l'auteur ne nous dit pas tout ce qu'il sait, car il se réserve de nous donner un jour la vie de Blanche d'Overbreuc (1).

Espérons que ce sera bientôt.

B[on] DE BONNAULT.

(1) Introduction, p. XVII, note 4.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

Séance du 15 Décembre 1905.

Présidence de M. Plessier, président

MM. Bazin, Benaut, Benoit, le baron de Bonnault, le comte de Bréda, Raymond Chevallier. Mme Deblangy, Mlle Deverson, MM. Dervillé, Delaidde, Evilliot, Mme Le Féron, MM. Fleuret, les chanoines Morel, Müller et Pihan, Plessier, le comte du Puget, de Roucy, l'abbé Thétard, assistent à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Bulletin du Vimeu, 1905, n° 6.
Revue Mabillon, 1905, nos 1 et 2.
Bulletin d'Archéologie lorraine, novembre 1905.
Bulletin de l'Histoire de Paris, 31e année, n° 6.
Bulletin de la Société de l'Orléanais, 1er trimestre 1905.
Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1904,
Bulletin de la Société académique de Laon, t. 31.
Annales de la Société de Tournay, t. 8.
Annales de la Société de Namur, t. 26, 1re p.
Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, par M. Pierre Champion, offert par l'auteur, auquel la Société historique adresse ses remerciements.

M. le chanoine Müller nous communique une petite plaque émaillée qui, par sa forme, semble provenir d'un reliquaire, et, pense-t-il, d'un reliquaire de Noyon. Mais il n'a pu trouver dans les annales et les inventaires de cette église aucune confirmation de cette supposition. Cet émail champlevé, avec des colorations, blanche, bleue, verte et rouge, paraît un travail limousin du XIII[e] siècle.

Le même membre fait ensuite passer sous nos yeux un fragment de poterie ancienne provenant de Silly-le-Long. Il attire notre attention sur la décoration composée de feuilles de lierre, de paons et de croix, tous symboles chrétiens presque inconnus sur les poteries de cette époque. Il demande qu'on lui signale les exemples analogues qu'on pourrait rencontrer.

M. Bazin continue sa lecture sur Compiègne pendant le règne de Louis XI. Il parcourt nos registres pendant les années 1472-1475 et fait ample moisson de documents fort précieux pour notre histoire locale. La lutte avec le duc de Bourgogne, entrée dans sa phase aiguë, captive l'attention. Le sac de Nesle, le siège de Beauvais ont leur contre-coup à Compiègne, qui reçoit les ambassadeurs chargés de rétablir la paix. D'autres visiteurs sont bien faits pour piquer notre curiosité. C'est le sinistre compère Tristan l'Hermite, ou cette dame Catherine qui se dit fille du roi, sans doute pour être mieux traitée. Mais nos pères devaient savoir, mieux que nous, que Louis XI n'avait pas de fille de ce nom.

M. de Bonnault, reprenant ses études sur la Ligue, montre les désastreux effets du meurtre des Guise. La révolte est partout, sauf à Compiègne, maintenue dans le devoir par le bon esprit des habitants et l'énergie de son gouverneur, Charles de Humières. Mais au début, manquant d'hommes et d'argent, il n'éprouve guère que des échecs, à Chaulnes, à Pierrefonds, à Grandfresnoy. Cependant, nos gens s'aguerrissent par de petites courses incessantes, et l'ennemi, qui nous enserre

dans un cercle de forteresses, n'ose pas nous attaquer.

M. le chanoine Morel présente le travail qu'il destine au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne : *Les Testaments à Compiègne et aux environs, du* XIVe *au* XIXe *siècle.*

Malgré un édit rendu en 1490 par le roi Charles VIII pour évincer les notaires impériaux, apostoliques ou épiscopaux, les curés et leurs vicaires continuèrent de recevoir des testaments, témoins celui de 1539 devant le curé d'Antilly, le registre des testaments de la paroisse d'Attichy de 1554 à 1572, et de nombreux testaments relevés par D. Bertheau. Aussi les rituels de Beauvais 1513, de Senlis 1526, et de Noyon 1561, renferment-ils le formulaire presque identique de ces testaments. Une ordonnance de Louis XV, d'août 1735, maintient ce privilège aux seuls curés, et l'on juge utile de réimprimer en français ce même formulaire légèrement simplifié, à Senlis, en 1764. Ce privilège des curés dura jusqu'à la Révolution.

En l'absence du trésorier, M. le Président fait connaître l'état de nos finances, qui est satisfaisant et mérite le vote de remerciements à la Commission.

Suivant le règlement qui prescrit l'élection d'un Conseil d'administration de douze membres, sont nommés pour deux ans, 1906 et 1907 :

MM. Bazin.
Benaut.
Baron de Bonnault.
Cauchemé.
Dervillé.
Flamant.

MM. Du Lac.
Cte de Lambertye.
Chanoine Morel.
Moreau.
Plessier.
De Roucy.

A l'issue de la séance, les membres de ce Conseil administratif nomment le Bureau et les

Commissions spéciales qui restent ainsi constitués pour les années 1906 et 1907 :

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ :

Président........... MM. Plessier.
Vice-Président...... le chanoine Morel.
Secrétaire........... le baron de Bonnault.
Secrétaire-Adjoint... Dervillé.
Trésorier........... Flamant.
Archiviste.......... Benaut.
Archiviste-Adjoint.. Cauchemé.

COMMISSION DES FINANCES :

MM. Bazin, comte de Lambertye, Moreau.

COMMISSION DES PUBLICATIONS :

MM. Cauchemé, F. de Roucy, Moreau.

COMMISSION DES EXCURSIONS :

MM. Chevallier (Docteur), Raymond Chevallier, F. de Roucy.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. le baron de BONNAULT. Compte rendu de l'année 1905.

M. BAZIN. Compiègne sous Louis XI, suite.

Le Secrétaire : Baron DE BONNAULT.

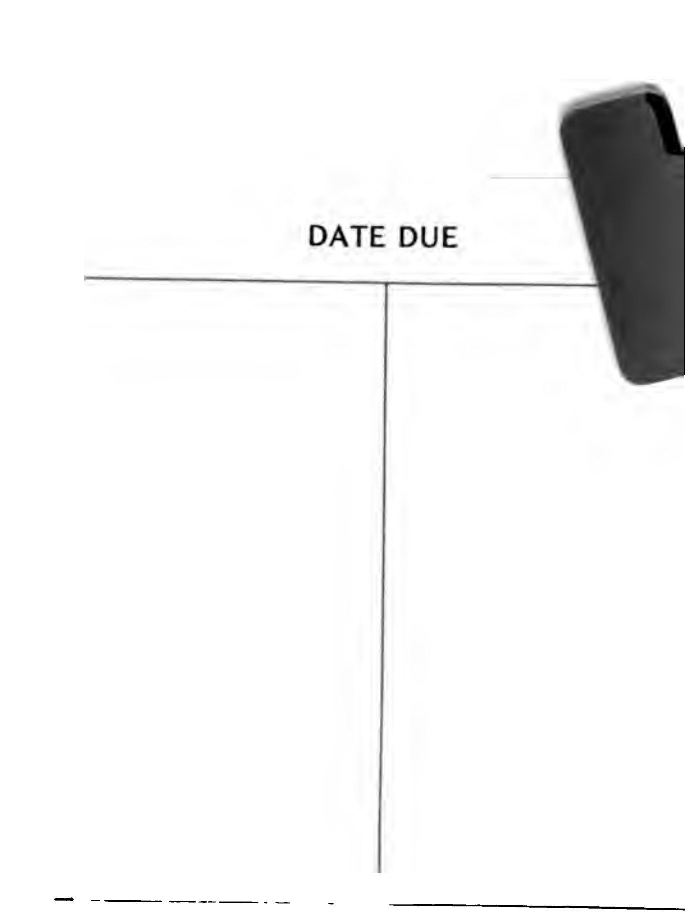
TABLE

Compiègne. - Imp. du « Progrès de l'Oise »


10
13






DATE DUE

